MÉMOIRES

DE

MALOUET

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

MÉMOIRES

DE

MALOUET

PUBLIÉS PAR SON PETIT-FILS

LE BARON MALOUET

14151

> C'était peu de jours après le retour de Varennes... Lorsque j'entrai, la reine dit au jeune Dauphin : « Mon fils, connaissez-vous Monsieur ? — Non, ma « mère, répondit l'enfant. — C'est M. Malouet, « reprit la reine; n'oubliez jamais son nom. »
> (Tome II, p. 66.)

DEUXIÈME ÉDITION

Augmentée de lettres inédites

TOME SECOND



PARIS

E. PLON ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

1874

MÉMOIRES

DE

MALOUET

CHAPITRE XII.

L'ASSEMBLÉE.

Nous arrivâmes dans cette anxiété aux horribles journées des 5 et 6 octobre [1], trop connues dans tous leurs détails pour qu'on les rappelle ici. Quel en était le chef, l'ordonnateur? Je dirai encore que c'était un premier venu parmi les coupe-têtes de ce temps-là. Le duc d'Orléans a mérité d'être accusé de les avoir dirigées. J'ai eu connaissance des pièces principales du procès; j'ai vu des probabilités; je n'ai rien vu de positif; mais je sais que plusieurs des libelles publiés alors contre la reine étaient payés par les agents du duc d'Orléans. Il n'est pas douteux que ce prince n'ait cherché à transmettre au peuple ses ressentiments contre la reine et qu'il n'eût des émissaires dans cette populace furieuse qui inonda Versailles; mais la première idée du déplacement de l'Assemblée lui était étrangère. Ceux

[1] Le 6 octobre, à six heures du matin, les bandes arrivées la veille de Paris, et précédées des femmes conduites par Maillard, envahirent Versailles et pénétrèrent jusqu'aux appartements de la reine, qui ne dut la vie qu'au dévouement de deux gardes du corps, MM. du Repaire et Miomandre de Sainte-Marie. On trouvera dans la *Procédure criminelle instruite au Châtelet,* Paris, 1790, 2 vol. in-8°, la déposition de Malouet, *Documents,* t. II.

qui avaient conçu ce projet n'étaient plus maîtres d'imposer un frein au peuple, qu'ils avaient mis en mouvement et qui va toujours au delà du but. C'est dans cette intention, et pour contenir les brigands, que le conseil de la Commune envoya M. de la Fayette et la garde nationale : précaution tardive, insuffisante, et sur laquelle il n'est point juste d'inculper M. de la Fayette aussi gravement qu'on l'a fait. *Il a dormi contre son roi,* est une épigramme terrible et cruelle. Vingt-quatre heures de fatigue et d'épuisement excusent une heure de sommeil, quelque douloureuses qu'en aient été les suites [1].

Après ces scènes affreuses, la consternation fut générale dans l'Assemblée; et parmi ceux dont les principes et la conduite m'ont inspiré le plus d'éloignement, je ne pense pas qu'il y en ait plus de quatre qui aient eu une part immédiate à cet attentat; encore ne me permettrais-je pas de les nommer. Il est indigne de répandre contre la majorité du parti populaire, non-seulement de telles accusations, mais beaucoup d'autres également calomnieuses. J'ai connu dans cette majorité plus de cent députés dont les intentions étaient aussi pures que les

[1] Mathieu Dumas, avec le zèle de l'amitié, veut défendre la Fayette d'*avoir dormi,* et à cet effet, il donne l'emploi de son temps pendant la nuit du 5 au 6 octobre, heure par heure, avec le soin d'un avocat cherchant à établir un *alibi.*

Malouet, en mettant ce malheureux sommeil sur le compte des défaillances de la nature humaine, est dans le vrai : Mathieu Dumas a voulu trop prouver.

On peut lire à ce sujet la déposition d'un témoin oculaire, le comte de la Marck, dans le premier volume du *Recueil de Correspondances* publié par M. de Bacourt, p. 118 et 119. Son témoignage est conforme à celui de Malouet. — Nous trouvons dans l'intéressante étude de M. René Lavollée : *Portalis, sa vie et ses œuvres* (Note de la page 117), à propos d'un séjour que fit la Fayette à Hambourg en 1798 : « La conversation roula, comme on peut le croire, « sur les principaux événements de la Révolution française ; un des interlocu- « teurs du général lui témoignant quelque étonnement sur son fameux sommeil « dans la nuit du 5 au 6 octobre : *J'étais sans défiance,* répondit le candide « ami de Washington ; *le peuple m'avait promis de rester tranquille.* — Cette « anecdote caractéristique m'a été racontée par le comte Portalis. » (Notice de M. Lallement, p. 52.)

miennes; et parmi ceux que je n'ai pas connus, il en est plusieurs qui méritent le même témoignage.

Le 6 au matin, à sept heures et demie, je me rendis au château. Je trouvai dans l'OEil-de-bœuf Mgr l'archevêque de Bordeaux[1], qui sortait du cabinet du roi, et qui me dit que Sa Majesté désirait que nous nous rendissions à l'Assemblée. Je vis dans la galerie M. le duc d'Orléans, qui me demanda si l'Assemblée était déjà en séance. Je lui répondis que oui et que j'allais m'y rendre. C'est la seule déposition que j'aie faite et pu faire contre lui. Elle ne prouve pas, comme on l'a dit, qu'il eût passé la nuit à Versailles; mais elle prouve que, s'il était à Paris, comme le disent ses partisans, il en était parti de fort bon matin[2].

En me rendant à pied aux Menus[3], je fus assailli sur la place d'armes par une douzaine de brigands à piques, dont l'un me nomma et excita sa troupe à m'arrêter. M. de Mirabeau passait aussi à peu de distance de moi et était entouré, mais avec bien plus de bienveillance, de cette odieuse troupe. Il aperçut mon embarras, et courant à mon secours, il réprima les furieux. Je le remerciai froidement : tant il m'était difficile d'allier la reconnaissance que je lui devais avec le sentiment qu'il m'in-

[1] Champion de Cicé, alors garde des sceaux.

[2] A la fin du mois d'octobre, le duc d'Orléans fut chargé en Angleterre d'une mission qui avait toutes les apparences d'un exil. C'est de là qu'il lança l'*Exposé de la conduite de M. le duc d'Orléans dans la révolution de France, rédigé par lui-même, à Londres.* — Voir encore : *Mémoire à consulter pour Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans;* et en sens contraire : Ferrières, I, 273; Rivarol, 284 et 316.

[3] L'hôtel des Menus-Plaisirs, situé avenue de Paris, au coin de la rue Saint-Martin, sert aujourd'hui de quartier de cavalerie. — L'entrée principale était sur l'avenue. — Au fond de la cour, un grand escalier conduisait à un vestibule qui précédait la salle de l'Assemblée, dont la seconde entrée était du côté de la rue des Chantiers. Dans le fond de la salle, tournant le dos à l'avenue de Paris, on avait placé le trône; plus bas, le bureau du président faisant face aux banquettes des députés; enfin, de chaque côté avaient été ménagées des galeries pour le public.

spirait alors. Dans la dernière explication que j'ai eue avec lui, on verra qu'il se défendait très-fort de toute participation directe aux attentats du 5 octobre.

La contenance lugubre de l'assemblée du lendemain, l'inquiétude et l'affliction répandues sur toutes les figures, le convoi funèbre du monarque, qu'on traînait à Paris, précédé des têtes sanglantes de ses gardes du corps portées sur des piques, tout ce spectacle affreux me laissa une lueur d'espérance : je me persuadai que les provinces indignées se soulèveraient contre cette horde d'assassins. Je regardai l'Assemblée comme dissoute et l'obligation de donner nos démissions comme imposée à tous les députés honnêtes. Telle était l'opinion de Mounier et de Lally, qui étaient au désespoir et qui avaient déjà pris leur parti avant notre réunion chez Bergasse, le 7 au matin. Il logeait en face de l'Assemblée, aux écuries de Monsieur; nous nous trouvâmes là trente députés, mais chacun de nous stipulait pour dix au moins, et plusieurs avaient un plus grand nombre d'adhérents au parti pris de nous démettre. J'observai toutefois, et il fut convenu par la pluralité, que nous ne donnerions point nos démissions partielles, mais en masse, lorsque nous serions assurés que trois cents députés au moins avaient pris des passe-ports, que nous fîmes expédier à la hâte par l'abbé d'Eymar et le vicomte de Mirabeau, tous deux secrétaires de l'Assemblée [1]. Je fis sentir au comité que l'effet de cette mesure serait nul, si elle était partielle; qu'elle ne pouvait être utile

[1] Jean-François-Ange d'Eymar, né en 1741, abbé-prélat de Neuvillers, vicaire général de Strasbourg. Élu député par le clergé de Haguenau et de Wissembourg, il se prononça contre la suppression définitive des ordres religieux, proposa, au nom de son ordre, un prêt de 400 millions et envoya sa démission le 30 novembre 1790, après le décret relatif à la *constitution civile du clergé*. — André-Boniface-Louis de Riquetti, vicomte de Mirabeau, né en 1754, frère cadet du grand orateur. Député de la sénéchaussée de Moulins, il se fit connaître par ses bons mots plus que par ses discours, et commanda le corps dit *de Mirabeau* à l'armée de Condé. Tous deux étaient secrétaires de l'Assemblée depuis le 15 septembre. (Voir la note ci-après.)

qu'en apprenant à la nation que la majeure partie de ses représentants, privés de la liberté dans tous leurs suffrages, ne pouvaient plus remplir leur mission.

Lally et Mounier n'admettaient point ces tempéraments; ils se regardaient comme souillés de rester volontairement sur le théâtre de tant d'atrocités; et Mounier, qui se flattait d'avoir la confiance de sa province, espérait lui faire donner un grand exemple aux autres, en la soulevant en masse pour venger le roi. Ils partirent sans plus attendre. On a osé les accuser de timidité : certes, il fallait au moins autant de courage pour partir par de tels motifs et avec de telles intentions que pour rester à son poste. Pour moi, j'attendis jusqu'au 9 octobre. Vingt-six députés, pendant trois jours, avaient pris des passe-ports; je me décidai à rester [1].

A peine Mounier fut-il arrivé à Grenoble qu'il s'aperçut du progrès de la puissance du parti démocratique. Ses amis eux-mêmes n'osaient prendre couleur. Il fut au moment d'être arrêté. M. de Lally et lui furent obligés de se réfugier en Suisse.

Les députés patriotes, complices ou non de l'affaire du 5 octobre, en firent le récit à leurs correspondants dans le sens le plus favorable à leur opinion. C'était toujours la cour, ses projets, ses attaques, qui motivaient la défense du peuple. Il

[1] Dans son livre intitulé : *Recherches sur les causes qui ont empêché les Français de devenir libres,* Mounier explique les motifs de sa conduite et retrace l'état de l'Assemblée après le 6 octobre : « Un grand nombre de députés « annoncèrent qu'ils allaient s'éloigner et tenter de briser, dans les provinces, « les fers qu'on leur forgeait à Paris. Plus de cinq ou six cents passe-ports « furent signés; mais bien peu persistèrent dans leur premier dessein. Ils crurent « en partant que les autres conservaient les mêmes dispositions. Ils étaient en « trop petit nombre pour réussir. Ils furent persécutés dans leurs retraites, « mais ils eurent du moins l'avantage de ne plus autoriser de leur nom et de « leur présence des délibérations criminelles. Je respecte les motifs de ceux « qui changèrent de résolution et de ceux qui n'ont jamais formé un semblable « projet; je partage la reconnaissance qu'ont inspirée à tous les royalistes ceux « qui ont supporté tant d'outrages, bravé tant de périls, fait un si noble usage « de l'éloquence pour défendre les principes de la justice et les droits de la couronne, et mérité l'estime de l'Europe entière. » (II, 72.)

était prouvé, disait-on, que le roi voulait dissoudre ou transférer l'Assemblée pour la dominer; il s'était, à cet effet, pour la seconde fois environné de troupes; les Parisiens étaient venus au secours de la représentation nationale; des brigands, des malintentionnés avaient fait le reste : car on se gardait bien de tout justifier; mais le premier auteur, la première cause, c'était toujours le roi et son conseil.

Ce second acte de la révolution, en datant le premier du 14 juillet, en a, contre toute apparence, consolidé les résultats. On a eu en France, et plus encore chez l'étranger, des idées fausses sur tout ce qui s'est passé. La postérité sera encore mieux trompée, si des écrivains contemporains ne présentent et n'expliquent les faits avec impartialité. C'est le seul but utile de ces Mémoires, et l'on ne peut m'en contester l'intention. N'appartenant à aucun des partis qui pourraient accuser ou se défendre, je ne puis faire valoir comme un rôle brillant celui que j'ai rempli au milieu d'eux; car la probité n'est point un titre d'orgueil; c'est un capital sans produit hors des limites de la conscience; et cependant, si j'étais le maître de choisir entre tous les rôles de ce terrible drame, je n'abandonnerais pas le mien, mais je le corrigerais sur plusieurs points.

Je fus trompé comme beaucoup d'autres sur l'impression que devaient produire dans les provinces les attentats des 5 et 6 octobre. Quiconque lirait sans réflexion les pages que je viens d'écrire, croirait que mon erreur dure encore; mais je ne fus pas longtemps à la reconnaître.

J'ai parlé de la foule craintive dont se compose, avec quelques nuances, la foule agissante. C'est une explication générale, toujours vraie en temps de révolution; on procède alors de faits en faits sans recourir aux conjurations; il suffit de ne pas perdre le premier fil des événements; on les voit s'engendrer, grandir, se multiplier l'un par l'autre, par une sorte de mécanisme moral qui représente une marche successive et ordonnée dans les plus grands désordres.

La Commune de Paris avait un trop grand intérêt à ne pas rester chargée des atrocités qu'elles avait provoquées par ses coupables combinaisons, pour ne pas en dissimuler l'origine. Cette Commune était déjà *Imperium in imperio :* MM. Bailly et la Fayette y avaient tout au plus les honneurs du fauteuil, mais la puissance était en d'autres mains. Nous l'avons vue progressivement descendre de rang en rang jusqu'aux derniers goujats des comités révolutionnaires.

La Commune rendit donc un compte public et des comptes secrets. Le premier inculpait vaguement la cour. Les avis secrets étaient plus affirmatifs : c'était un projet de contre-révolution et de vengeances sanglantes qu'on avait découvert et arrêté. Toutes les lettres des députés furent interceptées; celles des Jacobins parvinrent seules à leur adresse.

L'Assemblée, rendue à Paris [1], eut dès les premiers jours une contenance embarrassée. On apercevait très-sensiblement les causes d'inquiétude qui tourmentaient les députés : l'une relative à la position personnelle de chaque membre à Paris, où en général nous n'étions pas en sûreté; l'autre se rapportant à l'opinion que devaient inspirer, dans les provinces, les scènes de cannibales qui venaient de se passer. S'il y avait, hors de la capitale, un mouvement d'indignation contre les patriotes et favorable au parti de la cour, le parti populaire se voyait exposé à des vengeances; c'étaient, sans exception, tous ceux qui avaient voté pour la suppression des ordres, qui se croyaient menacés, qui l'étaient effectivement par l'imprudence et les mauvais calculs du parti aristocratique. Je me trouvais

[1] L'Assemblée tint sa première séance à Paris, le lundi 12 octobre, sous la présidence de Fréteau, dans la salle synodale de l'archevêché. — Ce palais, construit à la fin du dix-septième siècle sous la direction du cardinal de Noailles, a été détruit le 14 février 1831 par l'émeute, en même temps que l'église de Saint-Germain l'Auxerrois était pillée et dévastée. — Plus tard, l'Assemblée transporta le lieu de ses séances au manége des Tuileries.

peut-être le seul à n'en rien craindre, quoique M. Ferrand ait imprimé dans une de ses lettres, en 1793 [1], que *je méritais d'être pendu, bien que je fusse un honnête homme,* attendu qu'il était essentiel de faire, dans cette classe, un exemple de la punition due aux opinions dangereuses,

Il s'en fallait cependant que les principaux députés aristocrates fussent aussi mal disposés pour moi : j'ai toujours été lié avec MM. Maury, Cazalès, d'Esprémenil; mais il en est beaucoup qui ne m'ont pas encore pardonné les deux chambres et mon intimité avec MM. de Lally, Mounier, Virieu, Clermont-Tonnerre. Or, comme les députés les plus modérés savaient très-bien que ces messieurs, qui étaient à une grande distance de leur patriotisme, n'en étaient pas moins odieux à l'aristocratie, ils en concluaient une proscription absolue pour eux-mêmes. Il arriva donc qu'un très-grand nombre de membres de la majorité, tout à fait étrangers aux attentats du 5 octobre, se gardèrent bien de favoriser dans leurs provinces le soulèvement qu'ils auraient excité s'ils avaient dit la vérité tout entière. Ils croyaient au contraire, beaucoup d'entre eux à regret, que leur propre sûreté se trouvait liée au triomphe du parti populaire, quels qu'en fussent les moyens; car, d'une part, les ressentiments de l'aristocratie étaient aussi indiscrets, aussi menaçants qu'ils furent impuissants; et de l'autre, les nombreux prosélytes que les démagogues s'étaient faits dans toutes les classes du peuple, plus impétueux et plus féroces

[1] Antoine-François-Claude Ferrand, né en 1751, conseiller au Parlement et auteur d'écrits politiques d'un royalisme exalté. Le passage curieux que cite Malouet se trouve sans doute dans l'écrit intitulé : *Douze Lettres d'un commerçant à un cultivateur,* opuscule fort rare et dont la moitié seulement existe à la Bibliothèque nationale (lettres I à VI.) — Par un jeu singulier des événements, M. Ferrand fut, en 1814, le successeur de Malouet au ministère de la marine. La Restauration le fit comte et pair de France. — Sainte-Beuve, dans son article *Malouet*, a donné de ce personnage un coup de crayon d'après nature : « Ferrand, royaliste violent, esprit étroit et systématique. » *Nouveaux lundis*, t. XI.

que leurs maîtres, étaient toujours prêts à mettre en pièces ceux qu'on leur désigner comme traîtres au parti.

Il y avait beaucoup plus à craindre de la démocratie pour ceux qui avaient débuté par s'y engager innocemment que pour ceux qui, comme moi, s'étaient toujours réservé leurs coudées franches et votaient tantôt avec la minorité, tantôt avec la majorité. Le parti populaire n'attendait rien de moi, et en me maltraitant souvent, en ayant très-peu de confiance dans celles de mes opinions qui heurtaient le moins les siennes, il ne s'inquiétait plus d'une attitude qui était toujours la même. C'était tout autre chose pour ceux qui, de gré ou de force, s'étaient enrôlés sous les bannières de la démocratie : on ne leur permettait plus la moindre déviation; et Mirabeau lui-même, qui tenait à la monarchie, qu'il avait fort concouru à mettre en péril, ne se croyait en fond pour la défendre quand il le trouverait bon, que parce qu'il avait fait ses preuves de malveillance et d'attaques contre la cour et les ministres. Toutes ces observations, qui n'ont pas été faites, mais qui n'en sont pas moins justes, expliqueront ce qu'il y a de contradictoire en apparence entre ce que j'ai dit et ce que je dirai.

La révolution, depuis le 5 octobre, faisait horreur à tous les gens sensés de tous les partis, et elle était consommée, irrésistible. La populace s'en était emparée ; les fripons, les scélérats les plus obscurs avaient pris place aux premiers rangs, et ils contenaient les chefs comme les subalternes, quand ils ne les entraînaient pas.

La Terreur, dont les républicains purs ne proclament le règne qu'en 1793, date, pour tout homme impartial, du 14 juillet, et je serais personnellement en droit de la faire remonter plus haut d'après deux faits connus qui me regardent. La veille de la constitution des communes en Assemblée nationale [1], nous étions, au moment de la délibération, dans une agitation

[1] Séance du 16 juin 1789.

extrême : je proposai à l'Assemblée d'examiner froidement et sans tumulte, avant de former le décret, de quel côté se trouverait la majorité, promettant que le parti de l'opposition, dont j'étais, s'y soumettrait et signerait l'arrêté comme unanime, si nous étions dans la minorité. Nous étions sûrs du contraire, et dans un instant tous les *non* se rangèrent de mon côté au nombre de plus de trois cents. Pendant ce mouvement, un homme de la taille et de la figure d'un portefaix, mais très-bien vêtu, s'élance des galeries dans la salle, fond sur moi et me prend au collet en criant : *Tais-toi, mauvais citoyen !* Mes collègues vinrent à mon secours. On appela la garde ; l'homme disparut, mais la terreur se répandit dans la salle ; les menaces suivirent les députés opposants, et le lendemain nous ne fûmes que quatre-vingt-dix[1].

Quinze jours auparavant, un message du roi présentant des moyens conciliatoires entre les ordres nous est envoyé ; je demande que le message soit discuté à huis clos et que l'on congédie les étrangers. Sur quoi les spectateurs se révoltent, et M. Bouche[2], appuyant leur mécontentement, me dit ces paro-

[1] « Les opposants furent désignés à la populace..., outragés par les galeries ; « leurs noms furent envoyés à Paris, et peu de membres eurent assez de cou- « rage ou de probité pour soutenir leur véritable opinion. » (Mounier, *Recherches sur les causes qui ont empêché les Français d'être libres*, I, 291.)

[2] Charles-François Bouche, avocat au parlement d'Aix et député du tiers état de cette ville. Il se signala dans les débats relatifs aux biens et à la *constitution civile du clergé*. L'incident qui met en scène ce député eut lieu dans la séance du 28 mai 1789. Voici dans quels termes le rapporte Mounier : « Les factieux dans tous leurs discours, cherchaient à flatter les spectateurs « qui assistaient aux séances dans les galeries. M. Malouet ayant demandé, « le 28 mai, qu'on fît sortir les étrangers qui s'étaient rendus en grand « nombre dans la salle des délibérations, un député s'écria : Comment « ose-t-on nous proposer d'exclure nos commettants et nos maîtres ? » (*Recherches, etc.*, I, 289.) Un mot analogue est attribué par le *Moniteur* et par Dumont à Volney, qui, répondant à Malouet, se serait écrié : « Il n'y a « pas d'étrangers ici, il n'y a que des frères. » (*Moniteur*, n° 4, et *Souvenirs* de Dumont, p. 250.) — On lit encore dans le livre précédemment cité de Mounier : « Les spectateurs placés dans les galeries.... s'opposaient à la liberté

les significatives : « *Apprenez, monsieur, que nous délibérons ici devant nos maîtres et que nous leur devons compte de nos opinions.* » Cette belle déclaration fut couverte d'applaudissements et ma proposition de huées.

Si donc, dès cette époque, la terreur avait un tel empire sur les esprits, qu'on juge ce qu'elle dut être au 5 octobre ; la foule craintive était immense ; c'était la France entière, moins les tempéraments robustes en révolution et les caractères énergiques dans le parti opposé ; encore ceux-ci se divisaient en deux classes, et la plus nombreuse était celle du courage passif qui consistait à ne prendre aucune part à ce qui se faisait, mais non pas à agir contre ; tandis que les autres, sans aucuns moyens positifs d'attaque ni de défense, ne faisaient qu'en annoncer l'intention.

Tel était l'état de la nation à la fin de 1789, tant dans la capitale que dans les provinces.

Ceux qui se berçaient d'illusions et qui attendaient toujours pour le lendemain un événement qui les débarrassât des patriotes, n'étaient pas plus dans l'erreur que ceux qui croyaient la France enivrée de sa révolution et la majorité de l'Assemblée factieuse ou corrompue ; rien de tout cela n'était vrai. La marche progressive des événements avait produit et développé les dispositions générales et particulières que je viens de décrire. Je me citerai encore pour exemple de l'esprit de modération et de justice qui dominait dans l'Assemblée, quand on le mettait en état de se manifester.

« des suffrages. Leurs applaudissements en faveur d'une proposition devenaient « une déclaration de guerre de la part de la multitude contre tous ceux qui « refusaient de l'adopter ; des hommes courageux pouvaient seuls mépriser les « menaces, les lettres anonymes, les listes de proscription. » (II, 61.) Et quelques pages plus loin : « MM. Malouet, de Virieu, Clermont-Tonnerre, « Cazalès, Maury et plusieurs autres n'ont-ils pas couru les plus grands dan- « gers ? Aucun député n'a péri des mains d'un assassin : on aurait craint que « de pareils attentats ne fussent pas supportés par les provinces ; mais si les « menaces n'eussent pas été suffisantes pour produire l'effroi, les crimes n'au- « raient pas été épargnés. » (51.)

On trouve dans tous les journaux du temps la dénonciation dont je fus l'objet le 21 novembre. L'affaire était très-grave. On avait intercepté une lettre de moi au comte d'Estaing, dans laquelle je lui parlais avec indignation des *factieux,* des *scélérats* de notre Assemblée. Certainement, s'ils avaient été nombreux, j'étais perdu. Je fus défendu par plusieurs membres de la majorité et acquitté à l'unanimité. Robespierre seul proposa *la question préalable.* — C'est une anecdote très-concluante sur l'esprit et les principes de cette majorité, et dont je rendis à mes commettants un compte public, qui fut imprimé dans tous les journaux; c'est par le rapprochement et la comparaison de tous ces faits, qu'on peut se former une idée juste des événements. Voici ma lettre telle qu'elle se trouve dans le premier volume de la *Collection de mes opinions,* imprimé en 1791 [1] :

« Messieurs,

« J'aurais voulu me dispenser de vous rendre un compte détaillé de la dénonciation éclatante dont j'ai été l'objet dans la séance du 21 novembre; mais, quoiqu'un décret de l'Assemblée nationale soit le titre le plus imposant dont l'innocence puisse s'armer contre la calomnie, il a déjà paru tant de récits différents, et quelques-uns si infidèles, que je dois à la confiance dont vous m'honorez l'exacte vérité. La voici :

« Le comité des recherches annonçait depuis longtemps un rapport intéressant; des bruits de *complots secrets*, de *trames perfides* contre la nation, sans cesse renouvelés, même dans l'Assemblée, irritant son impatience, alimentant l'inquiétude du peuple, chacun de nous désirait vivement connaître les instigateurs des forfaits et des troubles qui nous affligent; quelles qu'en soient l'origine et la cause, à quelque parti qu'appartien-

[1] Pages 107 et suivantes.

nent les coupables auteurs de tant de maux, il importe fort au repos public de les connaître et de les punir.

« Le rapporteur du comité fit l'exposé de ses recherches; il annonça des preuves d'un zèle infatigable pour la cause publique, un examen suivi et attentif de tous les faits, de tous les indices qui avaient été administrés au comité, et quelques détails déjà connus, dont l'ensemble ni les résultats n'étaient concluants; mais il finit par motiver les réticences du comité sur la possibilité de trouver dans l'enceinte même de la salle des personnes compromises par les recherches du comité. Ce soupçon, vague et dangereux dans les circonstances actuelles, indisposa une partie de l'Assemblée, et je fus du nombre de ceux qui voulaient demander de plus amples explications au comité: car il restait à résoudre cette question douloureuse que se font tous les bons citoyens : Quels sont ceux qui mettent le peuple en mouvement, qui soudoient des brigands, qui produisent des émeutes et des disettes à volonté, qui ont fait brûler les châteaux, menacer le clergé, insulter et proscrire plusieurs députés, massacrer des gardes du roi? Quels sont ceux qui ont envoyé dans le palais du roi et dans la salle de l'Assemblée nationale des hommes féroces et des femmes perdues demandant du pain? Quels sont les auteurs de ces atrocités? Toutes ces questions n'étaient point résolues; et, comme un très-grand nombre d'honnêtes gens et de bons esprits ne pensent pas que, la nation tout entière étant sous les armes, il y ait quelque péril à craindre pour la nation, une grande partie de l'Assemblée mettait plus d'intérêt à la recherche, à la punition des crimes consommés, qu'à celles des crimes possibles, des intrigues obscures et des ressentiments impuissants.

« Ces pensées m'agitaient pendant le rapport du comité, et j'étais prêt à prendre la parole, lorsque je fus prévenu par plusieurs membres, dont les uns demandaient la confirmation des mêmes commissaires, attendu l'importance des découvertes dont ils tenaient le fil; plusieurs, au contraire, s'y opposaient

et demandaient une nouvelle élection. M. Dufraisse[1] rappela le décret qui l'ordonnait; il s'expliqua avec énergie sur les dangers d'un comite de recherches indéfini; il cita l'exemple de celui du Long Parlement d'Angleterre, et en demandant la poursuite rigoureuse de tous les crimes publics, il insista pour qu'on déterminât le crime de lèse-nation, dont la tyrannie pourrait faire des applications arbitraires.

« Je parlai après M. Dufraisse[2], et voici mes expressions telles que ma mémoire me les rappelle, et qu'elles ont été recueillies dans plusieurs journaux : « Il est triste, Messieurs, en posant les fondements de la liberté publique, d'être obligé d'emprunter les formes du despotisme pour en anéantir les traces. Les circonstances malheureuses qui ont motivé l'établissement de votre comité des recherches[3] ne peuvent nous faire abandonner les précautions nécessaires pour qu'il ne devienne pas redoutable aux citoyens. J'ai entendu parler d'une descente faite pendant la nuit dans un couvent de filles. Des motifs importants ont sans doute déterminé cette démarche de vos commissaires. Mais j'ai été étonné qu'il n'en ait point été fait mention dans leur rapport. Je demande donc qu'ils fassent connaître à l'Assemblée les raisons puissantes qui ont pu forcer des membres du Corps législatif à descendre aux détails subalternes des fonctions des officiers de police.

« Je m'attendais aussi à ce qu'il nous fût rendu compte des recherches faites sur les causes des émeutes populaires. Il a été commis sous nos yeux des crimes publics, et de grands crimes ; je demande quelles mesures ont été prises pour en obtenir la punition. »

1 Amable-Gilbert Dufraisse du Chey, né en 1755, conseiller du roi, lieutenant général de la sénéchaussée d'Auvergne. Député de Riom comme Malouet, il prononça, dans la séance du 5 mai 1790, un discours en faveur de l'*institution des juges par le roi,* qui causa le plus grand tumulte, et provoqua le côté droit à se retirer en masse de la salle. (Ferrières, II, 48.)

2 Séance du 21 novembre 1789. (*Moniteur,* n° 93.)

3 Motion de Chapelier dans la séance du 13 octobre 1789.

« Cette observation de ma part n'avait rien d'offensant pour le comité des recherches, car l'exercice d'un droit n'est point une offense, et le droit de tous les membres de l'Assemblée, droit dont on use tous les jours, est d'interroger les différents comités, de leur demander toutes les explications qu'on juge nécessaires. Le comité des recherches a même, sur tous les autres, l'avantage de réduire ou d'étendre à volonté ses explications ; et, comme on ne peut l'inculper sur ses réticences, il faut au moins qu'on ait la liberté de lui demander s'il a celle de parler ou s'il a des raisons de se taire.

« J'avais à peine fini, que le rapporteur [1] et deux autres membres du comité vinrent à la tribune ; ils paraissaient irrités, j'étais fort calme ; ils se trouvaient offensés, et je n'avais aucune espèce d'offense à me reprocher ; car il est très-différent de rejeter un principe, d'improuver une démarche dont on ignore, dont on demande le motif, ou d'en suspecter l'intention. La plus parfaite droiture ne nous préserve pas d'une erreur. Le rapporteur, répondant avec plus d'ironie que de colère à mes observations, me désigna sous le nom du *généreux ami de la liberté*, et je crois mériter ce titre par mon respect pour son caractère, par mon estime pour ses vrais défenseurs, par mon horreur pour la licence.

« L'explication relative au couvent fut que, la police ayant instruit le comité qu'un personnage important était caché dans le monastère de l'Annonciade [2], on en avait fait la recherche avec toute la décence et les précautions convenables. Mais quel est le délit important qui pourrait motiver un enlèvement sans décret, sans plainte rendue préalablement ? Il est possible qu'une telle mesure fût nécessaire à la sûreté publique. Quoi qu'il en soit, je n'insistai point.

[1] C'était Goupil de Préfeln, député du bailliage d'Alençon. (*Moniteur*, n° 94.)

[2] La chapelle du couvent de l'Annonciade est devenue l'église Saint-Ambroise de Popincourt, aujourd'hui remplacée par une église neuve construite à quelques pas de l'ancienne.

« Relativement aux émeutes, aux crimes publics que j'avais rappelés, le rapporteur annonça les efforts et les espérances du comité d'en suivre la trace. Il répondit au vœu que j'avais marqué par de semblables vœux. La facilité d'une explication suffisait pour déjouer et réduire à l'impuissance ou le faux zèle, ou la mauvaise intention qui l'aurait provoquée. M. Glézen [1] se crut obligé de faire plus; il déclara que la discrétion du comité des recherches serait suffisamment justifiée, lorsqu'on saurait que *le généreux ami de la liberté* qui se plaignait des réticences du comité, était lui-même compromis par suite de ses recherches; que parmi les papiers relatifs à l'affaire du sieur Augeard [2] se trouvait une lettre de M. Malouet, adressée à un homme puissant, à un grand personnage, et que cette lettre présentait le caractère d'une conspiration contre l'Assemblée; qu'on y parlait de scélérats *qui mettent le feu dans le royaume*, et que cette épithète s'adressait à dés membres de l'Assemblée.

« A ces mots, un frémissement général saisit tout l'auditoire; la salle retentit d'un cri d'indignation. J'étais près de la tribune, je m'y élançai; l'impétuosité de ce mouvement contrastait, je puis le dire, avec la sérénité de mon âme. Malgré le tumulte qui m'empêchait d'être entendu, je m'écriai : « Quoi! Messieurs, il est ici des hommes heureux de trouver un coupable? Quoi! l'on applaudit à la présomption d'un

1 Avocat, député de la sénéchaussée de Rennes et l'un des fondateurs du club Breton. — S'étant opposé comme membre du comité criminel à la mise en liberté du duc de la Vauguyon, qui avait été arrêté au Havre, il donna sa démission à la suite du vote qui l'autorisa.

2 Fermier général, secrétaire des commandements de la reine, à laquelle il se montra très-dévoué. Il avait proposé à cette princesse un plan d'évasion pour elle et pour ses enfants; dénoncé par un commis à qui il avait dicté un mémoire à ce sujet, il fut arrêté par ordre du comité des recherches, enfermé à l'Abbaye et acquitté le 9 mars 1790. (Voy. ses *Mémoires* récemment publiés par M. Bavoux, p. 198. — Et au sujet d'autres plans d'évasion combinés à la même époque, Ferrières, I, 263. — *Governor Morris*, I, 266.) Augeard mourut en 1805.

crime? J'espère vous faire éprouver bientôt un autre sentiment : vous applaudirez, je l'espère, à mon innocence. »

« Ces paroles presque perdues me soulagèrent au point que je retrouvai mon calme ordinaire. M. Glézen parlait encore; je descendis tranquillement à la barre; et la grande pluralité de l'Assemblée, qui paraissait déjà persuadée que ce n'était pas là ma place, jugea ce mouvement ce qu'il était, la fierté de l'innocence. Je fus applaudi; les huissiers résistaient à mon entrée à la barre : je les fis retirer et j'y restai quelques moments; mais je cédai aux instances du président[1] qui me rappelait à la tribune; il y eut alors un mouvement dans l'Assemblée; mes amis, plusieurs même de ceux auxquels je suis indifférent, manifestèrent leur intérêt pour moi. Je craignais le tumulte; je demandai à être entendu. Il se fit tout à coup un grand silence, et je parlai à peu près en ces termes :

« Messieurs, c'est en me plaçant à la barre que j'ai dû marquer la gravité de l'inculpation qui m'est faite, et en demander la réparation; c'est pour obéir à M. le président, votre organe, que je reparais à la tribune; j'ignore ce que contient la lettre qu'on vous dénonce comme si coupable; j'ignore à qui elle est adressée. Ce n'est donc pas d'après mes souvenirs, mais d'apres mon cœur, où il n'entra jamais un sentiment indigne d'un homme de bien, que je vous annonce qu'une lettre de moi est innocente et pure. Je déclare qu'aucune de mes lettres ne peut être, je ne dis pas coupable, mais même suspectée; je déclare n'avoir jamais écrit, même à mes amis, que d'après les principes et les opinions que j'ai hautement manifestés dans cette tribune. On dit que cette lettre inculpe des membres de l'Assemblée; si cela est, si j'ai fait une injure à quelqu'un, elle sera réparée; il est possible qu'accablé depuis huit mois de libelles, de calomnies atroces, jugé corrompu aussitôt qu'on m'a vu modéré, ayant entendu des mem-

[1] Le président était Thouret, élu le 12 novembre.

bres dont le patriotisme s'égarait au point de noter sur des listes et de flétrir ceux qui n'étaient pas de leur avis ; il est possible que des mouvements d'indignation, qui m'ont échappé au milieu de vous, se soient reproduits dans mes lettres ; il est possible qu'ayant devancé la révolution par mon amour pour la vraie liberté, ayant eu, dans les temps du pouvoir absolu, la contenance et le caractère d'un homme libre, j'aie, aux jours de licence, blâmé par écrit, comme je l'ai fait verbalement, l'exagération des principes et les désordres de l'anarchie ; mais une pensée, un sentiment antipatriotique, un crime contre la nation ! Ma vie entière, messieurs, mes mœurs, ma conduite, ma résistance même à l'autorité arbitraire, quand on pouvait la craindre, tout vous répond du contraire ; et si nous sommes maintenant assez malheureux pour que les caractères et les opinions modérés soient jugés antipopulaires, ce n'est plus la liberté qui nous attend, c'est la tyrannie qui nous menace ; car la liberté ne se trouve que là où dominent la raison, l'honneur et la probité..... »

« Je parlai plus longtemps, mais les notes étrangères dont je me suis aidé finissent ici.

« J'oubliais de dire que j'avais demandé acte de la dénonciation de M. Glézen, et la production de ma lettre. Plusieurs députés me rappelaient ses paroles ; on rapprochait la première partie de sa phrase : *Ce généreux ami de la liberté*, de celle qui me déclarait l'auteur d'une lettre « coupable, portant des caractères de conspiration contre plusieurs membres « de l'Assemblée, que je désignais par l'expression de scélérats « qui mettent le feu dans le royaume. » Déjà, j'entendais préférer ma triste position à celle de M. Glézen ; j'étais encore à la tribune ; une foule de députés se pressaient autour de moi pour me défendre ; je vis surtout avec attendrissement plusieurs de mes compatriotes, et M. Dufraisse qui me pressait dans ses bras, qui ne pouvait me dire un mot, tant il était ému, mais qui retrouva son courage et sa voix pour parler à

l'Assemblée. « Je ne m'attendais pas, dit-il, en vous parlant du Long Parlement d'Angleterre, à être sitôt dans le cas d'en trouver ici l'application. Mon amitié pour M. Malouet ne m'aveugle point; la pureté de son cœur m'est connue; il ne peut avoir écrit une lettre coupable; mais cette lettre a été entre les mains de la Commune de Paris et du procureur du roi; ainsi l'on disposait de l'honneur de l'un de vos membres, sans votre participation. »

« Je ne pus tout entendre, car vingt personnes me parlaient à la fois. M. le duc de Liancourt [1] voulut monter à la tribune; M. Garat [2], M. Duquesnoy [3], demandaient la parole, et je distinguai dans les deux bouts de la salle la voix de M. le prince de Poix et celles de MM. de Crillon qui s'élevaient pour ma défense. Je n'avais pas aperçu le comte de Virieu; il était aussi à la tribune, et j'eus la douce satisfaction d'y recueillir de nouveaux témoignages de son estime et de son amitié, avant que ma lettre fût connue. Si je n'étais pas dans cette scène le principal acteur, je dirais qu'elle fut tout à la fois terrible et touchante; mais je dois le dire, car c'était la cause

1 François-Alexandre-Frédéric, duc de la Rochefoucauld-Liancourt, né en 1747, grand maître de la garde-robe, député du Beauvoisis et cousin de l'infortuné duc de la Rochefoucauld, massacré à Gisors. Célèbre par ses connaissances agronomiques et par sa philosophie éclairée, il survécut à la révolution et persista jusqu'à sa mort, en 1827, dans ces principes de liberté constitutionnelle qui furent la conviction et l'honneur de sa vie.

2 Deux frères du nom de Garat, députés l'un et l'autre du bailliage de Labour, siégèrent aux états généraux et à l'assemblée; l'aîné, avocat au parlement de Bordeaux; l'autre connu déjà dans les lettres, ministre de la justice en 1792 et membre de l'Institut.

3 Avocat, syndic de l'assemblée provinciale de Lorraine et député du bailliage de Bar-le-Duc. Duquesnoy, « homme très-actif, ne manquait ni de talent ni surtout d'adresse. Au commencement de l'Assemblée, il se montra « très-révolutionnaire; on aurait pu même le croire républicain, mais depuis il changea d'opinion. » (*Mémoires* du comte de la Marck, dans la *Corresp. entre, etc*,, I, 223.) Ami et collaborateur de Mirabeau, on voit dans la même correspondance, comment, vers la fin de 1790, il contribua à rapprocher de la cour le grand orateur.

de tous les citoyens : il m'y semblait voir la liberté étouffée dans son berceau.

« Enfin ma lettre arriva ; on avait été la chercher à l'Hôtel de Ville, et toutes les présomptions qui s'étaient élevées en ma faveur s'effacèrent un moment, quand on vit paraître l'abbé Gouttes[1], cette lettre à la main. On avait dit qu'elle était écrite à un homme puissant ; je n'en connais point en France, car je n'avais point écrit à M. le comte d'Estaing, commandant l'armée qui conquit la Grenade, mais commandant la milice nationale de Versailles. Ce n'était point à un grand seigneur, à un courtisan que cette lettre s'adressait, c'était au chef des citoyens armés pour la garde de l'Assemblée. Un silence d'effroi et d'intérêt succéda à toutes les agitations ; je m'avançai près du lecteur, et quand j'eus reconnu ma signature, je dis à l'Assemblée : « La lettre est de moi, je n'en désavoue rien. » Voici la lettre :

« Monsieur le comte,

« J'ai l'honneur de vous prévenir que le sieur N..., parfumeur, a dit à mon domestique qu'aussitôt qu'on aurait distribué à la milice les fusils qu'on attendait, le premier usage qu'elle en ferait serait pour se débarrasser des députés *mauvais citoyens ;* qu'ils étaient parfaitement connus, qu'on était résolu d'aller les arrêter chacun chez eux ; que les bourgeois assistaient à toutes les séances pour entendre et connaître ceux qui parlent contre les intérêts du peuple ; que le premier arrêté serait l'abbé Maury.

« Comme cette fermentation du peuple est entretenue par

[1] J.-L. Gouttes, curé d'Argilliers, député de la sénéchaussée de Béziers. Il se montra favorable à toutes les réformes relatives à son ordre, particulièrement à la *constitution civile du clergé* et à son entretien par l'État. Élu le 19 février 1791 évêque d'Autun, il fut condamné par le tribunal révolutionnaire le 31 mars 1794.

des scélérats qui calomnient de toutes les manières et qui proscrivent ceux qu'ils croient contraires à leurs projets de subversion; comme je suis l'une des victimes désignées, que les lettres anonymes, les libelles, les menaces directes ou indirectes me poursuivent journellement, j'ai cru devoir vous dénoncer le parfumeur dont je joins ici l'adresse. Si c'est un homme trompé de bonne foi, il peut faire connaître ceux qui animent ainsi le peuple. Il n'est que trop vrai qu'il existe parmi nous de mauvais citoyens, et je crains bien qu'ils ne viennent à bout de tout perdre, avant que le peuple sache qu'il leur doit tous les malheurs qui le menacent. Votre vigilance, monsieur le comte, votre fermeté, votre patriotisme, vous ont acquis la confiance universelle, et je ne doute pas que vous ne préveniez tous les désordres qui pourront naître. Mais qui nous préservera de la banqueroute, de la disette, de la guerre civile, qui nous menacent? Un génie malfaisant plane sur ce beau royaume; presque partout le peuple est fou et furieux; ceux qui pourraient l'éclairer, l'égarent, et notre position empire tous les jours, etc. »

« Pour bien se représenter l'effet que produisit sur l'Assemblée la lecture de cette lettre, il faut se rappeler l'éclat de la dénonciation, les circonstances auxquelles on l'avait liée, l'affaire du sieur Augeard. On avait annoncé que la lettre présentait un *caractère de conspiration* contre plusieurs membres de cette Assemblée, etc.

« L'indignation fut générale, et je jugeai dès lors qu'il était plus convenable de calmer que d'exciter le mouvement qui se manifestait en ma faveur; je songeai plus, dans ma défense, au respect que je devais à l'Assemblée qu'à la réparation qui m'était due. J'aurais pu me borner à dire : « Messieurs, que celui qui n'en a pas écrit autant à ses correspondants me jette la première pierre! « Car il n'est que trop ordinaire, dans les circonstances actuelles, de regarder réciproquement comme

mauvais citoyens tous ceux dont les principes sont opposés aux nôtres. C'est au moins l'injustice dont je me plains pour mon compte; mais on peut remarquer que dans ma lettre la désignation de « mauvais citoyens » n'a lieu que par occasion, et parce que cette expression se trouvait dans la bouche du sieur N... Quant aux « scélérats », je ne crois pas que personne soit tenté de nier leur existence. Nous avons vu tant de scélératesses qu'il faut bien qu'elles appartiennent à quelqu'un. Je dis que presque partout le peuple est « fou et furieux »; certainement, on ne peut pas croire que j'aie voulu signaler ainsi l'universalité du peuple français : dans tout le royaume, la saine partie du peuple a gémi, a souffert des actes de folie et de fureur qui se sont multipliés. Il n'y a sûrement rien de plus fou que cette intervention de gens qui ne savent pas lire, dans la discussion des grandes questions de constitution, par exemple du *Veto* royal; j'ai vu des porteurs de chaise, à la porte de l'Assemblée, dans une grande agitation sur le *Veto*. Quant à la fureur, je n'en rappellerai pas les preuves; que ne pouvons-nous les effacer de notre histoire! Je dis qu'on trompe le peuple, qu'on l'égare. Ah! j'en suis bien convaincu, c'est le tromper cruellement que de l'accoutumer à la licence, à l'immoralité, aux injustes soupçons; de lui montrer comme des ennemis les hommes droits et modérés. Sans doute, il faut lui parler de liberté, la lui faire aimer, mais en lui faisant respecter la justice, les lois et les droits de tous. Je ne connais rien de plus coupable que les libelles et les prédicants incendiaires qui se sont répandus dans toutes les parties du royaume. Je sais que quelques amis de la liberté croient trouver dans la fermentation qu'ils excitent une sorte d'utilité pour la révolution. C'est un principe faux, détestable : la corruption, le mensonge ne produiront jamais rien de pur et d'honnête. Les factieux, les libellistes commandent au peuple d'être à la fois esclave et tyran; ils lui parlent de vengeance, et ils l'engagent à exécuter ses jugements; ils

profèrent le saint nom de liberté, et c'est pour en violer tous les droits. Ils semblent faire deux parts du genre humain, dont l'une doit être exterminée pour que l'autre soit libre.

« C'est à peu près dans ces termes, c'est dans cet esprit que je m'expliquai, et je m'arrêtai dès que je m'aperçus que je faisais une impression vive sur l'Assemblée.

« M. de Rochebrune m'avait remplacé à la tribune [1], et demandait justice pour moi; mais on appelait M. Glézen, dont j'avais évité de prononcer le nom. Il eut beaucoup de peine à se faire entendre; on lui reprochait sévèrement cette dénonciation, et lorsqu'il s'écria : *Si M. Malouet est innocent, est-ce donc moi qui suis coupable?* un grand nombre de voix prononcèrent : *Oui, oui.* Sa position avait changé, et il eut alors un très-beau mouvement. « Eh bien! messieurs, dit-il, puisque, à mon tour, je suis accusé, daignez m'entendre. Vous avez décrété que tous les accusés auraient un conseil, qu'ils seraient publiquement entendus dans leurs défenses; refuserez-vous à un membre de cette Assemblée la justice due à tout citoyen? » — M. Glézen avait raison, mais il fallait ajouter : « Vous avez décrété la libre communication des pensées, même par la voie de la presse; ainsi j'ai tort de condamner celles déposées sous le sceau d'une lettre. »

« Pendant que M. Glézen parlait, j'entendis et j'aperçus des dispositions fâcheuses pour lui; je demandai alors la permission de l'interrompre et je dis à l'Assemblée, espérant bien qu'elle ne me trouverait susceptible d'aucune inculpation, que je la suppliais de ne donner aucune autre suite à cette affaire.

« M. Glézen continua son discours, et croyant sans dout avoir besoin de se justifier à mes dépens, il paraphrasa dans un sens défavorable le texte de ma lettre. Le procédé n'était pas

[1] Amable de Brugier, baron de Rochebrune, ancien officier au régiment Dauphin-cavalerie, député de la noblesse du bailliage de Saint-Flour. (*Mémoires* de Ferrières, II, 11.)

généreux, surtout après ma dernière déclaration. Je lui dis : « Monsieur, je vous invite à finir, si vous ne voulez pas que je recommence. »

« Il finit alors. J'avais tout simplement demandé à être *honorablement* déchargé ; on me fit remarquer que cette formule semblait donner quelque consistance à l'accusation, et M. Duquesnoy proposa celle-ci : *Il n'y a lieu à aucune inculpation*, qui fut adoptée avec les signes les plus touchants pour moi de l'intérêt qu'avait pris à ma situation la grande pluralité des membres de l'Assemblée.

« Mais avant la conclusion, j'eus à repousser la proposition d'un ajournement ; lorsque celle-ci fut rejetée, celle de la question préalable fut la dernière. Le duc de la Rochefoucauld, dont la loyauté et le patriotisme sont connus, demanda que le nom de l'auteur fût inséré dans le procès-verbal. Robespierre se leva pour défendre sa proposition, mais l'Assemblée refusa de l'entendre.

« Tel est, messieurs, le récit fidèle des faits [1]. Vous y trou-

1 Voici comment Mirabeau, dans le *Courrier de Provence*, rendit compte de cet incident qui se termina d'une manière si honorable pour Malouet :

« Une lettre était le corps du délit, et cette lettre était entre les mains du co« mité des recherches de la Commune. Elle avait été trouvée parmi les pièces qui « inculpent, dit-on, le sieur Augeard, et les commissaires la peignirent comme « renfermant les traces d'un complot, comme étant souverainement outrageante « pour les membres de l'Assemblée nationale. Un cri général s'élève ; toutes les « apparences étaient contre M. Malouet, excepté sa réputation de probité et la « noble tranquillité de son maintien. On demande sa lettre ; on va la chercher. « Au milieu des cris de la prévention et d'une indignation anticipée, M. Ma« louet s'achemine à la tribune ; il en est repoussé. Soudain, soit par le tu« multe qui s'augmente, soit par cette délicatesse de vertu peu jalouse de « son rang dès qu'elle est suspecte, il se rend à la barre pour faire entendre « de là sa justification ; mais l'Assemblée sait qu'un accusé n'est pas un cou« pable : plusieurs membres l'appellent à la tribune ; on insiste ; il y monte, « et c'est un premier acte de justice de l'Assemblée envers lui.

« M. Malouet parle pour sa défense avec cette modestie courageuse qui brave « les apparences de crainte et de faiblesse, en attestant pour lui une vie passée « dans la réputation de bon citoyen. Il rappelle des circonstances douloureuses « à son cœur où il a été méconnu, calomnié, menacé, dénoncé au peuple

verez tout à la fois une preuve, et de la pureté des principes de l'Assemblée nationale, et du danger effrayant dont la liberté publique et la sûreté de chaque citoyen seraient menacées, si les écarts et les excès d'un faux patriotisme y pouvaient prévaloir. Il m'est bien doux de pouvoir vous offrir l'assurance et l'exemple du contraire. Si vous me demandez maintenant, messieurs, comment et par quels motifs tant de calomnies m'ont poursuivi, tant de tentatives ont été faites pour me perdre; comment on m'a supposé des liaisons avec des personnes, aujourd'hui suspectes, que je n'ai jamais connues; je vous répondrai : Subordonné comme doit l'être tout citoyen à la volonté générale, inviolablement soumis aux décrets de l'Assemblée nationale, j'y suis arrivé, persuadé que nous pouvions, sans convulsion, sans déchirement, poser les fondements de la liberté publique, réformer les lois, les mœurs, les abus. J'avais développé mes opinions dans les cahiers que vous avez adoptés, dans les discours que vous avez applaudis le 9 mars dernier;

« comme un ennemi de la liberté.... Son discours, prononcé avec la confiance « de la vertu et la décence de sa position, fit naître pour l'orateur une disposition favorable qui se décida complétement quand on lut la fameuse lettre.... « Cette lettre avouée par M. Malouet, il remonte à la tribune; il en expose « l'occasion, l'époque, les motifs, et son apologie fut un vrai triomphe. L'Assemblée avait eu lieu de croire, suivant la dénonciation qui venait d'être « faite, que cette lettre était liée par quelque trait à l'affaire du sieur Augeard. « Elle fut frappée d'étonnement quand elle n'y reconnut que des griefs d'un « homme ulcéré; quand elle vit que cette lettre, loin de renfermer des traces « de conspiration, n'était qu'une violente sortie contre ceux qu'il présumait « être des perturbateurs de la paix publique, une dénonciation même des bruits « répandus contre la sûreté des représentants de la nation.

« A l'instant, l'absolution de M. Malouet se fit dans le cœur des juges. Au « milieu d'applaudissements qui étaient pour lui une vengeance honorable, « des voix s'élevaient pour demander la punition des dénonciateurs. M. Malouet, après des tentatives d'explications de la part de MM. de Préfeln et « Glézen, à peine entendues, déclare qu'il lui suffit d'être complétement lavé « de l'accusation, et prie qu'il ne lui soit donné aucune suite ultérieure. On « demande sur le tout *la question préalable;* elle est rejetée, et c'est par un décret « formel que la non-inculpation de M. Malouet est reconnue. »

On peut voir encore à ce sujet les *Mémoires* de Rivarol, p. 158.

je les ai constamment défendues. Voilà mes torts; mais ma correspondance ne présente aucun signe de résistance aux principes adoptés par la pluralité : confiance, respect et soumission envers le Corps législatif; fidélité au roi; justice et bienveillance envers toutes les classes de citoyens, voilà le texte et l'esprit de toutes mes lettres à MM. les officiers municipaux; aussi, ai-je eu la consolation de voir ma patrie calme et paisible au milieu des orages; et c'est avec cette sécurité d'une bonne conscience que je serai toujours prêt à vous rendre compte de la mission dont vous m'avez honoré. »

On est fondé à croire, d'après la dénonciation faite contre moi et d'après son résultat, que les informations dont s'occupait le comité des recherches n'étaient pas d'une grande importance; mais elles étaient si multipliées dans toutes les parties de la France, il y avait partout un si grand nombre de mécontents dans tous les sens, que l'inquiétude du comité, qui avait quelque réalité et beaucoup d'exagération dans ses motifs, se répandit généralement dans la majorité de l'Assemblée. Le parti populaire devint de plus en plus défiant et animé contre la cour et l'aristocratie. Le club des Jacobins établit des succursales; sa correspondance embrassa les provinces; tout ce qu'il annonçait comme mesure de sûreté pour les patriotes prit chaque jour un caractère plus prononcé de faction, mais de faction tellement puissante que c'était alors une partie considérable de la nation qui se laissait entraîner dans cet abîme. L'idée, nouvelle encore, d'Assemblée constituante réunissant tous les pouvoirs, circulait dans les clubs et enflammait les démocrates autant qu'elle épouvantait tous ceux qui n'étaient pas engagés dans leurs rangs.

CHAPITRE XIII.

LES IMPARTIAUX.

epuis notre translation à Paris, le désordre, d'une part, et, de l'autre, le système constituant faisaient de rapides progrès. Mirabeau, qui apercevait très-bien le danger de cette doctrine, voulut faire une nouvelle tentative pour se rapprocher de la cour. Il fit offrir de nouveau ses services au roi par un député de la noblesse[1], attaché à la reine : il voulait être ministre. M. Necker rejeta encore ses propositions; mais, pour qu'il fût plus certain qu'elles n'auraient aucune suite, un député breton, qui surprit le secret de la négociation, fit décréter par l'Assemblée qu'aucun député ne pourrait accepter une place de la cour[2] : mesure déplorable, qui ne laissait à l'ambition d'autre issue que celle de la démagogie.

[1] Le comte de la Marck, député de la noblesse du Quesnoy, qui raconte lui-même le fait en ces termes : « Le lendemain du jour où le roi fut conduit ou « plutôt traîné aux Tuileries, Mirabeau vint de très-bonne heure chez moi. « Si vous avez quelque moyen, me dit-il en entrant, de vous faire entendre « du roi et de la reine, persuadez-leur que la France et eux sont perdus, si la « famille royale ne sort pas de Paris. Je m'occupe d'un plan pour les en faire sor- « tir. » (Correspondances publiées par M. de Bacourt, I, 119.) Telle fut l'origine du *Mémoire fait par le comte de Mirabeau après les événements des* 5 *et* 6 *octobre, et remis à Monsieur, comte de Provence, frère du roi, le* 15 *octobre, par le comte de la Marck.* (*Ibid.,* p. 364.)

[2] Séance du 7 novembre 1789. Lanjuinais, député de la sénéchaussée de Rennes, fut l'auteur de cette proposition. Un excellent historien, M. Droz, dit à ce sujet : « A l'effet produit par cette motion, il ne fut pas possible de « douter qu'un décret absurde allait être rendu. » (*Histoire du règne de Louis XVI, Appendice,* p. 67.) C'est dans un discours prononcé la veille, 6 novembre, que Mirabeau, à propos du désordre des finances, avait discuté les avantages de l'introduction des ministres dans l'Assemblée. (*Moniteur,* nos 85 et 86.)

La spoliation du clergé, décrétée partiellement, allait se consommer [1]. Le pouvoir exécutif, miné dans toutes les branches de l'administration, s'effaçait graduellement; les partisans du clergé, ceux de la cour, plus échauffés, plus bruyants que jamais, employaient toutes leurs forces à grossir celles du parti populaire. J'étais, ainsi que mes amis, dans la consternation; nous voulûmes sortir de cet état. Je proposai aux chefs de la minorité de nous réunir à la saine majorité, en convenant d'adhérer à tout ce qui était fait, d'arrêter là la révolution et d'en réparer, de concert, les désordres. Je rédigeai une suite d'articles, dont MM. Cazalès et d'Esprémenil rayèrent la moitié; mais quarante députés de la minorité, parmi lesquels étaient six archevêques ou évêques [2], se réunirent pour les accepter.

Telle fut la naissance du club des *Impartiaux*, qui devint ensuite le club *Monarchique* [3].

[1] Dans la séance du 13 octobre, Malouet avait présenté un projet pour régler l'usage des biens du clergé au lieu de les aliéner, et combattu dans un discours le plan proposé par l'évêque d'Autun. (Voy. le *Moniteur*, n° 73, et la *Collection des opinions*, I, 88.)

[2] Les archevêques d'Aix et de Toulouse (de Boisgelin et de Fontanges), les évêques de Langres, de Chartres, de Montpellier et de Nancy (de la Luzerne, de Lubersac, de Malide, de la Fare).

[3] L'extrait suivant du *Mercure de France*, rédigé par Mallet du Pan, trouve naturellement sa place ici (janvier 1790, p. 164) :

« L'Assemblée nationale, depuis longtemps, était partagée en trois sections : « celle des *Enragés*, celle dénommée des *Aristocrates*, et la troisième des *Modérés*, lesquels n'ont jamais varié depuis l'origine, également éloignés de « l'aristocratie et de l'anarchie, du despotisme et de la démocratie. Le parti, « appelé des *Aristocrates*, s'est déjà, en très-grande partie, réuni à ces derniers. « La première de ces trois sections, qu'on peut regarder comme réduites à deux, « ayant formé un club et des assemblées particulières aux Jacobins de la rue « Saint-Honoré, les deux autres ont imité cet exemple afin de préparer aussi « leur marche. Dans cet état de choses, M. Malouet, l'un des commisssaires « de cette dernière assemblée, s'est rendu de son chef chez M. de la Fayette « et a conféré avec ce général. Cette première entrevue a amené deux conférences subséquentes chez M. le duc de la Rochefoucauld, et où se sont rencontrés, d'une part, MM. de la Rochefoucauld, de la Fayette, de Liancourt, « de Latour-Maubourg et de la Coste; de l'autre, MM. l'évêque de Nancy,

Voici notre arrêté :

Nous, membres de l'Assemblée nationale, ennemis de toute mesure violente et exagérée, séparés de tout intérêt personnel, réunis par le patriotisme et dévoués entièrement à la cause de la liberté nationale et du salut public, professons et déclarons les principes suivants :

ARTICLE 1er.

Fidèles à notre devoir et invariablement attachés aux véritables intérêts du peuple, nous ne cesserons de nous opposer, jusqu'à la fin, à tout projet qui tendrait à l'égarer ou à compromettre ses droits, soit en excitant insidieusement sa défiance et en l'invitant au désordre, soit en le portant au mépris de la Constitution et de l'autorité légitime.

ARTICLE 2.

Tout citoyen doit se soumettre à la Constitution. Ce qu'elle pourrait avoir de défectueux, le temps et l'expérience le manifesteront à la nation, qui le changera ou le modifiera à son gré.

ARTICLE 3.

Il est plus que temps de ramener l'ordre, la paix et la sécurité : c'est le seul moyen de sauver la patrie, de garder la foi promise et due aux créanciers de l'État, de ranimer le commerce et de rétablir la perception des revenus publics, sans lesquels on verrait bientôt périr la Constitution elle-même et la liberté.

« Malouet, de Virieu, Redon, la Chèze et le chevalier de Boufflers. Nous « ignorons encore si ces conférences ont eu ou auront quelque résultat ; nous « en rapportons seulement la nature et les dispositions, d'après des informa- « tions très-authentiques. C'est la majorité de l'un de ces deux partis qui a « porté M. l'abbé de Montesquiou à la présidence.... »

ARTICLE 4.

Le maintien de la Constitution et de la liberté dépend essentiellement de l'observation des lois; et l'observation des lois ne peut être garantie que par une puissance active, protectrice de tous les droits. Il faut donc se hâter de rendre au roi l'exercice du pouvoir suprême, conformément au vœu solennel de la nation et aux principes monarchiques reconnus et consacrés par la Constitution.

ARTICLE 5.

Nous défendrons de tout notre pouvoir, sans acception de rang ni de personne, les droits de l'homme et du citoyen, trop souvent violés aujourd'hui avec impunité.

ARTICLE 6.

La Constitution ayant aboli la distinction politique des ordres, un même titre doit réunir tous les Français : celui de *citoyens*.

ARTICLE 7.

Il est d'une saine politique d'attacher tous les cœurs à la Constitution. Si son complément commandait encore de grandes réformes, il est indispensable d'éviter, dans l'exécution, tous moyens violents; ils alarment les citoyens, aigrissent les esprits, menacent les propriétés, multiplient les malheureux et ne peuvent qu'accroître la détresse du peuple.

ARTICLE 8.

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions religieuses ni pour le culte rendu en commun à la Divinité; mais l'expérience des siècles passés n'a que trop appris combien la tranquillité et l'intérêt même de l'État exigent que la religion catholique con-

tinue à jouir seule dans le royaume, à titre de religion nationale, de la solennité du culte public.

ARTICLE 9.

Pour assurer, dans tous les cas et contre tous les événements, la dépense du culte public, l'entretien de ses ministres et les secours dus aux pauvres et fondés pour eux, il est essentiel de conserver aux églises une dotation territoriale. En conséquence, jusqu'à ce que la dotation nécessaire ait été déterminée et solidement assurée, il ne doit pas être fait d'autre aliénation des biens de l'Église que celle décrétée le 19 décembre dernier comme secours extraordinaire.

ARTICLE 10.

Conformément au décret du 2 novembre précédent, aucune disposition relative, soit à l'aliénation, soit à la répartition des biens ecclésiastiques, ne doit avoir lieu que d'après les instructions et sous la surveillance des provinces respectivement intéressées.

ARTICLE 11.

Une nouvelle Constitution veut un autre ordre judiciaire, dans lequel les nouveaux tribunaux soient restreints au seul pouvoir de juger. Mais on doit prendre tous les tempéraments convenables pour concilier, à l'égard des anciens magistrats, ce que la nécessité commande et ce que l'équité réclame.

ARTICLE 12.

Chez un peuple libre, et qui veut continuer de l'être, la liberté de la presse doit être constamment protégée; mais l'ordre public, l'honneur et la sûreté de chaque citoyen demandent que la licence soit réprimée. Rien n'est donc plus instant

que de provoquer et de faire rendre sur cet objet une loi sage et prudemment motivée.

ARTICLE 13.

Toute force armée deviendrait redoutable à la liberté publique, et serait le fléau des particuliers, si elle n'était contenue par la Constitution et toujours dépendante du pouvoir exécutif, conservateur de l'ordre. Il faut donc que, subordonnément à l'ordre établi par les principes constitutionnels, l'armée et les gardes nationales soient soumises au monarque, comme le monarque lui-même doit être soumis à la loi.

ARTICLE 14.

Nous réunirons tous nos efforts pour obtenir la plus prompte expédition des affaires, accélérer la conclusion si désirable de nos travaux, et surtout pour maintenir l'union entre toutes les parties de ce vaste empire, dont l'intérêt est si essentiellement de former un seul et même corps sous la protection et la dépendance de la loi et du roi.

ARTICLE 15.

Pour parvenir au but que nous nous proposons, nos moyens sont la justice, la vérité, la constance.

Cet arrêté excita un malaise général dans les deux partis extrêmes; l'un et l'autre y virent des moyens de succès pour le parti modéré, et c'est une vertu bien rare que celle qui nous porte à sacrifier nos propres passions à la raison des autres. Il y avait d'ailleurs des prétextes plausibles de chaque côté pour ne pas se décider aux sacrifices que nous demandions. Les

chefs de la majorité se persuadaient que, s'ils travaillaient sérieusement au rétablissement de l'autorité royale constitutionnelle, avant d'avoir consommé toutes les innovations qu'ils rejetaient, on s'en servirait pour les écraser. Leur prétention d'Assemblée constituante, qui n'était point encore arrivée à toute sa hauteur, faisait des progrès sensibles. Ils n'osaient pas prononcer solennellement la suspension du pouvoir royal; mais l'entraver provisoirement jusqu'à l'achèvement de la Constitution était une nouvelle doctrine que beaucoup de députés, qui l'auraient rejetée deux mois plus tôt, commençaient à trouver admissible. L'empire de l'habitude est peut-être le plus puissant, et le parti populaire avait contracté celle de mettre tout en question et de considérer le gouvernement de la France comme une chose à créer plutôt qu'à réformer. D'un autre côté, la majorité de la noblesse et du clergé ne pouvait s'accoutumer à regarder comme définitifs les décrets rendus jusqu'à ce jour; elle les trouvait monstrueux, et il y en avait bien quelques-uns de ce genre. Elle jugeait insoutenable l'ordre de choses qui s'établissait, en quoi j'étais de son avis; mais je soutenais que, si l'on ne se hâtait de transiger sur les sacrifices, la subversion serait complète et entraînerait celle de la monarchie. Le roi avait entièrement adopté mon opinion. Je n'avais point encore, et je n'ai eu que longtemps après, des rapports directs avec Sa Majesté; mais je sus par madame Adélaïde que le roi et elle-même embrassaient sincèrement la doctrine des *Impartiaux*.

Comme c'est un des articles de l'histoire révolutionnaire les plus importants à développer, par les suites qu'il devait avoir, si la malveillance et les efforts de deux partis ne s'étaient réunis pour annuler celui-là, je rappellerai ici quelques détails empruntés à ce que j'en ai publié en 1792[1].

[1] Les développements qui suivent se trouvent sous forme de lettre dans le troisième volume des *Opinions de Malouet*, p. 175.

Le club des *Impartiaux* est né des circonstances, et ce n'est pas par l'événement qu'il faut en juger l'esprit et les motifs. Acteur, et surtout observateur dans cette grande époque, je vois déjà dénaturer les faits, les caractères; toutes les passions sont en travail pour tromper la postérité, comme elles ont été en action pour opérer la révolution. Je certifie donc que la cour ne fut pour rien dans la formation du club des *Impartiaux*.

On a beaucoup parlé de mes liaisons avec plusieurs ministres; comme elles étaient antérieures à la convocation des États, il n'y a eu rien de changé à cet égard dans ma manière d'être, si ce n'est qu'ayant désapprouvé dès le commencement l'imprévoyance du conseil, son hésitation, son défaut de plan, j'ai été traité non pas avec moins d'égards, mais avec moins de confiance que ci-devant, et je suis sûrement l'un des députés actifs qui ait eu le moins d'influence et de relations d'affaires avec les ministres pendant toute la durée de la session. Cela posé, je vais m'expliquer sur cette société.

La nullité de ses résultats et l'acharnement avec lequel on a poursuivi, dans tous les partis, les hommes modérés et leurs plans, me laissent des souvenirs et des regrets très-différents de ceux qu'on pourrait me supposer. J'ai conservé la note de ce qui s'est passé relativement à la formation du club des *Impartiaux;* le temps qui s'est écoulé et les événements qui se sont succédé depuis cette époque n'ayant que trop justifié mes pressentiments et mes opinions, il ne sera pas inutile que j'en place ici le rapprochement.

A l'époque où nous sommes, l'on dit encore, comme à la fin de 1789 : Point de terme moyen, point d'accommodement! C'est le vœu commun aux deux partis opposés; voilà comment, dès le début, les uns ont tout exagéré, et les autres, rien obtenu, rien modifié. C'est ainsi que procèdent les passions dans leur effervescence; elles tendent à leur but sans égard aux obstacles, et deviennent esclaves ou despotes. Mais, comme il

est impossible de travailler avec quelque succès à la législation et à l'organisation d'un empire, si l'on ne se rend supérieur à tous les mouvements passionnés, si l'on ne calcule avec précision ce que l'on peut obtenir de la raison d'un peuple, et ce qu'il faut craindre de ses erreurs, j'ai toujours pensé, dès le commencement de la révolution, que mon devoir, comme député, était de résister avec fermeté à tout ce qui était évidemment mauvais, quel que fût le danger ou l'impuissance de mes efforts; mais aussi je suis bien convaincu qu'il fallait céder à l'empire de l'opinion publique, en tout ce qui présentait l'espoir, même incertain, de quelque bien.

Je n'ai jamais eu d'autre système que celui-là dans ma conduite publique et dans mes opinions; et je m'y suis invariablement attaché, persuadé, même aujourd'hui, qu'il n'est pas d'autre moyen de salut pour un État en convulsion que celui de la modération au milieu de tous les partis extrêmes. Quel était, en effet, l'état de la France en 1789, avant le développement du système qui a prévalu et des factions qui nous ont déchirés? Aucun homme de bonne foi ne peut se dissimuler qu'il y avait une impulsion générale vers la liberté, une horreur universelle de l'ancien régime. Était-il donc permis à un homme raisonnable d'y rester attaché avec l'espoir de le maintenir? N'était-ce pas donner de nouvelles forces à ceux qui l'attaquaient, que de leur montrer une opposition continue, systématique? Le devoir des hommes éclairés n'était-il pas d'appuyer les résistances aux innovations dangereuses sur les principes d'un gouvernement libre et sagement ordonné?

Cent vingt membres de la minorité de l'Assemblée avaient donné leur démission ou s'étaient absentés depuis le mois d'octobre 1789; parmi ceux qui étaient restés, les uns ne prenaient point part aux délibérations; d'autres s'étaient imposé la loi de ne consentir à rien de ce qui serait contraire aux anciennes institutions; plusieurs voyaient avec satisfaction les entreprises les plus téméraires, les innovations les plus dangereuses, se

persuadant que l'accumulation des injustices et des absurdités ramènerait plus promptement le retour de l'ancien ordre de choses. Supposez maintenant que, chaque député resté à son poste, la minorité se fût réduite à une défensive raisonnée et calculée d'après les circonstances : nous aurions d'abord gagné, par le nombre seul des voix, un grand nombre de questions que nous avons perdues à vingt, trente, cinquante et quatre-vingts suffrages ; d'autant que la majorité s'était renforcée par les remplacements, tous les nouveaux élus ayant été choisis parmi les plus ardents révolutionnaires. Mais, ce qui était encore plus important, et ce qui, suivant moi, n'est pas douteux, c'est que nous serions devenus infailliblement la majorité, par la conquête de tous les hommes modérés, jusque-là faibles et incertains, mais qui se seraient ralliés à un plan raisonnable, s'il avait porté l'enseigne de la liberté. La minorité devait donc se réunir sous cet étendard, ou se résigner d'avance à toutes les amertumes qu'elle a éprouvées ; car il n'y a que deux manières de conduire les hommes : par la raison ou par la force. Si donc vos propositions sont telles que la raison, ou l'intérêt, ou les passions du plus grand nombre les rejettent, et que vous ne puissiez pas y employer la force, votre persévérance dans de telles propositions n'est sensée qu'autant que ces propositions seraient des démonstrations de vérités morales et religieuses, dont la conscience ne peut se détacher. Mais, comme il y aura toujours, pour les hommes éclairés, une assez grande latitude dans la discussion des divers modes de gouvernement, il est bien évident qu'il ne suffit pas de proposer celui que l'on croit le meilleur, mais qu'il faut encore se séparer le moins possible des opinions et des volontés dominantes pour parvenir à les éclairer.

Je demandais donc, et je demande encore aujourd'hui aux partisans de l'ancien régime comment ils prétendent le rétablir. Est-ce par le raisonnement qu'ils rappelleront des hommes passionnés, ivres de la liberté et de l'égalité, au retour des distinc-

tions et des autorités qu'ils ont détruites? Est-ce par la force? Mais de quelle force peuvent-ils disposer? Où est aujourd'hui la force publique? Quels en sont les éléments? Quel est le pouvoir qui se fait craindre, hors celui de la multitude? Est-ce bien dans un pays où l'on a, sinon anéanti, au moins pour longtemps affaibli tous les moyens de discipline et de subordination, qu'on peut rétablir l'autorité arbitraire? Car c'est là ce qu'on entend par l'ancienne constitution; et quand même ceux qui la défendent ne l'entendraient pas ainsi, il suffit qu'on y ait attaché, dans l'opinion publique, l'idée du despotisme, pour qu'il soit impossible désormais, soit par la persuasion, soit par la force, de rétablir cet ancien régime.

J'insiste sur ces réflexions, parce qu'elles ont eu des contradicteurs. Mais comment se dissimule-t-on que l'opinion contraire en a bien davantage, et que le succès de tout système politique est soumis à un calcul de nombres et de forces? Il est fort aisé d'établir, dans un salon, entre gens du même monde et du même avis, que ce sont les intendants, les parlements et les trois ordres qui nous conviennent; mais essayez d'accréditer cette doctrine dans les villes, dans les campagnes, dans les garnisons, dans les arsenaux; essayez de prouver à deux millions d'hommes armés et indépendants qu'ils doivent replacer sur leurs têtes tous les jougs qu'ils ont brisés. Je dis que Cicéron et Démosthènes y échoueraient, et que Frédéric le Grand n'y parviendrait qu'à la tête de son armée.

Il ne faut pas s'abuser sur la lassitude et le dégoût qu'éprouvaient un grand nombre de personnes d'un pareil ordre de choses; tout ce qui n'était pas corrompu souffrait impatiemment la licence et l'anarchie; on voulait un gouvernement, et c'est parce que ce besoin était général, qu'on croyait facile de rétablir l'ancien. Mais là était l'erreur. Ses appuis dans l'opinion n'existaient plus : le sentiment de l'obéissance passive était effacé; celui de l'obéissance raisonnée était le seul sur lequel on dût compter, c'est-à-dire que tous ceux qui avaient des

idées vraies ou fausses sur le gouvernement ne pouvaient être portés à l'obéissance que par la raison d'intérêt, et non par cette espèce d'instinct religieux, mêlé de crainte et de respect, qui soumet la multitude à un pouvoir suprême.

Or, la multitude discutant, analysant et jugeant l'exercice du pouvoir suprême dont on l'avait faite dépositaire, il eût fallu détruire et changer les impressions diverses dont je viens de parler, pour la ramener à l'obéissance passive, autrement que par la conviction et par l'exemple de tous ceux qui agissaient sur elle par leurs lumières et leur influence. Mais cette classe éclairée ayant autant de répugnance pour l'autorité absolue que pour la licence, il était impossible qu'un système de gouvernement absolu fût accueilli et défendu, si ce n'est par le petit nombre de ceux qui voulaient l'établir à leur profit.

Et qu'on ne croie pas que c'est ici l'amour de mes principes, la prévention en faveur de mes idées et de celles que j'ai adoptées qui m'attachent à cette opinion. Je doute plus que jamais que les Français puissent supporter les orages de la liberté, et qu'ils résistent à la trop facile corruption d'un gouvernement représentatif; j'en doute par une raison qui n'est pas assez remarquée, mais qui m'a fait à moi une profonde impression, lors des assemblées des bailliages et à l'ouverture des états généraux : c'est le petit nombre de propriétaires aisés, indépendants, et qui peuvent se livrer sans salaire à des fonctions publiques; je dis sans salaire, parce que c'est la seule condition à laquelle on puisse reconnaître un homme indépendant; dès qu'il y a une rémunération attachée à une place élective, celui qui a besoin de cette ressource doit nécessairement obéir aux préjugés, aux passions de ceux qui peuvent le porter à d'autres magistratures ou le continuer dans celle qu'il occupe. Si, au contraire, la cour acquiert une prépondérance de crédit, les hommes nécessiteux lui seront toujours plus facilement asservis. En général, l'autorité dominante, quelle qu'elle soit, doit disposer des hommes qui ont besoin ou envie de faire for-

tune. Il n'y a point de principe philosophique et politique plus positif et plus certain que celui-là. Ceux qu'on a adoptés pour la représentation nationale suffiraient donc seuls pour la corrompre et pour opérer la destruction de la liberté, quand même il n'y aurait pas dans le nouveau système d'autres combinaisons également funestes.

Indépendamment de cette raison, je conçois qu'en balançant les avantages et les inconvénients d'un gouvernement représentatif pour une grande nation, on peut trouver des motifs de préférence pour une monarchie tempérée par les mœurs et par des lois fondamentales. Comme particulier, je me croirais plus en sûreté sous un tel gouvernement que dans ce qu'on ose appeler aujourd'hui un pays libre. Mais un représentant du peuple, qui a reçu le mandat spécial de lui assurer une constitution libre, ne peut, sous aucun prétexte, je ne dis pas provoquer l'établissement d'un gouvernement absolu, mais l'accepter. Comment cette considération n'est-elle pas sentie par ceux qui me reprochent encore aujourd'hui de tenir à ce qu'ils appellent les idées nouvelles? Je conçois mieux l'injustice de ceux qui m'ont placé parmi les ennemis les plus ardents de la liberté : comme je ne l'ai aperçue ni dans leurs principes ni dans leurs manœuvres, et que je les ai combattus constamment, il leur convenait de présenter mon opposition à leurs extravagances comme une conjuration contre la liberté.

Si les réflexions que l'on vient de lire sont encore justes aujourd'hui, on conviendra que, à la fin de 1789, j'étais fondé à régler ma conduite sur de tels principes et à regarder la réunion des hommes modérés comme le seul moyen de salut; d'autant plus que tout alors n'était pas perdu : mais précisément parce que les principes déjà décrétés sur la Constitution tendaient à une désorganisation, il devenait bien important de créer une force de résistance assez sagement combinée, pour qu'on n'y aperçût jamais l'appui de l'autorité arbitraire, mais seulement la réunion de toutes les idées justes sur une Consti-

tution vraiment libre et monarchique. A cette époque, le clergé et la noblesse n'étaient ni détruits ni dépouillés; aucun des décrets qui ont anéanti la force publique et l'autorité royale n'était encore proposé; l'administration du royaume était encore dans les mains du roi; le nouvel ordre judiciaire et les corps administratifs n'existaient pas; enfin la majorité de l'Assemblée, composée de gens faibles, mais honnêtes, flottait entre l'inquiétude d'une entière subversion et celle de retomber sous le joug de l'ancienne aristocratie, dont on exagérait la puissance et dont on lui faisait redouter les complots. Que fallait-il donc aux hommes sages pour devenir les plus forts? Attirer à eux des hommes dont le patriotisme ne fût pas suspect, dont le nom pût rallier tous ceux qui, en détestant les excès, craignaient cependant de se compromettre dans un parti d'opposition. Ce fut donc à cette pensée que devait répondre la dénomination de club des *Impartiaux*. Voici les circonstances principales de sa réunion, qui, au lieu d'être considérée comme une ressource, au moins éventuelle, pour le parti opprimé, devint l'objet de sa malveillance et succomba sous ses attaques [1].

[1] Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs, en même temps que le récit de l'auteur des *Mémoires*, un extrait du *Journal des Impartiaux*, qui le complète (*Biblioth. imp.* **2. — 323 C.**) :

CLUB DES IMPARTIAUX.

Exposé des motifs qui ont porté les Impartiaux à se réunir, et récit des circonstances qui précédèrent cette réunion.

. . . .

« Il se tient, dans la maison des Jacobins de la rue Saint-Honoré, des as-« semblées fréquentes qui ont succédé à celles qui se tenaient à Versailles sous « le nom de *Comité breton*. Cette réunion habituelle excita un nombre assez « considérable de membres du clergé, de la noblesse et des communes à s'as-« sembler, de leur côté, aux Grands-Augustins. On s'occupa des moyens de « ramener l'ordre et la tranquillité; on nomma quinze commissaires, du nombre « desquels fut M. Malouet, quoi qu'il n'eût point assisté à cette assemblée. « Dès que ce député eut été informé de la mission dont on l'avait honoré, il « écrivit pour la refuser, et il motiva son refus....

« Il fut résolu, en conséquence, par le petit nombre de ceux qui agissaient

Les assemblées fréquentes qui avaient lieu aux Jacobins excitèrent enfin un nombre assez considérable de membres du clergé, de la noblesse et des communes à s'assembler aussi aux Grands-Augustins, pour conférer entre eux sur l'état actuel des affaires publiques et aviser aux moyens de provoquer le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité dans le royaume. Ils nommèrent à cet effet quinze commissaires, parmi lesquels je fus désigné; mais je crus devoir refuser cette mission. Je m'en expliquai par écrit en ces termes :

« Une réunion sincère de l'universalité ou de la majorité des députés est le seul moyen de salut qui reste à l'État; mais, quoique je sois bien persuadé que ceux qui m'honorent de leur

« d'après les principes de tous les autres, qu'on mettrait la plus grande publi-
« cité dans toutes les démarches, qu'on ne se rassemblerait en grand nombre
« qu'après avoir manifesté l'objet et les motifs d'une telle assemblée, et que
« même M. le commandant de la milice de Paris en serait le premier instruit.

« M. Malouet se rendit donc chez lui le 29 décembre, et lui dit : L'amour « de la patrie et le désir de contribuer au salut de l'État me conduisent ici. Les « maux du royaume sont effrayants ; la division est extrême ; l'aigreur des es- « prits augmente chaque jour ; l'exagération des idées en sens contraires mul- « tiplie les troubles, accroît et propage l'anarchie. Plusieurs membres de « l'Assemblée nationale, qui n'ont jamais varié dans leur amour pour la liberté « et l'[illegible] public, pénétrés du danger de la situation actuelle des affaires, ont « résolu de faire les derniers efforts pour ramener tous les esprits à des idées « de modération et de paix. Il n'est pas de meilleurs citoyens en France ni « d'hommes plus purs dans l'Assemblée que ceux au nom desquels j'ai l'hon- « neur de vous parler ; ignorés, calomniés et opprimés jusqu'à présent, ils ont « résolu de ne plus l'être. Une conduite franche, des principes patriotiques et « des explications loyales, voilà les moyens qu'ils comptent employer et sur lesquels ils se fondent. »

M. Malouet fit ensuite le récit de ce qui s'était passé dans l'assemblée unique tenue aux Grands-Augustins ; puis il ajouta :

« Nous avons toujours désiré une Constitution libre ; nous la voulions plus « paisible, persuadés que la seule force de l'opinion publique pourrait suffire « pour l'opérer. Nous voulions qu'on évitât les violences et tous les maux de « détail que l'impérieuse nécessité n'exigeait pas... .

« Je vous invite donc, Monsieur, à vous mettre à la tête des hommes mo- « dérés, qui veulent la liberté, la paix et la justice pour tout le monde. »

« M. de la Fayette reçut cette ouverture avec sensibilité ; il annonça les

confiance n'ont que des intentions pures, si, après les mouvements déjà dirigés contre nous, l'on voyait à la tête d'une coalition les membres du clergé et de la noblesse que l'on croit contraires au parti populaire, on ne manquerait pas de publier que nos projets et nos efforts se combinent contre la Constitution, contre la liberté et les intérêts du peuple.

« Je pense donc qu'aucune démarche de paix ne peut être légalement et utilement tentée qu'en la faisant précéder d'une exposition de principes, qui devienne le lien public de la coalition.

« Je pense que tout ce qui paraîtrait ouvertement contraire à la révolution exciterait de nouveaux troubles, dont les suites désastreuses seraient incalculables.

« Il existe un grand nombre de députés qui ont toujours été sur la même ligne de raison et de modération entre l'aristocratie et la démocratie : c'est avec ceux-là qu'il me paraît le plus convenable de conférer dans ce moment, et je m'en charge, avec l'espérance, j'oserais dire la certitude, que MM. du clergé et de la noblesse approuveront les principes et les motifs d'une

« mêmes sentiments, la même conviction et la nécessité de rétablir la paix « et la confiance, et de rendre au pouvoir exécutif toute son énergie ; il montra « le désir de rapprocher tous les esprits par des conférences conciliatoires.... « Cette perspective de paix dans le royaume, de modération dans l'Assemblée, « d'une tendance unanime à une heureuse conciliation, réunit tous les vœux. « Il fut arrêté qu'on rendrait compte respectivement à ses amis ; et qu'on se « réunirait chez M. le duc de la Rochefoucauld.

« Le même jour, vingt-cinq députés se réunirent et invitèrent à leur assemblée MM. de Virieu, l'évêque de Nancy et le chevalier de Boufflers, qui marchaient sur la même ligne qu'eux, ainsi que beaucoup d'autres. M. Malouet rendit compte de son entrevue avec le marquis de la Fayette et annonça la conférence qui avait été convenue et indiquée. L'assemblée nomma, pour y assister, MM. l'évêque de Nancy, le chevalier de Boufflers, de Virieu, Redon, la Chèze et Malouet. La conférence eut lieu, en effet, le 31, chez M. le duc de la Rochefoucauld. MM. le duc de Liancourt et de la Rochefoucauld, le marquis de la Fayette, de la Coste et de la Tour-Maubourg s'y trouvèrent. »

telle conduite, et qu'ils voudront bien permettre qu'il leur soit rendu compte du résultat de cette conférence. »

Je ne me trompais pas; on applaudit à mes vues, et ceux de nos collègues que j'avais voulu désigner pour leur constante modération, approuvèrent de tout leur cœur la réponse que j'avais faite en leur nom.

Mais ce n'était pas assez d'avoir mis cette mesure dans l'explication dont je viens de rendre compte, il fallait encore que, dans aucun temps, dans aucun cas, elle ne pût être suspecte, non plus que nos démarches ultérieures. Il était important d'éviter que notre réunion, qu'on voulait empêcher par tous les moyens possibles, même par des mouvements populaires excités contre nous, fût présentée comme une conjuration; car on ne cessait de nous désigner au peuple comme des conjurés, même avant notre réunion.

Il fallait que cette coalition fût telle, que tous les honnêtes gens du royaume pussent y accéder, et que les plus malveillants ne pussent réussir à en calomnier l'intention et les moyens.

Il fut résolu, en conséquence, que l'on mettrait la plus grande publicité dans les démarches; qu'on ne se rassemblerait en grand nombre qu'après avoir manifesté l'objet et les motifs d'une telle assemblée, et que le commandant général de la milice de Paris en serait le premier instruit [1].

Je me rendis à cet effet chez M. de la Fayette et je lui dis : « L'amour de la paix et le désir de contribuer au salut de l'État m'amènent près de vous. Il n'est pas de meilleurs citoyens en France, il n'est pas d'hommes plus purs dans l'As-

[1] « Malouet se rendit chez la Fayette le 29 décembre 1789 et lui fit connaître les dispositions de ses amis. » (Droz, *Histoire du règne de Louis XVI*, *Appendice*, p. 108.)

semblée que ceux au nom desquels je vous parle. Calomniés, méconnus ou opprimés jusqu'à présent, ils ont résolu de ne plus l'être, et il ne leur faut que des explications franches et loyales pour faire de leur minorité une majorité irréprochable.

« Nous avons fidèlement obéi à nos mandats, qui réclament une Constitution libre; nous la voulions plus paisible, persuadés que la seule force de la raison, de l'intérêt général, suffirait pour contraindre ceux qui ne la voudraient pas. Nous n'avons point approuvé tout ce qui s'est fait; nous nous sommes opposés constamment aux innovations qui nous ont paru dangereuses; mais, la loi une fois promulguée, y résister par la force nous a toujours paru un projet absurde et désastreux. Nous pensons qu'il est fort peu de gens qui l'aient conçu, qu'il n'en existe point dans l'Assemblée, et que, sans les calomnies et les violences qui ont supposé le contraire, le rapprochement que nous désirons serait déjà opéré; car, entre les opinions divisées, il y a toujours un moyen de conciliation possible.

« Aujourd'hui, nous qui sommes ce que nous avons toujours été, droits et modérés, nous voulons nous mettre au milieu de toutes les inimitiés et présenter pour signal de ralliement les principes de la Constitution tels qu'ils sont décrétés, sauf les modifications que l'expérience et les voies légales indiqueront.

« Nous voulons aller au-devant des alarmes perfides, répandues dans Paris et dans les provinces sur une contre-révolution; mais nous pensons en même temps qu'il faut s'occuper sans délai du rétablissement de l'autorité royale, conformément aux principes constitutifs; car si l'anarchie se prolonge, tout périt: le crédit, les finances, les impôts, l'armée, la monarchie, tout sera englouti. La misère, la famine, un deuil universel, voilà quels seront les fruits de la révolution, si l'ordre ne se rétablit par une autorité centrale et constitutionnelle. Je vous invite donc à assister à nos assemblées et à vous mettre à la tête des hommes modérés qui veulent la liberté, la paix et la justice pour tout le monde. »

M. de la Fayette reçut fort bien cette ouverture; il annonça les mêmes sentiments, la même conviction de la nécessité de rétablir la paix, la confiance, et de rendre au pouvoir exécutif toute son énergie; il montra le désir de se rapprocher par des conférences. MM. Thouret et La Tour-Maubourg, qui se trouvaient chez madame de la Fayette, furent appelés.

Tout ce qui avait été dit fut répété en présence de ces messieurs, et cette perspective de paix dans le royaume, de modération dans l'Assemblée, d'une tendance unanime à une heureuse conciliation, réunit tous les vœux. Il fut arrêté qu'on rendrait compte respectivement à ses amis, et qu'on se réunirait au premier jour chez M. le duc de la Rochefoucauld [1].

On nomma MM. l'évêque de Nancy [2], le chevalier de Boufflers [3], Virieu, Redon, la Chèze [4] et moi pour assister à la conférence indiquée; MM. de Liancourt, de la Fayette, de la Coste [5], La Tour-Maubourg et de la Rochefoucauld s'y trouvèrent.

Tous les préliminaires qui viennent d'être exposés furent rappelés. M. de Virieu fit un tableau aussi vrai que touchant de l'état actuel des provinces et de la capitale, de toutes les passions, de toutes les ambitions qui se mêlent à la discussion des

[1] Le duc de la Rochefoucauld (Louis-Alexandre), né en 1735, fils de cette bonne duchesse d'Enville, célèbre par l'appui qu'elle donna aux encyclopédistes. — Après bien des sacrifices faits à la cause de la liberté, le duc de la Rochefoucauld fut massacré à Gisors, le 14 septembre 1792, sous les yeux de sa mère et de sa femme.

[2] Anne-Louis-Henri de la Fare.

[3] L'aimable auteur d'*Aline, reine de Golconde,* beaucoup moins connu comme député de la noblesse du bailliage de Nancy et comme membre de l'Académie française. Le chevalier de Boufflers était neveu, par sa mère, du maréchal de Beauvau.

[4] Pierre-Joseph de la Chèze, né en 1744, lieutenant général de la sénéchaussée de Martel-en-Quercy, qu'il représentait aux états généraux comme député du tiers; il fut depuis député du Lot au conseil des Anciens.

[5] Hippolyte-Gracieux, marquis de la Coste, député de la noblesse du bailliage de Charolles. Il fut un des quarante-cinq de l'ordre de la noblesse qui se réunirent aux communes, et proposa le premier la nationalisation des biens du clergé (8 août 1789).

grands intérêts publics, et qui empêchent que les idées justes, les saines maximes soient jugées ce qu'elles sont. Il montra, d'un côté, le vrai patriotisme allant au delà du but; la scélératesse, qui en prend le masque et usurpe, sous ses enseignes, la confiance qui n'est due qu'à la vertu; les vues étroites, l'inexpérience, qui veulent être sur la même ligne, et qui croient s'accréditer par la violence et l'impétuosité. De l'autre côté, il fit voir le ressentiment des outrages, des espérances déçues, des préjugés vaincus, incessamment converti en complots, en conspirations qui n'existent pas; l'hésitation et l'épouvante des ministres, la triste position du roi; et, au milieu de toutes ces agitations, la constance inébranlable des députés connus sous le titre d'*Impartiaux*, ayant aujourd'hui la contenance et le langage qu'ils avaient le 5 de mai, dédaignant les éloges, méprisant les injures et voulant sauver le royaume ou s'ensevelir honorablement sous ses ruines.

MM. de Liancourt, de la Fayette, de la Rochefoucauld s'expliquèrent successivement dans le même esprit, montrant une égale horreur de l'anarchie, des excès, des violences qui nous affligeaient, gémissant sur les divisions, sur les mouvements alternativement impétueux de l'Assemblée; reconnaissant l'indispensable nécessité de rétablir la royauté dans tout son éclat, mais *par un chapitre particulier de la Constitution*, à la suite de l'organisation du pouvoir judiciaire, attendu que le pouvoir exécutif paraît ne devoir être déterminé que pour mettre en action la législation.

Ce délai et le motif sur lequel il se fondait furent fortement combattus par nos commissaires. Ils rappelèrent tous les exemples de la dissolution qui s'opérait graduellement dans les principes et les moyens de subordination; ils firent remarquer qu'il n'y avait pas de prétexte pour laisser dans cette inertie tous les ressorts du Gouvernement; qu'il n'en serait que plus difficile de les rétablir.

Les raisons d'inquiétude et de défiance contre ceux présumés

aristocrates se développèrent et se réduisirent à leur opposition à la Constitution, à la révolution.

Nos commissaires répondirent qu'il n'était pas juste de conclure d'une désapprobation de principes dans la discussion à une opposition aux décrets et à une révolte contre la Constitution; que la liberté consistait essentiellement dans la faculté d'admettre ou de rejeter tout ce qui n'est pas une loi; que, la loi étant prononcée, il était toujours permis de la trouver mauvaise, mais non d'y désobéir; que, d'après cette considération, qui est celle de la justice et de la raison, nul ne pouvait être préjugé ennemi de la Constitution, s'il n'agissait pas pour la détruire; qu'au surplus, si de tels hommes existaient dans l'Assemblée, ils nous étaient et nous seraient toujours étrangers; que nous ne voulions pas détruire, mais conserver; qu'au lieu de renverser la Constitution, notre vœu était de la rendre exécutable, en en faisant résulter une véritable liberté, une autorité protectrice des droits, des propriétés de tous, en réprimant la licence, en faisant cesser les excès qui altéraient les mœurs et le caractère national.

On revint ensuite aux moyens de rapprochement, qui étaient: premièrement, de s'entendre et de se tolérer les uns les autres; de rester respectivement convaincus que, d'un côté, on voulait conserver un gouvernement monarchique; que, de l'autre, on ne voulait point une contre-révolution, ni le rétablissement des ordres, ni la perpétuité des abus.

C'est dans cet esprit qu'une nouvelle conférence fut indiquée. Nos commissaires s'y présentèrent dans les mêmes dispositions, mais ils les trouvèrent refroidies chez ces messieurs; il n'y avait aucun point de division; aucun principe n'était contesté; cependant il n'y eut rien de conclu, et point de nouvelle conférence indiquée. La nomination de l'abbé de Montesquiou à la présidence avait déplu [1]; on apercevait un fond de dé-

[1] Agent général du clergé et député de Paris. Le 2 janvier 1790, il était élu

fiance, non pour nos commissaires, mais sur les dispositions de ceux dont leur majorité pourrait se composer. Cette seconde conférence ne fut qu'une conversation, qui se termina sans que l'on convînt de la recommencer. Nos commissaires annoncèrent alors qu'ils rendraient compte de ce qui s'était passé; que ce compte deviendrait public; que nous allions former une assemblée, exposer nos vœux et nos principes, et que tous ceux qui les adopteraient composeraient notre société.

Voici la *Lettre des Impartiaux,* qui parut alors :

LETTRE AUX AMIS DE LA PAIX.

« 2 janvier 1790.

« ..... Vous voulez la paix et la liberté; nous voulons la liberté et la paix. Mais notre ami, M. Servan[1], a oublié de nous dire par quelle voie raisonnable on y arrivait; et, s'il est impossible de rien ajouter à la pureté de ses vues, à la sagesse de ses observations, au charme de son style, il est très-nécessaire de vous conduire au but plus directement, et sans perte de temps.

« Il convient d'abord que vous sachiez, amis de la paix, que nous, les Impartiaux, qui avons l'honneur de vous écrire, for-

président, en remplacement de Desmeuniers, par quatre cents voix contre trois cent douze données au candidat de la gauche, Menou.

[1] Le célèbre avocat général du parlement de Grenoble et le frère aîné de Servan, ministre de la guerre en 1792. Forcé par l'état de sa santé de refuser la députation, il publia, au mois de décembre 1789, l'écrit intitulé : *Adresse aux amis de la paix* (in-8° de 68 pages). « Il m'a paru, disait-il, qu'en ce « moment un ouvrage utile serait celui où l'on s'attacherait à montrer l'intérêt « de tous les partis dans la paix et sa prompte conclusion. C'est à peu près ce « que je me suis proposé dans ces feuilles. Je voudrais que leur résultat fût de « convaincre les hommes les plus acharnés contre la révolution actuelle que « le plus grand péril pour eux serait de la faire avorter. »

Une lettre de Servan, datée du 26 août 1794 et que l'on trouvera plus loin, prouve que les événements avaient un peu modifié la bonne opinion qu'il s'était faite de la révolution à ses débuts.

mons la plus malheureuse portion de l'Assemblée nationale. Nous avons débuté par être également détestés des démocrates et des aristocrates; car vous n'ignorez pas que les hommes passionnés ont une singulière aversion pour les hommes modérés; ceux d'entre nous qui ont essayé de développer leurs principes ont été sur-le-champ dénoncés au peuple comme ses ennemis; dédaignés par les ministres, par la cour, par l'aristocratie, nous n'avons pu croire à notre importance qu'en lisant nos noms dans les listes de proscriptions.

« Il faut cependant vous avouer, amis de la paix, que nous éprouvions alternativement de la pitié et de l'indignation de ces attaques ou de ces dédains, aussi bien que des extravagances philosophiques des métaphysiciens et des matérialistes, qui ne nous aiment pas. Par matérialistes, nous n'entendons pas seulement désigner le dogme, mais encore l'enveloppe : car il y a eu dans cette affaire, comme à la création du monde, une première impulsion; et, le mouvement de rotation une fois imprimé, les satellites tournent autour de leur soleil dans un même cercle, avec cette différence que les corps célestes exécutent paisiblement leurs révolutions, au lieu que ces corps sublunaires ont un mouvement bruyant et de fréquentes explosions.

« Pour nous, c'est aujourd'hui seulement que nous commençons à nous déclarer une puissance; mais aussitôt qu'elle sera bien connue, elle sera irrésistible; car c'est celle de la raison et de la justice.

« Or, voici notre plan d'attaque et de défense, ou plutôt notre restauration; car tout s'ébranle et se détruit, et nous voulons sauver du naufrage la constitution, la royauté, la religion, les mœurs et ce qui reste de propriétés intactes.

« Premièrement, nous consentons à laisser à ces messieurs qui frappent du pied, battent des mains, et font des lois à la clameur de *haro,* tous les honneurs du spectacle qu'ils donnent tous les jours aux galeries. Nous voulons continuer à nous faire

remarquer par une contenance qui finira par être celle du vrai patriotisme.

« Nous continuerons à écrire dans nos provinces qu'il faut se calmer et obéir aux lois, au roi, et n'offenser personne; de telle sorte, qu'au jour du jugement chacun de nous puisse dire : « Je suis le député du canton où il y a eu le moins de châteaux brûlés et le moins de sang répandu ; » ce qui, dans la compensation des titres et mérites, équivaudra, au moins, à un éloge de journaliste.

« Nous ne prétendons aussi faire usage que ce jour-là des lettres anonymes, des listes de proscriptions que nous ont values nos opinions, conformes à celles de M. de Mirabeau, sur le veto royal et la constitution en Assemblée nationale, ainsi que notre doctrine sur les deux chambres.

« Ces opinions, qui ne sont plus pour nous que le souvenir de nos devoirs accomplis, sont maintenant subordonnées à d'autres principes constitutifs que nous voulons maintenir, parce que la paix publique y est attachée.

« Nous ne voulions pas une révolution et nous pensons qu'elle n'était pas nécessaire, attendu que, lorsque les représentants d'une nation sont assemblés, et qu'ils ont sa confiance, ils ont puissance absolue pour réprimer les abus et rétablir les droits du peuple dans toute leur étendue. Or, c'était là notre mission, et chacun de nous a tout le courage nécessaire pour la remplir.

« Mais la révolution est faite; et ce qu'on appelle une contre-révolution est une absurdité en spéculation, et serait un malheur affreux, s'il était possible de la tenter.

« Or, nous vous assurons, amis de la paix, que nous sommes des gens très-sensés, et qu'il y en a parmi nous qui savent aussi bien ce que c'est qu'un gouvernement que ceux qui viennent d'en improviser un neuf. Il s'agit maintenant de le faire fonctionner, et nous entendons pour cela en raffermir le grand rouage, qui est la royauté.

« Nous voulons que le pouvoir exécutif reprenne toute l'énergie dont il est susceptible par la Constitution, et que ses agents soient responsables de quelque chose; car nous ne concevons pas ce qu'on peut leur demander, et ce qu'ils ont à faire dans ce moment-ci. Il est même extraordinaire que l'honorable membre qui poursuit le livre rouge passe sous silence les appointements des secrétaires d'État depuis qu'ils sont en vacance.

« Nous voulons que le roi soit plus puissant que le maire de Paris; que les municipalités et les gardes nationales lui obéissent, ainsi que l'armée de terre et celle de mer.

« Nous réprouvons le gouvernement fédératif, et tout ce qui ressemblerait à la ligue Achéenne et Ionienne, dont le roi de Macédoine vint si aisément à bout.

« Nous empêcherons que le portefeuille des affaires étrangères soit mis, comme le *Journal de Paris,* à la discrétion des tribunes et des galeries.

« Nous voulons que toutes les assemblées administratives soient dans la dépendance du roi, et qu'elles ne puissent rien sans son consentement.

« Nous voulons que toute désobéissance à ses ordres qui ne contrarient point la loi soit punie comme forfaiture.

« Nous voulons que la splendeur du trône soit rétablie, et que le roi ait toutes les jouissances qui peuvent contribuer à son bonheur personnel et au maintien de la dignité de la famille royale; qu'en conséquence, il ordonne et règle sa maison militaire ainsi que bon lui semblera, sans qu'aucun district puisse le trouver mauvais.

« Nous nous opposons à la liberté de tous les cultes publics. D'après les divisions qu'a produites parmi nous la diversité d'opinions politiques, celle des religions nous mettrait dans un état de guerre perpétuel. Notre amour pour la paix nous fait désirer de conserver à la religion de nos pères une grande prépondérance.

« Nous aurions désiré qu'on eût mis vingt années à détruire une partie de ce qui a été détruit en quelques heures; mais en acceptant ce qui est fait, nous voulons laisser debout ce qui n'est pas renversé. En conséquence, nous oserons déplaire aux gazetiers, en mettant une circonspection raisonnable dans les dispositions subséquentes au décret du 2 novembre sur les biens ecclésiastiques.

« Notre intention est d'abord d'assurer les frais du culte et la subsistance des ministres, ainsi que celle des pauvres, tout autrement que par des calculs hypothétiques.

« Nous ne croyons ni juste, ni utile de salarier les prêtres en argent, de les dépouiller d'une dotation territoriale.

« Nous consentirons à toutes les suppressions et réductions raisonnables, à l'aliénation de quatre cents millions; mais nous ne dépasserons pas ce terme.

« Nous consentons à la suppression des parlements, comme corps politiques; mais nous demandons des cours souveraines de justice.

« Nous serons fort aises de voir messieurs les maîtres des requêtes et conseillers d'État employés dans les municipalités, de préférence aux avocats et procureurs; mais nous n'avons point d'article arrêté pour ce qui les regarde.

« Nous prenons un intérêt très-vif au commerce, à l'agriculture, à la navigation, aux colonies; nous provoquerons et nous accueillerons avec transport toutes les lois qui encourageront le travail et l'industrie.

« Nous désirons un système raisonnable d'impositions et de finance; et, après l'avoir longtemps attendu, nous prendrons la liberté d'en proposer un.

« Finalement, nous désirons justice, protection, liberté, sûreté pour tous, sans exclure le pape et son comtat d'Avignon, que M. Bouche veut conquérir. Nous nous opposerons à l'invasion, ainsi qu'à la destruction de l'ordre de Malte.

« Quant aux chanoinesses et à tous les chapitres nobles,

nous les verrions subsister sans inquiétude et supprimer sans chagrin, moyennant les mesures et les égards convenables pour les titulaires; en général, nous n'aimons point l'impétuosité, la précipitation, la colère dans les fonctions législatives. Nous sommes plus disposés à absoudre qu'à condamner, à concilier qu'à diviser. Le comité des recherches et tous les complots qu'il a imaginés, ou découverts, ou poursuivis, nous paraissent d'absurdes et iniques moyens de régénération. Nous travaillerons à faire disparaître cette page de notre histoire.

« Nous ferons établir, aussitôt que nous le pourrons, un poteau à carcan pour les libellistes, sans entendre proscrire les plaisanteries qu'on pourrait se permettre sur notre compte. Mais toute espèce d'imposture est un poison pour le peuple, et la grossièreté une chose dégoûtante pour les honnêtes gens.

« Du reste, nous abandonnons le fauteuil et renonçons à toutes les dignités.

« Nous ne faisons point serment de nous lever ou de nous asseoir au commandement d'un officier major qui fait faire l'exercice à la prussienne; fidèles à nos principes, s'il plaisait aux partis adverses de les adopter et aux alliés de les oublier; ou si, dans les articles imprévus, nous apercevons tort ou raison dans l'une ou l'autre extrémité de la salle, nous refuserons le salut au tort, et nous ferons toujours la révérence à la raison.

« Apprenez maintenant, amis de la paix, que telle est notre conduite depuis le 5 mai, sans nous en être écartés un instant, et qu'auparavant, il n'y a pas un de nous qui eût jamais fléchi le genou devant le despotisme; tandis qu'on assure que plusieurs hommes, libres d'hier, faisaient fonctions d'esclaves avant-hier.

« Or donc, amis de la paix, laissez là la brochure du jour, même celle-ci, qui vaut peut-être mieux qu'une autre, et allez-vous-en de rang en rang, de place en place, pour nous chercher d'honnêtes gens; montrez-leur nos conditions, nos prin-

cipes, et dites avec assurance : *Là est la paix, la justice, la vérité: bonnes gens, ralliez-vous à ces enseignes.*

« Dites aux officiers municipaux, aux comités permanents, aux gardes nationales, qu'il y aura toujours des sottises, mais qu'il n'y aura plus de complots redoutables; qu'il faut que les vainqueurs et les vaincus se réunissent cordialement, et que c'est à la force qu'il convient de ne point abuser de la victoire; qu'il n'y a de révolution utilement consommée que celle qui met un terme à la violence, aux outrages, à la défiance, à l'inimitié;

« Qu'aussitôt que la bienveillance et la bonté se manifestent dans les temps de troubles, il arrive ce que l'on voit dans les jours orageux, lorsqu'un souffle pur chasse les nuages et nous rend le soleil dans tout son éclat.

« Amis de la paix, remettez doucement chacun à sa place : le magistrat sur son siége, le procureur dans son étude, l'ouvrier dans son atelier et le soldat dans ses casernes; ils ont assez longtemps habité les cafés et les places publiques.

« Dites aux gardes nationales qu'ils dépensent un million par jour; car la diminution du travail est précisément celle de l'argent, des subsistances, des denrées et des marchandises;

« Qu'ils laissent donc reposer leurs fusils, jusqu'à ce que les puissances ennemies chargent les leurs.

« Dites aux politiques métaphysiciens que nous avons besoin maintenant de faire un cours de physique expérimentale, et que nous reviendrons à eux à la suite de ce cours.

« Dites aux courtisans que la leçon est dure, mais qu'il faut qu'ils en profitent.

« Dites aux ministres de prendre une attitude ministérielle, et que nous les aiderons pour le bien.

« Dites au clergé que nous n'entendons point abandonner au pillage et le prêtre et l'autel; mais qu'il n'y a plus d'abbaye pour personne; mettez une grande importance à concilier aux ministres de l'Église, qu'on outrage impunément, le respect et la confiance des peuples.

« Dites au peuple, aux citadins, aux districts que, s'ils continuent à se mêler de tout, ils bouleverseront tout; car il y a fort peu d'hommes capables de gouverner les autres.

« Enfin, amis de la paix, n'oubliez rien de ce qu'a oublié M. Servan; et son homélie, jointe à la vôtre, sera un ouvrage parfait, comme il est lui-même un parfait citoyen et un excellent écrivain, que nous chérissons, ainsi que le petit nombre de ceux qui lui ressemblent.

« Nous prions Dieu qu'il bénisse vos efforts et les nôtres, et nous continuerons à être vos fidèles coopérateurs,

« Les Impartiaux. »

Toutes nos espérances de conciliation n'ayant eu aucun succès, ni d'un côté ni de l'autre, nous abandonnâmes notre première enseigne [1] en conservant nos principes, et nous con-

[1] L'extrait suivant d'une lettre écrite par le duc de la Rochefoucauld au *Mercure de France* (*Moniteur* du 10 mars 1790) explique l'insuccès de la tentative si honorable des *Impartiaux*. On y voit par quelle étrange aberration MM. de la Fayette, de Liancourt et de la Rochefoucauld, en reconnaissant *la nécessité de rétablir la royauté dans tout son éclat,* voulurent ajourner les mesures tendant à fortifier le pouvoir exécutif, attendu que *la clef de voûte ne peut être placée que lorsque toutes les autres parties ont reçu leur forme et leur disposition.* Ce délai donna à la Révolution le temps nécessaire pour détruire ce qui subsistait encore du pouvoir exécutif.

« .... A la suite d'une visite que fit M. Malouet à M. de la Fayette, le 29 décembre, ce dernier, dont on connaît le patriotisme, accepta la conversation proposée, parce qu'on semblait l'envisager comme un moyen assuré de produire d'heureux effets; il indiqua le rendez-vous chez moi pour le 3 janvier, et m'en prévint, ainsi que quelques autres de ses amis. Nous nous réunîmes donc le 3, MM. de la Fayette, de la Coste, de la Tour-Maubourg, de Liancourt et moi; MM. Malouet, de Virieu, l'évêque de Nancy, le chevalier de Boufflers, la Chèze et Redon y arrivèrent; et le premier ouvrit la conversation par un discours à peu près semblable à celui qu'il avait tenu le 29 décembre à M. de la Fayette. Un de mes amis lui répondit que les situations respectives étaient différentes, puisque ces messieurs s'annonçaient comme

stituâmes solennellement la société *Monarchique*, qui n'a jamais eu que deux séances : la première, dénoncée et menacée dans tous les journaux comme contre-révolutionnaire; la seconde, insultée et dissoute violemment par la populace. Les patriotes se crurent permis cet acte de violence, lorsqu'ils virent l'affluence des souscripteurs et l'adhésion que nous obtenions dans les provinces. Je sollicitai inutilement la protection de l'Assemblée : on sait comment Barnave me répondit [1].

chargés d'une mission, tandis que nous n'étions que pour notre propre compte. On observa encore que nous ne pouvions pas reconnaître l'existence de deux partis dans l'Assemblée nationale, en avouant pourtant que nous gémissions souvent de la division qui s'y manifestait en beaucoup d'occasions; que l'établissement d'une négociation du genre de celle qui nous était proposée nous paraissait impossible, parce que, nous bornant à suivre ce que notre conscience et nos lumières nous dictaient, nous n'étions point chefs d'un parti, et que nous ne pouvions nous charger de répondre que de nous-mêmes. La conversation roula vaguement sur plusieurs objets; on nous proposa de nous revoir le 6, ce que nous acceptâmes, et d'y inviter quelques-uns de nos amis; mais aucun du petit nombre de ceux à qui nous en parlâmes n'ayant désiré s'y trouver, la seconde conversation fut composée des mêmes personnes que la première. Elle fut aussi vague; et quoique ces messieurs nous parlassent beaucoup de la nécessité de rétablir promptement le pouvoir exécutif, ils ne nous spécifiaient pas quels étaient leurs moyens pour y parvenir, et se bornèrent à nous dire que c'était le premier objet dont on devait s'occuper. On leur répondit, et je me rappelle leur avoir dit, et avoir été approuvé par mes amis, que c'était bien notre avis, et même la volonté générale, de donner au pouvoir exécutif toute l'étendue et toute la force nécessaires au salut d'un grand empire; mais que ce ne serait pas une suite de décrets faits en peu de jours qui établirait cette force constitutionnelle...; que ce chapitre devait être le dernier, parce que le pouvoir exécutif était la clef de la voûte, qui ne peut être placée que lorsque toutes les autres parties ont reçu leur forme et leur disposition. Ces messieurs nous annoncèrent leur projet de rendre compte au public de ce qui s'était passé, d'arrêter et de publier une *déclaration des principes des Impartiaux*, et de former un *club* dans lequel seraient admis tous ceux qui feraient profession de penser comme eux. Nous nous séparâmes, et il n'y eut point d'autre conférence indiquée. »

[1] Le *club Monarchique* ne succéda pas immédiatement à la tentative avortée du *club des Impartiaux*; ce fut, si nous en croyons l'*Histoire de la Révolution par deux amis de la liberté*, vers le mois d'août de l'année 1790, après la fédération du Champ de Mars, qu'eut lieu sa fondation très-légale et

Ce fut alors que je rendis un compte public à mes commettants de ma conduite et de mes opinions dans l'Assemblée. Cette pièce, qui en présente le résumé, trouve naturellement sa place ici.

très-publique. Les premiers reproches qui lui furent adressés peuvent paraître singuliers. « Les fondateurs de ce nouveau club, d'autant plus redoutables, disent les mêmes historiens, qu'ils se couvraient des armes de la loi, et que, la déclaration des Droits à la main, ils avaient obtenu l'autorisation de la municipalité, résolurent de combattre les partisans de la démocratie avec les mêmes armes qui avaient été employées si avantageusement contre le despotisme des privilégiés et de la cour. Ils conçurent, et en peu de temps exécutèrent le projet d'établir dans les principales villes du royaume des points de ralliement, de se placer au centre des mouvements pour les diriger, de se concilier l'opinion publique, de réunir tous les mécontents, tous les citoyens fatigués de nos agitations civiles, et de les ramener, par le désir du repos et de la paix, sous le joug de la monarchie. Mais ils laissèrent trop facilement pénétrer leurs vues, et l'horreur de la tyrannie était encore trop vive pour qu'elle ne parût pas plus effrayante que la licence avec tous ses excès. Les citoyens ne virent en eux que des ennemis publics; on les poursuivit de retraite en retraite, et il fallut tout le zèle et toute l'activité de la garde nationale pour les soustraire aux terribles effets du ressentiment du peuple. » (T. V, p. 380.)

Les violences matérielles auxquelles il est fait allusion et dont parlent les *Mémoires* de Malouet ne furent ni la première attaque dirigée contre la nouvelle société ni la plus redoutable. Celle-ci partit de l'Assemblée nationale : dans la séance du mardi 25 janvier 1791, présidée par l'abbé Grégoire, Barnave, à l'occasion d'un décret proposé pour le remplacement immédiat des prêtres du diocèse d'Amiens qui refusaient le serment civique, se jetant brusquement à côté de cette question, fit une sortie violente contre les membres du club Monarchique. Voici, d'après le *Moniteur,* la fin de ce discours et les incidents qu'il souleva.

Barnave. .... Mais ce n'est pas le véritable but de ceux qui s'opposent à la marche de la loi. Ce qu'il importe de voir d'un bout du royaume à l'autre, c'est un petit nombre de factieux qui regrettent leurs priviléges, leurs droits oppresseurs. (Les applaudissements de la gauche étouffent les cris de la droite.) Ce n'est pas seulement sur cette question qu'on a fait jouer des menées artificieuses, qu'on a cherché à réveiller ce qu'il y a de plus sensible pour exciter contre les fondateurs de la liberté. Jamais vous n'avez rendu un grand décret sans qu'on abusât du nom des choses les plus sacrées parmi les hommes : ce mot de *monarchie,* si cher à tous les Français (agitation violente à droite; applaudissements nombreux à gauche), n'a-t-il pas été invoqué quand vous avez rendu des décrets contre la tyrannie? Le mot *propriété* n'a-t-il pas

été invoqué toutes les fois que vous avez rendu des décrets contre les usurpations qui avaient réduit au néant la fortune publique, pour créer de ses débris des fortunes privées? (On applaudit.) Il est temps de se prononcer de manière à faire cesser ces dissensions et à sauver l'État des malheurs auxquels on voudrait le livrer, et de la guerre civile, à laquelle certainement on voudrait le conduire. Tandis que les uns, regrettant des abus irréligieux, s'appuient du nom sacré de la religion, une autre secte s'élève; elle invoque la constitution monarchique; et sous cette astucieuse égide quelques factieux cherchent à nous entourer de divisions, à attirer les citoyens dans des piéges en donnant au peuple *un pain empoisonné*... (La partie droite entre dans une grande agitation. MM. Murinais, Malouet et plusieurs autres membres cherchent à se faire entendre et ne peuvent y parvenir.) Ce n'est pas ici le moment de traiter ce qui concerne cette insidieuse, perfide et factieuse association. (Les agitations et les cris de la droite augmentent; les applaudissements de la gauche y répondent. Chaque fois que MM. Murinais, Malouet et autres membres veulent prendre la parole, ces applaudissements redoublent. M. Malouet quitte sa place, s'élance vers la tribune et parle à M. Barnave en gesticulant d'une manière très-vive.)

M. Charles Lameth. Mettez à l'ordre M. Malouet l'intendant.

M. Barnave. Le moment n'est pas arrivé de vous entretenir de cette association. Sans doute les magistrats chargés de veiller à la tranquillité publique auront pris les précautions qu'exige cette tranquillité... (Plusieurs voix à la droite : *Ce n'est pas à l'ordre du jour; allez aux Jacobins.*) Sans doute le comité des recherches instruira bientôt l'Assemblée de ces manœuvres factieuses, de ces distributions de pain à moitié prix, destinées à porter le trouble dans le peuple et à en armer... (On applaudit. Plusieurs voix de la droite : *Il n'est pas question là d'Amiens*) et vous dénoncera dénominativement ceux qui ne craignent pas de se montrer et de paraître les auteurs de ces manœuvres et les chefs de cette faction; mais j'ai cru devoir parler de ces faits, parce qu'il est évident que tant d'audace... (la droite s'agite, la gauche applaudit), il m'a paru évident que des manœuvres aussi hardies, au milieu de la révolution, dans une ville qui l'a toujours défendue et qui la défendra toujours, avaient un appui et ne pouvaient avoir d'espérance que dans les mouvements, les résistances qu'on se propose d'effectuer par le moyen du refus de serment des ecclésiastiques fonctionnaires publics.... (Une grande partie de l'Assemblée applaudit, et ces applaudissements accompagnent M. Barnave de la tribune à sa place.)

M. Murinais. On vient de dénoncer dans cette tribune comme insidieuse, perfide et factieuse une société qui... (Il s'élève des murmures.)

Un très-grand nombre de voix de la partie gauche demandent la clôture de la discussion.

L'Assemblée déclare que la discussion est fermée.

M. Malouet. Puisque la discussion est fermée, je n'entreprendrai pas de

m'expliquer sur le projet de décret; mais vous avez entendu à cette tribune... à l'occasion d'une affaire particulière, une dénonciation...

PLUSIEURS VOIX A GAUCHE. Votre amendement !

M. MALOUET. Je demande, par amendement, qu'au sein même de la révolution, au milieu même de cette ville qui a vu naître la Constitution, qui a tant fait pour la liberté..., je demande, dis-je, que la liberté, que la sûreté publique et individuelle, ne soient pas impunément outragées dans cette tribune. Je demande que la dénonciation qui a été faite soit consignée dans le procès-verbal... Je demande que le préopinant dépose sa dénonciation sur le bureau... Je demande...

M. MURINAIS. Je demande que le membre qui a appelé le coutelas des assassins sur la tête des hommes honnêtes qui...

M. MALOUET. On a appelé la fureur du peuple sur notre tête... Qu'il me soit permis de répondre un mot aux inculpations... (*Moniteur* du 27 janvier 1791, nº 27.)

Ces protestations de Malouet et de ses collègues de la droite, qui se joignirent à lui, ne furent pas écoutées, et l'ordre du jour mit fin à cet orageux débat; mais il eut des échos au dehors. Deux jours plus tard, le jeudi 27, la maison du comte de Clermont-Tonnerre, qui avait eu la principale part à la fondation du nouveau club, fut assaillie par des rassemblements armés. On lit dans le *Moniteur* du 29 janvier :

« Le zèle et l'activité de la garde nationale ont également dissipé un autre attroupement qui s'était formé autour de la maison de Stanislas de Clermont-Tonnerre, et le calme est aujourd'hui entièrement rétabli. Le propriétaire du Wauxhall d'été, qui avait loué ce local au club Monarchique, vient de faire déclarer aux membres de cette société qu'il ne pouvait plus les recevoir. »

Le même jour, à l'Assemblée nationale, les *commissaires de la Société des Amis de la constitution monarchique* demandèrent, par une lettre adressée au président, à être entendus à la barre. Malouet, Clermont-Tonnerre réclamèrent avec insistance la parole à ce sujet. Mais elle leur fut encore refusée, et l'Assemblée passa à l'ordre du jour. (Voy. le *Moniteur* du 29 janvier.)

Pour terminer cet épisode de la révolution, disons que, au commencement du mois suivant, les sections du Luxembourg et du Théâtre-Français prirent un arrêté rendu public par la voie de la presse, et par lequel elles refusaient une somme de 1027 livres 3 sous 6 deniers remise par le club Monarchique à titre de secours pour les pauvres de leur circonscription : « Considérant quelles peuvent être les causes et quels seraient les effets de cette fastueuse bienfaisance... » (*Moniteur* du 7 février 1791, nº 38.) Enfin le 28 mars, à la suite d'une nouvelle émeute, le club Monarchique, qui, par une seconde tentative, s'était reconstitué rue des Petites-Écuries, fut définitivement fermé par ordre de l'autorité municipale. (Voir le *Moniteur* du 30 mars 1791, nº 90, et encore Ferrières, II, 215; Montlosier, II, 49 et 56; la *Correspon-*

dance publiée par M. de Bacourt, I, 251; et dans le tome deuxième des présents Mémoires, la réponse que Malouet publia à la dénonciation de Barnave.)

La *Société des Impartiaux*, dans sa courte durée, avait rallié à elle, en dehors de l'Assemblée, plus d'un écrivain de talent, tels que Rulhière, Mallet du Pan, Fontanes. Montlosier, qui en parle à l'occasion des rapports de Mirabeau avec la cour, semble rattacher la fondation de ce club au plan même proposé par celui-ci; mais c'est là une erreur, puisque les premières réunions chez le duc de la Rochefoucauld eurent lieu plus d'un mois avant l'entrevue que Malouet, comme on le verra dans le chapitre XV, eut avec Mirabeau. « J'ai lieu de croire, dit Montlosier, que ce fut dans ces espérances que fut fondé par M. de Clermont-Tonnerre et par M. Malouet le fameux club des Impartiaux, qui divisa un moment le côté droit, et où ils réussirent à faire entrer plusieurs écrivains déjà marquants. Ce club avait été établi d'une manière légale, comme tous les autres clubs du temps; et, par cette raison, on croyait sérieusement qu'il devait être respecté et protégé. Il ne le fut pas du tout. On ne désavoua pas sa légitimité; on n'en tint compte. » (*Mémoires*, II, 35.)

Enfin le journal des Impartiaux cessa lui-même de paraître le 17 avril 1791. Une lettre adressée à son rédacteur et insérée dans le septième numéro constate les difficultés qui avaient constamment entravé sa publication :

« Votre journal rencontre des obstacles qui vous honorent. Les colporteurs « ne veulent point se charger de son débit; les folliculaires de tous les partis « le décrient. J'avoue que je voudrais trouver la cause de cette petite persécu- « tion patriotique. Par quel hasard la circulation des papiers aristocrates est- « elle aussi libre que celle de vos écrits est difficile? Par quel hasard le succès « des journalistes démagogues est-il aussi florissant? En rêvant à la solution « de ce problème, il m'a paru que je l'avais trouvée. Les partis contraires se « souffrent, parce que leur existence tient à cette tolérance. S'il n'y avait « plus d'*Aristocrates*, que deviendraient les *Enragés*? Si les *Enragés* se cal- « maient, quelle excuse auraient les *Aristocrates*? Mais les *Impartiaux* doi- « vent tôt ou tard dévorer les deux partis ; c'est le règne de la raison : toutes « les erreurs le redoutent également et s'unissent pour le retarder. »

CHAPITRE XIV.

LETTRE A MES COMMETTANTS.

Un membre du Corps législatif n'est comptable de ses opinions à personne; c'est sous ce rapport principalement qu'il est inviolable, et lorsque nous connaîtrons mieux la liberté, lorsque nous en jouirons, on entendra un cri universel d'indignation contre ce fanatisme cruel qui s'élève aujourd'hui du sein de la plus profonde corruption, et qui flétrit par des plumes vénales ce que les hommes devraient respecter le plus, après leur propre conscience : la conscience de leurs représentants. Alors, quand l'opinion publique aura toute la pureté qu'elle ne peut recevoir que de l'empire des bonnes mœurs, il sera inutile, je dirai même peu convenable, qu'un membre du Corps législatif parle de ses opinions autre part que dans la tribune; il sera inutile qu'il en entretienne le public; car toutes ces explications ne signifient autre chose si ce n'est qu'il se glorifie d'être l'auteur ou le contradicteur d'une loi; et toutes les sinuosités de l'amour-propre, quand il se voile, quand il se manifeste, ne sont, en dernière analyse, que la mesure d'un esprit vulgaire ou la faiblesse d'un esprit supérieur. Mais aujourd'hui que la presse est livrée à une horde d'hommes féroces; lorsque dans ce délire une opinion qui s'accrédite, ou celle que l'on calomnie, peuvent être un arrêt de mort, il faut avoir le courage de publier les principes que l'on professe et qu'on a défendus; il faut s'offrir aux hommes avides de juger et de condamner, parce qu'il s'en trouve toujours dont l'honnêteté plus éclairée nous absout. Ce n'est donc pas pour censurer ce qui a été fait, encore moins pour susciter des oppositions, que j'écris;

c'est pour établir cette vérité importante, que j'ai usé de mon droit, que j'en ai usé par de justes motifs, en improuvant, dans l'Assemblée, les décrets qui ne m'ont pas convenu; c'est pour démontrer que ceux qui ont voulu rendre criminelle mon improbation ne peuvent être que des hommes nés pour la servitude plutôt que pour la liberté. Mon devoir est de me soumettre aux décrets mêmes que j'ai le plus hautement blâmés. Ainsi je tromperai l'attente des hommes qui voudraient trouver dans cet écrit les moyens d'une nouvelle insurrection; mais je ne veux point servir l'attente de ceux qui publient que tout est bien; et je désire ardemment que la raison publique acquière assez de maturité pour réformer légalement ce qui est mal.

« Messieurs,

« Je n'ai pas cru devoir répondre aux censures qu'ont éprouvées mes opinions dans quelques parties de la sénéchaussée dont j'ai l'honneur d'être le représentant, mais je n'oublie point que je dois à l'universalité de mes commettants le compte le plus rigoureux de ma conduite. Il est temps de m'acquitter de ce devoir; la prolongation de cette session, la nouvelle formation des départements, l'impossibilité de me présenter désormais devant l'Assemblée qui m'a nommé, ne sauraient me soustraire à une obligation qu'il m'est doux de remplir. Les adresses à l'Assemblée nationale, les accusations dont j'ai été l'objet, n'ont pu altérer ma tranquillité; car je ne saurais la faire dépendre des erreurs de quelques-uns de mes concitoyens; mais je n'en suis pas moins empressé d'éclairer la religion de tous et d'obtenir leur estime : tel est, messieurs, l'objet du développement de faits et d'observations que je vais mettre sous vos yeux.

« Je vous dois compte des pouvoirs et des instructions que j'ai reçus de vous; mais peut-être n'est-ce pas là ce que vous

me demandez; car les députés que l'on improuve aujourd'hui seraient trop facilement justifiés par leurs cahiers, et je consens moi-même à donner plus de latitude à ma responsabilité. Je le dois d'autant mieux que, m'ayant honoré de votre confiance dans la rédaction des cahiers de l'assemblée d'élection, je ne me pardonnerais pas de n'y avoir point inséré tout ce qui pouvait assurer votre liberté et la réforme des abus dont vous aviez à vous plaindre; mais cet oubli ne peut m'être reproché. Lorsque les cahiers de Riom furent imprimés, on les mit au rang de ceux qui présentaient les bases essentielles d'une constitution libre. Ce n'est plus assez d'en avoir souvent défendu les principes; et, comme s'il n'y avait qu'un seul système de législation et un seul mode de gouvernement compatibles avec la liberté publique et individuelle, le système qui a prévalu parmi nous a frappé d'anathème dès le premier instant tous les autres. Ainsi, les meilleurs esprits de l'antiquité et des temps modernes n'auraient pu être admis de nos jours à cette discussion, sans être obligés de subir le joug des opinions dominantes, sous peine d'être exposés aux huées et souvent aux fureurs de la multitude, qui n'a plus aucuns moyens d'être éclairée lorsqu'on l'a excitée à prononcer cette horrible sentence : *Tous ceux qui ne seront pas d'une telle opinion seront nos ennemis.*

« Voilà, messieurs, ce que j'ai constamment éprouvé depuis un an, dans l'Assemblée et hors de l'Assemblée ; il n'est point d'injures, de calomnies, de menaces dont je n'aie été assailli, ainsi que plusieurs de mes collègues, pour avoir préféré quelquefois les principes de Locke, de Montesquieu, de Rousseau, de Hume, à ceux qui n'avaient pas pour moi la même autorité, et pour avoir hautement condamné tous les excès. Mais, sans rappeler ici mes différentes opinions, il est plus simple que je vous expose les principes qui les ont dirigées et les impressions que j'ai reçues des divers événements dont la succession compose la révolution.

« On devait s'attendre depuis longtemps à de grands chan-

gements; toutes les vérités étaient dévoilées, mais elles étaient dédaignées, ce qui annonce le dernier terme de la corruption; car l'ignorance et l'erreur s'allient avec l'honnêteté. Il était donc probable que la déprédation des finances, l'excès des impôts, les abus d'autorité épuiseraient la patience des peuples; il était démontré à tous les hommes sages et éclairés que le progrès des lumières ne laisserait d'autres gouvernements que ceux qui seraient fondés sur la justice et la raison. Mais lorsque je vis le roi, allant lui-même au-devant de cette vérité, reconnaître les torts de ses courtisans et de ses ministres et appeler loyalement la nation à l'exercice de ses droits; lorsque, par un mouvement subit et universel, les mots de *patrie* et de *liberté* devinrent un cri de ralliement, je crus voir dans ces heureuses dispositions et dans la force de l'opinion publique l'aurore des plus beaux jours de la monarchie; et je suis encore persuadé que le concours des circonstances favorables était tel, qu'on pouvait, sans aucun trouble, opérer la plus heureuse révolution dans les mœurs et dans le gouvernement de la France; car il faut agir en même temps et sur les mœurs et sur les lois, pour asseoir la liberté sur des fondements inébranlables. Je ne sais s'il est possible d'être véritablement libre sans être juste; mais je ne doute pas que la liberté absolue et l'immoralité ne réalisent le plus cruel despotisme.

« En vous exposant ici quels étaient mes sentiments à l'ouverture des états généraux, vous pressentez déjà, messieurs, quelle devait y être ma conduite. La double représentation des communes leur assurait une influence égale à celle des deux autres ordres; c'était l'expression littérale de votre vœu : vous avez senti qu'en prescrivant impérieusement à vos députés l'opinion par tête, vous les rendriez inconciliables avec tous ceux qui auraient le mandement de l'opinion par ordre; mais vous n'entendiez pas vous soumettre aux prétentions exclusives des autres ordres.

« J'envisageai donc cette grande question dans toute son

étendue, dans tous ses rapports avec la constitution, avec la paix publique; et voici les réflexions qui déterminent mon opinion.

« Nous ne venons point ici fonder un nouvel empire à main armée, mais nous venons restituer au peuple tout ce qui lui appartient justement; et tant que nos procédés auront le caractère évident de la justice, l'opinion publique, qui nous favorise, aplanira tous les obstacles.

« Examinons donc ce qui est juste en soi et ce qui est utile au peuple.

« Il est juste que l'existence politique des deux premiers ordres ne soit pas prédominante; qu'elle ne puisse empêcher la réforme des abus, qu'elle ne restreigne point l'exercice des droits des communes longtemps altérés par le régime féodal, et qu'elle ne puisse priver la nation de la meilleure constitution possible; tout cela est juste et évidemment utile.

« Mais il ne m'est pas également démontré qu'il soit juste et utile d'obliger les députés du clergé et de la noblesse d'abandonner, sans stipulations préalables, la distinction politique des ordres; car nous ne pouvons les y déterminer que par la raison ou par la force. — Par la raison : ils en ont aussi à nous opposer; ils ont aussi des instructions, des mandats et des intérêts légitimes à défendre; ils ont à s'appuyer sur des autorités imposantes, en s'attachant au système d'un gouvernement mixte tel que celui de l'Angleterre; c'est celui que l'expérience nous montre comme le plus favorable à la prospérité et à la liberté d'un grand peuple; c'est celui vers lequel je me sens personnellement entraîné. — S'agit-il d'employer la force? Je n'en connais pas les moyens, et je ne veux pas les tenter.

« Tels furent, messieurs, les motifs de mes premières propositions de conférence, qui parurent si suspectes [1]; je ne pré-

[1] L'une de ces propositions paraissait obtenir faveur; M. Faidel, député du Querci, qui permet que je le cite, se trouva à côté de quelqu'un à qui l'on

sumais pas qu'on en viendrait à brûler les châteaux, à soulever partout le peuple contre le clergé et la noblesse. Il m'était impossible de concevoir une bonne constitution, autrement que par des moyens purs et paisibles, de même que, quelques fautes qu'on puisse faire dans celle à laquelle nous travaillons, ce n'est que par des voies légales qu'on doit en obtenir le redressement, ou ce seront toujours de nouveaux malheurs qui se succéderont.

« La grande querelle de la vérification des pouvoirs consomma un temps précieux, et l'imprévoyance qui allait toujours en avant fut égale à celle qui s'arrêtait sur les bords d'un précipice sans y regarder. Il n'était pas douteux que nous n'eussions tous un droit égal à la vérification commune de nos pouvoirs; mais si nous n'avions voulu en venir à l'opinion par tête, cette opération préalable pouvait et devait se faire par commissaires.

« Pendant cette discussion, où l'abondance des paroles ne me dissimulait pas l'importance des faits, inquiet des résultats, prévoyant de grands déchirements, voulant les éviter, je désirais que nous, les représentants du peuple, fixassions les bases de la Constitution, sans égard aux prétentions qui auraient été injustes de la part des premiers ordres; ainsi, la liberté individuelle, la liberté publique, les pouvoirs et la composition du Corps législatif, auraient été déterminés; toutes les usurpations, tous les abus proscrits, toutes les réformes prononcées, et les deux chambres proposées.

« Ce plan aurait été accepté ou refusé par le clergé et la

vint dire : « *La proposition de M. Malouet va passer ! — Empêchons cela,* répondit-on : *faites courir dans les bancs que c'est un homme vendu à la cour.* »

La commission fut faite avec assez soin et de succès pour que le lendemain, il se trouvât à la porte de la salle des porteurs de chaises qui assurèrent qu'ils me portaient tous les soirs chez madame de Polignac, et qui le certifièrent à mon laquais. — Plusieurs journalistes imitèrent bientôt les porteurs de chaises; et c'est ainsi qu'on sert le peuple, et surtout qu'on l'éclaire. (*Note de l'auteur.*)

noblesse. Dans le premier cas, les principes constitutifs étaient arrêtés sans commotion; il n'y avait plus qu'à en suivre les développements. Dans le second, les représentants du peuple, assurés de sa faveur, exerçant la plénitude de ses droits, n'ayant à craindre que l'abus de leurs forces, en trouvaient la toute-puissance dans la modération; ils n'avaient à opposer à un premier refus qu'une insistance grave et ferme sur un plan qui conciliait tous les droits, tous les intérêts légitimes.

« Je rédigeai une adresse au roi dans laquelle ces dispositions étaient présentées; je la communiquai à plusieurs députés; M. Target en changea quelques expressions, et m'engagea à un délai de quelques jours; il sentait alors comme moi le danger auquel nous exposerions la chose publique, en nous constituant en *Assemblée nationale;* et vous vous rappellerez, messieurs, que, huit jours avant cet arrêté des communes, il avait assez peu de partisans pour que ses plus zélés promoteurs n'osassent pas en faire la proposition : M. l'abbé Sieyès s'était borné à la dénomination d'*Assemblée des députés vérifiés;* MM. Mounier, Thouret, Mirabeau, et plusieurs autres orateurs, repoussèrent comme moi la constitution en *Assemblée nationale*. J'avais adopté celle de *Représentants du peuple français,* que je trouvais tout aussi imposante, et qui n'avait pas les inconvénients d'une scission prononcée ou d'une conquête violente sur les deux premiers ordres; je développai mes motifs dans mes opinions des 7 et 15 juin. Veuillez bien les juger, messieurs [1], avec impartialité : vous trouverez que celui qui était étranger à toutes les factions, à tous les mouvements du Palais-Royal et de la capitale; qui ne voulait pas plus vous faire subir le joug du clergé et de la noblesse, que les exposer aux violences et aux outrages de la multitude; qui, seul avec sa conscience, ne se décidait que par la considération des prin-

[1] Toutes mes opinions sont imprimées; j'ai été obligé de prendre cette précaution contre les feuilles périodiques, qui me faisaient dire des sottises, quand elles ne m'en disaient pas. (*Note de l'auteur.*)

cipes les plus justes, était excusable d'avoir une telle opinion ; et, sans disputer ici avec qui que ce soit d'élévation et de courage, je dirai que, s'il y en a à tout oser pour arriver à la liberté, il s'en trouve aussi dans ce vœu d'une âme honnête : *Sacrifions tout à la liberté, hors la justice.*

« Nous fûmes quatre-vingt-neuf de cet avis, et soit qu'on nous juge d'après nos pouvoirs, d'après les principes du droit public, d'après ceux de la morale, qui nous commandaient de craindre et d'éviter de grands troubles dans le royaume, nous ne méritions pas les qualifications odieuses qui nous ont été prodiguées.

« C'était même une bien dangereuse atteinte portée à la liberté publique que d'oser, dès le début, diffamer et proscrire les membres du Corps législatif qui résistaient aux motions menaçantes des cafés et des attroupements du Palais-Royal.

« Je n'oublierai pas que le 16 juin au soir, au moment où l'on ferma la discussion pour aller aux voix, la moitié des députés s'y opposa ; et l'insistance de l'autre moitié excitant un grand tumulte, nous nous aperçûmes que, par hasard ou volontairement, ceux qui admettaient la constitution en *Assemblée nationale* et ceux qui la rejetaient se trouvaient divisés en deux sections séparées par le bureau du président. Je désirai alors qu'on se donnât le temps d'examiner paisiblement de quel côté était la majorité ; et, dans le cas où le *oui* eût prévalu de cinquante voix seulement, mon avis était qu'on se réunît à l'instant, et que l'arrêté fût signé et adopté à l'unanimité, précisément parce que je le croyais dangereux, et que je trouvais honnête que nous courussions tous la même fortune. Pendant que je faisais cette proposition au milieu du tumulte, j'entendis, des galeries, des cris et des injures qui s'adressaient à nous : « *Taisez-vous,* me dit-on, *mauvais citoyen!* » Deux étrangers eurent l'audace de venir même au milieu de nous, prendre au collet un député. J'appelai la garde pour les faire arrêter, au moment où ils s'évadèrent. Cette violence me décida à retirer ma pro-

position et à donner plus hautement mon avis pour le *non*; mais le lendemain nous ne fûmes que quatre-vingt-neuf, et la veille nous étions près de deux cents[1].

« Le roi pouvait-il approuver cet arrêté? Pouvait-il le casser? Je pense qu'il ne pouvait faire ni l'un ni l'autre.

« Avant qu'une constitution nouvelle soit établie, la puissance publique ne peut se diriger que suivant les lois et les maximes anciennes. Or, il est certain que les trois ordres existaient au moment où la nation a exprimé le vœu de modifier leur influence. Quelle devait être cette modification? C'est ce qui était à délibérer. Lorsque les seuls députés des communes prononcent qu'ils sont le Corps législatif, il est certain que cela même est une nouvelle constitution, et que le monarque, gardien de l'ancienne, quelque vicieuse qu'elle soit, ne retrouvant ce vœu formel ni dans les cahiers des bailliages, ni dans l'adhésion du clergé et de la noblesse, ne peut sanctionner une telle loi. — Mais peut-il la casser? Non, car aussitôt que les représentants de la nation sont assemblés, le pouvoir législatif ne peut être qu'au milieu d'eux, soit qu'ils en usent, soit même qu'ils en abusent. Ainsi, je n'approuvai ni la séance royale, ni son objet, ni ses formes impératives; j'y vis les droits de la nation et l'autorité royale compromis; je fus d'avis de ne point accepter la déclaration du 23 juin. Mais si le roi avait ordonné une nouvelle assemblée des bailliages; s'il avait consulté solennellement la nation sur l'arrêté du 17 juin, en faisant proposer un plan de constitution à peu près semblable à celui de l'Angleterre[2], je suis persuadé que la majorité des bailliages l'aurait accepté. Nous étions libres alors, et la paix était rétablie dans le royaume; toutes les factions, toutes les intrigues étaient déjouées; le gouvernement conservait son action, et le

[1] On a vu la mention du même fait, page 10.

[2] Il était facile de ne point transporter dans notre Constitution les défauts de celle de l'Angleterre, et de nous en approprier les avantages. (*Note de l'auteur.*)

roi une salutaire influence. Si, au contraire, l'arrêté du 17 juin avait été généralement approuvé; si la nation avait constamment voté pour la réunion des ordres en une seule chambre, le roi n'était point compromis ; sa dignité était maintenue, et la réunion des ordres se fût opérée avec plus d'harmonie que par les attroupements et les pierres jetées à l'archevêque de Paris, par les menaces et les insultes faites aux députés du clergé et de la noblesse. Car, encore une fois, je ne connais que deux manières de donner des lois à un peuple : ou l'épée à la main, lorsque le vainqueur dicte sa volonté au vaincu ; ou dans des conférences solennelles, lorsque les représentants de la nation discutent librement leurs opinions et prononcent ensuite, avec un respect religieux, le résultat de la volonté générale.

« Ce n'est point ainsi, messieurs, que la nouvelle Constitution s'est formée, et je crains bien que les orages au milieu desquels elle est née ne soient le signe caractéristique de son existence.

« Après la séance royale, nous n'avions d'autre parti à prendre que celui auquel on s'était arrêté dans l'assemblée tenue au Jeu de Paume. C'est dans ces grandes circonstances qu'il n'y a plus de dangers à calculer ; soit que les autres ordres se réunissent à nous ou restassent séparés, nous devions à la France une constitution ; et la France nous était redevable de son bonheur et de sa gloire, si cette constitution garantissait les droits de tous.

« Des mesures très-inconsidérées de la part de la cour, le rassemblement des troupes près de la capitale, la disgrâce des ministres qui avaient embrassé le parti populaire, occasionnèrent l'insurrection du mois de juillet ; la nation tout entière se trouva prête à défendre ses représentants, qu'elle crut menacés, et dès lors l'Assemblée nationale eut un pouvoir sans bornes pour faire le bien. Quelle époque brillante pour la France, si l'esprit de sagesse et de paix, veillant à nos destinées, eût dirigé nos délibérations !

« La résistance à l'oppression m'a toujours paru le droit éminent d'une société politique; mais son premier besoin, celui sans lequel elle ne peut exister, c'est l'ordre public; ainsi les peuples qui ont voulu secouer le joug des tyrans ont été obligés d'observer dans leur révolte une exacte discipline, et de se soumettre à un chef, pour en combattre un autre.

« Pour nous, qui n'avions à traiter qu'avec un prince que la nation n'a cessé de chérir et de révérer; nous qui n'avions à nous plaindre que de ses agents, quels dangers menaçaient notre liberté? Combien n'était-il pas instant de nous l'assurer par l'obéissance aux lois! Combien, au contraire, est déplorable ce spectacle de licence et d'anarchie que nous donnons à l'Europe depuis le mois de juillet! Comment l'histoire peindra-t-elle à la postérité cette agitation véhémente de tous les citoyens, ces terreurs propagées dans toutes les parties du royaume, sur des conspirations imaginaires, tandis qu'une véritable et profonde conjuration sapait les fondements de l'autel et du trône, brisait tous les liens, détruisait tous les pouvoirs, avilissait le clergé, la noblesse et la magistrature, armait les citoyens les uns contre les autres, et préparait enfin les attentats des 5 et 6 octobre? C'est au milieu de tous ces désordres que j'ai constamment professé l'horreur de toute violence, le respect pour les lois, pour les propriétés et pour les droits de chaque individu. Tant que j'ai pu me faire entendre, et malgré les menaces d'un peuple égaré, j'ai dit qu'il fallait maintenir la perception des impôts, l'autorité des juges, la discipline des troupes; qu'il fallait punir les brigands, les séditieux, les assassins. Je l'ai dit à l'Assemblée : le supplice même des coupables est perdu pour les méchants, dès que ce n'est pas la loi qui le prononce; je me suis élevé contre les confédérations, les délibérations des corps armés, contre les municipalités qui se sont attribué des pouvoirs oppressifs sur les personnes et sur les opinions; et lorsque, dans l'Assemblée même, j'ai vu les spectateurs encouragés à applaudir ou à blâmer les avis, j'ai réprouvé ces excès,

j'ai gémi de tous ces attentats contre la liberté; car, ne vous y trompez pas, messieurs, vous ne serez véritablement libres que lorsqu'il n'existera plus un seul opprimé qui ne soit vengé; lorsque les haines, les soupçons feront place à une bienveillance mutuelle; lorsque la loi aura repris son empire, chaque citoyen ses occupations, et le roi son autorité.

« Voilà, messieurs, quelles ont été mes opinions dans l'Assemblée sur les désordres dont la connaissance m'est parvenue depuis le mois de juillet. Voilà ce que de coupables écrivains appellent des opinions *serviles, contraires à la révolution.* Et la plus aveugle exaltation fait adopter à des hommes honnêtes ces funestes impressions, comme s'il pouvait y avoir d'autre révolution désirable que celle qui met les lois à la place des volontés arbitraires, qui substitue des mœurs pures à des mœurs corrompues, et qui fait prévaloir l'influence de la vertu dans les déterminations de la volonté générale. Telle est, messieurs, la révolution que j'ai passionnément désirée, et qui peut seule fixer parmi nous la liberté. Mais que je suis loin de croire au patriotisme qui s'annonce par des fureurs, qui divise au lieu de réunir, qui entretient le peuple dans une fermentation perpétuelle pour des questions abstraites que les hommes les plus éclairés peuvent seuls discuter et résoudre; qui bouleverse tout pour s'élever au-dessus des ruines! Car, en dernière analyse, tous ces déclamateurs patriotes nous disent plus ou moins nettement : « *C'est moi, l'ami du peuple, qu'il faut faire ministre, général, député, magistrat; tous mes compétiteurs sont vos ennemis; tous mes adversaires et mes rivaux sont de mauvais citoyens; et moi, homme vertueux, zélateur ardent de la révolution, je vous assure que vous n'aurez jamais tort, pourvu que vous favorisiez mes passions.* » Je l'avoue, messieurs, le courage, l'honneur, l'amour de la patrie ont pour moi un autre langage. Flatter la multitude dans ses égarements, ou un tyran dans ses caprices, me paraît également indigne d'un homme de bien: et quels que soient ceux qui disposent de

l'autorité, de la fortune et des honneurs, ils n'obtiendront jamais de moi que la vérité. Ne craignez donc pas que je la trahisse en vous rendant compte de mes sentiments sur les points principaux de la Constitution. J'ai juré de m'y soumettre, et je ne trahirai pas ce serment; j'ai juré de la défendre, et ses bases, en effet, doivent être sacrées pour tous les citoyens; ce sont : la division des pouvoirs; la nation investie de celui de faire les lois par ses représentants; la sanction du roi; le gouvernement monarchique; le roi chef suprême du pouvoir exécutif; la liberté individuelle, qui comprend celle des opinions et soustrait les citoyens à tout autre empire que celui de la loi; la responsabilité des agents du gouvernement envers le Corps législatif; l'égalité des droits politiques de tous les citoyens; l'abolition du régime féodal et de la vénalité des charges. Voilà les fondements inébranlables de la liberté, et le jour où ils ont été posés, la Constitution s'est offerte dans tout son éclat à la reconnaissance des Français.

« Vous aviez aussi pressenti, messieurs, cette Constitution; vous en aviez indiqué les principaux appuis, et un concert presque unanime de tous les bailliages réunissait toutes les volontés vers la même fin; tant il est naturel que les grandes vérités que l'expérience et la raison ont consacrées acquièrent un ascendant universel! Mais qui de vous aurait pensé que constituer un gouvernement, c'était le détruire, et qu'on ne pouvait le rendre plus régulier, plus légal, qu'en le plongeant dans un effroyable chaos?

« Il faut vous le dire, car cette funeste erreur doit être dévoilée : on a pensé qu'il ne devait pas rester pierre sur pierre de l'ancien édifice, au moment où l'on en construisait un nouveau; et malheureusement ceux qui ne tendaient dans leurs systèmes hasardeux qu'à une perfection chimérique, se sont unis sans le savoir aux coupables desseins des factieux qui travaillent à la subversion de la monarchie. Ici l'amour du bien s'est engagé témérairement dans les routes de l'intrigue, et le

civisme égaré est devenu l'instrument du crime. J'ai résisté, j'ai combattu toutes les erreurs. Je n'étais point d'avis qu'on commençât la Constitution par la « Déclaration des droits de « l'homme, » dont l'exercice en société ne peut être séparé des relations et des devoirs qui y correspondent en les modifiant.

« Je désirai que le gouvernement, subordonné aux principes constitutifs que je viens de vous rappeler, en reçût dans l'instant une nouvelle vie, et que, sans rompre le pont subsistant entre l'ancienne et la nouvelle loi, l'administration marchât d'un pas plus ferme dans les sentiers nouvellement tracés. Créer à nouveau tous les pouvoirs était, à mes yeux, une usurpation; les détruire, était une prévarication; mais en régler l'exercice et les limites, c'était notre devoir. Ainsi, je n'ai jamais conçu ce superbe dessein de disperser et de dissoudre tous les éléments d'une vaste monarchie pour les recomposer. Ne désorganisez rien, m'écriais-je; réformez, dirigez; ne brisez point à la fois tous les ressorts; que l'un remplace l'autre; que les chefs commandent et qu'ils soient obéis; que les ministres gouvernent, car ils sont responsables des abus d'autorité; que le roi jouisse des bienfaits d'une constitution libre; que la splendeur du trône en soit accrue, que son autorité tutélaire en soit plus respectée.

« Mon avis était donc, dès le mois de juillet, de décréter les principes constitutifs et de laisser au gouvernement toute son activité, pendant que nous poursuivrions les détails de cette grande entreprise, détails que je concevais infiniment moins compliqués que ceux dans lesquels nous nous sommes enfoncés; car je vois toujours la Constitution réduite à quelques pages, et non dans cette immensité d'articles qui composent déjà plusieurs volumes, et qui ne peuvent être aussi invariables que les principes, surtout quand ils n'en sont pas la conséquence nécessaire. Je désirais qu'on s'occupât des finances dès la fin d'août; il me semble que nous pouvions alors rétablir l'ordre et le crédit par des opérations simples: le déficit était

de cinquante-six millions dans les recettes; il disparaissait par une somme égale d'économies dans les dépenses. L'arriéré en dettes exigibles s'élevait à six cents millions; une aliénation équivalente de biens du domaine et du clergé, ou un emprunt sur hypothèque de cette somme nous mettait au courant. Il n'était pas douteux qu'on ne pût exiger du clergé de grands sacrifices, et que l'Assemblée ne fût en droit d'opérer toutes les réformes raisonnables; ainsi, la suppression des abbayes commendataires et d'un grand nombre de monastères, de titres de bénéfices sans fonctions, ne pouvait rencontrer d'obstacles; mais j'étais loin de consentir à l'invasion des biens du clergé. J'ai soutenu que nous n'avions pas le droit de dépouiller les églises et les pauvres d'une dotation territoriale qu'ils tenaient de la piété de nos pères, de la disposition libre des fondateurs; que le salaire en argent des ministres du culte compromettait leur subsistance dans des temps malheureux; qu'on ne peut les assimiler, à cet égard, aux autres officiers publics; car les officiers de justice cessent de l'être quand bon leur semble et peuvent participer à toutes les ressources d'une libre industrie; l'armée, ayant la garde et la défense des richesses nationales, ne peut, dans aucun cas, manquer de solde, à moins qu'elle ne passe sous le joug d'une armée ennemie; mais les prêtres sont irrévocablement liés au service de l'Église et ne peuvent vivre que de l'autel; ils n'ont aucune part à la puissance, à la force publique; ils ne peuvent en être que protégés ou opprimés; et lorsque leur entretien, qui avait été religieusement uni à celui des pauvres par de riches fondations, ne sera plus que le produit d'un impôt levé sur le peuple; lorsqu'ils seront au nombre des charges et des créanciers de l'État, qui peut répondre qu'en des temps de détresse ou d'attaque combinée contre la religion nationale, on ne combine pas aussi la suppression du culte catholique par celle de l'impôt? Je sais tout ce qui a été dit sur les abus résultant de l'inégale répartition, de l'accumulation des riches bénéfices sur les mêmes têtes: la

réforme était juste; la spoliation ne m'a pas paru telle, et vous ne pouvez, messieurs, me reprocher cette opinion, en vous rappelant l'article de vos cahiers qui porte expressément que *les prérogatives et possessions légitimes du clergé et de la noblesse seront inviolables*. S'il eût été possible que vous m'eussiez recommandé le contraire, je n'aurais sûrement pas accepté la mission dont vous m'avez honoré.

« Je vous avouerai même que j'ai éprouvé un sentiment douloureux en entendant citer, à l'appui d'un système politique et d'un expédient de finance, les maximes évangéliques sur *la pauvreté et le mépris des richesses*.

« En considérant les biens ecclésiastiques comme pouvant fournir une ressource importante, que j'avais évaluée, dès le premier moment, à un emprunt ou à une aliénation de quatre cents millions, je ne me dissimulais pas que les créanciers de l'État, auxquels ce secours serait destiné, y avaient moins de droits que les pauvres, qui sont les créanciers de l'Église; aussi voulais-je commencer par assurer leur sort par des établissements publics qui préviendraient et soulageraient l'indigence dans toutes les parties du royaume.

« Tel fut l'objet de ma motion du 20 août, dans laquelle j'indiquais les moyens d'occuper et de faire subsister tous les hommes dépourvus d'emplois et de ressources; c'est par ces dispositions que je voulais arriver à un système complet de finances et d'impositions. L'ordre assuré par l'activité soutenue du gouvernement; le crédit rétabli par le payement de l'arriéré; le *déficit* comblé par une somme égale d'économies, dont on a reconnu la possibilité, puisqu'elle s'élève à soixante millions; il restait en amélioration les impôts des privilégiés, qui augmentent la recette de trente-cinq à quarante millions; et c'est sur cette base que j'aurais voulu fonder la libération de l'État par des remboursements successifs; car je ne pensais pas qu'il convînt, dans la position où nous sommes, d'abandonner aucune branche de revenus. J'aurais voulu détruire le régime de la ga-

belle, odieux par ses vexations autant que par l'excès de l'impôt établi sur le sel; mais en le modérant, en établissant le droit aux salines mêmes et en rendant ainsi le sel *marchand* dans tout le royaume, on pouvait en retirer vingt à vingt-cinq millions et remplacer le surplus du produit par des droits sur les consommations. Je voulais épargner les terres, car les hommes les plus distingués dans la science de l'économie politique nous ont démontré une grande vérité, qui n'est pas pas généralement aperçue en France : c'est que l'aisance d'une nation nécessairement soumise à de fortes impositions dépend de la juste proportion des impôts, non-seulement avec les facultés, mais encore avec les débouchés de la denrée qui les paye, avec les moyens plus ou moins libres de payement, c'est-à-dire de la proportion des impôts directs avec les impôts indirects.

« Considérant donc la taille comme une taxe plus ou moins arbitraire et vraiment désastreuse par son excès sur les petites propriétés, je voudrais réduire à une seule contribution tous les impôts fonciers et personnels, sous une seule quotité nominale de vingtième ou de dixième de revenu foncier et industriel; de telle sorte que la fixation des besoins publics déterminât celle du vingtième ou du dixième, ou des deux dixièmes, en imposant toutefois les trois cinquièmes au moins de la masse totale sur les consommations, et en élevant graduellement la taxe, du nécessaire au superflu, des objets les plus usuels à ceux de luxe, des marchandises de fabrique nationale à celles de fabrique étrangère. Il me semble que dans ce système, où tout est simple, dont toutes les bases reposent sur des vérités incontestables, on pouvait passer sans désordre de l'état ancien à l'état nouveau; nous n'étions point subitement environnés de ruines, et la reconstruction de l'édifice suivait graduellement la démolition de chaque pièce. Certes, je ne pense pas que de telles dispositions nous eussent conduits à l'expédient du papier-monnaie; et je n'ai pas besoin de vous dire que, dans aucun temps et sous aucun rapport, je ne pouvais l'approuver.

« Je m'aperçois que j'anticipe sur l'ordre des faits. Je vous rappellerai indifféremment ceux sur lesquels je veux vous faire connaître mes opinions motivées; je les réduirai désormais aux deux objets principaux de la Constitution : l'exercice des droits du peuple dans tous les pouvoirs publics, l'influence de l'autorité et de la prérogative royale sur ces mêmes pouvoirs.

« Ici se place une réflexion qui m'a échappé dans la tribune. Dans toutes les discussions politiques, on ne devrait avoir et l'on ne devrait supposer aux opinants qu'un même but, qui est d'indiquer ce qui paraît le plus sage et le plus utile. Combien nos discussions seraient sincères et faciles, si nous nous rendions respectivement cette justice ! Mais lorsqu'on croit voir un intérêt d'un côté, un intérêt de l'autre; ici le despotisme, là l'anarchie, la chaleur des partis opposés s'accroît de toute la distance qu'on aperçoit entre les deux intentions, et ce qu'on présume le moins des deux partis, c'est la droiture. Je répondrai donc à ceux qui ne veulent voir en moi qu'un partisan de l'autorité royale : Oui, je le suis, précisément par les mêmes motifs qui font que vous ne l'êtes pas.

« Vous voulez la liberté, vous voulez servir le peuple, et moi aussi; et ne dites pas que je ne veux servir le prince que parce qu'il est le prince; car j'aurais droit de dire aussi que vous ne vous passionnez pour ce que vous appelez la cause du peuple, que parce que, dans votre système, c'est la cause du pouvoir, de la fortune et des honneurs; parce que tous les avantages sont toujours du côté du plus fort; je dirais que dans tous les temps, dans toutes les républiques, nous avons vu les courtisans des peuples surpasser en intrigues et en séduction les courtisans des rois.

« Que si je considère sous les rapports de justice et de générosité la défense de l'autorité royale, il me semble que, lorsque le parti du prince est le plus faible, lorsqu'il n'est plus défendu par ses courtisans, par ses ministres, c'est à nous, députés des communes, à nous souvenir que Louis XVI est le

premier roi de France qui a rendu au peuple la plénitude de ses droits. Serait-il donc juste que ce fût aussi le premier roi des Français réduit par le peuple à la condition du doge de Venise?

« Je vais plus loin, et je dis que cela serait juste, si le bonheur et la liberté de la nation exigeaient un tel sacrifice.

« Mais ils exigent au contraire, messieurs, ce que vous avez voulu, ce que l'universalité des bailliages a reconnu, ce que la Constitution a conservé : un gouvernement monarchique. Mais, lorsque le principe est posé, il nous reste bien plus à faire pour en rétablir les conséquences que pour les détruire.

« Accoutumé à réfléchir sur le gouvernement, j'ai depuis longtemps les mêmes opinions sur la somme de liberté que peut supporter un grand peuple; et si je n'en ai pas changé, c'est parce que les calculs de la raison démontrés par l'expérience sont au-dessus des plus brillantes théories.

« Or, voici ce qui est sensiblement vrai; le vœu de tous ou de la pluralité des membres d'une société est et sera toujours un acte de souveraineté; car le peuple même qui, par un consentement libre et unanime, se soumet à un prince absolu, fait un acte de souveraineté.

« Ainsi, dans aucun gouvernement, le prince ne peut être souverain que par délégation.

« Ainsi, tous les pouvoirs furent toujours primitivement délégués par le peuple.

« Tout ce que l'on dit aujourd'hui sur ce sujet a été dit dès la première formation des sociétés politiques.

« Mais ce que l'on ne dit pas, et ce qui est aussi démontré, le voici :

« Le vœu de tous ou de la pluralité des membres d'une société de vingt-cinq millions d'âmes est physiquement impossible à recueillir sur un système complet de gouvernement.

« Si cela était possible, il serait absurde de le faire; car aucun de nous ne serait assez fou pour aller dans les villes et

dans les villages demander aux passants leur avis sur ses propres affaires. Il s'établit donc naturellement dans toutes les sociétés une classe dirigeante par ses opinions, et c'est la moins nombreuse; c'est celle dont l'éducation, l'aisance et les méditations permettent des habitudes spéculatives, et forment ainsi l'opinion publique; mais lorsque cette classe se divise en principes opposés, ou divers, ou mixtes, il peut se faire que le système de gouvernement qui prévaut, parce qu'il est l'œuvre des plus habiles ou des plus influents, ne soit que le despotisme de quelques-uns, appuyé par la confiance aveugle du plus grand nombre. J'en appelle à vous-mêmes, messieurs : lorsque j'ai été élu votre représentant, vous étiez comme aujourd'hui membres du souverain collectif; votre vœu prononcé était la liberté, la réforme des abus; mais pensiez-vous que la volonté générale pût devenir ce qu'elle paraît être aujourd'hui? Or, je soutiens qu'autant elle est puissante et invariable sur ces grands principes du pacte social qui portent la lumière et la conviction dans tous les esprits, autant elle est obscure ou incertaine sur les applications et les combinaisons métaphysiques de ces mêmes principes, parce qu'un très-petit nombre d'hommes peut en saisir les rapports et les conséquences, parce que le peuple se trouve alors subordonné à l'impulsion, aux assertions de quelques individus.

« Dans cette position, la plus grande certitude que l'on puisse avoir d'obéir à la volonté générale, et de la faire prévaloir, c'est de se tenir fortement attaché aux vérités et aux principes généraux qu'elle a conçus et proclamés, et de recevoir avec circonspection, ou même de rejeter tout ce qui n'est que la conception de quelques-uns, lors même qu'un mouvement impétueux, parce qu'il est irréfléchi, semblerait annoncer l'assentiment de tous.

« Un autre signe irrécusable de la volonté générale sur les innovations qu'elle n'a pas conçues, mais qu'on produit en son nom, c'est l'effet qui en résulte sur toutes les habitudes, les

affections, les relations des différentes classes de la société; si elles en deviennent plus douces, mieux ordonnées, il est évident qu'une grande vérité, inaperçue jusqu'alors par la multitude, a pénétré comme un baume salutaire dans toutes les parties du corps social, et y porte une nouvelle vie; car la volonté générale tend invariablement à la liberté, à la paix et au bonheur de tous; mais si, au contraire, une anxiété universelle, un froissement violent de tous les intérêts aigrissent et divisent les esprits; si la terreur et les alarmes des uns se montrent à côté de l'exaltation des autres; s'il ne reste, pour appuyer les questions qui agitent ainsi les citoyens, que cette portion nombreuse du peuple inhabile à en juger les résultats, comment reconnaître à de tels caractères celui de la raison universelle, qui est le vœu et le bonheur de tous?

« Alors, messieurs, il faut en revenir à ma première proposition, que je crois rigoureusement démontrée; d'où il suit que, pour maintenir dans son intégrité la souveraineté du vœu national, il faut respecter ce qu'il a constamment respecté, et n'asseoir la Constitution que sur les bases qu'il nous indique, qui sont celles du gouvernement monarchique.

« Et comme l'esprit des grandes sociétés est une sorte d'instinct infaillible, composé des sensations successives et des impressions profondes d'une longue expérience, il arrive que le gouvernement monarchique est le seul qui puisse garantir l'harmonie et la liberté des grandes sociétés.

« Si, malgré la preuve de cette vérité, un peuple immense, répandu sur un vaste territoire, ne voulait voir au-dessus de lui que ses représentants, chaque canton se considérant bientôt dans un état de souveraineté respective et souvent d'hostilité accidentelle, la puissance publique se subdiviserait en autant de fractions qu'elle aurait de mandataires; il n'y aurait plus de centre de direction; il n'y aurait plus de gouvernement commun; la force et l'unité manqueraient, il n'y aurait plus incessamment de corps de nation. La métropole seule et quelques

grandes villes pouvant soudoyer des corps d'armée, soumettraient à leur domination les provinces, et les gouverneraient, comme l'ancienne Rome, par des proconsuls; car c'est un rêve de notre âge que celui d'une démocratie royale ou absolue pour vingt-cinq millions d'hommes; les républiques d'une telle étendue n'eurent jamais que dans leur métropole un gouvernement populaire, soumis à une faction dominante, dont les délégués furent toujours despotes dans les provinces. Ainsi, messieurs, défendre l'autorité royale constitutionnelle, c'est défendre la liberté nationale, qui ne peut exister qu'à cette condition; c'est préserver les provinces des dissensions intestines, des horreurs inévitables de l'anarchie, ou de l'empire des capitales, ou de la conquête des étrangers.

« Ils sont donc coupables ou insensés ceux qui dénoncent comme fauteurs du despotisme les défenseurs du gouvernement monarchique, les défenseurs d'une religion nationale, dominante par la préférence qui lui est due dans l'attachement et la vénération des Français, mais non intolérante ni exclusive des autres cultes.

« Quelle est donc cette nouvelle sagesse qui prétend corriger les mœurs par la dissolution, et le despotisme par la licence? Marius et Sylla ne réparèrent rien; ils détruisirent beaucoup; et le premier enfanta le second. Parcourez les annales du monde : vous verrez à quels hommes il appartient de réformer un peuple; combien de siècles s'écoulent avant qu'il s'élève un de ces grands caractères qui commandent à leurs contemporains le respect et la confiance.

« Je le dis hardiment, je ne connais parmi nous aucun de ces hommes antiques dont vous puissiez accepter la vertu et le génie pour caution et pour guide d'une grande révolution.

« Acceptez donc, à leur défaut, l'expérience.

« Quelle peut être maintenant la mesure de l'autorité royale, compatible avec la liberté d'un grand peuple? Elle est, quoi qu'on en dise, facile a déterminer. Tout ce qui est nécessaire

pour assurer la plus prompte et la plus sévère exécution des lois, voilà sa latitude ; tout ce qui en permettrait la violation, voilà ses limites. Ainsi, quelques subtilités que l'on imagine pour circonscrire, pour atténuer le pouvoir exécutif autrement que par la surveillance et le contre-poids du pouvoir législatif, c'est la liberté qu'on attaque, c'est la Constitution qu'on met en péril par cette décomposition des principes. Le monarque doit être la loi agissante dans toutes les parties de l'empire, ou il n'est rien : il ne doit rencontrer d'autres contradicteurs que les organes de la loi, et d'autre obstacle que la formule de la loi, défendue au besoin par la nation tout entière. Les administrateurs ne doivent agir que par sa direction, les corps armés, par son commandement, et les magistrats, en vertu de la mission qu'ils ont reçue de lui ; car ceux-là seulement n'ont point à consulter sa volonté, mais à exercer ses fonctions ; et comme ils sont assis sur le tribunal en qualité de ses lieutenants, c'est au monarque qu'il appartient de veiller à ce qu'ils remplissent leurs devoirs, et à appuyer de toute son autorité celle de leurs jugements.

« Nous touchons encore au moment où cette dernière question vient d'être décidée contradictoirement à mon avis. J'ai soutenu que le droit d'élection qui appartient aux habitants d'un district ne saurait conférer aux candidats le pouvoir judiciaire, en ce que c'est un acte de souveraineté qui ne peut émaner que de la nation ou de son chef ; qu'il est impossible de transporter à chaque section du peuple les droits de l'universalité [1], déjà délégués au monarque par l'attribution suprême du pouvoir exécutif ; que l'ordre judiciaire en fut toujours dépendant, en ce qu'il comprend uniquement l'application de la loi à un fait déterminé ; en ce que la justice se rend au nom du roi, qui doit avoir l'institution libre des juges d'après l'élection des districts.

[1] Chaque réunion de citoyens croit aujourd'hui pouvoir parler et agir au nom de la nation. Nous avons vu des municipalités déclarer *traîtres et ennemis de la patrie ceux qui ne sont pas de leur avis* ; c'est le comble du délire. (*Note de l'auteur.*)

« On a dit : L'élection des députés, des administrateurs, des officiers municipaux suffit pour les constituer tels : pourquoi n'en serait-il pas de même des juges ? — Sans doute, je puis transmettre à mon représentant tous les droits que j'ai moi-même, tels que celui de participer à la législation et à la gestion des affaires municipales ; mais les droits que je n'ai pas, il est impossible que je les communique. Un juge n'est pas le représentant de ses justiciables.

« On a dit : Si le prince peut choisir, l'intrigue, la corruption dirigeront tous les choix, et nous n'aurions rien fait pour la liberté ; *le plus affreux esclavage nous menace par cette institution libre des juges*.

« C'est par de semblables déclamations qu'on pourrait attaquer l'influence du monarque sur l'armée, sur les négociations, sur les finances, sur toutes les parties du pouvoir exécutif ; car l'intrigue et la corruption peuvent s'introduire partout, et ne s'introduisent-elles pas dans les élections du peuple ? Ne sont-ce pas les mêmes hommes, les mêmes passions qui agissent dans les cours et dans les assemblées populaires ? Qui nous garantira la justice et l'intégrité des choix d'un district ? Si le choix ou le refus du prince pouvait nous priver une fois des talents, de la vertu d'un homme distingué, ne pourrait-il pas aussi nous délivrer des intrigues d'un fourbe démagogue ?

« A toutes ces observations, on oppose un argument sans réplique : c'est le décret. Ainsi, messieurs, c'est désormais dans les assemblées d'élection que se développeront tous les germes du bien et du mal. Législation, administration, distribution de la justice, tous les choix sont livrés à la conscience et au discernement populaire. Et combien d'idées fausses et dangereuses sur les conditions de l'éligibilité se sont déjà produites sous les couleurs du patriotisme et même avec l'appareil d'une autorité menaçante !

« Je n'ai participé que par mon suffrage au décret du *marc*

d'argent[1] et aux malédictions qu'il a reçues; mais je suis loin de penser que cette loi, à mon avis insuffisante, doive être modifiée; et puisque des intérêts personnels, très-distincts de ceux de la classe indigente du peuple, ont suscité des tentatives répétées pour faire révoquer le décret, je le défendrai, messieurs, par les mêmes motifs qui me feraient désirer que les propriétaires eussent plus d'influence dans l'ordre politique que les non-propriétaires. Ces motifs sont l'intérêt général et la liberté publique.

« A qui le peuple en doit-il confier la garde dans l'exercice du pouvoir législatif? Parcourons toutes les classes de citoyens, et voyons ceux qui peuvent être lésés par ce décret. Sera-ce vous, pauvres journaliers, laborieux artisans, paisibles agriculteurs, dont toute l'industrie, toutes les facultés sont continuellement occupées à assurer votre subsistance? Avez-vous l'ambition de venir dans cette Assemblée concourir à la confection des lois? Habitants des campagnes, propriétaires de quelques arpents de terre, qui payez moins de cinquante-quatre livres d'impôts, vous désirez sans doute de bonnes lois, et vous êtes en état de juger, par sa réputation, par ses mœurs, par sa conduite, celui que vous chargez de ce ministère; mais vos soins domestiques, la médiocrité de vos ressources, vos habitudes, vos travaux vous permettent-ils la

[1] C'est ainsi que l'on appelait alors le décret du 29 octobre 1789, qui attachait le droit d'éligibilité au payement d'une contribution directe équivalant à un marc d'argent ou à dix journées de travail. — A cette première condition, proposée par le comité de Constitution, l'Assemblée, sur la proposition de Pison du Galland, député du Dauphiné, ajouta celle de posséder *une propriété territoriale quelconque*. — Ce décret, qu'avaient combattu Dupont de Nemours, Pétion, Prieur, et contre lequel réclamèrent Mirabeau et l'abbé Grégoire, au nom du libre choix des électeurs, fut attaqué avec violence par les journaux du temps. (Voy. le *Moniteur* de 1789, nos 65 et 79.) — C'était déjà la question de la capacité électorale qui s'agitait; et dans les discours de Cazalès et de Virieu, qui défendirent le décret, on trouve en germe l'idée à laquelle Royer-Collard devait donner un magnifique développement : « L'électorat est une fonction, ce n'est pas un droit. »

prétention et l'espoir de servir utilement la patrie comme membres du Corps législatif?

« Parmi les habitants des campagnes, le grand nombre de ceux dont les propriétés comportent une imposition double et triple de la somme exigée s'excluraient encore volontairement de la représentation nationale; et je le dis parce que j'ai été témoin, dans l'assemblée d'élection, du refus des plus riches laboureurs, dont je provoquais l'élection : « Nous n'entendons « rien aux lois et aux affaires, me disaient-ils; comment « pourrions-nous remplir cette mission? »

« Ainsi donc, messieurs, tous les hommes voués aux professions pénibles, aux arts mécaniques, et réduits dans cette condition à travailler pour vivre, c'est-à-dire la portion la plus considérable du peuple a droit et besoin d'être gouvernée sagement; mais elle est dans l'impossibilité de prendre une part directe au gouvernement et à la législation.

« A cette classe nombreuse, nous pouvons ajouter celle des hommes qui, étant éligibles, ne veulent ou ne peuvent être élus à cause du genre de vie auquel ils sont voués et de l'éducation qu'ils ont reçue.

« Maintenant, la volonté éclairée de cette partie de la nation pourrait-elle diriger ses suffrages sur les hommes sans propriétés, ou sur ceux que tous les liens de la société attachent à leur territoire?

« C'est ici, messieurs, qu'il est très-important d'éclairer le peuple sur ses vrais intérêts.

« Un propriétaire désire avant toutes choses de conserver sa propriété : il est donc naturellement enclin au respect et à la conservation des droits d'autrui.

« Un homme dépourvu de propriétés désire surtout d'en acquérir : il faut donc que sa vertu le préserve de toutes les tentations de l'intérêt personnel.

« Ainsi, le premier a une direction naturelle vers l'intérêt général; il lui importe que les terres ne soient point sur-

chargées d'impôts, que l'industrie, le travail soient encouragés, que les pauvres soient secourus; et il a le même intérêt que tous les autres citoyens à ce que les vexations, les déprédations, les abus d'autorité soient réprimés. L'homme sans propriétés est sans doute susceptible de la même impulsion vers le bien général, mais on ne peut pas dire qu'il y ait le même intérêt; et, comme son objet éminent n'est pas de conserver, mais d'acquérir, on peut sans injustice craindre la mobilité de ses principes.

« Comment serait-il donc possible que les droits du peuple fussent violés, en le préservant du danger d'être représenté par des hommes qui peuvent avoir des intérêts contraires aux siens?

« Non, messieurs, pour rencontrer ceux que ce décret a blessés, il ne faut aller ni dans les ateliers ni chez les journaliers ou les laboureurs; il faut aborder cette foule de candidats, de prétendants à la fortune, qui composent la classe stérile de la société, beaucoup trop nombreuse parmi nous. Ces hommes, impatients de parvenir, s'indignent des précautions de la loi, parce qu'ils y trouvent un obstacle.

« J'appelle classe stérile de la société tous ceux qui en reçoivent une solde, qui consomment sans produire, dont le revenu est un impôt sur le travail et la subsistance des autres. Sans doute, les lumières sont plus généralement répandues dans cette classe; mais, comme elle les emploie surtout à mettre à contribution toutes les autres, n'est-il pas juste que les citoyens, avant de leur confier le droit de les représenter, s'assurent s'ils ont avec eux une communauté d'intérêts?

« De tous les peuples, anciens et modernes, nous offrons le premier exemple d'une moindre influence des propriétaires sur l'administration et la législation; et c'est dans un siècle de lumières qu'on a méconnu la profonde sagesse du cens des Romains. La société doit sans doute toute assistance aux indigents; mais serait-il raisonnable qu'il y eût un tel

ordre de choses qu'ils pussent disposer de la fortune publique? Je demande si le principe d'une égalité absolue ne conduit pas directement à la subversion de tous les autres, et si, depuis l'honnête laboureur qui cultive lui-même son champ, jusqu'au plus riche des propriétaires, tous n'ont pas un intérêt éminent à se rendre indépendants des lumières, des talents et des calculs de celui qui ne possède rien?

« Il ne faut pas se le dissimuler, messieurs : si les peuples grossiers et ignorants doivent à leur pauvreté leur indépendance et leur repos, les peuples éclairés ont plus à craindre de l'indigence que de la richesse. La civilisation, les sciences et les arts multiplient nos jouissances et nos besoins; le désir de les satisfaire par une active industrie, par ce travail productif qui résulte des mouvements du commerce et de l'agriculture, est un sentiment louable que la législation doit protéger et encourager; car l'aisance générale, la liberté, les bonnes mœurs du peuple en dépendent.

« Mais le désir d'acquérir par toute autre voie que celle des travaux productifs appelle déjà la surveillance de la société; car c'est souvent plus à sa charge qu'à son profit que les talents et les efforts de l'ambition se déploient; il est donc convenable qu'un représentant de la nation n'ait pas à commencer par la première pierre l'édifice de sa fortune.

« Et remarquez, messieurs, qu'en dirigeant ainsi l'industrie et les talents de nos concitoyens, d'abord vers les travaux utiles qui satisfont à leurs besoins, et ensuite vers les emplois politiques qui protégent toutes les jouissances et tous les droits, nous suivons en quelque sorte la marche de la nature, et bien sûrement celle d'une sage politique. Et quand, pour établir une doctrine contraire, on met en avant les intérêts, les droits de la classe la plus nombreuse du peuple, souvenons-nous que son premier besoin n'est pas de gouverner, mais d'assurer sa subsistance et de diminuer la somme de ses privations et de ses charges. Qu'elle choisisse donc les hommes

sages et éclairés qui, dans la carrière des travaux utiles, lui donnent l'exemple des succès et des jouissances légitimes; qui, attachés au sol, ont un intérêt direct à sa prospérité.

« Si l'on revenait encore sur cette objection misérable de l'aristocratie des richesses, sur la facilité qu'auraient les riches d'accaparer tous les emplois, je réponds qu'il y a abus de mots et confusion d'idées dans ce raisonnement; qu'il s'en faut bien qu'un laboureur, un gentilhomme, imposés à cinquante-quatre livres, soient des hommes riches. Et d'ailleurs, est-ce que les riches composent une classe limitée et permanente? La mobilité des fortunes, l'espoir de parvenir à l'aisance par l'intelligence et le travail n'ouvrent-ils pas à tous une égale carrière? L'un arrive plus tôt, et l'autre plus tard : voilà toute la différence.

« Celui de tous les abus qui a le plus appauvri et asservi la nation, cet abus, né tout à la fois de la paresse, de la cupidité et de la vanité, c'est l'opinion généralement répandue parmi nous que les emplois publics sont des moyens de fortune; et nous trouvons, en effet, presque toutes les fortunes notables sorties de la finance et de l'administration. De là cette multitude de prétendants qui, comme les journaliers sur la place, demandent qu'on les emploie; de là cette foule de fonctions diverses qui mettent la moitié de la nation à la solde de l'autre.

« C'est dans cette position qu'une nouvelle carrière s'ouvre pour les Français et leur offre les moyens de réformer des mœurs vicieuses, des habitudes parasites; de rendre à l'agriculture, au commerce, une influence précieuse, et de donner à la propriété, qui constitue le véritable citoyen, une dignité, une prépondérance nécessaires.

« Serait-ce donc le moment d'oublier les circonstances qui nous environnent? Et lorsque les emplois politiques ne doivent plus être soumis aux mêmes principes, ne faut-il pas leur imposer d'autres conditions?

« On exigeait ci-devant, pour arriver aux places, une dé-

pendance habituelle, une abnégation de sa volonté propre.

« Que devons-nous exiger maintenant dans nos administrateurs et nos représentants? — Un caractère indépendant, de l'élévation, des lumières et des mœurs. Ces conditions s'unissent, non pas exclusivement, mais de préférence, à celle de propriétaire; et c'est sans doute un service à rendre à la nation que de fermer quelques-unes des routes qui conduisaient ci-devant à la fortune, pour en ouvrir de nouvelles. Il arrivera alors que la première direction des jeunes gens ne sera plus, comme autrefois, pour les moyens d'intrigue, mais pour ceux d'industrie; les travaux utiles seront en honneur, les petites propriétés se multiplieront, les capitalistes répandront leurs fonds dans les campagnes, dans les manufactures; et lorsqu'un citoyen aura rempli la première condition de contribuable à la fortune publique, il se présentera pour l'administrer. Tels sont les motifs qui m'attachent à une opinion combattue par des injures [1] et des menaces, même depuis qu'elle a été sanctionnée par un décret. Mais comme on a remarqué que cette condition du marc d'argent aurait exclu Jean-Jacques Rousseau de la représentation nationale, comme il y a effectivement de siècle en siècle quelques hommes qui commandent les exceptions, que la loi les favorise! Que ceux dont la vertu et les talents réunissent tous les suffrages ou les quatre cinquièmes des suffrages des électeurs, soient dispensés de faire preuve de cette contribution. Je souscrirai sans difficulté à cette exception.

« Pardonnez-moi, messieurs, de m'être si fort étendu sur ce sujet; outre que j'y attache une grande importance, j'insiste plus volontiers sur les objets que je n'ai pas eu l'occasion de traiter dans l'Assemblée, afin que vous puissiez non-seulement juger mes discours, mais même mes pensées. Les assemblées d'élection, la qualité de citoyen actif, sont les bases de la

[1] Lisez la *Chronique de Paris* du 2 décembre 1789. (*Note de l'auteur.*)

Constitution ; et lorsqu'on a prononcé l'égalité des droits politiques pour tous les citoyens, si l'on eût entendu une égalité absolue, et non relative, on serait revenu aux combinaisons de l'état social primitif, très-différent du nôtre ; car cette égalité n'existe que dans le premier moment où un nombre d'hommes se réunissent pour partager un terrain libre, et vivre fédérativement sous une police commune. Dès la seconde génération, l'égalité des moyens est détruite, et celle des droits altérée ; mais dans une grande et ancienne nation, l'inégalité des conditions est aussi naturelle que la parité des droits primitifs. S'il est à cet égard un terme de perfection politique auquel la législation puisse atteindre, c'est de tempérer l'influence de cette inégalité dans ce qu'elle aurait d'oppressif, en la déterminant essentiellement par tout ce qu'elle peut avoir d'utile, et d'établir, pour la mesure commune des droits, celle des services. Ainsi, un grand peuple qui ne voudrait point admettre de noblesse héréditaire serait obligé de se soumettre à un classement de contributions, de talents et de fonctions ; et il devrait donner à cette hiérarchie toute la valeur des distinctions les plus accréditées.

« Cette réflexion me conduit à croire que le cens que nous avons adopté est insuffisant dans toutes les hypothèses, et je n'admets point celle de l'anéantissement de la noblesse héréditaire ; car on ne retourne point un royaume tel que celui-ci comme le royaume de Salente. La noblesse se perpétuera dans les grandes sociétés, parce qu'elle est utile quand on l'empêche de nuire ; et c'est bien plus l'envie et la vanité que la philosophie qui s'élèvent aujourd'hui contre les nobles. Mais comment qualifier l'injustice qui les poursuit sous le nom de patriotisme ? Et que sont devenues la générosité, la loyauté française ? J'apprends que dans quelques assemblées primaires on exclut, on outrage les prêtres et les nobles ; que dans d'autres on les tient pour suspects, s'ils ne s'y présentent pas ; et que cette expression funeste, *contraire à la révolution,* est

un signal d'anathème. Contraire à la révolution! Est-ce par des opinions? Chacun est le maître des siennes. Est-ce par des faits? Qu'on les accuse! Mais proscrire! Est-ce donc là la liberté? Je la concevais sous l'image de cet astre bienfaisant qui luit pour tout le monde, et on la convertit en une tempête furieuse, à la suite de laquelle tous les fléaux nous menacent. Serions-nous donc assez malheureux pour ne pouvoir choisir qu'entre les divers modes de tyrannie : les proscriptions ou les lettres de cachet?

« Messieurs, je vous parle ici comme je l'ai fait dans l'Assemblée nationale ; car j'exerce encore en cet instant le ministère que vous m'avez confié, et je le remplirai avec la même constance jusqu'à la fin. De nouvelles insurrections s'annoncent dans plusieurs lieux ; d'affreux récits de massacres, de têtes coupées, souillent encore la tribune de l'Assemblée ; les alarmes, les haines, les soupçons se répandent avec plus de fureur ; c'est toujours par la crainte d'une conspiration, et pour prévenir de grands malheurs que se commettent les plus grands désordres.

« C'était pour prévenir de pareils malheurs que je voulais une révolution contre les abus, et non contre les personnes et les propriétés ; c'est parce que je considère toute espèce de gouvernement comme une exception au droit naturel, qu'en puisant dans la saine morale mes principes, j'y ai cherché, et non dans de vains systèmes, la règle de ma conduite. Et comme l'heureux accord de la morale avec la politique produit seul, par de bonnes lois, le bonheur des citoyens et la splendeur de l'empire, j'ai toujours pensé que la sagesse dans les conseils était encore au-dessus de la valeur dans les combats ; j'ai toujours pensé que la liberté que vous aviez droit d'attendre de nos travaux était celle qui procure la paix, l'abondance dans les villes, dans les campagnes, et non celle qui retentit dans les journaux, à travers les cris d'une multitude égarée.

« J'ai désiré que les hommes simples et grossiers, qui ne

peuvent intervenir dans les affaires publiques que comme des instruments, fussent, pour leur bonheur, pour leur sûreté, contenus dans une subordination nécessaire aux lois et aux pouvoirs légitimes.

« Je voyais dans la dignité, la gravité, la prudence du Corps législatif, le salut et la gloire de la France, et toute espèce de bien possible par la fermeté et la modération ; mais les innovations déchirantes, l'abandon et le mépris de toute circonspection, les intentions les plus pures calomniées, les représentations sages traitées avec ignominie, la liberté plus d'une fois violée dans son sanctuaire [1]; ce spectacle, messieurs, m'a souvent pénétré d'amertume, sans me faire changer de langage.

« Que vous dirai-je maintenant de l'avenir? Quel est celui qui s'offre à nous? A Dieu ne plaise que je veuille ajouter aux maux dont je gémis! Nous ne pouvons rentrer dans des voies raisonnables que par une soumission préalable à l'ordre établi; et les insensés qui excitent le peuple contre une partie des membres du Corps législatif ne sentent pas qu'ils favorisent les réclamations et les plaintes contre l'autre partie, tandis que cet ensemble, pour votre propre salut, doit être respecté et obéi. C'est dans l'exacte observation des décrets qu'on en reconnaîtra les avantages et les inconvénients; c'est dans le calme de la réflexion et en restant inviolablement attachés aux bases de la Constitution que se rencontreront les vœux de tous les bons citoyens, et qu'ils seront exprimés dans des

[1] Je ne parle pas seulement de la scène horrible du 5 octobre, lorsque nous nous vîmes environnés de brigands et de femmes perdues, assis à côté de nous insultant et menaçant les députés. Cet attentat devait être surpassé par ceux du lendemain. Je veux parler de ces mouvements d'impatience, d'humeur et d'improbation qui se manifestent parmi nous, de manière à priver absolument un député de l'usage de la parole. En examinant froidement de tels procédés, on est tenté de se demander : Qu'est-ce donc que la liberté ? Qu'est-ce qu'une Constitution? Qu'est-ce qu'une Assemblée législative? Et je ne dis pas qu'il ne soit facile de répondre à toutes ces questions. (*Note de l'auteur.*)

pétitions sincères et respectueuses; c'est en transmettant, quand il en sera temps, le dépôt qui nous est confié, non aux plus habiles, mais aux plus vertueux, aux plus modérés, que se perfectionnera cette entreprise immense de la régénération d'un grand empire, commencée, continuée au milieu des orages, et qui ne pourra être consommée que dans des jours plus calmes.

« Alors on reconnaîtra qu'il n'est point de défiance et d'inquiétude qui puisse faire limiter, sans péril pour la chose publique, l'exercice du pouvoir exécutif dans les mains du monarque ;

« Qu'il n'est point de liberté sans la plus grande sécurité pour les personnes et le respect le plus inviolable pour les propriétés ;

« Que le genre [1] de liberté qui permet la violation de tous les droits est un horrible despotisme !

« Mais, si nous ne sortons incessamment de l'état d'anarchie où nous sommes ;

« Si la situation pénible où se trouvent le roi et le Gouvernement se prolonge ;

« Si les municipalités [2] et les milices nationales commandent au lieu d'obéir ;

[1] Si, par exemple, la liberté de la presse devait rester telle qu'elle existe aujourd'hui, il n'y aurait pas d'oppression plus redoutable. Il me semble donc indispensable de déterminer les cas où la grande liberté dans les écrits est nécessaire, ceux où elle est utile, soit au public, soit à celui qui écrit, et ceux où elle devient dangereuse. On trouve dans la première classe tous les cas d'une légitime défense contre la tyrannie, les vexations, les abus d'autorité. Si un homme passe alors les bornes de la modération, il ne peut être mis en parité avec celui qui écrit, non pas pour se défendre, mais pour attaquer, et avec le projet d'offenser. Cette dernière classe d'écrivains peut cependant être utile quelquefois à la liberté, qui les emploie comme des espions dans le camp ennemi ; mais, de même qu'ils en ont les mœurs, ils méritent d'en éprouver le sort lorsqu'ils portent l'audace jusqu'à l'atrocité. (*Note de l'auteur.*)

[2] Lorsque les entreprises de quelques municipalités ont commencé à embarrasser l'Assemblée, on m'a reproché de les avoir fait multiplier et de m'être opposé à l'établissement des *ressorts municipalisés*, c'est-à-dire à l'empire d'une municipalité sur plusieurs. Mais je n'avais pas entendu faire d'une mu-

« Si l'armée ne revient à la plus exacte discipline [1];

« Si le Corps législatif ne reste seul indépendant; si tout ce qui n'est pas lui n'est pas soumis à l'autorité royale : alors une banqueroute est inévitable; alors, messieurs, la génération présente serait vouée aux plus grands malheurs, et la postérité ne nous plaindrait pas.

« Paris, 13 mai 1790. »

nicipalité une république, ayant aussi la distinction des deux pouvoirs législatif et exécutif; j'entendais par régime municipal l'administration des affaires communes, quant à l'impôt et aux propriétés; sous ce rapport, chaque communauté est avec une autre en parité de droits. Mais s'agit-il de l'administration générale de la haute police? c'est là le département du pouvoir exécutif suprême; une municipalité, un département ne peuvent en être investis que comme agents subordonnés du monarque, ou il n'y aurait plus de monarchie. J'ajouterai que du moment que le Corps législatif est permanent, il ne peut y avoir d'assemblées administratives, aussi permanentes, qui ne tendent à altérer ou à compromettre l'un des pouvoirs suprêmes : elles doivent donc être tenues dans une extrême dépendance, si l'on veut conserver en activité les principes constitutifs. (*Note de l'auteur.*)

[1] On m'a parlé, sur l'organisation de l'armée, de projets si extraordinaires, que je ne pense pas qu'ils puissent prévaloir; si cela arrivait, il faudrait s'attendre à perdre les colonies et les provinces frontières qui conviendraient à nos voisins. (*Note de l'auteur.*)

CHAPITRE XV.

MORT DE MIRABEAU.

Tout l'intervalle qui s'est écoulé depuis la date de cette lettre jusqu'à la présidence de Mirabeau[1] ne présente aucun événement sur lequel j'aie à donner quelque explication particulière. On les trouve tous consignés dans les journaux et recueillis dans des mémoires où les détails ne sont pas épargnés. Je me bornerai donc à dire que, persévérant dans mes principes, luttant sans me lasser contre tous les désordres, je suis resté à la même place et dans la même attitude pendant toute la durée de l'Assemblée. Il serait fastidieux de détailler tous les décrets que j'ai combattus, mes efforts dans les comités dont j'étais membre pour défendre, dans le régime de la marine et des colonies, dans l'administration des finances, les principes qui devaient être maintenus, et que le délire révolutionnaire se plaisait à détruire. Quoiqu'il ne pût m'être désagréable de passer en revue toutes mes opinions pendant les années 1790 et 1791, je n'aime à raconter que ce qui peut éclairer des faits douteux ou ignorés.

L'histoire des *Impartiaux* méritait une exception, parce qu'elle tient à des circonstances intéressantes et parce qu'elle montre la situation des différents partis et la marche de la révolution. Personne ne peut contester aujourd'hui que, pour résister au torrent démocratique qui a tout renversé, il n'y avait d'autre moyen que de combiner une force armée réunie sous le nom de l'autorité royale, ce que M. de Montlosier, homme de beaucoup d'esprit et de courage, a vainement

[1] C'est-à-dire du 17 mai 1790 au 29 janvier 1791.

conseillé, le roi n'ayant jamais voulu y consentir; ou de rallier à une enseigne monarchique tous les patriotes raisonnables, en leur garantissant des bases dont ils pussent être satisfaits; et c'est ce que M. de Clermont-Tonnerre et moi avions entrepris. C'est même ce que nous aurions infailliblement réalisé, si les deux partis extrêmes ne s'étaient réunis contre nous avec un acharnement et des efforts incroyables; si bien que nous eûmes, dans le même temps et presque dans le même jour, à soutenir les attaques de MM. d'Esprémenil et Barnave. Maudits par les aristocrates, lapidés par la populace, MM. de Clermont-Tonnerre, Mallet du Pan et moi restâmes seuls en évidence; tous les autres, découragés, se dispersèrent ou se réduisirent au silence.

Je vais rendre compte maintenant de la dernière tentative importante qui ait été faite pour empêcher l'écroulement total de la monarchie. Son plus grand ennemi apparent, l'homme dont le nom se trouve mêlé dans tous les excès, dans toutes les factions, et qui n'est ni le plus grand coupable, ni l'homme pur de la révolution, Mirabeau, à force de talent et d'intrigues, en était devenu le héros. Pendant plus d'un an, il n'eut pas, à beaucoup près, l'influence que semblaient devoir lui assurer ses moyens oratoires : la célébrité de ses vices avait eu plus de crédit que celle de ses talents; mais il conquit à la fin la majorité de l'Assemblée par un mélange inouï de bons et de mauvais principes, en se rapprochant fréquemment des idées politiques les plus saines, et en s'en écartant assez souvent pour se rattacher toujours au parti populaire. Son intérêt, son ambition et la justesse de ses vues ne lui permettaient pas de s'aveugler sur l'abîme qui se creusait sous nos pas. Son patriotisme n'allait pas, comme celui de beaucoup d'autres, jusqu'à l'absurde : il aimait la liberté, il la voulait; mais il était aussi persuadé que moi que nous faisions fausse route. Un homme plus habile en négociations que M. Necker n'eût pas eu de peine à lui persuader qu'il lui convenait, qu'il lui serait utile

de se rapprocher du roi et de le servir. Il avait la certitude que Louis XVI avait sincèrement adopté, et favorisait de tous ses vœux les principes et les projets de notre société *monarchique*. Mirabeau se proposa de la ressusciter plus en grand et de mettre un terme aux crimes et aux folies de la révolution.

Je n'avais conservé avec lui aucune espèce de rapports; je n'en avais pas davantage avec les ministres, que je ne voyais plus que de loin en loin. Je n'avais pas voulu m'unir à leurs ennemis; mais mon improbation de toutes leurs mesures était si connue, que j'évitais avec eux toute explication; j'ignorais donc tout ce qui se passait, mais j'en soupçonnais quelque chose.

Ma place à l'Assemblée était près du bureau des sécrétaires, entre MM. de Virieu et de Clermont-Tonnerre. Trois jours avant que Mirabeau quittât le fauteuil[1], pendant la séance du matin, je m'étais opposé à un décret sur les finances, et je demandais la parole; Mirabeau me dit, assez haut pour être entendu par plusieurs personnes : « Laissez passer, nous y reviendrons. » — Je lui répondis : « Sera-ce la répétition de l'affaire de M. de Castries? » Il cria alors plus fort : « Non, non; je vous le promets, » et il se mit à écrire.

L'affaire que je lui rappelais suffirait seule pour constater la véhémence, l'inconsidération de son caractère, et mérite à ce titre que j'en fasse ici mention. On sait qu'à la suite du duel qui eut lieu entre M. Charles de Lameth et M. le duc de Castries, l'hôtel de Castries fut insulté et pillé par la populace; on essaya même d'y mettre le feu. Cette violence atroce, dénoncée à l'Assemblée, trouva des apologistes[2].

[1] Séance du 11 février 1791.

[2] C'est le 12 novembre 1790 que Charles de Lameth avait été blessé au bras gauche par le duc de Castries, fils du maréchal. Le lendemain eut lieu le pillage de l'hôtel de Castries, et, dans la séance du soir, l'orageuse discussion dont il est ici parlé. — Le débat s'était engagé à la suite des applaudissements qui avaient accueilli une députation du bataillon de Bonne-Nouvelle, demandant

Je m'élançai à la tribune pour leur répondre; Mirabeau y vint en même temps; mais j'avais déjà pris place, et j'attendais que le tumulte s'apaisât pour parler. Mirabeau me dit : « Je viens ici pour parler dans le même sens que vous; je suis indigné; vous n'ignorez pas que j'ai plus de faveur que vous dans l'Assemblée : cédez-moi votre place. » Avant de la lui céder, je capitulais avec lui; je lui faisais répéter qu'il demanderait justice contre les séditieux, et il me le promettait.

Pendant ce dialogue, le côté droit, qui n'apercevait qu'une prétention de Mirabeau de parler avant moi et une dispute entre lui et moi crut devoir me défendre. Il s'éleva un cri d'indignation contre lui, et l'on entendit ces mots : « A bas! à bas le scélérat! » Mirabeau entre en fureur; oubliant toutes ses promesses, il apostrophe le côté droit, l'accuse lui-même de sédition, glisse légèrement sur celle de l'hôtel de Castries, et conclut à passer à l'ordre du jour, ce qui fut décrété. J'étais resté à la tribune. Quand Mirabeau eut fini, je lui dis : « Ce que vous venez de faire est odieux : vous avez manqué à votre parole. — Vous avez raison, me répondit-il; j'en suis honteux; mais prenez-vous-en à vos messieurs : vous les avez entendus [1]. »

Depuis cette scène, il s'était prononcé plusieurs fois pour la prérogative royale, et notamment dans la discussion du droit de paix et de guerre; enfin son apostrophe remarquable : *Silence aux trente voix* [2] ! annonçait assez qu'il y avait amen-

vengeance de l'adversaire de Charles de Lameth, et contre lesquels le député Roya vait protesté par cette exclamation : « Il n'y a que des scélérats qui puissent ainsi applaudir. » (*Moniteur* du 15 novembre 1790, 319.) Les circonstances du duel sont rappelées dans une note de M. Feuillet de Conches, placée à la suite d'une lettre de madame Elisabeth (*Louis XVI, Marie-Antoinette,* etc., t. I[er], CCXXVIII.)

[1] Mirabeau, qui était déjà en relations avec la cour, crut devoir expliquer sa conduite dans cette séance par une note du 17 novembre. (Voy. *Correspondance* publiée par M. de Bacourt, II, 336.)

[2] Ce fut dans la séance du 28 février 1791 que, repoussant avec éloquence tout projet de loi sur l'émigration, et violemment interrompu par le parti des Lameth, Mirabeau leur lança cette apostrophe célèbre.

dement dans sa conduite et dans ses opinions. Mais j'étais loin de croire que les choses fussent aussi avancées, lorsqu'à la suite de la petite explication dont je viens de parler, j'entendis le président dire à un huissier : « Remettez ce billet à M. Malouet. » Voici ce que contenait ce billet : « Il y a longtemps que je suis « de votre avis, plus que vous ne le pensez ; je veux enfin « vous le prouver. Avez-vous quelque objection contre une « conférence que je vous propose chez un de vos amis, M. de « Montmorin [1], pour demain au soir à dix heures? » Je répondis avec un crayon : « Je m'y trouverai. » Mes deux voisins, MM. de Clermont-Tonnerre et Virieu, qui m'avaient vu remettre le billet, le lurent en même temps que moi, et beaucoup d'autres députés s'aperçurent de cette correspondance entre M. de Mirabeau et moi ; mais mes deux amis furent seuls dans la confidence du rendez-vous. Je me rendis chez M. de Montmorin, à qui je montrai ma lettre de créance ; il m'en montra une du roi, qui le chargeait de communiquer à l'abbé de Montesquiou et à moi le plan de Mirabeau et de lui envoyer notre avis avant de faire aucune démarche. Le Mémoire fut tiré d'une cassette, où il était sous clef avec toutes les lettres du roi et celles de Mirabeau. Il y en avait trente au moins, et dans la même chemise était un bon du roi de deux millions au profit de M. de Mirabeau, qui devait lui être remis après l'exécution de son plan. — « Si vous aviez aussi bien accueilli, dis-je à M. de Montmorin, mes premières propositions, nous aurions pu éviter de grands malheurs. — Cela n'est pas sûr, me répondit-il ; il y avait l'an passé trop de préventions contre Mirabeau, il avait encore trop peu de crédit pour que le roi eût pu retirer beaucoup d'avantages de ses services en débu-

[1] Dans une lettre du comte de Montmorin au comte de Mirabeau, en date du 9 février 1791, on lit : « Je crois que vous feriez bien de fixer avec Malouet le jour du rendez-vous ; il peut être utile que nous nous entendions, et je pense surtout qu'il faut commencer à travailler dans l'Assemblée. » (*Corresp.* publiée par M. de Bacourt, III, 54.)

tant. Il n'en est pas moins vrai que j'ai toujours regretté que sa première visite à M. Necker ait si mal tourné, et c'est bien votre faute; vous connaissiez la répugnance que nous avions l'un et l'autre à traiter avec lui : puisque vous vous étiez chargé de porter les premières paroles, vous deviez ne pas nous exposer à un tête-à-tête qui ne pouvait qu'être embarrassant. »

Je convins de mon tort, de ma fausse délicatesse; et je lui demandai comment et depuis quand la négociation s'était renouée. Le bon de deux millions diminuait ma confiance dans le plan de son auteur. Je voulais savoir si c'était lui qui les avait demandés; j'avais besoin de me prémunir pour la conférence du lendemain contre l'impression que me fait toujours un acte de cette nature. S'il n'y avait qu'une affaire d'argent dans la conversion de Mirabeau, je ne concevais pas le possibilité de soutenir sa popularité. On remarquait déjà sa dépense, sa maison de la Chaussée-d'Antin [1]. Comment pourrait-il échapper aux soupçons, aux recherches, aux dénonciations des Jacobins?

M. de Montmorin répondit à toutes mes questions à peu près en ces termes : « C'est encore votre faute si vous êtes si tard et si mal instruit. Vous nous avez abandonnés avec humeur, et vous avez dans votre modération une telle inflexibilité qu'étant bien sûr de vous trouver toujours au moment du besoin, je n'ai pas couru après vous. Cependant le billet que vous avez reçu ce matin était convenu; c'est-à-dire que c'est moi qui devais vous l'écrire. Il y avait une telle antipathie entre M. Necker et M. de Mirabeau, que ce n'est qu'après la

[1] « Il se trouvait, dit Dumont, dans une abondance qu'il n'avait jamais « connue, et il n'en usait pas avec discrétion... Il avait acheté une partie de « la bibliothèque de Buffon, collection peu considérable, mais recherchée « et précieuse. La table était splendide et la compagnie nombreuse. Dès le matin, la maison était remplie; c'était un lever continuel, depuis sept heures jusqu'au moment où il se rendait à l'Assemblée. » (*Souvenirs*, 260.) Cette maison, qui a disparu pour faire place à la rue Lafayette, appartenait à la première femme de Talma, Julie Carreau. Mirabeau n'en était que locataire.

retraite du premier [1] que le second a songé sérieusement à s'approcher du roi. Son ami, le comte de la Marck [2], qui est aussi fort attaché à la reine, m'en fit la première proposition, et pour cette fois, je n'ai pas dit non. Nous nous abouchâmes dès le jour même chez l'ami commun : il me rappela tout ce qu'il m'avait dit il y a quinze mois, et me parla dans le même sens. Il ne fut point question d'argent ni d'aucune condition à son avantage; il me demanda seulement que, d'après une lettre qu'il écrirait au roi et que je me chargeais de remettre à Sa Majesté, il en reçût un témoignage de confiance dans le désir et les moyens qu'il avait de le servir. Il m'expliqua ses vues, que vous verrez développées dans son Mémoire, et me dit que son travail n'était pas prêt, mais qu'il m'en remettrait le lendemain un aperçu. Je le reçus, en effet, à minuit, et le portai au roi à sept heures du matin après l'avoir lu. Le roi fut charmé du compte que je lui rendis et de la feuille que je lui remis. Ce fut de son propre mouvement que Sa Majesté écrivit dans l'instant même le bon de deux millions, dont il fut convenu cependant que je resterais dépositaire jusqu'à ce que nos affaires eussent pris une meilleure tournure. Le roi y joignit un billet qui m'était adressé et que voici : « Je n'ai aucune objection contre les bases que « vous m'avez communiquées; vous savez bien que je voudrais « fort qu'on les eût adoptées et qu'on se fût arrêté là. Il est « fort à regretter que M. de Mirabeau ait été entraîné par les « circonstances bien au delà. Dites-lui que je lui saurai beau-

[1] C'est le 4 septembre 1790 que Necker envoya sa démission. Par un nouvel empiétement sur l'autorité royale, l'Assemblée s'empara de la direction du trésor public, mesure révolutionnaire qu'avait proposée Gaultier de Biauzat.

[2] Auguste-Marie-Raymond d'Arenberg, second fils du duc d'Arenberg et de Louise-Marguerite de la Marck. Connu jusqu'en 1790 sous le nom de comte de la Marck, il porta depuis cette époque le titre de prince d'Arenberg. Il mourut le 26 septembre 1833, léguant à son ami, M. de Bacourt, cette correspondance dont la publication a fourni de si précieux documents à l'histoire de la Révolution.

« coup de gré de tout ce qu'il fera pour réparer le mal, et que « je me confierai à ses dispositions. Il ne peut ignorer que je « ne veux que le bien de mes sujets et que je n'ai jamais été « l'ennemi d'une liberté raisonnable... »

« Mirabeau fut très-content de cette déclaration du roi. Je ne lui montrai pas le bon de deux millions; je lui dis seulement qu'il pouvait s'attendre à des marques éclatantes de la reconnaissance de Sa Majesté; et sans qu'il ait été question d'argent entre lui ét moi, je lui fais remettre dix mille francs par mois. » M. de Montmorin ne me disait pas tout; nous soupçonnions que le décret sur le droit de paix et de guerre, sur la liste civile et quelques autres avaient été payés : il en convint; et sans me spécifier les sommes ni tous ceux qui les avaient reçues, je ne pus pas douter qu'il y eût une partie de la liste civile placée à fonds perdus; c'est dans le début qu'il fallait rassurer et gagner la confiance des patriotes honnêtes, et ne pas craindre de payer ceux que la corruption de leur cœur et l'apparence de quelque talent pouvaient rendre dangereux.

Je dis tout cela à M. de Montmorin, en rabattant beaucoup de ses espérances et des miennes sur les secours actuels de Mirabeau. Il me fit cependant quelques observations justes sur la différence de celui-ci et de ses moyens à tous les autres. « Premièrement, me dit-il, ce que nous lui avons donné, il ne l'a pas exigé. La bassesse et les inconvénients du marché que vous supposez n'existent pas. On s'aperçoit, dites-vous, de sa dépense : mais il vient d'hériter de son père [1], dont la fortune embarrassée est cependant considé-

[1] L'*Ami des hommes* était mort la veille de la prise de la Bastille, le 13 juillet 1789. Il ne laissait que les débris d'une grande fortune, obérée depuis plusieurs années par des spéculations agricoles, par l'achat du duché de Roquelaure qu'il revendit avec perte, n'ayant pu en obtenir le titre, et par de fastueuses fondations philanthropiques.

Le marquis de Mirabeau avait eu, de mademoiselle de Vanan, onze enfants dont cinq seulement lui survécurent : deux fils et trois filles.

rable; et ses anciennes habitudes de jeu, de dettes, de gaspillage, réunies à ses nouveaux moyens d'héritage, viennent à notre secours et répondent tant bien que mal à tous les soupçons. En second lieu, indépendamment de ce que vous connaissez de ses principes monarchiques, il s'est réservé dans plusieurs de ses discours des moyens de retour à un gouvernement raisonnable; et vous verrez en l'entendant lui-même qu'il n'est nullement embarrassé de prendre aujourd'hui l'attitude qui nous convient. Examinez donc son plan. Vous avez vingt-quatre heures pour faire vos observations; il ne me l'a remis que depuis dix jours et le roi l'a gardé huit. Nous ne pouvons rien commencer avant la fin de sa présidence. N'allez pas maintenant faire le difficile et prendre vis-à-vis de notre homme les airs de M. Necker. Ce n'est pas le moment du découragement, et parce que vous n'avez pu soutenir votre société *Monarchique*, il ne faut pas croire que tout soit perdu.» M. de Montmorin ajouta à cela tout ce que le roi lui avait dit d'obligeant sur mon compte, et combien Sa Majesté désirait que je revinsse à ma première opinion sur M. de Mirabeau et sur le parti à tirer de ses moyens.

Je répondis à M. de Montmorin de manière à le satisfaire sur mes dispositions. Je n'avais pas cessé de lui être attaché et de rendre justice à la pureté de ses intentions. C'était autant par discrétion que par humeur que j'avais rendu mes visites moins fréquentes. Les reproches sur le passé eussent été inutiles et déplacés. Mes espérances sur l'avenir se mêlaient à beaucoup de défiance et d'inquiétude; mais je n'en étais point au découragement, et j'ai toujours pensé qu'il fallait se saisir de toutes les planches à l'aide desquelles on pourrait échapper à un naufrage complet. J'emportai le plan, et je le lus avec beaucoup d'intérêt. C'était un Mémoire très-bien raisonné et très-bien écrit sur l'état actuel de l'Assemblée et de la révolution, et sur les moyens de contre-révolution; car c'en était une qu'il voulait faire, mais telle

qu'elle eût convenu à tous les partisans honnêtes de la liberté.

Ce qui me frappa le plus dans la première partie du Mémoire [1], c'est la sévérité avec laquelle l'auteur traitait tous les partis, sauf le nôtre, qu'il accusait seulement de maladresse. La cour, le clergé, la noblesse, le parti populaire, avaient chacun leur part d'anathèmes. Les intrigues, les faux principes, les crimes et les criminels, sans désignation spéciale, tout était peint des plus fortes couleurs. Sa rude éloquence s'était exercée sur cet entassement monstrueux de sottises, de crimes et de désordres, dont il faisait un effrayant tableau. Il présentait les causes et la génération des événements à peu près comme je les ai indiquées, parlant de factions sans désigner les factieux, et insistant surtout sur la sottise, la vanité, l'ignorance de toutes les classes de la nation et de ses représentants, qui ne lui auraient pas rendu autant d'honneurs après sa mort, s'ils avaient su comment il les traitait en général et en particulier.

On sera curieux sans doute de savoir comment il se justifiait d'avoir pris tant de part à tout ce qu'il blâmait, et comment il pouvait s'absoudre de toutes les motions incendiaires dont il était l'auteur.

Il faisait valoir, comme on doit s'y attendre, son début vis-à-vis de moi et les différentes déclarations royalistes dont il avait parsemé ses philippiques. Il imputait le reste à la nécessité de se défendre personnellement contre les projets de la cour et de l'aristocratie, qui ne cessaient de le désigner comme leur ennemi, et comme leur victime, s'ils pouvaient parvenir à l'immoler; enfin, il ajoutait un autre motif, que la probité condamne, mais que les politiques de tous les temps n'ont pas

[1] Ce *Mémoire* ne paraît pas avoir trouvé place dans la publication de M. de Bacourt; la note quarante-septième intitulée : *Aperçu de la situation de la France et des moyens de concilier la liberté publique avec l'autorité royale,* et remise par Mirabeau le 23 décembre 1790, ne contient pas les passages qui sont ici rapportés.

toujours dédaigné : quand il avait jugé son crédit suffisamment fondé et le désordre général irrémédiable autrement qu'en détruisant tout ce qu'on avait fait, il lui parut expédient d'accélérer ce renversement en augmentant encore le désordre et le mécontentement qui devaient en résulter. C'est ainsi qu'il proposa le serment constitutionnel des prêtres, dans l'espérance d'une résistance générale à cette nouvelle mesure. Mais que faire, disait-il, et que penser d'une nation qui laisse outrager son roi, sa religion, persécuter ses prêtres, renverser ses autels, sans s'émouvoir? Il jugeait le peuple français très-digne du despotisme; mais il voulait le rendre digne de la liberté, seul moyen de lui assurer un gouvernement stable et prospère. C'est ainsi qu'il arrivait à la seconde partie de son Mémoire, à la contre-révolution.

Son plan était :

La dissolution de l'Assemblée actuelle, demandée par les départements;

Un choix de députés désignés parmi les hommes les plus sages de la capitale et des provinces;

La constitution à recommencer;

L'Assemblée nationale divisée en deux chambres ;

Le tiers des biens du clergé sacrifié à l'acquittement de la dette nationale;

L'abolition des priviléges onéreux au peuple;

Le droit d'ajournement, de dissolution des États et de veto absolu, attribué au roi;

Les clubs détruits; les départements, les municipalités et les gardes nationales sous l'autorité immédiate du roi, exerçant souverainement et dans toute sa latitude le pouvoir exécutif;

Les projets de lois proposés indifféremment par le Gouvernement ou par l'Assemblée nationale;

La responsabilité des ministres; l'abolition des lettres de cachet;

L'admission exclusive des propriétaires aux Assemblées nationales, sans indemnité.

Voici quels étaient ses moyens :

Nous étions au moment de déterminer la circonscription des départements, des districts et des cantons ; d'après sa proposition, cette opération devait se faire par des commissaires nommés par le roi.

Ces commissaires étaient le grand ressort de sa machine. Leur choix se ferait, avec toute la prudence et la sagacité nécessaires, par cinq ou six personnes qui auraient la confiance du roi ; on leur donnerait les instructions les plus détaillées sur ce qu'ils avaient à faire dans les départements.

On se procurerait une liste sûre de tous les hommes sages et éclairés dans chaque département et de ceux sur lesquels les nouveaux choix de députés seraient dirigés.

On établirait dans tous les départements une espèce de commission de sûreté, quant au mandat et au salaire, composée d'hommes en état de publier une suite de lettres ou de mémoires sur l'état actuel des affaires, les fautes de l'Assemblée, les moyens de réparation.

On changerait à tout prix et graduellement l'esprit et le ton de deux ou trois journaux patriotes des plus accrédités.

Tout ceci serait précédé d'une motion de Mirabeau sur l'état de la nation, demandant qu'il fût fait une enquête sur tous les désordres à réparer, et qu'on s'occupât immédiatement du classement et de l'exécution des décrets constitutionnels non sujets à révision. Cette phrase à double entente était le pont qu'il établissait pour arriver à une révision générale. Il provoquerait la réunion de tous les amis de la liberté, de tous les bons citoyens ; il indiquerait pour point de ralliement l'esprit et la lettre des cahiers des communes, et signalerait comme factieux tous ceux qui continueraient à soumettre les décrets et projets de décrets de l'Assemblée à la discussion des sociétés populaires, dont il demandait la dissolution.

Douze députés, choisis dans la majorité et dans la minorité, devaient se charger de communiquer ces propositions à leurs amis, de leur confier l'adhésion du roi, de leur annoncer qu'elles seraient appuyées par plusieurs membres marquants de la majorité, et de leur assurer ainsi la pluralité des suffrages. Mais, dans tous les cas, la dissolution de l'Assemblée devait être poursuivie et demandée par les départements; car il revenait à plusieurs reprises sur le dégoût que lui causait le spectacle de la composition de cette Assemblée, si peu digne d'être constituante, et dont il n'attendait définitivement aucun bien, lors même qu'il y obtiendrait momentanément la majorité, ce dont il ne doutait pas.

Ce Mémoire me plut beaucoup, sans surpasser mon attente; je reconnaissais dans ce que je venais de lire ce que j'avais vu ou présumé des opinions de M. de Mirabeau. Je n'expliquais pas aussi favorablement sa conduite et je doutais beaucoup de ses moyens, sans rien apercevoir de mieux dans mes propres combinaisons. C'était bien là ce qu'il fallait tenter; mais la démoralisation d'un grand peuple armé, l'indiscipline des troupes, l'influence de la plus vile canaille dans cette multitude de sociétés populaires, la division de notre Assemblée, l'entêtement des uns, la timidité d'un grand nombre, la corruption de plusieurs, tout cela m'inspirait de l'effroi; et tel fut le texte de mes observations à la conférence du lendemain. Elle dura depuis dix heures du soir jusqu'à deux heures du matin. Mirabeau était harassé. Il avait déjà le germe de la maladie dont il est mort; ses yeux enflammés et couverts de sang sortaient de leur orbite [1]; il était horrible; mais jamais je ne lui ai vu plus d'énergie, plus d'éloquence : « Il n'est plus temps, me

[1] Mirabeau devait mourir deux mois après. Dans sa lettre du 10 février, Montmorin lui parle de l'état déplorable de sa santé : « Je donne rendez-vous à Malouet pour ce soir à neuf heures et demie; si cela ne vous convenait pas, vous le lui diriez. Je souhaite que votre œil soit en meilleur état, et que l'Assemblée ne vous ait pas trop fatigué. » (*Corresp.*, III, 54.)

dit-il, de calculer les inconvénients. Si vous en trouvez à ce que je propose, faites mieux, mais faites vite; car nous ne pouvons vivre longtemps. En attendant, nous périrons de consomption ou de mort violente. Plus vous insistez sur le mal qui existe, plus la réparation en est urgente. M'en contestez-vous les moyens? Nommez celui qui, avec la même volonté que moi, est dans une meilleure position pour agir. Toute la partie saine du peuple, et même une portion de la canaille, est à moi. Qu'on me soupçonne, qu'on m'accuse d'être vendu à la cour, peu m'importe! Personne ne croira que je lui ai vendu la liberté de mon pays, que je lui prépare des fers. Je leur dirai, oui, je leur dirai : Vous m'avez vu dans vos rangs luttant contre la tyrannie, et c'est elle que je combats encore; mais l'autorité légale, la monarchie constitutionnelle, l'autorité tutélaire du monarque, je me suis toujours réservé le droit et l'obligation de les défendre.

« Prenez bien garde, ajouta-t-il, que je suis le seul dans cette horde patriotique qui puisse parler ainsi sans faire volte-face. Je n'ai jamais adopté leur roman, ni leur métaphysique, ni leurs crimes inutiles. »

Sa voix tonnante, comme à la tribune, ses gestes animés, l'abondance et la justesse de ses idées m'électrisèrent aussi. Je secouai toutes mes préventions, tous mes doutes, et me voilà partageant son émotion, louant ses projets, son courage, exaltant ses moyens; mais ma péroraison le mit en colère : « Vous réparerez mieux que personne, lui dis-je, le mal que vous avez fait.— Non, me répondit-il en relevant la tête, je n'ai pas fait le mal volontairement : j'ai subi le joug des circonstances où je me suis trouvé malgré moi. Le grand mal qui a été fait est l'œuvre de tous, sauf les crimes, qui appartiennent à quelques-uns. Vous, modérés, qui ne l'avez pas été assez pour m'apprécier; vous, ministres, qui n'avez pas fait un pas qui ne soit une faute; et vous, sotte Assemblée, qui ne savez ce que vous dites ni ce que vous faites, voilà les auteurs du

mal. Si vous voulez savoir ensuite ceux auxquels j'impute le plus de sottises, de fausses vues et de mauvaises actions, ce sont MM..... »

Cette intéressante conversation se serait prolongée jusqu'au jour, si nous ne l'avions vu épuisé de fatigue, couvert de sueur, avec une fièvre assez forte et ne pouvant plus parler.

Nous fîmes cependant, avant de nous séparer, le recensement de nos forces. Je pouvais répondre de cinquante députés qui votaient avec moi; il en comptait le double bien à lui dans le parti populaire. Le roi devait parler aux chefs de la noblesse et du clergé, et leur demander, non d'appuyer la motion, ils l'auraient fait échouer, mais de voter pour; et dans ce qu'on appelait le centre de l'Assemblée, il y avait toujours un nombre considérable de députés prêts à adopter un décret sensé, pourvu qu'il fût proposé par un membre influent de la majorité. Ainsi nous nous quittâmes avec quelque espoir de succès, et la prochaine séance fut ajournée à huitaine, parce que M. de Mirabeau avait besoin de quelques jours au moins de repos : il en avait tellement besoin que dès le lendemain il fut alité et ne s'est plus relevé.

Sa mort fut, comme sa vie, un malheur public [1]. Le roi en fut profondément affligé. M. de Montmorin, qui était encore plus que moi dans toute l'illusion de l'espérance, tomba dans l'abattement, et les patriotes, qui se défiaient de lui, qui le craignaient beaucoup plus qu'ils ne l'aimaient, s'empressèrent d'honorer sa mémoire et ses obsèques avec une exagération qui ne détruisit pas le soupçon d'empoisonnement. J'ai su tout ce qu'on a dit à cet égard et ce qui passe encore comme

[1] Mirabeau mourut le 2 avril 1791, à huit heures et demie du matin. Le 27 mars, il s'était mis au lit, à la suite de son grand discours sur les mines. Par affection pour son ami le comte de la Marck, dont la fortune était intéressée au système des concessions, il avait voulu prendre la parole. « Votre « cause est gagnée et moi je suis mort, » lui dit-il en rentrant de l'Assemblée. (*Corresp.*, III, 93.)

certain. Je n'accuse ni n'absous ceux qu'on a nommés comme auteurs de l'empoisonnement; je dirai seulement que, dans l'état où j'ai vu M. de Mirabeau lors de la conférence dont je viens de parler, il me paraissait atteint de tous les symptômes d'une maladie inflammatoire et putride. La fatigue de sa tête, celle de sa vie licencieuse, son travail habituel, qui n'était interrompu que par des orgies, suffisaient pour le tuer sans le secours du poison, et aucun de ses ennemis ne pouvait savoir à cette époque ce qui se préparait [1].

Fort peu de gens, même aujourd'hui, connaissent les détails que je viens d'écrire, et je ne vois que deux personnes vivantes qui aient sur les rapports de Mirabeau avec les ministres, sur son rôle dans l'Assemblée et sur sa fin, les mêmes certitudes que moi : le comte de la Marck et l'abbé de Montesquiou.

Cependant, l'opinion généralement répandue pendant sa présidence, et celle qui motiva pour un grand nombre de députés les honneurs extraordinaires qui lui furent rendus, était que Mirabeau, rassasié de l'anarchie, en reconnaissant les dangers, voulait y mettre un terme. On lui savait gré de ce retour présumé aux principes d'ordre et de raison; et ce fut surtout en apercevant cette espèce d'unanimité d'espérances et de regrets sur cet homme célèbre, que je fus convaincu du bien qu'il aurait pu faire. J'assistai donc à son convoi avec tous mes amis; et, sur le reproche que m'en fit le côté droit, je fis répandre dans l'Assemblée et insérer dans les journaux la note que voici :

« Je répète, pour ceux qui en sont étonnés, que je regrette M. de Mirabeau. Je connaissais le fond de sa pensée, ses

[1] On lit dans les *Souvenirs de Dumont :* « Cabanis a donné le récit de la « maladie et de son traitement. J'étais à Genève; nos plus habiles médecins « jugèrent d'après cet exposé que le médecin, dès le second jour, avait perdu la « tête; ils ont écarté toute idée de poison; il n'y en avait pas l'apparence; « c'était une inflammation dans les entrailles, occasionnée par des excès. »

projets, ses moyens, le rôle qui lui était assuré. Je crois qu'il était arrivé au moment où, sans compromettre sa popularité, il pouvait la rendre utile à la chose publique. Je l'ai vu fortement occupé des dangers de l'anarchie qui nous dévore, et parfaitement convaincu que la Constitution, dont il est aujourd'hui le héros, ne pouvait se soutenir, si des mains plus habiles n'en rassuraient les fondements; je l'ai vu effrayé des désordres et des factions dont nous sommes environnés, méprisant, détestant plusieurs de ceux qui partageaient avec lui la faveur du peuple; et je ne doute pas que les personnes qui ont recueilli ses dernières paroles n'y aient trouvé l'expression de tous ces sentiments. Je n'ai jamais vu M. de Mirabeau, ni chez lui, ni chez moi; mais plusieurs conférences que j'ai eues avec lui, dans les commencements de la révolution et beaucoup plus récemment, m'ont fait regretter qu'on l'ait abandonné trop longtemps à l'inconsidération que lui attirait sa vie privée. Il était facile de deviner en lui un homme public d'une grande importance, non-seulement par l'étendue et la justesse de son esprit, mais aussi par la hardiesse de son caractère, qui lui faisait dédaigner ou braver les obstacles. Il n'était point homme à se vendre lâchement au despotisme : passionné pour la liberté, il ne pouvait soutenir une autre cause. Il voulait arriver tout à la fois à la fortune et à la gloi.e; il sentait le besoin d'échanger sa mauvaise réputation contre une meilleure; et dès le mois de juin 1789, si les bons citoyens avaient su l'employer; s'il avait pu prendre confiance dans les plans du Gouvernement, j'ai lieu de croire que cet homme extraordinaire aurait eu une tout autre influence sur les destinées de la France.

« Il voulait une constitution libre, mais fortement prononcée dans les principes monarchiques. L'éloignement et le dédain que lui montraient les ministres, les préventions qu'il avait à vaincre dans le sein de l'Assemblée, même dans le parti populaire, l'entraînèrent à tous les excès de ce sys-

tème; et cependant il revenait, dans toutes les grandes questions, aux opinions et aux principes monarchiques; dans toutes celles où il redoutait des éclats dangereux, il s'abstenait d'opiner; quelquefois il arrivait tortueusement par des formes démocratiques à des résultats dont il s'indignait bientôt; car il subissait avec peine la tâche qu'il s'était imposée de plaire à la multitude.

« Et maintenant, voici qu'on le place sans examen au rang des plus grands hommes. Plusieurs de ceux qui lui décernent de tels honneurs seront un jour bien étonnés de la manifestation complète de ses opinions sur les personnes et sur les choses; il est même impossible qu'un grand nombre de députés ne sachent, dès à présent, tout ce que pensait M. de Mirabeau de la majorité, de la minorité de l'Assemblée et de la Constitution. On ne peut avoir oublié en combien d'occasions il a montré à tous alternativement à quelle distance il croyait être de leur but et de leurs moyens. Sa véhémence a laissé échapper plus d'une fois des explosions de mépris, d'indignation ou de pitié qui s'adressaient à tous les partis, et presque à toutes les opérations qu'il n'avait pas combinées.

« D'un autre côté, nous avons vu pendant deux ans la majorité se refuser à le nommer président de l'Assemblée; tantôt on s'indignait de sa versatilité dans les principes, et nous entendions publier dans les feuilles patriotiques : *La grande trahison de M. de Mirabeau* [1]; tantôt le souvenir de ses mœurs, de ses aventures en imposait au zèle et à la recon-

[1] Dans un mémorable discours, Mirabeau avait revendiqué pour la royauté le *droit de paix et de guerre* comme un de ses attributs essentiels. Il eut contre lui la majorité, et son principal adversaire, Barnave, fut porté en triomphe. A dater de ce jour, Mirabeau fut dévoué aux harangueurs populaires comme vendu au parti de la cour. C'est à ce succès de son jeune rival et à ces clameurs de la rue que nous devons cette éloquente réplique de la séance du 22 mai 1790 : « Et moi aussi, il y a peu de jours, on voulait me porter en « triomphe, et maintenant on crie : *La grande trahison du comte de Mirabeau.* « Je n'avais pas besoin de cette leçon pour savoir qu'il est peu de distance du

naissance ; et il a fallu essayer bien des fois le fauteuil, épuiser la liste de tous les hommes connus, avant de lui permettre de s'y asseoir. C'est donc de sa présidence, c'est-à-dire six semaines avant sa mort, que date la haute considération de M. de Mirabeau. Encore l'avons-nous vu, dans cet intervalle, éprouver quelques échecs dans l'Assemblée. Mais des succès plus importants que ces échecs lui étaient réservés, s'il eût vécu ; et c'est à son retour aux principes d'ordre et de justice qu'il aurait dû ces succès, dont malheureusement nous n'avons vu que le début.

« Or, je demande maintenant quels sont les vertus et les services que l'Assemblée a voulu récompenser par le décret qui vient d'honorer sa mémoire ?

« Est-ce Mirabeau de 1789 et de 1790 que l'on veut illustrer ? L'Assemblée nationale n'a pas jugé, pendant ce long intervalle, qu'il eût des droits à son estime, et les amis de l'ordre les plus épris de la liberté ont de graves reproches à lui faire. Je ne les lui ai pas épargnés pour mon compte, et je pourrai produire un jour la preuve qu'il ne s'en est point offensé.

« Est-ce Mirabeau de 1791 qui est un homme illustre ? Il

« Capitole à la Roche Tarpéïenne; mais l'homme qui combat pour la raison, « pour la patrie, ne se tient pas si aisément pour vaincu. »

A cette même date du 22 mai, madame Élisabeth écrivait à madame de Bombelles : « Le roi n'a plus le droit de faire la guerre et la paix; il la déclarera au nom de la nation. Tous les enragés ont passé sous nos fenêtres au « milieu des acclamations publiques et des félicitations d'environ vingt mille « âmes qui étaient dans le jardin, et les colporteurs en vendant le décret « criaient que la nation avait gagné. » *Lettres et documents inédits*, publiés par M. Feuillet de Conches, 3e vol., p. 269.

L'accusation de vénalité qui pèse encore sur la mémoire du grand orateur est, il faut le dire, singulièrement affaiblie depuis la publication de sa correspondance avec le comte de la Marck, et l'on peut croire que l'argent reçu par Mirabeau a été pour lui moins le prix de son indépendance que le moyen de la reconquérir. — Les sentiments du grand orateur étaient monarchiques; c'est lui qui a dit : « J'ai voulu guérir les Français de la superstition de la mo« narchie et y substituer son culte. »

allait peut-être le devenir; il était peut-être au moment de rendre de grands services à l'État. Mais savez-vous comment? C'est en vous avouant ses fautes et en signalant les vôtres; c'est en conservant de la révolution tout ce qu'elle a de pur, et en vous montrant avec énergie tous ses excès, et le danger imminent de ces excès; c'est en épouvantant le peuple sur son aveuglement et les factieux sur leurs intrigues.

« Il est mort avant que ce grand œuvre fût consommé; il l'avait à peine indiqué.

« Quels sont donc, encore une fois, les services qu'on a récompensés par ces honneurs extraordinaires? Comme homme public, n'a-t-il pas été plus faible que ces principes? Lorsque ses passions et les circonstances l'ont dominé, il a fait beaucoup de mal, et le bien auquel il a concouru, dans les résultats utiles de la révolution, se serait opéré sans lui; car le despotisme s'écroulait de toutes parts. Il fallait bien plus d'art et de prévoyance pour conserver des moyens de gouvernement que pour les détruire. Comme homme privé, la vie de Mirabeau ne peut se prêter à son apothéose; comme homme de génie, ses talents ne pouvaient le conduire à l'illustration qu'autant qu'il en eût fait un plus utile emploi. Mais si c'est à ses dernières intentions que tant d'honneur est accordé, j'accepte l'heureux présage qu'on peut en induire : on sent donc enfin le besoin de l'ordre et de la paix, puisqu'on traite ainsi M. de Mirabeau, lorsqu'il s'en rend l'apôtre; puisque l'Assemblée l'honore en raison des vérités dont il avait annoncé le développement. Qu'on lui dresse donc un mausolée, j'y consens; mais qu'on grave sur le marbre cette épitaphe :

« A Mirabeau, épouvanté de l'anarchie et se disposant à la « combattre, s'élevant au-dessus des factions, réparant ses « torts et recueillant ses forces pour rétablir la liberté, la « monarchie et la paix dans le royaume. »

« Je voudrais ensuite, à côté de ce mausolée, élever une colonne et y graver cette autre inscription :

« Français ! ce monument est consacré à votre instruction.
« Mirabeau commit de grandes fautes, sans partager votre
« ivresse ; ses talents et ses passions vous ont exaltés, sans
« lui concilier votre estime, jusqu'au moment où il sonda
« l'abîme vers lequel vous êtes entraînés. Il allait vous en mon
« trer la profondeur, et il est mort : choisissez maintenant
« entre ses conseils et ses exemples [1]. »

1 « La mort de Mirabeau fut une perte irréparable pour le roi, pour la mo- « narchie, pour les aristocrates eux-mêmes qui le craignaient et qu'il contenait... « Personne n'osait s'emparer du sceptre que Mirabeau avait laissé vacant ; « ceux qui le jalousaient le plus paraissaient les plus embarrassés. S'agitait-il « une question importante, tous les yeux se tournaient machinalement vers la « place qu'occupait Mirabeau ; on semblait l'inviter à se rendre à la tribune, « et attendre, pour se former une opinion, qu'il eût éclairé l'Assemblée. » *Mémoires de Ferrières*, II, 312.

Le lendemain de sa mort, personne dans l'Assemblée ne regardait sans tristesse la place où Mirabeau avait coutume de s'asseoir. Le grand chêne était tombé, le reste ne se distinguait plus. — (Madame de Staël, *Considérations*, etc., I. 406.)

CHAPITRE XVI.

L'ABBÉ RAYNAL.

Après la mort de Mirabeau, le parti populaire, qui n'avait jamais voulu le reconnaître pour chef, mais qui n'en était pas moins soumis à son influence, se trouva partagé entre plusieurs petites dominations, au-dessus desquelles la Commune de Paris commençait à s'élever et fondait cette puissance monstrueuse dont les suites ont été si déplorables. Ceux de nos députés qui avaient le plus de crédit sur cette Commune et sur la portion la plus redoutable du peuple, étaient Pétion et Robespierre ; le reste suivait, bon gré mal gré, dans différentes directions, l'impulsion de la démocratie. La majorité de l'Assemblée était sans boussole et sans guide. Le club des Jacobins dictait toutes les mesures ; et quand on ne les convertissait pas en décrets, il se passait de notre sanction, et sa correspondance dans les départements y suppléait. Presque tous les députés patriotes étaient frappés de terreur. La minorité seule, constante dans son opposition, avait une contenance courageuse ; mais ce courage ne promettait rien et ne pouvait rien d'utile.

Ce fut alors que le marquis de Bouillé [1] releva les espé-

[1] François-Claude-Amour, marquis de Bouillé, né le 19 novembre 1739. Lieutenant général, il se rendit célèbre, pendant la guerre de l'Indépendance, par la prise de la Dominique, de Tabago et de Saint-Christophe ; depuis 1787, commandant de la province des Trois-Évêchés, il y ajouta en 1790 celles de l'Alsace, de la Lorraine et de la Franche-Comté. — Par son énergie il triompha des émeutes de Metz et de Nancy et reçut les remercîments de l'Assemblée. Mais en temps de révolution les revirements de l'opinion sont prompts, et le brave général ne tarda pas à être voué à l'exécration des Jacobins. — Forcé de quitter la France après Varennes, il se retira à Coblentz, servit dans l'armée de Condé, enfin dans celle du duc d'York en 1793. — On verra, dans la suite de ces *Mémoires*, les rapports que les événements de Saint-Domingue établi-

rances du roi ; et, sans avoir connaissance du plan de Mirabeau, qui ne lui avait point été communiqué, il en conçut un à peu près pareil, et entra, dans cette intention, en correspondance avec M. de La Fayette, qui eut le tort de se défier de lui et de ne pas le seconder. Il m'écrivit trois lettres de Metz, d'après lesquelles je ne doutais pas qu'il n'eût été mis dans la confidence de Mirabeau, et qu'il ne s'occupât de l'exécution de son plan dans le pays où il commandait. Une circonstance bien extraordinaire m'en avait convaincu, et ce ne fut qu'en revoyant M. de Bouillé en Angleterre, que j'ai appris de lui qu'il ignorait parfaitement tout ce qui se concertait à Paris ; que ni le roi ni M. de Montmorin ne lui en avaient rien écrit, mais qu'ils lui avaient fait savoir seulement, par un envoyé [1], que Mirabeau s'occupait des moyens de servir le roi. Le lendemain de notre conférence, Mirabeau écrivit dans son lit à M. de Montmorin : « Demandez à M. Malouet une feuille qu'il a publiée dans le mois de janvier, sous le titre de *Réunion des citoyens* et qui rentre tout à fait dans nos vues. Faites-en répandre de nouvelles copies. » Quelques jours plus tard, avant la mort de Mirabeau, je reçus à peu près la même invitation de M. de Bouillé et presque dans les mêmes termes. Voici cette feuille, qui fut réimprimée, mais qui ne pouvait rien produire sans le grand moteur dont nous allions être privés.

« RÉUNION DES CITOYENS.

4 janvier 1790.

« Point de réunion praticable, si les anciens abus, les prétentions exclusives conservent quelque influence. C'est le

rent entre Malouet et le marquis de Bouillé, à Londres, pendant l'émigration. (Voy. ses *Mémoires*, chap. x et xi, et l'*Essai sur la vie du marquis de Bouillé*, par son petit-fils, M. René de Bouillé. Paris, 1853.)

[1] Cet envoyé était le comte de La Marck, qui partit de Paris à cet effet le 8 février 1791. (*Correspondance* publiée par M. de Bacourt, I, 237 ; III, 47, et les *Mémoires de Bouillé*, 197.)

mélange d'intérêts et de passions contraires qui a tout perdu, qui a discrédité la modération, la saine raison ; il n'y a que la vertu la plus pure, l'exacte équité, la sagesse éclairée, qui puissent tout réparer.

« Ce serait une criminelle folie que d'essayer de rétablir l'autorité arbitraire, les distinctions d'ordres, les priviléges exclusifs, et tout ce qui composait l'ancien ordre de choses. C'est un malheur sans doute que la Constitution ne soit pas posée sur des bases monarchiques, qu'il n'y ait qu'une seule chambre, que le roi n'ait qu'un *veto* suspensif. Le contraire de tout cela est décrété, et la nation en paraît satisfaite ; ainsi il n'y a point de motifs, point de moyens légitimes d'en revenir, autrement que par l'expérience. Si les inconvénients que je prévois existent, que des observations calmes, modérées, éclairent la nation, et que sa volonté plus réfléchie se manifeste paisiblement. Voilà, sur la Constitution, tout ce qu'on peut espérer de tenter.

« Mais le pouvoir exécutif suprême est conservé au roi ; dans le fait, ce pouvoir est absolument effacé ; il n'a plus d'espace pour agir. Les factieux troublent, agitent partout le peuple, et le tiennent dans un état d'alarme et de guerre perpétuel. Des bruits calomnieux, incendiaires se propagent et se succèdent dans tous les coins du royaume. On dit sans cesse au peuple qu'il y a une conspiration, un complot contre la liberté ; ce sont des scélérats qui excitent et qui payent les émeutes, qui produisent les disettes, et qui nous menacent des plus grands malheurs, si nous ne les prévenons.

« Or, pour cela, que faut-il faire ? Le voici :

« Il faut dans l'Assemblée un grand calme et un concert soutenu de principes et d'opinions. Il ne faut donc avancer et défendre que des principes et des opinions qui tendent véritablement à la liberté, à la paix, à l'ordre public.

« C'est sur ce plan qu'il faut rétablir et défendre l'autorité

royale, sans laquelle il ne peut y avoir de paix durable dans un grand empire.

« Lorsque les principes contraires, les opinions exagérées se présentent avec violence, et que les clameurs commencent à s'élever, il faut y opposer un profond silence. Qu'un seul prenne la parole et discute froidement; ensuite un autre, jusqu'à ce qu'on aille aux voix.

« Il faut convenir des principes, des articles qu'on n'abandonnera jamais, et en convenir publiquement, afin d'éviter toute apparence d'intrigue.

« Il faut demander justice sévère du premier tumulte, et en désigner les auteurs sans ménagement; mais en parlant tous à la fois, en s'emportant, même contre une injustice, on perd sa force, on se lasse, on s'isole; et les plus audacieux, les plus emportés finissent par être les plus forts.

« Il est déplorable, après huit mois d'expérience, d'être obligé de faire une telle recommandation.

« Il faut ne faire grâce à aucune espèce de scélératesse : les libellistes, les distributeurs, les calomniateurs, et tous les perfides inventeurs de complots, doivent être soigneusement recherchés; et sans en fatiguer l'Assemblée, dix ou douze députés doivent se charger de dénoncer au Châtelet le *Dénonciateur* [1], l'*Ami du peuple* [2], le *Journal patriotique* [3], la *Chronique de Paris* [4], et toute cette horde de libellistes qui empoi-

[1] Le *Dénonciateur*, in-8°, 1789, avait succédé au *Dénonciateur national*, août 1789; sept numéros.

[2] Le *Publiciste parisien*, rédigé par Marat, parut pour la première fois le 12 septembre 1789 et s'intitula, au sixième numéro, l'*Ami du peuple*. Il cessa avec le numéro 685 (21 septembre 1792), pour devenir le *Journal de la République française*, jusqu'au 14 juillet 1793, lendemain de la mort de Marat. De toutes les feuilles de ce genre, aucune ne fut plus prodigue d'injures et de dénonciations envers Malouet. Voir, entre autres, le numéro du 18 juillet 1791.

[3] Le *Journal patriotique* sur la révolution d'Avignon et du comtat Venaissin; 4 numéros.

[4] La *Chronique de Paris*, par Condorcet, Rabaut-Saint-Étienne, Noël,

sonnent le peuple et entretiennent la fermentation. Si le procureur du roi, provoqué par des députés, ne faisait pas son devoir, il faudrait le dénoncer à l'Assemblée ; et lorsqu'on prend un tel parti, il faut en venir à la délibération, mais sans tumulte, sans clameurs, en se levant en assez grand nombre pour que le président ne doute pas que le vœu de l'Assemblée se manifeste, et qu'il faut lui obéir.

« Il faut avoir soin de remarquer et de rendre sensibles toutes les supercheries, tous les faux principes à l'aide desquels on trompe le peuple, en l'excitant à la licence, et la perfidie avec laquelle on lui présente ses intérêts blessés, là où il n'y a que la vanité et l'intérêt personnel de certaines gens compromis. Par exemple, dans la grande question de l'éligibilité, il est inconcevable que personne n'ait su dire au peuple : « Bonnes gens, ouvrez les yeux ; ceux qui parmi vous payent cinquante-quatre livres d'impositions, et il y en a un très-grand nombre, ne sont pas en état de défendre les intérêts de la nation dans le Corps législatif ; mais ceux qui ne payent pas cette somme d'impositions, les pauvres artisans, les pauvres paysans, seraient-ils plus capables d'être représentants ? Ceux dont toute l'occupation, toute l'inquiétude est de pourvoir à leur subsistance, ont-ils le désir et les moyens d'arriver à la représentation nationale ? Ce n'est donc pas la cause du pauvre peuple, mais celle des gens d'une classe moyenne, qui, avec quelques connaissances acquises, manquant de propriétés, de fortune, ont un désir ardent d'en obtenir, et veulent ainsi s'ouvrir la porte des emplois politiques. Mais vous, pauvre peuple, est-il de votre intérêt d'être représenté par des hommes qui ont leur fortune à faire ou par ceux qui ont leur fortune faite ? Ouvrez donc les yeux, et jugez ce que signifient ces phrases : « On outrage le peuple ; on exclut les deux tiers du peuple de la représentation nationale ! »

Ducos, in-4°, commença le 24 mars 1789 et finit le 25 août 1793. Ce fut en 1792 le journal de la république fédérative.

.. est très-important, dans de semblables occasions, de parler clairement, et d'écrire, d'imprimer, de publier dans les provinces des explications. Voilà la conduite à tenir hors de l'Assemblée. On enivre le peuple, on l'agite : il faut le calmer, lui montrer les suites funestes de l'anarchie; comment tout périt par la licence, par l'absence de l'ordre. Il faut que tous les citoyens paisibles se réunissent dans toutes les parties du royaume, pour contenir les séditieux et les brigands; que les gardes nationales reconnaissent, pour leur propre sûreté, la nécessité de la discipline, de l'obéissance aux magistrats, de la soumission au roi; car, si le chef du pouvoir est sans autorité sur la milice, sa fonction est nulle, dérisoire; le Gouvernement se convertit en une démocratie extravagante.

« Il faut donc tendre, dans l'Assemblée et au dehors à remettre à leur place tous les ressorts de l'administration, à la subordonner inviolablement à l'autorité royale, à rétablir la discipline parmi les troupes et la paix parmi les citoyens. »

M. de Bouillé m'a dit qu'après la mort de Mirabeau, n'ayant pu décider M. de La Fayette à se mettre à la tête du parti royaliste [1], il avait pressé le roi de s'y mettre lui-même, et que le voyage de Varennes, qui fut longtemps en projet et auquel il a si malheureusement concouru, n'avait pas d'autre objet. Il est certain que Louis XVI, non plus que M. de Bouillé, n'a jamais eu la pensée de terminer autrement la révolution que par une constitution raisonnable et libre. Il n'est pas moins

[1] On lit dans les *Mémoires de Bouillé :* « La Fayette se livra de nouveau « à de petites intrigues..... J'étais plus que jamais convaincu qu'il n'y avait « rien à attendre de lui : son existence politique était presque finie; il fallait « craindre, avant sa chute, ses derniers efforts et les effets de son désespoir, « qui rejailliraient plutôt sur les aristocrates et les royalistes, les moins dan-« gereux de ses ennemis, que sur ses plus formidables adversaires. » (P. 212 et 216.)

vrai que c'était là tout ce que voulait la majorité de l'Assemblée, et que la moitié de la minorité était dans les mêmes intentions. Comment croire cependant que ce grand nombre de personnes, voulant toutes les mêmes choses et pouvant y parvenir par une volonté prononcée et soutenue, se sont constamment divisées, combattues et ont toujours été en deçà ou au delà de leur but ? Par quelle cruelle fatalité l'absurdité a-t-elle toujours été plus puissante que la raison ? L'éloquence, le courage, la vertu ont été inutiles ; la faiblesse toujours funeste, l'audace sans talent, l'exagération sans motifs, la violence sans nécessité ont opéré avec une facilité étonnante tous les maux qui nous ont accablés. Nous ne trouvons dans aucune des histoires analogues à celle de nos troubles la solution de ce problème. Marius gouvernait ses démocrates ; Sylla, ses aristocrates ; Cromwell, ses puritains : chez nous, l'anarchie a commencé par l'anarchie ; elle est sortie tout armée du cerveau de la multitude. Un seul mot, l'égalité, a bouleversé les têtes, et aucune forte tête ne s'est montrée pour les contenir. Il fallait pousser en avant pour se faire remarquer. Aucun homme fort, dans cette grande époque, si l'on en excepte Mirabeau, n'a précédé Napoléon.

Il y avait sans doute des talents dans l'Assemblée ; MM. Maury, Cazalès, l'abbé de Montesquiou ont défendu les anciennes institutions aussi bien qu'elles pouvaient être défendues. Avec des principes plus populaires et de grands moyens oratoires, MM. de Lally, Mounier, Bergasse, Clermont-Tonnerre n'ont pas eu plus de succès. Ils parlaient au peuple de ses intérêts, de ses droits légitimes : ce n'était pas assez pour obtenir sa confiance. Moi aussi j'ai parlé raison, et je n'ai pas manqué de courage : ma persévérance n'a abouti qu'aux honneurs de la proscription. Jamais je n'ai pensé que j'eusse les talents et la célébrité nécessaires à un orateur influent ; mais, si je n'avais pas été employé par le Gouvernement, si je n'avais pas eu des liaisons connues à la cour,

si je m'étais présenté aux États comme propriétaire indépendant, je crois que j'aurais pu être utile. Les préventions que je n'ai pu vaincre n'ont point ralenti mes efforts, parce que je voyais cette direction funeste de l'Assemblée si contraire au vœu intérieur de la majorité, qu'il me restait toujours quelque espérance de la rectifier ; mais nous avons reçu une leçon qui ne doit point être perdue pour nos neveux. Il faut bien se garder de lancer le peuple hors de ses limites. S'il marche de front avec ceux qui doivent le conduire, le désordre est bientôt dans les rangs. L'impulsion de la masse est terrible. Sauf quelques scélérats profonds, tels que Robespierre, ceux qui paraissent l'exciter ne font que lui obéir. Telle a été souvent la position des orateurs du côté gauche.

Dans le récit que je viens de faire du plan de Mirabeau et de ses projets, on a pu remarquer ma propension à l'espérance, et la conviction où je suis que, dans les circonstances difficiles, il faut toujours tendre à un but raisonnable et ne négliger aucun moyen ; mais, quoiqu'il eût l'avantage sur tous les orateurs du parti populaire, je n'étais pas sans inquiétude, et il me reste aujourd'hui des doutes sur le succès dont je me flattais alors. Mes observations, pendant le cours de cette révolution, m'ont conduit à un résultat presque certain sur ceux qui purent y influer en bien et en mal. En aggraver les excès, les horreurs, rien de plus facile. Un scélérat quelconque, avec un peu d'audace, aura cette puissance et prendra rang parmi les hommes fameux de ces malheureux temps. Mais mettre un terme aux désordres, imposer un frein à la fureur, aux égarements du peuple, prendre sur lui un ascendant irrésistible, enfin réparer le mal, rétablir l'ordre, ce n'est pas seulement l'œuvre du génie; il faut encore des conditions, des circonstances qui favorisent une telle entreprise ; il faut que celui ou ceux qui la tentent soient déjà investis d'une sorte de puissance sur l'opinion publique; il faut, tout à la fois, qu'ils inspirent confiance aux bons et qu'ils soient redoutables aux

méchants ; ce qui ne saurait arriver à des hommes nouveaux et sans réputation dans la carrière militaire ou politique. Lorsque Cicéron triompha par son éloquence de la conjuration de Catilina, il n'était ni plus courageux ni plus habile que lorsqu'il attaqua sans succès le consul Marc-Antoine ; mais, dans le premier cas, il n'avait affaire qu'à un chef de brigands, dont la troupe était composée de la plus vile canaille, d'esclaves, de gladiateurs. Marc-Antoine, au contraire, avait à ses ordres les vétérans, les légions de César, que le parti républicain ne put jamais gagner ni détruire. Ainsi, parmi nous, ce qui eût été facile à la naissance des troubles, avec de l'adresse et du courage, ne l'était plus après quinze mois d'anarchie, lorsque le peuple, corrompu par les clubs, par les journaux et par toutes les espérances qu'il attachait à la proclamation de l'égalité, se voyait seul puissant et tout à fait indépendant, Les propositions de M. de Montlosier, les résistances des propriétaires contre les non-propriétaires ou les démocrates, étaient le seul parti raisonnable ; l'aristocratie est bien coupable de ne s'être pas mise en état de faire cause commune avec tous les propriétaires sensés, en adoptant et en garantissant toutes les bases constitutionnelles qui pouvaient leur convenir. C'était à quoi je voyais avec plaisir M. de Bouillé disposé ; j'imaginai cependant de donner un successeur à Mirabeau ; et la reine, qui ne connaissait pas mon projet, quoique j'en eusse prévenu M. de Montmorin, eut un moment d'humeur contre moi, et dit publiquement à son jeu qu'elle ne concevait pas comment M. Malouet n'avait pas cédé au côté gauche l'honneur de faire une motion pour le retour à Paris de l'abbé Raynal[1].

[1] Cette motion fut faite par Malouet dans la séance du dimanche 15 août 1790, c'est-à-dire plusieurs mois avant la mort de Mirabeau. Quant à la pensée même de chercher un successeur politique au grand orateur, Malouet ne s'y arrêta évidemment qu'après la mort de Mirabeau. La motion du 15 août n'était qu'un préliminaire éventuel à l'adresse du 31 mai 1791, dont il sera parlé plus loin.

Notre correspondance, depuis le commencement de l'Assemblée, n'avait pas été interrompue; il profitait de toutes les occasions sûres qu'il pouvait trouver pour me faire parvenir ses lettres, et elles étaient remplies d'amertume sur tout ce qui se passait. Ses conseils, ses éloges auraient soutenu mon courage, s'il s'était attiédi. Il applaudissait à la mesure avec laquelle je me conduisais, et il ne concevait pas que cette ligne raisonnable fût aussi déserte [1]. Il en concluait la puissance d'une faction, qui ne fut jamais que celle de la multitude influencée par des étourdis et des scélérats, mais sans vouloir en élever aucun au-dessus d'elle. Il me paraissait enfin dans une telle indignation, que je crus devoir en tirer parti. Je l'engageai donc à venir à Paris ou à écrire de Marseille une lettre de remontrances à l'Assemblée. Je lui disais que son âge, sa réputation et son courage lui permettaient cette liberté; que l'autorité du raisonnement et celle des principes lui appartenaient; que, si quelqu'un pouvait contenir cette révolution

[1] Arthur Young, qui, au mois de septembre 1789, visita à Marseille l'abbé Raynal, rapporte un entretien qu'il eut alors avec lui et avec un de ses amis. Les sentiments de Raynal, à cette époque diffèrent peu de ceux qu'il exprimait en 1791. C'est ce rapprochement qui nous engage à emprunter le passage suivant à l'intéressante publication de M. de Lavergne :

« Notre conversation se tourna ensuite sur l'agriculture et sur l'état actuel des affaires que tous deux jugeaient aller mal. Ils ne craignaient rien tant qu'un gouvernement purement démocratique, une sorte de république, pour un grand pays comme la France. J'avouai alors l'étonnement que j'avais ressenti tant de fois de ce que M. Necker n'ait pas assemblé les États sous une forme et avec un règlement qui auraient conduit naturellement à l'adoption de la Constitution d'Angleterre, débarrassée des taches que le temps y avait fait découvrir..... M. l'abbé Raynal fit remarquer que la révolution d'Amérique avait amené la révolution française. Je lui dis que, s'il en résultait la liberté pour la France, cette révolution serait un bienfait pour le monde entier, mais bien plus pour l'Angleterre que pour l'Amérique. Ils crurent que je faisais un paradoxe, et je m'expliquai en ajoutant que, selon moi, la prospérité dont l'Angleterre avait joui depuis la dernière guerre surpassait non-seulement celle d'aucune période de son histoire, mais encore celle de tout autre pays dans aucun temps. » (*Voyage en France* d'Arthur Young, publié par M. de Lavergne, I, p. 312.)

dans de justes limites, c'était celui qui en avait devancé l'explosion, qui l'avait peut-être préparée, et dont le nom se trouvait sans cesse dans la bouche des patriotes à côté du nom de Jean-Jacques. L'abbé Raynal me répondit qu'il ferait, qu'il oserait tout ce que je voudrais ; que l'idée d'écrire à l'Assemblée, et de faire ainsi une sorte d'amende honorable de ses écarts, lui convenait tout à fait, mais que, s'il écrivait de Marseille, il ne doutait pas que les Jacobins du Midi, plus féroces que partout ailleurs, ne le fissent massacrer ; qu'il se décidait donc à venir à Paris aussitôt que je lui en aurais obtenu la permission ; que la députation d'Aix lui avait écrit pour lui proposer d'en faire la demande à l'Assemblée ; qu'il ne lui avait pas encore répondu ; qu'il allait lui mander que M. Malouet lui ayant fait la même offre, il désirait avoir cette obligation à l'amitié.

Huit jours après, M. Bouche [1] vint me trouver à l'Assemblée et me communiqua la lettre de l'abbé Raynal. Je lui dis que je me chargeais de cette motion ; qu'elle n'ajouterait rien à l'opinion que l'on avait de son patriotisme, au lieu qu'elle pouvait me réhabiliter parmi les siens. « Au surplus, ajoutai-je, vous vous tromperiez si vous croyiez l'abbé Raynal sur votre ligne ; il est, dans la pratique, beaucoup plus circonspect qu'en théorie, et je le crois plus près de mes principes que des vôtres [2]. » Je crus devoir préparer ainsi le

[1] Il était député d'Aix et l'un des plus en vue.

[2] Sainte-Beuve, dans un article sur les *Mémoires de Malouet* (*Nouveaux Lundis,* 11e vol.), s'exprime ainsi à l'occasion du projet dont il est ici question : « Donner l'abbé Raynal pour successeur à Mirabeau.... J'ai peine à le « comprendre. »

Entre la *Lettre à l'Assemblée* et les antécédents d'opinion de l'abbé Raynal, nous ne trouvons point la contradiction que dénonce Sainte-Beuve.

Malouet, en parlant du célèbre philosophe, dit : « Plusieurs années aupara- « vant, je l'ai vu cent fois dans nos conversations familières en opposition avec « son livre.... Tout système démocratique et antireligieux lui était antipathique. En fait de gouvernement..., il redoutait par-dessus tout l'influence de la multitude. » I, 70. — Ainsi non-seulement en 1789, mais dès l'année 1778,

dénoûment auquel je travaillais, mais que personne ne pouvait prévoir. M. Bouche me répliqua avec assez d'obligeance et de politesse ; mais il voulait que je fisse la motion immédiatement ; dans le cas contraire, il allait demander la parole. Je le priai de me donner vingt-quatre heures pour y réfléchir. Ce n'était pas pour moi une petite affaire que de me produire à la tribune comme le fondé de pouvoirs et l'apologiste de l'auteur de l'*Histoire philosophique*. On savait bien que je n'en adoptais pas tous les principes ; mais ce n'était pas le lieu de les combattre. Cependant, d'après le projet qui m'occupait et qu'on était loin de soupçonner, il fallait bien dans cette occasion dire quelque chose qui pût se lier à ce que nous voulions faire. Je tâchai de sortir de cet embarras, et ma motion, qui indisposa le côté droit et plut au côté gauche, non sans l'étonner, rapprochée plus tard de la démarche de l'abbé Raynal, fut jugée par tout le monde conséquente à son objet.

Voici comment je m'expliquai :

« Messieurs,

« Lorsqu'on vous a dit dans cette tribune : Franklin est mort, vous vous êtes empressés d'honorer sa mémoire. Je viens vous rappeler aujourd'hui que, parmi nos concitoyens, il existe, pour nous et pour la postérité, un vieillard vénérable qui fut aussi le précurseur et l'apôtre de la liberté, et dont la vieillesse est flétrie par un décret lancé contre sa per-

Raynal laissait voir de la répugnance pour les opinions vers lesquelles ses amis cherchaient à l'entraîner; il n'y avait donc pas entre sa *Lettre à l'Assemblée* et ses opinions antérieures, celles du moins qui lui étaient personnelles, la contradiction qui lui a été tant reprochée et que signale Sainte-Beuve. On peut voir encore comment Raynal s'exprimait au sujet de son livre, page 216 du premier volume.

sonne et ses écrits; c'est l'abbé Raynal, qui réclame aujourd'hui par ma voix la justice, les principes et la protection de l'Assemblée nationale. Qu'il me soit permis, messieurs, de m'honorer à vos yeux d'une mission que je dois à l'amitié de cet homme célèbre; qu'il me soit permis de vous dire que celui qui s'indigne aux cris furieux de la licence, s'unit avec transport à la voix d'un des plus généreux défenseurs de la liberté.

« Personne n'ignore qu'il fut un temps où les terreurs du despotisme, précédant ou suivant les progrès de la raison, préparaient pour les hommes de génie des chaînes que ceux-ci ne se lassaient pas de rompre ou de braver. Parmi les ouvrages immortels que nous leur devons, on distinguera longtemps, malgré les reproches qu'on peut lui faire, malgré des écarts dangereux, l'*Histoire philosophique et politique des Deux-Indes*. Ce vaste dépôt de faits et de lumières présente tout à la fois les crimes et les succès de l'ambition, de l'industrie et de la cupidité; les combinaisons les plus savantes de la politique, de l'agriculture et du commerce; les droits des peuples, les devoirs des princes, les fautes de tous les gouvernements, les véritables intérêts de toutes les sociétés politiques.

« Il semblait, messieurs, que celui qui avait su se placer ainsi sur le point le plus élevé du globe, pour parler de là à tous les peuples de la terre des lois civiles et religieuses qui les régissent, et du bonheur auquel il leur est permis d'atteindre; qui, dans cette diversité bizarre de préjugés, de vices et de vertus, offrait à tous un point de ralliement dans la raison universelle, dans cette justice éternelle qui précéda toutes nos institutions, et qui leur survivra; un tel homme pouvait sans doute mêler à de grandes vérités quelques erreurs et même des erreurs dangereuses.

« Mais quel tribunal oserait désormais se charger de calculer les fautes d'un homme de génie, les convertir en crimes publics, et leur appliquer des peines afflictives? C'est ainsi, messieurs,

que fut traité l'abbé Raynal. Décrété de prise de corps par le parlement de Paris en 1781, il fut obligé de sortir de France en fugitif; mais ce fut pour recueillir des témoignages d'estime et d'amitié des princes auxquels il avait adressé les vérités les plus sévères. Un de ces potentats, le premier de notre âge, et le plus absolu, dont l'abbé Raynal avait signalé, en homme libre, les grandes qualités et les défauts, lui offrit un asile dans ses États. L'histoire ne dédaignera pas de nous transmettre la première entrevue du grand Frédéric et de Raynal. Elle nous peindra ce monarque, entouré de ses généraux, car il n'avait pas d'autres courtisans, tendant la main au philosophe et lui disant avec une simplicité des temps héroïques : « Nous sommes vieux tous les deux; asseyons-nous et causons. » Cet honorable exil de l'abbé Raynal nous produira, messieurs, de nouvelles richesses, car il travaillait encore pour sa patrie quand il en paraissait abandonné. Mais le roi, dont les principes et les mœurs personnelles ont toujours été conformes à la justice et à la loyauté, ne tarda point à rappeler l'abbé Raynal, malgré l'arrêt toujours subsistant. C'est alors que dans un département de marine j'eus le bonheur de revoir mon illustre ami, et son décret ne fut longtemps pour lui que l'époque et la cause d'un déplacement dont il ne se plaignait plus; mais sa sensibilité fut vive et profonde, lorsque, occupé de divers actes de bienfaisance, on vit mettre en question par un notaire si l'abbé Raynal, décrété après avoir éclairé ses concitoyens, pouvait valablement employer sa fortune à leur être utile. Les états généraux furent alors convoqués, et j'eus pendant quelques instants l'espérance d'y voir siéger l'abbé Raynal; mais son âge et ses infirmités ne lui ont permis de s'unir à vos travaux que par ses vœux; et sa modestie, l'amour de l'ordre, qui distingua toujours les vrais amis de la liberté, lui a fait différer jusqu'à ce moment-ci de vous présenter ses justes réclamations. Soumis aux lois anciennes qui l'ont opprimé, il a voulu se soumettre aux formes qu'elles imposent pour obtenir justice. Je me suis

pourvu en son nom au Conseil du roi pour faire casser l'arrêt du parlement. Les magistrats du Conseil ont décidé que leur compétence ne s'étendait que sur les jugements des cours et non sur l'instruction des procédures commencées. L'abbé Raynal s'est alors pourvu au parlement, et s'est déclaré opposant à l'arrêt rendu par défaut sans information préalable. Je ne dois pas vous laisser ignorer, messieurs, que j'ai trouvé dans M. le procureur général tous les secours de la justice, de l'humanité et d'une raison supérieure à l'empire des formes; mais cet empire est encore irrésistible dans l'esprit des anciens magistrats; et c'est peut-être un spectacle intéressant, quoique j'aie à m'en plaindre, que celui de cette austérité persévérante de l'ancienne magistrature qui finit, qui va disparaître et se tient toujours sur la même ligne. On exigeait d'abord la comparution de l'accusé, ensuite un certificat de médecin, enfin un désavœu de l'édition.

« Ici, messieurs, a dû s'arrêter la résignation de l'abbé Raynal et de celui qui agissait en son nom. Il est loin de comprendre, ainsi que moi, dans la liberté de la presse les crimes inouïs dont elle est aujourd'hui l'occasion; mais le sacrifice de nos pensées, de nos opinions politiques et religieuses, lorsqu'elles conservent, même dans leurs erreurs, le caractère et la dignité de l'homme libre, cet hommage n'est dû qu'à la Divinité, et les hommes n'ont pas le droit de l'exiger. Tel est l'esprit de vos décrets, telle est la base nécessaire d'une constitution raisonnable.

« Je ne vous demanderai cependant pas, messieurs, d'annuler, de casser l'arrêt du parlement de Paris. A Dieu ne plaise que je contribue par mon suffrage à la confusion si dangereuse des pouvoirs! Je me bornerai à vous rappeler vos principes, et leur simple expression suffira pour procurer à l'abbé Raynal la justice qu'il a droit d'attendre de vous. Tel est l'objet du décret que j'ai l'honneur de vous proposer.

« L'Assemblée nationale, sur le compte qui lui a été rendu qu'il existe un arrêt du parlement de Paris en date du 25 mai 1781 qui a décrété l'abbé Raynal de prise de corps, pour raison de l'impression et publication, sous son nom, de l'*Histoire philosophique et politique des Deux-Indes;* considérant que les principes de la Constitution consacrent la liberté des opinions politiques et religieuses et leur libre communication par la voie de l'impression; que l'exercice de ce droit naturel ne peut être réprimé qu'en ce qui blesserait les lois de l'État; qu'il n'a été fait aucune information préalable contre l'auteur dudit écrit : a décrété et décrète que son président se retirera par devers le roi, et que Sa Majesté sera suppliée de donner ses ordres pour que la procédure commencée contre l'abbé Raynal et le décret subséquent restent sans exécution et demeurent comme non avenus. »

Le projet de décret fut adopté à la presque unanimité[1], succès qui m'arriva rarement, et qui fut bientôt effacé par les malédictions dont on me combla, lorsque les Jacobins virent l'usage que j'avais fait de leur confiance momentanée.

L'abbé Raynal ne perdit pas un instant[2] pour se rendre à Paris. Il était impatient d'essayer son crédit, de soulager ses remords et de courir quelques risques en expiation de ses anciennes erreurs. M. de Clermont-Tonnerre, qui était seul dans mon secret avec M. de Montmorin, convint avec moi que nous ferions chacun séparément un projet d'adresse à l'Assemblée. L'abbé Raynal avait donné ses pouvoirs et avait pris l'engage-

[1] L'Assemblée dépassa la pensée de Malouet en adoptant pour ce décret la rédaction de Voidel, qui prononçait la nullité de toute la procédure dirigée contre l'abbé Raynal et ne renvoyait au roi que pour l'exécution. (Voy. le *Moniteur* du 16 août 1790, n° 228.)

[2] La lettre de remercîment qu'il adressa à l'Assemblée est, en effet, du 4 septembre (*Moniteur* du 6, n° 249.)

ment de signer la plus énergique. Il en rédigea lui-même une qui débutait trop sévèrement et qu'on n'aurait pas entendue jusqu'à la fin. Celle de M. de Clermont-Tonnerre [1] était d'une mesure parfaite et très-éloquemment écrite. L'abbé la trouva trop suppliante, et nous eûmes bien de la peine à lui en faire adopter l'exorde. Il y mêla quelques-unes de ses phrases roides et sèches, et plusieurs des miennes, qui, sans l'être autant, n'avaient pas la grâce du style de M. de Clermont-Tonnerre, harmonieux, abondant sans prolixité. L'adresse, en général, avait un ton de censure et une force de logique qui devaient produire un grand effet de la part d'un écrivain philosophe aussi célèbre que l'abbé Raynal. Lorsqu'elle fut mise au net, signée et imprimée, j'en fis porter chez moi les exemplaires, dont je craignais la saisie, et nous allâmes, l'abbé et moi, présenter le manuscrit au président, qui était M. Bureaux de Puzy, homme spirituel et bon [2], pensant comme nous, mais qui n'avait pas toujours la force d'être de son opinion. Il eut cependant celle de se charger de la périlleuse commission de proposer cette lecture à l'Assemblée, en nous annonçant l'orage qu'elle allait exciter et les désagréments qui en résulteraient pour lui [3].

[1] Stanislas, comte de Clermont-Tonnerre, né en 1747 ; il présida l'assemblée des électeurs de la noblesse de la généralité de Paris, et fut élu, le premier de son ordre, député aux états généraux. Très-populaire aux débuts de l'assemblée, il cessa de l'être le jour où il se prononça par son vote en faveur du *veto* absolu. — Ferrières dit de lui : « Éloquent, précis, lorsque, inspiré par son sujet, son génie dominait sa pensée et captivait son imagination, il s'élançait alors aux conceptions les plus vastes. » (I. 95.) Stanislas de Clermont-Tonnerre a pu dire très-justement de lui-même : « Si plusieurs de mes souvenirs sont aujourd'hui pour moi des sujets de douleur, j'éprouve aussi quelque consolation à me dire qu'aucune de mes peines n'est un remords et que, victime des factieux, je ne fus jamais leur complice. »

Il périt assassiné au 10 août. Son oncle, Jules-Charles-Henri, duc de Clermont-Tonnerre, ancien gouverneur du Dauphiné, fut exécuté le 10 juillet 1794.

[2] *Mémoires* de Ferrières, II, p. 313.

[3] Rœderer demanda, en effet, que le président fût rappelé à l'ordre. Celui-ci dut se justifier ; mais, d'après la volonté de l'Assemblée énergiquement ex-

Le président eut à peine prononcé le nom de l'abbé Raynal et le titre de son adresse à l'Assemblée, que la salle retentit d'applaudissements. Il n'y eut pas moyen d'entendre ce qu'il ajoutait, en tremblant : que l'Assemblée serait peut-être étonnée des censures que l'auteur mêlait à ses hommages. Un bruit affreux d'enthousiasme, d'admiration au nom de l'abbé Raynal ne permettait d'entendre autre chose que : *Lisez! lisez vite! La lecture de l'adresse!* Les patriotes se persuadaient que le côté droit voulait l'empêcher. C'étaient des cris, des gestes de commandement et le piétinement usité dans les grandes occasions. Enfin l'écrit fatal est remis à un secrétaire ; il monte à la tribune ; un silence profond succède au tumulte, et la gravité respectueuse, les compliments de l'exorde entretenant les premières dispositions, on voyait le ravissement des spectateurs et des députés patriotes de recevoir cet hommage solennel du patriarche de la démocratie. Le premier paragraphe rétrograde sur les maux, les excès de la révolution rembrunit tout à coup les figures ; on se dresse, on se regarde, on s'indigne ; mais on s'attend à des retours aux bienfaits, aux grands résultats de la régénération sociale. La patience échappe à quelques-uns ; on leur impose silence. Ce n'est plus une adresse, c'est un drame dont chacun veut voir le dénoûment : on écoute encore. Le secrétaire poursuit ; il arrive à l'effrayant tableau des désordres, des crimes, de la dissolution qui s'avance : le côté droit, qui avait d'abord été consterné de l'hommage, s'exalte sur la censure. On entend d'un côté : *Bravo!* et de l'autre : *Quelle audace! Vengeance! L'Assemblée est insultée! C'est du Malouet!* Le tumulte s'accroît ; vingt députés se lèvent à la fois pour

primée, il le fit de sa place de président, qu'il avait d'abord voulu quitter. Cette adresse de l'abbé Raynal a été insérée dans la première édition des *Mémoires de Malouet*, t. II, p. 43 et suivantes; nous ne la reproduirons pas à cause de son étendue. On remarquera qu'elle fut lue à l'Assemblée dans la séance du 30 mai 1791, le lendemain du jour où avait été votée la translation solennelle des restes de Voltaire au Panthéon.

demander la parole ; on dénonce l'auteur, le président, le secrétaire. On parle de mettre le premier au Temple, de destituer les deux autres. Robespierre monte à la tribune, et c'est la première, la seule fois que je l'aie vu adroit et même éloquent. Je fus si frappé de ce qu'il dit, que je ne l'ai jamais oublié. Voici comment il débuta :

« Je supplie l'Assemblée de se calmer. C'est quand on ose « essayer de la braver qu'elle doit être imposante. Mais com« ment, messieurs, pourriez-vous être offensés de ce que « vous venez d'entendre? Voyez, au contraire, combien c'est « une belle chose que la liberté. Voyez comment ses ennemis, « n'osant l'attaquer de front, sont obligés d'employer la ruse.

« Les malheureux vont chercher sur le bord de sa tombe « un vieillard respectable ; et, abusant de sa faiblesse, ils lui « font abjurer la doctrine et les principes qui ont fondé sa « réputation. »

Il délaya, suivant son usage, ces premières phrases, qui étaient tout l'esprit de son discours, et qui, malgré son galimatias accoutumé, produisirent l'effet qu'il en attendait. L'Assemblée, sur la parole de Robespierre, se jugea supérieure aux réprimandes de l'abbé Raynal, et passa à l'ordre du jour[1]. Ce n'était pas l'inviolabilité de ses membres, mais celle de ses principes dont elle était jalouse. C'est encore ici l'occasion de remarquer tout ce qu'il y a de machinal dans les mouvements d'une grande assemblée. La vanité d'une femme, la colère d'un étourdi s'emparent de ces grands corps et les enflamment aussi violemment que peuvent l'être des individus. On doit juger par là de l'action terrible qu'exercent les mêmes passions sur la populace quand elle est réunie. Il n'y avait pas trente députés parmi nous qui pensassent autrement que l'abbé Raynal ; chacun d'eux, tête à tête avec lui, aurait trouvé ses censures et ses conseils raisonnables : mais, en présence les

[1] *Moniteur* du 2 juin 1791. — *Courrier de Provence*, n° 296.

uns des autres, l'honneur de la révolution, la perspective de ses avantages, étaient un point de dogme auquel il fallait croire. Les plus médiocres, comme les plus capables, ne voulaient pas se laisser signaler comme coopérateurs des sottises et des crimes que dénonçait l'abbé Raynal. Son adresse eut un éclat prodigieux dans tout le royaume, sans aucun effet utile. Les préventions obstinées des aristocrates firent que cette fois ils devinèrent juste. Ils disaient avec complaisance que c'était un coup d'épée dans l'eau; qu'il ne pouvait sortir rien de bon, rien d'utile d'une tête philosophique. S'ils avaient ajouté que c'était à la force, et à une force bien conçue, bien ordonnée, à rétablir l'ordre, j'aurais été de leur avis; mais une contenance hostile, des propos menaçants, aucune espèce de mesures défensives, aucun moyen d'atteindre à un but déterminé, tout cela était insensé, désespérant, et je ne conçois plus aujourd'hui comment j'ai pu soutenir si longtemps ce spectacle douloureux.

CHAPITRE XVII.

BARNAVE. — LA CONSTITUTION. FIN DE L'ASSEMBLÉE.

Les séances de l'Assemblée, où j'assistais régulièrement, étaient pour moi d'un poids insupportable. Je n'avais pas moins à souffrir dans les comités dont j'étais membre : c'était une lutte ouverte et continuelle. Dans ma province quelques agitateurs s'étaient réunis pour demander ma destitution; de Toulon et de Marseille, je recevais, presque à tous les courriers, des injures et des menaces. M. de Montmorin, que je voyais plus fréquemment depuis la mort de Mirabeau, n'espérait plus rien et me disait sans cesse que nous serions tous massacrés. M. de Bouillé ne m'écrivait plus; je craignais que ses lettres et les miennes fussent interceptées. J'ignorais ce qu'il faisait, ce qu'il pouvait, lorsque l'affaire de Nancy rétablit pour quelques instants dans l'Assemblée une apparence d'union et de retour aux idées saines et aux moyens de gouvernement [1];

[1] Au mois d'août 1790, à la suite de mesures relatives à l'armée, une effervescence se manifesta dans la garnison de Nancy, et dégénéra bientôt en révolte de la part des régiments de Châteauvieux et de Mestre-de-Camp cavalerie, qui s'emparèrent de la personne du général Malseigne. L'Assemblée envoya des commissaires, fit des proclamations pacifiques, et, dans la séance du 1er septembre, annonça l'intention de ramener par la persuasion seule le calme dans les esprits. Cependant on apprit le 3 que la subordination avait dû être rétablie par la force et que le sang avait coulé. Des députés de toutes les opinions se trouvèrent d'accord pour approuver la conduite du marquis de Bouillé, et le décret suivant fut rendu à l'unanimité : « ..... Le directoire du département de la Meurthe, les municipalités de Nancy et de Lunéville seront remerciés « de leur zèle.... Les gardes nationales qui ont marché sous les ordres de M. de « Bouillé seront remerciées du patriotisme et de la bravoure civique qu'elles

mais le Jacobinisme en redevint plus furieux et plus puissant. La métaphysique absurde de la Constitution, appliquée à une monarchie et à une grande nation, favorisait tous les sophismes du parti républicain qui commençait à poindre, et c'était là la chaîne que les Jacobins avaient mise au cou des Constitutionnels et avec laquelle ils les traînaient à leur suite. Le parti La Fayette et le parti Barnave, attachés à cette chaîne, mais divisés entre eux, s'imputaient respectivement le mal auquel ils concouraient en commun. Ils sentaient le poids de leurs fers, sans oser les briser; et quand ils voulurent le tenter, il n'en était plus temps.

Cet état de choses fit sur l'abbé Raynal une grande impression. Malgré tout ce qu'on avait dit de sa faiblesse, malgré ses soixante-dix-sept ans et ses infirmités, il avait dans le caractère toute l'énergie de sa jeunesse et autant de profondeur que de justesse dans ses raisonnements. Nous nous promenions un soir dans le jardin du Luxembourg [1], et je lui parlais de je ne sais quel décret qui nous avait fort agités dans la séance du matin :

« ont montrés pour le rétablissement de l'ordre à Nancy. » (*Moniteur*, 5 septembre 1790, 248.) Mais cet accord ne fut pas de longue durée; au mois de décembre suivant, le rapport de Sillery-Genlis sur l'affaire de Nancy et de perfides insinuations de l'abbé Grégoire amenèrent à la tribune Cazalès, qui dans un discours éloquent défendit le général accusé d'avoir fait son devoir. (Séances des 6 et 7 décembre.) Quelques mois après, par une de ces transactions bizarres dont on trouve des exemples dans les temps de révolution, l'Assemblée accordait « des pensions aux citoyens blessés et aux familles de ceux qui ont perdu la vie tant à Nancy, sous les drapeaux de M. de Bouillé, qu'à Paris, au siége de la Bastille. » (Séance du 5 juin 1791.)

Enfin on vit plus tard l'Assemblée législative réhabiliter les insurgés de Nancy, qui furent portés en triomphe dans les rues de Paris. La postérité n'a pas oublié non plus les strophes d'André Chénier.

[1] La notice de M. Jay sur Raynal, en tête de la dernière édition de l'*Histoire philosophique*, notice vague et générale comme on les faisait en ce temps-là, ne contient qu'une seule anecdote neuve tirée d'une lettre de Lally au comte Portalis : on y voit l'abbé Raynal et Lally au naturel, tous deux gens à démonstrations, à grands sentiments et à embrassades. La scène se passe au jardin du Luxembourg. (Sainte-Beuve, article *Malouet*, *Nouveaux Lundis*, XI.)

« Peu importent, me dit-il, tous les décrets que vous ferez; c'est votre début qui est affreux et peut-être irrémédiable. La question est de savoir si la monarchie pourra se rétablir, quelle espèce de gouvernement vous aurez et par quels flots de sang vous pourrez y arriver. » Il voyait plus loin que moi. Ce n'est qu'en 1792 que j'ai cessé d'espérer. Mais il croyait à l'habileté, à la puissance de la faction d'Orléans, et je n'ai jamais cru qu'à sa scélératesse; il jugeait le parti républicain plus étendu qu'il ne l'était; il y associait tous les Constitutionnels, qui en avaient souvent le langage et les manières, mais non la volonté. Il retrouvait à Paris, dans la tourbe révolutionnaire, la même férocité qui l'avait épouvanté à Marseille et dont il ne croyait susceptibles que les habitants du Midi. Il en concluait la corruption universelle de la nation, sans tenir aucun compte des intérêts, des opinions de la masse des propriétaires, qui ne demandaient qu'à être réunis et dirigés pour devenir une force dominante. C'était là mon espoir, ma chimère. Je répondais à ses noirs pressentiments en lui montrant ce faisceau : « Eh, mon ami! me disait-il, votre faisceau est dispersé : qui le réunira? Il n'y a point ici de Gustave Wasa; le roi est annulé; vos aristocrates sont des fous qui aimeraient mieux me voir pendre que de me placer à leur tête, si j'étais en état de les sauver. Ils n'auraient pas plus accepté Mirabeau que moi; et ce Mirabeau que vous regrettez aurait eu le sort de mon adresse. Ils disent que je radote; ils auraient dit avec autant de raison qu'on l'avait gagné à prix d'argent, et il aurait fini par la lanterne. » Il était si agité, si atterré, qu'il fut attaqué le soir même d'une fièvre catarrhale qui l'a tenu alité pendant près de six mois.[1].

[1] Le nom de l'abbé Raynal cessa dès lors d'être mêlé aux événements. Retiré d'abord à Passy, puis à Montlhéry, il mourut à Chaillot le 6 mars 1796, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. — Parmi les nombreuses réfutations que suscita son *Adresse* à l'Assemblée, nous remarquons une lettre d'André Chénier, qui reproche, en termes assez durs, à l'auteur de l'*Histoire philosophique* d'avoir « changé d'esprit et de langage. » (*Moniteur* du 5 juin 1791.)

Je n'en étais point à cet excès de découragement. Je considérais toujours sa démarche comme un service important qui détruisait l'alliance dont les révolutionnaires se vantaient avec les philosophes, et qui ne laissait plus aux premiers la ressource de citer à l'appui de leurs systèmes de grandes autorités; mais je soupçonnais déjà, et j'ai été bien convaincu depuis, que cette magie du pouvoir souverain, une fois effacée, était bien difficile à rétablir. C'était là le vice radical de notre situation. Un gouvernement, quelle qu'en soit la forme, pour peu qu'il soit digne de ce nom, est l'arbre de vie qui ne peut être abattu sans que le sol qu'il ombrage soit dévasté et bouleversé. Aussitôt que le pouvoir s'ébranle et se déplace, toute la société est en péril. Le peuple souverain est un monstre sans tête, un assemblage de forces et de volontés sans régulateur. Il ne peut produire, comme nous l'avons vu, qu'un épouvantable chaos.

Depuis l'adresse de l'abbé Raynal jusqu'au départ du roi pour Varennes, je retombai dans mon effacement politique, usant inutilement à l'Assemblée ma patience et ma faible poitrine, mais ne perdant pas une occasion de provoquer une mesure raisonnable ou de combattre celles qui ne l'étaient pas [1].

[1] Dans cet intervalle du 31 mai au 23 juin, Malouet prit la parole dans deux circonstances importantes. La première fois il demanda que l'Assemblée, après avoir protégé par une pénalité sévère la libre convocation des assemblées électorales, assurât le calme et l'indépendance de leurs délibérations « en punissant de six mois d'emprisonnement quiconque attaquerait la liberté d'un « opinant par des injures ou par des voies de fait. » Cette motion ne fut pas adoptée. (Séance du 8 juin, *Moniteur,* n° 160.) La seconde fois, tout en approuvant la vérification des *bulles* par le roi et par l'Assemblée, il s'éleva contre la pénalité qui frappait toute publication d'une *bulle* faite avant cette approbation. « Le premier article me paraît juste, disait-il; mais le second « vous conduit à la plus odieuse tyrannie.... Si vous voulez conserver le régime « catholique, vous ne pouvez vous soustraire à une obéissance éclairée. En dé« crétant que le culte catholique sera maintenu, il est impossible que vous ôtiez « à son chef le droit d'instruire les fidèles.... La tyrannie commence là où le « Corps législatif dit : Cette portion du culte est légitime, celle-ci est coupable. » (Séance du 9 juin, *Moniteur,* n° 161.)

Je n'avais aucune correspondance directe avec le Château, où j'allais très-rarement. Accueilli avec bonté par le roi, par la reine et par madame Élisabeth, je n'en avais reçu aucune marque particulière de confiance, et je n'avais pas le droit de m'en plaindre. Je n'étais pas assez influent pour être recherché, et j'étais trop persévérant dans mes opinions pour qu'on eût besoin de me voir pour les connaître. C'est donc gratuitement que, dès le commencement de 1791, on m'a fait figurer dans un prétendu comité autrichien, qui n'a jamais existé ni chez la princesse de Lamballe, ni chez la reine. Je dirai bientôt comment et à quelle occasion je suis entré en correspondance avec le roi, et ce qui en est résulté.

J'avais parlé à l'abbé Raynal du plan de Mirabeau. M. de Montmorin, depuis la mort de l'auteur, jugeait inutile d'y revenir. Je n'étais pas de leur avis quant aux mesures à prendre dans les départements. J'osai alors, de concert avec l'abbé Raynal, peu de jours avant sa maladie, proposer un appel au nom du roi, à tous les propriétaires, un rassemblement de troupes d'élite à vingt lieues de Paris, et une déclaration dans le sens des cahiers : ce dernier point seulement à concerter avec MM. de La Fayette et Barnave; et dans le cas où ils y acquiesceraient, la retraite du roi hors de la capitale leur serait proposée pour être protégée par la portion la plus sûre de la garde nationale, les clubs et les rassemblements devant être interdits le même jour par une proclamation.

Je prenais sur mon compte toutes ces communications, qui auraient pu compromettre M. de Montmorin. Cependant il me dit qu'il s'en chargerait volontiers, et que même la réponse de MM. de La Fayette et Barnave étant négative, il se fierait à leur loyauté; mais qu'il ne serait pas aussi facile de les réunir pour une action commune; enfin que, d'après l'éloignement qu'il connaissait au roi pour tous les deux, il doutait encore plus que Sa Majesté approuvât mon projet. En effet, le roi dit *non* assez sèchement. Ce *non* fit pâlir l'abbé Raynal et lui im-

prima plus de terreur que la colère de l'Assemblée. Le roi nous laissa ignorer que ces mêmes mesures étaient celles qu'il concertait avec M. de Bouillé. Sa Majesté ne me devait point cette confidence. J'avais été presque nécessairement admis à celle relative au plan de Mirabeau, parce que j'y avais en quelque sorte ma place marquée comme membre de l'Assemblée et comme premier confident des bonnes intentions de l'auteur; mais je ne pouvais concourir en rien aux opérations de M. de Bouillé. Je n'étais point là un agent nécessaire; le roi ignorait qu'il y eût quelques rapports entre M. de Bouillé et moi; et, quelque opinion qu'eût Sa Majesté de ma fidélité, je n'avais encore aucune part immédiate à sa confiance. Il était donc convenable de ne pas me révéler un secret de cette importance.

M. de Montmorin était dans une tout autre situation; il était non-seulement le ministre, mais l'ami du roi. Si sa conduite, dans certaines circonstances, avait déplu, sa fidélité ne pouvait être suspecte. C'était plutôt par dévouement que par goût qu'il s'était constitutionnalisé; il avait un jugement excellent, un courage à toute épreuve, malgré la faiblesse de son caractère, qui était plutôt celle de ses nerfs. Le roi ne devait donc, sous aucun rapport, se dispenser de confier à son ministre le plus intime un parti aussi décisif pour la sûreté de sa personne, de sa famille et de son gouvernement. Et quelle différence dans le succès, si les deux mesures avaient marché de front, si elles avaient été combinées sur les mêmes bases! Je sais que la répugnance du roi et de la reine pour M. de La Fayette était extrême; mais ils ne pouvaient pas ignorer que M. de Bouillé s'était adressé d'abord à lui, parce qu'il avait jugé son concours nécessaire[1], et parce qu'il ne le considérait pas comme un en-

[1] On lit dans les *Mémoires* du marquis de Bouillé : « L'appui de ces deux hommes (La Fayette et Mirabeau) aurait augmenté mes forces; mais Mirabeau fut attaqué quelques jours après d'une maladie violente, et il mourut.... La Fayette se livra de nouveau à de petites intrigues : mon crédit et ma popularité s'usèrent, mes moyens diminuèrent; et, quand le roi voulut les employer quel-

nemi personnel du roi et de la royauté. Les évasions, les réticences de M. de La Fayette n'étaient donc pas une opposition manifeste; il n'était pas sûr que son cousin agît au nom du roi, qu'il y eût un plan complet de conciliation; il pouvait craindre dans M. de Bouillé un aristocrate masqué qui le compromettrait. Il aurait eu beaucoup plus de confiance dans M. de Montmorin, et même en moi, si nous lui avions présenté des bases fixes. Il avait plus d'expérience et de lumières sur la révolution, il devait être plus pressé d'en finir qu'en 1789. Enfin, en supposant que Sa Majesté ne voulût point absolument l'intervention de M. de La Fayette, comme elle me le dit un an après, ce n'était pas une raison pour ne pas confier à M. de Montmorin ce qu'il considérait comme une ressource plus sûre.

C'est avec une peine sensible que je parle souvent des fautes de cet infortuné prince; je dois ajouter, pour l'excuser, ce qu'il dit lui-même à son retour de Varennes à M. de Montmorin : qu'il n'avait été empêché de s'ouvrir entièrement à lui[1] que par une seule considération, la crainte de le compromettre. « Je ne pouvais, lui dit-il, vous emmener : devais-je vous mettre dans le cas d'un parjure, si, sachant mon secret, vous persistiez à le garder, ou vous exposer à la mort, si vous avouiez en être dépositaire et ne m'en avoir pas détourné? » Une autre considération, dont le roi ne parlait pas, dont on lui a fait un crime, mais qu'il est facile de justifier, c'est que sa retraite à Montmédy était concertée avec l'empereur.

Il n'était point du tout dans le caractère du roi ni dans celui de Léopold, qui était presque du parti constitutionnel, de reconquérir l'autorité absolue à main armée[2]. Les troupes que

ques mois après, ils étaient trop faibles pour le servir » (p. 212). Voir à ce sujet l'*Essai sur la vie du marquis de Bouillé*, par son petit-fils.

[1] Une anecdote que l'on trouvera dans les *Mémoires* de Ferrières prouve l'ignorance dans laquelle était ce ministre du voyage de Varennes.

[2] Nous devons à l'obligeance de M. Freteau de Pény, petit-fils du membre de l'Assemblée constituante, la communication d'un curieux document qui se

l'Autriche devait diriger sur Montmédy étaient une garde de protection, de sûreté, et point une armée. Il n'y avait pas plus de douze mille hommes dans la Belgique, et nous avons vu que, lorsqu'un an après la guerre fut déclarée, il n'y en avait pas davantage. D'ailleurs le roi désirait passionnément et à tout prix sortir de l'affreuse position où il était. Il ne se dissimulait pas que la partie saine de la nation, aussi rassasiée que lui de la démocratie, voulait cependant une constitution fixe. Il voulait, par-dessus tout, un arrangement prompt qui pût convenir à tous les gens sensés. Enfin, si mes opinions paraissent aujour-

rapporte aux sentiments et à l'attitude de l'empereur Léopold à l'égard de la France et de la révolution. C'est un passage d'une lettre écrite de Vienne à Paris au mois de février 1791. La lettre n'est pas signée. Tout indique qu'elle est adressée au comte de La Marck par le comte de Mercy-Argenteau, qui se trouvait alors à Vienne, pendant le cours de sa mission dans les Bas-Pays autrichiens, mission dont nous aurons à parler plus loin.

Le fragment qui suit était réuni à plusieurs billets écrits par Mirabeau à son collègue Freteau.

Le comte de Mercy se désigne lui-même sous le titre de « l'ambassadeur de l'Empereur, » que lui donnent assez fréquemment les documents de la même époque.

« Le roy de Naples » est Ferdinand IV, ce beau-frère de Léopold, moins connu par lui-même que par sa femme et par son ministre Acton. Détrôné en 1806 par Napoléon, rétabli en 1817 roi des Deux-Siciles, sous le titre de Ferdinand Ier, ce prince avait en politique la même indifférence que dans la vie privée.

« L'ambassadeur d'Espagne, » que Léopold qualifie d'une expression fort imméritée, est le comte de Fernand-Nunez, dont le tort était d'entretenir la famille royale de France dans les illusions du *Pacte de famille*. Les correspondances récemment publiées nous ont appris combien Léopold était éloigné de mêler les sentiments de famille à la politique, et Malouet nous dit, avec sa modération habituelle, qu'il *« était presque du parti constitutionnel. »*

« Conversation entre l'Empereur, le Roy de Naples, l'ambassadeur de l'Empereur et l'ambassadeur de Naples.

« L'Empereur : « Si j'ai envoié trente mille hômes sur mes frontières c'est « pour les deffendre à tout événement et non pour attaquer. Je veux aussi « empêcher l'entrée de mes États aux Français mal intentionnés qui vien- « droient y porter le trouble et la séduction. Mais Dieu me garde de rien « entreprendre de ce qui pourroit être contraire aux décrets de l'Assemblée

d'hui raisonnables, il reste encore quelques témoins qui ont entendu dire souvent à Louis XVI qu'il les adoptait complétement, et ce bon prince m'en a parlé lui-même avec l'accent de la conviction. Il ne faut donc pas croire, comme on l'a dit dans le temps, que sa retraite à Montmédy eût exposé la nation à une guerre étrangère, à une guerre civile; ni l'une ni l'autre n'auraient eu lieu. Les principaux députés du côté gauche n'en doutaient pas, et avant qu'on fût instruit de ce qui s'était passé à Varennes, plusieurs d'entre eux s'ouvrirent à moi sur un projet de négociation [1]. Je n'aurais pas tardé à rejoindre le roi,

» nationale. Le Roy, d'ailleurs, m'a prié très-instament de ne faire aucun mou-« vement : ce seroit compromettre ses jours et ceux de la Reine. »

« Un des assistants a parlé ensuite du comte d'Artois ; l'Empereur a répondu « en plaisantant : « Le comte d'Artois s'est trouvé dans un grand embarras « avant de partir de Venise ; d'une part, sa tête grosse d'un projet de contre-« révolution, et de l'autre, deux femmes évanouies de douleur de son départ « (Mesdames de Polastron et de Guiche). » Ensuite, d'un ton sérieux : « Je n'en « ai pas voulu chez moi; il fera bien d'aller ailleurs; il est entouré de mau-« vais conseillers qui le perdront. »

« Puis s'exprimant avec une sorte de sévérité et de mécontentement :

« Il s'embarrasse bien peu de son frère et de ma sœur ; *gli importa un frutto*. « C'est son expression en parlant de la vie du Roy; il ne réfléchit pas combien « il expose les jours du Roy et de ma sœur par ses projets et ses tentatives. »

« Un de ceux présents parla ensuitte de l'ambassadeur d'Espagne, de son raprochement avec le comte d'Artois, et des services qu'il paroissoit avoir rendu.

« C'est un intrigant, a dit l'Empereur, qui veut se donner de l'importance. « J'ignore si l'Espagne est bien décidée à agir ; mais quand même cela seroit, « elle n'est pas suffisante pour agir. »

« Enfin il a dit :

« C'est le temps qui murira tout. L'Assemblée nationale s'affoiblira par elle-« même et par ses divisions, et il viendra un temps où le Roy reprendra assez « d'autorité pour être plus heureux. »

[1] On trouvera plus loin une lettre adressée au marquis de Bouillé par le comte de Gouvernet, fils de l'ancien ministre de la guerre La Tour-du-Pin, et qui confirme ces dispositions des députés de la gauche.

On lit encore dans les *Souvenirs* de Dumont : « Le côté droit, inquiet au milieu de Paris, n'osa pas témoigner sa joie ; le côté gauche, inquiet aussi d'un événement qui pouvait être le signal d'une guerre civile, résolut d'agir

et je suis fondé à croire que j'aurais obtenu dans cette circonstance la confiance de l'Assemblée, c'est-à-dire du côté gauche plus que du côté droit, dont les espérances s'exaltaient déjà outre mesure; mais le roi lui-même aurait résisté à cette exaltation, et Léopold, qui n'avait aucune envie de s'engager dans une nouvelle guerre, s'était expliqué sur les conditions de sa coopération à un arrangement. J'ai eu sur cette affaire les détails les plus certains par le comte de Mercy[1], lorsque je me rendis de Londres à Bruxelles en 1793. Cette évasion du roi, dont les suites ont été si déplorables, ne peut être condamnée que par le non-succès, et il faut l'imputer aux mauvaises combinaisons et à un concours de circonstances malheureuses, dont je voudrais absoudre M. de Bouillé, qui ne s'en consolait pas lui-même. C'est dans son désespoir et pour attirer sur lui seul les haines et les vengeances, qu'il écrivit cette lettre si violente, qu'il ne justifiait pas autrement[2].

avec prudence.... Si le roi n'eût pas été arrêté, il est très-probable que cette majorité de la Chambre aurait traité avec lui et l'aurait satisfait sur les principaux objets de ses plaintes. Plusieurs membres comprirent qu'en abreuvant de dégoût un prince bon et vertueux, on l'avait jeté dans les fausses mesures du désespoir. La Fayette commença dès lors à craindre plus les Jacobins que les Royalistes. Duport, Barnave, les Lameth virent la nécessité de se rapprocher du monarque et de l'attacher à la Constitution en le liant d'intérêts avec elle. » (P. 316, 321.)

[1] Florimond-Claude, comte de Mercy-Argenteau, né à Liége en 1722. Il représentait depuis vingt-quatre ans la cour de Vienne auprès de celle de Versailles, lorsqu'au mois de janvier 1791 il fut chargé d'une mission importante dans les provinces belgiques. — A la suite de démêlés excités par la suppression d'un grand nombre de couvents et par des taxes arbitraires, le duc et la duchesse de Saxe-Teschen étaient partis pour Vienne. Ils y furent suivis par des députés des États, et le refus de l'empereur de faire droit à leurs réclamations détermina un commencement de révolte. — La mission du comte de Mercy se prolongea jusqu'au moment où les Pays-Bas autrichiens furent envahis par les armées françaises. Passé alors en Angleterre, il y mourut le 26 août 1794.

[2] Le marquis de Bouillé dit à ce sujet dans ses *Mémoires*, p. 252 : « Pénétré, à mon arrivée à Luxembourg, des dangers qui menaçaient les jours du roi et de la famille royale, je crus devoir écrire à l'Assemblée constituante une

Lorsque le roi fut ramené à Paris, on eut encore une fois la juste mesure de l'opinion publique. Le mécontentement était général à Paris et dans les provinces. On était plus disposé à croire aux projets de vengeance de la reine qu'à la modération du roi et à ses vues de conciliation, dont j'avais la certitude. L'improbation de la démarche qu'il venait de faire était universelle pour tous ceux qui tenaient de loin ou de près à la révolution. Cependant le parti républicain s'agita inutilement. La monarchie constitutionnelle réunissait tous les vœux, et l'on voyait dominer un sentiment de respect et de compassion pour la triste situation de la famille royale. L'Assemblée fut calme. Les projets sinistres furent étouffés. Les plus ardents Jacobins furent contenus ou repoussés. La contenance du côté droit fut parfaite. Il n'y eut cette fois ni timidité ni faiblesse.

L'opposition sentit fort bien qu'il n'y avait que son silence qui pût lui être utile. Je m'abstins, comme tous les membres de la minorité, de monter à la tribune. J'imprimai mon opinion[1],

lettre dans laquelle je m'accusais d'avoir été l'auteur du projet du départ du roi, qui avait cédé à mes instances et à mes vives sollicitations pour sortir de Paris et pour se retirer sur la frontière au milieu de ses troupes fidèles. Je crus devoir en même temps menacer le peuple de la vengeance qu'exerceraient tous les souverains alliés du roi, s'il attentait à ses jours ou à sa liberté, et même s'il n'avait pas pour lui le respect, les égards et la soumission qu'il lui devait. Cette lettre.... n'avait d'autre objet que de détourner pour un moment la fureur du peuple, dont je craignais l'effet soudain contre le roi et la famille royale, de la diriger sur moi et d'intimider les ennemis nombreux de ce prince et de la royauté.... Si je n'avais pas eu le désir de sauver le roi; si ce n'avait point été mon unique objet, aurais-je été assez inconséquent pour annoncer l'entrée prochaine des armées étrangères en France, lorsque je n'en voyais aucune disposition, et lorsque je savais que mes menaces ne pouvaient s'effectuer dans ce moment? » On trouvera dans le *Moniteur* du 1er juillet 1891, n° 182, cette lettre, que ne reproduisent pas les *Mémoires* de Bouillé.

[1] Nous pensons, faute d'une indication précise, qu'il s'agit ici du discours inséré dans le troisième volume de la *Collection des Opinions* de Malouet, page 19 : *Opinion sur cette question : le Roi peut-il être mis en jugement?* Nous reproduisons plus loin ce discours, qui ne porte point la date du jour où il devait être prononcé.

qui était celle de la saine partie de la majorité; mais lorsqu'on lut le projet de décret qui mettait le roi et la famille royale sous la surveillance du commandant de la garde nationale [1], je me levai; je pris la parole sans la demander pour m'opposer au décret, et le profond silence de l'Assemblée m'apprit qu'elle me pardonnait mon audace. « Votre intention ne peut être, leur dis-je, de constituer le roi prisonnier. — Non, non, répondit toute la majorité, nous ne voulons pas qu'on attente à sa liberté... [2] » Le rapporteur fut obligé d'expliquer ses précautions comme moyens de sûreté et de défense de la famille royale contre les malveillants; mais dans la réalité, le roi fut véritablement en prison aux Tuileries jusqu'à l'acceptation de

[1] Dans la séance du 25 juin 1791, le décret avait été présenté par Thouret. Malouet fit remarquer que de telles mesures dénaturaient le gouvernement que l'Assemblée elle-même avait constitué. « Jamais, dit-il, je n'accéderai à « des mesures qui tendraient à rendre le Roi prisonnier. » Rœderer répondit par des observations insidieuses : « Il est seulement question de mettre le « Roi en état d'*arrestation provisoire*. » — Le même jour, à sept heures et demie du soir, le Roi rentrait aux Tuileries, ramené de Varennes, et l'Assemblée envoyait vingt de ses membres pour protéger contre la fureur du peuple les gardes du corps qui l'avaient accompagné. — Malouet, dans les séances suivantes, prit encore la parole : — le 26, contre l'envoi de commissaires chargés d'interroger la famille royale ; — le 1er juillet, pour dénoncer l'affiche d'Achille Duchâtelet, qui demandait l'abolition de la royauté. (L'Assemblée décida à une grande majorité et aux applaudissements du public qu'elle passait à l'ordre du jour.) Enfin, le 31 juillet, il avait demandé la parole pour répondre à Pétion, qui réclamait avec animation la mise en accusation du Roi comme coupable de s'être éloigné de la résidence que lui assignait le décret du 28 mars précédent. « Elle me fut absolument refusée, dit-il, par « les considérations les plus graves et auxquelles je me crus obligé de céder. « Les patriotes les plus accrédités s'étant chargés de défendre le Roi et la « royauté, il ne convenait point à des proscrits comme nous de répandre leur « défaveur sur cette cause sacrée. On alla jusqu'à me rendre responsable des « malheurs qui pouvaient arriver. »

[2] Une remarque faite par Malouet à l'occasion de cette séance trouve ici sa place : « On s'est mépris sur les dispositions et sur le véritable esprit de la « majorité de l'Assemblée à cette époque; le sentiment dominant était celui « du malaise et de l'inquiétude, mais il n'y avait pas dans le côté gauche « quarante députés mal disposés pour le Roi. » (*Opinions*, III, 8e lettre.)

l'acte constitutionnel. Comme on m'avait refusé, à moi-même, l'entrée des appartements, j'en portai plainte à l'Assemblée, qui parut étonnée, et je sortis sur-le-champ pour me rendre au Château. C'était peu de jours après le retour de Varennes et après le décret; je trouvai le roi, la reine et madame Élisabeth plus tranquilles que je ne m'y attendais. Mais leur émotion était sensible lorsqu'ils voyaient quelqu'un dont le dévouement leur était connu. Lorsque j'entrai, la reine dit au jeune Dauphin : « Mon fils, connaissez-vous monsieur? — Non, ma mère, répondit l'enfant. — C'est M. Malouet, reprit la reine : n'oubliez jamais son nom. » — C'était l'heure de la messe, le service entra; le roi ne me dit qu'un mot : « Nous avons été très-contents de Barnave. »

M. de la Tour-Maubourg [1] avait donné à ses deux collègues l'exemple du respect dû à la famille royale dans toutes les circonstances, et le spectacle de cette grande infortune avait amolli le cœur de Barnave [2]. L'enveloppe grossière de celui de

[1] Marie-Charles-César Fay, marquis de la Tour-Maubourg, né en 1758, député de la noblesse de la généralité du Puy-en-Velay. Il était, au moment de la révolution, colonel du régiment de *Soissonnais* et se lia étroitement avec La Fayette, dont il partagea plus tard la fuite et la captivité. Son empressement à prêter le nouveau serment décrété par l'Assemblée, après le départ du Roi, le désigna sans doute pour être un des trois commissaires nommés le 22 juin pour ramener Louis XVI à Paris. Membre du Corps législatif et sénateur sous l'Empire, pair de la Restauration et maintenu pendant les Cent-Jours, il mourut en 1831.

[2] « Il importe à la vérité historique de reconnaître que ce qu'on a appelé le changement de Barnave ne date point de ce voyage, ni ne tient point à une simple émotion, bien concevable d'ailleurs et bien naturelle, mais à une modification antérieure et raisonnée de vues et de principes. Les impression d'alors ne firent qu'y venir en aide et la confirmer... Ce qui arriva tout naturellement et inévitablement, c'est que la reine, en femme qu'elle était, reconnut dans Barnave l'attitude, l'accent, les égards de ce qu'on appellera toujours en France un *homme comme il faut;* elle se sentit, de sa part, l'objet d'une pitié respectueuse et discrète; elle comprit que, dans une certaine mesure, elle pouvait compter sur lui. — Barnave, de son côté, repassant dans sa prison les souvenirs de cette époque, a pu dire d'une conjoncture si touchante,

Pétion n'éprouva aucune altération; il développa même dans le retour de Varennes toute la brutalité du Jacobinisme[1]; mais Barnave, mieux élevé, plus susceptible de bons sentiments, revint à ceux dont il n'eût jamais dû s'écarter. Il soupçonnait déjà les vices et les dangers du nouvel ordre de choses; il en était pénétré, et la force seule de son caractère lui fit conserver la mesure nécessaire à sa position. Antérieurement à l'évasion du roi, le parti constitutionnel s'était séparé presque entièrement des Jacobins, où il ne resta que les plus enthousiastes, et cette autre classe d'hommes ardents qui composa bientôt celle des républicains, de laquelle sont sortis les terroristes. Cette première scission des Constitutionnels se rassembla aux Feuillants, et à ce moment il eût été plus sage de leur savoir gré de tout ce qu'ils abandonnaient en mauvais principes et en mauvais compagnons, que de leur reprocher tout ce qu'ils conservaient d'erroné et de dangereux dans leurs doctrines. Je pensais ainsi à leur égard, mais j'étais presque seul. Le côté droit de l'Assemblée détestait autant les Feuillants que les Jacobins. Après l'arrestation du roi et la conversion de Barnave et de ses amis, la cour changea d'avis; le côté droit, au contraire, persévéra dans le sien et prit la funeste résolution de continuer à assister aux séances sans prendre part aux délibérations, sous le prétexte très-spécieux que ni l'opposition ni le roi n'étaient libres, et que ce défaut de liberté annulait tous les décrets.

Les raisonnements trop rigoureusement conséquents peuvent faire autant de mal que des sophismes. Depuis deux ans nous n'avions pas joui d'un instant de liberté et de sûreté; il n'y avait

qu'*en gravant dans son imagination ce mémorable exemple de l'infortune, elle lui avait appris à supporter facilement les siennes.* » (Sainte-Beuve, article *Barnave*.)

[1] L'auteur aurait certainement flétri d'une expression plus énergique la conduite de Pétion, s'il avait pu connaître l'infâme récit que Pétion lui-même a fait du voyage de Varennes.

Ce récit a été publié pour la première fois dans l'*Histoire de la Terreur*, par M. Ternaux, t. I[er], page 353.

que ceux qui ne s'effrayaient ni des injures ni des menaces et même des voies de fait, qui pouvaient se montrer opposants, et il m'arrivait rarement d'oublier mes pistolets en allant à l'Assemblée. Ainsi, en principe, il n'y avait rien de plus illégal que tout ce qui était sorti de nos discussions; mais pour le peuple c'étaient des décrets, c'était une Constitution, et toute son absurdité n'empêchait pas qu'on ne pût pendre et égorger, lorsque le texte ou le commentaire le permettaient. Il fallait donc combattre à tous risques et périls cette fabrique journalière de mauvaises lois et tendre à en diminuer le nombre, à en atténuer les funestes effets; ce qui serait arrivé bien plus souvent, si cent bons députés n'avaient abandonné leur poste, et si ce qui restait ne s'était abstenu de voter, au moment même où le parti constitutionnel consentait à la révision de toutes les lois soi-disant fondamentales. Ce projet de révision, qui me fut confié avant d'être proposé à l'Assemblée, me parut encore une ressource à laquelle je devais m'attacher.

J'eus dans un de nos comités sur les colonies une conférence avec Barnave qui me satisfit. Je savais où il en était vis-à-vis du roi; je savais qu'il y avait de sa part conviction de ses erreurs, désir sincère de les réparer; mais il ne convenait pas de paraître instruit de ses projets, s'il évitait de s'en expliquer avec moi. Il avait tout à craindre des Jacobins, s'ils le devinaient[1]; je ne devais pas me montrer en intelligence avec lui, en supposant même qu'il me fît des avances; et il m'en fit. Il débuta par une déférence marquée pour mon opinion sur la question que nous traitions et qui était relative aux colonies. Comme on m'accordait en cette partie plus d'expérience et de lumières qu'aux députés étrangers à cette administration, on ne

[1] Barnave, énumérant les hommes auxquels la Révolution a successivement donné et retiré la popularité, ajoute : « Nous la perdîmes dans l'affaire des colonies ; mais le scélérat qui nous l'enleva ne put la recueillir, parce que le peuple, tout léger qu'il est, a cependant un tact qui ne peut s'attacher à cette hypocrisie. » *Œuvres de Barnave*, publ. par M. Bérenger.

fut pas étonné des compliments de Barnave; mais je compris ce qu'ils signifiaient et je me prêtai volontiers à l'explication qu'il cherchait : il eut l'air, après la séance, de traiter particulièrement avec moi la même question, et nous restâmes seuls au comité.

« J'ai dû vous paraître bien jeune, me dit-il, mais je vous assure que j'ai beaucoup vieilli depuis quelques mois. » Je lui répondis qu'en effet je le croyais maintenant arrivé à la maturité de l'âge dont il lui restait la vigueur; qu'il était temps d'en faire un bon usage et qu'il en avait les moyens. Nous entrâmes aussitôt en matière. Voici ce qu'il me dit : « Sauf une douzaine de députés tels que Pétion, Rewbell, Buzot, Robespierre, Dubois de Crancé, etc., tous les Constitutionnels ont le même désir que moi de terminer la révolution et de rétablir l'autorité royale sur les plus larges bases. La révision des décrets nous en donnera les moyens, si le côté droit veut y prendre part sans humeur, sans enflammer le côté gauche par une opposition absolue, si enfin vous voulez reconnaître franchement les points principaux de la Constitution. Nous élaguerons tout ce qu'il nous sera possible d'élaguer sans trop alarmer les démocrates; mais que pensez-vous des projets du côté droit? Que veut-il? que fera-t-il? » Je lui dis : « La minorité n'a point de projet arrêté et malheureusement elle n'en a jamais eu. Son état habituel est l'exaspération que vous avez excitée, l'humeur, le dégoût de tout ce qui se fait, et une espérance vague que tout cela croulera. Ils n'attendent rien de votre révision, parce que tout ce que vous voudriez conserver comme nécessaire nous paraît, sauf les vrais principes de la liberté, dangereux et insoutenable. — Quoi! me dit-il, en êtes-vous là aussi? — Oui, avec la différence que je compte pour beaucoup ce que vous voulez et pouvez faire et que j'y concourrai de tout mon pouvoir par moi et mes amis. — Mais combien de voix cela fait-il? — Quarante ou cinquante, pas davantage, et cela suffit. Ce qui restera d'opposition servira à constater la liberté des

suffrages, et vous êtes bien sûr de la majorité. » Je ne pensais pas alors que dans la minorité un si grand nombre persistât dans le projet dont on m'avait fait part, et que j'avais combattu, de ne plus voter.

Chapelier, qui n'avait point assisté à la discussion du comité, y arriva quand nous étions seuls, soit que cela fût convenu, ou qu'il cherchât Barnave. Il n'avait pas moins d'esprit que lui, autant de précision, de clarté dans les idées et plus de modération. Ce fut lui cependant, qui, comme on le verra, manqua indignement à nos conventions. La conversation continua dans le même esprit ; seulement Chapelier insista plus que Barnave sur la nécessité d'obtenir de la minorité son acquiescement à l'acte constitutionnel modifié. Je lui répondais que les modifications étant incertaines et très-probablement incomplètes, tandis que les griefs, les motifs d'opposition étaient nombreux et sensibles, il me serait impossible à moi-même de prendre aucun engagement. « Mais obtenez, me répondaient-ils, qu'ils fassent comme vous ; qu'après avoir bien censuré, bien déclamé, ils se soumettent. » Cela n'était pas difficile et je ne le dissimulai pas. « Comment voulez-vous, me disaient-ils alors, que si l'Assemblée aperçoit ainsi un foyer de résistance et toutes les arrière-pensées de l'aristocratie, nous en séparions le roi, pour lequel et au nom duquel ils luttent si obstinément? Comment consentirions-nous à rendre à l'autorité royale l'énergie dont elle a besoin, si nous avons à craindre qu'on la tourne contre nous? Vous voulez la suppression des clubs, et vous avez raison ; vous voulez la répression de la canaille révolutionnaire, et nous aussi ; mais nous en serons dévorés, si nous nous rapprochons trop de votre ligne, pour y trouver... Quoi? Une force commune? Non : des ennemis. »

Je n'étais pas de très-bonne foi en réfutant ce raisonnement, mais il ne me convenait pas d'en reconnaître la justesse ; je ne voulais pas même y croire. Je disais avec conviction que ce qu'il y avait d'exagéré, d'incorrigible dans l'aristocratie était

un inconvénient, mais non une puissance; que le parti constitutionnel, redevenant tout à fait monarchique, abandonnant les sophismes du *Contrat social*, aurait pour lui la masse des citoyens et n'aurait rien à craindre des deux extrêmes. Enfin je convins avec eux d'un expédient qui leur plut, qu'ils parurent adopter sincèrement, et je crois encore qu'ils étaient sincères avec moi. « Voici, leur dis-je, ce que j'ai à vous proposer pour remplir vos vues et les miennes; les débats sur la révision de l'acte constitutionnel vont commencer; il ne m'en coûte rien de braver la mauvaise humeur de l'Assemblée; je vous offre d'attaquer votre acte constitutionnel dans toutes les parties qui en sont susceptibles. Je vous promets des observations sages et conséquentes sur les points mêmes que vous voulez défendre, à plus forte raison sur ceux dont vous reconnaissez le vice et le danger. Eh bien! je ne vous demande que de céder sur ceux-là, mais franchement et complétement; et pour le faire avec avantage, vous, monsieur Chapelier, vous me répondrez, vous m'accablerez, si bon vous semble, de sarcasmes, de reproches sur mon irrévérence pour la Constitution; et quant aux moyens de gouvernement, sur lesquels nous sommes à peu près d'accord, vous direz que vous n'aviez besoin ni des lumières ni des censures de M. Malouet pour reconnaître que tel décret était susceptible de telles modifications, qu'il était dans l'intention du comité de les proposer; et tout de suite vous présenterez les bases d'un nouveau décret tel qu'il en résulte un gouvernement vraiment monarchique. »

C'est en conséquence de cette proposition, consentie dans notre conférence [1], et que je renouvelai le lendemain au comité

[1] La lettre suivante, adressée au marquis de Bouillé par le comte de Gouvernet, lequel était fort attaché au parti constitutionnel, complète très-bien le tableau de l'Assemblée à cette époque (26 août 1791).

« Je vous avais donné des espérances que je n'ai plus. Cette fatale Constitution, qui devait être revisée, améliorée, ne le sera pas. Elle restera ce qu'elle est, un code d'anarchie, une source de calamités; et notre malheureuse étoile

de Constitution, que je montai à la tribune le 8 août 1791.

fait qu'au moment où les démocrates eux-mêmes sentaient une partie de leurs torts, ce sont les aristocrates qui, en leur refusant leur appui, s'opposent à la réparation. Pour vous éclairer, pour me justifier vis-à-vis de vous de vous avoir peut-être donné un faux espoir, il faut reprendre les choses de plus haut, et vous dire tout ce qui s'est passé, puisque j'ai aujourd'hui une occasion sûre pour vous l'écrire.

« Le jour et le lendemain du départ du Roi, les deux côtés de l'Assemblée restèrent en observation sur leurs mouvements respectifs. Le parti populaire était fort consterné, le parti royaliste fort inquiet. La moindre indiscrétion pouvait réveiller la fureur du peuple. Tous les membres du côté droit se turent, et ceux du côté gauche laissèrent à leurs chefs la proposition des mesures qu'ils appelèrent *de sûreté* et qui ne furent contredites par personne. Le second jour du départ, les Jacobins devinrent menaçants, et les Constitutionnels modérés. Ils étaient alors, et ils sont encore bien plus nombreux que les Jacobins. Ils parlèrent d'accommodement, de députation au Roi. Deux d'entre eux proposèrent à M. Malouet des conférences qui devaient s'ouvrir le lendemain; mais on apprit l'arrestation du Roi, et il n'en fut plus question. Cependant, leurs opinions s'étant manifestées, ils se virent par là même séparés plus que jamais des *enragés*. Le retour de Barnave, le respect qu'il avait témoigné au Roi et à la Reine, tandis que le féroce Pétion insultait à leur malheur, la reconnaissance que Leurs Majestés marquèrent à Barnave, ont changé, en quelque sorte, le cœur de ce jeune homme, jusqu'alors impitoyable. C'est, comme vous savez, le plus capable et le plus influent de son parti. Il avait donc rallié à lui les quatre cinquièmes du côté gauche, non-seulement pour sauver le Roi de la fureur des Jacobins, mais pour lui rendre une partie de son autorité, et lui donner ainsi les moyens de se défendre à l'avenir, en se tenant dans la ligne constitutionnelle. Quant à cette dernière partie du plan de Barnave, il n'y avait dans le secret que Lameth et Duport; car la tourbe constitutionnelle leur inspirait encore assez d'inquiétude pour qu'ils ne fussent sûrs de la majorité de l'Assemblée, qu'en comptant sur le côté droit; et ils croyaient pouvoir y compter lorsque, dans la révision de leur Constitution, ils donneraient plus de latitude à l'autorité royale. Tel était l'état des choses lorsque je vous ai écrit (dans une précédente lettre du 15 juillet 1791). Mais, tout convaincu que je suis de la maladresse des aristocrates et de leurs contre-sens continuels, je ne prévoyais pas encore jusqu'où ils pouvaient aller.

« Lorsqu'on apprit la nouvelle de l'arrestation du Roi à Varennes, le côté droit, dans les comités secrets, arrêta de ne plus voter, de ne plus prendre aucune part aux délibérations ni aux discussions de l'Assemblée. Malouet ne fut pas de cet avis. Il leur représenta que tant que la question durait et qu'ils y assistaient, ils avaient l'obligation de s'opposer activement aux mesures

Mon discours et mes lettres sur la Constitution, publiés peu de

attentatoires à l'ordre public et aux principes fondamentaux de la monarchie. Toutes ses instances furent inutiles ; ils persistèrent dans leur résolution, et rédigèrent secrètement un acte de protestation contre tout ce qui s'était fait. Malouet déclara qu'il continuerait à protester à la tribune, et à faire ostensiblement tous ses efforts pour empêcher le mal. Il m'a dit qu'il n'avait pu ramener à son avis que trente-cinq à quarante membres du côté droit, et qu'il craignait bien que cette fausse mesure des plus zélés royalistes n'eût les plus funestes conséquences.

« Les dispositions générales de l'Assemblée étaient alors si favorables au Roi que, pendant qu'on le conduisait à Paris, Thouret étant monté à la tribune pour déterminer la manière dont le Roi serait gardé (j'étais à la séance), le plus grand silence régnait dans la salle et dans les galeries. Presque tous les députés, même du côté gauche, avaient l'air consterné en entendant lire ce fatal décret; mais, personne ne disant rien, le président allait mettre aux voix : tout à coup Malouet se leva, et d'un air indigné s'écria : « Qu'allez-vous faire, messieurs? Après avoir arrêté le Roi, on vous propose de le constituer prisonnier par un décret! Où vous conduit cette démarche? Y pensez-vous bien? Vous ordonneriez d'emprisonner le Roi? — *Non! non!* s'écrient plusieurs membres du côté gauche, en se levant en tumulte, *nous n'entendons pas que le Roi soit prisonnier;* » et le décret allait être rejeté à la presque unanimité, lorsque Thouret s'empressa d'ajouter : « L'opinant a mal saisi les termes et l'objet du décret. Nous n'avons pas plus que lui le projet d'emprisonner le Roi; c'est pour sa sûreté et celle de la famille royale que nous proposons ces mesures. » Et ce ne fut que d'après cette explication que le décret passa, quoique l'emprisonnement soit devenu très-réel, et se prolonge aujourd'hui sans pudeur. A la fin de juillet, les Constitutionnels, qui soupçonnaient la protestation du côté droit, sans cependant en avoir la certitude, poursuivaient mollement leur plan de révision. Ils redoutaient plus que jamais les Jacobins et les aristocrates. Malouet se rendit à leur comité de révision. Il leur parla comme à des hommes à qui il n'y avait rien à apprendre sur les dangers et sur les vices de leur Constitution; mais il les vit moins disposés à de grandes réformes. Ils craignaient de perdre leur popularité. Target et Duport argumentèrent contre lui pour défendre leur ouvrage. Il rencontra le lendemain Chapelier et Barnave, qui refusèrent d'abord dédaigneusement de répondre à ses provocations; mais ils se prêtèrent enfin au plan d'attaque dont il allait courir tous les risques. Il proposa de discuter, dans la séance du 8, tous les points principaux de l'acte constitutionnel, et d'en démontrer tous les vices. « Vous, messieurs, leur dit-il, répondez-moi; accablez-moi d'abord de votre indignation; défendez votre ouvrage avec avantage sur les articles les moins dangereux, même sur la pluralité des points auxquels s'adressera ma censure; et quant à ceux que j'aurai signalés comme antimo-

temps après, sont au nombre de mes écrits sur lesquels ma conscience aime à se reposer[1]. L'Assemblée, pendant plus d'un quart d'heure, m'écouta dans le plus profond silence et avec des signes d'attention et d'intérêt qui alarmèrent les Jacobins. M. Gaultier de Biauzat[2] m'interrompit le premier en criant de toute sa force : « Messieurs, ceci n'est rien moins qu'une contre-révolution dont on veut vous prouver la nécessité! » Tumulte alors dans l'Assemblée, et M. Chapelier, craignant sans doute d'être reconnu pour mon complice, demanda la parole pour conclure à ce qu'elle me fût interdite comme

narchiques, comme empêchant l'action du gouvernement, dites alors que ni l'Assemblée ni le comité n'avaient besoin de mes observations à cet égard; que vous entendiez bien en proposer la réforme, et sur-le-champ proposez-la. Croyez que c'est peut-être notre seule ressource pour maintenir la monarchie et revenir, avec le temps, à lui donner tous les appuis qui lui sont nécessaires. » Cela fut ainsi convenu; mais la protestation du côté droit ayant été connue, et sa persévérance à ne plus voter ôtant toute espérance aux Constitutionnels de réussir dans leur projet de révision, que les Jacobins contrariaient de toutes leurs forces, ils y renoncèrent.

« Malouet, qui n'avait pas avec eux de communications régulières, n'en fit pas moins son attaque. Il rejeta solennellement l'acte constitutionnel, comme antimonarchique et d'une exécution impraticable sur plusieurs points. Le développement de ses motifs commençait déjà à faire une grande impression, lorsque Chapelier, qui n'espérait plus rien de l'exécution de la convention, la rompit et cria au blasphème, en interrompant l'orateur, et demandant qu'on le fît descendre de la tribune, ce qui fut ordonné. Le lendemain il avoua qu'il avait eu tort; mais il dit que lui et les siens avaient perdu toute espérance, du moment où il n'y avait plus aucun secours à attendre du côté droit.

« Il fallait bien vous faire cette longue histoire, pour que vous ne perdissiez pas toute confiance en mes pronostics. Ils sont tristes maintenant; le mal est extrême, et pour le réparer, je ne vois ni au dedans ni au dehors qu'un seul remède, qui est la réunion de la force à la raison. » (*Mémoires* de Bouillé, page 282.)

[1] L'*Opinion sur l'acte constitutionnel* et les *Deux Lettres au Comité de constitution* sont à la suite de ce chapitre.

[2] Jean-François Gaultier de Biauzat, avocat, membre du conseil, nommé par l'assemblée provinciale d'Auvergne député du tiers état de la sénéchaussée de Clermont. Il s'était fait connaître par un écrit intitulé : *Doléances sur les surcharges que les gens du peuple supportent en toute espèce d'impôts*, 1788, in-8°.

ayant attenté aux bases de la Constitution. On me retira la parole et l'on me fit descendre de la tribune [1].

Comme dans les trois écrits que je viens de citer se trouvent réunies toutes les erreurs de l'Assemblée, et qu'il y a autant d'impartialité que de saine logique dans l'analyse que j'en présente, je terminerai par là cette partie de ces mémoires [2], n'ayant trouvé dans aucun de tous ceux dont j'ai connaissance aucun exposé plus fidèle de toutes nos extravagances et des suites qu'elles devaient avoir [3].

Lorsque je reprochai à Chapelier sa conduite, il aurait pu me répondre comme Mirabeau dans l'affaire de l'hôtel de Castries, et ce qu'il me dit en était l'équivalent. Le silence auquel s'était condamnée la minorité avait fait perdre à la majorité toute

[1] On lit dans les *Mémoires de Mirabeau :* « Il avait été convenu entre Malouet et Barnave que le premier attaquerait la constitution avec une âpreté capable d'empêcher toute supposition d'un concert secret, et que Barnave, en défendant les points principaux, laisserait à découvert les dispositions dont la réforme convenue d'avance serait, après une résistance feinte, accordée par les voix coalisées.

Mais la manœuvre s'exécuta maladroitement ; déjà les constitutionnels étaient découragés par la défection de la plus grande partie de leurs alliés présumés du côté droit... Chapelier crut que son parti était trahi et qu'on le soupçonnerait lui-même de trahir en le voyant abandonner des principes qu'il ne voulait pas déserter, mais seulement adoucir. Dès lors il fit ôter la parole à Malouet, et l'on vit avorter tout ce qu'on avait attendu d'utile de la révision constitutionnelle. » (VIII, 604.)

[2] Les *Mémoires de Malouet* sont malheureusement inachevés, et l'indication qu'il donne ici répond à une division autre que celle que nous avons dû adopter.

[3] Vaincu sur le terrain de la révision immédiate, Malouet fit un nouvel effort lors de la discussion de ce qu'on appelait la question des *conventions nationales.* Dans la séance du 30 août, combattant encore Chapelier qui, dans son rapport, demandait la convocation pour l'année 1800 d'une convention générale ou assemblée de révision de la Constitution, il s'éleva contre tout délai plus ou moins périodique imposé à la volonté nationale. Le résultat de ce débat fut l'adoption du projet de Tronchet, qui, tout en reconnaissant à la nation le droit de révision, l'invitait à en suspendre l'exercice pendant trente ans, c'est-à-dire jusqu'en 1821. — Voy. plus loin le discours de Malouet.

espérance d'une conciliation, et renouvelé toutes les défiances contre le roi. Le système absurde d'émigration qui commençait à s'établir, les bruits indiscrets que les aristocrates se plaisaient à répandre, sans aucun fondement, d'une coalition des puissances, étaient recueillis par les Jacobins, qui en faisaient leur profit et cherchaient à exciter ainsi la terreur et les vengeances du peuple. Le parti constitutionnel était dans une pénible situation; il lui aurait fallu pour s'en tirer toute l'énergie qu'il avait mise à créer ses embarras et ses dangers; mais un tel emploi du courage et des talents les use et les flétrit. La première classe de ses ennemis n'aurait pu être généreuse que par un calcul bien entendu de ses propres intérêts, et les passions calculent toujours mal. Les Jacobins s'étaient emparés de tous les pouvoirs qu'ils avaient trouvés vacants; ils se disaient exclusivement chargés de la garde des intérêts nationaux, que le système de l'égalité avait réduits à une vanité, à une cupidité féroce. La garde nationale, les assemblées administratives des départements étaient la seule barrière possible à cet affreux désordre, et un grand nombre de bons citoyens, propriétaires, marchands, cultivateurs, se dévouaient encore dans ces deux services à la chose publique. Des insinuations coupables en éloignèrent tous les hommes que leur naissance, leur fortune ou leurs emplois dans l'ancien régime plaçaient aux premiers rangs de la société. C'était un démérite, une honte, un objet de reproche que de tenir par quelque lien à la Constitution. Les niveleurs, qui voyaient avec ravissement ces résultats de leurs persécutions, les dénonçaient comme preuve des mauvais desseins, des crimes de l'aristocratie. Le peuple s'accoutumait à ne plus voir au-dessus de lui que des ennemis; et c'est ainsi que se préparaient les proscriptions et les massacres. Dans cette angoisse universelle on entendait bourdonner de toute part un ralliement impossible à la Constitution. Les Jacobins, qui n'en voulaient pas plus que les aristocrates, la défendaient par leurs clameurs en la minant par leurs intrigues. C'est dans

ces circonstances que l'acte constitutionnel fut présenté à la sanction du roi [1]

Sa Majesté consulta secrètement sur cette grande démarche plusieurs députés appartenant aux différents partis, excepté à celui des Jacobins.

MM. l'abbé Maury et Cazalès écrivirent avec l'éloquence qui leur était propre de fort bonnes raisons pour ne point accepter. Tout ce qu'ils disaient était incontestable, sauf l'application à la position et au caractère du roi.

Le parti constitutionnel, représenté par MM. de La Fayette, Lameth, Barnave, Duport, Thouret, réunis en conférence chez le garde des sceaux [2], après avoir retourné la question dans tous les sens, conclut à une acceptation pure et simple.

Mgr l'évêque de Clermont [3] ne s'expliqua que sur la constitution civile du clergé, inadmissible dans ses principes religieux, et qu'il conseillait au roi de rejeter.

Mgr l'archevêque d'Aix [4] était de cet avis, en adoptant le

[1] Cet *Acte constitutionnel*, que l'histoire appelle la Constitution de 1791, fut voté le 3 septembre, et le 14, en séance solennelle, Louis XVI jura de l'observer. — L'apparition de ce Roi, dépouillé de ses droits politiques, excita une vive émotion. L'Assemblée répondit à son discours par des cris d'enthousiasme. C'était l'adieu de la France à la monarchie.

Le lendemain Malouet publia la déclaration suivante : « Je n'ai point fait de protestation, mais ni ceux qui m'en louent, ni ceux qui me blâment, n'ont le droit de me dire que je rétracte ainsi ou que je dissimule mes opinions. — J'ai déclaré solennellement à la tribune qu'en ma qualité de député, je ne pouvais donner mon suffrage à une constitution contraire sur plusieurs points à mon mandat, et à ce que je crois être les vrais principes de l'ordre public, de la liberté et du gouvernement monarchique. Je persiste invariablement dans cette déclaration; l'acceptation du Roi et mes vœux constants pour la paix publique ne me permettent pas d'autre explication. »

[2] Le garde des sceaux était Duport-Dutertre, qui avait remplacé, le 21 novembre 1790, l'archevêque de Bordeaux, Champion de Cicé.

[3] François de Bonnal, né le 9 mai 1724, sacré en 1776. Adversaire de toutes les mesures contraires au clergé, il avait pris la parole dans la séance du 2 juin 1790 contre la *constitution civile du clergé*. La veille, il avait demandé la convocation d'un concile national.

[4] M. de Boisgelin.

mien, qui était une acceptation conditionnelle; mais il n'écrivit et ne signa rien. Voici le résumé de mon opinion :

Je faisais dire au roi que l'acte constitutionnel tel qu'il lui était présenté paraissant être le vœu général de l'Assemblée et de la nation, Sa Majesté trouvait plus d'inconvénients à le rejeter qu'à l'accepter; mais qu'en prenant l'engagement de l'exécuter de bonne foi pour tout ce qui serait possible, elle croyait devoir appeler l'attention du Corps législatif présent et futur sur tous les vices des nouvelles institutions, que je parcourais rapidement.

J'ai trouvé parmi les gens éclairés autant de censeurs au moins que d'approbateurs de mon opinion [1]. C'était cependant celle pour laquelle le roi avait le plus de propension, et je crois qu'elle eût fait plus d'honneur à sa bonne foi; mais, livré au parti constitutionnel, il lui obéit [2].

Il ne nous restait plus qu'une grande faute à faire et nous n'y manquâmes pas. C'est la seule à laquelle j'ai coopéré aussi étourdiment qu'aucun autre de mes collègues.

Dans l'état où était l'Assemblée, corrigée en théorie sur plusieurs points, revenue à des idées et à des vœux plus raison-

[1] Voir, sur ce projet d'acceptation conditionnelle présenté par Malouet, les *Annales de la Révolution* de Bertrand de Moleville, IV, chap. XLV.

[2] La pièce suivante, qui fait partie des manuscrits de la Bibliothèque nationale, trouve ici sa place :

« Déclaration d'une partie des députés aux États libres et généraux de France concernant l'acceptation donnée par le Roi à l'acte constitutionnel.

« Les soussignés déclarent qu'ils ne peuvent regarder comme un acte libre l'acceptation donnée par un monarque ramené avec violence dans son palais, suspendu de l'exercice de son pouvoir royal, constitué prisonnier par un décret, placé enfin entre la déchéance et l'acceptation; mais que cette acceptation, fût-elle vraiment libre, ajouterait à leur douleur sans altérer des principes religieux et des droits politiques qu'il n'est pas au pouvoir des rois de France d'abandonner, et qu'il est du droit de leurs fidèles sujets de réclamer avec persévérance.

Fait à Paris, le 15 septembre 1791.

(*Biblioth. nationale,* Mss., 7003. — Suppl. fr. 6252.)

bles sur le gouvernement monarchique, si sa Constitution, tout informe qu'elle était, pouvait se soutenir, ce n'eût été qu'autant qu'elle eût pris la peine de la défendre, de protéger son ouvrage, et de concourir par son appui, par des explications successives, au rétablissement de l'autorité royale. Le bon sens nous traçait cette marche. Quelque ennui que nous éprouvassions sur nos bancs, quelque rassasié que le public fût de nous, nous ne devions ni nous dissoudre, ni nous interdire la réélection de nos départements. Il n'y avait que les Jacobins et les aristocrates forcenés qui pussent avoir cette pensée : les premiers, dans l'espérance de faire prévaloir leur projet de républicanisme ; les seconds, se flattant d'accélérer par là l'écroulement du nouveau système. Comment les gens bien pensants purent-ils être dupes de cette intrigue? Je l'ai été comme les autres. Je me réunis aux acclamations insensées sur la dissolution et la non-réélection[1]. Ma tête épuisée de travaux inutiles, mon cœur flétri par l'inquiétude et le chagrin, ne résistèrent pas au désir que j'avais de ne plus participer, ni comme acteur, ni comme témoin, à ces orageuses séances ; mais à peine le décret fut-il rendu, que de noirs pressentiments m'avertirent que j'aurais dû m'y opposer. Il n'en était plus temps ; mais comme aucun malheur, aucun danger ne me trouvait indiffé-

[1] C'est sur la motion de l'hypocrite Robespierre que l'Assemblée constituante avait décrété, le 16 mai 1791, qu'aucun de ses membres ne pourrait être réélu ni prendre part au gouvernement; abnégation funeste qui ouvrait à la Révolution une nouvelle carrière. — « D'André, qui présidait quand le décret fut proposé, vit avec étonnement que tout le côté droit, d'accord avec « la Cour, se joignait à la Montagne pour le faire passer sans discussion. Le « décret fut emporté de haute lutte, et les plus charmés de leur succès étaient « ceux qui venaient de préparer leur perte. » (Dumont, *Souvenirs de Mirabeau*, p. 338, 339.) — Ce vote ne pouvait être mieux caractérisé qu'il ne l'est ici par un de ceux qui y prirent part.

Le 30 septembre, Thouret prononça la clôture de cette Assemblée qui a fait tant de ruines.

M. Feuillet de Conches a publié le discours prononcé par le Roi pour la clôture de l'Assemblée. (*Lettres et documents inédits*, etc. IV, 477.)

rent, celui de l'émigration excita de nouveau mes efforts et je publiai ma lettre aux émigrants [1]. C'est mon dernier écrit sur la révolution. Je ne dois pas oublier ici que le roi m'en remercia et m'en parla avec la plus grande sensibilité.

[1] La *Lettre aux émigrants* est au chapitre xx.

OPINION SUR L'ACTE CONSTITUTIONNEL

COMMENCÉE ET INTERROMPUE

DANS LA SÉANCE DU LUNDI 8 AOÛT 1791.

Si la nation française, en cet instant, était rassemblée tout entière, chaque citoyen aurait le droit de dire, à la présentation de la charte constitutionnelle : « Je l'approuve, je la rejette, je blâme telles de ses dispositions. »

Ce que la nation ne peut faire par l'universalité de ses membres, chacun de ses représentants a le droit et le devoir de le faire.

Nous ne connaissons que partiellement les décrets constitutionnels; quelques-uns ont été rapidement adoptés; une foule de décrets de circonstance, de lois particulières ont, jusqu'à présent, séparé les uns des autres les articles constitutionnels; c'est pour la première fois que nous pouvons les juger dans leur ensemble. S'il était permis, s'il était possible de se livrer à une discussion approfondie, je ne craindrais pas de l'entreprendre; mais, outre que le temps nous presse et nous commande, je ne me dissimule pas que l'avis de la majorité est arrêté sur les points principaux, et que c'est offenser l'opinion dominante que de la contredire. Cependant, je vous dois, et à mes concitoyens, les motifs de mon jugement sur quelques articles fondamentaux. Je serai court.

Je commence par déclarer que, si la Constitution peut tenir ce qu'elle promet, elle n'aura pas de plus zélé partisan que moi; car, après la vertu, je ne connais rien au-dessus de la liberté et de l'égalité.

Mais, quand j'examine la déclaration des droits et ce qu'elle a produit, j'y vois une source d'erreurs désastreuses pour le commun des hommes, qui ne doit connaître la souveraineté que pour lui obéir, et qui ne peut prétendre à l'égalité que devant la loi; car la nature ne partage pas également tous les hommes; et la société, l'éducation, l'industrie accroissent et multiplient les différences. Je vois donc les hommes simples et grossiers dangereusement égarés par cette déclaration, à laquelle vous dérogez immédiatement par votre Constitution, puisque vous avez cru devoir reconnaître et constater des inégalités de droits.

Forcés à une première exception, je ne pense pas que, pour le bonheur commun, la liberté et la sûreté de tous, vous lui ayez donné l'extension qu'elle doit avoir. Nous n'avons dans les annales du monde aucune garantie, aucun exemple du changement que vous opérez par l'égalité des conditions. La différence ineffaçable de celle du riche à celle du pauvre ne semble-t-elle pas devoir être balancée par d'autres modifications? Cette différence avait, peut-être plus que les chimères de la vanité, motivé les anciennes institutions; nous voyons que les législateurs anciens, qui ont presque tous été de vrais sages, ont reconnu la nécessité d'une échelle de subordination morale d'une classe, d'une profession à une autre. Si cependant, en croyant n'attaquer que les usurpations de l'orgueil et du pouvoir, vous portiez la hache sur les racines de la propriété, de la sociabilité; si ceux auxquels la liberté ne suffit pas s'enivraient de leur indépendance, quelle autorité de répression ne faudrait-il pas aux magistrats et aux lois, pour maintenir l'ordre dans cette multitude immense de nouveaux pairs?

C'est donc dans les pouvoirs délégués, c'est dans leur distribution, leur force, leur indépendance, leur équilibre, qu'il faut chercher la garantie des droits naturels et civils que vous assurez par le premier titre à tous les citoyens. J'aime à le

répéter, ces dispositions fondamentales ne laissent rien à désirer ; chacun, en les lisant, doit se dire : « Voilà mon vœu bien exprimé ; mais comment sera-t-il exaucé ? »

L'expérience nous prouve qu'un droit reconnu n'est rien, s'il n'est pas mis sous la garde d'une protection efficace.

Une seconde leçon de l'expérience et de la raison, c'est que la plus grande extension de la liberté politique est infiniment moins précieuse et moins utile aux hommes que la sûreté et la libre disposition de leurs personnes et de leurs propriétés. C'est là le bien solide, le bonheur de tous les instants, et le but principal de toute association.

Il résulte de ces deux vérités qu'un gouvernement ne peut être considéré comme parfaitement libre, sage et stable, qu'autant qu'il est combiné, non sur la plus grande liberté politique, mais sur la plus grande sûreté et liberté des personnes et des propriétés.

Or, quel a été votre premier objet dans l'organisation et la distribution des pouvoirs? La plus grande extension possible de la liberté politique, sauf à y attacher, ce qui est presque inconciliable, la plus grande sûreté possible des personnes et des propriétés.

Vous avez voulu, par une marche rétrograde de vingt siècles, rapprocher intimement le peuple de la souveraineté, et vous lui en donnez continuellement la tentation, sans lui en confier immédiatement l'exercice.

Je ne crois pas cette vue saine. Ce fut la première qui se développa dans l'enfance des institutions politiques et dans les petites démocraties ; mais, à mesure que les lumières se sont perfectionnées, vous avez vu tous les législateurs et les politiques célèbres séparer l'exercice de la souveraineté de son principe, de telle manière que le peuple, qui en produit les éléments, ne les retouve plus que dans une représentation sensible et imposante qui lui imprime l'obéissance.

Si donc vous vous borniez à dire que le principe de la sou-

veraineté est dans le peuple, ce serait une idée juste, qu'il faudrait encore se hâter de fixer en déléguant l'exercice de la souveraineté; mais, en disant que la souveraineté appartient au peuple, et en ne déléguant que des pouvoirs, l'énonciation du principe est aussi fausse que dangereuse. Elle est fausse, car le peuple en corps, dans ses assemblées primaires, ne peut rien saisir de ce que vous déclarez lui appartenir : vous lui défendez même de délibérer. Elle est dangereuse, car il est difficile de tenir dans la condition de sujet celui auquel vous ne cessez de dire : *Tu es souverain*. Ainsi, dans l'impétuosité de ses passions, il s'emparera toujours du principe en rejetant vos conséquences.

Tel est donc le premier vice de votre Constitution, d'avoir placé la souveraineté en abstraction; par là vous affaiblissez les pouvoirs suprêmes, qui ne sont efficaces qu'autant qu'ils sont liés à une représentation sensible et continue de la souveraineté, et qui, par la dépendance où vous les avez mis d'une abstraction, prennent en réalité et dans l'opinion du peuple, un caractère subalterne. Cette combinaison nouvelle, qui paraît à son avantage, est tout à son détriment, car elle le trompe dans ses prétentions et sur ses devoirs; et dans ce genre, les écarts de la multitude sont bien redoutables pour la liberté et la sûreté individuelles.

Il n'en serait pas de même si, voulant constituer une monarchie, après avoir reconnu le principe de la souveraineté, vous en déléguiez formellement l'exercice au roi et au Corps législatif; cette disposition, je le déclare, me paraît indispensable.

Après avoir défini la souveraineté sans la déléguer, et de manière à favoriser les erreurs et les passions de la multitude, le même danger se rencontre dans la définition de la loi, que l'on dit être, d'après Rousseau, *l'expression de la volonté générale*. Mais Rousseau dit aussi que cette volonté générale est intransmissible, qu'elle ne peut être ni repré-

sentée ni suppléée; il la fait résulter de l'opinion immédiate de chaque citoyen; et, comme vous avez adopté un gouvernement représentatif, le seul convenable à une grande nation; comme les représentants ne sont liés par aucun mandat impératif, que les assemblées primaires ne peuvent délibérer, il résulte de cette différence que la définition de Rousseau, juste dans son hypothèse, est absolument fausse dans la vôtre, et tend seulement à égarer le peuple, à lui persuader que sa volonté fait la loi, qu'il peut la commander : ce qui produit, comme la première caûse, un affaiblissement sensible du pouvoir législatif, en élevant sans cesse des volontés partielles et audacieuses à la hauteur menaçante de la volonté générale. Et je dis plus : même dans le système de Rousseau, la loi serait mieux définie, *l'expression de la justice et de la raison publique;* car la volonté générale peut être injuste et passionnée, et la loi ne doit jamais l'être. Le recensement de la volonté générale est souvent incertain et toujours difficile; la manifestation de la raison publique s'annonce comme le soleil, par des flots de lumière.

L'abus de ces deux mots : *Souveraineté du peuple*, *volonté générale*, a déjà exalté tant de têtes qu'il serait bien cruel que la Constitution rendît durable un tel délire.

Si les pouvoirs suprêmes sont, comme je vous le démontre, altérés par leur définition et par l'opinion que cette définition donne au peuple de sa supériorité, ils ne le sont pas moins par leur organisation. C'est ici que je ne trouve plus une garantie suffisante des droits naturels et civils exposés dans le titre premier, et que j'admets comme principes régulateurs de la Constitution. Car il ne faut plus que le peuple s'y méprenne : je veux pour lui, comme pour moi, et tout autant que le plus ardent démocrate, la plus grande somme de liberté et de bonheur; mais je prétends qu'on doit l'asseoir sur des bases plus solides.

Or, voici la source de toutes les méprises et de tous les

désordres d'un gouvernement qu'on veut rendre trop populaire.

Chaque homme ne s'unit au bien général que par sa raison, tandis que ses passions l'en éloignent; ainsi, la société, comme collection d'individus, est soumise à deux impulsions divergentes, dont l'une est souvent impétueuse, et l'autre trop souvent faible et incertaine.

Que doit faire une constitution raisonnable pour assurer le bien général? Renforcer la plus faible de ces impulsions, enchaîner l'autre.

Pour parvenir à ce but, il est évident qu'il faut chercher les moyens là où ils se trouvent le plus naturellement, et éloigner les obstacles.

Or, quelle est la condition sociale dans laquelle il se trouve le plus constamment une habitude de volonté et de moyens tendant au bien général? C'est celle qui a le plus besoin d'ordre et de protection, la condition des propriétaires; ceux-ci ont pour intérêt dominant la conservation de leur état; la volonté et l'espérance des autres sont de changer le leur.

Le gouvernement le mieux ordonné est donc celui dans lequel les propriétaires seuls influent; car ils ont, comme les non-propriétaires, un intérêt égal à la sûreté et à la liberté individuelles; et ils ont de plus un intérêt éminent au bon régime des propriétés.

Ils ne sont pas la société tout entière; mais ils sont le tronc et la racine qui doivent alimenter les branches et les diriger.

Ce ne peut donc être que par un abus funeste des principes abstraits de la liberté politique, et sans aucun profit, mais au contraire au grand détriment du peuple, qu'on peut étendre au delà de la classe des propriétaires le droit d'influence directe sur la chose publique; car alors la plus forte des impulsions qui mettent les hommes en mouvement, celle des passions, des intérêts privés, agit toujours en grande masse, tandis que le principe de direction le plus faible, celui qui tend

au bien général, se trouve réduit tout à la fois à une infériorité morale et physique.

Mais ce n'est pas assez que la législation d'un empire ne soit confiée qu'aux propriétaires élus par le peuple.

Les mêmes raisons qui séparent la discussion et la confection des lois du tourbillon de passions et d'intérêts désordonnés dans lequel se meut la multitude, doivent appeler encore sur les délibérations toutes les précautions qui peuvent empêcher la précipitation et l'immaturité.

Ainsi, la délibération des lois dans une seule chambre présente infiniment moins de sûreté pour le peuple et de moyens d'autorité pour la loi, que si elle subissait deux examens successifs par des hommes qui ont un esprit et des intérêts, non pas opposés, mais différents.

Je pense donc que la constitution du Corps législatif en une seule assemblée, réduisant à la seule condition du marc d'argent l'éligibilité, n'offre point une garantie suffisante des droits naturels et civils qu'elle déclare acquis aux citoyens.

Trouverons-nous cette garantie dans un autre pouvoir suprême, celui de la royauté? Je ne le pense pas, car son essence est dénaturée par le mode de délégation et par la définition dans laquelle vous l'avez retranchée.

Le roi est le chef du pouvoir exécutif, sans l'exercer par lui-même. Je ne m'élève point contre cette disposition; la liberté ne peut être maintenue sans la responsabilité des agents; la royauté n'existe plus, si le prince est responsable; ainsi le terme moyen était indispensable.

Mais la royauté n'existe pas davantage en la réduisant à la seule direction du pouvoir exécutif, dépendant, par sa responsabilité, du pouvoir législatif.

La royauté, dans un état libre, ne pouvant être utile que comme contre-poids d'un autre pouvoir, doit en avoir un propre, indépendant, tel qu'il soit suffisant pour mettre obstacle, non-seulement aux erreurs, mais aux entreprises, aux

usurpations du Corps législatif. Celui-ci ayant continuellement dans sa main, par la responsabilité, les moyens de force que peut employer le monarque, il est indispensable, pour conserver l'équilibre des pouvoirs, que le monarque ait une puissance morale, une volonté souveraine qui résiste en certains cas au Corps législatif, et qu'il soit ainsi partie intégrante de la souveraineté : premier motif pour lui en imprimer le caractère; car celui de chef du pouvoir exécutif convient également à un doge, à un avoyer, au président des États-Unis.

Quel est donc l'attribut essentiel à la royauté? Le seul qui la distingue des hautes magistratures, c'est cette indépendance du pouvoir inhérent à la personne du monarque, par lequel non-seulement il sanctionne ou rejette les actes du Corps législatif, mais qui lui permet d'ajourner ou de dissoudre une assemblée dont les entreprises violentes tendraient à la subversion des principes constitutifs.

Le roi étant dépouillé de cette autorité, quelle est celle que vous lui avez laissée pour défendre sa prérogative et son indépendance? Il est facile de vous démontrer qu'il ne lui en reste aucune.

Le veto suspensif est une arme dont il ne peut user fréquemment, surtout pour maintenir une autorité contre laquelle toutes les autres sont habituellement dirigées par leur nature et par l'appui de l'opinion populaire dont elles émanent.

Cependant le Corps législatif, réuni en un seul faisceau contre le trône, tenant aux corps administratifs par la surveillance et le droit d'accusation, est non-seulement le centre effectif de tous les pouvoirs, mais il peut s'emparer, quand il lui plaît, de tous les actes de l'administration publique, par les évocations et l'extension illimitée qu'il peut donner à la responsabilité, sans que le roi y mette obstacle.

Il est donc dans une dépendance effective et continue de cette Assemblée, qui s'est donné d'ailleurs constitutionnellement une portion considérable du pouvoir exécutif, telle que

l'organisation détaillée de l'armée, celle de tous les offices et emplois, la distribution des honneurs et des récompenses, la disposition des forces militaires dans la résidence du roi, lorsque c'est aussi celle de l'Assemblée.

Comment trouver dans cette distribution le balancement et l'équilibre des pouvoirs dont vous avez eu l'intention? Et si vous vous rappelez que, pour avoir donné un corps à deux abstractions, la souveraineté du peuple et la volonté générale, vous leur avez subordonné, dans l'opinion, les pouvoirs suprêmes, vous trouverez toutes les forces physiques et morales réunies contre le trône, qui doit être indépendant pour protéger efficacement vos droits, et tous les pouvoirs expirant, en certains cas, devant ceux qui doivent obéir.

La composition et les fonctions des corps administratifs ajoutent à cette démonstration.

La division du royaume en départements est, sans doute, une bonne opération; la répartition, la perception de l'impôt par les délégués du peuple, l'examen, la révision de toutes les dépenses qui s'exécutent dans chaque département, sont encore dans les principes d'un bon régime. Mais la partie active de l'administration, celle qui exige une responsabilité continue, peut-elle être avec sûreté exercée collectivement par les mêmes délégués? N'appartient-elle pas tout entière au pouvoir exécutif?

Le roi a la surveillance de cette administration; il peut en annuler les actes, en suspendre les agents; mais comment serait-il averti des négligences, des prévarications? Ces corps, étrangers à la couronne, où aucun de ses agents ne peut la représenter, sont nécessairement les rivaux de l'autorité royale, et tendront toujours, de concert avec le peuple et le Corps législatif, à l'énerver.

En transportant aux conseils et aux directoires de départements une autorité et des fonctions dont ils ne devraient avoir que le contrôle, vous vous êtes privés de la meilleure

forme d'administration qui puisse exister, celle qui place la surveillance à côté de l'action, et l'inspection des dépenses à la suite de leur exécution. C'est ainsi que vous pouviez assurer la meilleure et la plus exacte comptabilité ; car l'institution des chambres des comptes, si importante dans son objet, si bien combinée dans son organisation primitive, pouvait être encore plus utilement remplacée par les départements.

La charte, en n'assignant aucune fonction précise aux municipalités, semble reconnaître le danger de cette puissance royale dont elles sont aujourd'hui investies, et de leur insuffisance pour l'exercer ; mais, si la Constitution ne guérit pas ces deux plaies, qui pourra les guérir ?

Enfin, messieurs, si, à la suite de tant d'entraves mises au pouvoir exécutif et à sa direction centrale, si, après les mesures extraordinaires récemment adoptées, et contre lesquelles je ne cesse de réclamer, je considère les cas de déchéance du trône que vous avez décrétés, et qu'aucun législateur avant vous n'avait ainsi multipliés et déterminés, je trouve que la royauté, dépouillée dans l'opinion et en réalité de tout ce qu'elle avait d'imposant, n'a plus les moyens d'acquitter ce que vous lui demandez.

Je ne dis rien du nouvel ordre judiciaire : le silence de la charte semble un aveu tacite de ses inconvénients.

Mais l'organisation et l'emploi de la force publique présentent de bien graves considérations.

Voilà donc la nation tout entière constituée en armée permanente. Quel a pu être l'objet de cette étrange et dangereuse innovation, qui rappelle parmi nous les mœurs des Germains, lorsque tant d'habitudes et d'institutions différentes la repoussent ?

Il était, sans doute, utile d'avoir une milice non soldée, proportionnée à l'armée de ligne ; mais tous les citoyens actifs convertis en gardes nationales ; l'usage habituel des armes séparé d'une discipline sévère ; les fonctions, les travaux mili-

taires se mêlant à tous les actes, à toutes les professions civiles; je vois dans ces nouvelles dispositions plus de motifs d'inquiétude que de sûreté, plus de mouvement que d'harmonie, et une perte immense de temps et de travail, qui sont la seule propriété du pauvre.

Quant à l'action et à la direction de la force publique pour l'ordre intérieur, la condition d'être requis par les officiers municipaux est une sage mesure; mais la tranquillité publique ne doit cependant pas dépendre de la complicité, de la faiblesse ou de la terreur des officiers du peuple; et le pouvoir exécutif, sous sa responsabilité, doit être autorisé, comme en Angleterre, à l'emploi de la force lorsqu'elle est nécessaire.

Si, des principaux points de la Constitution, je passais aux détails et au classement des objets, j'adopterais une autre méthode et plus de concision; car il est des détails qui me paraissent inutiles.

Je termine ici mes observations, et je ne me flatte pas de faire adopter les amendements qui en résultent; mais je ne saurais accorder mon suffrage à une Constitution contraire aux principes que je viens d'exposer. J'y soumettrai ma conduite, en me rangeant désormais en silence dans la classe de ceux qui obéissent. Je me borne à demander, si l'Assemblée ne juge pas à propos de délibérer sur mes observations, qu'on accélère les mesures qui doivent assurer la plus parfaite liberté du roi, et que la délibération sur la charte constitutionnelle se termine par un appel nominal.

Envoi à M. Chapelier, qui m'a interrompu.

Vous n'avez pas voulu m'entendre, monsieur : vous aurez la peine de me lire, et vous me feriez grand plaisir de me répondre.

Je vous ai laissé travailler sans interruption, pendant deux

ans et demi, à un ouvrage que vous appelez *superbe;* il eût été juste de m'accorder une demi-heure pour en dire mon avis. Je vous prouverais bien, par vos propres axiomes, que le refus est déloyal et inconstitutionnel; mais j'aime autant que nous restions chargés, vis-à-vis de nos contemporains et de la postérité, vous de la responsabilité de votre admiration, moi de celle de mes censures.

MALOUET.

LETTRES AU COMITÉ DE CONSTITUTION

I

C'est parce que j'aime la liberté que je n'aime point votre Constitution; car je ne pourrais sans trahir l'une montrer pour l'autre un semblant d'attachement. Voulez-vous seulement qu'on obéisse à la loi, qu'on respecte l'ordre public? Je suis dans cette disposition autant et plus peut-être que les zélateurs de la révolution; mais les vices, très-démontrés pour moi, de vos nouvelles institutions ne me permettent pas de contribuer par mon assentiment à leur perpétuité. Si vous trouvez bon ce que je juge mauvais, nous ne nous entendons plus; toute explication est inutile, et vous n'aurez pas plus d'influence sur mes opinions que moi sur les vôtres. Mais si vous convenez que la Constitution est défectueuse, souffrez que je vous prouve qu'elle n'est pas seulement défectueuse, mais bien impraticable; et alors n'exigez pas que ceux qui en sont convaincus se rangent du côté des gens qui n'aiment pas qu'on le leur prouve; car si nous formions une paisible majorité, l'anarchie cesserait, et vous auriez un gouvernement raisonnable; au lieu que dans votre système, les uns croyant, les autres faisant semblant de croire que vous pouvez être ainsi gouvernés, je n'aperçois plus de terme à nos calamités.

Prenez bien garde que je ne veux ni agression ni résistance à la loi, ni qu'aucun de ceux qui en sont mécontents s'oppose à son exécution. Je me plains, au contraire, de ce que votre Constitution s'oppose à ce qu'il y ait parmi vous aucun ordre certain, aucune harmonie sociale; je me plains de son exécu-

tion, même de la part de ceux qui l'ont faite, de ceux qui l'administrent et qui veulent la défendre. La différence de votre avis au mien est que vous voulez dissimuler cette vérité, et moi la constater; une autre différence, c'est que vous croyez qu'une telle Constitution peut tout régir jusqu'à ce qu'on la réforme, et moi je crois que vous ne pouvez en obtenir un gouvernement supportable qu'autant qu'elle sera changée.

Voici comment je prouve cette assertion :

Je suppose que votre acte constitutionnel ne renfermât que ces paroles : *Soyez justes; vous êtes libres et égaux en droits;* vous n'auriez pas de Constitution; car il faut pour cela que les règles de la justice et les moyens de la liberté soient déterminés.

Il est cependant certain que, si tous les Français voulaient fidèlement observer le précepte : *soyez justes,* on n'aurait point à craindre ou à désirer un nouvel ordre de choses.

Eh bien! je ne doute pas que votre intention n'ait été d'ajouter au précepte les moyens d'exécution, quant à la pratique de la justice et au maintien de la liberté; mais si ces moyens sont impuissants ou dérisoires; si, au lieu d'assurer la pratique de la justice et le maintien de la liberté, ils exposent journellement l'une et l'autre à une violation facile et impunie, il est clair que vous avez une mauvaise Constitution; et, quand même sa moralité serait bonne, ses moyens étant nuls, elle est impraticable.

Or, la partie morale de votre système législatif est inapplicable à une grande société; ses moyens politiques en désorganiseraient une beaucoup plus simple et moins nombreuse que la vôtre.

Vos bases sont l'égalité, la liberté et la plus grande extension possible de la liberté politique.

C'est ainsi qu'une société naissante et circonscrite dans un petit territoire peut ordonner son organisation immédiatement après le partage des terres. Une même somme de facultés et de besoins, de talents et de propriétés est à peu près égale

pour tous; il n'y a point de raison pour graduer, dans une proportion différente, l'exercice des droits politiques et l'influence de chaque citoyen sur la chose publique.

Mais si vous êtes un peuple immense, répandu depuis des siècles sur une grande partie du continent, corrompu par les jouissances du luxe et par les souffrances de la pauvreté; s'il y a parmi vous un petit nombre de propriétaires et un grand nombre d'hommes sans propriétés, alors vous êtes arrivés à ce terme où vous ne pouvez plus, sans dissoudre la société, aligner tous les droits sur le droit naturel et primitif de l'homme social. Cet état primitif ne présente qu'un pacte simple et positif entre tous les membres de l'association, qui est celui-ci : *Que tout soit égal entre nous;* et il n'y a rien de fictif dans cette convention; elle est fondée en droit et en fait au moment de la formation de la société. Qu'arrive-t-il, au contraire, dans la marche progressive d'une société qui s'agrandit en vieillissant? C'est qu'il se forme chaque jour de nouveaux pactes entre ceux qui possèdent et ceux qui n'ont rien. Le riche dit au pauvre : *Travaille pour moi et je te nourrirai;* et cette convention nouvelle, qui détruit l'autre en fait et en droit, change tous les rapports primitifs, et fait reposer l'existence et l'ordre de cette société sur une base fondamentale, qui est une puissance protectrice.

Or, de quels éléments composerez-vous cette puissance, si, d'une part, vous voulez maintenir le traité nécessaire : *Travaille pour moi et je te nourrirai,* et que de l'autre, vous reveniez au pacte primordial : *Tout est égal entre nous?* N'est-il pas évident que, dans cette seconde période de la société, vous devez pourvoir avant toutes choses au travail, à la subsistance, à la tranquillité des non-propriétaires, et à la sûreté des propriétaires? Si donc, par une fiction dangereuse, vous rappelez l'égalité des droits de tous, ne sentez-vous pas que vous dépouillez la puissance protectrice de ses forces morales, pour la réduire aux seules forces numériques? Et du moment que le grand

nombre des non-propriétaires est devenu puissance publique, quel moyen vous reste-t-il pour maintenir le dernier pacte social : *Travaille pour moi et je te nourrirai?* Quel moyen vous reste-t-il de protéger les propriétés?

Votre système législatif porte donc sur des bases antisociales, quoique le principe en soit puisé dans le droit naturel; mais vous savez que toute société politique, dès sa naissance, bien plus encore dans ses progrès, est une exception au droit naturel. Pour avoir perdu de vue cette vérité, les théoriciens-philosophes ont fait de vous des sophistes pratiques par la divagation de leurs principes et l'exagération des conséquences que vous en avez tirées. N'allez pas conclure de ce que je viens de vous dire que je veuille retrancher de la constitution d'un grand peuple le principe d'une égalité raisonnable et les solides avantages de la liberté politique; mais croyez avec moi que l'extension inconsidérée de l'une et de l'autre les détruit. Vos nouvelles institutions en sont la preuve.

La seule égalité raisonnable à laquelle puissent prétendre tous les membres d'une grande sociétéest la liberté civile, la sûreté, la justice, la protection commune à tous; sous tous ces rapports, le pauvre comme le riche, le faible comme le fort, l'homme simple et l'homme de génie, doivent être égaux devant la loi. Sous tous ces rapports, il ne peut y avoir exception ni préférence pour personne, sans qu'il en résulte oppression pour quelque individu; et le bonheur de chacun ainsi que la prospérité du corps social sont essentiellement attachés au complément inviolable de la liberté civile.

Il n'en est pas de même de la liberté politique : comme elle n'a d'autre objet utile que la conservation des droits respectifs, elle ne doit s'étendre qu'à ce qui est salutaire à tous, et elle doit être limitée en ce qui serait préjudiciable à plusieurs.

Ce qui est salutaire à tous dans une grande société, c'est une puissance protectrice; l'anéantissement de cette puissance serait non-seulement préjudiciable à plusieurs, mais funeste à tous.

Ainsi, la première condition indispensable de la liberté politique bien entendue est de la faire concourir au maintien de la puissance protectrice, c'est-à-dire au gouvernement; si elle tend à l'affaiblir, elle agit contre elle-même, elle appelle l'anarchie et la dissolution.

Maintenant, pour déterminer selon ces principes l'exercice des droits politiques, et ne rien abandonner à une théorie incertaine de ce qui peut être fixé par des calculs positifs, placez-vous sur une éminence d'où vous puissiez apercevoir tous les membres d'une grande société, leur territoire et leur mouvement. Vous distinguerez d'abord les maîtres du sol, c'est-à-dire les propriétaires; je les suppose distribués à raison d'un sur dix : ainsi, cent individus se trouvent répandus sur la propriété de dix; la matière première de la subsistance de tous, c'est le sol : c'est la chose publique qu'il s'agit d'abord d'administrer, et ensuite de défendre.

Avant de prononcer sur la généralité, arrêtez-vous un moment dans l'intérieur de chaque propriété; entrez chez moi; j'y suis avec dix hommes qui sont mes hôtes, mes auxiliaires ou mes serviteurs; j'ai traité avec eux pour assurer nos relations et nos services mutuels. Vous voulez qu'ils aient une garantie du traité? Voilà leur droit, leurs intérêts. Mais vous ne voulez pas qu'ils puissent gouverner ma maison, mes travaux, mes récoltes; vous m'en laissez la direction. Supposez que cette explication préalable avec moi ait lieu dans le même instant avec tous les propriétaires : nous voilà réunis, et nous formons alors une puissance politique, la seule dont les éléments soient purs et homogènes avec l'ordre social, avec la véritable liberté civile et politique. Maîtres du territoire, nous avons intérêt à sa bonne administration et à sa défense. Moins nombreux que nos auxiliaires, nous avons intérêt à ce qu'ils éprouvent les avantages et sentent le besoin de la protection sociale : nous modifions donc l'exercice de notre liberté politique de telle manière que, s'ils ont moins que nous en influence sur nos

propriétés, ils aient autant en jouissance de la liberté civile. Ainsi, notre premier soin sera de mettre la loi et la force publique au-dessus de tous ceux qui auraient l'intérêt ou la volonté de s'y soustraire. Pour y parvenir, nous sentons que, même parmi nous propriétaires, il n'y a que les plus sages et les plus indépendants qui doivent être appelés au conseil national; que la liberté et la sûreté du peuple consistent à pouvoir improuver, déterminer, changer les choix, mais en les soumettant à des conditions qui garantissent la confiance publique. Par exemple, nous ne reconnaissons pas pour propriétaires appelés à gouverner, à faire les lois, ceux qui ont une propriété quelconque, mais seulement ceux dont l'existence ne dépend d'aucun salaire; car il serait absurde d'admettre à l'exercice de la puissance suprême celui que ses habitudes et ses besoins auraient toujours subordonné à la volonté d'autrui. Ces modifications nécessaires, établissant une alliance graduelle entre les propriétaires et les non-propriétaires, donnent au travail et à l'industrie un poids immense dans la balance politique, en ce qu'ils sont cause et moyen de la propriété, qui est elle-même cause et moyen d'influence.

Sur de telles bases et dans un tel système de politique, tout prospère, car tout est en harmonie; les différentes parties de cette constitution se simplifient, s'organisent comme il convient aux mœurs, aux localités, à la population. S'il s'agit d'une grande nation, le gouvernement se concentre; car il faut que la multitude agisse toujours et ne commande jamais; il faut qu'elle n'éprouve aucune entrave dans ses moyens d'industrie, d'aisance et de bonheur; mais qu'elle rencontre partout des barrières contre ses erreurs et ses excès, qui commencent par l'anarchie et finissent par le despotisme. Voilà comment je conçois la constitution d'un grand peuple, la seule qui puisse unir la liberté et l'ordre public; et voici ce que je réponds à vos objections :

Est-il juste, dites-vous, que les lois qui doivent régir vingt-

cinq millions d'hommes ne soient faites que par les représentants de la dixième ou de la vingtième partie, et que la majorité, qui forme la volonté générale, soit soumise à la minorité? Cette minorité serait donc le prince, et la majorité le sujet, tandis que la souveraineté réside incontestablement dans la collection d'individus qu'on appelle peuple?

Non, cela n'est pas : vous avez fait un monstre de la volonté générale et de la souveraineté, en en déplaçant les éléments, en les supposant là où ils ne sont pas.

Il n'y a point de souveraineté sans territoire, et la souveraineté primitive n'a pu appartenir qu'aux possesseurs du territoire. La souveraineté déléguée n'a pu l'être que par eux; tous les droits politiques remontent à cette source, ou sont usurpés par la force. Ainsi, la société, dans son origine, dans ses progrès, dans sa durée, reposant sur le droit de propriété, elle se dissout, ou provoque un nouveau partage des terres, du moment qu'elle soumet le petit nombre des propriétaires, qui représentent la fédératlon primitive, au grand nombre des non-propriétaires qui y sont agrégés.

Vous dites que ceux-ci vont devenir les sujets, quoiqu'ils forment la majorité. Est-il plus juste qu'ils deviennent les maîtres de cette minorité à laquelle le sol appartient, et qui est ainsi dépositaire du titre primordial de la souveraineté? Examinez les chances de l'un et de l'autre système : Dans l'un, tout se déplace et se dissout; le chaos va renaître; tous les droits vont s'effacer et se confondre dans un seul, celui du nombre et de la force. Dans l'autre, tous les droits se maintiennent dans la pureté de leur origine; car, les non-propriétaires étant aussi une puissance numérique, la souveraineté se modifie à leur égard de manière qu'ils en partagent avec les titulaires les charges et la protection. Ici, le pouvoir appartient à ceux qui ont à conserver; là, vous le donnez à ceux qui ont à acquérir. Les premiers ne peuvent jamais abuser autant que les seconds; car s'ils ont, comme membres du souverain, avantage sur les

non-propriétaires, ils ont intérêt à ce qu'ils restent auxiliaires, et non pas ennemis; mais, dès que ceux-ci sont investis, comme majorité, d'une force indépendante, leur volonté n'a plus de frein. Rappelez-vous avec quel art cet inconvénient redoutable de la démocratie fut corrigé chez les Romains par la division du peuple en centuries, et jugez votre ouvrage d'après ceux des plus sages législateurs de tous les temps.

C'en est assez pour vous démontrer que cette constitution est impraticable dans ses préceptes; car elle ordonne le respect des propriétés, la pratique de la justice, l'obéissance aux lois, le maintien de la liberté, et elle livre tous ces trésors au caprice et aux fureurs de la multitude. Je l'ai prouvé par le raisonnement; je vais le prouver par les faits. Examinez l'état du royaume, l'esprit, ou plutôt le délire de toutes vos assemblées, leur composition, celle des corps administratifs, des tribunaux; les désordres, les excès qui se commettent chaque jour dans les villes, dans les campagnes, dans l'armée et sur la flotte. Les détails en sont si révoltants et si connus, qu'il est aussi douloureux qu'inutile de s'y arrêter. Quelle est donc la cause de tant de maux, lorsque vous venez de faire des lois qui commandent de faire le bien et lorsque vous avez constitué des pouvoirs pour l'opérer?

C'est que la partie morale de votre constitution en est la fable, et que ces moyens ne sont autres que des instruments d'anarchie. De tels moyens doivent produire la confusion des pouvoirs, et ils sont confondus; leur avilissement, et ils sont avilis; l'influence absolue de la multitude, et cette influence est absolue. Je divise donc la constitution en deux parties : je réduis la première à cette déclaration : *Soyez justes; la liberté, l'égalité sont proclamées.* La seconde consiste dans l'équivalent de cette autre déclaration : *Que le peuple souverain fasse ce qui lui plaît,* car nous n'entendons prendre aucune précaution pour faire respecter le gouvernement, pour rendre forts ceux qui doivent commander, et circonspects ceux qui doivent

obéir; que les plus turbulents, les plus audacieux, les plus intrigants, parviennent à toutes les magistratures, à tous les emplois publics; car c'est pour eux que nous avons aplani toutes les routes, et nous ne les rendons difficiles que pour les hommes droits et honnêtes, qui ne savent ni émouvoir ni tromper le peuple; que les motions, les libelles et les clubs soient plus puissants que les lois; car nous entendons que le délire et les fureurs des démagogues soient la loi suprême! Telle est, messieurs, non votre morale, mais votre *tactique constitutionnelle,* et c'est ainsi qu'elle s'exécute.

II

Vous croyez pourvoir à tout par ce que vous appelez *vos principes*. Tout ce qui est juste et vrai porte l'empreinte de l'éternité, et ce que vous avez produit en ce genre ne rappelle que l'enfance de la société. Dans toutes vos définitions de liberté, de souveraineté, dans cette multitude de lois que vous avez faites, on cherche des idées simples et justes. Celles dont vous vous êtes emparés, vous les avez dénaturées. Par exemple, c'était une idée juste que de déclarer que la souveraineté n'est pas la propriété d'un homme; que l'exercice en est primitivement délégué par la société; mais vous avez sur ce point égaré le peuple par des abstractions. Il existe dans la société un droit sacré, un droit souverain, qui devait être dans la conscience du peuple et jamais dans sa main : vous l'avez retiré de ce sanctuaire, vous l'avez exposé dans les places publiques. Vous avez fait de ce droit conditionnel un pouvoir absolu; vous avez dissuadé le peuple de la nécessité de l'obéissance, pour y substituer le besoin et l'habitude de l'indépendance. Ne deviez-vous pas, au contraire, placer le peuple à une distance respectueuse de la véritable souveraineté, la seule indélébile,

universelle, irrésistible, la souveraineté de la raison appuyée par la force? Quand les hommes seront rassasiés de crimes et d'erreurs, ils n'en connaîtront plus d'autres. Voilà la souveraineté qui régira le monde, si la paix et le bonheur peuvent être un jour le partage du genre humain. Vous qui prétendiez faire naître cet âge d'or, comment en avez-vous préparé l'aurore? Était-ce à la plus grossière ignorance, au déchaînement des passions et des vices qu'il fallait dire : *Tu es le souverain;* je te confie le pouvoir suprême de la raison? Car c'est là votre puissance, ou plutôt votre prétention. Eh bien! voilà ce que vous avez dit; et, ce qu'il y a de pire, vous l'avez fait.

Comment n'avez-vous pas senti que le premier besoin d'une nation n'est pas d'être libre, mais d'être préservée de la dissolution? Si vous aviez cherché d'abord le meilleur gouvernement, vous auriez trouvé la liberté; mais vous avez voulu établir la liberté avant le gouvernement, et vous n'avez ni l'un ni l'autre. Cette vérité se développe d'une manière bien sensible dans tous les détails de votre révolution. Sans doute, il y en avait une utile à opérer; mais précisément, pour qu'elle fût utile, il n'était pas indifférent d'y employer toutes sortes d'hommes et de moyens; car, s'il est vrai que les plantes vénéneuses ne peuvent produire des fruits salutaires, la violence et l'injustice n'enfanteront jamais la liberté ni les bonnes mœurs.

La liberté consiste dans l'exercice inviolable de tous les droits légitimes qu'une société bien ordonnée assure à tous ses membres.

Ainsi, ce n'est pas telle ou telle forme de gouvernement qui constitue la liberté, mais bien la justice de ses principes et la rectitude de ses moyens.

Un gouvernement populaire peut donc être tyrannique, de même que l'on peut être libre sous un gouvernement monarchique.

Si je considère maintenant ce qu'est un homme libre, je trouve premièrement que c'est un honnête homme; il n'y a

point de patriotisme sans probité; il n'est point de vertu sans celle-là; il n'y aurait rien à reprocher à la révolution, à la constitution, si la probité y avait présidé. Tous vos malheurs, les crimes, l'anarchie, la misère, doivent donc être imputés à l'immoralité qui vous dirige.

Celui qu'enflamme l'amour du bien ne peut supporter d'autre servitude que celle de ses devoirs : là se trouvent réunis tous les liens qui l'attachent au bonheur de ses semblables et tous les moyens légitimes d'y concourir. Un tel homme veut sans doute être libre; il veut la liberté de son pays, c'est-à-dire un gouvernement soumis à des principes immuables, à des lois justes, qu'aucune autorité ne puisse enfreindre.

Tel a été, au commencement de la révolution, l'esprit et l'impulsion d'un grand nombre de bons citoyens, que je ne confonds pas avec les promoteurs des troubles et des désordres.

Ceux-ci sont parvenus à se faire signaler exclusivement comme patriotes, eux, leurs agents et leurs dupes; tandis qu'ils ont rangé parmi les ennemis du bien public tous ceux qui pouvaient opposer la raison à leurs essais audacieux et la justice à leurs iniquités.

Où trouvera-t-on maintenant un homme libre, au milieu de tant d'insensés, d'hommes faibles et de scélérats?

Souvenez-vous d'abord qu'il n'y a qu'un asile inviolable pour la vraie liberté, c'est le courage d'un homme de bien; et ne croyez jamais que cette cause sacrée puisse être défendue ni protégée par le crime et les mauvaises mœurs. Ainsi, tout ce que l'on voit de faux principes et de moyens iniques, d'hommes avides, violents, injustes, employés à soutenir ce que l'on appelle aujourd'hui les intérêts du peuple, tout cet assemblage monstrueux nous annonce que ce n'est pas une révolution, mais une dissolution qui s'opère au profit de quelques hommes pervers déjà trompés dans leurs calculs.

C'est une vérité inconcevable, mais cependant démontrée,

que le commun des hommes se soumet plus aisément à une absurdité qu'à l'évidence.

Il était évident, à l'ouverture des États-Généraux, qu'aucnn genre d'oppression ne trouverait plus d'appui redoutable; que vous pouviez sans commotion réformer le gouvernement et assurer la liberté publique.

Il était absurde d'imaginer qu'on pût sans tyrannie détruire tous les éléments de l'ancien ordre social, les préjugés, les habitudes, les opinions religieuses ; il était absurde d'annoncer au peuple la liberté, le bonheur, la régénération, en provoquant de toutes parts les séditions, les délations, l'incendie, les assassinats.

Le peuple avait donc à choisir entre ce qui était absurde et ce qui était évident : il n'a pas balancé, et voyez combien il est libre et heureux !

Ainsi, un honnête homme, pour opérer selon ses principes la liberté et le bonheur de son pays, serait obligé d'employer des moyens absolument contraires à ceux de tous les promoteurs de révolutions.

Ceux-ci croient d'abord devoir appeler le peuple à la licence; ils l'invitent à secouer toute espèce de joug, en désignant comme tyrannique toute autre autorité que la leur. Ils comptent pour rien les crimes, les désordres, les dévastations, qui marquent la transition de l'état ancien à l'ordre nouveau. L'immoralité les favorise ; ils la protégent; les brigands sont pour eux des instruments utiles : ils accueillent, ils emploient les brigands; le mensonge, la perfidie, la délation, la calomnie leur sont nécessaires pour désunir, pour dissoudre toutes les parties du corps social qui leur résistent, et ils se servent de toutes les armes offensives qui leur tombent sous la main.

Ceux qui provoquent, qui dirigent une révolution, s'investissent d'une véritable dictature en morale et en politique; ils ne reconnaissent pendant l'action qu'une seule loi, une seule vertu : c'est le succès de leurs vues et de leur système.

Or, je vous demande si un honnête homme, quelque passion qu'il ait pour la liberté, est capable d'un tel rôle? Lui serait-il permis, lui serait-il possible de composer avec le crime et de s'en faire un moyen de succès? Non, sans doute : il y consentirait d'autant moins qu'il connaît mieux qu'un autre la véritable route de la liberté et du bonheur, qui ne se trouvent jamais à la suite des crimes.

On pourrait conclure d'après ces principes que tous les agents, tous les directeurs d'une révolution telle que la vôtre sont des scélérats; mais il serait injuste de ne point faire d'exception. Il faut laisser un asile aux bonnes intentions, au repentir, aux vues courtes mais droites, enfin à cette classe d'hommes ardents sans être méchants, qui s'élancent dans la mêlée sans savoir ce qui s'y passe. Mais ce qui n'est pas douteux, c'est que tout homme qui veut changer le gouvernement de son pays autrement que par des moyens purs et que la justice avoue, est un ambitieux plus ou moins redoutable, plus disposé au crime qu'à la vertu; et c'est ici le lieu de vous rappeler que depuis Marius jusqu'à Mirabeau, depuis Mahomet jusqu'à Cromwell, il n'est point de sédition, point de mouvement populaire qui ait été provoqué, dirigé par un homme vertueux.

Je distingue ici, et il ne faut pas les confondre, les révolutions qui s'opèrent par une cause sensible et agissante sur les mœurs et les habitudes d'un peuple, de celles qui s'exécutent par une impulsion combinée qui divise toujours le peuple en trois parties : les instruments, les opposants, les spectateurs.

Lorsque les mœurs, les habitudes d'un peuple sont outrageusement violées par un tyran, s'il se manifeste un sentiment de résistance et d'indignation, il devient universel; les opprimés cherchent un chef; aussitôt qu'ils l'ont trouvé, il n'y a plus d'indécision, d'opposition que de la part des satellites du tyran.

Mais dans tout gouvernement dont les principes sont l'ordre

public, la protection, le repos; dont les injustices, les abus sont partiels, intermittents, je dis que ceux qui souffrent veulent allégement; ceux qui sont éclairés veulent des réformes, des améliorations; la grande majorité des citoyens craint surtout des commotions; il n'y a que les esprits turbulents, audacieux, qui veulent une révolution; et, si quelque homme de génie et d'une haute vertu conçoit le plan d'un grand changement, ne soyez point inquiets des résultats : il n'agira que par les moyens propres au génie et à la vertu. Examinez maintenant ce qui s'est fait en France, et par quels procédés; confrontez ensuite ce que vous appelez vos principes et leurs résultats.

Nous terminerons ce chapitre par un fragment emprunté à l'excellent travail de M. Léonce de Lavergne : *Le parti de la monarchie constitutionnelle en* 1789. — *Mounier et Malouet.* (*Revue des Deux Mondes,* 15 juin 1842.)

« Ce serait recommencer l'histoire de l'Assemblée constituante que d'essayer de suivre Malouet dans sa longue et pénible lutte... Il ne peut se faire illusion sur le résultat de ses efforts; et cependant, insulté par les pamphlets, hué par les tribunes, interrompu presque à chaque mot par une partie de l'Assemblée, menacé de mort chaque jour, il s'obstine à faire fermement et tranquillement son devoir. Quelquefois il parvient à forcer l'attention et à commander la déférence de ses ennemis; mais le plus souvent il ne recueille que des outrages. Nous avons montré l'attitude de Mounier à l'ouverture de l'Assemblée; nous allons montrer celle de Malouet à la fin. Nous aurons ainsi donné la première et la dernière parole de leur parti.

« C'était au mois d'août 1791; l'Assemblée allait se séparer; la Constitution était terminée; il ne s'agissait plus que de la revoir dans son ensemble avant de la promulguer. Mélange informe de vérités et d'erreurs, cette Constitution posait les principes que la révolution était venue proclamer, mais en même temps elle contenait des dispositions dont les *monarchiens* n'avaient pu empêcher l'adoption, et qui la rendaient inexécutable, comme l'établissement d'une chambre unique, le veto suspensif, etc. La situation générale du pays était formidable; les clubs organisés couvraient le territoire; la fuite de Varennes avait livré le roi, qu'on gardait à vue dans son palais; l'attitude menaçante de l'Europe soulevait à l'intérieur de violentes colères; les décrets de persécution se multipliaient; les plus intrépides courbaient la tête devant la fatalité; la Terreur approchait. Malouet ne se laissa pas étonner; au moment de sortir de la vie publique, il voulut déposer sur la tri-

bune une dernière protestation, et dire encore une fois quels étaient les vices de la Constitution; on ne le lui permit pas..... Chapelier demanda que toute critique générale de la Constitution fût interdite, et l'Assemblée, adoptant cette proposition, coupa la parole à Malouet.

« Violemment privé du droit de critique, il voulut au moins constater que la France n'était pas libre; et, quelques jours après, à propos de l'article qui établissait des *conventions nationales pour la révision,* il redemanda la parole [1] : cette fois on le laissa parler avec un peu plus de développements :

« Tous les gouvernements dont nous avons eu connaissance, « dit-il, se sont formés par des actes successifs, dont le complément « est devenu, à certaine époque, une constitution. Ainsi les *Capi-« tulaires* en France, la *Grande Charte* en Angleterre, la *Bulle « d'or* dans l'État germanique, sont devenus la Constitution de « ces États, en fixant des droits et des usages antérieurs garantis « par l'expérience et par le consentement des peuples. La constitu-« tion même des États-Unis est fondée sur des usages, des mœurs, « des établissements antérieurs à la déclaration de leur indépen-« dance; elle n'a effacé que le nom du prince pour y substituer « celui du peuple; elle n'a rien détruit et tout amélioré. Pour « abroger ou changer de pareilles lois, il est sage d'attendre qu'une « longue expérience en montre l'insuffisance. Mais lorsqu'une « constitution, au lieu d'être la réunion d'anciens statuts, la fixa-« tion légale et solennelle des anciens usages, en établit complète-« ment la proscription, il faut, pour donner à cette loi nouvelle « un caractère permanent, que le consentement universel ait pu « se manifester librement. Cette condition ne se trouve pas encore « dans votre Constitution, et remarquez dans quelles circonstances « on vous propose d'imposer silence aux vœux et aux réclamations « de la nation.....

« Tel est le danger de faire marcher de front une révolution « violente et la fondation d'une constitution libre. L'une ne s'opère « que dans le tumulte des passions ou des armes; l'autre ne peut « s'établir que par des transactions amiables entre les anciens inté-« rêts et les intérêts nouveaux...

« Voyez tous les principes de morale et de liberté que vous avez

[1] Séance du 29 août 1791.

« posés accueillis avec des cris de joie et des serments redoublés, « mais violés avec une audace et une fureur inouïes! C'est au « moment où, pour me servir des expressions usitées, la plus *sainte*, « la plus *libre* des institutions se proclame, que les attentats les « plus horribles contre la liberté, la propriété, que dis-je? contre « l'humanité et la conscience, se multiplient et se prolongent. « Comment ce contraste ne vous effraye-t-il pas? Je vais vous le « dire. Trompés vous-mêmes sur le mécanisme d'une société poli- « tique, vous avez cherché une régénération par les moyens d'une « dissolution; vous renversez journellement vos principes, et vous « apprenez au peuple à les braver; vous détruisez constamment « d'une main ce que vous édifiez de l'autre. Il n'est aucun homme « raisonnable qui prenne confiance en ce que votre Constitution « lui promet de sûreté et de liberté individuelle, de liberté de con- « science, de respect pour les propriétés, tant qu'il en verra la vio- « lation. Ainsi vos comités de recherches, les lois sur les émigrants, « les serments multipliés et les violences qui les suivent, la persé- « cution des prêtres, les emprisonnements arbitraires, les procé- « dures criminelles des accusés sans preuves, le fanatisme et la « domination des clubs, tout cela doit disparaître à la présentation « de la Constitution, si vous voulez qu'on l'accepte librement et « qu'on l'exécute..... »

« A la suite de ce discours, Malouet proposa un projet de décret qui n'était qu'une condamnation de l'état de la France et un rappel aux principes éternels de légalité, de propriété et de liberté. Cette proposition fut écartée avec emportement et la Constitution votée. Bientôt après, l'Assemblée se sépara, la tribune fut fermée à Malouet, et la Révolution resta en face d'elle-même. »

CHAPITRE XVIII.

LA LÉGISLATIVE.

J'exposerai en peu de mots ce que j'ai à dire de la seconde Assemblée [1]. Me renfermant toujours dans les limites que je me suis prescrites, j'éviterai le récit des faits publics consignés dans les journaux, lorsque je n'aurai rien à y ajouter dont je puisse rendre un compte particulier. Je présenterai comme opinion ce que je pense, et comme faits ce que je sais, m'interdisant les assertions, les conjectures sur lesquelles il me reste des doutes. Je peux fournir quelques secours, quelques pages à l'histoire; mais je n'ai ni le loisir ni les matériaux nécessaires pour en composer une. — On a déjà pu juger, par la rapidité avec laquelle j'écris, sans m'astreindre à l'ordre des événements, sans mentionner les dates, que, commandé par d'autres occupations, je n'ai pas le temps de faire des recherches; privé de mes recueils de notes et de mes minutes de lettres, brûlés à mon départ de Paris en 1792, je ne puis m'arrêter qu'aux circonstances qui ont laissé dans ma mémoire des traces ineffaçables.

Ce que j'ai dit de l'état de la France et des différents partis se trouve constaté par la composition du Corps législatif; la grande majorité était constitutionnelle; le parti de la Gironde, les Brissotins, tendaient au républicanisme; et parmi eux il y avait des hommes de la plus dangereuse espèce; le reste, sans être prononcé contre la monarchie, l'était contre la cour, contre l'aristocratie, contre le clergé; ne rêvait que conspira-

[1] L'Assemblée législative tint sa première séance le samedi 1er octobre 1791, et sa dernière, le 21 septembre 1792. — Elle se composait de 730 membres.

tions et ne croyait pouvoir se défendre qu'en attaquant. Il y avait là encore des talents sans expérience; ils manquaient même de celle que nous avions acquise. Nos députés patriotes avaient, en grande partie, la conviction de leurs fautes; ceux-ci ne l'avaient pas; ils étaient prêts à recommencer. Beauconp d'hommes sages et éclairés devaient avoir le même sort que ceux qui, parmi nous, s'étaient ainsi signalés. Le géomètre Condorcet[1], qui ne l'était pas en politique, d'autres esprits faux et ardents se manifestaient au début de la nouvelle Assemblée. Enfin cette représentation nationale donnait une idée juste de ce qu'on pouvait appeler l'opinion publique en France, qui se subdivisait dans les mêmes nuances et les mêmes proportions que dans l'Assemblée : la majorité de la nation, constitutionnelle; la minorité, démocrate. Dans la société, dans les salons, c'était tout différent : on n'y aurait pas reçu de Jacobins; l'on se moquait des Constitutionnels; l'horreur de la révolution était le sentiment prédominant.

Voilà ce qui a toujours trompé la cour, les salons et les étrangers. Mais où était le pouvoir et les combinaisons qui le

[1] Rédacteur, au début de la Révolution, de la *Bibliothèque de l'homme public* et de la *Feuille Villageoise*, Condorcet avait été l'un des promoteurs du système républicain. Porté par les électeurs de Paris à l'Assemblée législative, il fut immédiatement élu secrétaire. La *Chronique de Paris*, fondée par lui à cette époque, contribua, avec le journal de Brissot, à préparer la chute de la royauté. Suard, qui avait été d'abord de ses amis, mais sans partager aucune de ses opinions, lui écrivait : « Il est à craindre que la Législative ne soit composée d'hommes ardents et fanatiques qui, ayant capté la faveur de la multitude par des principes d'une popularité exagérée, voudront les maintenir par des lois agraires. » (*Mémoires* de Condorcet, II, 352.) Plus tard Condorcet ne se contenta pas de proposer des lois agraires; après le 20 juin, Malouet écrivait à Mallet du Pan : « Les journaux Brissot et Condorcet sont plus féroces « que jamais. »

Peut-être un jour aura-t-on peine à croire que le nom de Condorcet ait pu être donné à l'un des collèges de Paris.

On trouvera dans les *Mémoires* de La Fayette (III, 382, — IV, 10, 21) quelques remarques assez curieuses sur les opinions antérieures du géomètre Condorcet, « *qui ne l'était pas en politique.* »

maintiennent? Hors des mains, et tout à fait hors de la portée de ceux qui espéraient le reconquérir. Les révolutionnaires étaient seuls puissants, non par leur nombre, mais parce que, malgré toutes leurs subdivisions, ils faisaient masse; c'était là que se trouvait une volonté agissante. Ceux qui n'étaient pas révolutionnaires n'étaient rien; c'étaient des unités éparses, sans force, sans moyens, sans combinaisons. Ils croyaient faire quelque chose pour la monarchie en refusant les places, en ne paraissant pas aux assemblées d'élections, en quittant la France: ils ne faisaient que préparer leur proscription; ils laissaient le champ libre à leurs ennemis. Ceux qui remplissaient leurs devoirs de citoyens étaient véritablement la nation; la puissance de droit et de fait était au milieu d'eux, tant qu'ils suivraient un drapeau constitutionnel. Ce drapeau, il fallait l'enlever à ceux qui le compromettaient, mais non pour le transporter au delà du Rhin. Ce n'était qu'avec cette enseigne plantée sur notre territoire qu'on pouvait quelque chose. Le dénigrement avec lequel on parlait de la Constitution mettait ses partisans au désespoir, les forçait à se rapprocher du Jacobinisme pour ne pas être taxés d'apostasie; de là leur faiblesse toujours croissante, et leurs sottises, et leurs malheurs, qui sont devenus ceux de la France entière.

Dans les gouvernements représentatifs, on croit que c'est la majorité qui fait les lois; rien n'est moins vrai : il est si bien dans la nature du pouvoir de se concentrer, que partout et toujours c'est la minorité qui gouverne. Dans les assemblées politiques, un observateur attentif remarquera deux espèces de minorités actives : l'une qui se porte en avant, l'autre qui résiste. La pluralité est passive, et la majorité se forme toujours par l'entraînement de l'action ou de la résistance; mais, lorsque l'action est populaire, elle sera toujours entraînante, si la résistance ne parvient pas à se rendre redoutable. Ceux qui écriront l'histoire de la Révolution doivent partir de ce principe pour en expliquer les événements, et ne pas oublier la

foule craintive qui est un des éléments de toutes les majorités.

L'Assemblée constituante et celles qui l'ont suivie se retrouvent, ainsi que tous leurs actes, dans cette définition.

Des paroles superbes, des espérances vaines, des prétentions insensées, des ressentiments impuissants : voilà, pendant le cours de la Révolution, tout l'appui qu'ont obtenu les droits les plus légitimes, lors même que la raison et le patriotisme se mettaient en avant pour les défendre. Pour les attaquer, on voyait réunis tous les bras, tous les leviers, soulevant tous les poids, renversant tous les obstacles, dirigés par une troupe de fanatiques et de scélérats.

A peine les Constitutionnels de 1789 se furent-ils dessaisis du gouvernail, qu'il ne leur fut plus possible de le reprendre, malgré tous leurs efforts. L'affaire du Champ de Mars, en 1791 [1], dans laquelle ils crurent avoir écrasé, ou du moins intimidé le parti républicain, ne fit que préparer leur chute et désigner au peuple tous leurs chefs comme ses ennemis. Je n'ai jamais assisté à leurs conférences, ni participé à aucune de leurs combinaisons; ainsi je ne peux les juger que par conjecture, ou en recherchant dans leurs discours tout ce qui explique leurs procédés; mais, comme nous avons maintenant à considérer le désordre affreux dans lequel l'Assemblée constituante mit et laissa la France en se retirant, il faut bien revenir sur les causes et en suivre la filiation jusqu'aux derniers désas-

[1] Le 17 juillet, à la suite du décret par lequel l'Assemblée nationale, statuant pour l'avenir, s'était refusée à considérer Louis XVI comme ayant abdiqué par le fait seul du voyage de Varennes, une foule considérable se porta au Champ de Mars pour signer, sur l'autel de la Patrie, une pétition à l'Assemblée pour obtenir que la nation fût consultée sur la déchéance du roi. — M. Feuillet de Conches a publié deux lettres de madame Elisabeth à ce sujet l'une du 18 juillet 1791, t. II, la seconde du 23 juillet 1791, t. III. (*Lettres et documents inédits*, etc.) On sait comment Bailly, alors maire de Paris, et La Fayette, après avoir proclamé la loi martiale, dispersèrent les factieux par les armes. Plus tard, cet acte de répression servit à motiver la condamnation prononcée contre Bailly et son atroce supplice au Champ de Mars.

tres qu'elles ont produits. Si je parais quelquefois m'éloigner dans mes jugements de la circonspection que j'ai voulu m'imposer, ce n'est que d'après des observations multipliées, réfléchies, qui équivalent pour moi à des démonstrations; mais en les soumettant au lecteur, je lui reconnais le droit de voir ce que je n'ai pas vu, ou de voir autrement que je n'ai vu.

L'affaire du Champ de Mars eût mérité un article à part, si je pouvais me résoudre à raconter ce que tout le monde sait. On ne peut nier que cette attaque du parti constitutionnel contre les Jacobius n'ait été conduite avec beaucoup de zèle et de courage. MM. de La Fayette et Bailly défendirent en cette occasion la royauté constitutionnelle contre le système républicain, lequel commençait à prendre des forces. Or, c'était assez, dans les malheureuses circonstances où nous étions, que la plus saine partie des révolutionnaires se montrât royaliste, pour qu'il fût raisonnable et nécessaire de les accepter comme tels, et de se rallier à eux contre la démocratie qui menaçait d'achever le bouleversement du royaume. Il s'en fallait bien que la cour et l'aristocratie calculassent assez sensément leurs intérêts pour faire taire leurs ressentiments. Le désordre était donc universel, et l'état des choses, la disposition des esprits étaient tels que l'homme le plus éminent en talent et en caractère n'aurait pu y remédier qu'en s'emparant de l'autorité. C'était un spectacle unique dans l'histoire du monde que la révolution qui venait de s'opérer, et celle qui se préparait; car tout annonçait la dissolution entière du corps social en 1792 : toutes les anciennes institutions étaient détruites; celles qui les remplaçaient étaient sans consistance. La nouvelle Constitution et ceux qui l'avaient faite n'avaient aucun crédit; ils n'avaient su rallier à eux ni les préjugés, ni les passions, ni les intérêts; il semblait qu'ils eussent cherché avec beaucoup de soin tous les moyens de division et d'anarchie; et véritablement ils les avaient trouvés. La peine qu'ils avaient prise pour endoctriner le peuple avait réussi fort au delà de leurs vœux et de leurs

combinaisons; le système d'égalité et ses redoutables conséquences menaçaient toutes les propriétés et tous les pouvoirs; c'était là ce que les gens grossiers, les intrigants, les fripons, appelaient la Constitution; tandis que les gens honnêtes, mais bornés, qui l'avaient adoptée ne voyaient dans l'inefficacité de ses lois que la résistance de l'aristocratie, qui était elle-même opprimée. Ainsi toutes les classes de la nation, toutes ses subdivisions sociales et politiques étaient en convulsion ou en délire.

Les républicains seuls, dans ce désordre, mettaient de la suite et de l'audace dans leurs projets; et les clubistes, associant à leur empire la populace, proclamaient partout les maximes et les fureurs d'une démocratie licencieuse. Tel était alors l'état de la nation, dont les représentants, faibles ou corrompus, avaient à régler les destinées; ils en étaient incapables. Le roi, la cour, les royalistes ne l'étaient pas moins. Quelques mesures vigoureuses furent proposées : le roi les rejeta, parce qu'il eût fallu s'allier aux Constitutionnels, s'appuyer de la garde nationale et des départements. C'était mon opinion, et le roi, depuis son retour de Varennes, avait pris confiance en moi; mais la reine, en m'honorant de sa bienveillance et en ne doutant pas de la pureté de mon dévouement, ne voulait rien tenter par les Constitutionnels[1], quoiqu'elle fût en rapport et en négociation avec quelques-uns des principaux. Cette politique passionnée, qui a été constamment celle de tous les membres de la famille royale, n'a pas peu contribué à en accélérer la chute. La vertu même et le noble caractère de madame Élisabeth ne la défendaient pas de cet aveuglement. Le roi seul eût été sincèrement disposé à suivre une marche plus raisonnable. La justesse de son esprit lui faisait apercevoir tout ce qu'exi-

[1] Le 31 juillet 1791, la reine écrivait au comte de Mercy une lettre confidentielle pour désavouer celle qu'elle venait d'adresser la veille à son frère l'empereur Léopold, et qui lui avait été dictée par le parti constitutionnel, dont elle résumait la politique. Ces deux lettres font partie du recueil de M. d'Arneth, *Marie-Antoinette, Joseph II und Leopold II*, pages 188 et 193.

geait sa position ; mais la faiblesse de son caractère ne lui permettait aucune mesure forte et décisive ; et la reine entretenait son indécision par l'exagération de ses espérances dans l'influence et les plans de l'empereur son frère et du roi de Prusse, quoique Louis XVI eût de l'inquiétude sur le résultat de leur intervention et beaucoup de répugnance à mêler les étrangers aux affaires de la France.

Malheureux prince, dont les vertus et les défauts n'avaient rien de complet ! Il accordait à cette époque quelque confiance à M. de Montmorin, que l'habitude du danger avait rendu plus fort et plus décidé [1]. Il consultait aussi M. Bertrand de Moleville [2], qui ne manquait pas de courage et de fidélité, mais qui n'avait ni les lumières, ni les talents nécessaires dans les circonstances difficiles. L'un et l'autre avaient ordre de se concerter avec moi [3] ; j'étais d'accord avec M. de Montmorin sur la nécessité d'un plan intérieur indépendant de tout ce qui se tra-

[1] Le comte de Montmorin était encore ministre des affaires étrangères, mais il préparait déjà sa démission, qui fut acceptée le 19 novembre 1791. Son successeur fut M. de Lessart, à défaut de MM. Moustier et de Ségur, qui refusèrent ou qui furent écartés par l'Assemblée.

[2] Bertrand de Moleville, précédemment intendant de Bretagne, avait remplacé au ministère de la marine, le 7 octobre 1791, le vice-amiral Thévenard. Il y resta jusqu'au 16 mars 1792, et eut pour successeur le girondin Lacoste.

[3] Mallet du Pan écrivait dans ses *Notes* au mois de novembre 1791 : « M. de Montmorin était l'*homme fort* du ministère au moment de sa retraite. Malouet et moi l'avions décidé à présenter au roi un plan de conduite et à se servir des circonstances *légalement ;* spécialement d'aller à l'Assemblée nationale et de leur dire que les puissances étrangères (dont il remettrait les dépêches) ne le croyant pas libre, il fallait constater cette liberté ; qu'en conséquence il demandait d'aller à Fontainebleau ou à Compiègne, de choisir un nouveau ministère qui n'eût coopéré ni à la Constitution ni à son acceptation, et d'y aller avec sa garde propre. Ou l'Assemblée nationale eût refusé, et elle constatait la servitude du roi ; ou elle eût accepté, et le roi se délivrait des traîtres de son conseil ; il s'en faisait un de royalistes affectionnés. M. de Montmorin a insisté à trois reprises ; il s'est jeté aux genoux de la reine ; tout a été inutile ; on s'est effrayé des conséquences et de la crainte d'une révolution. » (*Mém. et Corr.* de Mallet du Pan, I, 248.)

mait à Coblentz, concerté avec les départements, qui presque tous étaient bien composés, et avec les principaux chefs des gardes nationales. Je voulais que le roi ralliât à cette force[1] celle des royalistes, dispersés, incertains, répugnant à toute alliance avec les Constitutionnels; qu'il leur en donnât l'ordre et l'exemple, et qu'un chef apparent, ayant la confiance de Sa Majesté, fût désigné. J'aurais voulu le maréchal de Rochambeau[2]; M. de Montmorin croyait M. de La Fayette plus convenable, à raison de son influence à Paris et dans les provinces sur les révolutionnaires non républicains; la reine ne voulait ni l'un ni l'autre; le roi excluait nommément M. de La Fayette. M. Bertrand voulut faire précéder toute autre tentative de mouvements particuliers qu'il dirigeait, d'intrigues subalternes qu'il payait fort cher et dont il attendait toujours la plus heureuse issue. Je n'ai connu ni voulu connaître ses moyens, ses rapports et son but; tout cela me paraissait insensé, déplorable; je le dis à M. de Montmorin, qui était de mon avis; je l'écrivis au roi, et je résolus de quitter Paris.

L'insurrection de Saint-Domingue avait éclaté[3]; j'avais toute

[1] Cet accord d'opinions diverses, réunies pour défendre la monarchie, était la première condition du plan de Malouet; des tentatives furent faites dans ce sens. On lit dans le *Mémorial* de Governor Morris, à la date du 2 octobre 1791 : « Après dîner je vais chez madame de Staël. J'y trouve une société très-mêlée. Elle me dit qu'elle a donné un dîner de coalition. Il y a Beaumetz, l'évêque d'Autun, Al. de Lameth, le prince de Broglie, etc. Malouet arrive ainsi que le comte de La Marck. Je fais la remarque que ce dernier cause avec madame de Staël en particulier. Quant aux autres qui ont dîné ici, leur coalition est très-naturelle. » (I, 321.) Quelques jours plus tard, le 22, Governor Morris parle d'un conseil privé réuni par la volonté du roi et dont Malouet avait dû faire partie (p. 322.)

[2] Donatien de Vimeur, comte de Rochambeau, né à Vendôme en 1725, était lieutenant général pendant la guerre d'Amérique. En 1791, il devint maréchal de France et eut le commandement de l'armée du Nord, dont il se démit en 1792. Condamné à mort pendant la Terreur et sauvé par le 9 thermidor, il mourut en 1807.

[3] Le décret du 18 mars 1790, qui établissait, au moins implicitement, l'é-

ma fortune dans cette colonie; le roi y avait des forces suffisantes, si elles étaient bien dirigées, pour y maintenir son autorité. Je résolus d'y faire un voyage avec la permission de Sa Majesté. J'étais fondé à croire que les propriétaires et les administrateurs auraient quelque confiance en moi, et il me parut plus facile de servir là la chose publique que je ne pouvais le faire à Paris. Mais, comme les Constituants ne pouvaient, en sortant de l'Assemblée, occuper aucune place du pouvoir exécutif, je n'avais garde de solliciter une mission de Sa Majesté, qui voulait cependant me rendre porteur d'une lettre particulière pour M. de Blanchelande[1], par laquelle elle lui recommandait de suivre en tout mes conseils. Tout ceci se passait entre le roi, M. de Montmorin, M. Bertrand et moi.

Je devais m'embarquer à Brest, sur une frégate, dans le mois de décembre. Au moment où j'allais partir, sans m'être ouvert à personne sur mes projets, le *Patriote français*[1], dont

galité des droits politiques entre les colons et les hommes de couleur libres, avait été le point de départ des troubles. L'Assemblée générale de Saint-Marc, organe des colons, protesta contre ce décret et engagea une lutte armée contre le gouvernement. L'opposition ne fut pas moindre à l'occasion du décret du 15 mai 1791, qui confirmait, en les étendant, les principes de la nouvelle législation. Les hommes de couleur firent bientôt cause commune avec les noirs et répondirent aux colons par le terrible incendie du Cap, dans la nuit du 23 au 24 août. Voir les discours de Malouet dans les séances des 7, 11 et 13 mai 1791 (Nos 129, 133, 136 du *Moniteur*), et son *Opinion* (*Collection des Opinions*, II, 326). C'est dans la discussion de ce décret du 15 mai 1791 que fut prononcée la phrase fameuse attribuée tantôt à Barnave, tantôt à Robespierre, et qui appartient en réalité à Duport : *Périssent les colonies plutôt qu'un principe !*

[1] Il avait, en 1790, succédé au comte de Peynier dans le gouvernement de Saint-Domingue. Obligé, à la suite de la révolte des régiments d'Artois et de Normandie et du massacre de M. de Mauduit, de quitter Port-au-Prince et de se réfugier au Cap, il demanda son rappel en signalant les nouveaux décrets comme incompatibles avec le rétablissement de l'ordre. — Le 18 avril 1793 il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire.

[1] Le 12 décembre 1791, le *Patriote français* insérait l'article suivant : « Que diront les braves habitants de Brest quand ils apprendront que le ministère,

Brissot était l'auteur, annonce, à l'article de Brest, que le 28 décembre on a fermé les portes de la ville, pour y faire la recherche de M, Malouet, dépêché à Saint-Domingue par le roi, pour y faire la contre-révolution. C'en fut assez pour me faire renoncer à mon voyage, mais non au projet de quitter Paris où j'étais traduit, dans tous les journaux révolutionnaires, comme membre d'un comité autrichien qui n'exista jamais. Il était inutile que je restasse plus longtemps exposé aux insultes et aux menaces dont j'étais l'objet, sans pouvoir rendre aucun service secret ni apparent au roi et à la nation. Je me décidai à aller en Angleterre[1]. L'abbé Raynal, qui avait, en sus de sa mauvaise santé, beaucoup d'inquiétude et de chagrin, m'excitait à faire ce voyage, dans lequel il m'aurait accompagné; je

pour expier sa faute d'avoir nommé des réfugiés de Coblentz au commandement de l'expédition de Saint-Domingue, va la confier aux fameux Arthur Dillon et Malouet? Cette nomination honorable est due au vertueux patriotisme de l'hôtel Massiac, où ce dernier s'escrime chaque jour dans les ingénieuses compositions dont cet hôtel régale l'Assemblée nationale. Aura-t-on encore la méchanceté de soupçonner le ministère de vouloir soutenir la contre-révolution dans les colonies, quand on le voit nommer des hommes aussi purs et aussi attachés aux principes de la Constitution? Des médisants assurent que les facultés intellectuelles de l'un de ces médiatenrs sont régulièrement paralysées chaque après-dîner; mais son collègue, dont l'activité est connue (Malouet), fera pour deux, et l'on doit attendre une grande harmonie entre lui et les Blanchelande et les Béhague.... Des patriotes français commandés par l'Irlandais Dillon! le maintien de la Révolution confié aux mains de Malouet! »

[1] Le comte de La Marck, qui avait quitté Paris dans les premiers jours d'octobre 1791, était en correspondance suivie avec M. de Montmorin, et prenait encore une grande part à tout ce qui intéressait la famille royale. Le 30 du même mois, il écrivait au comte de Mercy-Argenteau : « M. Malouet, qu'on avait retenu pendant quelques jours en annonçant l'intention de réclamer ses avis et ses conseils, n'ayant plus entendu parler de ce projet, s'est déterminé de partir pour l'Angleterre. L'abbé de Montesquiou, qu'on n'a pas pressé de rester, se tient constamment à la campagne chez madame du Châtelet. Je vois donc le roi et la reine bien isolés et plus dénués que jamais de gens fidèles en état de veiller sur eux. » (*Correspondance* publiée par M. de Bacourt, III, 259.)

priai M. de Montmorin d'en prévenir le roi et de lui en demander la permission. Sa Majesté parut fâchée de mon projet d'éloignement, et dit à M. de Montmorin : « Le voyage de Saint-Domingue pouvait être utile à ses affaires; mais l'Angleterre? C'est donc pour me quitter? Cependant, s'il ne se croit pas en sûreté en France, je ne voudrais pas l'y retenir. »

Cette réponse changea encore une fois tous mes projets; j'étais attaché au roi, quoique je n'eusse aucune espérance de le servir. J'allai le soir même aux Tuileries, où je paraissais rarement. Le roi, instruit déjà par M. de Montmorin que je ne partais plus, me parla avec la plus grande sensibilité. Il n'y avait dans la chambre que son service et M. d'Hervilly, commandant de sa garde, qui lui était dévoué. « M. de Montmorin, me dit ce prince, m'a fait plaisir en me mandant votre dernier mot. » Mais sa bonté, sa confiance, celle dont m'honorait madame Élisabeth, la bienveillance de la reine, ne me donnaient pas plus de prise sur leurs résolutions. Je n'étais pour eux qu'un serviteur fidèle, qu'ils ne pouvaient employer dans leur sens ni dans le mien. La reine et madame Élisabeth étaient persuadées que j'étais dupe des Constitutionnels, qu'ils redoutaient plus que les Jacobins. Le roi, au contraire, aimait mes opinions politiques; il les partageait; mais dans leur application il me trouvait trop tranchant, trop pressé de prendre un parti décisif; il voulait user la démocratie; il regardait le républicanisme comme une chimère qui ne pouvait durer; la reine et madame Élisabeth pensaient de même; tous les rapports qui leur arrivaient des provinces annonçaient une amélioration sensible dans l'opinion publique, qui se pervertissait de plus en plus; car celle qui leur parvenait était sans influence, tandis que l'opinion des clubs, des cabarets et des carrefours acquérait une puissance énorme; et le moment approchait où il n'y aurait plus d'autre puissance.

Cependant l'Assemblée législative tourmentait la conscience de Louis XVI par une persécution violente contre les prêtres

réfractaires[1]. On appelait ainsi ceux qui avaient refusé le serment et qui n'avaient pas voulu se soustraire à la suprématie de l'Église de Rome. Les prêtres constitutionnels étaient en général décriés par leurs mœurs, par leurs principes révolutionnaires; et il était évident qu'en leur attribuant exclusivement toutes les fonctions et les prérogatives du ministère ecclésiastique, les novateurs voulaient anéantir en France l'autorité du pape et l'exercice du culte catholique, réduit ainsi à des formules, et à des prêtres qu'on livrait à la dérision et au mépris du peuple.

Le roi n'avait plus pour ministres que des hommes désignés par le club des Jacobins et qui en professaient les maximes; on avait dénoncé, et on l'avait forcé de renvoyer tous ceux qui n'étaient pas sur cette ligne, tels que MM. Bertrand, de Lessart, de Grave, Narbonne et Monciel, plus ou moins Constitutionnels, mais incapables de trahir la confiance du roi s'il leur en avait accordé[2]. Au moins ne voyait-il pas en eux des enne-

[1] Le 29 novembre 1791, sur le rapport présenté par François de Neufchâteau au nom du comité ecclésiastique, l'Assemblée législative décida que « tous les ecclésiastiques prêteraient le serment civique dans le délai de huit jours ; que les réfractaires seraient privés de tout traitement et de toute pension ; qu'ils seraient réputés suspects de révolte contre la loi et de mauvaises intentions contre la patrie, et soumis à la surveillance des autorités, etc. » — Enfin, le 27 mai 1792, fut voté le décret qui prononçait la peine de la déportation contre les ecclésiastiques non assermentés. — Louis XVI refusa sa sanction, et ce refus devint le prétexte de l'insurrection du 20 juin.

[2] On lit dans les *Mémoires* de La Fayette : « Les généraux étaient convenus entre eux d'écrire chacun à Narbonne une lettre qui exprimât leur confiance et le prix qu'ils mettaient à lui voir conserver sa place ; ils espéraient l'appuyer ainsi dans le conseil. Narbonne donna connaissance de ces lettres à ses amis ; on les fit imprimer sans sa participation et contre son vœu. Le roi saisit cette occasion de le renvoyer. Le reste du ministère.... ne put plus se soutenir lui-même. Il serait fort injuste d'accuser M. de Lessart de trahison, mais il avait négocié avec une timidité fâcheuse. Brissot le fit décréter d'accusation. » (10 mars 1792.) C'était la réponse de l'Assemblée au renvoi de Narbonne.

Le roi se vit réduit, à partir de ce moment, à choisir ses ministres parmi

mis, quoiqu'une imprudence de M. de Narbonne eût excité son juste mécontentement[1]. Lorsque ce malheureux prince eut pour tout conseil Roland, Clavière et Dumouriez, obligé de sanctionner les décrets contre les prêtres, contre ses frères, ou de résister à ses ministres ainsi qu'à l'Assemblée, il sentit enfin toute l'horreur de sa position. Il appela M. de Montmorin, et lui dit qu'il ne pouvait pas considérer comme ses ministres des hommes qui étaient ouvertement ses ennemis; que, dans l'impossibilité où il était de les chasser et de composer un conseil apparent auquel il pût se fier, il se décidait à nommer un conseil secret, auquel il abandonnerait la direction des affaires; que lui, M. de Montmorin, l'archevêque d'Aix, l'abbé de Montesquiou et moi, étaient ceux dont il avait fait choix, et qu'il assignait au lendemain à minuit la première assemblée de ce conseil.

M. de Montmorin répondit qu'il ne doutait pas que les personnes que Sa Majesté venait de nommer ne sacrifiassent toute espèce de considération et même leur sûreté personnelle à la fidélité qu'ils lui devaient; mais qu'il ne pouvait pas lui dissimuler que, dans la situation violente où nous étions, un conseil secret s'assemblant régulièrement était un danger de plus, et ne présentait aucune ressource; qu'il n'y avait pas de moyen de faire exécuter les arrêtés de ce conseil secret, puisque les

les Girondins. La nomination de Dumouriez aux affaires étrangères (15 mars) avait été suivie de celle de Lacoste à la marine, de Roland et de Clavière à l'intérieur et aux finances, en remplacement de Bertrand de Moleville, de Cahier de Gerville et de Tarbé, démissionnaires. Le ministère girondin, complété bientôt par l'entrée de Servan à la guerre et de Duranton à la justice (14 avril), devait disparaître lui-même le 12 juin, et par sa retraite donner un nouveau prétexte à l'insurrection du 20. — L'Assemblée, par le choix des ministres qu'elle imposait à la royauté, préludait à la déclaration de guerre du 20 avril contre l'empereur.... (Madame de Staël, *Considérations*, etc. II, 39, et Bertrand de Moleville, I, 243).

[1] Cette imprudence est celle dont il est question dans la note précédente, d'avoir communiqué les lettres des généraux. Le roi pouvait se trouver compromis par ce fait vis-à-vis des autres ministres.

ministres, qui disposaient de tous les moyens d'exécution, ne se prêteraient pas à des mesures contraires à leurs opinions et aux intérêts de leur parti; qu'on ne tarderait pas à s'apercevoir de la réunion plus fréquente des conseillers désignés et de leur influence sur les déterminations du roi; qu'il arriverait alors infailliblement qu'on mettrait en insurrection le peuple de Paris contre la cour, et que Leurs Majestés seraient exposées à de nouveaux outrages, si l'on ne commençait par s'assurer des moyens de s'en défendre.

A ces observations de M. de Montmorin, j'en ajoutai une qui ne lui avait point échappé, mais qu'il n'eut pas le temps de développer, parce que le roi lui donna ordre d'aller tout de suite nous trouver et de revenir le soir avec nous aux Tuileries.

M. de Montmorin obéit, et se rendit successivement chez monseigneur l'archevêque d'Aix, chez l'abbé de Montesquiou et chez moi. Nous n'avions pu nous concerter, et à partir de cette époque nous ne nous sommes revus, ces deux messieurs et moi, qu'en Angleterre; mais nous fîmes tous séparément la même réponse. J'écrivis la mienne, que M. de Montmorin remit au roi. Je lui disais, en substance, qu'il ne s'agissait pas, pour Sa Majesté, de trouver des expédients contre tel ou tel décret, telle ou telle mesure de l'Assemblée; qu'il n'était ni utile ni raisonnable d'établir une lutte d'opinions entre Sa Majesté et ses ministres, entre son conseil et l'Assemblée; qu'il fallait voir sa position plus en grand et de plus loin, soit en avant, soit en arrière; que le cours des événements et la corruption de l'opinion dominante annonçaient une dégradation complète de l'autorité royale et une dissolution prochaine de la monarchie; que la puissance désorganisatrice, croissant rapidement, ne pourrait être arrêtée, combattue que par une force armée nationale, et que c'était à composer cette force que devaient tendre toutes les combinaisons. Je revenais alors à mon plan de confédération des départements, des gardes nationales, en employant pour cela et les moyens et les hommes de la

Constitution, ce qui était toujours un épouvantail pour le roi et la famille royale. Ainsi, en leur proposant ce dont ils ne voulaient pas, et en improuvant les petits moyens, les espérances futiles dont ils s'appuyaient, je ne leur étais d'aucun service, et j'arrêtais le développement de leur confiance; car il est peu d'hommes, et surtout peu de princes, qui aient un caractère assez fort pour aller au-devant de la censure et pour exposer franchement à leurs conseillers ce qu'ils prévoient n'en être point approuvé.

Je n'ai donc pas su exactement quels étaient les projets du roi et de la reine, et ce dont ils composaient leurs espérances; j'ai aperçu seulement qu'il y avait plus de vague que de positif dans leurs idées et dans leurs démarches; qu'ils se reposaient principalement sur la division des Constitutionnels et des Jacobins, et qu'ils ne doutaient pas que les premiers, comme les plus nombreux et les plus forts, ne l'emportassent sur les républicains, et ne vinssent spontanément réclamer et relever l'autorité royale, lorsqu'ils la verraient en danger. Or, comme ils imputaient aux Constitutionnels la première explosion révolutionnaire et les désastres qui en étaient résultés, ils ne pouvaient vaincre le ressentiment qu'ils en conservaient, et ne voulaient leur avoir aucune obligation ostensible. Le roi et la reine étaient cependant en correspondance avec quelques-uns des principaux; mais ils regardaient ceux-là comme convertis et entièrement dévoués à leurs intérêts; ce qui n'était pas tout à fait exact. Je sais qu'à cette époque, au mois de mai 1792, le général Dumouriez, anciennement lié avec M. de la Porte, et qui disait alors ne s'être fait révolutionnaire que pour servir la cause royale, eut une grande explication avec Sa Majesté, et que ses idées, ses moyens, se rapportaient entièrement à ceux que M. de Montmorin et moi avions proposés; mais lorsqu'il conseilla au roi, comme condition préalable, d'abandonner toute opposition aux décrets sur les prêtres, d'abonder totalement dans le sens des Jacobins, d'adopter leur esprit,

leur langage, pour mieux les tromper, cette politique machiavélique déplut à Louis XVI dans ce qu'elle avait de faux et d'avilissant pour son caractère et sa dignité. Dumouriez perdit alors tout crédit sur lui; et, comme le parti républicain le tenait déjà pour suspect, comme on avait quelque soupçon de ses intrigues, de ses projets, il jugea prudent de quitter le ministère[1], et se fit employer à l'armée, moitié de gré, moitié de force; car le maréchal Luckner n'en voulait pas, et lui ne voulait pas servir sous le maréchal; il voulait un commandement en chef, et il trouva le moyen de s'en créer un, que sa fortune et ses talents eurent bientôt agrandi: car c'est à lui, à sa campagne de la Belgique, à ses victoires, à ses conquêtes, que la république dut la prolongation de son existence.

Dumouriez, avant de quitter le ministère, avait déterminé le roi, par mesure de sûreté pour sa personne et pour sa famille, à consentir à déclarer la guerre à l'empereur et au roi de Prusse, dont les dispositions hostiles n'étaient pas équivoques, mais dont les préparatifs n'étaient ni aussi imposants ni aussi accélérés qu'ils auraient dû l'être; car, au dehors comme au dedans, les plus fausses vues, les plus mauvaises combinaisons prédominèrent dans les cabinets des princes étrangers et des princes français. Rien de ce qui pouvait irriter, enflammer les esprits n'était oublié; mais on ne tenait aucun compte de toutes les mesures de force et de prudence nécessaires pour calmer, pour contenir ou subjuguer un grand peuple en insurrection. Des menaces, des insultes, de grands projets de vengeance et de petits corps d'armée, voilà comment débuta cette guerre terrible, qui devait faire verser tant de sang.

[1] Il y avait cinq jours que Dumouriez venait de quitter le ministère des affaires étrangères pour remplacer Servan à celui de la guerre, lorsqu'il donna sa démission de ce dernier emploi le 18 juin 1792. — Sa retraite et celle de ses collègues Duranton et Lacoste, à la même date, étaient motivées sur le refus du roi de sanctionner le décret qui ordonnait la déportation des prêtres réfractaires. (*Ferrières*, III, 97. — *Mémoires* de Dumouriez.)

La déclaration du roi[1] ne fut reçue par les révolutionnaires que comme un voile destiné à couvrir les intrigues secrètes de la cour avec l'empereur, le roi de Prusse et les émigrés. En effet, l'infortuné Louis XVI ne pouvait être de bonne foi dans cette déclaration, qu'on avait eu la plus grande peine à lui arracher; car, ainsi que Brissot s'en est vanté depuis[2], c'est le parti républicain qui voulait la guerre, et qui la provoquait par des insultes à toutes les puissances. La reine n'en était pas fâchée : elle y plaçait toutes ses espérances; mais le roi était sincèrement affligé de se voir également compromis avec ses amis et avec ses ennemis. Le rôle de ses frères le tourmentait, et il en sentait toutes les conséquences dans la position cruelle où il allail se trouver.

Les émigrés, rentrant en France avec le drapeau blanc, tâchant d'y rallier tous les Français attachés à la monarchie, ne couraient que les chances ordinaires d'une guerre civile, motivée de leur part par les persécutions qu'ils avaient essuyées et les outrages faits à la famille royale; mais la réunion de leur cause à celle des étrangers la dénaturait. En se plaçant sous les étendards de l'Autriche et de la Prusse, ils se présentaient comme ennemis de la nation. Ces considérations, soumises à Louis XVI par M. de Montmorin, lui firent une vive impression; il conçut pour la première fois la nécessité d'un plan de défense intérieur, séparé de toute alliance étrangère.

1 A la suite des grands débats du mois de janvier 1792 sur la guerre, et de la réponse de l'empereur François II à l'ultimatum posé par Dumouriez le 19 mars suivant, Louis XVI, dans la séance du 20 avril, vint en personne proposer « de déclarer la guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême. » On lit dans les *Mémoires* tirés des papiers d'un homme d'État, que les yeux du roi, lorsqu'il prononça ces mots, « s'étaient remplis de larmes. » (I, 333.)

2 Dès le 16 décembre 1791, Brissot avait prononcé aux Jacobins un grand discours tendant à la guerre. Les révolutionnaires s'étaient divisés sur cette question. Appuyée par toute la Gironde, l'opinion de Brissot fut combattue par Robespierre, Camille Desmoulins et les journaux les plus violents, tels que celui de Prudhomme, *Les Révolutions de Paris.* (Nº 128, 17 au 24 décembre 1791.)

Ce plan devait être composé de la garde constitutionnelle, des bataillons suisses, des gardes nationales de Paris et des départements les plus affectionnées. Il fut convenu d'y joindre les royalistes de l'intérieur et ceux des émigrés qui voudraient rentrer, en renonçant aux rassemblements de Coblentz. Le roi consentit, de plus, à signifier aux princes ses frères que, dans aucun cas, il n'approuvait ni ne permettait leur entrée en France avec les armées ennemies, soit qu'ils s'y réunissent comme auxiliaires, soit qu'ils se crussent en état d'agir en corps séparés. Je dressai les instructions qui étaient destinées à l'envoyé de Sa Majesté, et je proposai pour cette mission secrète Mallet du Pan [1], mon ami, plein de zèle pour la cause royale et ayant sur notre situation les vues les plus justes et les plus étendues. Le choix de Mallet du Pan convint au roi; mais son départ fut différé par divers incidents jusqu'à la fin de mai.

Dès le mois de mai, ni M. de Montmorin, ni M. Bertrand

[1] Rédacteur de la partie politique du *Mercure de France* dès 1784, Mallet du Pan, depuis le commencement de la révolution défendait avec talent la cause de la monarchie constitutionnelle : de là sa liaison avec un grand nombre de députés, et en particulier avec Malouet. Les événements l'ayant forcé d'abandonner le *Mercure* à la fin du mois d'avril 1791, il songeait à se retirer à Genève, sa patrie, lorsque Malouet le désigna pour la mission dont il est ici parlé. Quant au sens des instructions que Malouet fut chargé de préparer et que corrigea le roi lui-même, on lit dans les *Mémoires* de Mallet du Pan : « Sans doute, pour une partie des royalistes émigrés, une contre-révolution était le retour pur et simple à l'ancien régime; mais pour le roi, qui s'en réservait l'initiative, une contre-révolution c'était précisément une contre-constitution, ainsi qu'Alexandre de Lameth a nommé le plan proposé au roi par Mirabeau. » Telle était la pensée sincère de Louis XVI, et ce qui le prouve c'est le choix même que ce prince, conseillé par Malouet, fit de Mallet du Pan. — Ni Malouet ni son ami ne faisaient mystère de leurs convictions sur la nécessité de donner à la France un régime constitutionnel. « Il ne peut y avoir de stabilité dans un gouvernement absolu qui succéderait à la Révolution actuelle, » écrivait alors Malouet à Mallet du Pan. (I, 283 et 285.) Tous les documents relatifs à la mission dont parle Malouet ont été conservés dans la famille de Mallet du Pan et seront sans doute publiés un jour en supplément aux *Mémoires* dont M. Sayous a été l'éditeur.

ni moi ne paraissions plus aux Tuileries; le Château était garni d'espions; nous en étions entourés; les journaux nous dénonçaient sans cesse. M. de Monciel[1], seul échappé à cette inquisition, voyait secrètement le roi de temps en temps, et moi, M. de la Porte, avec qui j'avais d'anciennes relations. Nos communications par écrit avec Sa Majesté avaient pour intermédiaire M. Thierry, premier valet de chambre, et un capitaine de la garde, ami de M. Bertrand.

Le plan dont je viens de rendre compte était circonscrit dans un très-petit eercle; M. de Clermont-Tonnerre, qui y était associé, avait la partie la plus active, et s'en acquittait avec beaucoup de discrétion et d'habileté; il employait deux capitaines d'infanterie, gens sûrs et prudents, à dresser les rôles de tous les royalistes, militaires et autres, retirés alors à Paris, et sur lesquels on pouvait compter; il en avait réuni plus de six mille, qui ne demandaient qu'un chef, un point de ralliement. M. d'Hervilly[2] était sûr de sa garde constitutionnelle; nous suppliâmes le roi de désigner l'officier général auquel il aurait le plus de confiance; ce ne fut que deux mois après nos premières propositions, et quand il n'en était plus temps, qu'il désigna le maréchal de Mailly[3], qui ne convenait sous aucun rapport. Mais quelque secrets que fussent nos projets, dont

[1] Terrier de Monciel, ministre de l'intérieur du 18 juin au 9 juillet 1792. Le parti constitutionnel, dont il était l'organe, l'avait engagé à accepter cette position.

[2] Louis-Charles, comte d'Hervilly, né en 1755, était en 1789 colonel du régiment de Rohan-Soubise. Il fit la guerre de l'Indépendance et fut appelé, à la fin de 1791, au commandement de la cavalerie dans la garde constitutionnelle du roi. Pendant la journée du 10 août, il ne quitta pas Louis XVI; ce fut lui que ce prince, déjà prisonnier dans la loge du *Logographe*, chargea de porter aux Suisses l'ordre de cesser le feu. Le comte d'Hervilly mourut à Londres le 14 novembre 1795 des suites des blessures qu'il avait reçues à la funeste affaire de Quiberon, où il partageait le commandement avec Puisaye.

[3] Augustin-Joseph de Mailly, marquis d'Hautcourt, né en 1708, maréchal en 1783, mort sur l'échafaud le 25 mars 1794. Ce fut la veille du 10 août que Louis XVI lui donna le commandement des troupes réunies aux Tuileries.

l'exacte vérité et les détails n'ont jamais été connûs, avant même qu'aucun moyen de rassemblement à Paris et dans les provinces eût été arrêté, le plan fut soupçonné, et deviné plutôt que découvert. Un soupçon pour les Jacobins était une démonstration : quelques propos du commandant Acloque [1], de la garde nationale, et deux ou trois gardes constitutionnels, qui dans un café parlèrent avec indignation du parti républicain, suffirent à Brissot et à ses collègues pour provoquer la dissolution de la garde constitutionnelle, et bientôt après, l'horrible insurrection du 20 juin, et celle plus atroce encore du 10 août.

Pendant qu'on délibérait sur la suppression de cette garde constitutionnelle, M. d'Hervilly vint nous dire, à M. de Montmorin, à M. Bertrand et à moi : « Quel que soit le décret, je suis sûr de mon corps, et si le roi me le permet, je lui promets qu'avec mes douze cents hommes je chasserai l'Assemblée demain. » Nous nous réunîmes pour supplier le roi de ne pas sanctionner le décret de suppression, et de saisir cette occasion pour reconnaître et réunir le parti nombreux qui ne demandait qu'à le défendre. Malgré toutes nos instances, le décret fut sanctionné [2]; mais malgré la sanction, si M. d'Hervilly n'avait craint d'être désavoué solennellement par le roi, ses gardes, furieux de la mesure, se seraient réunis le jour même aux Tuileries.

Nous étions au désespoir; nous vîmes tous les préliminaires

[1] Élu successivement, après la prise de la Bastille, représentant de la Commune, président de son district et commandant d'un des soixante bataillons de la garde nationale, Acloque se montra toujours dévoué au roi. Brasseur de bière comme Santerre, c'est tout ce qu'il eut de commun avec lui. Dans la journée du 20 juin, il se tint constamment auprès de Louis XVI.

[2] Cette garde, organisée par un décret de l'Assemblée constituante voté dans sa dernière séance (30 septembre 1791), était destinée à remplacer les gardes du corps, licenciés après le voyage de Varennes. Elle ne fut cependant installée que le 2 mars 1792. Violemment attaquée par Gensonné dans la séance du 23 mai suivant, où il dénonça l'existence d'un *comité autrichien*, sa dissolution fut votée le 29, sur la demande de Bazire, après un orageux débat.

du 20 juin[1], sans qu'il y eût aucun moyen d'opposer le moindre frein à l'audace féroce des factieux; la personne du roi et la famille royale furent soumises aux plus avilissants outrages. Cependant la majorité des départements et l'armée tout entière se prononcèrent contre ces scènes de cannibales.

M. de La Fayette se rend à Paris, parle à l'Assemblée avec courage, menace la faction ennemie, obtient la majorité dans l'Assemblée, parce que le parti constitutionnel en était effectivement la majorité; mais dans Paris, où cette majorité était encore plus nombreuse, ce fut la plus vile populace et les scélérats dont elle suivait l'impulsion qui se montrèrent les plus forts, et imprimèrent à tous les citoyens la terreur qui les a dominés pendant tout le cours de la Révolution.

M. de La Fayette, en sortant de l'Assemblée, espérait réunir chez lui tous les officiers de la garde nationale. Il comptait sur le zèle et l'affection des Parisiens, qui furent tièdes, intimidés, et ne lui montrèrent aucun empressement à le seconder : il se décida à rejoindre son armée[2].

Les adresses énergiques de soixante-dix départements contre l'attentat du 20 juin n'eurent pas plus de suite et de succès; elles produisirent à la cour de fausses espérances, une sécurité funeste; il semblait que Louis XVI, en s'abandonnant ainsi au

La garde constitutionnelle avait pour commandant en chef le duc de Brissac; sous ses ordres, MM. de Pont-l'Abbé et d'Hervilly commandaient l'un l'infanterie, l'autre la cavalerie.

[1] Au sujet de cette journée, dont l'horreur devait être bientôt dépassée, Malouet écrivait à Mallet du Pan la lettre du 28 juin 1792 que nous publions dans le présent volume.

On peut lire aussi dans le recueil des correspondances publiées par M. Feuillet de Conches la lettre de madame Élisabeth à madame de Raigecour (VI, 129).

[2] Le discours de La Fayette, à la barre de l'Assemblée, dans la séance du 28 juin 1792, avait été précédé d'une lettre datée du camp de Maubeuge le 16 et dans laquelle il demandait la répression du parti jacobin. Arrivé à Paris le 28 juin, La Fayette en repartit le 1er juillet et la royauté perdit une de ses dernières chances de salut. Malouet écrivait à Mallet du Pan la lettre du 29 juin que l'on trouvera ci-après.

cours des événements, en ne les prévenant jamais, en ne s'aidant d'aucun des moyens qui lui étaient offerts, avait la certitude des plus grandes ressources; mais nous avions malheureusement la certitude que ces ressources n'existaient pas. Cependant, croira-t-on que le roi, qui avait l'esprit juste; que la reine, qui ne manquait ni de lumières ni de courage; que madame Elisabeth, qui en avait beaucoup, se réduisissent volontairement, au milieu des plus grands dangers, à une complète inaction? Hélas! je dois le dire en le déplorant : une multitude d'intrigants ou de gens officieux entouraient la famille royale; leur zèle aveugle, indiscret, sans moyens, créait sans cesse des espérances de contre-révolution, entretenait, au nom du roi, des rapports dangereux avec les plus furieux Jacobins, avec divers membres de l'Assemblée. Guadet, Vergniaud, Pétion, Santerre, étaient admis à cette correspondance. Nous ne fûmes instruits qu'au dernier moment de cette misérable intrigue, et nous sûmes par le roi lui-même, quelques jours avant le 10 août, que Pétion et Santerre avaient promis d'empêcher l'insurrection [1], moyennant sept cent cinquante mille livres, qui servirent à la payer.

Indépendamment de ces misérables ressources, je ne doute pas que la sécurité et les espérances de la reine et de madame Élisabeth ne se rattachassent aux secours des puissances étrangères [2], que le roi n'a jamais provoqués qu'avec beaucoup de

[1] On peut voir sur ce point la déclaration de Bertrand de Moleville. (*Mémoires*, II, 131.)

[2] C'est le 4 juillet 1792 que la reine adressait au comte de Mercy ce pressant appel : « Vous connaissez déjà les événements du 20 juin; notre position devient tous les jours plus critique. Il n'y a que violence et rage d'un côté, faiblesse et inertie de l'autre. On ne peut compter ni sur la garde nationale ni sur l'armée; on ne sait s'il faut rester à Paris ou se jeter ailleurs. Il est plus que temps que les puissances parlent fortement. Le 14 juillet et jours suivants peuvent être l'époque d'un deuil général pour la France et de regrets pour les puissances qui auront été trop lentes pour s'expliquer. Tout est perdu si l'on n'arrête pas les factieux par la crainte d'une punition prochaine. Ils veu-

circonspection, et en se flattant toujours d'éviter une guerre nationale. Cette combinaison était aussi inconséquente que toutes les autres : il n'y avait rien de précis, rien de complet, rien d'arrêté dans son plan; les pouvoirs secrets donnés au baron de Breteuil étaient éventuels, plus vagues qu'illimités: ils n'appelaient point les armées étrangères, ni les corps d'émigrés rassemblés au dehors; ils tendaient à une médiation des alliés de la France. Ces pouvoirs s'étendirent entre les mains du baron de Breteuil [1]. Léopold, qui jugeait mieux que les autres la position de Louis XVI et l'état de la France, avait voulu négocier avec les constitutionnels, et c'est là ce qu'il fallait faire. Son jeune successeur [2], les rois de Prusse, de Suède, l'impératrice de Russie, jugeaient en despotes des sujets révoltés; les émigrés, les princes français brûlaient de rentrer en France, des verges à la main; ils ne prévoyaient aucun obstacle, et ils transmettaient aux étrangers leur présomptueuse confiance.

Mais, quels que fussent les vœux, les espérances de la famille royale, rien ne peut justifier l'imprudence du roi de s'être isolé sans défense au milieu de ses ennemis, de n'avoir su ni voulu rallier à lui un parti national; car il se montrait ainsi en oppo-

lent à tout prix la république; pour y arriver, ils sont résolus d'assassiner le roi. Il serait nécessaire qu'un manifeste rendît l'Assemblée nationale et Paris responsables de ses jours et de ceux de sa famille. Malgré tous ces dangers, nous ne changerons pas de résolution. Vous devez y compter autant que je compte sur votre attachement. Voilà le moment de m'en donner une grande preuve en sauvant moi et les miens, s'il en est temps. » (Arneth, *Marie-Antoinette, Joseph II und Leopold,* p. 265.)

[1] Louis-Auguste Le Tonnelier, baron de Breteuil, né en 1733. Chargé, après le renvoi de Necker, de former ce ministère dont la courte durée fut marquée par la prise de la Bastille, il reçut, dès cette époque, de pleins pouvoirs pour communiquer au besoin avec les puissances étrangères. Rien ne prouve que ces pouvoirs aient été révoqués en juillet 1791, comme l'a dit Bertrand de Moleville. (*Mémoires*, I, 275; V. la note de M. F. de Conches, Louis XVI, etc., IV, 270.)

[2] François II succédait, le 2 mars 1792, à son père Léopold II.

sition avec l'universalité de la nation, ce qui n'était pas. La nation était elle-même en opposition avec le parti républicain; et tout infatuée qu'elle fût de sa Constitution, elle entendait conserver la monarchie et le monarque, dont le devoir était de se rallier à elle, sauf à l'éclairer ensuite sur les vices des nouvelles institutions; et ces vices commençaient à être sentis par tous. Mais au dehors, la violence des ressentiments, d'une part, et de l'autre, le désir qu'on pouvait supposer aux puissances rivales d'affaiblir celle de la France, traçaient au roi les mesures qu'il avait à prendre dans l'intérienr pour sa sûreté et pour celle de la monarchie.

M. de La Fayette, qui jugeait plus sainement alors l'état des choses qu'au commencement de la Révolution, était de bonne foi dans son désir de se consacrer au salut du roi et de la Constitution, après avoir contribué à mettre l'un et l'autre fort en péril. Il était sûr de son armée et de celle de son collègue Luckner[1], si le roi consentait à se mettre à leur tête; il était venu au mois de mai à Paris pour lui en faire la proposition; et, comme il savait que Sa Majesté avait confiance en moi, il me fit demander un rendez-vous chez madame la princesse d'Hénin, où étaient madame de Poix et madame de Simiane. Nous eûmes une longue explication; je ne dissimulai point à M. de La Fayette ce que je pensais de ses torts envers le roi, et tout ce que je croyais qu'il avait à faire pour les réparer; il y était parfaitement disposé, et je me trouvai pour la première fois dans un accord complet avec lui sur le mal et sur le remède. En supposant le consentement du roi, nous étions loin d'espérer celui de l'Assemblée à son départ pour l'armée : il fallait donc y pourvoir par la ruse ou par la force, et c'est à

[1] Luckner était né en Bavière; employé par le grand Frédéric pendant la guerre de Sept ans, il était entré au service de France et avait pris parti pour la révolution dont il devait être la victime. Maréchal de France en 1791 et commandant de l'armée du Nord, il fut destitué après le 10 août. Dénoncé au tribunal révolutionnaire, il périt sur l'échafaud en 1794.

quoi M. de La Fayette aurait réussi en portant sur Compiègne une division de son armée, dont les détachements auraient favorisé le départ de la famille royale, en s'aidant des gardes suisses et de la garde nationale fidèle. Il était bien entendu que l'adhésion du roi à l'acte constitutionnel et à ceux qui le défendaient serait franche et entière, sans autre restriction que celle que j'énonçais moi-même, savoir qu'il serait réformé le plus tôt possible et qu'on abandonnerait tout ce qui contrariait le gouvernement monarchique, sans aucun profit pour la liberté.

Avant de voir le roi et de lui proposer ses moyens, M. de La Fayette désirait que Sa Majesté fût prévenue par moi de la nécessité de les adopter. M. de Montmorin avait déjà tenté inutilement de le rapprocher de la famille royale; et, comme je n'avais avec lui aucun rapport de liaison ou d'opinion, comme le roi et la reine n'ignoraient pas que je m'étais prononcé contre la Constitution, mon avis en cette circonstance ne pouvait paraître suspect. Je me chargeai sans balancer de cette commission; il fut convenu que je m'adresserais au roi et M. de Gouvernet[1] à la reine, et qu'après notre démarche, M. de La Fayette demanderait une audience de Sa Majesté. J'allai dès le lendemain au lever du roi; il n'y en eut point; les ministres étaient dès huit heures du matin dans son cabinet; je me rendis immédiatement chez M. de Montmorin; j'écrivis au roi de concert avec lui, et il ajouta quelques phrases à ma lettre pour en confirmer le contenu, et rappeler toutes les instances qu'il avait déjà faites pour arriver au terme proposé.

Le roi nous répondit dans la soirée qu'il ne voulait pas quitter Paris pour aller à l'armée; que cela était inutile et dangereux; mais qu'il savait le meilleur gré à M. de La Fayette de

[1] Le comte de la Tour-du-Pin Gouvernet, fils du comte de la Tour-du-Pin, ministre de la guerre de Louis XVI, était l'aide de camp du marquis de Bouillé lors de la répression des troubles de Nancy. Lié avec Mounier, Malouet, Lally-Tollendal, dont il partageait les opinions politiques, il se réfugia en Amérique pendant la Terreur, et mourut près de Lausanne en 1837.

ses dispositions; qu'il le verrait avec plaisir; qu'il l'engageait à maintenir son armée dans ce bon esprit; et ce fut à peu près tout ce qu'il lui dit le jour suivant. La reine fut plus réservée avec M. de Gouvernet; elle montra de l'aigreur contre M. de La Fayette, et lui parla même avec beaucoup de froideur, et sans paraître attacher aucun prix ni la moindre confiance au dévouement qu'il témoignait[1]. Dans une querelle de société, il est encore utile et juste de compenser les mauvais procédés par les bons, et de faire céder les ressentiments les mieux fondés à des intérêts majeurs; mais en politique, quand il s'agit du salut de l'État, du monarque et de sa famille, il n'y a pas d'injures et de griefs qui ne doivent s'effacer par des services importants, par des considérations graves. Peut-il être question du passé, quand on a à supporter le poids du présent et l'inquiétude de l'avenir? C'est là le fardeau qu'il faut s'efforcer d'alléger.

M. de La Fayette, n'ayant pas mieux réussi dans son second voyage à Paris que dans le premier, n'en persévéra pas moins dans son projet de défendre la Constitution envers et contre tous, et de déjouer, autant que cela dépendrait de lui, toutes

[1] La publication récente de la *Correspondance* de Marie-Antoinette a mis en évidence la politique de cette princesse. Très-opposée aux menées compromettantes des émigrés, elle se proposait, à l'intérieur, de rendre manifestes les vices de la Constitution, et à l'extérieur de préparer une restauration, non de l'ancien régime, mais de l'autorité royale, avec un point d'appui dans la réunion d'un congrès armé. « J'insiste toujours, écrivait-elle le 25 novembre 1791 au comte de Mercy, sur le congrès armé comme j'en ai déjà parlé. Il n'y a que lui qui puisse arrêter les folies des princes et des émigrés, et je vois de tous les côtés qu'il viendra peut-être avant peu un tel degré de désordre ici que, hors les républicains, tout le monde sera charmé de trouver une force supérieure pour arriver à une composition générale. » (Arneth, *Marie-Antoinette, Joseph II und Leopold*, p. 226.) Une lettre de la Reine à son frère l'empereur Léopold, publiée par la *Revue rétrospective*, s'exprime ainsi sur le compte des émigrés : « Si même ils avaient un avantage réel, nous retomberions sous leurs agents dans un esclavage nouveau et pire que le premier, puisque, ayant l'air de leur devoir quelque chose, nous ne pourrions pas nous en tirer. »

les mesures des républicains. Cependant l'espérance qu'il avait de maintenir son armée dans le parti constitutionnel dépendait essentiellement de la séparation totale de la cause royale du parti des étrangers; il était important de ne point montrer sous leurs drapeaux des princes français, des corps d'émigrés, qui, en se réunissant aux Autrichiens et aux Prussiens, appelaient contre eux les forces nationales, et ne laissaient plus dans l'intérieur aucune ressource au roi.

Je rappelai ces considérations à Sa Majesté, et le départ de Mallet du Pan fut résolu. Je fus chargé de rédiger ses instructions; le roi y ajouta, sur une bande de papier, une espèce de lettre de créance, portant que l'envoyé avait sa confiance; ce qui était insuffisant. Les instructions ne furent pas moins inutiles. L'entrée en France à main armée des princes et des émigrés, sans aucune adhésion au parti constitutionnel, et sans autre appui que les forces étrangères, était la seule ressource à laquelle ils voulussent se confier; et le roi, qui en sentait bien les inconvénients, n'avait pas la force de la leur interdire d'une manière absolue; peut-être même qu'il n'aurait pas été obéi s'il avait pris ce parti.

La négociation de Mallet du Pan se réduisit donc à ceci, que les princes formèrent un corps séparé des armées étrangères, et ne prirent aucune part ostensible au manifeste si imprudent du duc de Brunswick : ce qui n'empêcha pas qu'ils ne fussent considérés comme en étant les auteurs. Il y avait à cette époque bien peu d'hommes qui eussent des idées assez saines sur les circonstances où nous étions, pour distinguer dans cette Constitution, qui avait fait le malheur de la France, et dans les hommes qui lui étaient attachés, soit réellement, soit en apparence, le parti qu'on en pourrait tirer pour la réformer et pour renverser la faction républicaine; il était plus simple de diviser toute la nation en deux partis : ceux qui voulaient l'ancien état de choses et ceux qui n'en voulaient pas. Voilà la grande pensée à laquelle tous les opposants étaient et sont restés fidèlement atta-

chés, moins un petit nombre de royalistes, signalés avec improbation sous le nom de *modérés*.

J'étais convenu d'un chiffre avec Mallet du Pan pour sa correspondance; c'était le meilleur de tous, mais le plus long et le plus difficile. Nous avions chacun un exemplaire d'un dictionnaire de rimes; le premier numéro indiquait celui de la page dont la première lettre était celle du discours et successivement; le numéro deux indiquait la ligne et le troisième le rang de la lettre, etc. Mallet du Pan, dans son impatience, ne chiffrait que la dixième partie de sa lettre, et écrivait naturellement tous les mots qu'il croyait pouvoir intercaler aux chiffres; d'où il résultait qu'on pouvait très-aisément entendre ou deviner la suite du discours. C'est dans cet état que m'arrivèrent sept lettres de lui après le 10 août; elles m'étaient adressées par MM. Bethmann, de Francfort, et par un négociant de Lausanne. J'étais alors caché, poursuivi : l'interception de ces lettres eût plus que motivé la proscription; je ne m'explique pas encore comment elles sont arrivées, non décachetées, à mon adresse.

CHAPITRE XIX.

LE DIX AOUT. LES JOURNÉES DE SEPTEMBRE.

Avant d'arriver à cette fatale époque du 10 août, je ne dois pas omettre un fait important et ignoré, qui fait honneur à madame de Staël. Je la connaissais et je l'aimais depuis son enfance; la supériorité de son esprit et la bonté de son cœur ne l'avaient pas préservée des plus grandes erreurs d'opinion et de conduite pendant la révolution. Je n'avais voulu ni lui dissimuler mon improbation ni rompre avec elle; mais je la voyais moins fréquemment. En 1792, elle en était, comme bien d'autres, aux regrets et au désir de réparer les torts qui pouvaient être reprochés à elle-même ou aux siens. Elle m'écrivit dans les premiers jours de juillet, pour me prier de passer chez elle; je m'y rendis. Je la trouvai fort agitée des scènes horribles qui s'étaient passées et de celles qui se préparaient; car nous étions tous instruits du projet arrêté pour une insurrection générale contre la cour dans le commencement d'août. Après quelques réflexions douloureuses sur cet état de choses, madame de Staël me dit, avec la chaleur qui lui est propre : « Le roi et la reine sont perdus, si l'on ne vient promptement à leur secours, et je m'offre pour les sauver; oui, moi, qu'ils considèrent comme une ennemie, je risquerais ma vie pour leur salut, et je suis à peu près sûre d'y parvenir sans leur faire courir aucun risque, ni à moi-même. Écoutez-moi; ils ont confiance en vous. Voici mon projet, qui peut s'exécuter dans trois semaines, en commençant dans deux jours les préliminaires. Il y a une

[illegible] à vendre près de Dieppe [1]; je l'achèterai; je mènerai à chaque voyage un homme sûr à moi, ayant à peu près la taille et la figure du roi, une femme de l'âge et de la tournure de la reine, et mon fils, qui est de l'âge du Dauphin. Vous savez de quelle faveur je jouis parmi les patriotes; quand on m'aura vue voyager avec cette suite deux fois, il me sera facile d'amener une troisième fois la famille royale; car je peux fort bien voyager avec mes deux femmes, et madame Élisabeth sera la seconde. Voyez si vous voulez vous charger de la proposition; il n'y a pas de temps à perdre; rendez-moi ce soir ou demain la réponse du roi [2]. »

Le projet me parut excellent, autant que le sentiment qui l'avait suggéré. J'allai trouver sur-le-champ M. de la Porte [3], en lui confiant ce que je venais d'entendre; je l'engageai à me mener par un escalier dérobé chez le roi. Il s'y rendit seul pour m'annoncer, et j'attendais dans un cabinet qu'on me vînt avertir; mais au bout d'une demi-heure, je le vis descendre fort

[1] La terre de Lamotte, appartenant au duc d'Orléans, qui cherchait en effet à la vendre. — Le parc s'étendait jusqu'au bord de la mer. (Voy. les *Mémoires particuliers* de Bertrand de Moleville, II, 136.)

[2] Un historien récent de madame de Staël a rappelé ce souvenir, bien honorable pour la mémoire de cette femme célèbre :

« Vers le 10 août, elle forma pour le Roi un plan d'évasion, qui malheureusement ne fut pas adopté; et quand Marie-Antoinette fut amenée devant le tribunal révolutionnaire, elle écrivit de Coppet, où elle s'était réfugiée après les journées de septembre, une éloquente défense de la reine, de l'épouse et de la mère. » (Claude Vignon, *Revue française* du 1er octobre 1866.)

[3] Arnaud de la Porte, intendant de la liste civile depuis le 4 janvier 1791. Successivement intendant de la marine à Brest en 1776, intendant général de la marine en 1781, maître des requêtes et intendant des armées navales et du commerce maritime en 1782, il avait eu la plus grande part à l'administration de la marine sous les ministres de Sartine et de Castries. Au mois de juillet 1789, il était entré dans le ministère éphémère du baron de Breteuil. Arrêté trois jours après le 10 août et conduit à l'Abbaye, il fut traduit devant le *Tribunal du 17 août*, condamné et exécuté le 24 sur la place du Carrousel, après avoir plus d'une fois embarrassé ses juges par la noble franchise de ses réponses. — Son interrogatoire avait duré un jour et une nuit.

triste. Le roi et la reine, craignant que j'insistasse sur la proposition de madame de Staël, ne demandaient point à me voir.

M. de la Porte ne me conseilla point de monter; il me dit que le roi et la reine n'accepteraient jamais aucun service de madame de Staël; qu'ils me chargeaient cependant de lui dire qu'ils étaient très-sensibles à ce qu'elle voulait faire pour eux [1]; qu'ils ne l'oublieraient jamais; mais qu'ils avaient des raisons pour ne point quitter Paris, et qu'ils en avaient aussi de ne point s'y croire dans un danger imminent. M. de la Porte me confia alors, sans aucun détail, qu'on était en négociation avec les principaux Jacobins; que, moyennant de l'argent, ils se chargeaient de contenir le faubourg Saint-Antoine. Je retrouvai là toutes les chimères, tous les petits expédients de M. Bertrand; je fis sentir à M. de la Porte combien il était fou, et même coupable de compter sur de telles ressources; que les choses en étaient au point qu'il fallait s'assurer des moyens positifs de résistance et de salut; que la prépondérance des Jacobins à Paris, leurs projets, leur audace, et la férocité de la populace révolutionnaire, menaçaient évidemment la vie du roi et de la famille royale; qu'il n'y aurait plus aucun moyen de leur échapper, si on ne les prévenait avant l'arrivée des Marseillais, que nous savions être mandés par le comité de la Commune [2]. Je lui dis qu'au défaut du projet de madame de

[1] Bertrand de Moleville, qui mentionne le plan proposé par madame de Staël, s'est trompé cependant sur deux points : d'abord, en ne comprenant pas madame Élisabeth au nombre des personnes pour lesquelles étaient préparés ces moyens d'évasion; puis en supposant que le projet ne fut pas communiqué à la famille royale. Mais comme cet auteur ne cite aucun autre intermédiaire que le comte de Montmorin, il paraît probable qu'il n'eut aucune connaissance de la proposition faite par Malouet au nom de madame de Staël et par l'entremise de la Porte.

[2] L'arrivée de ces hommes, qui allaient donner aux événements une si terrible impulsion, avait été préparée par le décret du 8 juin 1792, œuvre du ministre de la guerre Servan et du parti girondin. Par ce décret, l'Assemblée

Staël, M. de Montmorin s'était assuré de M. de Liancourt, qui commandait à Rouen[1], et qui avait quatre régiments à ses ordres; qu'il lui serait facile de les porter à Pontoise, où les gardes-suisses pourraient conduire Leurs Majestés. Je n'eus pas de peine à convaincre l'honnête et bon la Porte; nous convînmes que j'écrirais au roi, dans le plus grand détail, tout ce que je pensais des dangers de sa position et des mesures à prendre pour en sortir. Il se chargea de lui remettre ma lettre; j'allai la concerter avec M. de Montmorin, et je n'y oubliai rien. Nous avions depuis le 21 juin arrangé avec l'ordonnateur de la marine au Havre, M. de Mistral[2], dévoué au roi, l'armement d'un yacht qui aurait reçu la famille royale à Rouen et l'eût portée d'abord au Havre, et, à la dernière extrémité, en Angleterre. M. de Liancourt était venu lui-même offrir ses services et les troupes qu'il commandait. Ma lettre était forte, pressante, très-détaillée sur les dangers qui menaçaient la famille royale et sur les moyens qui nous restaient; je conjurais le roi, par toutes les considérations qu'il est inutile de rappeler ici, de prendre un parti ferme et prompt, de nous laisser le soin de préparer son évasion, ainsi que la liberté d'agir auprès des royalistes réunis à Paris, et des gardes nationales dévouées,

avait ordonné que, à l'occasion de l'anniversaire du 14 juillet, chaque canton du royaume enverrait cinq hommes armés, et qu'il en serait formé un camp de vingt mille hommes sous les murs de Paris. C'était l'armée de l'insurrection. Partis le 2 juillet, les Marseillais, au nombre de cinq cent seize, arrivèrent à Charenton dans la soirée du 29 et furent casernés le lendemain à la *Nouvelle-France*. — Le 2 août, ils envoyaient à l'Assemblée législative une députation demandant la déchéance du Roi, et l'Assemblée ordonnait l'impression de leur pétition. (*Mémoires* de La Fayette, III, 373.)

[1] C'est après le 20 juin que le duc de Liancourt, qui avait remplacé en 1790 le duc d'Harcourt comme commandant de la division militaire, mettant à profit l'indignation excitée dans la province par les derniers attentats, combina ce plan d'évasion.

[2] Commissaire général des ports et arsenaux au Havre depuis 1777, il avait reçu en 1787 la commission d'intendant de la marine au département de Normandie.

telles que les bataillons des Filles-Saint-Thomas et des Petits-Pères [1].

Je lui demandais enfin de désigner l'officier général en qui il avait le plus de confiance pour commander les divers rassemblements projetés. Ma lettre fut remise au roi par M. de la Porte, après son dîner, dans le cabinet de la reine; où il était avec la princesse et madame Élisabeth. Le roi la lut sans mot dire, sans la communiquer; et il se promenait à grands pas dans la plus vive anxiété. La reine lui demanda de qui était cette lettre. Sa Majesté répondit : « Elle est de M. Malouet; je ne vous la communique pas, parce qu'elle vous troublerait. Il nous est dévoué; mais il y a de l'exagération dans ses inquiétudes et peu de sûreté dans ses moyens..... Nous verrons; rien ne m'oblige encore à prendre un parti hasardeux..... L'affaire de Varennes est une leçon [2]. »

La reine et madame Élisabeth n'ayant rien répondu, cet état d'embarras et de silence détermina M. de la Porte à se retirer, et on le laissa partir sans lui faire une question, sans le charger d'une réponse. Lorsqu'il nous rendit, à M. de Montmorin et à moi, ce qui s'était passé, celui-ci s'écria : « Il faut en prendre notre parti; nous serons tous massacrés, et cela ne sera pas long! » Quelques heures après cette explication, à deux heures du matin, le baron de Gilliers [3] arrive fort effrayé dans ma

[1] Le bataillon des Filles-Saint-Thomas, fort d'environ cinq cents hommes, était le second de la deuxième légion et répondait à la section ou quartier de la Bibliothèque. Le 30 juillet 1792, aux Champs-Élysées, avait eu lieu entre ce bataillon et les Marseillais un conflit dans lequel fut tué le garde national Duhamel. Les officiers étaient Tassin de l'Étang, banquier, commandant en premier, et Boscary de Vileplaine, agent de change, commandant en second. Cités l'un et l'autre devant le *Tribunal du 17 août*, ils furent acquittés. Boscary, traduit une seconde fois devant le tribunal révolutionnaire, fut condamné le 3 mai 1794, avec onze autres hommes du même bataillon.

[2] Bertrand de Moleville, dans ses *Mémoires particuliers*, reproduit la réponse que lui fit Louis XVI à ce sujet. (II, 131.)

[3] Bien que madame Élisabeth, ainsi que le roi et la reine, n'eût plus de

chambre ; il avait la confiance de madame Élisabeth, qui l'envoya chercher à minuit, et lui dit : « Nous ignorons, la reine et moi, ce que M. Malouet a écrit au roi ; mais il est si troublé, si agité, que nous désirons avoir connaissance de cette lettre. Rendez-vous chez M. Malouet, et priez-le de ma part de vous la confier, s'il a la minute, ou de m'en envoyer le contenu. » Je remis la minute de ma lettre à M. de Gilliers, qui la porta à madame Élisabeth. Cette princesse, après l'avoir lue, lui dit : « Il a raison ; je pense comme lui : je préférerais ce parti-là à tout autre ; mais nous sommes engagés dans d'autres mesures [1] : il faut bien attendre. Dieu sait ce qui arrivera ! »

Ce récit m'oppresse encore en l'écrivant, et il fera le même effet sur ceux qui me liront. Ce n'est pas seulement la faiblesse du roi et son indécision qui l'ont perdu : c'est surtout une disposition malheureuse de son caractère qui le portait à une demi-confiance pour tous ceux de ses serviteurs qu'il estimait, mais jamais à une confiance entière pour aucun.

Madame Élisabeth, qui avait plus d'esprit et de fermeté que son frère, participait à ce triste défaut ; et, chose encore plus singulière, la reine, qui ne manquait ni d'esprit ni de décision, était sur ce point-là à l'unisson avec le roi et sa belle-sœur. Chacun d'eux avait ses demi-confidents [2], ses agents, ses négo-

maison, le baron de Gilliers était particulièrement attaché à la personne de cette princesse.

[1] Madame Élisabeth faisait sans doute allusion aux négociations engagées par la cour avec les chefs révolutionnaires. — On lit dans les *Mémoires* de madame Campan : « La Reine me confia (quelques jours avant le 10 août) que madame Élisabeth avait trouvé un homme de bonne volonté, qui s'était chargé de gagner Pétion pour une somme considérable, et que ce député, par un signe convenu, avertirait le Roi de la réussite du projet. Sa Majesté eut bientôt l'occasion de voir Pétion, et la Reine lui ayant demandé, en ma présence, s'il en avait été content, le Roi répondit : « Ni plus content ni plus « mécontent qu'à l'ordinaire ; il ne m'a pas fait le signe convenu, et je crois « que j'ai été trompé. » (II, 235. — Voy. encore Bertrand de Moleville, *Mém.*, II, 131, Note.)

[2] Dans une lettre adressée au comte de Mercy, le comte de La Marck s'ex-

ciateurs, qui ne pouvaient se concerter sur rien, et devaient se contrarier souvent; mais ce qui est tout à fait inconcevable quand on connaît bien tout ce qu'il y avait de raison, d'instruction et de bons sentiments dans ces trois augustes personnes, c'est qu'à aucune époque de la révolution, ils n'aient demandé ni accepté un plan de conduite raisonnable, et pas même un plan de défense dans le dernier moment de péril; ou qu'ils aient laissé ignorer à ceux dont ils recherchaient et dont ils négligeaient les avis ce qu'ils voulaient substituer à telle ou telle proposition. Ce que m'avait dit M. de la Porte des négociations avec les Jacobins ne pouvait me paraître une base assurée; et nous sûmes le 7 août, à n'en pouvoir douter, qu'ils n'en avaient pas d'autre, sauf les secours bien incertains, bien dangereux, qu'ils pouvaient attendre des puissances étrangères; et cette espérance même, qu'on leur a tant reprochée, ils n'avaient pris aucune mesure pour la réaliser.

Dans la position où était Louis XVI, il devait sans doute se confier avant tout à l'armée nationale, se mettre à la tête des Français qui voulaient le défendre, et qui pouvaient anéantir une faction criminelle; mais si cette faction se montrait plus redoutable que le parti constitutionnel, qui aurait pu contester au chef de l'État le droit de faire intervenir ses alliés pour en empêcher la subversion? Les audacieux scélérats qui lui ont fait un crime de cette pensée, en supposant des faits qui n'existaient pas, eussent été plus fondés à le trouver coupable de n'avoir rien fait de ce que son devoir, l'intérêt de la France et le sien lui commandaient. A Dieu ne plaise que je considère jamais un monarque comme arbitre souverain du sort de ses sujets, pouvant sacrifier à son ambition, même à sa sûreté, les

primait ainsi à l'égard de la reine: « Il faudrait qu'elle se fît la loi de ne plus accorder à beaucoup de gens une demi-confiance, et qu'elle donnât sa confiance entière à celui qu'elle aurait choisi pour la seconder. » (Lettre du 28 septembre 1791. — *Correspondances* publiées par M. de Bacourt, III, 238.)

droits les plus sacrés! Mais lorsque des misérables sont parvenus à présenter leurs semblables et la plus vile populace comme la puissance publique, à usurper les droits de la volonté générale, c'est être leur complice que de ne pas se soustraire à un joug odieux et dégradant. Or, personne en France ne doute aujourd'hui que le plus grand nombre est au désespoir de tout ce qui s'est passé en 1792 et dans les années suivantes. Nous verrons bientôt ces fiers républicains passer presque subitement de l'enthousiasme de la démocratie à la plus abjecte adulation du pouvoir : une vanité féroce en avait fait des tyrans; une vanité avide en fera des esclaves. Mais ce n'est point dans cette classe d'hommes qu'il faut chercher la nation; elle ne fut point, à cette époque, aussi dégradée qu'on l'a cru; elle a plutôt manqué de chefs que de vertus, et les peuples ne sont rien que par ceux qui les conduisent. Partout où il n'y a que des volontés et des forces individuelles sans un point de ralliement, sans une direction morale et énergique, les bons ont à peine la conscience de leur existence; les méchants seuls paraissent en évidence. C'est là ce qui impose aux gouvernants l'obligation d'être les plus vertueux des hommes; sans quoi le malheur même ne les absout pas du mal qu'ils font ou qu'ils laissent faire.

Que les historiens de la Révolution s'extasient maintenant sur les habiles combinaisons du parti républicain contre les projets et les complots de la cour! Lié d'amitié ou en relations avec tous ceux qui étaient dans les intérêts du roi, ayant eu jusqu'au dernier moment des rapports directs avec Sa Majesté et avec ses anciens ministres, j'ai provoqué et conseillé de toutes mes forces un plan de défense ou des moyens d'évasion; j'en ai proposé plusieurs, mais je n'ai pu rien obtenir, et je n'ai rien aperçu qui ressemblât à un espoir fondé d'échapper à la dernière catastrophe. Tout était en mouvement contre cette malheureuse cour; elle seule, dans l'inaction, résistant aux prières, aux conseils, aux offres de service des plus dévoués, attendait avec inquiétude le résultat de quelques misérables

intrigues qui n'auraient pas dû tromper la plus vulgaire inexpérience. Et cependant Louis XVI n'était pas, comme on l'a dit, un prince sans mérite : il était timide et bon, sensé, très-instruit, pénétré de ses devoirs de roi; mais il en faisait une fausse application à la triste situation dans laquelle il se trouvait. Il blâmait Charles Ier d'avoir pris les armes contre ses sujets, et il ne voulait pas l'imiter. Il se résignait à souffrir plutôt qu'à être considéré comme promoteur d'une guerre civile; il n'avait pas contre les Constitutionnels une aversion aussi prononcée que la reine et madame Élisabeth; mais il ne s'y fiait pas et croyait pouvoir éviter de s'en rapprocher. Le parti jacobin leur inspirait encore plus de mépris que de crainte; ils ne pouvaient s'accoutumer à voir là une force considérable; ils ne pouvaient croire que les révolutionnaires ne fussent pas contenus par les dispositions annoncées des puissances étrangères, et particulièrement de l'empereur; ils les supposaient plus corrompus que fanatiques. De là cette confiance funeste dans les sacrifices d'argent[1], et cet espoir frivole de paralyser leurs intrigues en les compliquant, de les affaiblir en les faisant agir les uns contre les autres. Malheureuses et fausses combinaisons ! C'est ainsi qu'il suffit d'une erreur d'opinion, d'un seul défaut de caractère, d'un mouvement de colère pour rompre toute la chaîne des idées justes, des mesures sages, et nous précipiter, de fautes en fautes, dans un abîme de malheurs !

L'histoire et la postérité pourront juger plus sévèrement cette famille infortunée. Pour moi, sans aveuglement pour Louis XVI, sans exagération dans le respect et l'attachement qu'il m'a inspirés, je peins son caractère, celui de la reine et de madame Élisabeth, tels que je les ai vus, et j'explique leur épouvantable chute par les causes que j'ai aperçues. Je suis loin de justifier leur conduite; elle a été déplorable; mais j'ai vu plus d'une

[1] « La confiance de la reine venait de ce qu'elle croyait pouvoir compter sur Danton, à qui elle avait fait remettre cinquante mille écus peu de jours avant ces terribles journées (10 août). » (*Mémoires* de La Fayette, III, 376.)

fois le courage et le talent s'effacer devant un sentiment passionné qui se crée des espérances illusoires, appelle les obstacles et repousse les ressources. Les caractères les moins inconséquents le sont toujours un peu. Il en est d'estimables dans le cours ordinaire de la vie, dont l'esprit, la raison s'éclipsent tout à fait dans les circonstances difficiles. C'est ce dont nous avons vu plus d'un exemple dans le cours de la Révolution.

M. de Lally, dont je n'ai point encore parlé, avec qui je n'avais alors qu'un commencement de liaison, mais de qui j'estimais autant le caractère que les talents, M. de Lally, apprenant en Suisse[1], où il était retiré, les dangers, les outrages auxquels était exposée la famille royale, jugea digne de lui de revenir à Paris dès le mois d'avril, quoiqu'il ne pût y être en sûreté; mais il présuma que les honnêtes gens ne manqueraient pas de se réunir autour du roi en cas d'attaque; et il méritait d'être compté parmi les vrais serviteurs de Sa Majesté, quoique son début aux états généraux l'eût signalé comme partisan d'une révolution qui n'avait déjà plus rien de commun avec la réforme des abus et l'établissement d'une liberté modérée.

C'est dans ce dernier voyage de M. de Lally que s'établit entre nous l'intimité dans laquelle nous avons vécu depuis en Angleterre et en France. Il se trouvait fréquemment à nos réunions chez M. de Montmorin, avec MM. de Malesherbes, Clermont-Tonnerre, Bertrand, La Tour-du-Pin et Governor-Morris[2], en-

[1] Après les 5 et 6 octobre, Lally, désespérant de fonder en France la monarchie constitutionnelle, avait adressé à l'Assemblée sa démission de député et s'était réfugié à Lausanne, où il fut bientôt rejoint par Mounier, lorsque celui-ci eut échoué dans son projet d'organiser en Dauphiné la résistance des assemblées provinciales. — Pénétré, comme Malouet et leurs amis, des vices de la Constitution de 1791, ce sujet lui inspira dans sa retraite l'écrit intitulé : *Quintus Capitolinus aux Romains*. Ce fut après les événements dont il est ici question que Lally émigra en Angleterre, d'où il revint en France en 1800.

[2] Governor-Morris, né le 31 janvier 1752, mort le 6 novembre 1816. Il était avocat à New-York, lorsque les événements l'appelèrent à prendre une

voyé des État-Unis, pour qui le roi avait du goût, et qui donnait à Sa Majesté, mais aussi inutilement que nous, les conseils les plus vigoureux. C'est le 7 août que pour la dernière fois nous dînâmes ensemble; au moment de nous séparer, nous nous fîmes tous un dernier adieu. Notre conférence avait pour objet de tenter un nouvel effort pour faire enlever par les Suisses la famille royale[1], et la conduire à Pontoise. Avertis fort en détail de tous les préparatifs du 10 août, nous étions rassemblés dès le matin chez M. de Montmorin. Il avait écrit au roi pour

part importante à la fondation des États-Unis comme député au congrès provincial, au congrès continental et enfin à la Convention chargée de rédiger la constitution américaine. Conduit plus tard en France par ses affaires personnelles, il y résidait depuis le 3 février 1789, lorsque, à la suite de plusieurs missions qui lui furent confiées par Washington, il fut, le 12 janvier 1792, nommé ministre plénipotentiaire des États-Unis à la cour de France. Le 12 janvier 1794, il fut remplacé dans ces fonctions par le célèbre Monroë. — Clairvoyant et résolu, dévoué à la famille royale, il rédigea des notes et des mémoires destinés à l'éclairer sur les événements qui s'accomplissaient. Sa correspondance et divers écrits, mis en œuvre par M. Sparks, contiennent de précieux détails sur la Révolution. Il n'est pas sans intérêt ni sans enseignement de voir les républicains de France jugés par un membre de la démocratie américaine. « Vous savez, — écrivait-il le 14 mai 1792, — si du plus profond de mon cœur je désire le bonheur de la France. Vous comprendrez donc facilement ce que j'éprouve en voyant ce pays marcher à grands pas vers le despotisme. Ils sont tombés dans l'erreur commune que, pour jouir de la liberté, il suffit de renverser le pouvoir. » Et dans une autre lettre du 10 juin, adressée à Jefferson : « Dans leur rage d'abolition des anciennes institutions, ils ont oublié qu'une monarchie sans rangs intermédiaires n'est plus, sous un autre nom, que l'anarchie ou le despotisme. Malheureusement l'anarchie existe en ce pays à un degré tellement sans parallèle, et telles sont l'horreur et la crainte qu'a universellement inspirées la licence, ou plutôt le cynisme politique des sociétés jacobines, qu'il y a beaucoup de raisons de croire que la grande masse du peuple français accepterait le despotisme comme un bienfait, si ce despotisme offrait aux personnes et aux propriétés une sécurité seulement de la nature de celle qu'on goûte sous le pire des gouvernements de l'Europe. » (*Mémorial* de Gover-nor-Morris, II, 137 et 143.) La France accepta, en effet, ce « despotisme; » mais ce n'est pas à Louis XVI que l'histoire reprochera de le lui avoir offert.

[1] Lally, dans une sorte de procès-verbal annexé à sa *Lettre au roi de Prusse,* a reproduit une de ces conférences. La date qu'il y assigne et quelque

lui en faire part et lui dire qu'il n'y avait plus à reculer; que nous nous trouverions le lendemain avant le jour, au nombre de soixante-dix, aux grandes écuries, où l'ordre devait être donné de nous livrer des chevaux de selle; que la garde nationale des Tuileries, commandée par Acloque [1], aiderait à notre

différence dans le sujet qui fut traité indiqueraient que ce n'est pas la même dont il est ici question.

« Copie de la minute d'une séance tenue le 4 août 1792 :

« M. de Montmorin, ancien ministre des affaires étrangères. — M. Bertrand, ancien ministre de la marine. — M. de Clermont-Tonnerre. — M. de Lally-Tollendal. — M. Malouet. — M. de Gouvernet. — M. de Gilliers. — Trois heures de délibération dans un endroit retiré du jardin de M. de Montmorin.

« Chacun rendit compte de ce qu'il avait découvert. J'avais reçu une lettre anonyme dans laquelle on me dénonçait une conversation chez Santerre, annonçant le projet de marcher sur les Tuileries, de tuer le roi dans la mêlée et de s'emparer du prince royal, pour en faire ce que les circonstances exigeraient; ou, si le roi n'était pas tué, de faire toute la famille royale prisonnière. Nous résolûmes tous qu'il fallait que le roi sortît de Paris, à quelque prix que ce fût, escorté par les Suisses, par nous et par nos amis, qui étaient en bon nombre. Nous comptions sur M. de Liancourt, qui avait offert de venir de Rouen au-devant du roi, et ensuite sur M. de La Fayette. Comme nous finissions de délibérer, arriva M. de Malesherbes, qui vint presser madame de Montmorin et madame de Beaumont, sa fille, de se retirer, en disant que la crise approchait, et que Paris n'était plus la place des femmes. Sur ce que nous dit de nouveau M. de Malesherbes, nous arrêtâmes que M. de Montmorin allait sur-le-champ partir pour le Château, pour informer le roi de ce que nous avions su et résolu. Le roi parut consentir, le soir, et dit à M. de Montmorin de causer avec M. de Sainte-Croix, qui, avec M. de Monciel, s'occupait aussi d'un projet de sortie du roi. Nous allâmes le lendemain au Château; je causai longuement avec le duc de Choiseul, qui était entièrement de notre avis et voulait que le roi partît à quelque prix que ce fût; qu'il aimait mieux s'exposer à tous les dangers que de commencer la guerre civile. On annonçait que la déchéance serait prononcée le jeudi suivant. Je ne connus plus d'autre ressource que l'armée de La Fayette.... »

[1] La garde nationale de Paris formait alors six légions, chacune ayant un chef qui exerçait à tour de rôle le commandement général. Acloque et Mandat étaient chefs de légion. Au 10 août, ce dernier était commandant général; lorsqu'il eut été assassiné, la Commune décida qu'il serait remplacé par Santerre. — Acloque et Mandat se firent remarquer par leur dévouement et leur fidélité: c'est un devoir pour l'historien d'honorer leur mémoire.

expédition; que quatre compagnies des gardes suisses partiraient à la même heure de Courbevoie pour venir à la rencontre du roi; que nous l'escorterions aux Champs-Élysées, où il monterait en voiture avec sa famille. Le porteur de la lettre étant revenu sans réponse, M. de Montmorin se rendit sur-le-champ chez le roi : madame Élisabeth lui apprit que l'insurrection n'aurait point lieu; que Santerre et Pétion s'y étaient engagés, et qu'ils avaient reçu sept cent cinquante mille livres pour l'empêcher et ramener les Marseillais dans le parti de Sa Majesté. Le roi n'en était pas moins inquiet, agité, mais décidé à ne pas quitter Paris. Quelques instances que pût faire M. de Montmorin, tout ce qu'il obtint fut la désignation du maréchal de Mailly pour commander aux Tuileries, et des instructions au commandant des gardes suisses et au brave Acloque, pour surveiller les mouvements des Jacobins, et se tenir prêts à tout événement. On a vu combien ces précautions étaient insuffisantes, et comment il eût été facile d'opposer plus de résistance à une populace furieuse, mais indisciplinée, et dans laquelle il y avait plus d'hommes entraînés malgré eux que poussés de leur propre mouvement.

Le même jour, après le dîner, nous étions dans le fond du jardin de M. de Montmorin, discutant tristement toutes les chances de cette horrible position. M. de Malesherbes nous dit : « Je ne vois plus qu'une mesure de désespoir : le roi s'étant interdit tout autre moyen de défense, il ne peut plus être question que de le préserver des assassins. Tout le parti révolutionnaire est armé contre lui, parce qu'il le suppose armé contre eux; et vous voyez quelles sont nos armes, puisque Sa Majesté se refuse à tout. Que le roi écrive au comité dirigeant de l'Assemblée que, pour faire cesser toutes les défiances et les mettre en état de rétablir l'ordre, il leur abandonne les rênes du gouvernement et les autorise à nommer un conseil de régence, jusqu'à ce que la paix soit faite. » M. de Malesherbes en était là, lorsque nous vîmes arriver un garçon du Château

avec un paquet pour M. de Montmorin. Le roi lui envoyait une lettre de Guadet et Vergniaud[1], et une du premier valet de chambre Thierry, chargé par eux de la remettre à Sa Majesté. Les deux députés lui faisaient la même proposition que venait

[1] Guadet, député de la Gironde était président de l'Assemblée. La lettre avait été écrite par Gensonné : destinée à être mise sous les yeux de Louis XVI, elle était adressée au peintre Boze, admis dans une sorte de familiarité avec la famille royale, et dont la fille, qui vit encore aujourd'hui, était souvent l'objet des caresses affectueuses de la reine. Cette pièce fut mise à l'appui de l'*Acte d'accusation* dressé par Amar contre les Girondins, le 3 octobre 1793. On y remarque les passages suivants : « Tout autant que la liberté publique sera en péril, tout autant que les alarmes des citoyens seront entretenues par la conduite du pouvoir exécutif, et que les conspirations qui se trament à l'intérieur et à l'extérieur du royaume paraîtront plus ou moins ouvertement favorisées par le roi, cet état de choses appelle nécessairement les troubles, le désordre et les factions.... Aussi sincèrement qu'inviolablement attachés aux intérêts de la nation, dont nous ne séparerons jamais ceux du roi, qu'autant qu'il les séparera lui-même, nous pensons que le seul moyen de prévenir les maux dont l'empire est menacé et de rétablir le calme, serait que le roi fît cesser par sa conduite tous les sujets de mécontentement, se prononçât par le fait de la manière la plus franche et la moins équivoque, et s'entourât enfin de la confiance du peuple, qui seul fait sa force et peut faire son bonheur. Ce n'est pas aujourd'hui par des protestations nouvelles qu'il peut y parvenir ; elles seraient dérisoires.... Il n'en est qu'une dont on peut attendre quelque effet : ce serait la déclaration la plus solennelle qu'en aucun cas le roi n'accepterait une augmentation de pouvoir qui ne lui fût pas volontairement accordée par les Français, sans le concours et l'intervention d'aucune puissance étrangère. » Ces idées furent publiquement portées à la tribune par Guadet, qui le 26 juillet, dans un projet d'*Adresse au roi*, s'exprimait ainsi : « Vous pouvez encore, sire, sauver la patrie et votre couronne avec elle ; osez enfin le vouloir : que le nom de vos ministres, que la vue des hommes qui vous entourent appellent la confiance publique ; que tout dans vos actions, dans l'énergie et l'activité de vos conseils, annonce que la nation, ses représentants et vous n'ont qu'un seul désir, celui du salut public. (*Moniteur* du 28 juillet 1792, nº 210. Voir encore *Mémoires part.* de Bertrand de Moleville, II, 111.)

Les termes de ce factum ne défendirent pas les Girondins, accusés par le rapport d'Amar, d'avoir appelé le prince royal *l'espoir de la nation*. On lit dans les *Mémoires* de La Fayette : « Peu de jours avant le 10 août, il paraît prouvé qu'ils avaient intrigué avec les valets de chambre des Tuileries ; ils ne voulaient encore, après cette insurrection, que gouverner au nom du prince royal. » (III, 375, note.)

de faire M. de Malesherbes, qui ne s'était sûrement pas concerté avec eux, ne les ayant jamais vus. Cette singularité nous étonna fort. Nous trouvâmes de grands inconvénients au parti proposé : l'abandon absolu de l'autorité royale, le monarque s'effaçant lui-même, et se livrant sans défense au parti jacobin; un conseil de régence nommé par les républicains : c'était nous rendre responsables de l'ignominie et du danger de ces mesures que de les conseiller ou de les approuver. M. de Montmorin répondit, d'après l'avis unanime, qu'il était encore temps d'échapper au péril; mais que, si Sa Majesté persistait à se refuser à nos premières propositions, l'humiliation qui suivrait l'exécution de celle-ci était une cruelle ressource, et peut-être la seule. Nous tâchions ainsi de ramener le roi au projet d'évasion; mais sa destinée s'y opposait.

Nous nous quittâmes fort tard, dans la plus pénible anxiété, et nous ne nous sommes plus réunis. J'avais vu le matin M. de la Porte; et, toujours plein de l'idée d'une attaque prochaine des Tuileries, je l'engageai à visiter ses cartons, ses portefeuilles, et à brûler tout ce qui pourrait le compromettre; je l'aidai à cette révision, qui ne fut pas assez complète, car on a trouvé dans son cabinet beaucoup de papiers qui auraient dû disparaître. Je le priai aussi de demander au roi ma correspondance et de la brûler; ce bon prince me fit dire le lendemain par M. de Monciel qu'il l'avait brûlée lui-même; et effectivement on n'a rien trouvé de moi dans l'armoire de fer. Le lendemain et le 9 août, veille de la catastrophe, complétèrent l'aveuglement des Tuileries.

Le 9 au soir [1], lorsque j'entendis sonner le tocsin, je n'avais

[1] Bergasse, dans le préambule de son *Essai sur la loi et la souveraineté*, s'exprime ainsi: « Louis XVI espérait peu, mais il espérait encore; il crut du moins jusqu'au dernier moment que c'était pour lui un devoir sacré de s'occuper du bien des peuples confiés à ses soins. A son exemple, au sein des passions qui s'agitaient je n'avais pas une grande confiance dans l'avenir; ma prévoyance était sombre, et ce fut autant pour m'en distraire que pour ré-

pas de carte d'entrée par la petite porte des Tuileries; j'en envoyai chercher une chez M. Bertrand, qui me répondit d'être tranquille, que l'insurrection était pour le roi, et non contre les Tuileries. J'étais loin de cette sécurité; un de mes domestiques avait assisté le soir même à la réunion des Marseillais [1], aux Cordeliers, et m'avait rendu leurs propos, qui préludaient aux scènes sanglantes du lendemain.

Jour exécrable [2]! Réunion horrible de crimes, de perfidies, dont nous avons vu les auteurs se glorifier, en mettant sur le compte de l'infortuné roi tout le sang qu'ils faisaient couler; c'est dans son palais qu'ils vont l'attaquer, et les gardes qui le défendent sont traités d'assassins! C'est au milieu de l'Assemblée nationale qu'ils lui offrent un asile; et ils le traînent dans

pondre à la confiance que ce prince me témoignait que je me déterminai à obéir à l'invitation qui m'était faite. Il me restait une ou deux pages à écrire pour rendre mon travail complet, lorsque la veille de la fatale journée du 10 août M. Malouet, qui était dans le secret de ce que j'écrivais, vint dans le domicile où je m'étais réfugié pour échapper au fer des assassins qu'on avait armés contre moi, me presser de mettre la dernière main à mon travail presque achevé.... On sait comment toutes les espérances en un meilleur ordre de choses furent trompées. »

L'invitation dont parle Bergasse est celle qui lui fut faite « au nom de Louis XVI de rassembler ses idées en corps d'ouvrage, d'en faire l'application à la France, et d'en déduire avec tous ses détails la constitution qui paraissait devoir lui convenir. »

L'écrit très-peu connu auquel sont empruntées les citations qui précèdent a été composé par Bergasse en 1792 et publié seulement en 1817.

[1] Les assassins enrégimentés dans le midi et que l'on désigna sous le nom de *Marseillais* avaient été précédés par une avant-garde de six cents hommes arrivée à Paris le 15 juillet. Leur première démarche fut d'aller rendre visite à Pétion; dans l'après-midi, ils se rendirent aux Champs-Élysées où les Jacobins, conduits par Santerre, avaient préparé un repas. La curiosité ayant conduit quelques gardes nationaux vers le lieu du festin, les *Marseillais* en tuèrent deux et en blessèrent quatre.

[2] Sur la proposition d'Isnard, Roland, Servan, Clavière, reprennent leurs portefeuilles. Danton devient ministre de la justice; Monge, de la marine; Lebrun-Tondu, des affaires étrangères. — C'est sous les auspices d'un pareil gouvernement que fut intronisé le suffrage universel.

la prison d'où il ne sortira que pour monter sur l'échafaud [1] ! Nous n'avons plus rien à reprocher aux temps les plus barbares, aux peuples les plus féroces. Et ce n'est ni le fanatisme de la religion, ni celui de la liberté qui ont produit ces scènes cruelles : c'est l'ivresse de l'égalité qui créa tant de tyrans; c'est l'orgueil de la licence qui les rendit furieux et multiplia leurs instruments dans la classe des hommes grossiers et dépravés. Tel est l'affreux spectacle qui nous était réservé, au milieu des progrès de la civilisation et des lumières, pour apprendre aux peuples comme aux princes, aux savants comme aux ignorants, que leur unique protection est celle des bonnes lois, des bonnes mœurs, et qu'il n'y a d'institutions solides que celles dont la moralité pénètre les cœurs et gouverne les consciences. Voilà la véritable philosophie, celle que professeront toujours les bons esprits. On paraît s'occuper partout d'instruction publique; mais que produisent les arts et les sciences sans une morale pratique? L'édifice social ne peut avoir d'autre fondement que la justice et la vérité. Rendez les hommes bons; instruisez les pauvres comme les riches, en leur montrant des secours assurés dans l'ordre et le travail; que les gouvernements soient justes, fermes et bienfaisants : voilà la véritable instruction publique, la seule qui préviendra les révolutions, et qu'on ne remplacera jamais par des académies.

Je sortis de ma maison, rue d'Enfer, dans la nuit du 10 août, et je n'y suis plus rentré. Elle était entourée dès le matin par des hommes qui massacrèrent M. de Clermont-Tonnerre à la Croix-Rouge [2]. M. de Montmorin eut le même sort. Proscrit

[1] Quatre-vingts ans après ces horribles scènes, il s'est trouvé un historien pour écrire à propos du 10 août : « *La légitimité de cette grande journée.... ne peut plus être mise en question désormais; elle se passe de justification.* » (Lanfrey, *Essai sur la Révolution*, p. 273.)

[2] Le même jour, Malouet apprit le sort de son ami par quelques lignes que lui fit parvenir madame de Clermont-Tonnerre. Ce billet précieusement conservé, a été donné par nous, il y a environ vingt ans à feu M. le duc de Clermont-Tonnerre, et nous regrettons aujourd'hui de ne pas l'avoir sous les yeux

comme eux et comme tant d'autres, mon nom était affiché au coin des rues; je me retirai d'abord chez madame Béhotte, ma belle-sœur et mon amie, place de l'Odéon, ensuite à l'hôtel de Suède, rue de Tournon, et à la butte des Moulins, hôtel des Américains; car il fallait changer d'asile pour ne pas être découvert. On concevra facilement quelles tristes réflexions m'occupaient dans ma retraite, et combien j'étais douloureusement affecté de la perte de mes amis, de l'emprisonnement de la famille royale, et de tous les malheurs que je prévoyais; car je ne doutais pas que les armées étrangères ne pénétrassent en France, et que ma patrie ne fût bientôt couverte de sang et de ruines.

C'est au milieu de toutes ces angoisses que j'appris l'arrestation de M. de Lally; il m'écrivit de l'Abbaye pour me demander du vin et des chemises; il s'occupait de plaidoyers et de mémoires pour ses compagnons d'infortune. Tous s'adressaient à lui pour repousser des accusations d'aristocratie et de conspiration qu'ils supposaient avoir motivé leur emprisonnement, et M. de Lally, qui ne pouvait se croire dans une position plus favorable, se faisait leur défenseur officieux. On annonçait une commission de la Commune qui devait les juger, Il écrivit de fort belles pages, mais inutilement, pour ceux dont la mort était résolue [1]. Il ne dut sa délivrance qu'à l'intercession de la veuve du grand prévôt de l'armée de son père, qui lui était restée attachée, et qui se trouva l'amie de Manuel [2], dont elle

pour en reproduire l'expression déchirante. En voici du moins les premiers mots, qui ne sont point sortis de notre mémoire : « Votre collègue, votre ami, est mort assassiné; il n'y a plus de place en France pour un homme vertueux, fuyez.... »

Delphine de Soran, née en 1766, mariée en 1782 à Stanislas, comte de Clermont-Tonnerre, se remaria en 1802 au marquis de Talaru et mourut en 1832. C'était une personne d'un esprit distingué et d'un charme incomparable. Il est question d'elle dans les *Mémoires* de la baronne d'Oberkirch. (I, 247.)

[1] On lit dans les *Mémoires* de La Fayette : « Roland dit un jour à madame « d'Ayen (mère de madame de La Fayette) que les assassinats s'organisaient dans le conseil. » (IV, 135.)

[2] Depuis le 13 juillet précédent, Manuel avait été rétabli dans ses fonctions

s'empara jusqu'à ce qu'il eût signé l'ordre de la mise en liberté.

C'est le lendemain que commença le massacre des prisons, qui avait été précédé par les visites domiciliaires[1], dans lesquelles on recruta tous ceux dont on voulait se défaire, prêtres et autres. Je me trouvai très-embarrassé de l'asile que j'avais à choisir ce jour-là. Les hôtels garnis paraissaient être les plus exposés aux recherches : j'y renonçai pour cette nuit, et je me proposai de la passer entre des piles de bois qui étaient près de la place de l'Odéon. Il m'eût été difficile d'échapper aux patrouilles qui rôdaient partout; mais je ne voyais pas d'autre expédient. Ma belle-sœur vint me dire qu'elle avait consulté le propriétaire de sa maison, qui était un honnête homme, estimé dans sa section, dont il était commissaire. Nommé pour accompagner les patrouilles dans l'intérieur des maisons, il se flattait qu'on n'entrerait point chez lui, et qu'en annonçant qu'il avait fait lui-même la visite de sa maison, les gardes ses camarades l'en croiraient sur parole. Je me rendis, en consé-

de procureur de la Commune de Paris, dont il avait été suspendu le 8 pour la part qu'il avait prise au 20 juin. Ce fut lui qui organisa la *Commune du dix août*. Le 12 il se rendit à l'Assemblée pour demander la translation de Louis XVI au Temple. Député de Paris à la Convention, dont il fut un des secrétaires pendant le procès du roi, il vota pour la détention, donna sa démission le 19, à la suite des injures et des menaces qui suivirent le recensement des votes, et fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire à l'âge de 42 ans.

[1] Ces visites avaient été autorisées le 28 août par l'Assemblée, à la demande de Danton, ministre de la justice, et sous la pression des tribunes. — On lit dans les *Mémoires* de Ferrières. « Le jour marqué, l'on commande les sans-culottes et les Jacobins des quarante-huit sections. Défense à tous les habitants de Paris de sortir de leurs maisons après 10 heures : ordre de laisser les portes entr'ouvertes. La garde nationale est chargée d'occuper les rues, d'en fermer exactement l'entrée et la sortie. On double les postes des barrières; des pataches sur la Seine interdisent tout espoir de fuite de ce côté. Une foule de commissaires de la Commune, suivis d'une troupe de Jacobins armés, se répandent dans les différents quartiers de Paris, entrent dans les maisons, fouillent jusque dans les caves, dans les armoires, dans les cheminées, et arrêtent les hommes qui leur sont désignés. Les gardes placés dans les rues se saisissent de ceux qui, ignorant cette mesure, se trouvent hors de chez eux ou qui cherchent un asile qui puisse les y dérober. » (III, 248.)

quence, chez madame Béhotte à la nuit tombante, et, à dix heures, nous vîmes arriver sur la place le bataillon de la section. On battit un ban portant ordre d'arrêter tous les ennemis connus de la révolution, et d'en faire la recherche avec soin dans toutes les maisons; on distribua les escouades et les sentinelles pour empêcher toute communication d'une maison et d'une rue à l'autre; enfin, tous les postes étant assignés, chaque escouade de huit hommes s'empara d'une maison. Ils avaient déjà repassé trois ou quatre fois devant celle du commissaire sans y entrer, lorsqu'à minuit nous entendons frapper à coups redoublés. La porte s'ouvre, et dans l'instant la troupe se précipite dans l'escalier et entre dans l'appartement où je me trouvais avec ma belle-sœur. Elle était étendue sans connaissance sur un canapé, et moi à côté d'elle, lui donnant un verre d'eau et des sels d'Angleterre. De ces dix hommes qui composaient la garde, il n'y avait que le commissaire et un tapissier qui me connussent; les autres me prirent pour un médecin appelé pour soulager la malade, et je soutins ce rôle avec assez de sang-froid. Je les priai de visiter le plus promptement possible les pièces attenantes au salon, et de ne pas y rentrer, pour ménager la pauvre malade. La vue d'une femme évanouie, d'une figure agréable, les attendrit. Ils sortirent aussitôt en me laissant auprès d'elle : ils allèrent me chercher dans tous les cabinets, sous les paillasses et les matelas, car c'était moi qu'ils cherchaient. L'honnête commissaire et le brave tapissier, pâlissant et mourant de peur pour moi, me gardèrent le secret.

Cependant les prisons se remplirent, et furent évacuées en trois jours à force de massacres. Cette horrible boucherie s'exécuta sous la direction d'un comité de la Commune[1]. Là, on n'aperçoit plus les chefs, les héros de la Révolution. Une douzaine

[1] « Tout Paris laissa faire.... Je n'espérais plus que la liberté s'établît parmi « des lâches, froids spectateurs d'attentats que le courage de cinquante hommes « armés aurait facilement empêchés. » (*Notices historiques* de madame Roland, première édition, p. 75.)

d'hommes obscurs, dont la plupart périrent sur l'échafaud, mais dont les enfants pourront peut-être un jour lire ces mémoires, gouvernaient les sections, l'Assemblée, la France entière; si l'on peut appeler gouvernement ces explosions de fureur que l'ivresse de quelque motionnaire transmet à ses complices. Que, dans un pays livré à de telles calamités, on cherche une nation, on ne trouvera rien qui y ressemble. Il n'y a plus d'esprit public, plus de caractère national; tous les courages se taisent, se voyant isolés. Les lâches se font audacieux et méchants pour se mettre en sûreté; mais dans ces sanglantes saturnales, où tout annonce la dissolution d'une société, il reste un nombre d'hommes routiniers qui en conservent l'habitude en suivant les affaires dont ils sont chargés dans leurs emplois respectifs. J'ai connu un commis de bureau qui n'a pas manqué, dans ces jours de deuil, d'aller, comme à l'ordinaire, copier et calculer ses états : la correspondance des ministres avec les armées, avec les provinces, suivait son cours et ses formes habituelles. La police de Paris veillait sur les approvisionnements, sur les escrocs, pendant que le sang ruisselait dans les rues. Tant il est vrai que l'homme est un animal *ondoyant et divers*, dont les inconséquences sont aussi inexplicables que les autres secrets de la nature!

Je sortais tous les soirs pour prendre l'air, et je me trouvai le 2 septembre, sans savoir où j'allais, tout près de l'Abbaye. Averti par les cris des égorgeurs et des victimes, je me retirai avec effroi après avoir traversé un ruisseau de sang, dont j'aperçus la trace sur mes bas en rentrant dans mon asile. Il était temps pour moi de quitter Paris; mais je ne savais comment faire. Mes amis s'occupaient de me procurer un passeport : sous mon nom, cela était impossible; sous mon signalement, attendu ma grande taille, cela était difficile. Un inconnu vint à mon secours : un grand jeune homme arrive chez ma belle-sœur, et lui dit : « Madame, je cherche M. Malouet, et c'est pour le sauver; je suis le fils de M. de Boynes, ancien

ministre de la marine[1]; j'ai tout crédit dans ma section ; je vais tous les jours, avec un laissez-passer sous mon nom, à ma maison de Neuilly; je viens porter ce passe-port à M. Malouet. Quand il sera hors de Paris, nous lui en procurerons un autre. » On me fit paraître devant ce jeune homme, que j'embrassai avec tendresse; il me remit ses papiers, ses instructions. J'envoyai chercher une femme qui nous était dévouée; elle était garde-malade, grande, robuste et très-hardie. Je me mets avec elle dans une voiture de Versailles, et nous prenons le chemin de Neuilly.

Arrivés à la barrière de la Conférence, la garde m'arrête, et me fait monter, malgré mon passe-port, au comité de la section du Roule, qui était en séance. Je retrouvai là Milton et sa description d'une assemblée délibérante dans les enfers; je n'ai rien vu de plus hideux que l'intérieur de cette salle : cent individus au moins y étaient réunis, les uns dénoncés et arrêtés, les autres accusateurs, autour d'une longue table recouverte d'un tapis vert, sur laquelle se trouvaient amoncelés des épées et des poignards. Vingt patriotes en chemise, les bras retroussés, ayant les uns des pistolets, les autres une plume à la main, composaient le comité, s'injuriaient, se menaçaient, parlant tous à la fois et prononçant les mots de *Traître! — Conspirateur! — En prison! — A la guillotine!* Les spectateurs, gesticulant, vociférant, paraissaient prêts à en venir aux mains; et

1 Nous avons parlé ailleurs de l'ancien ministre de la marine Bourgeois de Boynes. — Son fils, né en 1775, servait dans la marine et avait été embarqué comme élève à bord de l'*Espérance*, une des deux frégates envoyées à la recherche de La Pérouse sous le commandement de d'Entrecasteaux. L'expédition partit de Brest au mois de septembre 1791, et sans doute le jeune officier fut autorisé à débarquer dès le début de la campagne et rapatrié par un navire rentrant en France. A partir de cette époque, nous perdons sa trace, et son nom ne reparaît sur les états de la marine qu'en 1817, au moment où il fut retraité comme capitaine de frégate.

M. de Boynes n'a pas laissé d'enfants, et nous ne pouvons acquitter qu'envers sa mémoire la dette de notre aïeul.

mon entrée dans la salle fut le signal d'une mêlée dans laquelle je me sauvai par la bienveillance du président, qui était sûrement un honnête homme entouré de bêtes féroces. Un des plus animés, brandissant son sabre pour frapper son antagoniste, s'arrête en me voyant et s'écrie : « Voilà Malouet ! » Le champion adverse, moins occupé de moi que de son ennemi, saisit cet instant pour l'assommer d'un coup de crosse de fusil. Mon dénonciateur terrassé, le président, auquel un factionnaire avait porté mon passe-port, le signe et me dit à mi-voix : « Citoyen, sauvez-vous ! » Je ne me le fis pas répéter; je gagnai la porte et l'escalier, mais sans ma compagne. Cette femme, qui avait l'air d'un soldat aux gardes, tremblait de tous ses membres en entrant dans la salle, et s'évanouit en m'entendant nommer. J'ai su depuis qu'elle était restée longtemps sans mouvement, et qu'elle s'était fait reconduire à sa maison, fort en peine de ce que j'étais devenu.

Je me rendis le soir même à Gennevilliers, chez madame Coutard; c'était une femme de mes amis, d'une bonté et d'une vertu rares; dévote jusqu'à la superstition, elle n'en était pas moins indulgente et généreuse; elle vivait à la campagne, sous la protection de son cuisinier, enragé jacobin, mais idolâtrant sa maîtresse. Cet homme, lié avec les égorgeurs, membre du comité de sa section, impitoyable pour les aristocrates, ne faisait grâce qu'à sa maîtresse et à ses amis, qui étaient sacrés pour lui. La maison de madame Coutard était un asile inviolable sous la sauvegarde du cuisinier; et la bonne dame y avait recueilli trois religieuses de Meaux, deux prêtres de sa paroisse et moi. La porte exactement fermée, nous étions libres dans l'intérieur. Le cuisinier commandait dans cette enceinte comme dans le village. J'étais errant dans les environs une grande partie du jour, évitant tout ce qui avait une allure bourgeoise, mais m'arrêtant et causant avec les paysans que je voyais occupés de leurs travaux ordinaires, sans aucun intérêt pour ce qui se passait autour d'eux. J'en rencontrai cependant qui m'in-

terrogèrent sur les massacres de Paris, en les déplorant, et me disant : « Aussi, c'est bien terrible que ces aristocrates voulussent tuer tout le peuple en faisant sauter la ville! » Voilà comment on enflamme ces pauvres gens, qui se croient légitimement sur la défensive [1].

Ce mois de septembre était superbe. Jamais un plus beau soleil n'éclaira tant d'horreurs. La pureté de l'air, la beauté de la campagne, le repos de la nature, calmaient un peu l'agitation de mon cœur, et semblaient jeter un voile sur le tableau sanglant dont je tâchais de détourner ma vue. Je n'étais pas moins triste, mais j'étais plus tranquille. En rentrant le soir chez madame Coutard, le troisième jour de mon arrivée, je vis pour la première fois le cuisinier; il était dans le salon, et venait donner l'ordre de la retraite dans nos chambres à toute la réunion de proscrits; il allait recevoir son ami N., de la Commune de Paris, commissaire des prisons, qui lui avait demandé du punch. C'est dans le salon que le rendez-vous devait avoir lieu; car il ne pouvait pas recevoir à l'office un magistrat de cette importance. Madame Coutard et moi nous nous retirâmes dans un cabinet vitré attenant au salon; les autres allèrent s'enfermer dans leurs chambres. J'entendis donc toute la conversation. Le commissaire municipal avait été l'un des juges de l'égorgement de l'Abbaye; il rendait compte à son ami des motifs qui avaient fait massacrer celui-ci et épargner celui-là. C'était pour tous la commune renommée, les accusations d'incivisme, d'aristocratie, de fanatisme religieux, ou l'opinion des juges sur des témoignages favorables, qui avaient fait égor-

[1] Ce n'est pas dans la basse classe seulement que les esprits étaient égarés et pervertis. Dumont de Genève écrivait à son ami Samuel Romilly, le 11 septembre 1792 : « Je reçois une lettre de Paris de l'homme le plus doux et le « plus humain que je connaisse; il paraît croire que tout ce qui est arrivé « était nécessaire; que c'est le dénoûment d'une conspiration, et que sans « cela Paris était certainement livré aux troupes étrangères. C'est M. Cabanis « qui m'écrivait ainsi, et il n'a nul intérêt dans la révolution. » (*Corresp. of.*, S. Romilly, I, 354.)

ger ou absoudre. — Ces abominables juges s'étaient établis les plénipotentiaires du peuple et de la révolution pour la destruction de ses ennemis. Celui-ci paraissait en avoir quelques remords, et parlait surtout avec indignation des instruments qu'ils avaient employés pour l'exécution : c'étaient des ouvriers, des portefaix, auxquels on avait distribué des armes et six livres par tête; lui, le municipal, était chargé du payement. Il avait frémi, disait-il, d'en voir plusieurs réclamer double et triple paye, en se vantant d'avoir égorgé un plus grand nombre de victimes que leurs camarades [1].

Voilà bien l'esprit, le caractère des satellites de Sylla, des triumvirs. Les forfaits les plus atroces se répètent dans tous les siècles, presque dans les mêmes termes : il n'y a de rare que la vertu dans toute sa pureté. O genre humain! quand seras-tu raisonnable et bon? Mais vous qui le gouvernez, et qui devriez être moins inconséquents, plus éclairés que la foule, qu'attendez-vous pour améliorer, pour consolider votre existence, presque aussi misérable que la nôtre, malgré tout votre appareil de grandeur? Je ne connais en ce moment que le gouvernement des États-Unis d'Amérique dont les fondateurs puissent se glorifier. Des circonstances locales et propres à cette collection d'hommes les ont mis en état de profiter des vertus éminentes de l'immortel Washington et de plusieurs de ses coopérateurs. Hélas! qui nous garantira la durée de ce monument? L'ambition des conquêtes, l'avidité commerciale n'auront-elles pas là, comme ailleurs, leur funeste influence?

On obtint enfin pour moi un passe-port sous un nom supposé, avec mon signalement. Ma belle-fille, que j'aimais tendrement et qui ne m'était pas moins attachée, vint me le porter à Gennevilliers, et voulait m'accompagner en Angleterre; indépendamment des angoisses que lui causait ma situation, son

[1] Ces quittances ont existé longtemps dans les archives dela Cour des comptes; il y en avait en effet de six livres et de douze livres; la plupart étaient tachées de sang.

horreur pour tout ce qui se passait accélérait le dépérissement de sa santé; je l'aurais emmenée, si elle avait été en état de faire le voyage; attaquée d'une maladie de poitrine, elle devait bientôt succomber; j'eus la douleur de la perdre en 1794. Nous nous séparâmes le 17 septembre pour ne plus nous revoir. Ma femme se retira à Verberie, chez sa sœur, avec mon fils et sa fille; et pendant deux ans j'ai tremblé pour leur existence, qui n'a été garantie que par la bienveillance des habitants de cette commune, où madame de Chabanon était accréditée par sa bienfaisance.

Madame Béhotte, non moins généreuse que ma belle-fille, partit avec moi, et c'était assurément une mission périlleuse. Elle courut de grands risques à cette occasion à son retour d'Angleterre. Tout rapport intime avec moi était alors un titre de proscription. A mon passage à Amiens [1], j'étais sûr de rencontrer un honnête homme à la tête de la municipalité, qui non-seulement viserait mon faux passe-port, mais m'en donnerait un sous mon véritable nom : c'était M. Le Roux, mon collègue à l'Assemblée [2]. On lui avait dit que j'avais été massacré à l'Abbaye; lorsqu'il me vit, il me sauta au cou en fondant en larmes, et il me fit sortir de l'hôtel de ville, où il craignait que je fusse reconnu; il arrangea, je ne sais comment,

[1] Le 18 septembre.

[2] M. Le Roux, ancien maire d'Amiens, député du tiers pour les bailliages d'Amiens et de Ham, avait présidé, comme doyen d'âge, la première séance des Communes, le 6 mai 1789. Cet homme excellent devait à l'estime de ses concitoyens une influence dont il fit, dans ces temps désastreux, le plus noble usage. — Malouet, à son retour en France, ne devait pas retrouver son ancien collègue : celui-ci venait de mourir dans un âge avancé, laissant un nom respecté de tous et qui est aujourd'hui porté par son arrière-petit-fils.

Le département de la Somme fut un de ceux qui protestèrent contre le dix août. Son conseil général avait déclaré, le 12, qu'il ne reconnaissait aucun caractère officiel aux actes qui lui avaient été envoyés au nom du président de l'Assemblée. Peu de temps après, il fut cassé par le ministre Roland.

l'expédition et les signatures des municipaux; il me dit qu'excepté lui, tous étaient en correspondance avec la Commune de Paris, et qu'il ne se fiait à aucun d'eux. Je partis donc d'Amiens avec deux passe-ports, et lorsqu'on m'arrêtait aux barrières, je montrais le faux à ceux qui ne me connaissaient pas, gardant en réserve le véritable pour le produire si j'étais reconnu, ce qui m'arriva à Arras. Arrêté à la porte de la ville, un garde national, qui m'avait vu à l'Assemblée, me nomma : ce fut assez pour que l'on me conduisît sous escorte à la municipalité. On était en séance; le président était encore un de nos députés, aussi bienveillant que celui d'Amiens. On discutait je ne sais quelle affaire; mais tout le monde en était occupé. Le président m'aperçut à mon entrée dans la salle : il me fit demander mon passe-port par un huissier, le visa sans mot dire et me congédia d'un signe. A Boulogne, j'allai descendre hors la ville, dans la maison de campagne d'un de mes collègues, M. du Blaisel [1], qui me fit entrer la nuit dans sa voiture et me déposa dans une auberge, où il me recommanda. Il ne fallut pas moins de secours et de précautions pour arranger mon passage sur un paquebot qui partait le 23 pour Douvres. Lorsque nous fûmes sous voile, qu'il n'y eut plus à craindre de visite de la municipalité, je vis sortir des cadres, où ils étaient cachés sous des matelas, l'évêque de Coutances [2], MM. de Monciel [3]

[1] M. du Blaisel du Rieu, suppléant du duc de Villequier, député du Boulonnais aux états généraux, avait dû siéger à l'Assemblée après l'émigration de ce dernier.

[2] Ange-François de Talaru de Chalmazel, né le 14 mai 1725, était évêque de Coutances depuis le 10 mars 1765. Il fut un des prélats qui, le 24 juin 1789, se mirent à la tête de la majorité du clergé pour se réunir aux communes. Le 27 mars 1790, il quitta l'Assemblée avec un congé et n'y reparut pas. A la suite de son refus de serment à la *constitution civile du clergé*, il fut remplacé sur son siége épiscopal le 20 mars 1791. Réfugié en Angleterre, il mourut à Londres en 1798.

[3] Terrier de Monciel se réfugia d'abord chez Governor-Morris, ministre des États-Unis, puis chez Bernardin de Saint-Pierre, qui lui devait sa

et la Tour-du-Pin, l'ex-ministre. Cet homme si respectable échappait alors comme nous aux assassins; mais il rentra en France un mois après, et fut conduit à l'échafaud. Sur le port où je m'embarquai, je rencontrai MM. de Crillon, mes amis, et nous détournâmes réciproquement la vue pour n'avoir pas l'air de nous connaître; tant il était dangereux pour tout ce qui n'était pas patriote d'être aperçu et remarqué.

Débarqué à Douvres, je bénis cette terre hospitalière et vraiment libre, où je n'avais plus à craindre d'être traité en ennemi de la liberté. Ma première impression fut celle d'une joie irréfléchie, qui s'effaça bien vite par le triste souvenir de tout ce que je laïssais d'intérêts et de malheurs dans ma patrie.

MM. de La Fayette, de Lameth, Bureaux de Puzy, La Tour-Maubourg venaient de l'abandonner aussi; l'Assemblée avait envoyé à Sedan des députés dont la mission était de faire prisonniers tous les officiers généraux qu'elle supposait dans le parti du roi. M. de La Fayette s'était cru d'abord assez sûr de son armée pour faire arrêter les députés [1] et se déclarer contre le Corps législatif, coupable d'avoir violé la Constitution en sanctionnant l'attaque des Tuileries au 10 août et en ordonnant l'incarcération du roi et de la famille royale. M. de La Fayette

position de directeur du Jardin des Plantes. S'il faut en croire la *Biographie universelle*, le proscrit, froidement reçu par le sensible écrivain, alla bientôt chercher un refuge ailleurs, sans que celui-ci fît effort pour le retenir.

Le retour des Bourbons rappela Terrier de Monciel aux Tuileries, où le comte d'Artois reçut avec affection le serviteur de Louis XVI. Plus tard, des dissentiments politiques l'éloignèrent du roi Louis XVIII; il se retira dans sa terre de Franche-Comté, où il mourut au mois de septembre 1831.

[1] Ces députés étaient Kersaint, Antonelle et Peraldi, et comptaient parmi les commissaires aux armées nommés par l'Assemblée dans la soirée du dix août. Arrivés aux portes de Sedan dans la matinée du 12, ils furent arrêtés et conduits devant la municipalité de cette ville, qui décida de les retenir en otages. Deux jours avant, à l'instigation de La Fayette, cette même municipalité avait pris un arrêté pour le maintien de la Constitution de 1791.

était conséquent à ses principes et à sa conduite antécédente; il en avait fort mal calculé le but et les moyens, mais il suivait sa ligne avec persévérance, et se séparait ainsi de toute autre faction révolutionnaire. Ses soldats, prévenus par les émissaires de la Commune de Paris et du parti républicain de l'Assemblée, ne virent plus dans ce qui s'était passé au 10 août qu'une suite de la conspiration aristocratique déjouée par les patriotes. Le prestige de la représentation nationale obtient facilement un grand empire sur le peuple, dès qu'on semble faire tout pour lui et en son nom. La tyrannie qui marche à la suite de cette hypocrisie ne craint plus de se montrer quand elle a pris racine et que la terreur a doublé ses forces; tout dépend de la première impression donnée à la multitude. Dans cette circonstance, l'armée avait reçu celle d'un nouveau et vaste complot contre la liberté, combiné avec ses chefs et avec les puissances étrangères. C'en fut assez pour que M. de La Fayette et ses amis n'y eussent plus aucun crédit et y fussent même en danger : ils se décidèrent à passer en Hollande, qui était un pays neutre, et firent demander la liberté du passage au général autrichien, qui les fit arrêter[1]. Acte impolitique autant qu'injuste et qui devait avoir de funestes conséquences.

Que voulaient alors les puissances étrangères? Était-ce un intérêt bien sincère pour Louis XVI et pour sa famille, une

[1] Le 19 août 1792, vers dix heures du soir, à Rochefort, dans l'évêché de Liége, où ils rencontrèrent les avant-postes autrichiens. — La défection de Luckner et de Dumouriez, celle du département de l'Aisne, où était cantonnée une partie de l'armée de La Fayette, rendaient pour celui-ci toute résistance impossible, et il s'était éloigné le même jour de son quartier général sous prétexte d'une reconnaissance sur Bouillon, qui était le point extrême de la frontière française. Congédiant alors son escorte, il avait franchi la frontière avec vingt et un de ses officiers, parmi lesquels Bureaux de Puzy, La Tour-Maubourg et ses deux frères. Ils furent arrêtés par le corps du général Moitelle, qui commandait les troupes autrichiennes concentrées à Namur. La captivité de La Fayette ne cessa que le 27 août 1797. (Voy. ses *Mémoires*, III, 400-416; IV, 290-371.)

sollicitude bienveillante sur les erreurs des Français, qui leur mettait les armes à la main? Ce n'était point avec des manifestes menaçants et de petites armées qu'il fallait attaquer un million d'hommes décidés à soutenir la réforme, bien ou mal entendue, de leur gouvernement. Mais s'il est vrai, comme cela n'est que trop prouvé, que les princes alliés n'avaient d'autre objet que de comprimer et de châtier le vœu général des Français pour un gouvernement libre, et de profiter de nos dissensions pour démembrer la monarchie; si le roi de Prusse voulait s'étendre en Pologne, en laissant prendre à l'Autriche la Flandre française et l'Alsace, c'est avec douze cent mille hommes au moins qu'il fallait entrer en France, en en laissant sortir librement M. de La Fayette et tous les Constitutionnels. Les princes n'étaient-ils pas trop heureux qu'il y eût à Paris et dans les provinces une race exécrable de Jacobins renversant tout ce que la nouvelle Constitution avait laissé subsister? N'était-ce pas sur ces derniers attentats que devaient se diriger leurs ressentiments et leurs forces? Et lorsqu'ils étaient les maîtres d'attirer à eux la partie la plus raisonnable de la nation, ce sont les Constitutionnels qu'ils saisissent pour les emprisonner, les mettre en jugement, au moment même où ceux-ci se séparent des factieux! N'y avait-il donc alors en Europe, auprès des princes et dans leurs cabinets, aucun homme de sens, assez influent pour empêcher de pareilles fautes, pour en imposer aux clameurs, aux folles espérances des émigrés français et de leurs chefs? Non, l'esprit de vertige s'était emparé des rois et de leurs ministres; et les révolutionnaires, non moins extravagants, mais plus audacieux dans leurs projets criminels, devaient triompher d'eux et les punir sans les corriger.

C'est en Angleterre que j'appris cette arrestation de M. de La Fayette, et je trouvai peu de Français, peu d'Anglais même, hors ceux du parti de l'opposition, qui fussent de mon avis sur les suites qu'elle devait avoir; tant il est ordinaire de juger avec ses passions et d'agir sous leur influence.

Me voici arrivé à une nouvelle époque de ma vie publique, qui formera la dernière partie de ces Mémoires [1].

[1] L'auteur témoigne ici, comme il l'a fait ailleurs, de l'intention qu'il avait d'achever ses Mémoires. Peut-être nous sera-t-il possible un jour de suppléer par des documents à ce qui manque à son récit, et de remplir, dans une forme différente, une intention que la mort seule a pu l'empêcher de réaliser.

CHAPITRE XX.

L'EXIL.

J'arrivai à Londres sans recommandation pour personne. Dans d'autres circonstances, j'aurais pu m'en procurer; j'avais même quelques connaissances en Angleterre; pendant mon séjour à Toulon, j'avais reçu la visite de quelques Anglais de marque. Mais, trop heureux de m'échapper furtivement de mon triste pays, uniquement occupé de l'affligeante situation où je l'avais laissé, je ne songeais nullement à me répandre dans la société anglaise, et je ne voulais même pas rester en Angleterre. Car j'ai eu aussi, comme beaucoup d'autres, mes espérances chimériques, mes fausses combinaisons : j'étais loin de croire à la retraite précipitée des alliés, aux conquêtes de Dumouriez [1], enfin à tout ce qui est arrivé. Je rencontre souvent des gens qui ont tout prévu : je n'ai pas cet avantage. J'apercevais les inconséquences des autres et tous leurs faux calculs, sans m'en préserver moi-même.

Voici ce que je pensais de l'état des choses; c'était mon roman, et ce n'est pas pour m'en vanter que j'en rends compte :

J'ignorais les forces positives des alliés; je ne connaissais que les prétentions énoncées dans leur manifeste, qui me paraissait fou; j'étais convaincu de la résistance la plus énergique de la

[1] A la suite du combat de Valmy (20 septembre 1792), le duc de Brunswick s'était mis en pleine retraite; le 22 octobre, le territoire français était complétement évacué, et le 6 novembre, la victoire de Jemmapes ouvrait la Belgique aux soldats de Dumouriez. Quelques mois plus tard (7 mars 1793), la Convention mandait Dumouriez à sa barre, et celui-ci, abandonné par ses soldats, passait dans le camp autrichien avec quelques officiers.

part des Français. Le mouvement général dont j'avais été témoin, le concours volontaire des gardes nationales, qui arrivaient de toutes parts, m'annonçaient un parti pris de ne pas recevoir la loi de l'ennemi. Mais la supériorité du duc de Brunswick sur nos généraux, celle d'une armée disciplinée sur de nouvelles levées, me faisaient croire que nos troupes seraient battues, les provinces frontières envahies; que les républicains, se défendant de poste en poste, perdant beaucoup de monde et affaiblissant d'autant les ennemis, les deux partis renonceraient à l'espérance de s'exterminer; que le duc de Brunswick, convaincu de l'impossibilité de subjuguer la France, aimerait mieux la pacifier; que les généraux français sentiraient aussi la nécessité d'un accommodement et prendraient mieux leurs mesures que M. de La Fayette; qu'enfin l'armée, redevenue constitutionnelle, comprimerait le parti jacobin, rendrait au roi sa liberté et le pouvoir nécessaire pour gouverner. Ainsi, je faisais toujours entrer dans mes calculs, dans mes moyens, cette malheureuse Constitution et ses partisans, que je n'avais cessé de combattre.

Toutes mes conjectures, bien démenties par les événements, me rendaient insupportable aux aristocrates et même odieux aux plus ardents; mais accoutumé, pendant notre Assemblée, aux injures, aux contrariétés de tout genre, aux non-succès, il était difficile de me décourager. Il ne le fut pas de me prouver que j'avais mal jugé ce qui arriverait; mais je n'en persistai pas moins dans mes anciennes opinions que je défendis constamment, pendant mon séjour en Angleterre, vis-à-vis des princes, des ministres anglais et des émigrés.

Dès 1791, je m'étais déclaré contre l'émigration dans une lettre imprimée qui plut beaucoup à Louis XVI [1], et qui réussit

[1] Le 9 novembre 1791 l'Assemblée législative avait adopté le décret suivant: « Les Français rassemblés au delà des frontières du royaume sont dès ce moment déclarés suspects de conspiration contre la patrie. — Si au 1er janvier prochain ils sont encore en état de rassemblement, ils seront

aussi auprès des étrangers qui en eurent connaissance. Je la rappellerai ici, parce que l'on peut y trouver, à raison de l'époque où elle fut écrite, quelque chose de prophétique sur les suites de la révolution et de l'émigration, et aussi parce que ce résumé de mes principes et de mes vues n'a pas peu contribué à m'accréditer parmi les Anglais, et à me procurer chez eux une tout autre situation que celle du plus grand nombre des émigrés.

déclarés coupables, poursuivis comme tels et punis de mort. » Tout en refusant de sanctionner ce décret, Louis XVI, le 12 du même mois, adressait aux émigrés une proclamation pour les inviter à rentrer en France; mais la portée en était d'avance affaiblie par l'usage qu'il venait de faire de son *veto*. Enfin, le 20 novembre, il était signifié en son nom à l'Électeur de Trèves que, s'il ne s'opposait pas efficacement à tout rassemblement de Français dans ses États, la France le regarderait comme ennemi.

Louis XVI, très-certainement, était opposé à l'émigration, mais il était contraint par l'Assemblée et par ses ministres à dépasser la mesure de ses sentiments intimes dans leur expression publique : de là des contradictions qui le desservaient en même temps à l'intérieur et à l'extérieur. — Voir sur ce point ses lettres des 18 novembre et 16 décembre 1791, dans le recueil de M. d'Arneth : *Marie-Antoinette, Joseph II und Leopold II;* et celle écrite à Louis XVI par le prince de Condé (premiers jours de décembre 1791), publiée par M. Feuillet de Conches, sous le nº DCXIX, et suivie d'une *Note sur l'émigration*.

LETTRE AUX ÉMIGRANTS.

20 décembre 1791.

Je ne vous blâme point de quitter la France; les persécutions atroces que vous avez essuyées vous autorisent à vous soustraire à un gouvernement oppressif qui vous a lui-même appris que vous aviez le droit de résistance; mais je vous invite à écouter d'autres conseils que ceux du ressentiment, à juger froidement votre position, celle de la France, celle de l'Europe; ni les violences, ni les injustices dont vous êtes victimes ne sont la Révolution : elle est indépendante des excès qui la signalent.

Le respect des mœurs et des usages anciens ne peut se maintenir que par leurs bons effets ou par une superstition politique et religieuse qui les rende inviolables; mais lorsque le temps, le progrès et l'abus des lumières ont rendu les passions plus habiles, les intérêts plus discords, les opinions plus hardies, un mouvement inquiet tourmente tous les esprits, déchire tous les voiles. Tous les liens se relâchant, il s'élève un signal d'indépendance qui annonce la tempête; la vérité ni le mensonge n'ont plus d'autorité; tout ce qui est ancien présente l'aspect de la caducité. La jeunesse et la vie semblent s'attacher aux nouveautés: on est rassasié du passé; toutes les espérances, tous les vœux appellent un changement. Lorsque ces temps sont arrivés, et ils l'étaient pour notre nation, la destinée d'un empire dépend de ceux qui le gouvernent. S'ils ont des vues profondes, de la sagesse, de la fermeté, ils devancent la révolution, la tempèrent et la dirigent; alors, les abus et les préjugés sont sacrifiés; l'administration devient plus intègre, la justice plus impartiale, la discipline plus sévère; l'autorité est circonspecte et se fait craindre, mais elle respecte la liberté; la

gravité des mœurs dans les premiers rangs rappelle les idées religieuses et rend au culte public sa dignité; l'économie dans les dépenses permet la diminution des impôts; l'encouragement des arts utiles, de l'industrie et du commerce ne laisse plus de place à la paresse, à l'indigence; les inquiétudes se calment, les espérances ont une issue, le désir des nouveautés un aliment; tout ce qui tendait à se désunir est comprimé par une force centrale; l'ordre renaît et le corps politique est rajeuni sans commotion. C'est à ces conditions seulement qu'on prévient une révolution dont tous les éléments sont rassemblés. Mais elle était inévitable depuis trente ans; en conservant vos mœurs, vos lois, votre gouvernement, il ne s'agissait plus que de savoir quels en seraient les chefs. Si la Providence vous avait destinés pour directeurs et pour agents des hommes dignes de cette grande époque, il n'y aurait point d'émigration; vous auriez été réformés, constitués sensément; car, malgré la corruption générale, le peuple, aussi facile qu'impétueux. peut être porté au bien comme au mal; et vous avez un roi résistant au crime, jamais à la vertu. Mais vous étiez appelés à servir aux nations d'exemple et de leçon; votre puissance était devenue la statue aux pieds d'argile; une philosophie dévorante en ébranlait les étais; des enfants vains, étourdis et méchants sont venus lancer des pierres sur le colosse, et il s'est écroulé.

C'est, dit-on, la cause des rois, celle de la noblesse : n'est-ce pas aussi celle des peuples, celle du genre humain? Les rois et la noblesse ne sont rien sans la force : ils disposaient d'une force aveugle, et elle est éclairée. Les peuples, les grandes collections d'hommes n'existent qu'en se réunissant en faisceau, et l'égoïsme, les fausses lumières délient et dispersent le faisceau. L'indépendance, l'égalité, voilà le glaive à deux tranchants qui se promène sur la France et qui menace toute l'Europe.

Qu'allez-vous faire maintenant? Croyez-vous que ce soit par

les armes et par les arguments de vos pères que vous rétablirez la noblesse, l'autel et le trône? Vous voulez ramasser les pierres que vous ont jetées des enfants! Vous avez aujourd'hui des géants à combattre : cherchez d'autres armes.

N'espérez pas de rallier à vos panaches des hommes qui n'ont ni titres ni distinctions à défendre, qui ne les craignent plus, qui n'en voient que les abus, qui ont cru s'en emparer en vous dépouillant. Où trouverez-vous aujourd'hui des bras dociles, des instruments passifs de la vanité? La nécessité d'une hiérarchie résulte de la propriété; voilà le poste où vous deviez vous placer. C'est entre l'antique simplicité et la dépravation de notre âge, entre les vieilles erreurs et l'exagération, la fausse application des vérités, qu'il faut chercher le remède à tant de maux et de désordres. La force, la terreur, sont nécessaires, mais elles n'ont plus les mêmes enseignes. Que produiront donc vos rassemblements, vos coalitions, tant que vous ne débuterez pas par un sacrifice solennel à l'équité, par un sacrifice politique aux lumières, aux passions même de vos contemporains? Pour venger vos injures, il faut les oublier; pour mettre en sûreté vos intérêts, il faut les rattacher au grand intérêt de toutes les sociétés. Vous défendez les fleurs qui ornent vos jardins : sauvez d'abord les champs et les moissons. Vous disputez sur les modes de gouvernement, et toutes les autorités sont en péril!

Ces réflexions s'adressent non-seulement à vous, mais à tous les princes de l'Europe, soit qu'ils dorment ou qu'ils veillent dans leurs camps : ce n'est pas là seulement, c'est sur tous les point de l'horizon que s'amoncellent les nuages qui renferment la tempête : les clubs, l'insurrection des troupes en sont la redoutable explosion.

Ce sont vos divisions, vos jalousies, c'est le défaut de plan et de concert qui vous ont faits opposants sans force, ennemis de la Révolution sans résistance. Vous vouliez ce dont on ne voulait plus, sans savoir empêcher ce qu'on voulait et sans rien

mettre à la place. Vous n'avez fait, pour vous défendre, que ce qui était nécessaire pour vous faire attaquer avec plus d'avantage par des hommes étrangers à tout sentiment de justice et de générosité. Assez de maux sont le fruit de cette étrange conduite. Voulez-vous y mettre un terme? Unissez-vous comme propriétaires à tous les propriétaires de France et de l'Europe; car une démocratie délirante tend au nivellement général, c'est-à-dire à une entière subversion. Que tous les gouvernements s'unissent, non pour reconnaître la *Déclaration des droits de l'homme,* mais les droits des peuples à la propriété, à la liberté, à une protection efficace de l'une et l'autre. Les droits des peuples, il n'y a plus que cette ressource pour enchaîner les démagogues et les brigands, pour faire rentrer dans la fange tous ceux qui en sont sortis, revêtus d'un pouvoir absolu.

Toute autre coalition des puissances étrangères les expose à l'anarchie qui nous dévore. Si le corps germanique attaque la France pour le recouvrement des droits féodaux de quelques princes, cette querelle se prête à tous les moyens de séduction du nouveau système et à la défaveur de toutes les prétentions qu'il a proscrites. Si vous unissez vos ressentiments à une querelle étrangère, à une guerre politique contre la France, quelque fondés que vous soyez dans vos griefs, vous n'êtes plus des citoyens français; vous le seriez encore en combattant seuls ceux dont vous auriez à vous plaindre; mais que les horreurs de la guerre civile vous épouvantent et vous arrêtent! Mettez-vous en mesure de n'avoir à attaquer que des brigands; que tous les propriétaires retrouvent leur cause et leurs intérêts dans les vôtres; que les princes dont vous invoquez les secours s'aident eux-mêmes par d'autres combinaisons que celles d'une politique timide et tortueuse; qu'ils s'éveillent, qu'ils s'unissent à l'aspect de la lave qui va se précipiter sur eux comme sur vous; qu'ils y opposent la seule barrière impénétrable : *la reconnaissance des droits des peuples,* non tels que des tribuns

insensés les proclament, mais tels que la raison et l'intérêt général les consacrent à jamais. Le droit de consentir les lois et les impôts appartient à tous les propriétaires exclusivement; l'exercice de ce droit a pour objet de maintenir la propriété; la liberté, le culte public, les mœurs, le gouvernement. Tout homme, toute société qui méconnaît ces principes, est ennemi du genre humain. Fondez sur cette base la force publique de la diète européenne; que ce soient là les objets sacrés qu'elle ait à défendre; et ne craignez plus que des commis, des praticiens, des libellistes s'érigent en despotes d'une grande nation.

Voilà les fondements inébranlables des sociétés : ils sont renversés par l'extension indéfinie des droits politiques; ils sont à jamais consolidés par la reconnaissance et la fixation de ces droits dans la classe des propriétaires indépendants. Ceux-là se convaincront que pour l'intérêt commun l'autorité conservatrice doit être indépendante; que les actes d'administration sont l'attribut nécessaire du gouvernement; mais que les princes reconnaissent que les impôts, les lois politiques et générales doivent être consentis par les représentants de la propriété.

•

La première personne marquante que j'aie vue à Londres est M. Burke. L'évêque de Comminges [1] me mena chez lui, et j'en fus fort accueilli; nous eûmes une longue explication sur les

[1] Antoine-Eustache d'Osmond; né à Saint-Domingue le 6 février 1734, il avait des intérêts et des relations dans cette colonie, comme on le verra plus loin. — Rentré en France après le 18 brumaire, il fut évêque de Nancy en 1801 et archevêque de Florence en 1810; il n'accepta ce dernier siége qu'avec une répugnance motivée par le refus d'institution canonique prononcé par Pie VII, et mourut en 1823. (*Vie épiscopale de Monseigneur d'Osmond*, par l'abbé Guillaume, p. 565.) — Son frère, le marquis d'Osmond, pair de France et ambassadeur à Londres, mourut en 1838. — C'est leur plus jeune frère qui est mentionné plus loin, chapitre XXI.

affaires de France, dans laquelle cet homme célèbre me parut tout ce qu'il était : bon, lumineux, éloquent, passionné, fort attaché à la constitution de son pays, qu'il ne jugeait pas applicable au nôtre [1]. Les Anglais, en général, sont disposés à croire que le commerce du monde et la liberté sont deux choses qui leur appartiennent exclusivement, Les préventions injustes de M. Burke [2] contre M. de Lally, mon ami, refroidirent ce com-

[1] Le grand orateur s'était prononcé dans le sens que l'on indique ici, notamment à la Chambre des communes, dans un discours où il combattait Fox, son ancien ami politique (février 1790). — « *We have had violent debates in our house of Commons on the french revolution, and they have produced a total, and, as it should sem, an irreparable breach between Fox and Burke.* » Sam. Romilly, I, 326. — C'est au mois d'octobre de la même année que Burke prit, à l'égard de la France, une attitude décidée par le livre célèbre intitulé : *Réflexions sur la Révolution française.*

On n'a pas oublié les *leçons* que M. Villemain consacrait à Burke en 1829.

[2] Les préventions dont il est ici parlé s'étaient manifestées pour la première fois dans l'opuscule intitulé : *Lettre de M. Burke à un membre de l'Assemblée nationale,* datée de Beaconfield, 19 janvier 1791. Dans cet écrit, Burke rétractait une partie des éloges qu'il avait donnés, dans son livre des *Réflexions,* à Mounier et à Lally. Celui-ci répondit par sa *Lettre au très-hon. Edm. Burke, membre du parlement d'Angleterre,* s. l., 1790, in-8°. Réfutant l'opinion de Burke, « qu'il fallait remettre tout préalablement dans la même situation où tout se trouvait avant la tenue des états généraux », Lally disait : « Je suis, moi, convaincu du contraire. Je suis convaincu que la France serait perdue sans ressource dès l'instant où de pareilles intentions se feraient seulement soupçonner. — *In vitium ducit culpæ fugat, si caret arte.* — Que l'horreur très-naturelle et très légitime que nous avons d'un excès ne nous précipite pas dans un autre... Parce que la liberté a été déshonorée par les tribuns qui nous tyrannisent en son nom ; parce qu'elle nous a paru impie et sanguinaire avec les uns, louche et sophistique avec les autres, avec ceux-ci absurde et ridicule, avec ceux-là abjecte et insolente, ne la repoussons pas, lorsque rendue à elle-même, consacrée par la religion, consolante pour l'humanité, ayant la raison pour guide et la vérité pour compagne, environnée d'amour et de respect, éclairée, généreuse, désintéressée, elle se produit avec des hommes faits pour la connaître, dignes de la servir et appelés à en répandre les inestimables bienfaits.

Cette lettre, écrite de Florence et datée du 20 juin 1791, fut suivie l'année d'après d'une *Seconde lettre* où les mêmes pensées étaient développées.

mencement de liaison : celle que j'avais avec M. de Cazalès, qui les lui avait suggérées, en fut aussi altérée, sauf que nous n'avons jamais rompu ensemble ; mais nous étions toujours disputant, sans aucune concession respective, sur ce que nous appelions nos torts d'opinion, et je ne vois pas aujourd'hui qu'il y eût lieu de ma part à aucun amendement sur celles que j'ai développées dès le début de la Révolution. Si Cazalès, qui avait beaucoup d'esprit, de talent et de courage, avait été à la tête de la noblesse, qu'il se fût mis en état de rajeunir la décrépitude des trois ordres, et de les défendre avec succès contre les communes, j'aurais applaudi à son triomphe sur la démocratie, que je redoutais bien plus que l'inconséquence des trois ordres ; mais n'abandonner aucune prétention, lorsque rien n'est disposé pour les soutenir ; provoquer toutes les résistances, quand on s'est laissé dépouiller de la force qui peut convaincre : voilà ce que je n'ai jamais pu concevoir.

M. Burke avait tout à fait les idées d'un aristocrate français [1], ce qui convenait encore moins à notre position que le système des deux chambres, dont je sentais bien toutes les difficultés ; mais comme il fallait opter entre cet expédient et une démocratie absolue, je blâmerai toujours ceux qui nous ont réduits au pire, et qui ont ainsi fait perdre à la nation la plus belle occasion qu'elle ait jamais eue de réformer sensément son gouvernement. Ceux qui disent que tel ou tel mode de gouvernement convient à un peuple et point à un autre ont-ils oublié que tous les peuples de l'Europe ont été pendant plusieurs siècles soumis aux mêmes institutions féodales ou municipales ; que partout l'autorité souveraine a rencontré des limites, effacées, rétablies, renforcées, selon les circonstances ; que le Nord, comme le Midi, a été alternativement libre et esclave ; et qu'enfin il n'y a rien de permanent parmi les hommes que leur

[1] Ces idées sont résumées dans la note précédente par la citation : « Remettre tout préalablement dans la même situation où tout se trouvait avant la tenue des états généraux. »

mobilité? C'est donc à ceux qui les conduisent à saisir tous les moyens d'arrêter leurs écarts, à prévenir les abus de l'autorité, qui finissent tonjours par annuler sa protection et par détruire son énergie. Voilà le seul résultat utile d'une révolution, le seul qui puisse en absoudre ou en honorer les auteurs.

Après avoir vu M. Burke, j'allai chez lord Grenville, alors secrétaire d'État, de qui je m'attendais aussi à être bien reçu, étant persuadé que c'était le même Grenville à qui j'avais rendu un petit service en France. Revenant de Toulon à Paris en 1783, je traversais la forêt de Fontainebleau par un orage affreux; j'aperçus sur la route une voiture versée; je fis arrêter la mienne; mon courrier s'était joint aux voyageurs pour les aider à relever la voiture; mais l'essieu était cassé; il fallait envoyer chercher du secours à la poste que nous venions de quitter : les gens de lord Grenville étant en avant, un des miens fut chargé de cette commission, et j'offris à lord Grenville, qui paraissait pressé de se rendre à Paris, de lui donner la place de mon valet de chambre qui était à côté de moi. Lord Grenville accepta cette offre avec beaucoup de reconnaissance, et nous voilà partis, moi ne sachant pas à qui j'avais affaire, car l'étranger parlait assez bien français pour que j'eusse besoin d'être averti par lui qu'il était étranger. Son début fut très-aimable : — « Vous ne savez peut-être pas, monsieur, me dit-il, que l'homme que vous avez secouru si obligeamment est un de vos ennemis, un Anglais? — Un Anglais, monsieur! Je serais charmé de pouvoir vous rendre tout ce que j'ai reçu de bons offices de votre pays lorsque j'ai été prisonnier à Weymouth. J'ai trouvé là M. le duc de Dorset, qui m'a comblé de bontés, et une autre famille anglaise, que je n'oublierai jamais, les d'Albiac. » M. Grenville, qui était parent du duc de Dorset, me dit alors son nom, et pas tout à fait l'objet de son voyage; mais j'en devinai quelque chose : il arrivait de Naples pour être employé à la négociation de la paix. Nous préludâmes sur les conditions; la conversation fut très-animée

sur la guerre d'Amérique, sur les intérêts, les prétentions des deux nations. A Paris, nous nous étions retrouvés chez madame la duchesse de Bouillon.

Dès le lendemain de mon arrivée à Londres je ne manquai pas d'aller chez lord Grenville. Je lui rappelai sa voiture renversée : « C'est aujourd'hui la mienne, lui dis-je, qui est renversée ; mais je ne vous demanderai pas de m'aider à la relever : cela serait trop difficile ; je désire seulement avoir l'honneur de vous voir quelquefois et de renouveler notre connaissance. » Lord Grenville[1] me répondit avec beaucoup de grâce que ce n'était pas lui qui était assez heureux pour m'avoir une obligation, mais qu'il se ferait un plaisir d'acquitter celle de son frère[2]. Il me reçut, en effet, de la manière la plus obligeante et qui ne s'est pas démentie pendant mon séjour en Angleterre.

Accueilli dès mon arrivée par un membre du Cabinet, cette

[1] William-Wyndham, lord Grenville, né en 1759, second fils de Georges Grenville, beau-frère de lord Chatham. Étroitement uni avec son cousin William Pitt, il entra dans le ministère formé par celui-ci en 1783 et fut son principal auxiliaire, d'abord comme secrétaire d'État de l'intérieur, et depuis le mois de janvier 1791, comme chargé des affaires étrangères en remplacement du duc de Leeds. — Jusqu'à la formation du cabinet Addington, en février 1801, lord Grenville fut à la Chambre haute le principal orateur du ministère ; mais lorsque Pitt revint aux affaires, en 1804, il refusa d'entrer dans une administration dont Fox ne ferait point partie. — A la mort de Pitt, lord Grenville fut le chef du ministère célèbre qui réunissait Fox, Grey et Sidmouth (1806-1807). Chancelier de l'Université d'Oxford en 1809, et membre influent de la pairie, il soutint la politique de Canning, et passa les dernières années de sa vie dans sa retraite de Dropmorelodge, où il mourut en 1834 sans laisser d'héritier.

L'aîné des fils de Georges Grenville, qui avait épousé la fille de Robert, comte Nugent, laissa deux fils, dont l'aîné, créé duc de Buckingham et de Chandos, mourut en 1839. Le petit-fils de ce dernier est aujourd'hui propriétaire du manoir de Stowe, dont les archives ont fourni les documents publiés en 1852, sous le titre de *Grenville papers.*

[2] Thomas Grenville, second fils de Georges Grenville, membre distingué du parti whig, avait eu sa part au traité de 1783. Rentré dans la vie privée en 1806, il consacra ses loisirs à réunir une très-belle bibliothèque que possède aujourd'hui le *British Museum*. Il mourut en 1848.

faveur m'accrédita parmi les émigrés, qui commençaient à être nombreux à Londres; ce fut l'origine de mon intervention dans les affaires de Saint-Domingue, intervention fort calomniée d'abord, mais dont il m'était facile de prouver la sincérité, et j'y suis parvenu.

Aussitôt qu'il fut connu que j'avais accès chez un ministre, trois habitants de Saint-Domingue, nouvellement arrivés de la colonie, vinrent me trouver et me dirent : — « Monsieur, nous venons vous confier la mission dont nous sommes chargés et dans laquelle vous pouvez nous aider beaucoup : nous sommes députés de Saint-Domingue pour venir offrir au roi d'Angleterre la souveraineté de cette colonie[1], dont vous connaissez les malheurs; nous avons déjà vu les ministres; nos propositions sont acceptées; nous sommes au moment de signer le traité, et nous venons vous offrir de vous associer à cette mission. » Très-étonné de cette déclaration, je répondis à ces messieurs que j'étais loin de leur croire des pouvoirs suffisants pour disposer d'une des propriétés les plus importantes de la monarchie française; que tous les grands propriétaires étaient absents de la colonie (nous étions déjà plus de quatre-vingts de première classe réunis à Londres; les autres étant en fuite ou massacrés, ce qui restait sur les lieux ne pouvait représenter l'universalité, ni même la majorité des habitants); que même cette majorité n'aurait pas le droit de transmettre la souveraineté de la colonie d'un gouvernement à un autre; que leur démarche me paraissait donc inconsidérée, et que je doutais

[1] Des négociations dans ce but avaient commencé en 1791, à la suite du décret qui, en admettant dans les assemblées coloniales les hommes de couleur, avait exaspéré les blancs. La révolte des mulâtres s'en était suivie, et bientôt celle des esclaves. — M. de Blanchelande, gouverneur intérimaire de la colonie, demanda de nouvelles instructions; mais à la fin de 1792 les commissaires Santhonax et Polverel le renvoyèrent en France, et il périt sur l'échafaud au mois d'avril 1793. — C'est au moment où la déclaration de guerre faite par la France achevait de lever les scrupules du gouvernement anglais, que Malouet reçut cette singulière proposition.

fort que le ministère anglais voulût profiter de leur bonne volonté.

Ils m'affirmèrent le contraire. La négociation, selon eux, était fort avancée. Je voulus savoir ce qui en était : j'allai rendre à lord Grenville la confidence que j'avais reçue et toutes les observations qu'elle m'avait suggérées. Lord Grenville a tout à la fois de la franchise et de la circonspection; il parle peu; il écoute beaucoup; mais ce qu'il approuve et ce qui ne lui convient pas s'échappe à travers son silence. Je vis clairement dans le peu qu'il me dit, et dans ce qu'il ne me dit pas, que mes réflexions le frappaient, que les propositions des députés n'étaient ni acceptées ni rejetées, mais prises en considération; que l'insurrection des nègres de Saint-Domingue et la dévastation de cette belle colonie étaient un sujet d'alarme pour les colonies anglaises. « Croyez-vous, me dit-il, que vos révolutionnaires veuillent et puissent éteindre l'incendie qu'ils ont allumé? — Non, je ne le crois pas, et je pense qu'une protection généreuse de votre part vous serait aussi utile qu'à nous-mêmes; mais vous reconnaître pour souverains, c'est autre chose : nous n'en avons pas le droit. »

Ce ne fut qu'après la mort du roi que cette première conversation eut les suites dont je rendrai compte. Ce qui se passait sur le continent fixait toute mon attention. La réunion de la Convention, la férocité connue de plusieurs de ses membres, tels que Marat, Legendre, Robespierre, etc., la retraite du duc de Brunswick, le décret contre les émigrés, et enfin les préliminaires du procès du roi : c'en était assez pour effacer tout autre intérêt. Saint-Domingue et toutes les colonies disparaissaient devant ce grand spectacle de la France ébranlée jusque dans ses fondements, rejetant de son sein ses princes, ses prêtres, ses nobles, ou ne les gardant que pour les immoler. Nous, proscrits, fuyant nos bourreaux, on nous proscrivait encore, si nous ne venions les chercher.

C'est alors que je me sentis plus accablé que je ne l'avais été

dans les moments les plus périlleux; car il y a dans le danger une activité d'inquiétude et d'efforts qui préserve du découragement. Je n'avais plus à craindre pour ma vie; mais, trompé dans toutes mes conjectures, le présent était affreux, l'avenir sans espérance; je ne voyais plus que des maux effroyables et sans terme. Cette peine morale ne produisant pas de réaction, mon âme était affaissée; j'étais très-malheureux. Ma belle-sœur, rappelée en France par la crainte de la confiscation, me quitta dans les premiers jours de novembre en me laissant fort inquiet sur sa santé. Je vis partir par le même motif plusieurs personnes de ma connaissance dont je pressentais la destinée : M. de la Tour-du-Pin [1], le marquis d'Ambert [2], l'intéressante duchesse de Biron [3], qui m'avait demandé un conseil et qui ne voulut pas le suivre; enfin, madame du Barry [4], que j'avais vue chez le duc de Brissac, me fit chercher à Londres pour me demander mon avis sur son retour en France. Je fis ce que je pus pour l'en détourner; elle persista et fut traînée à l'échafaud. Madame la princesse d'Hénin, chez qui je logeais à Londres, voulut aussi essayer d'aller se cacher à Boulogne et d'y obtenir des certificats de présence. M. de Lally l'accompagna à Douvres, et elle eut le bonheur d'échapper une seconde fois de Boulogne après la mort du roi.

Je restai seul, séparé de tous mes amis; ma santé s'altéra :

[1] Ministre de la guerre du 4 août 1789 au 10 novembre de l'année suivante. — Rentré en France, il fut arrêté à Auteuil et guillotiné le 28 avril 1794, en même temps que son frère aîné le marquis de la Tour-du-Pin.

[2] Voir le premier chapitre, p. 23, et notre *Appendice*.

[3] Amélie de Boufflers, petite-fille de la maréchale de Luxembourg, fille unique du dernier duc de Boufflers. — Ses grâces naïves désarmèrent la sauvage misanthropie de Jean-Jacques. — Elle périt sur l'échafaud, noble et pure victime, dont les vertus auraient pu racheter les crimes de ses bourreaux.

[4] Arrêtée au mois de juillet 1793, elle fut condamné pour avoir, entre autres crimes, « porté à Londres le deuil du tyran », et exécutée le 8 décembre suivant. — Le duc de Brissac passait pour être dans la plus grande intimité de madame du Barry.

je contractai une maladie de nerfs qui m'a fort et longtemps tourmenté sous différentes formes. C'est dans ces accès de souffrance que je reçus les soins les plus touchants de madame de Belloy [1], émigrée comme moi, et dont le généreux dévouement mérita toute ma reconnaissance et mon attachement.

Le procès du roi me rendit l'énergie de la douleur; aussitôt que je vis le premier décret qui le mettait en jugement, je courus chez M. de Chauvelin [2] pour lui demander un passeport, mon intention étant d'aller m'offrir à la Convention pour défendre Louis XVI. M. de Chauvelin, à qui je fis cette déclaration, ne voulut pas prendre sur lui de m'expédier un passeport [3]. J'écrivis alors dans son cabinet, le priant de transmettre ma demande à la Convention, qui passa à l'ordre du jour [4],

[1] Madame de Belloy, devenue plus tard madame Malouet.

[2] François-Bernard, marquis de Chauvelin, né en 1766, était le fils de ce marquis de Chauvelin qui mourut frappé d'apoplexie en présence de Louis XV. Ses fonctions de maître de la garde-robe du roi ne l'avaient pas empêché d'embrasser avec ardeur les idées de la Révolution; et à la fin de mars 1792, pendant le passage de Dumouriez au ministère des affaires étrangères, il avait été nommé à l'ambassade de Londres par l'influence des Girondins. On lui donna pour second M. de Talleyrand, à qui sa qualité d'ancien membre de l'Assemblée nationale interdisait pendant deux ans toute fonction à la nomination du roi, et qui fut en réalité le chef de cette ambassade. Elle se composait encore de deux hommes de lettres, Garat et Gallois, de Duroveray et de Reinhart. — Membre du Tribunat et du Corps législatif sous l'Empire, M. de Chauvelin siégea à l'extrême gauche dans les Chambres de la Restauration, et mourut en 1832. (Voir les *Souvenirs* de Dumont, p. 419.)

[3] *Journal et Lettres de madame d'Arblay* (Londres, 1843, v. p. 372). Lettre de miss Burney, 27 novembre 1792.

[4] Dans la séance du 20 novembre 1792, que présidait Grégoire, un des secrétaires de l'Assemblée donna lecture des pièces ci-après :

Le Ministre des affaires étrangères au Citoyen président de la Convention nationale.

« Citoyen président,

» J'ai l'honneur de vous envoyer copie d'une note remise, par l'ex-constituant Malouet, au citoyen ministre de la République française à Londres pour me la faire parvenir.

» Je ne me permets aucune réflexion sur le contenu de cette lettre; je me

après avoir ordonné que mon nom fût inscrit sur la liste des émigrés. Tel est le titre légal dont j'ai eu beaucoup de peine à obtenir la radiation après huit ans d'exil et la perte entière de ma fortune.

borne, citoyen président, à vous prier de la communiquer à la Convention nationale, qui pèsera dans sa sagesse et sa prudence la réponse qu'elle jugera à propos de me mettre en état d'y faire.

» *Signé :* Le Brun. »

« Sorti de Paris le 17 septembre dernier, ainsi que cela est constaté par mon passe-port visé à Amiens le 18 et produit à Londres à M. le ministre de France; occupé ici à réparer mes établissements à Saint-Domingue, par les avances de fonds qui me sont nécessaires, je ne peux, sous aucun rapport, être compris dans la classe des émigrés, et j'attendrois sans inquiétude l'application du dernier décret, si un intérêt plus puissant que celui de mes propres affaires ne me faisoit désirer de rentrer en France le plus tôt possible.

» J'apprends par les papiers publics qu'il est question d'instruire le procès de Louis XVI.

» Soumis au gouvernement et aux lois établies, quelles qu'elles soient, mais indépendant de toute considération dans le sentiment de mes devoirs et la déclaration de mes opinions, je me crois obligé de me proposer comme défenseur officieux d'un prince dont j'ai toujours honoré les vertus et dont il m'est permis de déplorer l'infortune.

« J'ay l'honneur de prier monsieur le ministre de France de soumettre ma demande au conseil exécutif à l'effet d'en obtenir un passe-port qui me mette à l'abri des difficultés qu'éprouvent en rentrant en France ceux même qui, comme moi, n'en sont sortis que le 2 septembre, pour se dérober au fer des assassins, et chercher des ressources que nos désastres à Saint-Domingue et la situation de nos correspondants en France ne permettent plus aux colons de trouver dans l'intérieur du royaume.

« Londres, 8 novembre 1792.

» *Signé :* Malouet.

Nous avons reproduit cette lettre d'après la minute conservée dans les archives des affaires étrangères; dans le *Moniteur* du 21 novembre, n° 326, on lit encore ce qui suit :

« N. — Il est possible que le citoyen Malouet ne soit pas connu comme « émigré dans son département. Je demande que le ministre fasse porter son « nom sur la liste des émigrés.

« *Treilhard.* — Il suffit de renvoyer au comité d'aliénation, où il y a un « registre ouvert sur lequel sont portés tous les noms de ceux dont on apprend « l'émigration.

« Cette proposition est décrétée, et la Convention passe à l'ordre du jour. »

M. de Lally, qui eut la même pensée que moi, sollicita avec aussi peu de succès la permission de défendre le roi; mais son plaidoyer, qui est un très-bel ouvrage, s'il avait pu être prononcé, aurait peut-être touché ceux de ces barbares qui pouvaient être accessibles à la voix éloquente de la justice et de l'humanité. Ce fut sur le premier rapport de Valazé[1] que j'écrivis très-rapidement ma défense du roi, qui ne peut être comparée ni à celle de M. de Sèze, ni à celle de M. de Lally; mais en moins de huit jours, elle fut imprimée et publiée à Paris comme à Londres. On voit dans les Mémoires[2] de M. de Malesherbes que l'infortuné monarque en eut connaissance; lord Grenville la fit traduire en anglais.

Je ne bornai pas là mes efforts; j'eus un instant l'espérance d'une démarche de la part du roi d'Angleterre. M. Fox, de son propre mouvement, en fit la proposition au Parlement[3]; lord Grenville ne la repoussait pas. M. Pitt fut d'un autre avis : il y voyait un compromis de son gouvernement sans aucun espoir de succès. Mais, quoique je n'adopte pas l'imputation qui lui a été faite d'avoir vu sans peine périr Louis XVI, parce que son supplice rendait les Français plus odieux et la guerre inévi-

[1] C'est dans la séance du 6 novembre 1792 que ce rapport fut lu au nom de la *commission des vingt-quatre*. Condamné lui-même par le tribunal révolutionnaire le 30 octobre 1793, Valazé n'échappa à la guillotine que par le suicide.

[2] Ces *Mémoires,* qui n'ont jamais été imprimés, ont cependant existé; ils existent peut-être encore, et l'on en trouve quelques fragments dans les *Éclaircissements* du *Journal de Cléry*. Or, la première édition de ce *Journal* parut à Londres, en 1798, sous ce titre : *Journal de ce qui s'est passé à la tour du Temple pendant la captivité de Louis XVI,* et c'est alors sans doute que Malouet pris connaissance de ces *Mémoires* de Malesherbes.

[3] Les principaux chefs de l'opposition, Fox, Sheridan, Grey, avaient, au nom de l'humanité, sommé le ministère d'intervenir entre Louis XVI et la Convention. Le 20 décembre 1792, la chambre des communes vota, sur cette motion, une adresse au roi dans laquelle elle exprimait « l'indignation et l'horreur de toute la nation sur l'injustice et la barbarie de la catastrophe qui menaçait le roi de France. » (*Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État,* II, 100.)

table, son opposition à la motion de M. Fox, que j'ai entendu justifier par des hommes d'État, me paraît à moi injustifiable. La haute politique, à mesure qu'elle s'éloigne de la simple morale, s'abaisse et se rapetisse à mes yeux. La justice, au contraire, la vérité, peuvent tout ennoblir, jusqu'au non-succès, et ne sauraient contrarier les véritables intérêts d'une nation. Quel était celui de l'Angleterre dans cette circonstance? C'était, avant tout, d'empêcher, si elle le pouvait, un grand crime dont les conséquences étaient incalculables. Ceux qui n'y voyaient qu'un moyen de plus de former une coalition générale de toutes les puissances contre la France, considéraient-ils ce crime comme un expédient? C'était s'en rendre complices. Regardaient-ils comme humiliant pour un souverain de tenter une démarche infructueuse? Il était bien plus honteux de se taire devant les juges et les bourreaux de Louis XVI que de leur parler en vain. Il n'est pas prouvé que les Conventionnels, qui voulaient la guerre contre l'Autriche et la Prusse, la voulussent aussi contre l'Angleterre; ils n'en craignaient point d'invasion. Ils sentaient très-bien qu'ils ne pouvaient pas faire emploi, contre le peuple le plus libre de l'Europe, de leurs déclamations contre la tyrannie.

La constitution anglaise disconvenait sans doute à leur féroce démocratie; mais ils savaient que leurs principes d'égalité avaient des partisans en Angleterre; que le catéchisme de Thomas Paine[1] sur les droits de l'homme avait séduit une partie

[1] L'auteur du célèbre pamphlet *le Sens commun* (Londres, 1776) était déjà connu en France par ses relations avec le parti philosophique, lorsqu'il fut mis en évidence par le succès bruyant de sa publication des *Droits de l'Homme*, (Londres, 1791). Condamné par la cour du Banc du Roi, il se réfugia en France, où il fut accueilli par Tondu-Lebrun, chargé, en sa qualité de ministre des affaires étrangères, de chercher au dehors des adhérents à la Révolution. Le 26 août 1792, l'Assemblée législative accordait le titre de citoyen français à dix-huit étrangers, « comme ayant consacré leurs veilles à reculer les « bornes de l'esprit humain. » (*Moniteur*.) C'est à ce titre que Thomas Paine fut compris dans une liste qui réunissait pêle-mêle Anacharsis Clootz et

du peuple : ils avaient donc plus de raisons de ménager la nation anglaise que de l'irriter; et s'ils avaient été persuadés qu'elle s'intéressait vivement au sort de Louis XVI, je ne doute pas qu'une déclaration franche et mesurée du Cabinet britannique n'eût été prise en grande considération. Mais, a-t-on dit, vouliez-vous qu'il se présentât en suppliant à la Convention, et que, pour obtenir la vie de Louis XVI, il se liât les mains vis-à-vis d'elle en reconnaissant son gouvernement et sa doctrine subversive de l'ordre social en Europe? Non, ce n'est pas ce que je voulais. Si j'avais été M. Pitt, j'aurais dit à la Convention : « Messieurs, nous n'avons aucune réclamation de territoire à faire contre la France; aucune querelle de commerce ne nous divise, et ce n'est pas la forme de votre gouvernement qui nous divisera, pourvu qu'elle ne trouble pas la paix publique de l'Europe; mais si vous proscrivez votre roi parce qu'il est roi, car il ne peut avoir à vos yeux d'autre tort; si vous proclamez la guerre aux châteaux et la paix seulement aux chaumières [1], comme l'Europe est couverte de châteaux et presque entièrement gouvernée par des rois, vous vous décla-

Kosciusko, Wilberforce et Washington. Mais il trompa bientôt la confiance du parti; son vote pour le sursis dans le procès du roi le rendit suspect à Robespierre, qui se contenta néanmoins de le rayer de la Convention et de l'enfermer au Luxembourg. Là, il eut l'adresse de se faire réclamer par le ministre américain; mis en liberté, il jugea prudent de partir pour les États-Unis.

[1] On aurait de la peine à croire que ces paroles insensées aient pu être prononcées, si l'on n'avait le témoignage du *Moniteur*. Cambon, ministre des finances, s'exprime ainsi dans un rapport à la Convention : « L'objet de la guerre que vous avez entreprise, c'est l'anéantissement de tous les priviléges; *guerre aux châteaux, paix aux chaumières,* voilà les principes que vous avez posés. » Et plus loin : « Vos commissaires établiront sur les riches les contributions extraordinaires qu'un besoin imprévu pourrait exiger, mais ils en excepteront la classe laborieuse et indigente. C'est par là que nous ferons aimer au peuple la liberté; *il ne payera plus rien et il administrera tout.* » On aurait pu demander à Cambon si c'était là *anéantir tous les priviléges*. Ce n'est pas sans motif que Dumouriez appelait cet homme un *fou furieux*. (*Moniteur* du 18 décembre 1792, n° 353, séance du 15.)

rez en état d'hostilité contre la société européenne, qui vous mettra hors de sa communion, si vous ne vous rendez accessibles à la justice, à la raison, à la voix même de votre propre intérêt. Ce n'est donc pas pour nous mêler de vos affaires intérieures que nous intervenons dans le procès que vous intentez à votre roi; c'est parce que les principes sur lesquels vous fondez cet acte de violence attaquent tous les principes qui régissent les autres sociétés politiques. Soyez républicains, si bon vous semble; si votre nation veut renoncer décidément au gouvernement monarchique, je crois qu'elle fait une grande faute, mais elle en est la maîtresse; renvoyez honorablement votre famille royale hors des frontières; rendez-lui son patrimoine; ne lui imputez pas des crimes qu'elle n'a pas commis, car il est notoire que Louis XVI s'est laissé dépouiller sans tirer l'épée, et il n'est pas moins prouvé que vous l'avez assez constamment outragé pour qu'il eût pu se mettre légitimement en état de défense. Il dépend de vous aujourd'hui de vous gouverner comme il vous plaira, sans vous rendre coupables d'une grande atrocité, qui serait le prélude de beaucoup d'autres. Choisissez donc ou la paix ou la guerre : nous nous présentons comme médiateurs, comme amis ou comme ennemis, ne voulant avoir aucun rapport politique avec un gouvernement qui deviendrait un objet de scandale et d'effroi pour les autres [1]. »

Je sais qu'une telle déclaration n'est ni dans la langue ni dans les formes diplomatiques; mais que restait-il alors en France des anciennes formes et des maximes sociales? N'était-ce pas le cas d'aborder franchement la question et d'aller droit au but sans tergiversation? C'est que ce but n'était pas ce qu'il aurait dû être chez les puissances étrangères : il n'y avait rien de noble,

[1] Lettre du maréchal de Castries à Mallet du Pan, à Berne, écrite de Wolfenbuttel le 22 novembre 1796 :

« M. Burke se prononce sévèrement sur la démarche de l'Angleterre; il donne de fortes raisons et tire de grandes conséquences contre tout rapport avec les régicides. »

rien de généreux dans leur ressentiment, dans leur coalition contre la France. Une sage réforme de son gouvernement eût plus alarmé les princes et les ministres que tous les excès qui allaient déshonorer et détruire tous les moyens de liberté. Que Robertson et les autres publicistes qui ont rêvé comme lui un système politique de l'Europe, un état fédératif de ses gouvernements, nous expliquent donc en quoi consistait ce système politique, quel était le lien de cette confédération, et ce qu'elle a produit dans ces derniers temps. Voilà, certes, une grande circonstance, bien faite pour nous montrer l'application de ce système : un grand peuple, bouleversé par des factieux, détruit toutes ses institutions, menace tous les trônes, renverse tous les autels et appelle aux armes les pauvres contre les riches. Au moment même de ces sanglantes saturnales, et pendant qu'on dresse à Paris l'échafaud sur lequel doit périr le dernier roi, la Pologne se prépare à mettre un terme à ses dissensions [1]; son anarchie féodale va disparaître, sa noblesse et son roi adoptent une constitution raisonnable, qui assurera la liberté et le bonheur de la nation. Ces deux révolutions, si différentes dans leur principe, dans leurs moyens, auront l'une et l'autre la plus funeste issue. Nos amphictyons ne permettront point aux Polonais d'être libres, mais ils laisseront les Français massacrer leur roi. Les princes ne verront en Pologne et en France

[1] Instruits par le premier démembrement de 1772, les Polonais avaient cherché à réformer les vices de leur gouvernement, si favorables aux discordes civiles et aux ambitions étrangères; le 3 mai 1791, ils s'étaient donné une nouvelle constitution qui rendait la royauté héréditaire. Les puissances copartageantes ne l'entendaient pas ainsi : un an s'était à peine écoulé que la Russie, la Prusse et l'Autriche s'unissaient pour renverser cette constitution; le patriotisme et l'habileté ne purent préserver la Pologne d'un nouveau partage, qu'elle subit en 1793, pendant que la France subissait le régime de l'échafaud. Vaincu à Maceiowicz, le 11 octobre 1794, Kosciuzko tomba au pouvoir des Russes, et le triste Stanislas-Auguste abdiqua entre les mains de Catherine à Grodno. *Finis Poloniæ!* « Ainsi, écrivait Mallet du Pan, la « révolution juste succomba pendant que la criminelle triomphait. »

que des proies à dévorer, des provinces à partager, des hommes à asservir. Ils ont beau nous écrire ensuite qu'ils prient Dieu de nous avoir en sa sainte et digne garde : je n'ai pas plus de foi dans leurs prières que de respect pour leur politique; et je ne vois d'autres traces de ce prétendu système fédératif que de vaines paroles et des formules vides de sens.

C'est alors que j'écrivis à la hâte la défense de Louis XVI [1], avant d'avoir la certitude qu'il ne me serait pas permis de rentrer en France pour m'associer aux travaux de ses défenseurs et partager leurs dangers.

[1] *Deffense de Louis seize : discussion de toutes les charges connues à l'époque du 14 novembre* 1792; *s. l. d. n.* — Cet opuscule, de cinquante-trois pages, ne porte pas de nom d'auteur et commence ainsi : « Il est inutile que je mette « mon nom à la tête de cet ouvrage; il n'en résulterait aucun bien et je ne « braverais par là aucun danger, car j'écris à Londres; et si j'ai des ennemis, « ils deviendraient ceux de la cause sacrée que je défends. »

CHAPITRE XXI.

LES ÉMIGRÉS.

Ce fut par un billet déchirant de lord Grenville que je fus instruit de la mort du roi[1]. La consternation fut générale à Londres, où l'anniversaire de l'exécution de Charles Ier est encore un jour de deuil. Tout ce que nous étions de Français

[1] Après le 10 août, l'Angleterre avait rappelé son ambassadeur en France; l'ambassadeur français à Londres n'était plus que le représentant personnel de Louis XVI; cette mesure et celles que prit dans cette circonstance le gouvernement anglais n'étaient pas, comme le dit un historien de la Révolution, « des subtilités diplomatiques »; elles témoignaient que le parti violent qui dominait alors la France n'avait plus le caractère d'un gouvernement régulier.

Déjà l'*Alien Bill* avait donné au roi le pouvoir d'ordonner, à sa discrétion, à tout étranger de sortir du royaume.

Dès que la nouvelle de l'attentat du 21 janvier parvint à Londres, lord Grenville adressa à M. de Chauvelin la lettre que voici : « Je suis chargé de vous notifier, Monsieur, que le caractère dont vous étiez revêtu auprès de cette cour et les fonctions dont vous avez été investi étant aujourd'hui entièrement annulés par la mort très-fatale de S. M. Très-Chrétienne, vous n'avez plus ici aucun caractère public, et Sa Majesté a jugé convenable d'ordonner que vous quittiez ce royaume dans le délai de huit jours. » (*Mémoires du règne de George III,* par Belsham, IV, 427.)

On lit encore dans les Mémoires auxquels nous empruntons la citation qui précède : « Sur ces entrefaites, M. Maret, agent confidentiel de M. Le Brun, était en route pour l'Angleterre, porteur de nouvelles dépêches du conseil exécutif, et, comme on est fondé à le croire, de *nouvelles concessions de la plus haute importance.* Mais à son arrivée à Londres, ayant appris le renvoi de M. de Chauvelin, il ne se crut pas autorisé lui-même à déclarer sa mission. En conséquence, il donna seulement avis de son arrivée à lord Grenville, mais il ne lui fut fait aucune avance de la part de la cour d'Angleterre. »

Le 1er février 1793, la Convention déclarait la guerre à l'Angleterre.

réfugiés dans cette capitale osions à peine nous montrer dans les rues : la douleur et la honte de ce grand attentat nous réunissaient tous pour la première fois dans un même sentiment; car les divisions des émigrés ont été fréquemment un sujet de scandale pour les étrangers. Nous désirions tous également que le sang innocent fût vengé, que le joug odieux qui pesait sur la France fût brisé; mais les émigrés, comme les puissances coalisées, n'ont jamais pu s'entendre sur les moyens : tant il est rare que le simple bon sens, qui suffirait aux hommes pour les conduire, en ait jamais le pouvoir.

Ce n'est pas dans les temps de troubles, lorsque les haines de parti s'exaltent jusqu'à la fureur, qu'on peut raisonner froidement sur les intérêts, les droits et les devoirs respectifs; mais, lorsque les orages sont dissipés, lorsqu'il ne reste plus de tant d'atrocités qu'un souvenir douloureux, si l'on a pu échapper à cette éclipse de la raison, de la bonne foi, alors on éprouve quelque consolation à se rappeler le souvenir du passé. Alors il est utile, dans le calme, de revoir, de confirmer ou de modifier les jugements qu'on a portés pendant la tempête. Sous bien des rapports, j'étais aussi prononcé que tous les émigrés contre la Convention; j'étais loin de voir en elle une puissance légitime; et si j'avais pu la combattre et la détruire, je ne doutais pas que je n'eusse le droit de me déclarer son ennemi. Mais les armées françaises qui défendaient le territoire contre les puissances étrangères n'avaient plus pour moi le même caractère. Partisan de la guerre civile en France, je me serais rangé du côté des Français royalistes contre les Républicains; mais la coalition armée contre la France était pour moi tout autre chose. J'aurais vu avec douleur l'asservissement de mon pays aux étrangers; le triomphe du parti conventionnel ne me paraissait pas moins odieux. Ma pensée flottait incertaine entre les mesures diverses auxquelles je devais m'arrêter. Mes vœux étaient pour le rétablissement de la monarchie, mais je ne voyais aucune base à laquelle pussent se rattacher mes espé-

rances et mes efforts personnels. Étranger au métier des armes, j'étais dispensé de les prendre; et, sans blâmer ceux de nos militaires émigrés qui ont servi dans les armées étrangères, la proscription prononcée contre nous justifiant tous les moyens de défense, il me semble que c'est à la Vendée que devaient se réunir tous les Français royalistes. Cependant, comment y parvenir? Comment s'offrir désarmé à des hommes qui croient avoir plus besoin de bras que de conseils? Je résolus de quitter Londres et d'aller vivre à la campagne dans une famille anglaise, celle de M. d'Albiac[1], qui m'offrait l'hospitalité.

J'en fus rappelé par les affaires de Saint-Domingue, qui vinrent m'y chercher ; voici comment : Après l'explication que j'avais eue avec lord Grenville, le procès du roi et l'altération de ma santé me firent perdre de vue les démarches des députés. Je m'en étais entretenu alors avec les principaux propriétaires de la colonie ; je leur avais fait connaître mon opinion sur le projet dont on m'avait fait part et ce que j'en avais dit au ministre. Aussitôt que la guerre fut déclarée entre la France et l'Angleterre[2], les colons se réunirent, eurent entre eux plusieurs conférences, et convinrent de me donner leurs pouvoirs pour solliciter auprès du gouvernement anglais des moyens de protection contre l'insurrection des nègres, qui était très-notoirement suscitée par la Convention. Sur l'avis qui me fut donné de cette proposition, je revins à Londres; M. de Fontenille avait convoqué chez lui une assemblée générale;

[1] Cette famille, originaire du comtat Venaissin, s'était réfugiée en Angleterre à la suite de la révocation de l'édit de Nantes. A la fin du siècle dernier, elle était représentée par John-Georges d'Albiac, major au quatrième régiment de dragons, et par le général sir J.-Charles d'Albiac. Elle subsiste encore aujourd'hui en la personne de Georges-Charles d'Albiac, esq., né en 1807, fils aîné du major d'Albiac.

[2] Ce fut dans la séance du 1er février 1793 que la Convention, sur la motion de Brissot, vota à l'unanimité la guerre au roi d'Angleterre et au Stathouder. La déclaration des hostilités par l'Angleterre eut lieu le 11 du même mois. (*Moniteur* du 2 février, n° 33.)

il vint me chercher avec M. l'évêque de Comminges, et je fus institué fondé de pouvoirs de tous les grands propriétaires de la colonie, au nombre de cent quatre, auxquels s'étaient joints les députés récemment arrivés.

Ma mission spéciale m'autorisait à faire tout ce que je jugerais convenable pour le salut de la colonie. J'expliquai bien à l'assemblée qu'il était hors de notre pouvoir et contraire à nos devoirs de disposer de la souveraineté; que, proscrits en Europe comme royalistes, nous avions eu le droit de venir demander asile et protection à une puissance étrangère; que nous prenions par là l'obligation de nous conduire envers elle en sujets fidèles tant que nous resterions sur son territoire : proscrits au même titre à Saint-Domingue, nous avions les mêmes droits et contractions les mêmes obligations en échange de la protection qui serait accordée dans cette colonie à nos personnes et à nos propriétés; mais que nous ne pouvions prendre aucun engagement perpétuel. C'était au traité de paix qui interviendrait entre les deux nations à prononcer sur notre sort; jusque-là, la colonie devait être considérée comme mise en séquestre et sous la garde du gouvernement anglais.

Tel fut l'esprit et l'expression du traité passé quelques jours après entre M. Dundas, aujourd'hui lord Melville[1], alors ministre des Colonies, et moi en qualité de fondé de pouvoirs des colons de Saint-Domingue.

Lorsque j'ai quitté Londres en 1801, pour retourner en France, j'ai brûlé ou laissé en Angleterre tous mes papiers et ma correspondance d'émigration; mais j'ai heureusement conservé les pièces originales qui devaient constater la loyauté de cette négociation et les heureux effets qui devaient en résulter pour

[1] Henry Dundas, né en 1740, créé vicomte Melville en 1802. — De 1791 à 1801, il fut secrétaire d'État ayant les colonies dans son département; et en 1794, il joignit à ces fonctions celles de secrétaire d'État de la guerre. — Dans le parlement, dit Erskine May, « c'était un orateur plein de hardiesse « et de présence d'esprit. » Il mourut en 1811.

la France si, en 1798, le Directoire n'avait pas rendu inutile la sagesse de ces mesures, en rejetant avec aigreur les propositions que j'étais fondé à lui faire sans manquer à ce que je devais de fidélité au gouvernement britannique : ce dont j'étais incapable.

Comme cette partie de ma conduite politique est une de celles dont je peux m'applaudir, parce que je me suis toujours montré Français sans perdre l'estime des Anglais, et que je méritais l'estime de mes concitoyens en m'exposant à leurs calomnies, j'ai une véritable satisfaction de pouvoir consigner ici sur cette affaire des détails authentiques, dont les preuves existent et sont indélébiles, dont la plupart des témoins me survivront; car ils sont presque tous plus jeunes que moi.

Tous les journaux du temps, ceux imprimés en France, ne manquèrent pas de publier que j'avais vendu la colonie aux Anglais. Ce n'est pas ce genre de reproche que j'ai envie de repousser : on y répond toujours victorieusement, quand on sait rester pauvre et qu'après avoir perdu une grande fortune légitimement acquise, on ne se baisse pas trop pour en ramasser les débris. Mais il y a, même pour les proscrits, d'autres devoirs à remplir envers leur pays, que le ressentiment d'une longue oppression peut faire oublier, mais dont il n'est jamais permis de s'affranchir. Je n'avais donc pas voulu briser totalement les liens qui m'attachaient à la France, ni lui causer volontairement un préjudice notable; c'est ce que nous aurions fait en transmettant, autant que nous l'aurions pu, la souveraineté de Saint-Domingue à l'Angleterre. Or, indépendamment de ce que j'en ai déjà dit, la suite de ce récit prouvera que j'étais du petit nombre de ceux qui ne l'ont pas voulu, et que c'est dans ce sens-là que j'ai usé des pouvoirs dont j'étais investi, m'en réservant complétement le droit tant envers les ministres anglais qu'envers les propriétaires français qui m'avaient fait leur mandataire. A l'égard de ceux-ci, je pris, dès le premier moment, une précaution dont je prévoyais le besoin,

en me faisant autoriser, sans limite et sans explication, à faire tout ce que je jugerais convenable pour le salut de la colonie; c'est ainsi que j'ai défendu ma conduite ultérieure contre ceux qui ont eu la sottise ou la méchanceté de me croire l'agent du Directoire, qui était loin de s'en rapporter à moi et de suivre mes conseils.

Quant aux ministres anglais, M. Dundas, quoique très-homme d'État, était trop passionné contre la France pour sentir que l'occupation de Saint-Domingue, à titre de conquête et de propriété anglaise, serait une faute politique qui démoraliserait la guerre que l'on prétendait faire à notre pays : mais, comme il ne parlait pas français et que je parlais mal l'anglais, nos discussions par interprète ne pouvaient trop se répéter, et c'est avec lord Grenville, qui me présenta à M. Pitt [1], que je traitai cette affaire. L'un et l'autre m'entendirent fort bien et n'insistèrent pas sur la plénitude de l'abandon auquel je refusais de consentir. J'avais prévenu les colons, dans la seule assemblée qui eut lieu pendant la négociation, que je leur rendrais compte du résultat seulement, mais non des discussions; ainsi, tous ne virent pas dans la rédaction du traité ce qui y était, et ce qui me donna le droit, trois ans après, de revenir à la grande mesure que la plupart d'entre eux blâmèrent; tous au contraire me devaient des actions de grâces, les royalistes comme les républicains.

Après la signature du traité, le ministre britannique me témoigna la plus grande confiance, et elle ne s'est jamais démentie. Tous les détails de l'expédition me furent communiqués : conjointement avec le marquis de Bouillé, je fus consulté sur les localités, sur le mode d'administration à établir et sur le choix des propriétaires qui devaient composer le conseil

[1] Depuis le 17 novembre 1783, le parti tory était au pouvoir, dans la personne de William Pitt, premier ministre, chargé de former le cabinet qui remplaça celui du duc de Portland.

privé de la colonie. Rien ne fut épargné de la part de l'Angleterre pour assurer le succès de l'expédition. Les troupes anglaises, aidées des propriétaires armés, s'emparèrent facilement du môle Saint-Nicolas, de Saint-Marc, de Jérémie[1] et de toute la partie de l'ouest. Le siége du gouvernement s'établit au Port-au-Prince; mais près des deux tiers de la colonie restèrent toujours au pouvoir des nègres, qui luttèrent avec avantage pendant trois ans contre plus de dix mille hommes de troupes de ligne. Trois gouverneurs successifs échouèrent dans tous leurs plans d'attaque, et n'en adoptèrent aucun qui fût convenable aux circonstances et aux localités; il y avait peu d'accord entre les officiers et les employés français et anglais. La dépense était effroyable; on voyait des fortunes scandaleuses; les maladies du pays consommaient encore plus d'hommes que le feu des ennemis. Le ministère britannique était mécontent, dégoûté de son entreprise; et comme ma correspondance avec le Conseil et les principaux habitants de la colonie m'avait mis en état, dès la seconde année, de prévoir tous les résultats d'un mauvais régime, je n'avais pas manqué de communiquer au gouvernement mes informations et les réflexions qu'elles me suggéraient. Je m'étais ainsi maintenu dans une sorte de crédit dont je crus pouvoir faire un nouvel essai.

J'avais acquis la certitude par mes correspondances que nous pourrions nous assurer un recrutement de trois mille colons espagnols en les payant bien; ce sont des mulâtres acclimatés, beaucoup plus propres que les Européens à faire la

[1] L'expédition avait été préparée à la Jamaïque, par les soins du gouverneur de cette colonie, le général Williamson. Parti de Port-Royal le 9 septembre 1793, le lieutenant-colonel Whitelocke débarqua bientôt à Saint-Domingue, s'empara de Jérémie, dont les habitants ne firent pas de résistance, et successivement du cap Saint-Nicolas et de Léogane. Le 4 juin suivant, le général Whyte, après un premier échec, réduisit la ville de Port-au-Prince. C'est alors que commença une lutte terrible des Anglais contre le général de Laveaux, et contre Toussaint-Louverture, qui fit sa première apparition au commencement de 1794.

guerre aux nègres. Il y avait dans les troupes de ligne un régiment allemand, et dans nos milices coloniales à peu près trois mille hommes, que nous pouvions augmenter d'autant de nègres fidèles. Je formai mon plan sur cette base, et je dis aux ministres : « Je ne m'aviserai pas de vous demander quels sont vos projets ultérieurs sur Saint-Domingue, mais j'ose vous dire que je prévois le parti que vous serez forcés de prendre pour ne pas dépenser inutilement tous les ans un million sterling, en perdant trois ou quatre mille hommes. Vous évacuerez donc Saint-Domingue, au grand détriment de vos propres intérêts coloniaux, que le triomphe des nègres met certainement en danger. Je viens vous proposer une mesure plus salutaire, qui ne déconsidérera point vos armes, et qui épargnera vos hommes et votre argent. Remettez-nous la colonie, à nous, propriétaires français ; retirez-en vos soldats anglais, et accordez-nous un subsisde pour nous défendre. Je ne demande pas même la dixième partie de ce qu'il vous en a coûté jusqu'à présent[1]; mais pour que cet arrangement réussisse complétement, il faut que vous me permettiez d'en faire part aux hommes que je connais bien pensants dans les comités et dans les conseils français ; il faut que j'obtienne par eux du Directoire une neutralité tacite pour Saint-Domingue, et qu'enfin nous puissions présenter l'espérance de conserver cette colonie à la France. »

M. Huskisson[2], sous-secrétaire d'État, et M. Georges Ellis[3], membre du Parlement, auxquels j'avais confié mon plan, se

[1] Voir la lettre de Malouet à Mallet du Pan, du 2 mars 1796.

[2] William Huskisson, né en 1770, mort en 1830. Après avoir habité la France de 1781 à 1792, et pris part au mouvement de 1789, il était rentré dans sa patrie et avait été placé par M. Dundas à la tête du bureau des émigrés. Sous-secrétaire d'Etat de la guerre de 1795 à 1806, il devint en 1804 secrétaire de la Trésorerie. — Avant d'acquérir sa célébrité comme économiste, il se faisait déjà remarquer, dit Erskine May, « par sa science féconde. »

[3] Un des éditeurs du *Mabinogion*, ami intime de Walter Scott, mort en 1815.

chargèrent de l'appuyer; lord Grenville et M. Dundas l'agréèrent; le premier m'autorisa par un billet de sa main, que j'ai conservé, à correspondre dans ce but avec le gouvernement français; et enfin il fut décidé que ce serait à moi qu'on remettrait la colonie et un subside annuel de cent mille livres sterling. Je répondis que je ne me refusais pas de me charger de l'administration civile, mais que l'homme essentiel, dans cette circonstance, était un bon général français, et que je désirais être autorisé à en faire la proposition au marquis de Bouillé. J'eus sur-le-champ cette autorisation, et ce fut avec beaucoup de peine que je le décidai à accepter. Le général Abercromby [1], dont le noble caractère et les vertus relevaient encore les talents militaires, fut chargé de nous remettre la colonie, d'aller nous y installer et d'en retirer les troupes anglaises. Tous les préparatifs de notre départ furent ordonnés, et nous nous occupâmes, M. de Bouillé et moi, à régler et à réduire les dépenses de la colonie d'après la somme d'impositions dont nous pouvions disposer et celle du subside qui nous était accordé. Il nous était impossible de conserver l'établissement civil et militaire des Anglais : il était beaucoup trop dispendieux; nous ne pouvions arriver à nos fins qu'en supprimant beaucoup d'emplois, de traitements, d'entreprises de divers genres, et en blessant ainsi un grand nombre d'intérêts individuels, qui ont toujours bien plus d'énergie que l'intérêt général; mais toutes

[1] Sir Ralph Abercromby, né en 1733, représenta au parlement le comté de Kindoss, de 1774 à 1780. Les campagnes de 1793 et 1794 en Flandre et en Hollande, sous le duc d'York, le mirent en évidence. Appelé au commandement des Indes occidentales, il enleva à la France les îles de Saint-Louis, de Saint-Vincent et de la Trinité (1795-1798). En 1799, il fut chargé, avec le duc d'York, de repousser les Français de la Hollande; les batailles de Bergen et de Castricum, livrées contrairement à ses avis, rendirent inutiles les efforts des coalisés. Commandant en chef de l'armée anglaise en Égypte, il gagna contre le général Menou la seconde bataille d'Aboukir; et peu de jours après il mourut de ses blessures, à bord d'un bâtiment qui le transportait à Malte. Le titre de baronne d'Aboukir fut donné à sa veuve.

ces réformes, qui ne devaient s'exécuter que sur les lieux, m'inquiétaient peu.

J'étais sûr de l'adhésion de M. de Bouillé à toutes mes mesures, et de la fermeté de son caractère. Nous n'avions fait confidence à personne de nos projets et de ce qui était arrêté par le gouvernemeut anglais relativement à Saint-Domingue; on savait seulement que nous y étions envoyés, M. de Bouillé comme général, et moi comme administrateur en chef[1]. On présumait bien à Londres une partie de ce qui devait arriver, et ma correspondance en France, dont on eut quelques indices par les communications subsistantes entre les deux pays, fit deviner le reste; mais comme on ne supposait pas que j'eusse pu déterminer le ministère britannique à me permettre des rapports avec le Directoire, la plus absurde méchanceté m'imputa une intrigue criminelle. C'est dans ce sens qu'on écrivit à Saint-Domingue, où mes lettres au Conseil présentaient depuis plusieurs mois la probabilité d'un grand changement et la nécessité de nous tenir en mesure de reprendre nos rapports avec la métropole française, lorsque les circonstances nous le permettraient.

Je préparais ainsi par mes observations le développement du plan qui allait s'exécuter; mais indépendamment de ma correspondance officielle avec les chefs de la colonie, il entrait

[1] Tous les détails de l'expédition projetée sont exposés dans un travail manuscrit du général de Bouillé; cet intéressant document est entre les mains de son petit-fils, M. le marquis René de Bouillé, qui a bien voulu nous le communiquer.

Les événements ont suivi une marche bien différente de celle qu'il était permis de prévoir à l'époque où Malouet écrivait. Saint-Domingue est depuis longtemps perdu pour nous, et son nom ne rappelle plus que le souvenir de nos désastres. — Il serait aujourd'hui de peu d'intérêt d'apprendre au public par quels moyens il eût été possible de conserver à la France la plus belle de ses colonies; mais il nous est permis de dire que les plans habilement conçus de Malouet et du général de Bouillé réunissaient, en 1795, toutes les conditions qui eussent permis de les réaliser, et faisaient autant d'honneur au patriotisme des deux proscrits qu'à leur sens politique.

dans mes combinaisons, avant même que le plan fût arrêté, d'y préparer l'opinion publique; et c'est ce que je fis dans deux lettres imprimées qui présentaient mes vues sur le système colonial applicable à Saint-Domingue [1]. Cette publication, fortifiée par les dénonciations qui partaient de Londres, sur mes prétendues liaisons avec le Directoire, et mes lettres particulières, qui disaient tout, excepté mon secret et l'assentiment qu'y donnait le ministère britannique, ne laissèrent aucun doute parmi les colons d'un changement prochain dans leur situation, changement dont ils me croyaient le promoteur. Ceux qui connaissaient bien mon caractère, me jugeant incapable d'un acte déloyal, m'accusaient d'imprudence et d'opinions systématiques dont ils se voyaient déjà victimes. Je n'avais pu écrire à personne, ce qui m'était démontré, que le gouvernement anglais ne soutiendrait pas longtemps la grande consommation d'hommes et d'argent qu'il faisait à Saint-Domingue sans aucune compensation d'avantages [2]. Je ne pouvais pas plus confier à mes correspondants tout ce que j'allais tenter auprès du gouvernement français et par quels intermédiaires j'arriverais jusqu'à lui. J'étais fondé à croire que les gens éclairés de ma connaissance qui se trouvaient dans les conseils français, sentiraient l'utilité des mesures que j'adoptais, et que le Directoire lui-même reconnaîtrait l'importance de conserver à la France une propriété aussi considérable que celle de Saint-Domingue; dans la situation actuelle des choses, ce résultat ne pouvait être obtenu qu'en remettant la colonie entre les mains des pro-

[1] Ces deux lettres, datées du 30 décembre 1796 et du 25 janvier 1797, ont été imprimées à Londres en 1797, sous le titre suivant :

Examen de cette question : *Quel sera pour les colonies de l'Amérique le résultat de la Révolution française, de la guerre qui en est la suite et de la paix qui doit la terminer?* Elles sont insérées dans le cinquième volume de l'ouvrage que nous avons eu souvent l'occasion de citer : *Collection de mémoires sur les colonies, et notamment sur le régime colonial, par Malouet; Paris, an X* (pages 215 à 299).

[2] Voir la lettre de Malouet à Mallet du Pan, du 2 mars 1796.

priétaires et en cessant de les traiter comme ennemis, sauf à eux de se défendre contre les nègres armés, ce qui nous eût été facile.

Ne pouvant m'expliquer sur tout cela que vaguement dans mes lettres, l'inquiétude des uns, l'irritation de ceux qui voyaient dans un changement la cessation de leur traitement et de leur influence, produisirent le mécontentement de tous. Le Conseil m'écrivit une lettre de mercuriale et de reproche, et l'Assemblée du Port-au-Prince fit insérer dans les papiers publics anglais ma révocation, motivée sur l'abus de confiance dont je me serais rendu coupable en excédant mes pouvoirs, qui ne me permettaient de provoquer aucun changement dans leur situation; ce qui n'était ni vrai ni raisonnable. Cet éclat, qui n'eut lieu et qui ne fut connu en Europe que trois mois après que M. de Bouillé et moi eûmes renoncé à nos projets, n'en aurait pas empêché l'exécution, si des obstacles d'une plus grande importance ne nous en avaient dégoûtés. Nous avions eu jusqu'au dernier moment l'appui constant de M. Pitt, de lord Grenville et de M. Dundas; mais il n'en était pas de même du duc de Portland[1], ministre titulaire des colonies, dont M. Dundas n'avait que la direction militaire. Le duc de Portland protégeait particulièrement M. Lambert[2], fils de l'ancien contrôleur général, et l'avait nommé chef de justice à Saint-Domingue avec trois mille louis d'appointements. M. Lambert était à Londres au moment où il était question du départ de

[1] William-Henry Cavendish Bentinck, troisième duc de Portland, né en 1728. — Attaché d'abord au parti whig, il avait fait partie, en 1765 et en 1782, des deux cabinets du marquis de Rockingham. Les excès de la Révolution française le rallièrent au parti tory, et en 1794 il fit partie, comme secrétaire d'État de l'intérieur, du ministère de Pitt. Plus tard, il donna son nom au célèbre cabinet tory qui succéda, en 1807, à celui de Fox et de lord Grenville. Il mourut en 1809.

[2] En 1788, il avait débuté dans la carrière administrative comme maître des requêtes. Son père, sorti du contrôle général le 19 octobre 1790, avait été condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, le 27 juin 1794.

M. de Bouillé et du mien; il nous demanda à partir avec nous. Nous étions très-décidés à ne pas lui conserver ses appointements de trois mille louis, mais nous ne lui en dîmes rien, et pour son embarquement nous le renvoyâmes au général Abercromby, qui disposait du vaisseau sur lequel nous devions nous embarquer nous-mêmes.

Le général, qui approuvait fort nos projets d'économie, et à qui M. Lambert ne plut pas, brouillé d'ailleurs avec son patron, le duc de Portland, lui refusa le passage. Dès ce moment, M. Lambert se vit dépossédé de sa magistrature, et il ne manqua pas de dire au duc que nous lui en avions fait la menace. Le ministre, mécontent de cette anticipation de nos pouvoirs, en différa l'expédition qui devait être signée de lui en ce qui concernait les instructions du général Abercromby. Celui-ci, n'ayant aucun rapport obligé avec le duc de Portland, qui n'était que ministre civil des colonies, ne voulut pas aller lui demander ses instructions, dont l'expédition ne pouvait souffrir que peu de délai, puisque c'était l'effet d'un arrêté du gouvernement; mais dans l'intervalle, je reçus la réponse aux démarches que j'avais fait faire en France auprès du comité des Colonies et du Directoire. Je m'étais adressé à MM. Portalis, Marbois, et Vaublanc[1] : je leur faisais part de mon plan, auquel j'avais joint une adresse au Directoire, une autre au comité des Colonies. M. de Vaublanc seul me répondit; ces messieurs n'avaient pas jugé possible de présenter mes adresses; elles auraient été mal reçues; on était encore trop exaspéré contre les colons, contre les émigrés; le moment de la conciliation n'était pas encore arrivé. Ainsi, sans égard aux intérêts nationaux, des Français refusaient à des Français de recevoir, par leur médiation, plus du tiers de la colonie, qui était alors

[1] Portalis et Barbé-Marbois étaient alors membres du conseil des Anciens; M. de Vaublanc faisait partie du conseil des Cinq-Cents. Tous trois furent déportés au 18 fructidor. — Barbé-Marbois avait été intendant à Saint-Domingue, de 1785 à 1790; M. de Vaublanc était originaire de cette colonie.

intact, et l'espérance très-fondée de reconquérir sur les nègres insurgés les deux autres tiers, à la seule condition de ne pas nous traiter en ennemis, et de nous laisser libres de nous administrer et de nous défendre contre les nègres jusqu'à la paix générale.

Je ne crois pas qu'aucun républicain, aucun royaliste, ait rendu de plus grand service à son pays que celui qu'on ne m'a pas permis de lui rendre. Cette malheureuse issue de ma négociation m'affligea beaucoup; elle indignait M. de Bouillé; et cependant nous étions presque décidés à passer outre et à partir, lorsque l'incident de M. Lambert et l'humeur du duc de Portland achevèrent de nous décourager. M. de Bouillé vint le premier me trouver et me dit : « C'est par confiance et par amitié pour vous, autant que par intérêt pour notre patrie, que j'acceptais cette périlleuse mission. Voilà vos amis de Paris qui ne peuvent pas nous aider, et cet enragé de Directoire qui nous fera tout le mal possible au moment où nous nous sacrifions pour l'intérêt général. D'un autre côté, vous voyez l'humeur du duc de Portland et les prétentions de son protégé; chaque millier de louis que nous voudrons épargner nous produira des centaines d'ennemis; nous serons contrariés ici par un homme puissant, et peut-être par les autres. Tout considéré, mon parti est pris; j'envoie ma démission; je viens de chez le général Abercromby, que j'en ai chargé, et je pars avec lui pour la Martinique[1]. Si vous persistez dans votre plan, si vous partez, mes vœux vous accompagnent, mais j'en serai fâché pour vous. » Je lui dis tout de suite : « Ma démission suivra la vôtre; je n'ai garde de courir seul cette aventure ou de la risquer avec un autre homme que vous; j'ai fait tout ce que je pouvais, tout ce que je devais; le non-succès n'est point à ma charge : c'est à ceux qui ne veulent pas nous entendre et nous aider, à répondre des malheurs qui arriveront. »

Ainsi se termina cette importante affaire, dans laquelle je

[1] Le général Abercromby s'embarqua le 9 février 1796.

peux dire que je n'ai pas fait une démarche qui ne fût combinée avec sagesse, loyauté et patriotisme[1]. La lettre du Conseil de Saint-Domingue, sur mes insinuations, arriva longtemps après l'abandon de la mesure, dont tous les détails et le véritable but restèrent ignorés : mais on en savait assez pour juger, dès lors, que M. de Bouillé et moi ne nous serions pas chargés d'une opération préjudiciable aux intérêts de la colonie.

La retraite des troupes anglaises, qui suivit bientôt après[2], expliqua et justifia mes opinions et mes démarches. Je n'eus pas même à me défendre; mon silence sur le fait indigne de ma destitution ne parut point du tout un silence d'embarras; mais je ne fus pas aussi généreux vis-à-vis du Conseil, dont la mercuriale m'avait blessé. Ma réponse fut peut-être trop mortifiante, d'autant plus qu'elle arriva avec la preuve de la justesse de mes conjectures et de tous les motifs qui avaient déterminé ma conduite. Celle du gouvernement anglais à mon égard ne se démentit pas : il me couvrit de toute sa protection, lors de l'explosion des bruits calomnieux qui s'étaient répandus contre moi; et un ambassadeur étranger[3] s'étant permis de dire que j'allais être chassé d'Angleterre comme jacobin, fut encore plus étonné de me rencontrer chez lord Grenville, que je ne l'ai été de le voir depuis chez M. de Talleyrand.

Voici maintenant les pièces originales que j'ai conservées à l'appui de tout ce qu'on vient de lire[4].

[1] Voy. la lettre de Malouet à de Gérando à la fin du présent volume.

[2] Le 10 octobre 1798, à la suite d'une convention passée entre Toussaint-Louverture, qui venait de s'emparer de Port-au-Prince, et le général Maitland. Cette occupation, qui avait duré cinq ans, coûtait à l'Angleterre 45,000 soldats et plus de vingt millions sterling (500,000,000 de fr.). Quatre ans plus tard, l'expédition du général Leclerc devait faire périr 33,000 hommes de nos meilleures troupes.

[3] Ce diplomate étranger, dont le nom n'est pas indiqué, doit être M. de Starhemberg, ambassadeur de l'empereur François II. (Voir la lettre citée plus haut de Malouet à son ami de Gérando, datée d'Anvers le 23 avril 1808.)

[4] Les documents manuscrits auxquels renvoie ici l'auteur des *Mémoires*

Les deux première sont des lettres imprimées, qui ont été connues dans le temps à Paris comme à Londres et à Saint-Domingue [1] : personne ne sachant alors ce que je savais et ce que je projetais, on ne vit dans cette publication que des idées générales plus ou moins convenables au temps et aux circonstances ; mais les colons, en général, en furent fort mécontents, parce qu'ils n'étaient pas convaincus comme moi de la nécessité de ne pas nous montrer inconciliables avec les principes et les hommes modérés qui avaient quelque crédit dans les conseils français.

Vient ensuite le billet de lord Grenville, en réponse à une

sont malheureusement perdus pour nous. La lettre de Malouet à de Gérando, que nous avons citée dans la note qui précède celle-ci, rappelle toutes les circonstances relatives à ces affaires de Saint-Domingue, dont il a été question dans ces deux chapitres.

[1] Ces deux lettres sont celles dont il a été parlé page 217 ; — elles sont adressées à Mallet du Pan. Après une peinture navrante de l'état de notre malheureuse colonie, livrée à la révolution, l'auteur écrivait : « Ce crime n'appartient pas tout entier à la première Assemblée ; les envoyés de la seconde l'ont consommé, et c'est à la Convention qu'il était réservé de les absoudre de tout le sang qu'ils ont versé, des ruines qu'ils ont amoncelées sur ce sol jadis le plus riche du globe... Cette boucherie philanthropique est dans une activité continue depuis cinq ans ; il n'est question ni de système, ni d'intérêts politiques ; c'est la propriété qui se défend contre le brigandage en invoquant une puissance protectrice.

« C'est dans de telles circonstances que le Gouvernement français a mis sérieusement en question l'émigration des colons, et leur forfaiture pour avoir émigré et pour avoir préféré la protection du roi d'Angleterre à la clémence du général Pierrot... »

« Si cet écrit parvient en France », dit encore Malouet, « j'espère que les bons citoyens y reconnaîtront un Français que les injustices de son pays n'ont point détaché de ses vrais intérêts, et qui a toujours séparé dans son cœur la nation française de tous les crimes commis en son nom. La persécution, au lieu de nous affranchir de nos devoirs, n'a fait que les multiplier, car nous ne pouvons trouver la fin de nos souffrances ni dans des vœux impies contre notre ancienne patrie, ni dans cette lâcheté perfide qui nous porterait à méconnaître ce que nous devons à la nation généreuse par laquelle nous sommes encore au nombre des vivants. » (*Coll. Mém. sur les col.*, V, 216-221-249.)

demande de communiquer avec le gouvernement français sur l'intérêt qu'il aurait de ne pas traiter en ennemis les propriétaires français armés contre les nègres;

Mes lettres au comité colonial et au Directoire français;

La réponse de M. de Vaublanc;

La lettre du Conseil de Saint-Domingue.

Je juge inutile de rappeler ici ma réplique.

Je n'ai conservé aucune rancune contre ceux qui m'ont le plus maltraité pendant nos troubles, et je ne suis pas plus offensé de l'erreur et de l'injustice momentanée des colons, qui n'ont été que trop punis.

On verra dans les deux lettres imprimées en 1796 et 1797 une exposition d'idées et de principes qui remplissait d'autant mieux mes vues à cette époque, que je disais, pour la France comme pour l'Angleterre, tout ce qui convenait aux intérêts des deux pays; si bien qu'en supposant l'exécution de l'arrangement que j'avais projeté, et qui fut, comme on l'a vu, au moment de s'effectuer, cet arrangement n'eût semblé être que la conséquence naturelle de mes opinions, et l'on eût pu croire alors que j'avais voulu par cette publication mettre le public dans ma confidence. Comment se fait-il donc que les préjugés, les intérêts mal entendus, et surtout les haines de parti, annulent ainsi les plans raisonnables, ou en détournent la faveur publique en les livrant à des interprétations absurdes et calomnieuses? Lorsqu'on reconnut la pureté de mes intentions et la sagesse de mes démarches, il n'était plus temps d'en profiter; il eût été peut-être juste qu'on m'en sût quelque gré; mais j'ai dû m'estimer heureux qu'on cessât de m'en faire un sujet d'attaques et de reproches.

J'ai réduit à un récit de quelques pages la très-longue histoire de mes rapports en Angleterre sur les affaires de Saint-Domingue soit avec les ministres, soit avec les conseils et les habitants de cette colonie, soit avec les principaux habitants

de Londres qui y faisaient des expéditions. Mais de quel intérêt seraient aujourd'hui toutes les discussions que j'ai eu à soutenir, et mes mémoires, et mes observations sur de fausses vues, de mauvaises opérations, et toutes les intrigues nées de la contrariété des intérêts, de la chaleur des dissentiments et des passions, qui se mêlent à tout? J'ai eu beaucoup à lutter, souvent à souffrir de l'injustice, des préventions de ceux que je servais; mais, en général, mes bonnes intentions ont été reconnues; les témoignages les plus honorables se sont réunis en ma faveur, et je crois que bien peu de personnes doutent aujourd'hui que je n'eusse sauvé Saint-Domingue, si l'on m'avait écouté.

Cette affaire n'était pas la seule dont je fusse occupé; les progrès de la Révolution de France, les malheurs de mon pays, étaient d'un bien plus grand intérêt pour moi; et, quoique je ne fusse pas dans une situation à influer sur le présent et sur l'avenir, c'était l'objet de toutes mes pensées. Je ne perdais aucune occasion de manifester mes opinions sur tout ce qui se passait au dedans et au dehors. Sans être brouillé avec personne, j'avais contre moi toute l'émigration, excepté les archevêques d'Aix, de Toulouse et de Bordeaux[1], que je voyais beaucoup et avec lesquels j'étais en parfaite harmonie. Mes amis, MM. de Lally, Mallet du Pan, Montlosier partageaient mon discrédit parmi les émigrés et auprès des princes français, auxquels je rendais toutefois des hommages sincères, en leur parlant raison quand ils me le permettaient. Mais un des hommes les plus distingués de l'ancienne cour et qui était ministre de Louis XVIII, connaissant bien le fond de mon cœur et mon véritable attachement pour la monarchie, M. le maréchal de Castries[2], entretenait avec moi une correspondance suivie et ne se lassait pas de provoquer le développement de

[1] MM. de Boisgelin, de Fontanges et Champion de Cicé.

[2] Après avoir commandé la cavalerie dans l'armée des princes, le maréchal de Castries était devenu le ministre principal du comte de Provence. — On a vu page 470 du 1er volume la note qui le concerne.

mes pensées, qui n'étaient pas toujours les siennes, qu'il discutait avec loyauté, et qu'il finit par adopter complétement. Quand il en fut là, il proposa à Louis XVIII de me nommer son commissaire à Londres, conjointement avec monseigneur l'archevêque d'Aix, pour traiter en France des moyens de conciliation; et, sans aucune autre communication préalable, les pouvoirs du roi nous furent adressés. Lorsque nous les communiquâmes à lord Grenville, il jugea fort sainement qu'ils n'auraient aucun effet et qu'ils seraient bientôt désavoués. Voici ce qui en arriva; mais il faut reprendre les choses de plus haut.

Je ne voyais point de fin possible à la Révolution par la guerre extérieure, que je n'avais jamais approuvée telle qu'on l'avait conçue et exécutée. Outre les avantages soutenus des armées républicaines contre celles de la coalition, il était évident qu'un peuple qui, de gré ou de force, a changé son gouvernement, chassé la maison régnante, ne sollicite ni n'accepte les verges qui doivent le châtier; et que lorsque, par un concours de circonstances et d'innovations heureuses ou habiles dans la tactique et dans la discipline militaire, les armées de ce peuple sont devenues supérieures aux autres, elles restent longtemps supérieures. Cela posé, nous n'avions de ressources, nous émigrés, attachés à l'ancienne monarchie, que dans le mauvais gouvernement de la Convention, et ensuite du Directoire. La tyrannie, l'oppression intérieure, étaient nos seuls auxiliaires; il ne fallait donc pas laisser craindre, dans un changement de gouvernement, une autre tyrannie, une autre oppression. Ainsi, toutes les prétentions de l'ancienne aristocratie, toutes les menaces, tous les projets de vengeance et les goûts passionnés pour l'ancien régime, étaient autant d'absurdités qui nous interdisaient tout espoir de retour. Nous étions trop pénétrés, mes amis et moi, de toutes ces inconséquences pour ne pas les combattre hautement[1]. J'étais particulièrement si-

[1] C'est dans ce but que nous publiâmes à cette époque plusieurs lettres, et

gnalé comme un Constitutionnel modéré, plus dangereux qu'utile au parti royaliste. Mais les censures, les déclamations, la malveillance même ne m'en imposaient pas, et dans la société, dans mes communications avec les Français, avec les Anglais, ma persévérance à professer les mêmes principes m'annonçait comme un homme qu'il est inutile de tourmenter, et que les préventions, l'inimitié, les calomnies même ne peuvent déconcerter. Je ne recherchais ni n'évitais les plus ardents aristocrates, pas même les plus absurdes, tels que l'évêque d'Arras et le baron de Breteuil, avec lesquels j'avais des conversations qui seraient aujourd'hui sans intérêt, mais qui étaient très-plaisantes alors.

Je me rappelle une de ces conversations, dont les témoins,

notamment celle sur *la Violence et la Modération*, par M. de Montlosier. (Note de l'auteur.) *Des effets de la violence et de la modération dans les affaires de France*, à M. Malouet, par M. de Montlosier, ancien député des états généraux et membre de l'Assemblée nationale constituante; Londres, 1796, 72 p. in-8°.

L'extrait suivant des *Notes* qui accompagnent ces lettres en fait connaître le but et l'esprit :

« Après tant de désastres, lorsque les puissances s'occupent avec tant d'activité à fixer leur situation, peut-être est-il temps de nous occuper de la nôtre. Il est vrai que ce n'est plus ce qui nous convient qu'il faut examiner, c'est ce qui convient à la France. Nous n'avons plus de force pour la vaincre; nous en avons peut-être pour la sauver. Pour défendre sa révolution et au dedans et au dehors, elle a été obligée de faire les plus grands efforts, et elle s'est créé des dangers extrêmes, pour se préserver de ceux dont elle était menacée ; c'est de ces dangers qu'il nous reste à la garantir.

« Y rétablir le règne de la justice, y faire rentrer la confiance et le crédit, consolider sa dette publique, y rappeler tous les capitaux qui en sont sortis, lui procurer en numéraire ce qui est nécessaire pour vivifier la circulation et asseoir la solidité du gouvernement, bonifier la forme actuelle de la représentation nationale, substituer une véritable royauté à un directoire qui en est une insuffisante image, consacrer autant qu'il sera possible toutes les institutions du moment, ne vouloir de mouvement que ce qu'il faudra pour assurer le règne des lois et non pour recommencer celui des convulsions et des crises,

plus jeunes que moi, me survivront sûrement, et que je peux citer sans inconvénient. Après l'établissement du Directoire, et lorsqu'on crut apercevoir quelque amendement dans les mesures de rigueur contre les émigrés, j'engageais ceux auxquels je m'intéressais, et qui pouvaient espérer, par leurs amis en France, de rentrer dans leurs biens confisqués et non vendus, à faire des démarches pour rentrer en France; ce qui était fort difficile des deux côtés. Les passe-ports de l'intérieur ne pouvaient s'obtenir que par des fraudes et des faux multipliés. A Londres, on cherchait à rendre suspects au gouvernement tous les émigrés qui demandaient des passe-ports pour rentrer en France, et la secrétairerie d'État n'en accordait que sur la demande de monseigneur l'évêque d'Arras[1], accrédité alors

tel est le but auquel désormais chacun de nous doit tendre. A ces conditions me paraissent attachés tout à la fois la restauration de la France, une bonne pacification de l'Europe, qui en dépend, et le rétablissement des émigrés, qui importe plus qu'on ne croit à l'une et à l'autre.

« Tant qu'il restera à des cœurs aigris des espérances de vengeance, que peut-on faire avec des espérances de repos? Dans ce cas nous pouvons nous arranger d'avance pour de nouvelles et terribles crises. Leur durée et leurs effets ne peuvent même être calculés par la politique. La France ne peut demeurer dans la situation où elle est. Peu à peu elle se dissout comme société politique ; peu à peu elle se recompose dans son armée : sa désorganisation sociale profite à son organisation militaire. La France périra pour les chefs actuels qui la gouvernent; elle n'en périra pas moins pour nous, et n'en deviendra que plus redoutable à l'Europe.

« Oui, l'Europe a le même intérêt que nous à sauver la France de sa propre destruction. Malgré leurs nombreuses armées, les puissances européennes n'ont pas plus que nous des moyens de la subjuguer ; elles ont avec nous et comme nous des moyens de la sauver : c'est dans ce sens que le sort des émigrés, qui importe à celui de la France, ne peut être indifférent à des négociations. »

[1] L.-F.-Marc-Hilaire de Conzié, né en 1732, d'abord évêque de Saint-Omer et en 1769 évêque d'Arras. Président-né des états d'Artois, il eut, ainsi que son frère, qui l'avait remplacé sur le siége de Saint-Omer, une grande part à l'administration de cette province pendant les années qui précédèrent la révolution. Madame du Deffand, qui l'appréciait beaucoup, écrivait, en ne le séparant pas de son frère : « Je soupai samedi avec deux prélats qui se ressemblent comme deux gouttes d'eau, les évêques d'Arras et de Saint-Omer; ce

comme ministre des princes français. MM. de la Tour-du-Pin[1] et Gilbert de Voisins en demandèrent un au ministre anglais, et furent renvoyés à l'évêque d'Arras. Ils ne le connaissaient pas; ils s'adressèrent à moi. J'allai avec eux trouver l'évêque, et je me gardai bien de reconnaître le droit qu'il s'était attribué de mettre obstacle à la rentrée des émigrés en France. Je lui dis que ces messieurs, qui voulaient quitter Londres, avaient été aussi étonnés que moi d'apprendre dans les bureaux que son consentement était nécessaire pour cela, que je n'imaginais pas qu'il se chargeât d'une telle responsabilité vis-à-vis des Français expatriés et même vis-à-vis du gouvernement anglais, et que j'espérais qu'il démentirait cette imputation, qui le compromettrait si le parlement en avait connaissance.

Mon observation était d'autant plus juste qu'il n'y avait que le duc de..... qui, sans l'aveu de ses collègues, eût osé avoir cette complaisance pour monseigneur l'évêque d'Arras.

sont gens solides, occupés d'affaires d'administration. Ils sont adorés dans tout l'Artois, ils y font des biens infinis, et c'est, je crois, où se borne leur ambition. » La célèbre marquise peignait en beau tous les habitués de Chanteloup; l'évêque d'Arras n'était cependant pas aussi détaché de toute ambition qu'elle veut bien le dire. Le duc de Lévis, qui a bien connu les personnages dont il nous a laissé le portrait, dit de lui : « Il travailla toute sa vie pour parvenir à être ministre, et il est à croire que si M. de Choiseul, à qui il était tout dévoué, fût rentré en place, ses vœux auraient été exaucés.... Au reste, l'évêque d'Arras parvint vers la fin de sa carrière à obtenir l'ombre de ce pouvoir ministériel, objet si ardent de ses souhaits. » (*Souvenirs et portraits.*)

M. de Conzié ne fit point partie des états généraux. En 1789 il accompagna le comte d'Artois en Italie, et plus tard fut, à Londres, le principal agent de sa politique. Il ne rentra pas en France, et mourut à Londres en 1805, après avoir manifesté son opposition au nouvel ordre de choses par le refus de se démettre de son siége au moment du concordat.

Le duc de Lévis termine son appréciation du caractère de ce prélat par ce mot sévère : « Il ne fit que du mal à son parti. »

[1] Le comte de la Tour-du-Pin Gouvernet, fils de l'ancien ministre de la guerre, et dont il a été parlé plus haut (II, 217). Rentré en France après le 9 thermidor, il avait été bientôt obligé de s'expatrier de nouveau; après deux années passées en Angleterre, il rentra définitivement en France au 18 brumaire.

Celui-ci, sentant bien que sa prétention ne pouvait se soutenir dès qu'elle était contestée, se réduisit à déclamer contre ce découragement des émigrés, qui n'avaient pas la patience d'attendre la contre-révolution. — « Quelle différence cependant, nous disait-il, de rentrer dans votre pays en proscrits ou d'y rentrer triomphants! Vous, monsieur de Gilbert [1], vous renoncez donc à occuper au Parlement la charge de monsieur votre père? Car ce n'est pas d'un émigré apostat qu'on fera jamais un président à mortier. — Eh, mon Dieu! lui dis-je, avant de songer à être président, il faut avoir du pain, et ce n'est pas en restant à Londres que ce jeune homme et sa famille pourront ressaisir quelques débris de leur fortune. Veuillez donc bien, Monsieur, déclarer que vous ne mettez aucune opposition à la rentrée en France de M. de Gilbert. » Ce qui fut fait d'assez mauvaise humeur. Vint ensuite la demande de M. de la Tour-du-Pin. « Pour vous, lui dit l'évêque, vous pouvez nous être utile, et fort utile à Paris. — Comment cela? répliqua M. de la

[1] Pierre-Paul-Alexandre Gilbert de Voisins était né le 23 avril 1773, du président à mortier de ce nom et d'Anne-Marie de Merle, fille de notre ancien ambassadeur en Portugal, que nous avons eu l'occasion de faire connaître à nos lecteurs. Il était donc petit-neveu par sa mère du contrôleur général de Moras, de qui il avait hérité une partie de son immense fortune. La prédiction de l'évêque d'Arras n'empêcha pas M. Gilbert de Voisins de devenir, pendant l'empire, président et plus tard premier président de la Cour de Paris. Député de l'opposition sous la Restauration, il publia la *Procédure contre l'Institut et les Constitutions des Jésuites*, et mourut en 1843.

Avant de passer en Angleterre, le jeune Gilbert de Voisins avait combattu à l'armée de Condé à côté de son oncle maternel, le comte du Chilleau; et, après la mort de celui-ci, il était venu retrouver à Londres son autre oncle le marquis d'Ambert. C'est à peu près dans le même temps (1795) que le vicomte d'Osmond, frère de l'évêque de Comminges, de qui nous avons parlé plus haut, épousait la sœur de Gilbert de Voisins, personne remarquée pour son esprit et pour son mérite dans la société polie de la première moitié de ce siècle. Qui ne se souvient à Paris de l'hôtel d'Osmond, dont l'élégante façade ornait le boulevard, il y a quelque vingt ans? *Mais où sont les neiges d'antan!* (Voir le premier chapitre des *Mémoires* et notre *Appendice : Le comte et la comtesse de Merle.*)

Tour-du-Pin; j'aurai bien de la peine à m'être utile à moi-même. — Je connais, dit l'évêque, vos liaisons avec l'évêque d'Autun. Vous pouvez lui parler, causer franchement avec lui, lui porter, par exemple, une parole de moi, une proposition. — Et quelle parole, quelle proposition voulez-vous que je lui dise? — Le voici : il faut le ramener à nous; il faut qu'il nous serve, qu'il engage Bonaparte à traiter avec les princes; nous le ferons connétable. »

Je pris alors la parole : « Mais pour M. de Talleyrand, que ferez-vous? — Certainement, je le servirai de tout mon cœur; il me connaît; il sait que je suis incapable de lui manquer de parole. M. de la Tour-du-Pin peut lui dire que si nous rentrons en France, véritablement il ne peut pas y rester; mais je lui garantis un sauf-conduit pour aller vivre en tel pays étranger qui lui conviendra le mieux. »

Voilà quels étaient, même en 1800, car c'est l'époque de cette conversation, l'esprit, les projets, les combinaisons de ces messieurs. Ce n'était pas ainsi que le maréchal de Castries s'expliquait avec moi; et j'avais lieu de croire par sa correspondance [1] que les vues, les opinions de Louis XVIII étaient plus sages, plus modérées dès 1796 [2].

[1] La perte de cette correspondance et de tant d'autres documents précieux pour l'histoire est infiniment regrettable. Les lettres de Malouet étaient transmises au roi Louis XVIII par le maréchal de Castries, et nous n'en avons trouvé aucune dans les archives que son petit-fils, le feu duc de Castries, a eu la bonté de mettre à notre disposition.

[2] « Je ne peux m'empêcher de remarquer, écrivait Montlosier à Malouet en 1796, que l'homme qui a montré le plus d'élévation dans le caractère et dont le courage n'est pas contesté, M. le maréchal de Castries, est précisément celui dont la sagesse et la modération ne se sont pas démenties dans le cours de la révolution. » (Montlosier, *Lettre première à Malouet*, citée plus haut, page 227, à la note.)

FIN.

Nous plaçons ici, comme complément des Mémoires de Malouet, trois documents qui s'y rattachent d'une manière directe.

ÉVÉNEMENTS DES 5 ET 6 OCTOBRE 1789.

DÉPOSITION DE MALOUET.

(Voir les *Mémoires*, II, p. 2.)

M. Pierre-Victor Malouet, âgé de quarante-neuf ans, intendant de la marine et député à l'Assemblée nationale, demeurant à Paris, place de la Ville-l'Évêque, paroisse de la Madeleine;

Dépose ainsi qu'il suit :

Le jour de l'arrivée du régimènt de Flandre à Versailles, et lorsqu'il défilait dans l'avenue, je me promenais avec MM. Lally-Tollendal et Mounier; nous rencontrâmes MM. Duport, Barnave et Laborde, qui regardaient passer ce régiment; nous nous arrêtâmes un instant, pendant lequel je fus accosté par un autre député. Je ne suis point assez sûr de ce qui fut dit dans cette courte conversation pour en rendre compte aujourd'hui; mais je me souviens de l'impression vive qu'elle fit sur MM. Lally et Mounier, et je suis persuadé qu'ils s'en souviendront mieux que moi. Nous étions alors accablés des plus noirs pressentiments, et il nous revenait de toutes parts qu'il existait une conjuration contre le roi et contre les députés qu'on connaissait attachés aux principes constitutifs de la monarchie. Nous étions quinze ou vingt députés vivant dans une société intime. De ce nombre étaient MM. de Marnézia, Henri de Longuève, l'évêque de Langres, Lally, Mounier, Virieu, Redon, Deschamps, Madier, Dufraisse, Faydel, Maison-Neuve, Lachèze, Pacquart, l'abbé Mathias, Durjet et autres dont je ne me rappelle pas les noms. Je recevais chaque jour, ainsi que MM. Lally

et Mounier, des lettres anonymes et des listes de proscription où nous étions inscrits. Nous avons envoyé plusieurs de ces lettres au Comité de l'Hôtel de ville de Paris, et je me rappelle en avoir communiqué à divers députés dans l'Assemblée, du nombre desquels est M. Camus. Ces lettres annonçaient toutes une mort prompte et violente à tout député qui défendrait l'autorité royale. Dans le même temps, M. Redon vint me trouver à Montreuil, où je logeais, et me parla avec effroi du danger que courait le roi. Pour réunir ici tous les faits relatifs à notre situation personnelle, je rappellerai la dénonciation faite à l'Assemblée nationale par M. Cocherel, qu'il avait été arrêté à Sèvres dans sa voiture par des hommes armés qui lui demandèrent s'il ne s'appelait pas Malouet ou Virieu, en lui disant qu'ils cherchaient ces deux députés pour les tuer. Très-instruits des motifs de la persécution et de la diffamation à laquelle nous étions livrés comme partisans de l'autorité royale, que nous n'avons jamais défendue que dans ses rapports avec la Constitution et avec la liberté publique, nous avons essayé plus d'une fois d'exciter l'animadversion de l'Assemblée contre les libellistes et les motionnaires incendiaires qui entretenaient des attroupements habituels au Palais-Royal; mais nos représentations et nos efforts, devenus suspects, ont été constamment repoussés. Je sortais de l'Assemblée à trois heures après midi, le 5 octobre, lorsque j'ai rencontré dans la cour un premier détachement de femmes, qui paraissait commandé par un homme de mauvaise mine, en habit noir déchiré, ayant une épée à la main, et demandant à entrer dans la salle. Plus loin, je rencontrai une autre troupe de femmes et d'hommes, armés de piques et de fusils, qui m'arrêtèrent en me demandant si j'étais député : je leur répondis que oui, et ils me laissèrent passer en disant qu'ils venaient demander du pain à l'Assemblée nationale. Je me rendis à Montreuil, où je logeais, et ayant appris qu'il y avait eu des coups fusils tirés à Versailles, je retournai à l'Assemblée à sept heures du soir : je trouvai les tri-

bunes et les bancs des députés occupés par un très-grand nombre de femmes et d'hommes dont j'avais rencontré les premiers détachements. M. l'évêque de Langres présidait en l'absence de M. Mounier, qui était chez le roi; l'Assemblée nationale présentait en cette circonstance le spectacle le plus déplorable; le président et les députés du clergé étaient insultés et menacés par plusieurs étrangers. La barre était remplie d'une troupe de ces forcenés, et l'un d'eux portait en étendard une espèce de tambour de basque : je proposai de lever la séance et de nous rendre chez le roi; sur quoi il s'éleva un bruit confus et menaçant de la part des étrangers. Une femme qui était assise à côté de moi me demanda de quoi je m'avisais; j'appelai un huissier pour la faire sortir, mais je ne pouvais être entendu. M. de Mirabeau se plaignit alors de l'audace de ces étrangers, et il y eut un moment de silence, bientôt interrompu par de nouveaux cris de femmes, qui demandaient obstinément qu'on taxât le pain à deux sous la livre : je sortis pour aller chercher l'officier de garde, et ne pouvant point le distinguer dans un grand nombre d'hommes armés qui étaient à l'entrée de la salle, j'allai me remettre à ma place. Bientôt après, le tumulte croissant, ne pouvant me faire entendre, et ne voyant prendre aucun parti raisonnable, je me retirai chez moi à dix heures et demie du soir; à onze heures et demie, des hommes armés frappèrent à ma porte; j'ouvris la fenêtre et leur demandai ce qu'ils voulaient : ils me dirent qu'ils avaient faim, qu'ils précédaient l'armée qui était en marche; je leur demandai ce que venait faire l'armée à Versailles : ils me répondirent qu'elle venait chercher le roi pour le conduire à Paris. Je leur fis donner du pain et du vin, et bientôt après j'entendis les tambours de la division qui passait par Montreuil; j'appris alors que M. de La Fayette était à la tête de l'armée, et cette nouvelle me rassura, persuadé que sa présence préviendrait les désordres : j'envoyai au Château à six heures du matin pour savoir ce qui s'y passait, et je m'y rendis aussitôt que je fus

instruit des attentats de la nuit. Je m'arrêtai chez M. de Montmorin, où je trouvai M. l'évêque de Langres, qui m'apprit le massacre des gardes du corps et les dangers qu'il avait courus lui-même en sortant de l'Assemblée; j'allai de là dans les appartements, en traversant la cour de marbre, qui était remplie de gens armés et de femmes qui paraissaient fort animées; le roi était sur son balcon avec la famille royale, les ministres et plusieurs gardes du corps; je m'arrêtai un instant pour entendre ce que l'on disait. Au moment où plusieurs gardes du corps jetaient leurs bandoulières par la fenêtre, une femme qui était à côté de moi me dit alors : « Il faut leur faire grâce, n'est-il pas vrai, monsieur? — Non, répondit un ouvrier qui était devant cette femme; ils font les câlins à présent, et si nous manquons l'occasion de nous défaire de toute cette race, nous ne la retrouverons plus. » J'observe que cet homme paraissait être un boulanger, de la taille de cinq pieds six pouces environ, large de carrure, âgé de trente-cinq à quarante ans, ayant une mauvaise physionomie. Je gagnai les appartements par le grand escalier; je rencontrai M. le duc d'Orléans dans l'OEil-de-Bœuf; il me demanda si on allait s'assembler : je lui répondis que je n'en savais rien, mais qu'il me paraissait très-nécessaire de s'assembler tout de suite au Château plutôt qu'ailleurs, et de se tenir près du roi; j'allai à divers députés en dire autant et nous convînmes de nous réunir dans le salon d'Hercule : nous nous y trouvâmes trente ou quarante. M. le garde des sceaux y vint, et me dit qu'on était allé chercher le président : après avoir attendu près d'une heure, nous apprîmes que la séance était ouverte aux Menus-Plaisirs; lorsque j'y arrivai, on avait déjà délibéré de ne pas se déplacer, et la discussion avait lieu sur l'ordre du jour, qui était, si je ne me trompe, les municipalités. J'étais trop vivement affecté de tout ce que j'avais vu : le spectacle de la famille royale éplorée; les têtes des gardes du corps massacrés que j'avais vu passer; les injures et les menaces qui m'avaient été personnellement adressées,

en traversant la place d'Armes, par plusieurs hommes armés de piques, qui me nommaient en jurant; toutes ces horreurs m'avaient trop ému pour que je pusse prendre part à une discussion sur les municipalités; j'allai me promener dans l'avenue, où les milices qui retournaient à Paris déchargeaient leurs armes, faisaient un feu roulant; ces démonstrations de joie prolongeaient encore les impressions de terreur qu'avaient produites les scènes affreuses de cette journée, et le spectacle d'un jeune enfant couvert de sang, qui portait au bout d'une pique la tête d'un garde du roi.

J'allai le soir chez M. Mounier, et nous nous réunîmes une vingtaine de députés chez M. Bergasse, pour aviser au parti à prendre dans de telles circonstances : les violences commises dans la salle nationale; le sang répandu dans le palais et sous les yeux du roi, ne nous permettaient plus de regarder nos délibérations comme libres; nous examinâmes ce que l'honneur et le devoir nous commandaient, et ce que l'empire des circonstances nous interdisait. Nous ne fûmes que neuf d'avis de dénoncer à l'Assemblée tous ces attentats et d'en poursuivre la vengeance; des considérations relatives à la sûreté du roi nous arrêtèrent, mais j'ai souvent gémi de ce honteux silence : enfin je le rompis dans la séance du 21 novembre dernier, celle où je fus moi-même dénoncé, après avoir demandé compte au Comité des recherches des informations sur les crimes commis les 5 et 6 octobre[1].

[1] Voir encore, dans la *Procédure criminelle instruite au Châtelet*, les dépositions des députés Tailhardat de la Maison-Neuve et Dufraisse du Chey.

OPINION SUR CETTE QUESTION :

Le Roi peut-il être mis en jugement [1] ?

(Voir les *Mémoires*, II, p. 147.)

Messieurs,

L'avis énoncé par vos comités et les dispositions de l'Assemblée suffiraient pour nous préserver du danger des nouvelles opinions sur la situation du roi et le caractère essentiel de la royauté, si ce n'était déjà un malheur d'avoir à les combattre. Ce n'est pas assez maintenant d'attaquer ; il faudrait, pour la tranquillité de l'empire, éteindre tout à fait ce nouveau fanatisme, plus dangereux, plus dévastateur que celui de la superstition. Mais vous n'abandonnerez point les destinées de cet empire aux systèmes de ces hommes qui, dédaignant la sagesse

[1] Dans la séance du mercredi 13 juillet 1791, pendant la présidence de Lameth, Muguet de Nanthou, au nom des comités réunis de Constitution, des recherches et diplomatique, avait présenté un rapport sur le voyage de Varennes et la complicité du marquis de Bouillé. Dans ce rapport il concluait à la mise du roi hors de cause, par application du principe de l'inviolabilité royale, et à l'arrestation de Bouillé. Après un vif débat sur l'ajournement de la question, Pétion avait le premier pris la parole pour combattre le principe d'inviolabilité et demander que le roi fût mis en jugement. Le lendemain, ce discours fut combattu par les membres les plus importants du parti constitutionnel, La Rochefoucauld-Liancourt, Duport, Barnave ; et, comme il le dit lui-même, Malouet renonça à la parole en faveur de ceux dont la popularité pouvait ajouter quelques chances de plus au triomphe de leur opinion. En effet malgré les efforts contraires de Vadier, qui qualifia les rois de « brigands couronnés, » de Robespierre, de Prieur, de Grégoire et de Buzot, ce fut le décret proposé par la commission qui obtint la majorité dans la séance du 15. Le 17, le parti républicain tentait de prendre sa revanche par la manifestation du Champ de Mars. (Voy. le *Moniteur* de 1791, n°s 196 et 197.)

et l'expérience des siècles, ne trouvent de sagesse que dans leur présomption et leur audace; qui oseraient reconstruire sur de nouveaux fondements l'édifice social, et ne craignent point de nous offrir leur parole et leurs systèmes comme le gage assuré du repos et du bonheur de vingt-cinq millions d'âmes.

Entourons-nous, Messieurs, de plus solides appuis : la liberté appartient aux hommes sages et courageux qui savent s'en saisir; mais elle n'habita jamais le pays des chimères et des exagérations coupables. Or, ce sont là les bases du système que je combats.

L'avis plus sage de vos comités présente cependant quelques principes que je n'admets point dans toute leur latitude ni dans leurs réticences; mais je m'unis à leur intention, qui est de conserver la liberté, la monarchie.

Eh! pourquoi faut-il, Messieurs, que, dans nos dissentiments, vous ne comptiez pas pour amis tous ceux qui veulent aussi la liberté, la monarchie? Avons-nous d'autres ennemis que ceux qui veulent attaquer l'une ou l'autre?

Vous voulez conserver la monarchie! Ne laissez donc pas prendre poste à ses ennemis; ne souffrez pas le renversement des principes conservateurs de la monarchie; car ils sont aussi, pour une grande nation, les principes conservateurs de la liberté.

Pourquoi permettriez-vous que, dans la circonstance où nous sommes, on posât de nouveaux principes contradictoires à ceux que vous avez consacrés vous-mêmes, et auxquels nous avons tous juré d'être fidèles?

Par quel abus de raisonnement se permet-on d'appeler *principe* toute proposition nouvelle qui détruit les maximes fondamentales de votre Constitution?

Ne cherchez pas davantage dans la théorie des conventions nationales, qui nous est peu connue, ni dans l'histoire des révolutions des empires, des exemples ou des règles de conduite

applicables au cas où nous sommes; cette circonstance est unique dans les annales du monde : Louis XVI est le premier roi qui, environné dès son berceau des prestiges du trône et du pouvoir absolu, en ait volontairement abjuré l'investiture. Avant vous, — pourriez-vous l'oublier! — il a reconnu, sans provocation, les droits du peuple à une constitution libre. Avant vous, il a solennellement déclaré les bases essentielles de toute constitution libre. Qu'on cherche maintenant parmi les princes oppresseurs qui ont excité la juste indignation des peuples, qu'on cherche celui qu'on pourrait, avec quelque pudeur, comparer à Louis XVI! Et c'est là le monarque qu'on nous propose d'accuser et de juger, parce qu'il a quitté Paris avec sa famille, le 21 juin!

La fuite du roi, vous dit-on, a mis en péril le salut public et nous exposait à la guerre civile.

Mais s'il voulait la prévenir; si, en pourvoyant à sa sûreté, il voulait empêcher les malheurs que présageaient sa captivité et les outrages qu'il avait essuyés; si telle était la pureté de son cœur et la droiture de ses intentions, qu'il soit plus facile de les justifier avec évidence que de les inculper avec quelque vraisemblance; qui peut oser, et de quel délit ose-t-on accuser le roi?

Vos comités ont, avec raison, séparé le fait matériel du départ du roi, des personnes qui pouvaient y lier des projets, des complots criminels contre l'État.

Le fait matériel, considéré ainsi isolément, peut paraître une faute politique; on peut en justifier ou en condamner les motifs; on peut soutenir que le roi et sa famille étaient ou n'étaient pas en liberté, en sûreté à Paris; mais composer de leur retraite un délit, c'est une bien coupable absurdité. Et quand il y aurait délit, prétendre que le roi est accusable, et qu'il peut être mis en jugement, c'est anéantir la Constitution que vous avez décrétée, c'est abolir ce qui vous reste de gouvernement monarchique.

Je suppose, en effet, que vous eussiez oublié de reconnaître, par un décret solennel, l'inviolabilité du roi, et que vous ne fussiez point liés à cet égard par vos propres serments : je soutiens que ceux qui vous en proposent aujourd'hui la violation, et qui repoussent cependant le reproche qu'on leur fait de nous conduire au républicanisme, je soutiens, dis-je, qu'ils ne peuvent se défendre d'un tel résultat : la destruction absolue de la monarchie est la conséquence immédiate de leurs principes, et je le prouve.

Qu'est-ce qu'une république? C'est un gouvernement dans lequel il n'y a point de chef et de magistrature qui ne soit amovible et responsable.

Dans une république, le peuple veut, ou exercer par lui-même, ou aliéner le moins possible les pouvoirs qu'il ne peut exercer; alors, ou il les conserve tous dans sa dépendance immédiate, ou il les soumet alternativement les uns aux autres.

Si, au contraire, un grand peuple a reconnu la nécessité d'un centre d'activité qui puisse agir tout à la fois sur tous les points de la circonférence, il élève alors un seul homme au-dessus de tous, pour être dépositaire de la force commune, et il ne le soumet à aucune juridiction; car le pouvoir supérieur serait le despote du peuple et du roi. Il suffit à la liberté de ce peuple de se choisir des représentants pour déterminer les lois et les formes d'après lesquelles agira la puissance publique et son dépositaire.

Tel est le gouvernement monarchique. Rendez-en le chef amovible et responsable : vous avez un gouvernement républicain. Dans le premier, la souveraineté et la loi ont un représentant perpétuel; dans le second, elles n'ont que des ministres.

Le représentant perpétuel de la souveraineté est et doit être inviolable comme elle; les ministres sont et doivent être responsables.

L'application qu'on veut faire de l'inviolabilité aux actes administratifs seulement mérite à peine qu'on y réponde. Celui

que la loi déclare inviolable et sacré est hors de l'atteinte de toute coaction pénale de la loi. Si l'homme revêtu de ce caractère éminent s'en est montré indigne par des forfaits, s'il devient un tyran, la loi se tait encore chez le peuple le plus libre de l'Europe; mais les droits des peuples, plus puissants que la tyrannie, s'élèvent sur ses ruines.

Et que l'on ne croie pas que cette apparente omission des législateurs anglais mette en péril la liberté du peuple; car le prince ne peut, seul et sans concours, exécuter aucun acte oppressif; mais s'il a le moyen de soustraire à la responsabilité ses agents, inutilement statueriez-vous la sienne; si, au contraire, il n'a pas ces moyens, sa propre responsabilité n'aurait d'autre effet que de dénaturer le gouvernement, de le rendre alternativement républicain et despotique, c'est-à-dire de mettre un obstacle invincible à la stabilité de la Constitution, sans laquelle il n'y a ni liberté ni repos pour une société politique.

Ce n'est donc pas timidité, mais sagesse de la loi qui fait jeter un voile sur les voies extraordinaires par lesquelles une nation peut pourvoir à son salut, quand elle a le malheur d'être gouvernée par un tyran.

Ainsi, il ne suffirait pas que le roi eût commis un délit pour autoriser aucune mesure directe contre sa personne et son autorité. Sa personne est sacrée et son pouvoir est constitué indépendant de tout autre. Il n'y a que le tyran, l'usurpateur, qui soient hors de la loi; mais le prince légitime ne peut cesser d'être son image vivante qu'au moment où il se déclare l'ennemi de tous, et où tous se déclarent ses ennemis.

Si ces observations sont justes, et je les crois conformes à la plus saine politique, à la doctrine des publicistes les plus célèbres, à quelle distance sommes-nous de la vérité et de la justice!

Vous avez un décret relatif à la sortie du roi hors du royaume : vous y êtes-vous conformés?

Et quel motif peut justifier la violation par vous-mêmes de vos propres décrets, lorsqu'ils sont même tellement rigoureux à l'égard du monarque, qu'aucun peuple libre n'a encore cru de telles mesures nécessaires au maintien de la liberté?

Le roi, supposé sur un territoire étranger, doit être invité à rentrer dans le royaume, avant que le Corps législatif soit autorisé à faire aucune disposition nouvelle pour le gouvernement.

Le roi a été arrêté sur le territoire français; et non-seulement il n'est point prouvé qu'il eût l'intention de passer en pays étranger; mais, outre la déclaration de Sa Majesté, il y a des preuves positives que le roi voulait se retirer à Montmédy; qu'il a défendu d'employer la force pour favoriser sa retraite; qu'il a contremandé le détachement qui arrivait à Varennes à son secours; et cependant ce monarque est encore captif dans son palais. C'est le premier roi des Français prisonnier dans ses États... Il est prisonnier; il est suspendu de l'exercice de l'autorité royale, et l'on délibère en ce moment pour savoir s'il sera accusé et jugé!

Quel serait donc le pouvoir qui prononcerait ainsi sur un autre pouvoir suprême?

C'est, dit-on, le pouvoir constituant qui a droit de tout détruire, de tout suspendre, pour tout réédifier.

Messieurs, c'est la latitude effrayante qu'il vous a plu de donner à ce que vous appelez le pouvoir constituant qui a produit les terribles conséquences auxquelles la majorité de cette Assemblée croit devoir aujourd'hui résister.

Daignez donc examiner, dans le secret de vos consciences, la nature et les limites du pouvoir que vous avez reçu; c'est sans doute celui de faire une constitution; mais ce pouvoir communiqué ne peut être exercé que de la même manière, avec toutes les conditions, restrictions ou ampliations qui y ont été mises. Je dis que ce pouvoir n'est rien, s'il est autre chose que ce qui a été transmis par les constituants; et que, dès

qu'ils ont exprimé leur vœu, c'est dans l'expression de ce vœu qu'il faut chercher la nature et les limites du pouvoir transmis.

Je réponds que lorsque vous avez annulé les mandats impératifs, vous n'avez pu vous appuyer que sur ce seul principe qu'une portion des commettants, la minorité, ne pouvait autoriser les mandataires à résister au vœu de la majorité; mais vous n'avez pas pu supposer cet autre principe, qui serait absurde, que la majorité des mandataires peut exercer des pouvoirs qu'elle n'a pas reçus de ses commettants.

Or, certes, vous n'avez pas reçu celui d'effacer, d'annuler, de suspendre l'autorité royale; et lorsqu'on nous a chargés d'en arrêter les abus, c'est en nous ordonnant expressément d'en respecter les bases.

Tel est le vœu de tous les mandats nationaux, tel est l'esprit de tous les décrets que vous avez rendus jusqu'à cette époque.

Une idée fausse, une grande erreur en a occasionné beaucoup d'autres. On paraît croire qu'il était réservé à ce temps-ci d'avoir des idées justes sur la royauté. On veut persuader au peuple que la royauté est un abus né des excès de plusieurs autres abus. C'est ainsi qu'on égare les hommes grossiers et même ceux qui ne connaissent pas parfaitement les monuments historiques.

Toutes les sociétés ont commencé par les institutions simples qui convenaient aux mœurs antiques, et dont on veut si cruellement abuser aujourd'hui.

L'histoire nous atteste que chez la plupart des peuples connus, le premier mode de gouvernement fut républicain. A mesure que les cités s'agrandirent, et que les hommes se multiplièrent sur un plus vaste territoire, ils reconnurent l'avantage et la nécessité de se soumettre au gouvernement d'un seul, en en déterminant les formes et les conditions.

La royauté fut alors instituée dans toute sa pureté. Le plus ancien des historiens et des poëtes philosophes nous la présente

telle que la philosophie moderne n'atteindra jamais à la sublimité de son pinceau.

Dans des temps plus rapprochés de nous, le règne de Charlemagne nous offre un plus vaste tableau des droits des peuples conciliés avec l'autorité des rois.

Enfin, de nos jours, tous les éléments de la liberté et de la prospérité publique ont été si bien combinés avec ceux de la royauté par les Anglais, que leur constitution les élève à un degré de splendeur et de puissance auquel les Grecs et les Romains ne sont jamais parvenus.

Ainsi, les hommes qui prétendent à quelque célébrité n'y parviendront pas en nous apprenant aujourd'hui que les rois n'ont point été constitués les propriétaires et les despotes, mais les chefs et les gouverneurs du peuple.

Lorsque leur pouvoir est devenu arbitraire et illimité, et qu'ils ont voulu le maintenir sans égard aux droits des peuples, ceux-ci ont pu secouer un joug plus onéreux que celui qu'ils s'étaient volontairement imposé; et alors, ou ils ont chassé les oppresseurs et se sont soumis à d'autres princes à de meilleures conditions, ou ils se sont constitués en république. C'est là proprement ce qu'on appelle révolution.

Mais quelle était la situation et la volonté générale du peuple français, à l'époque où il vous a nommés ses représentants?

A cette époque, le monarque prévenait les vœux du peuple et reconnaissait ses droits; il abjurait le pouvoir absolu que lui avaient transmis ses prédécesseurs et posait lui-même les fondements d'une constitution libre.

C'est au milieu de ces mouvements si touchants de la justice du prince et de la reconnaissance du peuple que nous avons été envoyés pour arrêter les articles du nouveau pacte et pour reconnaître l'autorité royale dans sa pureté primitive, mais non pour l'instituer, et encore moins pour la suspendre.

Le peuple n'entendait donc rien disputer au prince de toute l'autorité qui lui était nécessaire pour le salut public; et le

prince n'entendait rien usurper sur le peuple de tout ce qui lui était utile pour le maintien de sa liberté, dont il se déclarait le restaurateur.

Ainsi il n'existait point de division entre la nation et son chef; ils s'approchaient l'un de l'autre avec une confiance mutuelle; on était d'accord sur les droits respectifs; il ne s'agissait plus, des deux parts, que de poser les limites.

Tels sont les auspices sous lesquels nous nous sommes réunis; et, malgré tous les changements qui se sont opérés, nous ne pouvons pas changer le point duquel nous sommes partis.

Tout ce qui a pu être fait sans porter atteinte à l'indépendance du trône, sans altérer l'essence du gouvernement monarchique, peut être implicitement ou explicitement dans nos pouvoirs; tout ce qui y serait contraire est évidemment hors de nos pouvoirs. Il n'y a point d'adresse de clubs ou de municipalités qui puissent changer cet état primitif; et quelle que soit aujourd'hui la volonté des uns et la terreur des autres, l'expression du vœu national n'existe encore légalement pour nous que dans nos mandats; c'est là qu'il faut chercher le pouvoir constituant que vous avez droit d'exercer, et que nous en trouverons les limites.

Assurément, Messieurs, nous les avons dépassées dans les mesures qui ont été adoptées relativement au départ du roi, et nous les dépasserions encore, si nous nous bornions à déclarer qu'il n'y a pas lieu à accusation contre le roi.

Pour assurer la tranquillité de l'empire, il faut ici déclarer nettement le principe fondamental de la monarchie, le principe sans lequel elle ne peut exister : c'est que le roi, dans aucun cas, ne peut être mis en jugement.

Le roi et le Corps législatif sont la souveraineté en action; hors de là, elle n'existe qu'en abstraction; et si vous l'accumulez, dans une circonstance quelconque, sur l'une des deux parties qui la constituent, vous aurez alternativement un gou-

vernement républicain ou despotique, et vous n'aurez point de constitution.

A ce principe, il n'est point d'exception qui ne mette en péril la société tout entière; car, si vous admettez une seule exception, l'indépendance du trône, la sûreté du monarque se trouvent à la merci de chaque faction dominante; tous les argumentateurs, tous les clubs, tous les sophistes du royaume seront sans cesse en mouvement pour prouver que le cas de l'exception est ou n'est pas arrivé; et ce qui se passe dans ce moment-ci se répétera à chaque règne, et peut-être plusieurs fois à chaque règne.

Ce que nous voyons dans ce moment-ci est un exemple bien effrayant du despotisme des erreurs, lorsqu'elles obtiennent la faveur et l'appui de la multitude.

Écoutez-moi, messieurs, sans préventions, sans murmures, si vous voulez que l'on croie que nous sommes libres, si c'est la liberté que vous voulez.

Un cri d'indignation s'est fait entendre sur le départ du roi, et cette action a été qualifiée de la manière la plus odieuse.

Cependant je suppose qu'en vous écartant des règles ordinaires de la justice, vous ne vouliez pas considérer le fait isolément, mais aussi l'intention : je vous demande si c'est au prince qui a le premier offert au peuple la liberté, que vous devez supposer l'intention de la lui ravir. Je vous demande si le caractère et les mœurs de Louis XVI vous permettent de lui supposer, contre la nation, des projets d'oppression.

Et lorsqu'il se présente des inductions plus favorables, plus analogues aux principes, au caractère connu du monarque, n'y aurait-il pas autant d'injustice que de déraison à les rejeter, pour s'attacher aux conjectures les plus odieuses, quoiqu'elles soient dénuées de preuves?

Mais la protestation du roi, comment la justifier?

Ici, Messieurs, je dirai franchement mon opinion sur la conduite du roi; mon profond respect pour sa personne et sa position ne me fera point trahir la vérité.

Depuis l'ouverture des états généraux, il est peu de mesures prises par le Conseil du roi que j'aie approuvées; la conduite des ministres a presque toujours été faible et incertaine; vous les avez tellement accablés du poids de votre puissance, qu'ils ne savaient ni résister ni céder, et qu'ils ont fait plus d'une fois partager au roi l'embarras de leur contenance.

Du moment où vous avez exigé que les lettres particulières et les observations du roi ne vous parvinssent que sous le contre-seing et la responsabilité d'un ministre, le monarque n'a plus eu, dans ses communications avec vous, de volonté qui lui fût propre; et s'il en avait eu une que les ministres eussent supposé vous être désagréable, ils auraient craint de vous la transmettre.

Ainsi l'extension que vous avez donnée à la responsabilité, en l'appliquant aux communications intérieures, aux explications du monarque avec le Corps législatif, a été un premier voile interposé par vous-mêmes entre les opinions personnelles du roi et celles de son Conseil.

Je suis loin d'approuver que le roi ait adhéré sans réclamation à une pareille mesure; il s'est privé par là des moyens d'être franc avec vous; et il était important qu'il se conservât le droit de vous parler librement, sans craindre de compromettre ses ministres.

Je suppose maintenant que le roi ait jugé mauvais quelques-uns de vos décrets, et vous n'ignorez pas que des gens sages et éclairés dans tous les partis n'approuvent pas tout ce qui est décrété; je suppose que le roi ait vu dans l'ensemble du nouveau régime des difficultés, des entraves, des obstacles au maintien de l'ordre; si c'était là son opinion intime, pouvait-il vous la transmettre par l'intermédiaire de ses ministres, devenus responsables de son improbation et craignant si fort de s'exposer à la vôtre? Lorsqu'un de ses ministres a osé appeler les soldats dans les clubs et achever ainsi de détruire la discipline, le roi pouvait-il, sans inconvénients, renvoyer ce mi-

nistre? Je ne vous citerai point d'autre exemple; mais c'en est assez pour que vous ne doutiez pas que la volonté personnelle du roi, l'opinion libre de Sa Majesté n'a pu arriver jusqu'à vous dans tous les détails de ses relations législatives et administratives.

Il n'en est pas ainsi des sentiments d'honneur et de devoir qui lient le monarque comme tous les citoyens au salut et à la liberté publique. Ainsi ce n'est pas le serment de protéger l'un et l'autre contre lequel le roi a protesté; obligé de maintenir la Constitution consentie par la nation, le roi ne peut et ne veut sûrement pas se défendre de cette obligation.

Mais il est fondé à croire que son acceptation doit être libre; qu'aucune espèce de contrainte ne doit environner son intervention dans ce pacte solennel. Et osera-t-on soutenir que, depuis le mois d'octobre 1789, le roi a été véritablement libre? Je ne rappellerai point ici les violences, les outrages faits au roi et à la famille royale; mais je dirai que leur impunité préparait les malheurs qui ont suivi. Je dirai que les instigateurs, les hommes vraiment coupables de la fuite du roi sont les écrivains infâmes qui l'accablent journellement d'insultes et de menaces, qui essayent ainsi de désaccoutumer le peuple du respect et de l'amour qu'il avait toujours eus pour son roi. Cependant, quelque triste et forcée que fût la position de ce prince, je n'ai pas conçu, je l'avoue, qu'il ait signé, qu'il ait autorisé la publication de la lettre écrite en son nom aux ministres étrangers.

Ce contraste frappant entre la position effective du roi et ce qu'on lui fait dire, entre ses sentiments et ses paroles, est aujourd'hui un objet de reproches; mais que ces reproches s'arrêtent sur ceux qui rendirent de telles mesures nécessaires à sa sûreté, qui violaient même la conscience du prince, et ne laissaient aucune issue, aucun asile à ses chagrins.

Quoi qu'il en soit, je ne crains pas de le dire, j'eusse désiré qu'à travers les obstacles et les dangers, le roi, ne prenant conseil que de sa dignité et de l'élévation de son âme, vous

eût fait connaître beaucoup plus tôt tous ses griefs, et fût venu réclamer au milieu de vous les droits sacrés qu'il avait à cette liberté si souvent proclamée et si souvent violée.

Mais ici je crains d'avoir mal entendu l'indication d'une bien étrange opinion de vos comités ou de leur organe. — « Il ne serait peut-être pas déraisonnable, a dit, si je ne me trompe, M. le rapporteur, de soutenir que le roi n'a pas dû être libre jusqu'à l'achèvement de la Constitution. »

S'il était possible que ce commencement d'opinion acquît quelque consistance à l'époque où nous sommes parvenus, je demande si, après une révolution qui tendait à sa fin, on veut en commencer une autre, et à quel terme on prétend s'arrêter. Je demande à connaître le nouveau cercle d'idées, de doctrines et de principes que nous sommes destinés à parcourir; et quelle est donc cette invincible autorité qui s'établit ainsi au milieu de nous, pour renverser, quand bon lui semble, toutes les maximes politiques et morales jusqu'à présent consacrées, et pour y substituer ses oracles?

Quoi! le monarque qui nous a convoqués, à la voix de qui nous nous sommes réunis, qui nous a offert la liberté, recevrait de nous-mêmes, pour prix de sa confiance, l'aveu qu'il n'est pas libre, qu'il ne doit pas l'être au milieu de nous! Ah! mon cœur se soulève à cette pensée; mais quand la position de Louis XVI serait celle du prince d'Orange, appelé par les Anglais pour recevoir d'eux une constitution à laquelle il était étranger, au moins devrait-il être traité comme le roi Guillaume. Et qu'aurait dit ce prince, si le Parlement, à son arrivée, lui avait signifié qu'il n'était pas libre, jusqu'à ce qu'il eût juré la charte constitutionnelle?

Je m'arrête ici, Messieurs, et je ne me permets ni l'inquiétude ni le langage de la douleur; il m'est plus doux, il m'est nécessaire de me reposer avec confiance sur votre sollicitude pour le repos de la France; il dépend encore de vous de faire cesser nos longues et cruelles agitations.

Voulez-vous, malgré les orages qui nous environnent, arriver paisiblement à la fin de nos travaux; voulez-vous la liberté et la paix? Accordez-les à tout le monde; qu'il n'y ait plus qu'une seule classe d'hommes ennemis de la chose publique : ceux qui ne veulent ni la liberté ni la paix; que ceux qui provoquent la désorganisation de la monarchie soient mis au moins sur la même ligne que ceux qui provoquent le retour de l'ancien régime. Mais l'espace qui se trouve entre ces deux extrêmes n'est-il pas occupé par des hommes libres, quelles que soient leurs opinions? Pourquoi donc seraient-ils ennemis? Eh bien! c'est dans cet intervalle que vous trouverez le roi placé par ses principes, par son caractère et par toute sa conduite antérieure. Approchons-nous donc les uns des autres, et tous ensemble unissons-nous au roi : souvenez-vous que nous en sommes inséparables. Vous l'avez décrété, et l'on a mis des barrières entre vous et lui! Vous l'avez déclaré le *restaurateur de la liberté,* et il est privé de la sienne! Vous l'avez déclaré *sacré et inviolable,* et l'on délibère encore sur le principe!

Je conclus à l'exécution de vos décrets.

P. S. Tel est le discours que je me proposais de prononcer en réponse à celui de M. Pétion. J'arrivai le jeudi, avant l'ouverture de la séance, et je me fis inscrire le premier pour la parole; elle me fut absolument refusée par les considérations les plus graves, et auxquelles je me crus obligé de céder. Les patriotes les plus accrédités s'étaient chargés de défendre le roi et la royauté; il ne convenait point à des proscrits comme nous de répandre leur défaveur sur cette cause sacrée. On alla juqu'à me rendre responsable des malheurs qui pouvaient en arriver.

Je ne suis pas encore bien convaincu que le parti républicain fût très-redoutable; je ne sais ce qu'il faut croire de tous ces

mouvements, si faciles à réprimer quand on le voudra sérieusement. Il m'est bien démontré que le peuple s'échauffe et se calme d'après les stimulants ou les calmants qu'on emploie. Quoi qu'il en soit, j'ai cédé très-volontiers aux célèbres orateurs de la Constitution l'honneur de défendre, en cette circonstance, les principes monarchiques, et nous en avons obtenu au moins cet avantage, qu'ils ont solennellement reconnu la nécessité de terminer la révolution et les désordres qui en ont été la suite. Mais en applaudissant au bien qu'ils veulent faire maintenant, je ne trouve pas le mal suffisamment réparé; je ne trouve pas que les vrais principes aient obtenu, en cette circonstance, les hommages qui leur sont dus; et c'est ce qui me détermine à publier mon opinion.

DISCOURS SUR LES CONVENTIONS NATIONALES

ET SUR LA NÉCESSITÉ D'UNE ACCEPTATION LIBRE DE LA CONSTITUTION PAR LA NATION ET PAR LE ROI.

Prononcé dans la séance du 29 août 1791.

(Voir les *Mémoires*, II, p. 158.)

MESSIEURS [1],

On vous propose de déterminer l'époque et les conditions de l'exercice d'un nouveau pouvoir constituant. — Il me semble que M. le rapporteur vient de vous indiquer, par ses observations, quelques-uns des inconvénients de son projet de décret. — Il a insisté avec raison sur le danger d'une grande fermentation des esprits, lorsqu'on annonce, pour une époque précise, des changements dans la Constitution.

Et cependant, tel est, en substance, le plan qu'il vous propose; celui que je vais vous soumettre en diffère essentiellement, en ce que je pense que la Constitution que vous venez d'arrêter ne peut être que provisoire, jusqu'à ce qu'elle ait été soumise à un examen réfléchi, à une acceptation libre, tant de la part du roi que de la part de la nation. — Ce sont donc les

[1] La discussion sur l'institution des *Conventions nationales*, c'est-à-dire d'assemblées destinées essentiellement à modifier la Constitution, s'ouvrit le 29 août et remplit deux séances. Malouet fut le premier orateur qui monta à la tribune après le rapporteur Chapelier. L'Assemblée s'étant prononcée, au commencement de la séance du 30, contre le principe de la périodicité des Conventions, Malouet, dont l'opinion se trouvait ainsi admise en partie, reproduisit son projet de décret, et fut alors combattu par Chapelier. (Voir le *Moniteur* des 31 août et 1er septembre 1791, nos 243 et 244.)

motifs et les conditions de cet examen définitif que je viens vous proposer. — Je ne prétends pas renouveler ici la tentative que j'ai déjà faite inutilement, de m'expliquer devant vous sur les points principaux de la Constitution; la dernière tâche qui me reste à remplir est de vous parler librement des moyens de la réformer. — Qu'il me soit enfin permis de vous dire tout ce que je crois utile et vrai. — Vous voulez sans doute que cette Constitution soit exécutée, qu'il en résulte le rétablissement de l'ordre, que nous jouissions de la liberté, de la paix intérieure? Tel est aussi l'objet de mes vœux; cherchons-en donc les moyens.

Fixer une époque éloignée pour la réforme d'une constitution, c'est supposer que, pendant l'intervalle de temps qui s'écoulera jusqu'à cette époque, il ne s'y développera aucun vice essentiel qui en altérera la solidité.

Si à cette supposition on substituait celle des grands inconvénients constatés, des vices essentiels reconnus, il serait absurde de dire qu'il faut attendre vingt-cinq ans de désordre et d'anarchie pour y remédier.

Les conventions périodiques ne sont donc admissibles que dans le cas où l'on ne prévoit pas la nécessité d'un changement assez important pour en accélérer l'époque. Cette hypothèse ne convient qu'à une constitution éprouvée par le temps et formée successivement par le résultat des mœurs, des usages, des habitudes d'un peuple; car, il faut le dire en passant, il n'exista jamais de constitution absolument neuve qui eût quelque succès, que celle de Lycurgue; et elle était fondée sur les mœurs. Tous les autres gouvernements dont nous avons eu connaissance se sont formés par des actes successifs dont l'amélioration et le complément, à une certaine époque, est devenue une constitution; ainsi les Capitulaires sous Charlemagne, la grande Charte en Angleterre, la Bulle d'or dans l'Empire germanique, ont été la constitution de ces États, en fixant des droits et des usages antérieurs, garantis par l'expérience et par le consentement ou les réclamations des peuples.

La constitution même des États-Unis, fondée sur des usages, des mœurs, des établissements antérieurs à la déclaration de leur indépendance; cette constitution, qui n'a effacé que le nom du prince pour y substituer celui du peuple; qui n'a rien détruit, mais tout amélioré; qui a tenu compte de tous les intérêts, de toutes les prétentions; qui a réuni tous les vœux en appelant toutes les réclamations; cette constitution se prête sans doute à l'examen successif des conventions nationales. Pour abroger ou changer de telles lois, il est sage d'attendre qu'une longue expérience en montre l'insuffisance.

Mais lorsqu'une constitution, au lieu d'être la réunion des anciens statuts, la fixation légale et solennelle des anciens usages, en établit complétement la proscription, il faut deux choses pour donner à cette loi nouvelle un caractère permanent; il faut que l'expérience en justifie le succès, et que le consentement universel ait pu se manifester librement.

Aucune de ces deux conditions ne se trouve encore dans votre nouvelle loi : on peut bien en attendre la liberté, la prospérité publique; mais il est permis de craindre qu'elle n'en offre pas une garantie suffisante; et lorsqu'on considère combien d'anxiétés, de troubles et d'entraves environnent cette loi nouvelle, il me semble qu'il serait bien imprudent de se priver longtemps des moyens d'en seconder l'intention.

Remarquez, je vous prie, dans quelle circonstance on vous propose d'imposer silence aux vœux et aux réclamations de la nation sur les nouvelles lois : c'est lorsque vous ne connaissez encore que l'opinion de ceux qui trouvent qu'elles favorisent leurs intérêts et leurs passions; lorsque toutes les opinions contraires sont subjuguées par la terreur ou par la force; lorsque la France ne s'est encore expliquée que par l'organe de ses clubs; car tout ce qui existe aujourd'hui de fonctionnaires publics est sorti de ces sociétés ou leur est asservi. Et qu'on ne dise pas que la Constitution, fondée sur les principes immuables de la liberté, de la justice, doit avoir l'assentiment de tous les

bons citoyens : qu'importe la pureté de votre théorie, si les modes de gouvernement auxquels elle est unie perpétuent parmi nous les désordres sous lesquels nous gémissons ?

Avez-vous donc pris quelques mesures pour que cette multitude de sociétés tyranniques qui corrompent et subjuguent l'opinion publique [1], qui influent sur toutes les élections, qui dominent toutes les autorités, nous restituent la liberté et la paix qu'elles nous ont ravies ? Avez-vous pris quelques mesures pour que cette multitude d'hommes armés dont la France est couverte, soit invinciblement contenue dans les limites que la loi lui prescrit ?

Si donc la Constitution ne tend pas à réprimer l'abus des moyens extraordinaires dont on s'est servi pour l'établir, comment peut-on nous proposer un long espace de temps à parcourir, avant qu'il soit permis de la réformer ?

Il me serait facile, en examinant toutes vos institutions, de vous montrer comment elles vont s'altérer et se corrompre, si au lieu de les confier *aux épouses et aux mères,* vous ne vous hâtez de les soustraire à ce fanatisme bruyant qui les célèbre, pour les livrer à une raison sévère qui les corrige, qui seule peut résister au temps et commander aux événements.

Vous voulez des conventions nationales, c'est-à-dire des révolutions périodiques, des commotions éternelles : car, dans l'intervalle de ces conventions, que ferons-nous des vices et des désordres naissants d'une mauvaise loi constitutive ? Est-ce la patience ou l'insurrection qu'on nous conseille, après nous avoir commandé tour à tour l'obéissance passive et la résistance à l'oppression ?

Cependant, quel autre juge que moi-même avez-vous établi de cette oppression à laquelle il m'est permis de résister ? Quel

[1] La tyrannie et l'insolence de certains clubs, les prétentions de tous suffisent, si elles ne sont pas réprimées, pour produire la guerre civile. (*Note de l'auteur.*)

autre juge que vous-mêmes avez-vous établi de cette obéissance passive que vous exigez ?

Ainsi pressés, dans toutes les circonstances de notre vie politique, entre deux principes, entre deux impulsions opposées, nous serions sans consolation dans notre obéissance, sans modérateur et sans frein dans notre résistance.

Croyez-vous qu'il puisse exister une constitution, un ordre social conciliable avec de tels incidents, si vous en séparez, pendant un espace de temps déterminé, le pouvoir réformateur ?

Mais ce n'est pas dans cette hypothèse seulement, celle des vices de la Constitution, que les conventions périodiques sont d'un grand danger; elles ne sont pas moins redoutables, en supposant que ce que vous avez fait est bon, et que le bonheur du peuple y est attaché.

L'inconvénient inévitable de tout gouvernement populaire est de mettre dans un mouvement continuel les affections, les inimitiés et toutes les passions de la masse des citoyens qui y participent, médiatement par les élections, ou immédiatement par leurs emplois.

Je veux que la combinaison de ce gouvernement soit la plus parfaite possible, qu'elle soit assez habilement calculée [1] pour que toutes les forces motrices se balancent et se contiennent sans s'opprimer, de manière qu'il résulte de cet équilibre constant le meilleur ordre public : au moins est-il évident que les éléments de cet ordre peuvent devenir en un instant ceux du désordre et des factions ; et cet instant arrivera lorsque les novateurs et les factieux auront la perspective d'une convention dans laquelle ils pourront faire prévaloir leurs intérêts et leurs systèmes ; c'est alors au plus fort, au plus adroit que sera dévolu le pouvoir de détruire pour recréer. Il se trouvera toujours à leurs

[1] *Habilement calculée.* On se souviendra longtemps de l'habileté de nos calculs. (*Note de l'auteur.*)

ordres des troupes de prosélytes et de zélateurs qui démontreront au peuple que son intérêt et son bonheur consistent dans de nouveaux changements; ainsi, dans une Constitution telle que la vôtre, qui met tout à neuf et ne laisse rien subsister de ce qui était ancien, les conventions périodiques sont des ajournements de révolution, et l'intervalle de ces conventions pourrait être une anarchie continue.

Voulez-vous, devez-vous laisser courir de tels risques à la nation? — Mais je dis plus : quand ce serait votre volonté, croyez-vous qu'elle fût exécutée? Examinez froidement comment vous êtes arrivés vous-mêmes au dernier terme du pouvoir que vous exercez maintenant. Les circonstances et les événements vous ont conduits de la convocation en états généraux à la constitution en Assemblée nationale. Un de vos orateurs vous a ensuite déclarés corps constituant, et cette dénomination, qui n'a jamais été proclamée par un décret, est le seul titre qui ait opéré, au milieu de vous, la réunion de tous les pouvoirs; cependant, vous vous étiez soumis, en devenant les mandataires du peuple, à l'observation de vos mandats: vous avez cru devoir les abroger.

Or, pensez-vous que vos successeurs ne sauront pas aussi s'aider des circonstances et des événements, et qu'il leur sera difficile de s'affranchir de tous les liens qu'ils ne se seront point imposés?

Lorsqu'il a été question de suspendre l'exercice de l'autorité royale, on vous a dit dans cette tribune : « *Nous aurions dû commencer par là; mais nous ne connaissions pas notre force.* » Ainsi il ne s'agit, pour vos successeurs, que de mesurer leur force pour essayer de nouvelles entreprises; et, certes, ce danger m'effraye bien autant que celui des conventions nationales; car, dans la fermentation où sont encore tous les esprits, d'après le caractère de ceux qui se montrent et le grand nombre de ceux qui se réduisent au silence, je crains autant les essais de la nouvelle législature qu'une convention nationale.

Tel est, messieurs, il ne faut pas vous le dissimuler, le danger de faire marcher de front une révolution violente et une constitution libre. L'une ne s'opère que dans le tumulte des passions ou des armes, l'autre ne peut s'établir que par des transactions amiables entre les intérêts anciens et les intérêts nouveaux [1]. On ne compte point les voix, on ne discute pas les opinions pour faire une révolution, soit que ce soit le peuple ou le prince qui change et détruise tout ce qui existait auparavant. Une révolution est une tempête, durant laquelle il faut serrer ses voiles ou être submergé. Mais après la tempête, ceux qui en ont été battus comme ceux qui n'en ont pas souffert, jouissent en commun de la sérénité du ciel et de l'état brillant du soleil; tout est pur et paisible sous l'horizon. Ainsi, après une révolution, il faut que la Constitution, si elle est bonne, rallie tous les citoyens; et il faut que tous les citoyens, dans la plus parfaite sécurité, puissent la trouver bonne ou mauvaise; car il n'est pas d'autre manière d'établir une Constitution raisonnable et d'échapper au despotisme ou à l'anarchie.

Je suppose donc que tous les changements que vous avez faits dans toutes les parties de l'organisation politique conviennent à la majorité de la nation, et qu'elle soit entièrement convaincue que son bonheur et sa liberté en dépendent : la Constitution, par ce seul fait, triomphe de toutes les difficultés; sa stabilité n'est plus équivoque, et les moyens d'amélioration sont faciles, sans recourir aux conventions; mais, pour que ce fait soit constaté, il ne faut pas qu'il y ait un seul homme dans le royaume qui puisse courir le risque de sa vie, de sa liberté en s'expliquant franchement sur la Constitution; sans cette entière sécurité, il n'y a point de vœu certain, éclairé, universel; il n'y a qu'un pouvoir prédominant, prêt à changer à chaque instant de caractère, de direction et de moyens, propre à favoriser la

[1] *Transaction!* On a ri et murmuré; on n'en veut point. — Mais, messieurs, Gengis-Kan, maître de l'Asie, transigea avec les vaincus; il leur laissa leurs mœurs, leur religion, leurs propriétés. (*Note de l'auteur.*)

tyrannie comme la liberté; et inutilement vous assignez des règles, des formes et des époques à l'exercice de ce pouvoir : ni l'expédient d'une convention, ni aucun autre n'en sera le régulateur, jusqu'à ce que vous ayez séparé la Constitution et tout ce qui lui appartient, des mouvements de la révolution.

Mais si malheureusement on vous persuade le contraire, si tout concourt à imprimer à la Constitution le caractère de la révolution, ou vous avez à craindre longtemps encore la violence de ses mouvements, ou la Constitution périra dans l'affaissement qui succède à de longues agitations, bien avant que vous soyez parvenus à l'époque qu'on vous propose de fixer pour une réformation.

Ainsi, messieurs, soit que vous considériez la Constitution comme excellente ou comme imparfaite, il suffit qu'elle présente un système absolument neuf de législation et de gouvernement pour que vous soyez obligés de la soumettre à une autre épreuve que celle des conventions nationales. Je vous ai démontré que, dans les deux hypothèses, cet expédient était dangereux ou impraticable. Lorsqu'au lieu de recueillir, de fixer, d'épurer les anciennes institutions, on a tout changé, tout détruit, appeler à certaines époques des hommes autorisés à changer encore, c'est préparer de nouveaux troubles, c'est fonder une génération éternelle de systèmes et de destructions.

Passant ensuite aux circonstances qui nous environnent, et qui laissent encore sur la même ligne et sous les mêmes couleurs la révolution et la Constitution, je vous ai fait voir que la stabilité de l'une était incompatible avec l'impétuosité de l'autre, et qu'alors la perspective d'une convention prolongerait les désordres. Cette considération est trop importante pour ne pas la développer, d'autant qu'elle nous conduit aux seules voies raisonnables qui puissent ramener la paix et le règne des lois dans cet empire.

Tant que les erreurs et les vérités qui régissent les hommes conservent une grande autorité sur les esprits, l'ordre ancien

se maintient et le gouvernement conserve son énergie ; lorsque ses appuis s'ébranlent dans l'opinion publique, il se prépare une révolution. Il n'appartient qu'aux hommes sages et d'un grand caractère de la prévenir et de la diriger, mais surtout de se séparer des hommes corrompus, des méchants et des fous qui se hâtent d'y prendre part. Tant que cette ligne de démarcation n'est pas tracée, la révolution n'est pas consommée, l'État est toujours en péril. Les flots de la licence se roulent, comme ceux de l'Océan, sur une vaste étendue, et la Constitution qui s'élève sur cette mer orageuse y flotte comme un esquif sans boussole et sans voiles.

Telle est, messieurs, notre position. Quelque triste que soit cette vérité, elle vous presse de son évidence. Voyez tous les principes de morale et de liberté que vous avez posés, accueillis avec des cris de joie et des serments redoublés, mais violés avec une audace et des fureurs inouïes.

C'est au moment où, pour me servir des expressions usitées, la *plus sainte,* la *plus libre* des Constitutions se proclame, que les attentats les plus horribles contre la liberté, la propriété, que dis-je? contre l'humanité et la conscience, se multiplient et se prolongent.

Comment ce contraste ne vous effraye-t-il pas? Je vais vous le dire.

Trompés vous-mêmes sur le mécanisme d'une société politique, vous en avez cherché la régénération, sans égard à sa dissolution; et prenant alors les effets pour les causes, vous avez considéré comme obstacle le mécontentement des uns, et comme moyen l'exaltation des autres. En ne croyant donc vous roidir que contre les obstacles et favoriser les moyens, vous renversez journellement vos principes et vous apprenez au peuple à les braver; vous détruisez constamment d'une main ce que vous édifiez de l'autre. C'est ainsi que, prêts à vous séparer, vous laissez votre Constitution sans appui entre ces obstacles et ces moyens, qui ne sont autres que les mouvements

convulsifs de la révolution ; et pour augmenter aujourd'hui l'activité de ce tourbillon, on vous propose de placer dans sa sphère un nouveau pouvoir constituant : c'est élever un édifice en en sapant les fondements.

Je le répète donc avec assurance, et je ne crains pas qu'il y ait en Europe un bon esprit qui me démente : il n'y a de constitution libre et durable, il n'y en a de possible, hors celle du despotisme, que celle qui termine paisiblement une révolution, et qu'on propose, qu'on accepte, qu'on exécute par des formes pures, calmes et totalement dissemblables de celles de la révolution. Tout ce que l'on fait, tout ce que l'on veut avec passion, avant d'être arrivé à ce point de repos, soit qu'on commande au peuple ou qu'on lui obéisse, soit qu'on veuille le tromper ou le servir, c'est du délire.

Messieurs, le temps nous presse : je resserre mes idées, je m'interdis tous les développements. Je vous ai montré le mal, je vais en indiquer le remède ; et si je suis interrompu par des murmures, si vous rejetez mes conseils, je crains bien qu'ils ne soient justifiés par les événements.

J'ai dit que je n'entendais point vous faire réformer, dans ce moment-ci, votre Constitution.

C'est de l'état actuel des choses, de la nécessité des circonstances et de vos propres principes que je vais faire sortir mes propositions ; et pour les rendre plus sensibles, je les résume d'abord en une seule, savoir, que la Constitution ne peut avoir aucun succès permanent, si elle n'est librement et paisiblement acceptée par une grande majorité de la nation et par le roi ; qu'elle ne peut être utilement et paisiblement réformée qu'après un examen libre et réfléchi, et une nouvelle émission du vœu national.

Cette proposition ne pourrait m'être contestée qu'autant qu'on soutiendrait, contre toute évidence, que ce que je demande est déjà fait ; et je ne produis cette objection que parce que je sais bien qu'on appelle vœu national tout ce que nous

connaissons d'adresses, d'adhésions, de serments, de menaces, d'agitations et de violences.

Mais toutes mes observations tendent à vous prouver qu'il n'y a point de vœu national certain, éclairé, universel pendant le cours d'une révolution, parce qu'il n'y a de liberté et de sûreté que pour ceux qui en sont les agents ou qui s'en montrent les zélateurs. Or, il est dans la nature qu'une grande portion de la société craigne les révolutions et s'abstienne d'y prendre une part ostensible, tandis qu'il n'y a point de citoyen éclairé qui ne soit très-intéressé à examiner et à juger librement la Constitution de son pays.

Ma proposition reste donc inattaquable ; d'où il suit :

Qu'en présentant votre Constitution au roi et à la nation, vous devez mettre le roi et tous les Français en état de la juger sans inquiétude et sans danger.

Il faut donc terminer la révolution, c'est-à-dire commencer par anéantir toutes les dispositions, tous les actes contradictoires aux principes de votre Constitution ; car il n'est aucun homme raisonnable qui prenne confiance en ce qu'elle nous promet de sûreté et de liberté individuelle, de liberté de conscience, de respect pour les propriétés, tant qu'il en verra la violation. Ainsi, vos comités des recherches, les lois sur les émigrants, les serments multipliés et les violences qui les suivent, la persécution des prêtres, les emprisonnements arbitraires, les procédures criminelles contre des accusés sans preuves, le fanatisme et la domination des clubs, tout cela doit disparaître à la présentation de la Constitution, si vous voulez qu'on l'accepte librement et qu'on l'exécute.

Mais ce n'est pas encore assez pour la tranquillité publique. La licence qui fait tant de ravages, la lie de la nation qui bouillonne violemment[1], l'insubordination effrayante des troupes,

[1] *La lie de la nation.* M. le président m'a dit que j'offensais les principes de l'Assemblée par cette expression. On m'a crié qu'il *n'y avait point de lie*

les troubles religieux, le mécontentement des colonies, qui retentit déjà lugubrement dans les ports, l'inquiétude sur l'état des finances, qui s'accroît par toutes ces causes : tels sont les motifs qui doivent vous décider à adopter, dès ce moment-ci, des dispositions générales qui rendent le gouvernement aussi imposant, aussi réprimant qu'il l'est peu ; si l'ordre ne se rétablit tout à la fois dans l'armée et dans les ports, dans l'Église et dans l'État, dans les colonies comme dans l'intérieur du royaume, l'État ébranlé s'agitera encore longtemps dans les convulsions de l'anarchie.

Ces dispositions, pour être efficaces, doivent être obligatoires pour vos successeurs ; et si vous considérez qu'en réunissant aujourd'hui tous les pouvoirs, en dirigeant l'administration comme la législation, vous n'êtes cependant entourés que de désordres, vous n'êtes encore assis que sur des débris, quelle sera la position de vos successeurs ? Si vous ne les contenez par des dispositions plus fortes que leur volonté, si vous ne leur remettez un gouvernement actif et vigoureux, une assemblée qui ne peut être dissoute [1] dépassera toutes les limites de ses pouvoirs et aura pour excuse l'embarras des circonstances. Que deviendra alors votre Constitution ? Souvenez-vous, messieurs, de l'histoire des Grecs, et combien une première révolution non terminée en produisit d'autres, dans l'espace de cinquante ans.

Enfin, messieurs, les puissances étrangères doivent exciter, sinon votre effroi, au moins votre attention. Si la paix se rétablit dans le royaume, si les Français sont libres et leur gouvernement respecté, nous n'avons rien à craindre de nos ennemis,

dans la nation ; que tout était égal. — J'ose espérer que ces messieurs se trompent. (*Note de l'auteur.*) Le président était alors Dupont de Nemours.

Ce langage est encore celui des coryphées de la révolution ; un avocat, dont le nom est tristement lié à l'histoire de nos désastres, déclarait en 1871, qu'à Paris *il n'y point de populace.*

[1] *Qui ne peut être dissoute.* On verra ce que c'est qu'une Assemblée unique dominée par une faction, et que le roi ne peut dissoudre. (*Note de l'auteur.*)

et nous ne pouvons plus avoir au moins pour ennemis des Français ; si, au contraire, l'anarchie continue, l'Europe entière est intéressée à la faire cesser, quoiqu'une détestable politique pût tenter de l'accroître.

Ce sont toutes ces considérations réunies : le danger des conventions nationales, celui des circonstances actuelles, la situation du roi, la nécessité d'un vœu libre et paisible, tant de sa part que de la part de la nation, sur la Constitution, sur les moyens de la réformer, qui m'ont dicté le projet de décret que je vais vous soumettre[1].

[1] On trouvera au *Moniteur* le projet de décret en vingt-sept articles qui accompagna ce discours.

CORRESPONDANCE

CORRESPONDANCE

Dans la Préface de la présente *édition,* nous avons parlé de ces lettres adressées à Mallet du Pan, et « dont nous devons la communication à l'amitié « héréditaire des descendants du célèbre publiciste genevois. »

I

MALOUET A MALLET DU PAN, A GENÈVE.

Paris, le 18 mai 1792.

..... Les Jacobins jouent de leur reste; ils affectent une grande audace, mais individuellement ils sont épouvantés. — La dénonciation de Carra est poursuivie vigoureusement par les juges de paix [1]; vous en verrez le résultat dans les papiers publics. Les constitutionnels sont dans une grande agitation. Ils disent que tout est perdu si l'on ne se rallie au roi, si l'on ne s'occupe pas des conditions d'un traité. Les événements de la guerre développeront cette première impulsion. Paris est dans le même état; c'est un troupeau qui marche sans savoir si on le conduit à la boucherie ou au pâturage. Les royalistes sont montés sur des échasses; les trois parlements de Metz, de

[1] Le journaliste Carra avait dénoncé Bertrand de Molleville et Montmorin comme faisant partie du comité autrichien, dans lequel on plaçait aussi Malouet. Cité devant le juge de paix La Rivière et sommé de justifier son accusation, Carra en rejeta la responsabilité sur trois députés, Chabot, Bazire et Merlin; mais la demande en autorisation de poursuites contre ceux-ci fut repoussée par l'Assemblée, dont les membres avaient été déclarés inviolables par la Constitution. (*Mémoires* de Hua, p. 118. Paris, 1871.)

Douai et de Nancy se tiennent prêts à rentrer. Leur précurseur d'Esprémênil a déjà donné la note des discours qui seront prononcés et des premières affaires à traiter. — On débutera par trois arrêts ; l'un sur la formation de l'Assemblée nationale, le second sur l'affaire du 6 octobre, le troisième sur l'affaire de Varennes. Si tel était le début, on peut compter sur plusieurs reprises de révolution. — Il est assez probable que les parlements de Flandre et de Lorraine se tiendront prêts à marcher à la suite des Autrichiens, et, regardant toujours le roi comme prisonnier, s'établiront et agiront sans lui et malgré lui, ce qui rendrait tout autre plan que le leur impossible. Je ne vois, au surplus, aucune mesure raisonnable qui conduise à une résistance combinée pour finir par un accommodement. Adieu. J'attends de vos nouvelles. Dites à Mounier tout ce que vous savez que je pense de lui. Il arrive de Coblentz des diatribes contre moi à l'occasion de ma dernière lettre.

II

MALOUET A MALLET DU PAN, A GENÈVE.

Paris, le 31 mai 1792.

Vous lirez dans le *Logographe* et dans tous les papiers publics ce qui s'est passé ces jours-ci. Les faits relatifs aux soldats suisses et à la garde du roi ne me paraissent pas mieux prouvés que ceux relatifs au Comité autrichien. Ces prétendus projets de rassemblement, de coalition, et la cocarde blanche, et les insultes à la nation dans un cabaret ou dans un corps de garde, ont servi de prétexte à des alarmes feintes dont on voulait tirer parti pour supprimer la garde du roi, comme on y est parvenu [1]. — La démarche de M. de la Porte, fort simple dans un

[1] Le décret de suppression de la garde du roi venait d'être rendu, le 29 mai.

autre temps, était inconsidérée dans un temps de délation et d'atrocités. — Il était inutile d'aller à Sèvres pour brûler mystérieusement les Mémoires de madame de La Motte[1]. Il ne l'était pas moins que MM. Bertrand et Montmorin rendissent plainte d'une calomnie dans un temps où il n'y a de justice à espérer pour personne[2]. Ceux qui se sont rendus les maîtres tirent parti de tout pour l'accomplissement de leurs desseins. Mais quels sont leurs desseins? On assure qu'ils ont écrit dans les départements pour se faire donner le pouvoir constituant, ou le pouvoir universel pendant la guerre[3]. Il fallait pour cela exalter toutes les têtes et faire croire à un grand danger de conjuration afin d'envelopper dans la même proscription tout

[1] Madame de La Motte, retirée en Angleterre, avait publié des Mémoires injurieux contre la Reine. L'intendant de la liste civile, de la Porte, acheta l'édition et ne trouva rien de mieux, pour la détruire, que de la brûler dans les fours de la manufacture de Sèvres. La municipalité, instruite de ce fait par la dénonciation d'un ouvrier, le fit savoir au comité des recherches de l'Assemblée; un député déclara que, faute d'explications satisfaisantes, il se croirait autorisé à dire que ces papiers étaient les archives du comité autrichien. De la Porte, mandé à la barre, rendit compte des faits, et l'Assemblée passa à l'ordre du jour.

[2] Il s'agit de la dénonciation du journaliste Carra, dont il a été question dans la lettre du 18 mai.

[3] C'est à l'instigation de Brissot et de son parti que la guerre venait d'être déclarée, le 20 avril, au roi de Hongrie et de Bohême. (T. II. p. 209.) Robespierre combattait les projets et la politique de la Gironde. C'est à la tribune des Jacobins que s'engagea cette lutte qui devait se terminer par l'anéantissement du parti girondin. Robespierre voulait ajourner la guerre jusqu'au triomphe définitif de la Révolution, mais Brissot flattait les passions du moment, et il fut un des meneurs de l'Assemblée, jusqu'au moment où il devint lui-même impopulaire.

Brissot devait à une certaine notion des affaires extérieures qu'il avait acquise en Angleterre et en Amérique son influence sur les avocats ignorants qui formaient le gros de son parti. C'est ainsi qu'il se trouvait diriger la politique étrangère de la Gironde. Membre du comité diplomatique de l'Assemblée, il ne lui fallait pas beaucoup d'efforts pour entraîner des esprits exaltés, et il fut un des auteurs de la déclaration de guerre faite à l'Angleterre et à la Hollande le 1er février 1793.

ce qu'on suppose attaché au roi et à la monarchie. L'apathie du peuple *bourgeois* est toujours la même; il reste spectateur. Les acteurs, en assez petit nombre, sont les jacobins et leurs satellites. — Ils veulent absolument traîner à Orléans MM. de Montmorin et Bertrand; je crois qu'ils y parviendront.

III

LE CHEVALIER DE PANAT A MALLET DU PAN[1].

Coblentz, mai 1792.

Les inconséquences du cabinet de Coblentz ne m'étonnent plus, mon cher ami; mais je suis fâché que vous ayez fait un voyage inutile et perdu des moments que vous devez à de plus grands intérêts. Montlosier, qui sort de chez moi, et à qui j'ai communiqué votre lettre, avait appris hier par Dubergier votre arrivée à Coblentz... Dubergier vous avait vu, mais il n'a pas soupçonné le motif de votre voyage.

J'ai dîné hier avec le comte de Vaudreuil; il s'est rapproché de moi avec autant de curiosité au moins que d'intérêt... Après quelques mots, voici notre conversation : *Que pensez-vous de M. Bertrand? Je lui crois de l'énergie, du talent? Et ses opinions?* Il est bon royaliste... Mais le roi? *Malouet l'entoure* et

[1] Lettre publiée en partie dans les *Mémoires de Mallet du Pan* (t. Ier, p. 297). Le chevalier de Panat, fils d'un chef d'escadre, avait eu dans la marine de brillants débuts lorsqu'éclata la Révolution. Émigré en 1792, il se réfugia d'abord à Hambourg, puis à Londres, où il vécut dans l'intimité de l'abbé Delille et de Rivarol. L'amitié littéraire de ceux-ci s'étant beaucoup refroidie lorsque Rivarol persifla le poëme des *Jardins* aveç la satire *le Chou et le Navet,* le chevalier de Panat se rattacha à la société plus sérieuse de Malouet et de Lally. La Restauration le fit contre-amiral. Il mourut en 1834, un des derniers survivants et l'un des types les plus complets de l'ancien régime. Deux de ses frères avaient été députés aux états généraux.

nous craignons son influence... *Malouet vit retiré;* il est étranger à tous les partis : il songe à quitter Paris. — Nous avons reçu dernièrement du roi une pièce qui nous afflige, a ajouté le comte de Vaudreuil. Je n'ai montré aucun désir de la connaître, mais il m'a paru que l'objet de votre mission ne plaisait pas. Le comte de Vaudreuil a ramené la conversation sur *le Mercure;* de là à vous, la transition était simple; il m'a parlé de vous avec le ton de l'estime; m'a dit que vous êtes à Francfort, et qu'il était bien éloigné de vous attribuer des opinions politiques proscrites par les vrais royalistes. Il m'a assuré que le duc de Brunswick avait dit aux princes que les émigrés seraient employés d'*une manière brillante,* et qu'il avait mis ce prix à ses services. Il m'a beaucoup parlé du baron de Breteuil[1], que les cours étrangères n'estimaient pas, quoiqu'il eût la confiance du cabinet des Tuileries, et il a fini par me dire que le maréchal de Castries, médiateur des deux partis, et moins odieux que le baron de Breteuil, serait sûrement placé à la tête du ministère. — Je vous rapporte cette conversation, parce que le comte de Vaudreuil étant l'ami de Calonne, et ayant la confiance entière de M. le comte d'Artois, elle peut fixer vos idées sur les espérances et les craintes du cabinet de Coblentz.

J'ai reçu une lettre intéressante de l'abbé de Pradt; les deux partis sont en présence; les Jacobins de l'Assemblée veulent faire un appel à la nation, invoquer le vœu des départements

[1] Avant la Révolution, ministre de la Maison du Roi et chargé du département de Paris, le baron de Breteuil est, avec Sartine, celui qui a le plus fait pour l'amélioration des services municipaux et l'assainissement de Paris. Moins heureux que dans son administration, il montra en politique plus de zèle que de prudence et d'habileté. Il eut le malheur de contribuer à l'avénement du cardinal de Brienne; plus tard, lorsque Necker, devenu justement suspect depuis le jour de la séance royale, dut s'éloigner de Paris, Breteuil fit partie de ce court ministère qui se retira le lendemain de la prise de la Bastille. Emigré après les journées d'octobre, il devint un des conseils de Louis XVIII pendant les années d'exil.

pour se former en Assemblée constituante; alors ils dépouilleraient le roi d'une partie de la liste civile, et surtout de la direction des armées. Si ce moyen ne réussit pas, ils auront recours à l'insurrection, et quitteront Paris en attribuant tous les malheurs au roi... Les Feuillants de l'Assemblée, ceux du corps constituant, réunis au ministère, veulent prendre les jacobins sur le fait et les mettre en état d'accusation. Ils font venir de plusieurs départements des adresses dirigées contre eux. — La Fayette a exprimé le vœu et les sentiments de son armée, à laquelle on distribue des pamphlets composés dans le même esprit. Déjà les Feuillants ont obtenu un avantage à l'appel nominal sur l'impression du discours de M. de La Fayette. Les Jacobins écrasés, le parti constitutionnel composera avec les puissances étrangères dont on suppose les efforts dirigés seulement contre les factieux : voilà où en sont les choses; mais je crois encore que les Jacobins triompheront. Les discours de Jean de Bry, Launay, Isnard, font frémir : celui de Pastoret est une mauvaise paraphrase de tout ce que les constitutionnels débitent depuis un an [1].

Je pense bien comme vous sur la nécessité du manifeste, et sur la nécessité, plus pressante encore, de séparer absolument les factieux des hommes égarés et de n'adopter aucun système politique.

Je partirai demain, ou après-demain au plus tard; je ne perdrai pas un moment pour me rendre auprès de vous. Je vous remercie encore des soins que vous vous donnez pour me loger. Adieu, vous connaissez mes tendres sentiments : il me sera toujours bien doux de vous en renouveler l'expression.

On a su que nous avions soupé ensemble à Bonn, chez Cazalès; on a interprété et calomnié comme à l'ordinaire, mais tout cela est bien indifférent.

[1] Membres de l'Assemblée législative. — Voir les séances des mois d'avril et de mai 1792.

IV

MALOUET A MALLET DU PAN, A COLOGNE.

Paris, le 8 juin 1792.

Je reçois votre lettre de Berne. — J'ai ici les mêmes assurances de la prétendue modération des cabinets de Vienne et de Berlin. Ceux qui se croient bien instruits sont persuadés qu'ils ne recevront aucune impulsion des émigrés et qu'ils n'entendent point nous remettre sous le joug d'un gouvernement absolu. Pour moi, je ne pense pas que les rois de Hongrie et de Prusse aient aucun plan arrêté, autre que de détruire le pouvoir dominant et de contenir leurs peuples par un exemple fait sur celui-ci, en supposant que les événements les favorisent, comme cela est très-probable. Or, ne vous est-il pas démontré qu'aussitôt que les armées étrangères auront détruit ou mis en fuite les armées révolutionnaires, les princes et leur Conseil se trouveront naturellement à la tête du gouvernement français et feront faire au roi ce qui leur conviendra, s'il n'y a préalablement des points fondamentaux arrêtés de manière à ce qu'ils ne puissent les enfreindre. Vous dites que les derniers excès commis envers le roi font perdre tout crédit aux gens modérés; mais oublierait-on que lorsqu'il s'agit de prononcer sur le sort d'une nation, ce ne sont ni les ressentiments les plus justes, ni les crimes et les malheurs du moment qui doivent être déterminants ; ce qu'il faut adopter, c'est ce qui présente le plus de moyens de succès et de stabilité. Or, il n'y aura point, il ne peut y avoir de stabilité dans un gouvernement absolu qui succéderait à la révolution actuelle. De quoi composeriez-vous la force et les appuis d'un tel gouvernement? Où sont les soldats, les cavaliers de maréchaussée, les subalternes de tous

états disposés comme autrefois au respect et à l'obéissance passive? Regarde-t-on comme une fable facile à effacer cette déclaration des droits qui a enivré tous les Français? Croyez qu'on aura assez de peine à la modifier comme cela est nécessaire; mais la détruire dans tous ses points, établir sur ses ruines le royalisme absolu, c'est ce qui me paraît impossible. — Voilà les réflexions que j'oppose aux vôtres et qu'il vous est facile de commenter. Il ne faut pas d'ailleurs se persuader que ces gens-ci se regardent comme battus et sans ressources. Ils auront encore le temps de faire beaucoup de mal et d'opposer des masses de résistance qui prolongeront la guerre dans le Midi, après qu'ils auraient été battus dans le Nord. Ne croyez pas que des armées étrangères traversent facilement le royaume; il faut ramasser des subsistances, établir des magasins avant de marcher en avant, et voyez déjà les mesures prises par l'Assemblée [1], cette fédération du 14 juillet renouvelée, un camp de vingt mille hommes formé près de Paris et rassemblé des quatre-vingt-trois départements, l'armée des protestants des Cévennes et du Languedoc, celle que commande Montesquiou, les débris de celles de Flandre et d'Alsace; croyez qu'aux premiers revers c'en sera assez pour passer la Loire, emmener le roi et l'Assemblée [2], et prolonger la guerre avec des assignats, avec

[1] Trois décrets venaient d'être lancés par l'Assemblée : le premier contre les prêtres insermentés, qui pouvaient être condamnés à la déportation sur la dénonciatiou de vingt citoyens (27 mai 1792); le second contre la garde constitutionnelle, dont le commandant, le vieux duc de Brissac, venait d'être renvoyé devant la cour d'Orléans (29 mai); le troisième pour la formation à Paris d'un camp de vingt mille fédérés (8 juin). — Voir les notes, t. II, p. 204, 212, 224.

[2] On lit dans les *Mémoires de Mallet du Pan :* « Dumas, de l'Assemblée législative et alors président du comité militaire, trouva les Girondins consternés des progrès des Prussiens; il leur dit que Dumouriez se trouvait coupé de Paris par l'armée prussienne, qui le forcerait, avec deux manœuvres, à se jeter dans le Barrois; qu'on ne pourrait plus alors défendre la capitale; qu'il ne fallait rien espérer des départements du Nord, lesquels, s'ils étaient bien

les biens des émigrés, jusqu'à ce que l'Autriche et la Prusse, manquant d'argent, soient forcées à des impôts ou à des emprunts.

Les nouvelles mesures projetées font frémir. Ils se disposent à donner aux corps administratifs un pouvoir absolu sur tous les hommes suspects; à établir ce qu'ils appellent une police de sûreté, c'est-à-dire une véritable inquisition. Ils songent toujours à dénoncer la reine, à forcer le roi à s'en séparer. — Le manifeste, menaçant contre les factieux, doit promettre paix et liberté. Au reste, annoncez que le roi peut seul pacifier le royaume.

Expédiez vos affaires, réglez vos comptes sans délai, car on ne sait ce qui peut arriver ici. Je prévois un bouleversement général. La peur conduit à l'étourderie et à la férocité. Je n'ai pas les moyens de sortir d'ici; quoique je n'y sois mêlé à aucune intrigue, ces gens-ci ont toute sorte de facilités pour compromettre et pour perdre tous ceux qui leur sont suspects. Ceci vaudrait bien la peine d'être écrit en chiffres, mais celui dont nous sommes convenus est si long, j'ai tant de peine à trouver les mots, que j'y renonce le plus souvent, et vous verrez même dans le peu de chiffres dont je me suis servi, que j'ai employé un mot pour un autre [1]. Il y a, à ce qu'on m'assure, trois ou quatre intrigues en l'air. Les constitutionnels, et leur chef La Fayette, sont en fureur du licenciement de la garde et des vingt mille fédérés décrétés. Je ne serais point étonné qu'ils tentassent quelque entreprise contre les jacobins. Alex. Lameth, en se rendant à l'armée, avait dit qu'il était sûr qu'on n'oserait pas ôter au roi sa garde, que la garde nationale s'y opposerait, qu'il l'avait laissée en bonnes dispositions. Vous voyez combien

traités, seconderaient l'ennemi. La faction, intimidée, se rejeta sur le dessein d'abandonner Paris, de passer la Loire, d'emmener le Roi et de faire une campagne d'hiver. » (II, p. 488.)

[1] Voir, au sujet de ce chiffre, les dernières lignes du chapitre XVIII des *Mémoires*.

ces gens-là sont sûrs de leur parti; mais on croit que les armées sont mécontentes des outrages faits au roi et à la reine. Adieu, je vous embrasse.

Les dénonciations du Comité autrichien seront reprises; on veut absolument envoyer à Orléans Bertrand, Montmorin et les principaux officiers de la garde du roi. — Les spectacles, les guinguettes, les promenades ne désemplissent pas; ce peuple est indéfinissable.

V

MALOUET A MALLET DU PAN, A GENÈVE.

Paris, 18 juin 1792.

Depuis votre absence, les affaires prennent une tournure qui alarme les honnêtes gens sur le sort de la famille royale. On ignore où les événements et le fanatisme populaire très-exalté peuvent nous conduire. Les dispositions du dehors ne se caractérisent pas, et l'assurance de l'impunité permet aux factieux de tout oser, parce qu'ils peuvent effectivement tout. Regardez ce que je vous dis comme très-certain et très-vrai. L'état de danger est tel qu'enfin plusieurs royalistes ont cru devoir se réunir à des constitutionnels modérés pour sauver le roi et sa famille, très-positivement menacés de perdre la liberté, la couronne et la vie. Comme on ne voit jusqu'à présent, au dehors, aucun moyen d'en imposer aux scélérats, il faut se replier sur les ressources du dedans, et pour cela on se propose d'engager le roi à s'entourer d'un *Conseil de confiance* très-nombreux[1], à agir d'après la Constitution, à faire des actes personnels et à engager la reine à suivre la même conduite, comme la seule qui puisse épargner de nouveaux crimes à la France. Dans ce

[1] *Mémoires*, t. II, p. 205.

système, on ne ferait rien de conforme aux intérêts de Coblentz, mais on ne mettrait en usage rien qui ne pût parfaitement s'accommoder avec l'intérêt des familles émigrées. Par cette marche, on parviendrait à augmenter le pouvoir moral du roi, et, en se rendant maître de la majorité de l'Assemblée, à proposer les changements que le bien de la chose exigerait. On aurait encore d'autres facilités, telle que celle de la majorité du Conseil général de la Commune, de quelques écrivains distingués, etc. Mais avant tout, il faudrait que la Cour voulût montrer l'intention de suivre la Constitution actuelle jusqu'à ce que des circonstances favorables permissent d'y faire des changements utiles.

La coalition qui se forme à cet égard est bien composée, je vous en parle savamment; mais elle est subordonnée aux événements du dehors, et je vous prie de m'éclairer à cet égard. Instruisez-moi sur les points suivants d'une manière certaine : 1° Les Cours ont-elles un véritable plan d'*exécution* et de *conciliation* envers nous? — 2° Resteront-elles sur la défensive? — 3° Sont-elles pénétrées de l'importance du rôle de pacificateur armé? — 4° Ont-elles des moyens actuels et suffisants? — 5° Connaissent-elles le danger de la famille royale et les dispositions fanatiques du Français? — 6° Leurs démarches apparentes ne sont-elles pas subordonnées à des vues étroites d'intrigues de cour? — 7° La Prusse est-elle sûre? que veut-elle? — 8° S'attend-on à des indemnités des frais de la guerre, si elle réussit? — 9° Quelle est la conduite, la tenue des émigrés? — Adieu; réponse s. v. p.

VI

LE CHEVALIER DE PANAT A MALLET DU PAN, A FRANCFORT.

Coblentz, ce mardi 26 juin 1792.

Nous venons de recevoir les plus effroyables nouvelles. Le faubourg Saint-Antoine s'est porté aux Tuileries, a pénétré jusqu'à l'appartement du roi, a accablé d'outrages ce monarque infortuné qu'on a revêtu du bonnet de la liberté; ce peuple féroce, après avoir joui de son exécrable triomphe, a donné au roi quatre heures pour sanctionner le décret sur la déportation des prêtres; bientôt celui sur le camp de vingt mille hommes lui sera présenté avec des formes aussi menaçantes.

Concevez-vous quelque chose à la composition du nouveau ministère? Les constitutionnels ne sont-ils pas enfin convaincus de l'impuissance de leurs efforts et de la nullité des moyens de résistance qu'ils pourraient opposer à ce torrent dévastateur? Quel ministère, où l'on voit d'Ormesson et Beaumarchais [1]? Le roi n'avait, ce me semble, qu'un plan de conduite raisonnable : c'était de s'abandonner au cours naturel des événements, et de choisir ses ministres dans la section des Jacobins, qui aurait triomphé momentanément; il éviterait par là les grands mouvements, et se ménagerait quelques moyens de sûreté personnelle.

Votre voyage n'a pas été secret, mais on n'en pénètre pas l'objet. Si l'on m'en parle, je me bornerai à dire que, forcé de quitter Paris pour éviter un décret d'accusation, vos affaires vous ont conduit à Genève, et la curiosité à Francfort. Les craintes de Montlosier sur les manœuvres de Calonne me pa-

[1] Inutile de dire que ce ministère n'a jamais existé.

raissent bien fondées; je ne doute pas qu'il ne déchire le voile qui couvre votre mission pour nuire aux vues dont vous êtes dépositaire. Je vous instruirai de ce que je pourrai apprendre.

Le départ des émigrés n'est pas aussi prochain qu'on vous le disait hier : il est vraisemblable cependant qu'on leur fournira assez d'argent pour sortir, mais qu'on se bornera là [1]. Les deux Cours ont évidemment pour objet d'enchaîner leurs mouvements et de les subordonner ensuite au plan qu'on aura adopté. C'est une vue bien sage.

J'espère pouvoir aller bientôt à Francfort. Je vous réponds que, de tous les motifs qui pourraient m'y conduire, le plus pressant est de vous renouveler les témoignages de ma reconnaissance et de mon tendre attachement. Je voudrais vous convaincre du prix que j'attache à votre intérêt et à votre confiance.

VII

MALOUET A MALLET DU PAN, A GENÈVE.

Paris, 28 juin 1792 [2].

Je reçois votre lettre du 17, de Cologne. Nul moyen de vous faire passer celles que vous me demandez. Le crédit de nos banquiers est tellement obstrué, que vous ne pouvez compter sur d'autres secours que sur ceux que vous avez; heureuse-

[1] Dans les électorats de Trèves et de Mayence, dans les évêchés de Spire et de Worms, les émigrés avaient trouvé le meilleur accueil; on leur avait fourni de l'argent et des armes.... L'Assemblée obtint que l'armée de Condé quitterait Worms.... Le gouvernement français somma les Électeurs de renvoyer les émigrés avant le 15 janvier 1792; les Électeurs ne répondirent que par des paroles évasives et des mesures incomplètes. (RAMBAUD, *la Domination française en Allemagne.*)

[2] Lettre publiée en partie dans les *Mémoires de Mallet du Pan*, t. Ier.

ment que par votre propre industrie vous êtes bien en état de vous tirer d'affaire. — Vos spéculations me paraissent justes et satisfaisantes. Ce que vous avez fait est bien; j'en ferai part aux intéressés. En continuant sur cette ligne, vous tirerez tout le parti possible de vos fonds et de ceux qui vous ont été confiés.

J'arrive à nos affaires publiques, dont l'influence est telle sur notre destinée qu'on ne peut s'occuper d'autre chose.

Vous prenez beaucoup de peine, mon ami, à combattre des idées que je n'ai pas ou que je vous ai mal exprimées.

Vous m'avez écrit dans un moment où, frappé de l'appareil des forces imposantes qui se déploient sous vos yeux, vous me disiez que tout plierait sous le joug; qu'il n'y avait plus de tempérament, plus d'accommodement possible. Je vous ai répondu qu'il ne fallait pas adopter ni favoriser de tels plans, parce que je les crois à la longue d'une impossible exécution. Que dans le premier moment rien ne résiste à la force, c'est ce dont je ne doute pas; mais on ne fera qu'entasser des malheurs sur des malheurs et des révolutions sur des révolutions si l'on prétend comprimer d'une manière persévérante cet amour de liberté qui s'est si fortement prononcé; il ne faut donc pas avoir pour perspective un gouvernement absolu, parce que ce n'est pas là un point de repos. Du reste, qu'il n'y ait pas lieu à faire, à proposer un plan, une constitution de la part des puissances, c'est ce dont je suis très-convaincu, et je ne peux pas vous avoir dit le contraire.

Les événements du 20 auront un peu dérangé l'opinion où vous étiez que je suis trop noir, que les projets des factieux n'étaient qu'en paroles et point en réalité. Vous aurez vu dans tous les journaux les scènes atroces dont nous avons été témoins; le courage, la sérénité du roi, le dévouement de quelques serviteurs fidèles ont sauvé sa vie et celle de la reine, mais n'ont pu le garantir des outrages les plus sanglants répétés pendant trois heures. Depuis ce temps, les affiches et les propos des républicains sont atroces, et leur parti est assez fort pour

trouver des appuis partout, dans toutes les assemblées, dans la garde nationale même où il y a beaucoup de Jacobins. Les Feuillants, les Constitutionnels, les mécontents de toutes les classes sont sur la défensive; l'esprit de l'Assemblée est toujours le même : Péthion défie tous ceux qui le menacent et tient en échec le département, qui n'ose encore le dénoncer nominativement[1]. La scène du lundi 25 a été aussi audacieuse de la part des factieux qu'il est possible. Ils sont encore venus à la barre de l'Assemblée; ils ont dit : on cherche les auteurs de la journée du 20; — c'est *nous,* nous voici; et ils ont eu les honneurs de la séance. — Tout était prêt, cependant, pour défendre les Tuileries un peu mieux que le 20. — J'y étais; j'ai vu le dauphin en habit de garde national; il a été insulté. — C'est pour nous tromper, a dit un officier du bataillon de la Croix-Rouge, qu'ils ont mis notre habit à cet enfant. — Enfin les canons qui étaient dans la cour des Tuileries étaient surmontés du bonnet rouge. Vous voyez par là l'esprit d'une grande partie des citoyens autres que les sans-culottes. Le côté droit de cette Assemblée est traité comme l'ancien, de scélérats, traîtres, aristocrates; ils ne peuvent plus parler sans être hués; Jaucourt a failli être assassiné[2].

Que conclure de tout cela? Qu'il y a encore, non-seulement chez les factieux, mais dans la masse du peuple de toutes les parties du royaume, un tel esprit révolutionnaire, que ceux

[1] On lit dans le *Moniteur* du 27 juin 1792 : « Entretien du maire de Paris « avec le Roi, le jeudi 21 juin, à huit heures du soir, en présence de deux « officiers municipaux et d'environ soixante personnes :

« Le Roi. — Eh bien! Monsieur le Maire, le calme est-il rétabli dans la « capitale?

« Le Maire. — *Sire, le peuple vous a fait des représentations; il est tranquille et satisfait.* »

[2] Le marquis de Jaucourt, parent de ce chevalier de Jaucourt ami de d'Alembert et l'un des rédacteurs de l'*Encyclopédie*. Le marquis de Jaucourt, dans sa longue carrière de quatre-vingt-quinze ans, a vu deux fois la République et deux fois l'Empire. Il est mort en 1852.

qui ne sont pas républicains aiment encore mieux se joindre à ceux-ci qu'à tous ceux dont ils suspectent l'attachement à la Constitution.

Que conclure encore? Que des hommes qui s'irritent jusqu'à la fureur des entreprises qu'on leur dénonce contre leur liberté anarchique, ne seront contenus sous le joug que par une *force permanente*. Or, je vous demande où elle est, où elle sera, et combien elle durera.

Souvenez-vous qu'en parlant ainsi, c'est à vous et non pas aux puissances belligérantes que je parle; c'est à vos réflexions que je réponds; mais je crois très-utile que personne ne se méprenne sur de telles dispositions. Adieu, je vous embrasse.

VIII

MALOUET A MALLET DU PAN, A GENÈVE.

Paris, 29 juin 1792[1].

..... L'état des affaires publiques est toujours menaçant : les Jacobins et la faction républicaine, ce qui est la même chose, se déploient avec une audace toujours croissante. L'apparition de M. de La Fayette à la barre de l'Assemblée a eu lieu hier, au milieu des murmures et des applaudissements; il est venu avouer ses lettres et demander, au nom de son armée, la punition des attentats du 20, la destruction des Jacobins. Guadet et son parti l'ont attaqué, et inculpé d'avoir quitté l'armée; il a fallu en venir à l'appel nominal pour savoir si l'on interpellerait le ministre de déclarer s'il avait accordé un congé au général. Une majorité de cent voix a fait rejeter la motion de Guadet; mais on n'a rien décidé sur la pétition, et les Jacobins se sont assemblés cette nuit comme à l'ordinaire. Les sections

[1] Lettre publiée en partie dans les *Mémoires de Mallet du Pan*, t. Ier.

s'assemblent aussi, et le parti Péthion y domine toujours. Il en est de même des adresses approbatives et improbatives de la journée du 20. Les injures contre le roi et la reine l'emportent sur les improbations.

Un garde française de la section des Minimes a dit qu'il se chargeait de tuer le roi s'il ne sanctionnait pas les décrets. Le président a voulu le faire retirer; la section s'y est opposée, et c'est le président qui a été obligé de sortir.

Les dispositions pour faire arriver ici le 14 un grand nombre de fédérés s'exécutent malgré le refus de sanction; tout annonce pour cette époque une grande entreprise, et pendant que vous me mandiez de Cologne que leurs projets, leurs menaces ne s'exécuteraient pas, que je voyais trop en noir, la scène horrible du 20 s'exécutait.

L'Assemblée veut sortir d'ici et emmener le roi, n'en doutez pas. Ils intriguent partout pour faire nommer une convention nationale. Ils comptent sur les provinces du Midi. Si M. de La Fayette, après avoir passé le Rubicon, en reste là, ils auront encore gagné du terrain.

Je vois bien des gens persuadés que l'Angleterre appuie le parti républicain; le ministre Morris me disait hier : Si cela n'est pas vrai, c'est au moins vraisemblable. — M. de La Fayette semble annoncer que son armée est prête à marcher sur Paris. Le département d'Amiens et celui de Rouen se prononcent dans le même sens. Voilà les premiers indices d'une guerre civile très-prochaine. Le roi est calme, résigné à tout; il écrivait le 19 à son confesseur : *Venez me voir; je n'eus jamais autant besoin de vos consolations. J'ai fini avec les hommes, c'est vers le ciel que se portent mes regards. On annonce pour demain de grands malheurs : j'aurai du courage.*

Les journaux, Brissot et Condorcet sont plus féroces que jamais.

IX

PEUCHET[1] A MALLET DU PAN, A GENEVE.

Paris, 7 juillet 1792.

..... Le billet que vous avez reçu est de moi. Éloigné comme vous l'êtes à présent du foyer des événements, et témoin des préparatifs, vous êtes moins impatient et moins incertain dans les affaires que nous; il n'est donc point étonnant que vous ayez cru voir une sorte d'exagération de doute et d'inquiétude dans les questions que je vous ai faites.

Au moment où je vous écrivais à la hâte, je sortois d'un comité assez nombreux, où les preuves les plus certaines du danger qui menaçoit le roi et sa famille avoient été apportées. C'étoit quinze jours avant l'affaire du 20. Il fut donc proposé d'employer tous les moyens pour y parvenir. Les royalistes et les constitutionnels trouvoient également urgent de mettre le roi et la reine à l'abri de l'assassinat; instruit comme je l'étois des projets sinistres que l'on formoit, j'appuyai le moyen qui fut proposé. Il y avoit, dans le nombre des personnes présentes, des députés et deux des ministres actuels. Il eût été inutile, injuste même, de vouloir montrer les vices et les défauts d'un moyen que l'on croyoit le seul propre à sauver le roi. J'en

[1] Peuchet avait été le collaborateur de Mallet du Pan pour la partie politique du *Mercure*. Signalé après le 10 août comme partisan de la royauté, il put se dérober aux poursuites, et ne reparut que pour reprendre, sous le Directoire, les fonctions de directeur de la police, qu'il avait déjà remplies en 1790. Accusé d'indulgence pour les émigrés, il n'échappa à la déportation que par la fuite.

Peuchet est l'auteur ou l'éditeur de nombreuses publications, entre autres des *Mémoires de mademoiselle Bertin* (apocryphes), de *Mémoires sur Mirabeau* et de *Mémoires tirés des archives de la Police*.

connaissais cependant le vuide, mais je crus pouvoir l'appuyer, en faisant remarquer que tout projet à cet égard devait être soumis aux mouvements du dehors.

Je me réservais en conséquence de vous faire quelques questions sur ce dernier objet, afin de savoir sur quoi compter, au milieu des nombreuses versions que l'on reçoit.

Aujourd'hui, les choses sont changées; les événements du dehors se préparent avec activité, et je vois que d'eux seuls dépend le sort de la France.

Le ministère actuel est cependant encore dans le système que j'ai présenté : il entend *faire vouloir* et agir le roi dans le sens de la Constitution; les préparatifs des Cours paraissent fort peu l'inquiéter; il ne voit que Paris et l'Assemblée. On rit, quand on parle des puissances étrangères, et l'on s'occupe de la prochaine législature comme d'une chose certaine. On prépare déjà des moyens de corruption ou d'intrigue pour les élections. Ces messieurs disent, et m'ont dit, que les Cours n'iraient pas si loin qu'on le suppose, etc., etc.

Paris est dans la fermentation ordinaire. On craint pour le 19. Le fanatisme croît chaque jour; l'Assemblée se monte à la hauteur de cet état; les Constitutionnels sont les plus insoutenables gens par leurs inconséquences.....

X

MALOUET A MALLET DU PAN, A GENEVE.

Paris, 9 juillet 1792.

..... La scène du raccommodement des Feuillants et des Jacobins [1], malgré les émotions qu'elle a excitées, est une parade

[1] C'est dans la séance du 7 juillet qu'un accès de sensiblerie de l'évêque constitutionnel Lamourette confondit dans un embrassement général Feuillants et Jacobins, avec des protestations de fraternité éternelle. Le lendemain, les

misérable qui a laissé à leur place toutes les intrigues et les inimitiés. Une dose égale de terreur dans tous les partis a produit cette farce, et chacun reprend son rôle dès aujourd'huy. Le département est insulté, dénoncé, pour avoir interdit Péthion. Les Jacobins et leurs satellites crient dans les rues et à l'Assemblée qu'ils veulent *Péthion ou la mort.* La démarche du roi auprès de l'Assemblée, applaudie dans le moment, ne l'a pas préservé dans la suite des outrages accoutumés. Tout est à peu près dans le même état.

On cite une lettre de vous sur les dispositions des puissances étrangères; elle a été lue chez Pankoucke; j'en suis fâché : vous auriez dû défendre une telle communication sous votre nom. Vous n'ignorez pas que les nouvellistes compromettraient le Père éternel [1]. Vous voilà entre les mains de Peltier et de beaucoup d'autres.

Vous vous plaignez toujours de n'avoir pas de lettres de moi, et cependant vous voyez par le numéro de celle-ci que je ne vous en ai pas laissé manquer. Sans doute elles ne vous sont pas parvenues. Je serois très-fâché que celles de notre ami fussent égarées, et précisément la plus importante.

J'en ai reçu une de mon banquier, qui me fait craindre que vous n'ayez ébruité ou laissé deviner notre spéculation; vous êtes environné de trompettes : prenez-y garde.

Nous sommes toujours dans une bien triste position. Adieu.

On parle d'un manifeste des puissances étrangères qui menace de passer *au fil de l'épée tous les habitants de Paris sans*

fédérés arrivaient en foule à Paris; Marseille demandait l'abolition de la royauté; l'Assemblée rappelait les gardes françaises, et Pétion rentrait à l'hôtel de ville, réintégré dans ses fonctions, dont il avait été suspendu par le roi.

[1] Le nom de Pankoucke est attaché aux plus grandes opérations de librairie de cette époque, à la publication du *Mercure,* de beaucoup d'autres ouvrages périodiques, et à la création du *Moniteur.* Le salon de la rue des Poitevins réunissait les écrivains et les artistes; un document politique lu et commenté dans un pareil milieu ne devait pas être longtemps tenu secret.

distinction, et de pendre tous les gardes nationaux. Cela serait fou : l'exagération manque son but [1].

XI

MALOUET A MALLET DU PAN, A FRANCFORT.

Paris, 17 juillet 1792.

. . . . . . Où avez-vous donc pris que les nouvelles politiques ne m'intéressent point? C'est qu'au contraire je ne sais plus m'occuper d'autre chose : mes propres affaires, les vôtres, celles de mes amis, me paraissent insignifiantes à côté des événements qui se succèdent ou qui se préparent.

Vous jugez tout à votre aise des causes et des effets, et vous imputez sans façon à des intrigues feuillantines l'explosion du 20 juin, le congé des trois ministres [2] et tout ce qui a suivi. Je crois bien, comme vous, qu'il n'y a rien à espérer; qu'il serait aussi gauche que dangereux d'attendre quelques secours d'une espèce d'hommes propres à tout détruire, sans aucune aptitude à rien conserver; mais nonobstant leurs prétentions, leurs mouvements, leurs intrigues, c'est la conscience du roi, son opinion, sa volonté personnelle, qui l'ont fait résister au décret de la déportation des prêtres et du camp de vingt mille hommes. C'est cette résistance qui a occasionné le changement du ministère, et c'est ce changement qui a mis les jacobins en mouvement. Voilà les causes et les effets.

[1] Le 19 juillet 1792, l'Empereur quittait Francfort pour se réunir au roi de Prusse à Mayence; une dernière conférence entre les deux souverains eut lieu le 21. Le 25, parut le manifeste du duc de Brunswick... « Le malheur du duc de Brunswick fut d'avoir partagé les illusions des émigrés... Le malheureux Louis XVI fut la première victime des fausses mesures de la coalition; le Dix-Août réalisa les alarmes qui avaient motivé la mission de Mallet du Pan. » (*Mémoires de Mallet du Pan*. (I, 324.)

[2] Servan, Roland et Clavières avaient été renvoyés par le roi le 12 juin 1792. Un décret de l'Assemblée déclara qu'ils emportaient les regrets de la nation

Maintenant il se prononce bien manifestement un parti d'opposition constitutionnelle contre les républicains. Vingt départements, et un beaucoup plus grand nombre de municipalités, appuient les réclamations de Lafayette, et l'époque de la fédération doit mettre les deux partis en présence. Il arrive de toute part des gardes nationaux jacobins, et des anti-jacobins. L'état-major parisien licencié paraît avoir des partisans et des ennemis déclarés dans les sections. Pétion marche toujours au milieu des applaudissemens de sa secte, qui domine dans l'assemblée et dans les tribunes. Danton et Manuel menacent hautement tous les opposants. On ne dissimule plus que le 14 sera l'époque d'un combat dans Paris, pour peu que les forces soient égales. Les uns disent que Lafayette va revenir avec une partie de son armée ; les autres, qu'il reviendra seul. Dans cette agitation générale, le roi paraît calme. On voulait l'entraîner de force à la fédération : il a annoncé qu'il y irait.

Quelle sera l'issue de cette horrible crise? Hélas! je n'en sais rien, mais il me semble démontré que la politique des Jacobins est d'étouffer tous les partis intermédiaires et de se montrer comme la seule puissance nationale, afin de capituler seuls avec les puissances étrangères.

Adieu, vous êtes bien heureux d'être à Francfort; restez-y le plus longtemps possible.

XII

MALOUET A MALLET DU PAN, A GENEVE.

Paris, 28 juillet [1792].

. . . . . . On est très-content de vous, très-content; nous attendons : néanmoins rien n'a paru ni de la part de ceux qui vous boudent ni de la part de ceux avec qui vous êtes lié.

Notre position est toujours terrible : les soupçons, les ou-

trages, les menaces contre le roi se multiplient. On traite actuellement de la suspension du pouvoir exécutif. Les sections, le peuple des groupes, celui des tribunes, demandent à grands cris de juger le *roi traître à la nation*. Le secret de cette férocité est qu'ils se sont persuadé qu'il dépendait du roi d'empêcher l'entrée des troupes étrangères, et qu'ils veulent lui faire peur. Les meneurs n'ont sûrement envie ni de le tuer ni de le suspendre ; mais après avoir échauffé le peuple jusqu'à la fureur, ils ne seront pas les maîtres de l'arrêter, et Brissot a déjà éprouvé que lorsque les agitateurs veulent revenir à la modération, ils perdent tout crédit. Il a failli être mis en pièces, pour avoir proposé l'ajournement [1].

On s'attend donc à la suspension, quoique la commission des douze n'en soit pas d'avis. Montesquiou leur a dit que s'ils prenaient ce parti, il ne leur resterait plus ni officiers ni soldats. Ce que nous avons ici de fédérés, l'espèce de ces hommes, leurs dispositions, font trembler. Jourdan et ses compagnons sont réunis à Santerre ; leurs promenades dans les rues, leurs hurlements sont horribles. Les affiches, les placards ont la même couleur de sang. Jamais cette ville de boue n'a été aussi infecte, aussi pestilentielle.

Les précautions de ce qu'on appelle les honnêtes gens sont encore peu de chose : le bataillon des Filles-Saint-Thomas, celui du Roule, celui des Petits-Pères, voilà tout ce dont on est sûr ; mais point de chefs, point de réunion.

On répand tout à l'heure que le roi est parti pour éviter un mouvement contre les Tuileries. Il est impossible que nous soutenions longtemps cet état d'agonie ; il y aura une explosion inévitablement.

[1] Depuis la fin de 1791, le parti révolutionnaire s'était divisé. A la tribune des Jacobins, Brissot, appuyé par toute la Gironde, l'avait emporté sur Robespierre. De ce moment, il fut dévoué à la haine des Jacobins. Accusé de modérantisme et de fédéralisme, Brissot faillit être victimes des fureurs populaires qu'il avait excitées.

Vous recevrez une invitation de repartir : tenez-vous prêt. Il me semble que vous seriez mieux d'où vous venez [1]. Adieu, je veux que cette lettre parte ce matin.

XIII

LE PRINCE EMMANUEL DE SALM A MALLET DU PAN, A GENEVE.

Lausanne, le 11 septembre 1792.

Quoique vous sachiez probablement mieux que moi tout ce qu'on nous mande, je vais cependant vous copier ce que nous savons. Nos lettres nous disent qu'on tuait encore le 6 au matin à l'hôtel de la Force ; que les prisonniers des cachots ne voulant pas sortir, on avait été chercher les pompiers pour les noyer.

Le duc de La Rochefoucauld a été massacré entre Gisors et Vernon, sous les yeux de sa femme et de sa mère. Malgré les ordres de l'Assemblée nationale pour empêcher les prisonniers d'Orléans d'arriver jusqu'à Paris, on craignait beaucoup le 7 qu'ils n'y fussent ce jour-là, et ne subissent le même sort que les autres prisonniers [2].

Madame de Lamballe a demandé pour unique grâce d'être

[1] A Francfort, où était adressée la lettre de Malouet datée du 17 juillet.

[2] Dumont écrivait à Samuel Romilly, le 16 septembre 1792 : « Le meurtre « du duc de la Rochefoucauld n'est que trop vrai. Garat en parle avec un sang- « froid atroce : « *M. de La Rochefoucauld, qui se laissait toujours appeler duc,* « *a été tué.* » Il y a dix ou douze hommes qui seront cause que l'Europe entière « deviendra insensible au sort des Français et les verra avec plaisir sous le « joug.... L'Assemblée est coupable de tous les meurtres qui se feront encore; « fermer les portes d'un empire où le peuple furieux massacre sur un soup- « çon tous ceux qui ne pensent pas comme lui, c'est être responsable des « assassinats. » (*Correspondence of Sam. Romilly*, I, 357.)

égorgée dans un lieu plutôt que dans un autre, dans l'espérance d'éviter que son corps ne fût outragé après sa mort ; elle n'a pu l'obtenir, et notre lettre nous dit qu'on n'oserait répéter jusqu'à quel excès l'indignité a été portée. C'est avec peine qu'on est parvenu à empêcher que sa tête et d'autres parties de son corps ne fussent portées au Temple.

Les massacres ont commencé aussi dans les provinces. Vingt-quatre prêtres ont été égorgés à Meaux. Cependant à Dijon on a relâché quatre cent cinquante prisonniers ; il en reste cinquante, du nombre desquels est l'ancien maire, qui l'écrit à sa sœur, madame de Bourbonne.

On mande que de nouvelles visites domiciliaires relatives à l'argent monnoyé vont avoir lieu à Paris.

Depuis que les portes sont ouvertes, on demande une foule de passe-ports. J'espère que Malouet, dont je n'ai pas de nouvelles, sera sorti.

Une lettre du ministre de l'intérieur au maire et au commandant général de la garde nationale, les rend responsables de toutes les atrocités commises.

Nouveau serment de l'Assemblée qui s'engage à veiller à la sûreté et à la propriété.

Deux sections, celle du *Mail* et celle du *Marais* ont pu empêcher la proscription de vingt-huit mille signataires d'une certaine pétition [1] qui s'est faite il y a quelque temps ; elles ont brûlé les listes.

Les volontaires partent en foule : mais il y en a beaucoup d'autres qui demandent que les fédérés de Brest, de Bordeaux et de Marseille partent avant eux. En attendant, le camp de Soissons manque de tout. L'armée prussienne ravage tout ce qui est entre Verdun et Châlons. Luckner a été étonné de ne trouver que dix mille hommes dans cette dernière ville, au lieu

[1] Cette pétition est celle qui avait été présentée à la Convention par l'avocat Guillaume. (Lettre du 14 septembre 1792.)

de soixante mille. On assure que Stenai, Montmédi et Thionville sont pris. Verdun doit l'être depuis huit jours.

Le département de la Somme fournit, dit-on, à lui seul *deux cent mille hommes*. Ils disent qu'ils envelopperont l'armée prussienne ; ils n'ont point d'armes, et tous ces volontaires meurent de faim.

Vous savez que Robespierre, Danton, Thomas Payne, Clotz, Villette, Brissot, Lacroix, Pétion et autres sont élus par la Convention nationale.

Nous avons eu le dernier courrier, une terrible lettre de M. de Lally qui nous fait tous les détails de la cruelle journée. Vous savez qu'il a été relâché trente-six heures avant les exécutions[1] ; il était logé à l'Abbaye à côté de madame de Tarente ; — la mère de celle-ci, madame de Chatillon, chez qui sa fille a été ramenée par le peuple, me mande qu'elle est un lion de courage.

J'espère que vous me donnerez de vos nouvelles et surtout que vous nous reviendrez bientôt ; vous serez mieux ici que là où vous êtes.

La princesse me charge de mille choses pour vous.

On m'écrit que le nombre des morts monte à huit mille.

XIV

LE PRINCE EMMANUEL DE SALM A MALLET DU PAN, A GENÈVE.

Lausanne, le 14 septembre 1792.

Le sang coulait encore le 8 à Paris. Pour obliger les prisonniers de sortir des cachots de la Force où ils s'étaient retranchés, on les noyait. Soixante et une femmes ont été tuées à la

[1] *Mémoires*, II, p. 238.

Salpêtrière. On a aussi été pour tuer, chez lui, l'avocat Guillaume [1], celui qui était venu présenter à l'Assemblée nationale la pétition des vingt mille sur les événements du mois de juin. Le duc de La Rochefoucauld a été massacré à Gisors, presque sous les yeux de sa mère et de sa femme, non par le peuple ou la milice de l'endroit, mais au milieu de cent cinquante hommes qui avaient été envoyés de Paris pour le prendre. On me dit que Barnave a éprouvé le même sort, étant en chemin pour Orléans.

Duport, arrêté à Melun, aura bien de la peine à l'éviter.

Enfin, les prisonniers d'Orléans, au nombre de cinquante-quatre, ont été massacrés à Versailles, à la descente des charrettes sur lesquelles on les avait transportés. Le duc de Brissac a eu, dit-on, les oreilles coupées et la tête tranchée. Encore ici, les meurtriers n'ont été ni le peuple, ni la garde de Versailles, mais les conducteurs qui avaient été chercher les prisonniers.

L'Assemblée nationale, les ministres, les sections, la Commune, toutes les autorités constituées, veulent, de très-bonne foi, arrêter ce carnage et n'en peuvent venir à bout. Le ministre Roland, qui a parlé et écrit avec courage [2] sur ces scènes sanglantes, a été menacé. Condorcet, Brissot, qui ont crié à

[1] On lit dans le *Moniteur* du 2 juillet 1792 (séance du dimanche 1er juillet) : « L'avocat Guillaume, ex-député, et trois autres citoyens se présentent « à la barre avec une pétition souscrite par un grand nombre de personnes, « exprimant la douleur causée par les événements du 20 juin. Ils se retirent « et traversent la salle de l'Assemblée au bruit des murmures d'une partie « des députés et des tribunes. »

[2] Il est fâcheux pour la mémoire du « ministre Roland » que l'histoire ait enregistré une autre lettre, qui atténue singulièrement la valeur de celle dont il est ici question. On lit dans le *Moniteur* du jeudi 13 septembre 1792, nº 257 : « *Le ministre de l'intérieur aux Parisiens.* — *J'ai admiré le* 10 *août;* « j'ai frémi sur les suites du 2 septembre; je n'ai point inconsidérément blâmé « *un terrible et premier mouvement.* J'ai cru qu'il fallait éviter sa continuité, « et que ceux qui travaillaient à le perpétuer étaient trompés par leur imagina-« tion et par des hommes cruels et mal intentionnés.... — *Signé* Roland. »

l'inhumanité dans leur journal, sont dénoncés comme aristocrates. On ne sait pas qui règne. La société est détruite jusque dans ses fondements. Deux hommes qui se rencontrent se regardent l'un l'autre avec terreur; et il n'y a personne dont la vie ne soit au hasard. Le recensement des prêtres immolés allait déjà à mille, le 8. Quand on s'est porté sur les deux cent soixante-quatre qui étaient enfermés aux Carmes de la rue de Vaugirard, tous ces prêtres ont été dans le fond de l'église environner l'autel. *Viendrez-vous?* s'est écrié, de la porte, un des conjurés impatient. *Nous venons,* a répondu un prêtre. Tous se sont mis à genoux. L'évêque de Beauvais leur a donné solennellement l'absolution; ils se sont levés, et ont été recevoir la mort. On assure que la vie leur a été offerte, s'ils voulaient prêter le serment, et qu'aucun n'en a voulu à ce prix[1].

Madame de Lamballe a égalé cette fermeté héroïque, lorsque, pressée de faire le serment de l'abolition de la royauté, elle a répondu tranquillement : *Je ne puis faire un serment qui n'est pas dans mon cœur.* Le sabre était levé sur sa tête qui a roulé aux pieds de Madame de Tourzel; celle-ci est arrivée chez Madame de Laigle, égarée, et dans un état qu'il est impossible d'exprimer. On lui avait pris sa fille, qu'on ne lui a rendue qu'après trente-deux heures. Tout ce que je viens de vous dire est copié d'une lettre que nous avons reçue.

La garnison de la citadelle de Verdun, composée de volontaires de la Loire, a obtenu de sortir avec armes et bagages, et d'aller où elle voudra. Elle avait menacé de faire sauter les magasins à poudre. Voilà ce que j'ai vu dans une lettre datée du 3, de Verdun, lendemain de sa reddition, et adressée à M. Du Bergier. Cette même lettre disait que l'armée prussienne

[1] Un décret de l'Assemblée législative, rendu peu de jours après le Dix août, ordonnait à tous les ecclésiastiques non assermentés de sortir du royaume, sous peine de déportation à la Guyane. Les malheureux prêtres égorgés aux Carmes le 2 septembre étaient ceux que le comité de surveillance avait réunis pour les diriger vers la frontière en exécution de ce décret.

partait *sous peu de jours* pour Paris. Pour moi, je pense que le duc de Brunswick attend, pour continuer sa route, que Thionville soit pris; il ne l'était pas encore le 4. Le prince Joseph[1], qui écrit du camp devant cette place, mande que le siége est commencé depuis six jours par les vingt-deux mille Autrichiens du prince de Hohenloe[2], auquel les princes sont réunis. « Quand nos canons, dit-il, seront arrivés, nous presserons le siége avec vigueur. »

J'ai lu avec le plus grand intérêt ce que vous m'avez envoyé. Quelle différence de cette noble et excellente déclaration[3] à celle qu'on a faite. Ce qui a fait, sans doute, prononcer l'anathème contre la vôtre est la phrase raisonnable qui dit qu'on ne vient point *conquérir d'intérêts personnels*. J'aurais désiré que vous n'eussiez point parlé des sacrifices *volontaires* de la fameuse nuit. — On peut disputer l'épithète.

1 Le prince Joseph, sixième fils de l'empereur Léopold, et qui fut plus tard le gendre de Paul Ier, avait alors seize ans, et servait dans le corps du prince de Hohenloe, qui venait de passer la frontière en même temps que le corps de Clerfayt et que l'armée commandée par le roi de Prusse et par le duc de Brunswick. Dumouriez voulait couper la base d'opération de ces armées en se plaçant entre elles et la Belgique, lorsqu'il apprit à la fois la prise de Longwy, l'investissement de Thionville et la marche des alliés sur Verdun. A la nouvelle de ces revers, l'Assemblée décréta la peine de mort contre ceux qui, dans une ville assiégée, parleraient de se rendre; cette mesure ne put empêcher Verdun de capituler, le 2 septembre. Le souvenir des *vierges de Verdun* a été deux fois consacré, par l'histoire et par la poésie. On n'a pas oublié les vers de Victor Hugo, qui depuis.....

2 Deux généraux appartenant à la maison souveraine de Hohenloe ont un rôle dans les guerres de la Révolution : l'un, prince de Hohenloe-Kirchberg, était au service de l'Autriche; l'autre, prince héréditaire de Hohenloe-Ingelfingen, au service de la Prusse.

3 Cette déclaration a été reproduite dans les *Mémoires de Mallet du Pan*, I, 312 à 314.

XV

MALOUET A MALLET DU PAN, A LAUSANNE.

Bruxelles, 20 novembre 1792[1].

J'ai reçu hier votre lettre du 7, mon cher ami, et avant d'y répondre, je veux vous dire que je suis oppressé et bien malheureux de n'avoir point de nouvelles de ma famille, que je crois arrêtée. Le silence du prince Emmanuel ajoute à mon inquiétude; je m'étais adressé à lui pour le prier de s'informer, par un de ses correspondants à Paris, si ma belle-sœur est encore dans sa maison, rue Corneille. Le prince Emmanuel, à qui j'ai écrit deux fois depuis un mois, ne m'a pas répondu. J'avais chargé un autre de mes amis, qui a sa mère à Paris, de lui écrire d'aller au logement d'un de mes anciens domestiques, pour savoir de lui si ma femme est tranquille à Verberie. Cette dame répond à son fils : « Les gens que j'ai fait interroger *ont dit qu'ils sont bien dans la misère.* » Cette réponse me tue, car la misère ne peut être que la disette ou la prison; à moins que ce domestique et sa femme n'aient entendu parler pour leur propre compte.

Vous-même, mon cher ami, je vous implore si vous avez quelque moyen de vous informer de Madame Béhotte, ma belle-sœur, qui loge rue Corneille, et qui donnera, si elle est libre, des nouvelles de ma femme, de ma belle-fille et de mon fils. Quelle horrible position que la leur et que la nôtre! Il n'y a point à jouir de sa sécurité lorsqu'on est ainsi blessé dans tous les points de son existence; et l'avenir, que je vois comme vous, ne peut être que plus horrible, si on laisse à ces monstres

[1] Malouet était venu à Bruxelles, où il attendait la réponse de la Convention à la lettre qu'il avait écrite de Londres le 8 novembre pour demander à rentrer pour défendre le Roi. (*Mémoires,* t. II, p. 267.)

le temps d'exécuter leur plan. La famine, dont vous me parlez comme d'un moyen contre eux, sera leur auxiliaire : ils en feront le supplice de ces neuf cent mille têtes qu'ils annoncent déjà vouloir abattre pour affermir la révolution; ils en feront un motif d'irruption en masse dans le nord et le midi de l'Europe, si on ne les fait pas égorger à Paris par cette bête féroce qui les fait trembler aujourd'hui; car les papiers du 12, du 13 et du 14, me les montrent éprouvant tous la terreur qu'ils inspirent, et se hâtant mutuellement de devancer les plus atroces pour n'en pas être dévorés.

J'ai montré votre lettre, hier au soir, à M. de Mercy : il est aussi pénétré que nous des dangers et de l'insuffisance des mesures. Il assure qu'il ne cesse d'écrire sur ce ton. Il m'avait demandé un mémoire pressant; je le lui ai remis; il l'a envoyé à Vienne; il en remettra lui-même une copie à lord Elgin. Mais tout cela ne fait et ne fera rien. Les hommes de cet âge-ci ne grandiront plus; il est impossible de leur donner d'autres idées que les leurs et de les tirer du cercle routinier où ils se laisseront écraser.

Le grand défaut de toutes les coalitions est de manquer d'ensemble et de direction centrale. Il faudrait un cabinet prépondérant, dirigeant tous les autres. Lorsqu'une proposition quelconque doit parcourir, pendant six semaines, toutes les Cours avant d'être convertie en opération, le temps de l'exécuter avec succès est passé. On ne peut nier que l'Angleterre ne fasse de grands efforts depuis quatre mois; mais Toulon absorbera la majeure partie de ses moyens, et les opérations seraient bien plus décisives, bien plus promptes en Bretagne, si l'on y portait de grandes forces. Dans ce moment-ci, on compte sur la prise de Saint-Malo, et il y a des secours prêts en armes, en munitions et même en petits corps de troupes. On envoie de l'armée de Cobourg des bas officiers en quantité, et des fusils. Les émigrés d'Angleterre et de Jersey y passeront, mais tout cela est insuffisant : Je voudrais vingt mille hommes

au moins de troupes de ligne et un bon général qui laissât aux véritables héros de la Vendée le commandement de leur armée. Je crois que les princes et leur Conseil embarrassent fort. Le régent[1] est parti hier de Gand; on croit que c'est pour aller en Espagne. Le comte d'Artois s'obstine à vouloir aller en Bretagne, et je doute qu'on approuve ce projet; mais il n'est pas sûr qu'on s'y oppose. C'est à cette expédition, dont le sort va bientôt se décider, que s'attachent mes dernières espérances. Si la Convention qui, comme vous le dites, y voit aussi la plus grande importance, parvient à détruire cette armée de royalistes, nous sommes finis, et vos pronostics seront encore au-dessous de nos malheurs.

Les plans de ce côté-ci pour la campagne prochaine sont arrêtés. Vingt-cinq mille hommes de plus à M. de Cobourg, indépendamment des recrues de remplacement, voilà à quoi se bornent les efforts. L'empereur va arriver; ce n'est pas seulement pour son inauguration; il paraît que le cabinet de Londres s'est plaint des lenteurs de la correspondance, et qu'on traitera ici, le roi de Prusse devant aussi venir à son armée en février. J'ai vu une lettre de Berlin qui l'annonce. On fera le siége de Landrecies, même dans l'hiver, si le temps le permet; et après, Bouchain, Maubeuge. Une partie de l'armée coalisée marchera sur Paris, tandis que celle de Toulon passera la Durance. Mais vous concevez qu'il y aurait mieux à faire par la Bretagne, en se portant sur la Seine, si l'on a des succès et des forces suffisantes. Je voudrois que, sur tous les autres points, on se tînt sur la défensive, et que, de Saint-Malo, cinquante mille hommes se portassent en Normandie. Sans cela, et si on laisse à la Convention ou à l'esprit infernal qui agite ce volcan tous ses moyens d'explosion, je crois autant que vous à une effroyable subversion de tous les gouvernements.

Leur trésor me paraît destiné à la corruption des armées

[1] Depuis la captivité du roi, on désignait ainsi le comte de Provence.

étrangères ou à la suppression des assignats; car les voilà quittes de la dette publique par les confiscations, et des frais du culte par la destruction de toute religion. Que dites-vous de cette rapidité avec laquelle ils y parviennent? Qui aurait cru que la châsse de sainte Geneviève et les reliques de Saint-Denis pussent aller à la Monnoye au milieu des huées du peuple? Et cette génération qui nous suit et qui s'élève dans de tels principes, croyez-vous qu'elle sera facile à gouverner? En vérité, ce seroit bien là un grand motif de croisade. Si, lorsque la lie de la populace de l'Europe est en fermentation, on n'appelle pas à soi la partie saine du peuple; si les rois et la noblesse veulent toujours avoir leur camp à part, ils y périront tous, et et ce sera la bêtise qui sera vaincue par la férocité [1].

Ce que vous me dites de l'état de la Suisse est désolant. Ne perdez cependant pas courage; entendez-vous avec Mounier. Lally m'a écrit quatre pages d'explications, pleines d'estime et d'intérêt pour vous; il serait au désespoir d'être mal avec vous, et vous devez voir, d'après sa liaison avec lord Grenville et la manière dont ce ministre est pour vous, que Lally ne vous a pas desservi.

Mais que sont tous ces petits intérêts, auprès de la cause du genre humain, qu'il s'agit ici de défendre avec autant d'ensemble que de courage!

Lord Elgin [2] n'arrive que demain; je le verrai. Je ne conçois

[1] Samuel Romilly écrivait, à la même époque : « The french are plunging « into a degree of barbarism wich surpasses all imagination. All religion is « already abolished; and the next proceeding will undoubtedly be a perse« cution as severe and as unremitting as any that has taken place in the « darkest ages; for it is only in order to arrive at the persecution that reli« gion is abolished, till the french preserve nothing of civilized life but its « vices, which they will have engrafted on a state of the most savage barba« rism. » (*Correspondence*, I, 376.)

[2] Lord Elgin, pair héréditaire d'Écosse, ministre plénipotentiaire de la Cour de Londres aux Pays-Bas, et chargé, en 1790, de négociations relatives à la coalition, était à Bruxelles en 1792, au moment où les Français envahirent les Pays-Bas; il revint à Londres en 1793.

pas plus que vous l'inexcusable insouciance qu'on a montrée sur votre mémoire, et tout ce qui s'est passé à cet égard. Je vous ferai part de ce que j'apprendrai.

Adieu. Je suffoque en vous écrivant. Sachez du prince Emmanuel la cause de son silence, et si mes tristes pressentiments sont fondés. Je souffre tant que rien ne m'épouvante plus. Adieu, mon ami; bien des choses à Mounier. Tout ce que vous connaissez ici me charge de vous embrasser. Présentez mes hommages à madame de Bouillon; rappelez-moi au souvenir de madame Mallet du Pan.

XVI

LE CHEVALIER DE PANAT A MALLET DU PAN, A GENEVE.

Maëstricht, le 12 décembre 1792.

Nous attendions de vos nouvelles avec bien de l'impatience, et vos lettres viennent charmer notre exil; car c'en est un que notre séjour à Maëstricht. Nous y vivons dans la plus grande solitude, et dans une ignorance presque absolue de ce qui se passe autour de nous; Dumouriez a des postes avancés jusqu'à une demi-lieue de la ville; toutes les communications sont à peu près interdites. Quelques émigrés français sont pourtant restés à Liége; ils échappent aux insultes et aux outrages par la plus profonde obscurité.

On ne sait comment expliquer l'inaction de Dumouriez depuis quinze jours. Les Autrichiens, après avoir évacué Liége, se sont portés sur Aix-la-Chapelle; ils ont pris une position forte dans le bois; mais comme leurs canons et leurs équipages sont déjà rendus à Cologne, il n'est pas vraisemblable qu'ils songent à rester longtemps dans ce poste. Peut-être ne veulent-

ils que gagner assez de temps pour pouvoir se rallier sur les bords du Rhin aux renforts qu'ils attendent. — On nous assure que le 28 du mois dernier ils ont passé à Nuremberg. Si Dumouriez n'a pas chassé les Autrichiens au delà du Rhin avant cette époque, si cette réunion se fait devant une armée trois fois plus considérable, il perdra à la fois et sa gloire et les nouvelles conquêtes de la République. L'armée du général Clerfayt, après les marches les plus pénibles, est encore dans le meilleur état. Rien n'est au-dessus de la valeur et de la discipline de ces braves Autrichiens; un seul homme a rendu inutiles tant d'avantages, et cet homme est un prince. Vous voyez qu'ils ne réussissent pas à la tête des armées. Les sottises du duc de Saxe-Teschen le placent bien au-dessous du duc de Brunswick.

Les républicains n'ont aucun succès dans le Brabant; la majorité de la nation est évidemment attachée à son antique constitution. Cependant on présente des adresses partielles, des adhésions de quelques clubistes, comme le vœu unanime. — Ces moyens usés réussissent encore; bientôt on en viendra à ceux d'Avignon; et la conduite du général Moreton[1] hâtera ce moment. L'enthousiasme du peuple liégeois est aussi très-refroidi. On nous a annoncé ici une proclamation de l'empereur à ses sujets du Brabant, où il fait droit à toutes leurs demandes. — C'est tout faire à contre-sens. Une pareille démarche aurait produit, à son avénement au trône, les plus heureux effets; mais tous les cabinets manquent également d'énergie et d'adresse : ils ne savent rien accorder; ils se laissent tout arracher, et semblent dispenser du sentiment de l'estime comme de celui de la reconnaissance. — On dirait aussi,

[1] Le général de Moreton-Chabrillant, un de ces gentilhommes déclassés qui s'étaient jetés dans le parti révolutionnaire. Affilié aux Jacobins, employé par Dumouriez au camp de Maulde et à Bruxelles, il avait organisé dans cette ville un club dont la violence obligea Dumouriez de le reléguer à Douai comme commandant de place; il y mourut en 1793.

en examinant la conduite de tous les ministres, que, prévoyant une révolution, ils veulent d'avance composer avec elle, et s'en faire un mérite lorsqu'elle arrivera.

Le renvoi du comte d'Aranda [1] et l'élévation de Godoy, duc d'Alcudia, sont dignes du siècle de Henri III. C'est, en vérité, briser son trône de ses propres mains. Ce favori est le plus médiocre des hommes, et on laisse dans ses mains les destinées de la monarchie dans les temps les plus orageux. On lui a adjoint Laguno, homme de tête et d'une grande expérience. Mais pourquoi Laguno est-il en sous-ordre, et faut-il chercher des ministres dans des boudoirs? Tout cela est pitoyable.

Si vous lisez les débats de l'Assemblée, vous devez être effrayé de l'ascendant de la commune et des désordres sans cesse renaissants dans toutes les parties du royaume; des rassemblements armés parcourent les villes, les campagnes, taxent les grains et proclament la loi agraire. A tant d'excès qu'oppose la Convention? des commissaires qu'on outrage et qu'on menace de pendre; des instructions qu'on ne lit pas, ou qu'on méprise après les avoir lues. C'est bien lorsque l'opinion est parvenue au dernier terme de la corruption qu'on l'épure par des proclamations et des instructions; toutes les adresses à la Convention se résument à ceci : Les propriétaires ont assez longtemps joui : le tour des pauvres est venu. — On croirait lire quelques extraits des Gracques.

Robespierre ne connaît qu'un remède, c'est le procès du roi, c'est-à-dire sa mort; car ceux qui la veulent sont des hommes profondément audacieux, et ils n'ont à combattre que des hommes profondément lâches. Il périra donc ce monarque in-

[1] Successivement ministre de Charles III auprès de son beau-père Auguste III, électeur de Saxe et roi de Pologne, et ambassadeur en France, le comte d'Aranda avait remplacé, en 1792, Florida-Blanca comme premier ministre. Disgracié dans la même année et remplacé par Godoy, il mourut en 1794, dans une de ses terres, où il avait été exilé.

Les circonstances auxquelles le successeur du comte d'Aranda dut son élévation sont trop connues pour être rappelées ici.

fortuné; il périra victime de sa faiblesse, de ses vertus, des fautes de tous les partis, hors le parti jacobin, qui seul a été conséquent dans ses principes et ses fureurs. En vérité, en considérant cette auguste famille et le sort déplorable qui la poursuit, on se reprocherait les larmes qu'on donnerait à des malheurs particuliers. Puisse Louis XVI mourir en roi, et laisser après lui la royauté! Je crains que ce crime ne devienne celui de la nation par les adresses et les adhésions que les régicides, avec leurs poignards, sauront lui arracher.

Le vicomte de Noailles écrit de Londres qu'on assemble les milices, et qu'on oblige les officiers qui se sont prononcés en faveur de la révolution française à donner leur démission; il pense que ces mesures, plus relatives à la police intérieure qu'à la sûreté de l'Europe, ne seront suivies d'aucun plan généreux et utile à l'humanité. Si tel est le système du cabinet de Saint-James, si telle est la politique de M. Pitt, il se place au-dessous du dernier Jacobin et ne mérite plus que de gouverner une compagnie de marchands. — On peut encore étouffer le monstre; on peut sauver l'Europe, la société entière; mais par des mesures vigoureuses et générales; mais par un plan vaste, qui embrasse tous les intérêts et qui ne soit ni conçu par les Breteuil et les Lucchesini[1], ni exécuté par les Brunswick et les Saxe-Teschen[2]... Les Nestor et les Agamemnon du dix-huitième siècle ne sont bons qu'à tout perdre.

[1] Le marquis de Lucchesini se vantait volontiers d'avoir été l'ami et le conseil littéraire du grand Frédéric; Mirabeau dit qu'il avait surtout réussi auprès de ce prince par sa qualité d'*écouteur*. A Varsovie, il fit preuve d'habileté en formant un traité d'alliance entre la Prusse et la Pologne, malgré les efforts de la Russie (1788-1790); mais il passa, avec raison, pour avoir mal conseillé le roi de Prusse dans ses entreprises contre la France.

[2] Beau-frère de Marie-Antoinette par son mariage avec l'archiduchesse Christine, le duc de Saxe-Teschen fut, conjointement avec sa femme, gouverneur des Pays-Bas autrichiens. En septembre 1792, il eut le commandement des troupes envoyées pour bombarder Lille. Faible politique, administrateur médiocre, il fut encore un général malheureux. Après la conquête de la Bel-

J'ai appris par les papiers publics que la Constitution de Genève venait d'être détruite, et que la suppression des distinctions de natifs, citoyens, bourgeois, vous avait ramenés au nivellement français. Une convention nationale en sera la suite, et avec elle un vœu unanime pour la réunion à la République [1]. Je vois tous les orages et les malheurs qui se préparent, et peut-être vous obligeront-ils de quitter encore cet asile. Je présume que vous iriez alors à Londres. — Je partirai dans un mois au plus tard pour m'y rendre. Je trouverais bien doux de vous y rencontrer, et avec vous, ce petit nombre de sages qui n'ont pu nous sauver.

gique par Dumouriez, il se retira à Vienne, où il mourut en 1822. C'est lui qui créa le château de Lacken, près de Bruxelles.

[1] Genève, en 1792, ne faisait point partie de la Suisse; elle était seulement unie par des traités conclus en 1558 et en 1584, et sous la garantie de la France et de la Sardaigne, aux cantons de Berne, de Zurich et de Soleure. Ce petit État, longtemps gouverné par quelques familles qui se partageaient et se transmettaient le pouvoir, s'était vu déchiré par des querelles municipales dont le bruit n'aurait pas dépassé la frontière, si les plaisanteries de Voltaire ne leur avaient donné du retentissement. En 1782, une tentative faite pour renverser la petite oligarchie avait motivé une intervention armée des puissances engagées par le traité de 1584, et un édit de pacification avait à peu près rétabli l'ordre. Le parti dépossédé continuait cependant à s'agiter. Clavière, le ministre girondin de 1792, était un des chefs de ce parti; réfugié à Paris, il entretenait des relations actives avec les mécontents, dont l'audace était encore excitée par le voisinage des troupes républicaines, maîtresses de la Savoie. Menacé au dedans et au dehors, le petit conseil de Genève chercha un appui auprès des signataires du traité de 1584, et les gouvernements de Berne et de Zurich firent occuper la ville par leurs troupes.

Le conseil exécutif français voulut voir dans ce fait une violation du traité de 1782, et il prononça que la résolution des magistrats de Genève, de prendre à leur solde des troupes de Berne, constituait une adhésion à la coalition; en conséquence, Montesquiou, qui occupait la Savoie, eut l'ordre d'empêcher les Suisses d'entrer à Genève, et au besoin, de les en expulser; mais ce général, au lieu d'exécuter à la lettre les ordres de la Convention, négocia un arrangement par suite duquel ses troupes et celles des Cantons devaient évacuer en même temps le territoire de Genève. Dès ce moment, Montesquiou fut décrété d'accusation; il n'eut que le temps de fuir; et le petit État, livré aux intrigues révolutionnaires, tomba sous le joug de la République.

Mon âme, accablée de tant de malheurs, est bien près d'y succomber; elle trouverait auprès de vous du courage et des consolations. Vous connaissez mon tendre attachement. Adieu.

XVII

MALOUET A MALLET DU PAN, A LAUSANNE.

Twickenham, Middlesex, London, 16 juin 1793.

Je me charge de l'exorde; Lally fera le reste. — Voici un an que je suis à une grande distance de vous, distance qui s'est encore accrue par votre silence. Depuis la lettre que je vous ai écrite lorsque j'étais à la campagne, près Paris, pour vous donner mon adresse à Amiens, ensuite à Boulogne, je n'ai plus entendu parler de vous; et depuis, les malheurs que nous avons encore à déplorer m'ont tellement absorbé, que j'ai cessé presque toute correspondance avec le continent. Mais enfin, vous voici rapproché de nous. Donnez-moi donc de vos nouvelles; dites-moi ce que vous devenez, et si nous vous verrons en Angleterre.

J'attends ici, non sans angoisses, les événements de la campagne. Ma famille est à Verberie, et vous jugez avec quelle anxiété je suis tous les mouvements qui agitent ce malheureux pays. Qu'en espérez-vous, que voyez-vous de probable? Vous savez que je tiens à vos conjectures, à vos aperçus. Parlez-moi donc de vos observations, de vos craintes, de vos espérances, et n'oubliez pas de me dire que vous me comptez toujours au nombre de vos amis, car c'est ainsi que je dis en parlant de vous et en y pensant beaucoup. Adieu; le reste du papier est pour Lally, qui vous envoie un nouvel écrit, que vous trouverez, j'espère, conforme à nos communs sentiments.

On se dispute à qui vous écrira, Monsieur ; — Malouet m'a pris la plume, je la lui reprends, et je mets sous votre protection un très-petit écrit où mon intérêt personnel m'a servi de prétexte pour rappeler quelques vérités d'un intérêt général. J'avais bien envie de vous citer, et la phrase était écrite, mais j'ai sacrifié l'avantage de m'appuyer d'un nom tel que le vôtre au scrupule de vous associer aux petits mouvements de mécontentement que pourront éprouver certaines personnes en me lisant. Il faut vous laisser toute votre faveur, à vous qui pouvez encore faire entendre la voix de la sagesse et de cette modération dont on s'éloigne davantage à mesure qu'elle devient plus nécessaire.

On nous a flattés ici de votre arrivée depuis bien longtemps. Nous vous y désirions sous bien des rapports. Si vous y veniez dans un mois, vous y verriez probablement notre ami Mounier. Une place s'y offre à lui telle que la position de sa fortune et des affaires publiques le forcent de s'y soumettre; mais il est désiré, attendu, invité, et il sera reçu et traité comme M. Mounier doit l'être. Lord Hawke [1], d'un caractère très-généreux et dans des opinions politiques parfaitement conformes aux nôtres, veut avoir en lui un ami à qui il puisse confier son fils pour voyager dans toute l'Europe. Notre ami aura un valet de chambre à lui, une voiture pendant le séjour à Londres, cinq cents guinées pour la dépense commune de son jeune élève et de lui, et pour sa poche cent vingt-cinq guinées d'appointement. Il pourra reprendre sa liberté à tous les moments. S'il reste sept ans, il aura une rente de cent guinées assurée pour toute sa vie. Voilà les propositions actuelles, faites avec toute la dé-

[1] Lord Hawke, deuxième baron de ce nom, était fils de Edward Hawke, vice-amiral et premier lord de l'Amirauté en 1765, et qui tient une place dans l'histoire maritime de l'Angleterre. Son petit-fils, qui devait être l'élève de Mounier, avait alors dix-huit ans; il épousa en 1798 Frances-Anne, fille et héritière de Stanhope Harvey, de qui il eut un fils, mort en 1824 sans enfants, et avec lequel s'éteignit le nom honoré par son bisaïeul.

licatesse, je puis même dire tout le respect que nous pouvons désirer pour notre ami; et si vous étiez près de lui, je vous prierais de le décider, et de vaincre la douleur bien naturelle de sa femme, à laquelle cependant elle pourra se préparer, la première année devant se passer tout entière en Suisse.

Je reviens aux affaires générales et à l'intérêt de ce pays qui sera toujours ma patrie; à l'intérêt de cette reine, de cet enfant sacré, que je voudrois rendre, au péril de ma vie, aux destinées qui leur appartiennent. Prêchez, prêchez la conciliation. J'ai ici un proche parent dans le conseil[1]. Sans faire tort aux autres, il est le plus ardent et le plus entier des royalistes de ce pays. Il me parlait hier de ce petit écrit que je vous envoie; il me disait : *Votre Credo politique est bien bon, mais vos conseils ne seront pas suivis. Les Français sont plus acharnés que jamais les uns contre les autres; il n'y a rien à faire.*

Adieu, monsieur, je suis dès longtemps votre admirateur; je vous voudrais bien ici afin de pouvoir être votre ami.

Peut-être pourriez-vous trouver où vous êtes un libraire qui réimprimerait ma lettre. Permettez même que je vous le demande instamment.

XVIII

LE PRINCE EMMANUEL DE SALM A MALLET DU PAN, A LAUSANNE.

Berne, le 8 juillet 1793.

J'ai reçu votre très-intéressante lettre : c'est un tableau de main de maître; les détails que vous me faites ne me laissent rien à désirer pour mon instruction, mais beaucoup pour ma sa-

[1] Lord Dundas, depuis vicomte Melville.

tisfaction. Qu'on s'étonne après cela de cet esprit d'intrigue qui agite les Cours dans les temps ordinaires : ici, l'intérêt le plus général et le plus pressant se fait entendre, et les infimes petites passions vont leur train. Quelle pitié! combien sont coupables ces prétendus politiques qui, par leurs intrigues, s'opposent aujourd'hui au salut public ! Mais ce duc de Brunswick, appelé pour sauver l'Europe ! Que dira de lui l'histoire, s'il est un jour prouvé qu'il n'a point fait ce qu'il a pu, ce qu'il a dû faire? Quant au roi, je le plains; son intention est bonne : mais où êtes-vous, Frédéric le Grand?

Vous me dites, en finissant votre lettre, que l'affaire de Famars a électrisé [1]; mais le prince de Cobourg n'avait-il point déjà gagné vingt batailles? quelle émulation ont-elles produite? J'attends avec impatience ce que vous me promettez dans la quinzaine. Vous me dites que les nuages s'éclairciront alors pour vous : en attendant, le projet de s'emparer des provinces frontières ne vous paraît plus problématique. Si l'on a de plus celui de tuer la révolution, on croira peut-être ne pouvoir y parvenir qu'en augmentant la portion des puissances et en réduisant celle du roi de Paris; j'en serais triste pour la monarchie; mais ce parti vaudrait encore mieux que celui de la dépouiller d'un petit nombre de provinces, en abandonnant le reste à l'anarchie. Quel singulier hasard vous conduit à être le censeur de D.... [2] et à lui servir d'intermédiaire auprès des princes? Je suis bien de votre avis sur les deux points fondamentaux qui vous font vous trouver en contact avec le premier, mais je pense, comme vous, qu'ils seront rejetés.

[1] Le camp retranché de Famars avait été établi pour la défense de Valenciennes. L'armée du Nord, chassée de ses positions par le prince de Cobourg, qui avait franchi la frontière à la tête de cent mille hommes, abandonna Famars pour se réfugier derrière l'Escaut. Les premiers succès des coalisés furent suivis de la prise de Condé (13 juin 1793) et de la prise de Valenciennes (28 juillet).

[2] Le nom a été rendu illisible à dessein dans la lettre originale.

Nous avons eu avant-hier de terribles nouvelles de Paris [1] : on y a tiré le canon de détresse, le tocsin sonnait, les barrières étaient fermées. Vingt-deux membres de la Convention ont pris la fuite; six ont été arrêtés au moment où ils sortaient de la ville, seize ont été pris à Sèvres. Marat triomphe, et la famille royale paraît être dans le plus grand danger. J'ai vu un placard abominable d'Hébert; il veut qu'on égorge le Temple, les gens de robe, les financiers, etc.; nous n'avons eu aujourd'hui qu'une seule lettre de Paris, qui nous apprend que, dans la section de la Croix-Rouge, cent cinquante personnes ont été arrêtées, entre autres madame d'Ossun et la princesse Josèphe [2]. — Cette lettre ajoute : *les papiers vous diront les détails;* mais les papiers ont manqué.

Vous savez déjà sans doute les trois combats dans Lyon [3]; les Jacobins ont succombé. — Je vais vous copier la fin d'une grande lettre qui vient de ce pays-là. « Maintenant nous sommes gouvernés par nos présidents des sections, formant le conseil provisoire de la Commune. Tous les clubistes, municipaux, etc.,

[1] Ces nouvelles se rapportaient : à la proscription des Girondins; — au vote de la Constitution du 24 juin 1793; — à l'échec de Cathelineau, tué devant Nantes (29 juin); — à la prise de Saumur par Canclaux (30 juin); — enfin à la captivité de la Reine, que la Convention venait de séparer de son fils (2 juillet).

[2] La comtesse d'Ossun, née de Gramont, dame d'atours de la Reine, morte sur l'échafaud le 7 thermidor; elle était veuve du comte d'Ossun, maréchal de camp. — La princesse Josèphe de Chimay, née Lepelletier, périt le même jour, de la même manière. (*Moniteur,* 1794, n° 830.)

[3] Tout ce qui suit se rapporte aux événements de Lyon. Dans la séance du 2 juin 1793, Jean-Bon-Saint-André annonçait à la Convention que quatre cents patriotes venaient d'être égorgés à Lyon. Barrère, dans son rapport du 6 juin, s'exprimait ainsi : « L'affaire de Lyon se présentait sous les couleurs « les plus alarmantes. Il y a eu combat entre la municipalité et les sections ; « la municipalité a été vaincue; mais les témoignages réunis des deux com- « missions annoncent que les vainqueurs ont crié : *Vivent la Liberté, l'unité « et l'indivisibilité de la République!* » On sait quel siége terrible Lyon devait soutenir peu de temps après contre les troupes de la Convention.

sont désarmés, arrêtés ; les plus coupables seront punis ; plusieurs ont échappé, d'autres ont été relâchés sous caution et se sont convertis. La grenade [1] est arborée ; on a blanchi tous les clubs : le nom même de club est interdit. On ne parle des municipaux qu'avec les épithètes qu'ils méritent. Trente-deux députés sont partis pour Paris ; enfin tout va à souhait et le règne de la justice approche. Je trouve même un peu d'exagération dans les sentiments ; cependant la plus grande et la plus étonnante modération a régné dans notre victoire, et préside à toutes les opinions et à tous les discours ; on n'a qu'un cri : *la République*, mais *l'ordre*. C'est une chose curieuse que ce nouvel ordre de choses ; on mène les Jacobins du train dont ils nous menaient. Le bataillon du Mont-Blanc a perdu assez de monde et a reconnu qu'il avait été trompé ; il y a eu en tout plus de deux cents morts et quatre fois plus de blessés, etc., etc... »

Madame de Bouillon me charge de mille choses pour vous ainsi que Mounier, qui me dit de vous rappeler la promesse que vous lui avez faite de lui écrire.

Je vous souhaite santé et succès ; c'est en souhaiter à la chose publique.

XIX

MALOUET A MALLET DU PAN, A BRUXELLES.

Londres, 9 juillet 1793, 9, Great castle.

Votre lettre, mon cher ami, me fait grand plaisir, et je vous en remercie. J'avais sur votre silence les mêmes inquiétudes, les mêmes mécontentements qus vous sur le mien. Je vous ai déjà mandé que ce n'était pas faute de vous avoir écrit que nous étions restés l'un et l'autre sans correspondance ; mais n'entendant plus parler de vous, ayant même la certitude que

[1] Marque distinctive d'une fédération organisée entre les propriétaires.

le prince Emmanuel ne recevait pas une lettre sur cinq que je lui écrivais, j'ai fini par désespérer d'avoir ou d'entretenir des relations avec la Suisse. . . . .

Enfin, je vous retrouve tel que je vous ai laissé, voyant ce qui est, et pensant en homme qui voit juste; je vous retrouve surtout mon ami, et c'est ce qui m'importe le plus.

Vous vous exagérez l'attention qu'on met ici aux disputes des partis, et même celle qu'ils méritent. Personne, sans exception, n'a d'influence sur le ministère anglais. Leur politique est aussi enveloppée qu'elle peut l'être dans un temps où il est si difficile de conserver un voile quelconque; mais je puis vous dire qu'ils n'ont ni confiance ni estime pour les constitutionnels, non plus que pour les aristocrates, et qu'ils pensent à peu près comme vous sur la prétention des deux chambres. *Ce qui est possible,* vous avez dit le mot, c'est la devise, au moins apparente, de ces gens-ci. Reste leur arrière-pensée sur les résultats plus ou moins utiles pour eux de nos désartres.

Je vous écris en courant. J'arrive de la campagne; j'ai trouvé votre lettre, et c'est l'heure du départ du courrier.

J'avais insisté pour que Lally retranchât de sa lettre son *credo* politique; il est plus absolu, plus prononcé que moi sur les deux chambres, que j'aimerais aussi; mais c'est aux possibilités que je m'attache.

Envoyez-moi votre ouvrage [1] par le premier courrier anglais,

[1] *Considérations sur la Révolution française.* Ce livre parut à Londres le 8 mars 1793. L'éditeur des *Mémoires de Mallet du Pan* dit au sujet de ce livre : « Jamais personne n'avait compté et sondé les plaies de la France et « de la société avec une pareille sûreté de coup d'œil; mais jamais aussi on « n'avait encore proposé si hautement et si nettement un système de conduite « qui s'écartât à ce point des intraitables habitudes de la politique de cour « et des prétentions encore plus intraitables du gros des émigrés..... C'est à « Londres que l'ouvrage fit la plus vive sensation; on l'y réimprima et on le « traduisit. Burke, après l'avoir lu, déclara qu'il lui semblait l'avoir fait; « le chancelier Longhborough, dans une lettre à sir John Macpherson, témoi- « gna une haute considération pour l'écrivain; mais la colère des émigrés éclata

sous l'adresse de M. Népéan, esq^re, White-Hall; mon nom sur la première enveloppe. Un mémoire de vous sera bien reçu, je vous l'assure.

Je vous écrirai plus longuement une autre fois, je finis par nécessité. Mille amitiés à Montlosier et à l'abbé de Pradt.

XX

LE PRINCE DE POIX A MALLET DU PAN, A LAUSANNE.

Twikenham; près Richmond, le 12 juillet 1793.

J'ai été bien sensible à votre souvenir, Monsieur, dans votre lettre à notre cher et vertueux Malouet; vous m'avez toujours témoigné amitié et estime, je vous prie de ne pas douter du prix que j'attache à l'opinion d'un homme dont j'ai toujours admiré

« avec violence. On s'explique cette colère par certains passages du livre : « Comme ils étaient superficiels, » dit Mallet du Pan, « ces calculateurs impi- « toyables se félicitant de l'accroissement des désordres et plaçant leur espoir « dans les attentats de la Révolution !... Voyez les divisions qui partagent les « royalistes : la monarchie, le monarque, tout allait périr sous les coups d'une « faction atroce, et l'on se disputait sur deux chambres et sur trois, sur l'an- « tique monarchie et sur les Capitulaires de Charlemagne. Cent controverses « oiseuses ou insolubles alimentaient l'animosité.... Jamais on ne put obtenir « d'eux la moindre politique..... Chaque section du parti attaché au gouver- « nement monarchique anathématisait toutes celles qui ne se rencontraient pas « sur sa ligne géométrique d'opinions : au lieu d'ajourner leurs débats, au lieu « de s'affermir près du gouffre sur leurs points de coïncidence, elles s'achar- « nèrent à défendre les questions qui les séparaient. » — « Il en est encore de « même aujourd'hui. Sur tous les points du globe où se trouvent des Fran- « çais, — dit ailleurs Malouet, — ils se déchirent, ils prolongent et multi- « plient ainsi les désastres de notre malheureuse époque. » (T. Ier, chap. xiv.) « Ce sont vos divisions », disait encore Malouet dans sa *Lettre aux Émigrants* (p. 255), « ce sont vos jalousies qui vous ont faits opposants sans force, « ennemis de la Révolution sans résistance. »

les écrits et les principes qui sont ceux de nos amis Mounier, Lally, Malouet; je suis retiré dans ce pays, vivant intimement avec les deux derniers, et nous parlons fort souvent de vous.

Je me crois obligé de vous faire quelques représentations sur l'écrit où vous avez la bonté de parler de moi; pour la vérité des faits, je dois vous adresser cette note, parce qu'il est possible que cette journée désastreuse du dix août soit placée par vous dans l'histoire de la Révolution.

Page 42. Note 6.

Le roi n'ôta (par la réponse de M. de La Porte) le traitement aux officiers ou gardes qu'à Coblentz, en spécifiant qu'ils ne seraient jamais payés que sur des certificats de résidence; le roi ne payait plus *ni masses*, ni nourriture de chevaux[1].

Page 43. Note 7.

Je savais que ce propos avait été tenu, et pendant que ma tête était à prix pendant neuf semaines à Paris, on parlait de me jeter mon fils et moi dans le Rhin à Coblentz; j'étais immolé à Paris pour avoir sollicité vivement les bienfaits du roi pour mes ennemis, qui ne sont pas devenus plus justes pour moi. *Mes lettres sont imprimées partout.*

Même note 7.

J'étais de la minorité de la noblesse, parmi lesquels se cachaient des scélérats; cette minorité était de soixante-douze. Quarante-cinq, en vertu de leurs mandats, avaient la liberté de passer aux communes; le mien étant impératif, je ne passai qu'avec la majorité et ne pris voix que lorsqu'une assemblée de noblesse, à Amiens, m'eut donné de nouveaux pouvoirs.

Voilà la vérité, Monsieur; je crois avoir servi fidèlement mon roi et ma patrie, et je jouis bien d'obtenir justice d'un homme de votre caractère; cela me dédommage des injustices des sots, des ambitieux et des méchants; je ne perdrai jamais

[1] La déclaration que fait ici le prince de Poix se trouve confirmée par la lettre de Servan, l'ancien ministre de la guerre, en date du 11 mai 1795.

l'amour de la liberte sous un roi puissant; je demande le châtiment des assassins du plus vertueux des rois et des hommes, et je renonce avec plaisir à toutes les grâces dont j'étais comblé [1].

Agréez l'expression de ma reconnaissance pour les sentiments que vous voulez bien me témoigner, et croyez à l'attachement que je vous ai voué.

XXI

MALOUET A MALLET DU PAN, A BRUXELLES.

Londres, 26 octobre 1793.

J'ai reçu votre ouvrage [2] et votre lettre, mon cher ami : l'un et l'autre m'ont déchiré. Vous marquez le mal, comme vous le

[1] Le passage suivant d'une lettre écrite le 16 septembre 1795 par Mallet du Pan, au comte de Sainte-Aldegonde, trouve ici sa place : « C'est un parti « pris, mon cher Comte; vous voyez que l'on s'est hâté d'appliquer les prin- « cipes de la déclaration en disgraciant le prince de Poix et en lui retirant « sa charge. Il a écrit à Sa Majesté une lettre pleine de noblesse, de fierté et « d'énergie : il finit par s'élever contre l'assurance que lui donnait le roi que « *cet acte de sa volonté resterait secret.* « Il importe à mon honneur, répond « le prince de Poix, que cet acte de votre volonté soit public, afin que l'on « connaisse mes offres et vos refus, vos ordres et ma soumission. A pareil « jour, le 10 août, il y a trois ans, ajoute-t-il, je couvrais de mon corps « S. M. Louis XVI pour le garantir des coups de fusil tirés sur lui dans les « Tuileries; j'ai entendu six semaines crier ma tête à prix; j'ai perdu sur « l'échafaud mon père et ma mère pour la cause de Sa Majesté. Après cela, « je m'attendais à quelque considération de la part du successeur de Louis XVI, « qui est son frère. »

[2] Les *Considérations,* dont il est parlé dans une lettre de Malouet du 9 juillet précédent. — Nous avons donné en note à cette dernière lettre une appréciation de ce livre par l'éditeur des *Mémoires de Mallet du Pan,* qui fait voir la manière dont il avait été accueilli par une partie des émigrés. Une lettre du publiciste au maréchal de Castries contient une fière apologie du livre par l'auteur lui-même; cettre lettre mérite d'être lue. (T. I[er], p. 376.) — Disons encore que les opinions développées dans les *Considérations* ne diffèrent point de celles qu'exprimait Malouet dans sa *Lettre aux émigrants* du 20 décembre 1791, « qui plut beaucoup à Louis XVI. » (*Mémoires,* t. II, p. 255.)

dites, avec un fer rouge; mais le bien, quelles espérances nous en laissez-vous? Au surplus, je vous ferai lire un mémoire présenté par moi, au mois de février dernier, au ministère britannique, sur les caractères de cette guerre, sur ses motifs et les moyens de la soutenir. Vous y verrez une parfaite conformité de vues et de conjectures entre vous et moi; cela n'a rien produit. Le cabinet de Londres, plus éclairé que les autres, est soumis à des entraves et à des préventions nationales qui lui laissent peu d'avantages sur les autres ministères dirigeants.

Je crois bien fermement que l'Angleterre n'a d'autre intérêt que de conserver ce qu'elle a, et de rester ce qu'elle est; mais le développement de puissance que présente encore la France désorganisée, imprime une sorte de terreur sur ce qu'elle pourrait faire avec un bon gouvernement, comme si un véritablement bon gouvernement ne tendait pas inévitablement à l'ordre, à la tranquillité, au bonheur même des autres nations. Des idées fausses ont prévalu partout et sur tout, et les passions féroces du peuple français se reproduisent, sous des caractères différents, dans presque toutes les parties de l'Europe. L'orgueil et la cupidité aveuglent les conseils des nations comme ceux des Jacobins. Cependant, malgré le poids de votre opinion, qui est beaucoup pour moi, je vois comme inévitable la destruction de la République française après une nouvelle campagne. Il est impossible que leur fabrique d'assignats se soutienne au delà de six mois, et le partage des terres, qui leur reste à faire, renforcera les royalistes de l'intérieur des propriétaires de tous les partis.

Tout ce que vous avez dit de la Suisse, de la Savoie, de Lyon, des secours à donner aux royalistes, je l'avais dit et écrit; j'ai de nouveau envoyé des extraits de votre lettre; mais qui est-ce qui dirige la coalition? Quel est le cabinet prépondérant? Je n'en sais rien en vérité. Je vois bien qu'ici on parle de l'Autriche, qu'on se défie de la Prusse et qu'on paraît influer

sur l'Espagne et sur la Cour de Turin. Cependant qu'a produit cette influence? Les opérations du midi sont pitoyables et celles du nord désespérantes, d'après la marche rétrograde de M. de Cobourg [1]. On a fait mettre dans les papiers ministériels que le duc d'York voulait marcher sur Paris, que le maréchal de Cobourg a dit que ses instructions s'y opposaient : que conclure de tout cela? J'ai grand' peur que le plan de démembrement ne soit arrêté, qu'on ne se borne à rétablir l'ancien royaume de Paris, à faire ou à laisser faire une république au midi, et à prendre nos colonies, qui ne seront bientôt qu'un monceau de cendres, et qui entraîneront dans leur ruine les autres colonies européennes.

Il est impossible de prévoir ce qui résultera de cette subversion; l'Europe sera longtemps agitée, mais par l'ambition et l'aveuglement de ses princes, plutôt que par la puissance de la Convention, que je vois expirante. Tout tend, en France, à un déchirement et non à une réunion.

Vous m'annoncez votre arrivée prochaine ici, et vous suspendez par là mon départ. J'allais vous joindre, sans autre objet que de me rapprocher des moyens d'avoir des nouvelles de ma famille et de tenter de la faire sortir de France. Dites-moi précisément votre marche, afin que je ne vous manque pas, et répondez-moi tout de suite, Mon plan est d'aller de Bruxelles à Valenciennes, et d'essayer de faire pénétrer jusqu'à Compiè-

[1] Après la prise de Condé (9 juillet), de Valenciennes (28 juillet), du Quesnoi et de Landrecies, le prince de Saxe-Cobourg avait investi Maubeuge; mais, affaibli par le départ des forces anglaises, qui s'étaient portées devant Dunkerque, il leva le siége et se replia sur la Meuse et le Rhin (18 octobre), après une défaite essuyée à Watignies. Un mois auparavant, le duc d'York, ou du moins son lieutenant, le général hollandais Freytag, était battu à Hondscoote, et cet échec avait amené la levée du siége de Dunkerque. — La coalition était donc vaincue au nord et le projet d'une marche sur Paris abandonné. — Au nord-est, la campagne se prolongea; mais la mésintelligence de la Prusse et de l'Autriche eut pour effet de rejeter les coalisés, à la fin de l'année, sur la rive droite du Rhin.

gne un envoyé, pour donner de mes nouvelles et en recevoir. Marquez-moi en attendant si vous connaissez quelque voie sûre de correspondance par Liége, et si vous avez là, ou si vous pourrez vous y procurer une adresse pour y envoyer des lettres et en recevoir de France. Rendez-moi le service alors de l'indiquer à ma belle-fille à Verberie, en lui mandant d'envoyer par telle voie ses lettres à John Kindall. Je suis ici continuellement au supplice par les retards de la poste et par la privation de nouvelles de France. J'attendrai votre réponse, qui doit m'arriver dans huit jours.

Vous devez avoir vu Mounier à son passage à Bruxelles; je compte qu'il sera ici dans peu de jours. Je crois vous avoir mandé, que dans la détresse où il se trouve, je lui ai procuré une ressource momentanée. Il vient chercher ici et mener chez lui en Suisse le fils de lord Hawke. L'année prochaine, s'il n'y a point de changement dans nos affaires, j'en chercherai autant pour mon compte.

J'ai fait vos commissions auprès de Lally, Bertrand et Gibbon. Je vais passer deux jours avec ce dernier chez lord Sheffield [1].

Répondez-moi vite; je voudrais partir le 5 septembre, si vous n'arrivez pas; et si votre intention est de venir, dites-moi quels sont vos projets; si vous avez celui d'écrire, de faire un journal, vous êtes mieux placé où vous êtes qu'en Angleterre, où les meilleurs ouvrages français sont peu recherchés. Ces gens-ci

[1] Holroyd, comte de Sheffield, créé baron de Dunmore; membre distingué de la Chambre des communes et plus tard de la Chambre des lords, il défendit les catholiques contre les attaques de lord Gordon et se prononça énergiquement contre la traite des nègres. Il était l'ami, et quelquefois le collaborateur de Gibbon. Ses écrits les plus connus sont : *Observations sur le commerce des États d'Amérique*, 1783; — *sur les manufactures, le commerce et l'état actuel de l'Irlande*, 1785; — *sur le projet d'abolir la traite*, 1789; — et plusieurs publications sur le commerce des grains, sur l'exportation des laines et sur le système colonial. — Les détails qui précèdent servent à le distinguer des Sheffield, ducs de Buckingham, dont le nom s'éteignit en 1737.

n'aiment que leurs écrivains et ne s'occupent que de leurs propres affaires.

Adieu, mille amitiés à Montlosier. Avez-vous vu Gilliers? Je n'ai point de ses nouvelles et j'en suis étonné.

XXII

MALOUET A MALLET DU PAN, A BERNE.

Londres, 31 octobre 1793.

Je vous ai laissé le temps d'arriver en Suisse; mais pendant votre route, mon cher ami, de nouveaux chagrins vous auront assailli, car de nouveaux malheurs nous ont accablés. La reine traînée au supplice avec l'appareil destiné aux plus vils scélérats; des bravos, des cris féroces suivant le tombereau où était traînée cette malheureuse princesse; des illuminations après l'exécution [1] : voilà ce qu'il faut supporter et dévorer, en apercevant les suites horribles de cet entassement d'atrocités, cette tyrannie inouïe qui devient tous les jours plus redoutable; qui, après avoir accoutumé le peuple au sang, lui en inspire le besoin, et trouve toujours une multitude de bras prêts à la servir. — La prise de Lyon, la dévastation de cette ville, la nouvelle incursion des Français dans la West-Flandre, Furnes pris, Nieuport attaqué, M. de Cobourg à peu près dans la position où vous l'avez laissé, voilà, depuis votre départ, ce qui nous est arrivé. Mais ce que vous ne saviez pas, c'est qu'un malentendu, une inconcevable méprise, ont décidé la retraite de l'armée autrichienne au delà de la Sambre, et la levée du siége de Maubeuge. La bataille était gagnée, les Français repoussés à la droite et à

[1] Il faut lire, dans le sixième volume des *Lettres et documents inédits* publiés par M. Feuillet de Conches, le touchant récit des derniers moments de la Reine et la dernière lettre qu'elle écrivit à madame Elisabeth.

la gauche; après avoir laissé sur le champ de bataille leurs blessés et une partie de leur artillerie, ils se retiraient eux-mêmes, lorsque M. de Cobourg a envoyé l'ordre de la retraite. Clerfayt y a résisté deux fois, et tous les généraux ont protesté contre M. de Cobourg, qui a fait mettre dans le bulletin du lendemain qu'il avait été trompé par ses espions, qu'il s'était cru entouré, *mais qu'il avait gagné la bataille.*

Depuis le 17, nous n'avons connaissance d'aucun mouvement décisif de la grande armée; elle est encore portée en deçà et au delà de la Sambre jusqu'à Landrecies. Il y a eu deux combats successifs entre les corps avancés, dont tout l'avantage, dit-on, est aux Autrichiens, sans qu'il paraisse aucun résultat de ces avantages.

Mounier est arrivé hier et part demain matin pour Berne; il ne savait rien de nos derniers désastres, et, quoiqu'il ne soit pas parti d'Angleterre avec de grandes espérances, il a été comme moi consterné; car vous serez peut-être étonné que l'attaque des lignes de Wissembourg et les suites de cette victoire ne me paraissent pas une compensation[1]. Non; la mort de la reine, la prise de Lyon, et la campagne finissant ici par la défensive, sont, à mon avis, d'une bien autre importance que la campagne de l'Alsace, parce que la révolution nous tue, nous et les nôtres, en détail, tant qu'on ne la tuera pas en masse.

J'ai beaucoup causé avec Mounier de ce qui vous est relatif et à lui : je l'ai vu, et il est sincèrement très-peiné de s'être

[1] Au mois d'avril 1793, le prince de Cobourg avait forcé la frontière du Nord à la tête de cent mille hommes. La division des coalisés fit le salut de la France. Pendant que le duc d'York attaquait Dunkerque, Cobourg investit Maubeuge. Jourdan, par une marche rapide, se porta avec cinquante mille hommes au secours de cette place, dont il fit lever le siége (16 octobre 1793). Du côté de l'Est, les Autrichiens, après deux mois de mouvements indécis, étaient maîtres de Wissembourg (13 octobre). Hoche, profitant habilement de la rivalité qui empêchait Brunswick et Wurmser de combiner leurs opérations, coupa en deux les armées confédérées. Wurmser, séparé de ses alliés, évacua l'Alsace, et ne se crut en sûreté qu'après avoir repassé le Rhin (26 décembre).

trouvé dans votre chemin; il m'a assuré qu'il avait parlé de vous aux ministres anglais comme il convient de parler d'un homme de mérite; que le zèle et l'amitié de Lally l'avaient mis en avant, mais sans la pensée de vous nuire. Je lui ai dit de mon côté que, dans cette affreuse tempête, les gens de bien, les hommes capables, ne pouvaient, ne devaient avoir d'autre sentiment que celui de s'unir, de se serrer les uns contre les autres; qu'il n'y avait ni rivalité ni intérêt particulier qui dût détacher un honnête homme de son semblable, et que nous devions nous considérer tous comme ayant besoin les uns des autres. Telles sont les dispositions où vous le trouverez vis à vis de vous. Il pense que l'Angleterre voulait vous employer ici, et je le crois d'autant plus que lord Elgin mande à son frère de vous empêcher de partir. Jugez de mes regrets, lorsque j'ai eu communication de cette lettre. Mes pressentiments me portaient à vous arrêter, mais vous avez résisté à toutes mes instances. Je suppose cependant que, malgré la fatigue et l'ennui d'un long voyage, si vous recevez des nouvelles sûres de la destination que je vous indique, vous ne balancerez pas à revenir. J'attends donc avec impatience l'arrivée de lord Elgin[1], et je vous manderai ce qu'il m'aura dit, s'il veut s'ouvrir.

Adieu, mon cher ami; donnez-moi des nouvelles de votre famille. La mienne est l'objet de mes plus vives inquiétudes; je n'en ai plus de lettres depuis le 9 octobre.

XXIII

MALOUET A MALLET DU PAN, A BERNE.

Londres, 31 janvier 1794.

. . . . . Je suis comme vous tout entier aux événements de cette cruelle époque. Toulon renouvelle la plaie de Lyon[2]; la

[1] Voyez la lettre du 20 novembre 1792, et la dernière note à cette lettre.

[2] Lyon venait de succomber, le 9 octobre 1793. La révolte de Toulon,

déroute de Wurmser, l'évacuation de l'Alsace, les défaites des royalistes de la Vendée, tout est au pire, et le pays où je suis n'est pas dans de bonnes dispositions; on y parle ouvertement d'abandonner la Maison de Bourbon; on impute aux princes, aux émigrés, la division qui se manifeste entre l'Espagne et l'Angleterre. L'opposition se prépare à attaquer vigoureusement le ministère; *à indiquer des moyens de paix, tels qu'un changement de dynastie en France.* Les plus modérés parlent de retirer les troupes anglaises du continent, et de se réduire à une guerre défensive maritime. Ce parti pourrait bien prévaloir, et je le trouve aussi dangereux pour l'Angleterre que pour les autres puissances; car si la Flandre et la Hollande sont envahies, comment ce pays-ci résisterait-il à la secousse? d'autant qu'il y a des factieux, des Presbytériens, des Jacobins, aux aguets pour profiter de tous les mouvements.

La destination des troupes du continent est incertaine; il est possible qu'elles deviennent nécessaires à la défense de la Flandre[1]. Il nous est arrivé, avant-hier, un jeune aide de camp de Charette, qu'il a expédié de Noirmoutiers, le 24 décembre.

soutenue par les Anglais et les Espagnols, était encore plus menaçante pour la Convention, lorsque Dugommier commença le siége. L'arrivée de Bonaparte et la prise du fort de l'Eguillette firent ouvrir les portes de la ville, le 19 décembre; mais les Anglais, en se retirant, avaient eu la sinistre pensée d'incendier les arsenaux et la flotte française. Les représentants de la Convention, Fréron et Barras, vinrent faire leur œuvre : dans la ville à peu près déserte ils trouvèrent encore à faire tomber deux cents têtes.

[1] La campagne de 1794 allait commencer : le ministère obtenait du Parlement, dès l'ouverture de la session (21 janvier 1794), une levée de 85,000 marins et de 30,000 soldats. — Les troupes dont il est ici question sont celles que l'Angleterre avait à sa solde sur le continent, au nombre de 40,000 hommes. Pour soutenir de si grands efforts, le Parlement accordait des crédits montant à 32 millions de livres; dans un mémorable discours, Pitt, combattant le parti de la paix, avait fait appel aux sentiments les plus chers au peuple anglais : « Si vous voulez traiter avec la Convention, ce n'est pas seulement la République française qu'il vous faudra reconnaître : il vous faudra souscrire à leur code, et par cet acte sanctionner la déposition de votre souverain et l'anéantissement de votre législation. N'espérez pas en leur modération; quel

A cette époque, il avait encore vingt mille hommes sur la rive gauche de la Loire; mais on ne savait rien de ce qui se passait sur la rive droite depuis le 12 décembre; on n'avait aucune connaissance, à Noirmoutiers, des secours promis par les Anglais. Les royalistes ne demandent que des fusils, de la poudre, des vivres, des habits; deux frégates républicaines bloquent leur rade depuis trois mois, et l'amiral Howe[1], dans ses promenades, n'a pas imaginé de faire visiter l'embouchure de la Loire. Tout cela est désespérant. L'aide de camp nous a dit des miracles de cette armée royaliste; ils étaient en tout, sur les deux rives, soixante mille hommes armés; et, s'ils avaient eu des fusils, ils auraient pu être deux cent mille. Maintenant, qu'en reste-t-il? Que sont-ils devenus?

Vous recevrez une lettre d'un Suisse de mes amis, nommé Guisan[2], relativement à ma famille. Faites ce que vous pourrez pour moi; je compte toujours sur votre amitié.

que soit le parti qui domine, il sera toujours remplacé par un plus violent. Le caractère de cette révolution est un esprit d'entreprises militaires destinées à répandre partout la terreur; qu'avons-nous de mieux à faire que de leur résister jusqu'au temps où la Providence, bénissant nos efforts, aura assuré l'indépendance de l'Angleterre, d'où dépend le salut de l'Europe. » Peu de temps après, Pitt ayant déclaré que la suspension de l'*habeas corpus* était indispensable à la sécurité du royaume, cette preuve d'un absolu dévouement lui était accordée par l'unanimité de la Chambre haute, et dans la Chambre des Communes, par 271 voix contre 42 (16 mai 1794). — *Alison's History*, II, ch. XVI.

[1] Lord Howe, que l'Angleterre a mis au premier rang parmi ses hommes de mer, avait fait partie du ministère Pitt comme premier lord de l'amirauté. Il croisait alors sur les côtes de France avec une escadre de quarante-cinq voiles, surveillant l'arrivée prochaine d'un convoi chargé de blés d'Amérique. L'amiral Villaret-Joyeuse se tenait en dehors de la rade de Brest, prêt à protéger l'entrée du convoi. Les deux flottes se trouvèrent enfin en présence, et la bataille qui s'engagea le 29 mai en vue de l'île d'Ouessant ne dura pas moins de trois jours. La plupart des vaisseaux français furent démâtés ou pris; trois seulement purent rallier le vaisseau amiral : malheureuse journée, consacrée dans l'histoire par le souvenir héroïque, bien qu'un peu légendaire, des marins du *Vengeur*.

[2] On a déjà vu le nom de Guisan dans les chapitres V et VII, relatifs à la

XXIV

MALOUET A MALLET DU PAN, A BERNE.

Londres, 11 avril 1794.

Ne vous en prenez pas, mon ami, à mon changement de domicile s'il y a de longues lacunes dans notre correspondance. Je reçois tous les jours d'Amérique des lettres qui me sont adressées à Londres, sans autre désignation, et la poste, dont je suis un très-fort contribuable, sait très-bien où me trouver maintenant. Vous avez été malade, vous avez beaucoup de lettres à répondre, voilà de bonnes raisons. Moi aussi, j'ai été languissant depuis mon retour, et je suis accablé de lettres de colons fort ennuyeuses, mais auxquelles il faut répondre. — J'ai enfin reçu des nouvelles de mes parents par Guisan et par un autre Suisse de Bâle qui a vu madame Behotte, à Paris, le 29 février; il m'a apporté d'elle un billet de six lignes, où elle fait mention de toute ma famille, qui continue à être, à Verberie, en bonne santé; mais le ton lugubre de ce billet est loin d'être rassurant : on y devine tout ce que souffre et redoute la personne qui écrit. Je n'ai point encore eu de réponse de madame de Staël. Vous ne pouvez pas ignorer qu'elle a véritablement réussi à sauver plusieurs personnes; à envoyer des messagers fidèles à Paris, et à en rapporter des lettres de nos amis, qui m'ont été communiquées. Du reste, vous croyez bien que je n'ai pas changé d'avis sur sa conduite antérieure; mais quand je nous vois, vous et moi, exposés à tant de haines et de calomnies pour quelques différences d'opinion, je voudrais que ceux qui, comme nous, sont bien en paix avec leur conscience

Guyane. Cet homme excellent et distingué ne fut pas seulement pour Malouet, à la Guyane, son collaborateur le plus utile, il fut encore, pendant les années désastreuses, un ami dévoué.

et leurs souvenirs, se crussent investis d'un droit de tolérance envers tous ceux qui se repentent. Ne faudra-t-il pas finir par pardonner à beaucoup de grands coupables? Quand un chevalier de Guer[1] et tant d'autres nous insultent, vous et moi, comme des factieux et des révolutionnaires, il me semble que nous ne pouvons plus appliquer ce titre comme une injure à personne.

Vous vous êtes trompé dans vos conjectures sur Robespierre, mais cette erreur ne fait aucun tort à vos calculs politiques, car son triomphe ou sa chute sont peut-être encore à croix ou pile. Je n'entends pas cependant comment il a pu impliquer Danton et Camille Desmoulins dans la prétendue conspiration d'Hébert[2]. Comment tous ces coquins, toujours tremblant les uns devant les autres, peuvent-ils faire trembler toute la France? Quel est donc cet esprit invisible qui les soutient, non comme individus, mais comme espèce; qui fait que ce pouvoir révolutionnaire, sous des formes toujours variables, est toujours le même? Où se trouve le dépôt de leurs plans, de leur système,

[1] Le chevalier de Guer avait pris une part active à la lutte soutenue en 1788 par les états de Bretagne pour le maintien des priviléges de la province, et sa *Lettre au peuple de Rennes* eut à cette époque un certain retentissement. Après une campagne à l'armée des princes, il passa en Angleterre, fut à Lyon, en 1795, l'agent du parti royaliste, revint à Londres, et ne rentra définitivement en France que sous le Consulat. Ses meilleurs écrits, publiés à Paris de 1802 à 1808, sont : *Essai sur le crédit commercial; — État des finances de l'Angleterre et de la Banque de Londres en 1802; — Recherches sur le commerce anglais aux Indes et à la Chine; — Tableau comparatif des revenus de la France et de l'Angleterre.* — La polémique intempérante du chevalier de Guer compromit le plus souvent la cause qu'il voulait servir.

[2] Les Girondins avaient disparu, poussés à l'échafaud par la verve éhontée de Camille Desmoulins. Celui-ci se trouvait désormais en évidence avec Danton. Le 13 mars 1794, un dernier rapport de Saint-Just réclamait l'extermination des factieux; le 22, la Convention déclarait que *la vertu et la probité sont à l'ordre du jour dans la république*; le 24, Hébert et les autres disciples de Marat montaient sur l'échafaud; le 5 avril, Danton avait le même sort. Robespierre allait être le maître de la France jusqu'au 9 thermidor. Après la chute de Robespierre, l'apothéose de Marat; bientôt, l'agonie de la Convention.

de leurs moyens? Est-ce que chacun de ces gens-là avait conçu le projet de se faire dictateur, et croyez-vous que Robespierre seul l'exécute? Comment osera-t-il, après tout ce qu'il a dit contre la tyrannie, contre le pouvoir d'un seul, s'en montrer revêtu? Il est cependant certain que la Convention n'est plus rien, ni la Commune, ni les sections, ni le club des Cordeliers. Je vois la suprématie du Comité de salut public[1] bien établie. Se soutiendra-t-elle? et ne pensez-vous pas que si elle est renversée, ce ne peut plus être au profit de la Convention, mais de la royauté? car le peuple sera naturellement conduit à comparer ces deux modes de concentration du pouvoir, et à préférer celui qui l'exerçait avec plus de dignité et des formes plus douces. Il faudrait cependant, pour arriver là, que les opérations du dehors favorisassent cette direction des esprits, et je doute qu'il y ait encore rien d'arrêté quant au plan moral de conduite de la coalition.

Voici une grande mesure proposée, et au moment d'être exécutée par le gouvernement anglais : on va enrégimenter et solder tous les émigrés français, paysans et autres; mais en formera-t-on un seul corps d'armée française, sous un chef français, pour agir séparément de la grande armée sur le continent, ou les distribuera-t-on en différents corps sous différents chefs? Rien n'est encore décidé, et la campagne sera fort avancée avant que les nouvelles levées soient en état de servir. L'arrivée de l'empereur nous annonce cependant plus d'activité, et il paraît qu'on espère le rendre témoin de grands évé-

[1] Pour juger le niveau intellectuel du Comité de salut public, il faut lire les *Mémoires de Barrère,* qui était chargé des affaires étrangères. On est confondu en voyant l'esprit étroit et subalterne, le langage ignoble de ces hommes qui, du 10 juillet 1793 au 27 juillet 1794, courbèrent la France sous un joug de fer. Robespierre, qui les dominait tous, n'avait que deux sources d'inspiration : la haine et l'envie; il était soutenu par l'admiration fanatique de Couthon et de Saint-Just. — Tous ces hommes sont peints d'après nature dans les *Mémoires de Mallet du Pan,* t. II, chap. II.

nements[1]. C'est ainsi qu'on s'explique dans des lettres que je reçois de Bruxelles et de Valenciennes; du 15 au 20 d'avril, un *coup d'éclat* doit marquer l'ouverture de la campagne. Sans doute que la marche des troupes du roi de Prusse, qui est une énigme jusqu'à présent, va se diriger sur la Meuse et se joindre par là à l'aile gauche de l'armée impériale. Alors je vois la possibilité d'aller en avant, soit par la frontière de Champagne, si le roi de Prusse se porte de ce côté-là, soit par l'Artois, après la prise de Landrecies et de Cambrai. Mais qu'arrivera-t-il ensuite? Comment sauver tous nos parents, tous nos amis de la disette et des massacres? Quelle issue, quelle fin à tout ceci? Plus on cherche à pénétrer l'avenir, plus l'espérance s'éteint. Adieu, mon ami; pourquoi donc n'avez-vous pas écrit à Lally? Je suis bien aise que vous vous rapprochiez de moi; dites-moi quels sont vos projets sur ce pays-ci. Je vous écrirai quand vous m'aurez fait part de votre marche et de votre arrivée à Bruxelles; mais ne m'oubliez plus.

XXV

MALOUET A MALLET DU PAN, A BERNE.

Londres, 7 juin 1794.

C'est, comme vous le dites, l'incertitude où je suis sur votre marche qui m'a empêché de vous écrire; j'attendais tous les

[1] L'empereur avait voulu animer par sa présence les troupes autrichiennes réunies dans les Pays-Bas au nombre de 150,000 hommes, sous le commandement de Cobourg, de Kaunitz et de Clerfayt. Landrecies investi ouvrit ses portes le 1er mai; après ce premier succès, le plan était de marcher sur Paris; mais les défaites essuyées par Clerfayt, le 29 avril à Mouscron, le 10 mai à Courtrai, le 17 juin à Hooglède, changèrent ces dispositions. Charleroi, qui était le nœud de la campagne, capitulait le 25 juin, et Cobourg, accouru au secours de cette place, était lui-même défait par Jourdan, maître des hauteurs de Fleurus.

jours la nouvelle de votre arrivée à Bruxelles et votre réponse sur ma proposition à Montlosier. Puisqu'elle vous convient, mon cher ami, je ne vois pas pourquoi vous différez votre départ de Suisse. Ce n'est pas dans le Brabant, c'est à Londres qu'il faudrait vous rendre pour concerter le plan et les détails d'exécution ; ainsi la situation du Brabant ne peut pas influer sur la décision de votre voyage; car, en supposant les plus grands malheurs, vous passeriez alors par la Hollande, et je ne crois pas que nous en soyons réduits là ; il est bien assez triste que cette campagne soit purement défensive[1]. Quand même on chasserait les Français de la West-Flandre et du Hainaut, s'il faut renoncer à percer la ligne de leurs places fortes et remettre le passage de la Somme à l'année prochaine; si l'on se borne en Italie à les forcer à repasser les Alpes, et du côté des Pyrénées à garantir la Catalogne, ces succès même éloignent toute espérance de conquête et de contre-révolution. Alors, par le seul bénéfice du temps, les républicains lassent, épuisent la coalition ; alors, une paix forcée, honteuse et subversive de tous les gouvernements termine cette tragédie pour en recommencer d'autres. Ces considérations, et les scènes sanglantes de l'intérieur, me rendent de plus en plus inquiet sur le sort de ma famille et me décident à tout tenter pour la tirer de France; j'ai donc accepté les propositions de la personne qui vous a écrit de Lausanne; elle a trouvé des gens sûrs qui se chargent d'aller en France avec des passe-ports et de ramener les personnes qui m'intéressent, à cent louis par tête. J'ai réuni tout ce que j'ai pu trouver de ressources pour y suffire et j'ai envoyé

[1] Après la bataille de Fleurus, la campagne ne pouvait plus être que défensive pour les coalisés. (Voy. la lettre précédente.) Le duc d'York évacua Bruges et Gand. Cobourg sortit de Bruxelles et se retira derrière la Dyle; les Anglais ne songèrent plus qu'à couvrir la Hollande, et les Autrichiens à se rapprocher de Cologne; mais un ordre du Comité de salut public arrêta la marche des Français, et les Autrichiens purent garder la Meuse, de Ruremonde à Liége.

les signalements. On doit être parti de Lausanne ou de Bâle le 20 du mois dernier, et je vais être dans la plus grande anxiété jusqu'à ce que j'aie des réponses.

Tout ce que vous avez prédit arrive malheureusement, et tout ce que vous avez conseillé pour l'empêcher a été et est encore dans l'oubli. Cet aveuglement est tout à la fois cause et effet du bouleversement et des désastres actuels. Les grandes révolutions arrivent lorsque ceux qui les opèrent sont plus forts que ceux qui y résistent; ce serait cependant une erreur de croire que Robespierre a autant d'esprit et de moyens que M. Pitt ou tel autre ministre dirigeant en Europe; mais ils opèrent sur des données différentes qui font réussir l'un et échouer l'autre. Tous les cabinets travaillent depuis trois ans dans le vide; ils s'obstinent à parler et à agir sur des éléments qui n'existent plus, tandis que les scélérats voient très-bien ceux qui sont sous leur main et les mettent en œuvre. Il ne faut donc pas nous glorifier d'avoir mieux vu que des hommes très-distingués par leur esprit; nous avons seulement l'avantage d'avoir mis la tête à la fenêtre plus tôt qu'eux, et cela est si vrai, qu'il n'y a rien de plus simple et de moins compliqué que la politique qu'il eût fallu adapter aux circonstances actuelles. On sera tout étonné dans dix ans d'avoir été si peu habile. Il fallait bien plus de talent au principal rédacteur du traité de Westphalie qu'il n'en faudrait aujourd'hui pour sauver l'Europe. Mais comment persuader à ce qu'on appelle un homme d'État qu'il n'y a rien à espérer aujourd'hui d'une politique astucieuse; qu'il faut aller droit au but en franchissant les haies et les fossés; qu'il faut tout à la fois démasquer les scélérats et les combattre, désabuser les peuples et leur inspirer confiance? Je fais là des réflexions inutiles; peut-être ne le seront-elles pas en les développant constamment dans le travail que nous entreprendrons. Je me suis servi des mêmes expressions en le proposant à Montlosier. Indépendance, honneur, fortune, voilà à quoi nous pouvons atteindre : mais que ce ne soit pas un

ouvrage périodique, car vous seul avez honoré la profession de journaliste, et notre réunion doit avoir un plus grand objet. C'est une histoire positive, et non une histoire conjecturale de la révolution. Le passé et l'avenir, voilà notre tâche, et nous devons regarder le présent comme un pont pour nous conduire de l'un à l'autre; ainsi il n'est pas question de nouvelles, mais de faits; et c'est dans le magasin que nous avons déjà que nous devons trouver la première partie de nos productions. Avant votre départ, proposez à Mounier de s'y réunir; Lally ne demande pas mieux. Le prospectus doit annoncer, selon moi, une suite de lettres historiques et politiques sur la révolution et sur son influence relativement aux mœurs et aux lois de l'Europe, précédées d'un précis des faits.

XXVI

MALOUET A MALLET DU PAN, A BERNE.

Londres, 4 juillet 1794.

J'ai reçu en son temps votre lettre du 13 juin. Le retard de celle que je vous adressai le 31 janvier vient sans doute de ce qu'on l'aura retenue à quelque bureau de poste. Cela n'est pas nouveau pour moi. Des lettres que j'ai écrites, ou qu'on m'a écrites, ont eu le même sort.

Rien de plus juste que vos remarques sur le présent et sur le passé; rien de plus probable que vos conjectures sur l'avenir. Nos efforts ont été mal dirigés, et cela ne pouvait guère être autrement. Il n'y a pas dans notre cabinet un seul homme véritablement capable. Ce n'est pas la nation qui a manqué au ministère, c'est le ministère qui a manqué à la nation. On vient d'associer ici au cabinet trois ou quatre membres de la ci-devant opposition; je doute qu'on ait choisi les plus habiles. C'est

moins pour se fortifier contre l'ennemi du dehors que contre celui du dedans, et pour s'ancrer plus fortement dans leurs places, que les anciens ministres se sont coalisés avec le duc de Portland[1]. Celui-ci est secrétaire d'État, mais simplement pour l'intérieur que M. Dundas lui a abandonné. Dundas reste chargé de la guerre, qu'il conduira, comme il l'a fait jusqu'ici, sans vues bien combinées. Il est incapable de la conduire autrement; il n'a nulle suite dans les idées, il marche par sauts et par bonds, ne doute de rien et paye de hardiesse quand ses projets mal conçus viennent à échouer. Les autres cabinets semblent n'être pas mieux pourvus de têtes pensantes. C'est à ce défaut d'hommes véritablement hommes d'État que la France doit sa perte et que le continent de l'Europe devra la sienne, laquelle, à moins d'un miracle, suivra celle de la France de près. La position insulaire de ce pays pourra pendant quelque temps retarder sa ruine.

Nous sommes inquiets sur le sort de la Hollande. C'est s'en inquiéter bien tard et bien inutilement. La Hollande est un pays perdu. Un grand nombre de ses habitants, et, chose inconcevable, plusieurs d'entre eux, catholiques romains, désirent voir arriver les Français. Ceux qui sont ainsi disposés ne sont pas la majorité, il est vrai; mais la majorité est sans âme et sans chefs capables de lui en inspirer. Que peut-on faire pour un allié qui court en aveugle à sa perte, ou qui ne se met pas en peine de l'éviter? Pour tirer les Hollandais du danger qui les menace de la part des anarchistes français, il faudrait que

[1] Les débuts de la campagne de 1794 avaient été malheureux pour la coalition. Dans la prévision des sacrifices que devait rendre nécessaires une prochaine reprise des hostilités, Pitt s'était efforcé de rallier à son ministère les principaux membres de l'opposition, les lords Longborough et Malmesbury, sir Gilbert Elliot, Windham, le duc de Portland; lord Fitz-William, fait vice-roi d'Irlande l'année suivante (voy. la lettre du 28 avril 1795), et bientôt lord Spencer, qui devint premier lord de l'amirauté. (Lettre du 19 décembre 1794.) L'opposition se vit réduite à un petit nombre de voix; Fox lui-même se découragea : Pitt était maître du Parlement. (*Mémoires*, II, p. 286.)

les Anglais commençassent par les subjuguer. Il ne reste à ce peuple dégénéré, et à tous ses semblables, que le choix des maîtres; et si on lui en laisse le choix, il est à croire qu'il donnera la préférence au maître le plus dur, les nations abâtardies étant aussi imbéciles que lâches. Pour vous donner une preuve de l'incurie où sont tombés les Hollandais, je vous dirai, d'après l'information d'un militaire qui vient de les quitter, que, dans presque toutes les places des Provinces-Unies, les garnisons sont aussi faibles en 1794 qu'en 1792; qu'il ne s'y trouve ni canons montés, ni munitions de guerre ou de bouche en quantité suffisante pour soutenir un siége de trois semaines. Je vous dirai encore, et ce sont des faits notoires, que, quoiqu'il n'y ait dans aucune plage une escadre hollandaise de six vaisseaux de guerre, et que les états aient tourné toute leur attention du côté des troupes de terre, leur armée n'a jamais excédé en Flandre trente mille hommes, et qu'aujourd'hui, qu'elle est réduite à moitié, on ne sait comment la renforcer. Les Hollandais ont compté, ainsi que nous, sur les soixante-deux mille Prussiens qu'on subsidia le printemps dernier; mais le traité [1] est conçu en termes si vagues, quant à l'emploi de ces Prussiens, que, quoique les nations subsidiantes se trouvent liées tant pour la quotité des sommes que pour les termes des payements à faire, le prince subsidié a les coudées assez franches, et peut, sans aller contre la lettre du traité, envoyer les soixante-deux mille hommes se battre contre qui, et où bon lui semble. Aussi a-t-il profité de cet excès de confiance pour faire marcher une forte armée en Pologne, et pas un homme en Flandre, et le subside a été jusqu'ici en pure perte pour les payeurs. Je

[1] Traité de La Haye (19 avril 1794). La coalition menaçait de se dissoudre : la Prusse, épuisée d'hommes et d'argent, jalouse de l'Empereur, était sur le point de traiter avec la France, lorsque Pitt lui promit par ce traité 50,000 livres sterling par mois pour l'entretien de 62,000 hommes au service de la coalition. Indépendamment de cette somme, l'Angleterre s'engageait encore à fournir le pain et les fourrages.

… même qu'il ne leur ait été préjudiciable. L'empereur et … conseil ont dû être très-blessés de voir acheter chèrement … roi de Prusse un secours extraordinaire que celui-ci ne faisait que promettre, tandis que lui, empereur, n'en tirait pas une obole, quoique agissant fortement pour la cause commune, à ses frais, et de tous les côtés, en Flandre, en Piémont et sur le Rhin. Le mécontentement que cette conduite a dû lui inspirer peut avoir influé pour beaucoup dans sa retraite subite du Brabant. Les guerres entreprises par sa maison pour la défense de ce pays ont plus coûté qu'il ne peut jamais valoir, et les puissances maritimes sont, pour le moins, aussi intéressées que lui à ce que cette portion de ses domaines ne tombe pas au pouvoir de la France. Ces considérations, et l'espoir de se faire payer, ainsi que le roi de Prusse, les secours d'hommes dont les puissances maritimes ont besoin pour cet objet, ont dû naturellement porter l'empereur à retirer ses troupes des Pays-Bas et à les employer ailleurs.

Je ne suis pas d'avis que ce pays-ci s'immisce trop dans les querelles continentales. Mais comme celle qui agite actuellement le continent de l'Europe est d'une nature différente de toutes les précédentes, dès qu'on se décidait à s'en mêler, on aurait dû s'assurer des princes allemands par le moyen de subsides. Je sais que l'expérience a prouvé que ces princes sont en général des serviteurs infidèles; mais l'Angleterre, en pareil cas, est obligée de faire ce que nous faisons tous à l'égard des domestiques; comme on ne peut s'en passer, il faut les prendre tels quels, au risque d'en être mal servi.

Vous pouvez me dire ce qu'on me dit ici : Tout cela est vrai, mais le mal est fait; comment y remédier? Ma réponse est simple : Il faut payer un subside à l'empereur; il faut, s'il est possible, par des moyens de persuasion, engager les Hollandais à s'unir à leurs défenseurs. Si ces moyens restent sans effet, il faut employer des mesures sévères, et traiter en ennemis de la patrie et de la cause commune tous ceux qui veulent

rester dans une inaction qui ne peut être que ruineuse. Et, si avec tout cela, on ne peut empêcher la Hollande d'être envahie, comme le Brabant l'a été, il faut en enlever tout ce qu'on peut, rompre les digues, et mettre tout le reste à la nage. Mieux vaut cent fois laisser la mer s'emparer de ce pays et de ses richesses que de les abandonner aux Français, qui, maîtres de la Hollande, seraient pour ce pays des ennemis autrement redoutables que les flots de la mer. Puisque Robespierre et son Comité sont maîtres absolus de la France, et vainqueurs partout, c'est là le seul moyen de salut qui nous reste. La France se trouvant aujourd'hui dans le cas de l'ancienne Rome, sans commerce, sans manufactures, sera obligée d'envoyer ses habitants piller leurs voisins, afin qu'elle trouve de l'emploi à ses huit cent mille soldats qui, accoutumés à une vie licencieuse, ne voudront plus retourner à leurs travaux. J'ai lu cette lettre au chevalier Macpherson, avec lequel vous êtes en correspondance. Il a déclaré qu'elle ne contenait que des vérités. Je vous marque ceci à l'appui de ce que je vous écris, sachant que vous avez foi à son témoignage. Le chevalier a une idée sur les assignats que je crois fondée. Il a écrit un mémoire où il détaille cette idée; mais comme il n'écrit pas, à beaucoup près, avec autant de clarté qu'il s'exprime en conversation, je ne comprends pas assez le contenu du mémoire pour assurer positivement qu'il n'y a pas de mécompte; au reste, quand vous serez ici, demandez-le-lui. Si vous trouvez qu'il ait raison quant au fond, la substance du mémoire peut, entre vos mains, devenir un moyen d'ouvrir les yeux de nos financiers actuels sur la nature des assignats et sur leurs effets.

Des affaires m'appellent en Écosse, et je ne sais quand je pourrai revenir ici. J'aurais été bien aise de me trouver à Londres lors de votre arrivée, mais cela ne m'est pas possible. Si vous voulez m'écrire, adressez vos lettres pour moi chez sir Robert Herries. — Mes respects à madame Mallet, que je prie de presser votre départ pour ce pays-ci, puisque vous êtes dé-

cidé à y venir. Outre que vous pourriez très-bien ne pouvoir pas passer par la Hollande si vous remettiez votre voyage jusqu'à la fin de septembre, en arrivant ici vers la fin d'octobre, comme vous ferez si vous ne partez qu'à la fin de septembre, les logements seront plus chers et plus difficiles à trouver.

XXVII

MALOUET A MALLET DU PAN, A BERNE.

Londres, le 11 juillet 1794.

J'ai envoyé il y a trois semaines à Montlosier une lettre pour vous, mon cher ami, d'après la recommandation que vous m'en avez faite, et il m'a marqué depuis vous l'avoir adressée. Je n'ai reçu qu'hier celle que vous m'avez écrite le 19 juin : j'espère que ma réponse vous trouvera encore à Berne, les derniers événements du Brabant étant tels que votre marche ne peut qu'en être retardée.

Chacune de vos lettres m'annonce toujours du pire, et le temps, encore plus noir que vous, vous justifie. Ce serait en vérité une collection à faire que celle de vos prophéties, si cette grande catastrophe qui nous accable tous ne mettait au même niveau les insensés et les gens raisonnables. Mais je veux d'abord vous parler de ce qui m'intéresse le plus, de ma famille, à laquelle vous-même vous vous intéressez. J'ai eu avant vous des nouvelles de votre ami de Genève, auquel vous m'aviez recommandé; il était allé à Verberie dans les premiers jours de son arrivée. Il n'y avait trouvé personne, et il mande à madame de Staël, sous la date du 9 juin, qu'il croyait ma femme en état d'arrestation, sans savoir où. Elle y a été effectivement pendant trois mois, et relâchée ensuite; mais au moment où l'on retira ses gardes, toute ma famille quitta Verberie

pour se transporter à Paris. Voilà ce que j'ai su par une dame qui a quitté Paris le 20 mai, et qui a vu la femme de chambre de ma femme le 17. Votre ami ne savait rien au delà de ce qui s'était passé depuis son voyage à Verberie. Il a appris depuis que madame Béhotte, ma belle-sœur, était retirée à Montereau; il a dû aller la voir le 10 juin, et répondre le 13 à madame de Staël s'il fallait ou non l'envoyer chercher. Ainsi j'attends tous les jours des nouvelles plus positives. Si madame Béhotte consent à partir, on doit lui envoyer tout de suite un homme, une femme et un passe-port; la même ressource sera employée pour ma femme, ma belle-fille et mon fils, si, d'après la visite que votre ami fera à Montereau, et dans laquelle il aura des nouvelles plus sûres de Verberie, on consent à partir. En supposant ce consentement, la première qui arrivera en Suisse sera madame Béhotte, et alors je vous prierai de vous charger d'elle pour la conduire ici, et de lui avancer de l'argent si elle n'en a pas. Je doute, au surplus, que ces malheureuses femmes, si longtemps aveuglées sur leur position, se décident à partir : madame Malouet se croira plus en sûreté que jamais, ayant été relâchée, et madame Béhotte, n'ayant point été arrêtée en même temps que le reste de ma famille, croira n'avoir plus rien à craindre. Telle a été leur funeste sécurité depuis deux ans, malgré les tentatives que j'ai faites pour les sauver; ma femme s'est même refusée à me renvoyer mon fils, que je lui demandais expressément il y a quinze mois. Maintenant que les événements se développent et nous présentent la perspective la plus sinistre, il faut bien se décider à un parti quelconque, soit que je parvienne ou que je ne parvienne pas à tirer ma famille de France.

Vous savez que j'ai vu comme vous depuis longtemps, et maintenant je suis peut-être plus persuadé que vous d'une subversion entière des gouvernements de l'Europe. L'abandon du Brabant réduit toutes les espérances de ce moment-ci à la défense de la Hollande; on y parviendra peut-être dans le cours

de cette campagne; mais l'année prochaine, quels efforts pourra-t-on opposer à ceux de la Convention, dont les ressources en hommes et en moyens vont s'accroître par la possession de la Belgique[1]? Si le roi de Prusse ne termine pas promptement la guerre de Pologne, il devient nul pour la coalition. L'empereur et son conseil paraissent résignés à se défendre de l'autre côté du Rhin, et voilà tout. L'Espagne est aux abois; il n'y a que ce gouvernement-ci qui se prononce plus fortement que jamais pour la continuation de la guerre; il vient de se renforcer dans l'opinion, en appelant au ministère le duc de Portland et M. Windham, deux hommes très-estimables, mais dont la capacité n'est pas supérieure aux circonstances actuelles. Le plan qui paraît adopté, et sur lequel vous pouvez même compter, est de transporter à tout prix le théâtre de la guerre en France, en y jetant des corps d'émigrés, des munitions, des armes, en reconnaissant le roi et le régent[2]. Mais quand tout cela pourra-t-il s'exécuter? Le rassemblement des corps français est encore à former, on n'a que des cadres d'officiers. L'armée engagée dans le continent devient nécessaire pour la défense de l'Escaut; ainsi je vois des délais inévitables et peu de probabilité qu'on ait à disposer d'une grande force à débarquer en France. Cependant ce pays-ci tiendra bon jusqu'à la dernière extrémité et conservera les colonies jusqu'à ce qu'il soit forcé par de grands malheurs à les rendre. J'aurais donc le temps de rassembler à Saint-Domingue quelques débris et de me tenir prêt à passer dans le continent de l'Amérique. Je me déciderai à m'embarquer si notre projet de travail ne prend pas promptement consistance, et voilà pourquoi il faut nous voir et nous concerter. Je vous attends donc, ainsi que Montlosier, avec beaucoup d'impatience.

[1] La bataille de Fleurus (26 juin 1794) avait déterminé la retraite du prince de Cobourg; la reddition de Bruges, d'Ostende, de Gand, de Liége (1er au 25 juillet) acheva la conquête de la Belgique.

[2] Le comte de Provence.

La dissolution du Parlement va terminer tous les mouvements de l'opposition, qui n'a pas trouvé dans les malheurs actuels l'appui qu'elle en attendait. Cependant il y a dans ce pays-ci un vœu généralement prononcé pour la paix, et si Fox et Sheridan ne s'étaient aliéné la majorité des honnêtes gens par leur adhésion à la doctrine et aux principes révolutionnaires, je crois qu'ils auraient fini par obtenir un grand crédit.

Adieu, mon ami, je suis bien accablé; le présent et l'avenir me tourmentent également.

La colonie de Saint-Domingue n'est pas encore soumise; le peu de forces qu'y ont envoyé les Anglais et la nullité de celles des Espagnols laissent toujours plus des deux tiers du territoire à la disposition des brigands blancs et noirs. — Écrivez à madame de Staël pour vous informer de ce qu'elle saura de Verberie.

XXVIII

SERVAN A MALLET DU PAN[1].

Lausanne, 26 août 1794.

La lettre, Monsieur, que vous avez eu la bonté de m'écrire, négligée à la poste de Lausanne, ne m'a été rendue qu'hier, et je l'ai reçue dans les mêmes dispositions où elle fut écrite : avec la mélancolie la plus profonde. A qui parlez-vous des malheurs de Genève? J'ai senti à Lausanne l'atteinte que vous receviez à Berne des coups de poignard portés dans le sein de votre patrie. Je voulais vous en écrire, mais mon cœur a retenu ma main; il m'a défendu d'enfoncer le doigt dans vos plaies : laissons donc cet affreux sujet, et parlons de manuscrits et d'imprimerie, puisque votre amitié, qui n'oublie rien, m'interroge sur tout cela.

[1] Voyez t. I, p. 48.

La roue de fortune tourne avec une telle rapidité, que depuis le moment où je vous fis confidence de mes rapsodies, le péril s'est étendu sur la face entière de l'Europe, et les choses en sont au point que tout homme qui veut conserver un asile doit bien se garder de proférer une parole, de faire un geste en public contre une révolution qui semble devenir universelle. Si mon triste nom paraissait en tête de quelque ouvrage un peu sensé sur l'ordre et le désordre des empires, il est à peu près sûr qu'on me ferait sortir de la Suisse, mon unique et dernier refuge. Les choses en sont là, vous en conviendrez. Eh! comment me flatter que l'auteur d'un ouvrage, s'il est lu, ne sera pas connu? Quel garant pourrais-je avoir de la discrétion du libraire, et même de trois ou quatre personnes, à qui j'ai été forcé par quelques circonstances de révéler l'objet de mon travail [1]?

Non-seulement, Monsieur, je compromettrais mon repos, si j'étais connu, mais je sacrifierais infailliblement la liberté et peut-être la vie de tous les parents qui me restent en France; et je comptais hier, en pleurant sur chacun d'eux, qu'après douze parents assassinés. j'en avais quatorze emprisonnés et vingt menacés de l'être.

Enfin cet ouvrage, que dans tout autre temps je croirais fini, parce que six semaines ou deux mois suffiraient pour y mettre la dernière main, en travaillant de gaieté, je ne puis plus dire en ma conscience quand il sera terminé. J'avoue qu'il m'est absolument impossible de prévoir le moment où je recommencerai de penser un peu, en cessant de trop sentir. Tous les matins je me lève avec le projet et le besoin du travail, et du matin au soir, je ne sens que mon impuissance. Je lis Sénèque; je lis Épictète et Marc-Aurèle. J'admire beaucoup les stoïciens, leur âme supérieure à tous les événements; mais je

[1] Le travail dont parle ici Servan est celui qu'il publia l'année suivante : *Essai sur la conciliation de l'intérêt et de la justice*, ou *Réflexions sur la liquidation du papier-monnaie en France;* Paris, 1795, in-12.

confesse ingénument que la mienne ne fut point tirée du même fonds; j'ai beau lui faire battre des ailes, elle retombe toujours au milieu de son corps et de ses maux physiques et moraux; elle ne pense qu'autant et selon qu'il plaît à mes fibres : je ne puis pas davantage, et, je le répète, je ne saurais, en ce moment déplorable, m'engager de finir dans huit ans un ouvrage qu'en un temps paisible j'aurais terminé peut-être en trois mois.

Cependant je vais encore tâter ma besogne; je commencerai par faire un relevé des chapitres et des divisions, pour donner une idée des objets que j'ai envisagés; ensuite je tâcherai d'achever de penser ce qui n'est qu'ébauché.

Si j'avais eu l'avantage de me trouver à côté de quelqu'un qui eût fait un journal politique et littéraire, selon le plan à peu près des *Annales* du malheureux Linguet, je sens qu'avec les matériaux considérables et variés que j'ai dans les mains, j'aurais pu lui être utile; mais achever à présent un grand ouvrage, d'un seul jet, et sur des sujets difficiles : voilà ce qui passe ma force de ce moment; je devrais dire de tous les moments, si je me connaissais mieux et si je me rendais justice exacte.

Je ne vous dis rien des affaires générales. Hélas! je n'en pense que trop comme vous : je crois que les remèdes sont au fond de nos entrailles; on ne les trouvera que lorsqu'elles seront entièrement déchirées. Les puissances, ou impuissances coalisées, sont des médecins qui s'agitent fort inutilement dans un grand hôpital, dont ils sortent attaqués eux-mêmes de l'épidémie qu'ils n'ont pu guérir chez les autres; j'avais mieux espéré de leur savoir et de leur pouvoir, elles m'ont trompé, ou je me suis trompé : que faire à cela? Vous vous souvenez que Voltaire voulait qu'on érigeât une statue au Temps, avec cette inscription : *A Celui qui console*. Ajoutons à présent : *qui guérit, répare et règle tout*. Le Temps est aujourd'hui la grande puissance de qui l'Europe doit tout attendre; mais cette puissance, qui conserve les grandes masses et les espèces, se joue

bien cruellement des grains de sable et des individus : peut-être une ou deux générations s'engloutiront-elles dans cette époque, que l'histoire appellera un moment d'anarchie générale. Nous sommes arrivés très-mal à propos : il est impossible de reculer, il est affreux d'avancer. L'une de mes consolations est de m'être rencontré près de vous sur le bord de cet abîme, et d'avoir pu embrasser un homme de bien avant d'y tomber. Adieu, monsieur; je vous embrasse donc en attendant ma chute, et je vous redis : *Vale et me ama.*

J'ai écrit à M. Mounier une lettre importante au sujet de mon malheureux frère, réfugié auprès de moi; je n'ai point reçu de réponse, et j'ai lieu de craindre que ma lettre ne soit point parvenue à son adresse. Veuillez bien le demander à M. Mounier.

XXIX

MALOUET A MALLET DU PAN, A BERNE.

Londres, 10 octobre 1794.

Je ne vous ai point écrit, mon cher ami, parce que vous m'annonciez votre départ pour la fin de septembre. Votre lettre du 23, que j'ai reçue hier, m'apprend les motifs de ce retard, et ils sont trop sérieux pour que je n'y acquiesce pas. Cette dernière lettre m'a paru assez importante pour être communiquée, non à Montlosier, mais à lord Grenville; elle est entre ses mains. Je ne connais rien de plus difficile que l'œuvre que vous entreprenez; la guerre, comme à vous, me paraît désastreuse. Si elle continue, je vois les Français, dominateurs de l'Europe, établir non une république, mais une monarchie universelle, si parmi leurs officiers il s'élève un grand capitaine. Je vois tous les gouvernements s'écroulant par le seul fait d'une

guerre défensive de leur part avec des ressources qui s'épuisent de plus en plus; tandis que les Français. recrutant chez les étrangers, et portant de tous côtés leurs armées et leurs assignats, trouvent de nouvelles forces dans l'opinion de leur supériorité, dans l'ivresse de leurs succès, dans la continuité de leurs pillages. Voilà bien les chances de la guerre; mais celles de la paix ne sont-elles pas aussi, sinon la dissolution, au moins l'ébranlement de tous les autres gouvernements? Ne doutez pas que les bases, les conditions dont vous me parlez ne fussent acceptées par toutes les puissances. Certainement une monarchie constitutionnelle en France sauverait l'Europe, mais où en voyez-vous la possibilité? Quels que soient à cet égard les motifs de vos espérances, je ne vois ni dans la Convention, ni dans les armées, ni dans les départements, un retour de l'opinion publique vers les formes monarchiques; je n'entends pas quelle consistance peuvent avoir les propositions qui vous ont été faites, et comment les comités de la Convention pourraient prendre sur eux de les autoriser. Le parti de Tallien me paraît bien favorisé par la majorité des individus; mais en tout pays, la partie active de la nation, celle qui intrigue, qui gouverne, qui jouit des places et du pouvoir, domine et réduit au silence le peuple-troupeau, et surtout les honnêtes gens. Sera-ce donc dans les sociétés populaires, dans les tribunaux, dans les administratious que vous trouverez des promoteurs et des partisans du gouvernement monarchique, quelque modéré qu'il soit? et comment, sans la convocation d'une nouvelle Convention, se flatter d'aucun arrangement? C'est là le préliminaire indispensable. Jamais les régicides triomphants ne mettront sur le trône le fils de Louis XVI. S'ils y consentaient, à quelque condition que ce fût, ne doutez pas que la paix ne se fît. Il n'y a plus que ce pays-ci qui soutienne la guerre avec courage, avec des moyens d'argent; mais, sans savoir ce qui se passe dans le cabinet des ministres, je vous garantis que la nation tout entière ne demanderait pas mieux que d'en sortir

avec honneur, et que la royauté rétablie en France serait une issue très-honorable. La restitution des colonies ferait seule la difficulté; mais que les Français, qui ont prononcé la liberté des esclaves, prononcent aussi celle du territoire et du commerce, et la difficulté est résolue. Ce pays-ci n'aurait plus que le remboursement des frais de conquête à réclamer. Insistez sur ce point : liberté des colonies. Nous ferons ensuite un traité avec l'Angleterre pour nous soumettre à son gouvernement, à la charge de la liberté de commerce, qui suffira aux Français pour s'assurer leur consommation de sucre et de café et le recouvrement de leurs créances. Faites demander par les Américains, qui y ont un grand intérêt, cette liberté de commerce, et que les Français eux-mêmes annoncent à l'Europe ces conditions, vous verrez la paix faite en quinze jours. Car la conclusion de cette guerre ne doit pas plus ressembler aux autres négociations que la manière dont on l'a faite. Il convient à ces sauvages triomphateurs de mettre de l'orgueil à proposer eux-mêmes les conditions de la paix. Mais tout cela est-il possible? Vos lettres désormais seront pour moi d'un bien grand intérêt. Travaillez à une paix raisonnable, si cela est possible; tout ce qu'il y a d'hommes sensés sur la terre ne veut pas autre chose, et vous bénirait d'y avoir contribué; je dis même que pour nos princes, pour nos émigrés, la paix, une paix supportable, est tout ce qui peut leur arriver de plus heureux. Adieu, je vous embrasse; écrivez-moi souvent, comme je vous en prie.

Mounier vous aura communiqué ma dernière lettre : le massacre de sept cents habitants au Fort-Dauphin, l'atroce perfidie des Espagnols[1], ma ruine consommée. Je ne vous ai pas parlé

[1] On peut voir, dans l'*Histoire de la Révolution de Saint-Domingue*, par le général Lacroix, les circonstances de ce massacre. — Les Espagnols avaient rappelé dans la partie de l'île qui leur était restée, la population créole réfugiée aux États-Unis. Confiants dans la protection qui leur était promise, huit cents habitants du Fort-Dauphin étaient rentrés dans leurs habitations. Ils furent massacrés par les nègres au service de l'Espagne.

de la vôtre; mais tous vos chagrins sont les miens, comme mes ressources seraient les vôtres.

XXX

MALOUET A MALLET DU PAN, A BERNE.

Londres, 15 octobre 1794.

M. Wickham[1], qui vous remettra ma lettre, a vu les vôtres, et vous en parlera. Vous n'avez pas oublié que, lorsque j'envoyai, il y a treize mois, votre intéressant Mémoire, je n'eus point de réponse; il s'est passé six mois avant que j'aie pu en avoir des nouvelles, et alors même on ne m'en dit autre chose, si ce n'est qu'on l'avait reçu et lu dans le temps. Des observations assez importantes sur d'autres points n'ont pas eu plus de succès, n'ont pas obtenu plus de marques de confiance. C'en était assez pour m'interdire des communications ultérieures, et je n'aurais pas parlé davantage de votre lettre du 7 août, si je n'avais reçu celle du 23 septembre, dont l'importance m'a

[1] William Wickham était employé par lord Grenville à la correspondance secrète du *Foreign-Office*, lorsqu'au mois de juillet 1795 il fut choisi pour remplacer lord Fitz-Gerald comme ministre d'Angleterre en Suisse. Son caractère, son habileté politique, des relations de famille, suite de son mariage avec une personne distinguée de Genève, parente de Mallet du Pan, le rendaient éminemment propre à cette mission; mais au moment où le Conseil des Deux-Cents de Berne, cédant aux exigences du Directoire, eut décidé l'expulsion des émigrés français, ses remontrances énergiques motivèrent son rappel. A son retour, il fut fait sous-secrétaire d'État de l'intérieur, bientôt après membre du conseil privé, et en 1799, lorsque la guerre se ralluma, il devint commissaire de son gouvernement pour la levée des troupes allemandes à la solde de l'Angleterre. Les questions que Wickham eut à traiter pendant ces différentes missions, font l'objet de lettres et de dépêches publiées à Londres en 1870, *Correspondence of the Right Hon. W. Wickham from the year 1794, edited by his grandson.*

fait passer par-dessus les dégoûts résultant d'une telle conduite à mon égard comme au vôtre.

Je vous dirai maintenant que des avis particuliers que j'ai reçus sur le dernier état des choses en France, par des gens qui ont quitté Paris le 26 septembre, me font craindre que vous ne vous fassiez illusion sur le crédit ou la consistance des personnes avec lesquelles vous êtes en relations. Il n'est pas douteux qu'il n'y ait une grande majorité voulant la paix et disposée à accepter un roi; mais ces vœux timides ne sont pas ceux des hommes influents. Le parti jacobin, suivant toujours les errements de Robespierre, s'éloigne autant des conditions d'une paix supportable que du retour aux formes monarchiques, et malheureusement, parmi les plus féroces sont les plus habiles. Tandis que les scélérats convertis s'arrêtent dans leur carrière de crimes, leurs adversaires, plus énergiques, sont toujours prêts à aller en avant. Que peut nous promettre un tel état de choses?

Cependant je ne doute pas que Treilhard, Lindet, Merlin de Thionville, qui sont actuellement dans le Comité de salut public, ne veuillent la paix, même à des conditions modérées; mais ces conditions, qui les proposera? Sera-ce de leur part, ou de la part des puissances que cette première proposition viendra aux oreilles des Français fatigués et sonpirant après un accommodement quelconque? Ce début est extrêmement important; et si l'on ne prépare les voies assez adroitement pour qu'il s'élève, au moment même de la publicité de ces dispositions, un grand nombre de partisans qui les appuient à Paris et dans les provinces, il n'y aura pas à revenir de longtemps sur un premier effort manqué. Les chefs du parti conciliant seront perdus et remplacés par les plus forcenés jacobins. Je pense donc que ce n'est pas seulement avec les moins coquins, mais avec un ou quelques-uns des plus insignes qu'il faudrait convenir des bases, en les intéressant au succès. Et ce ne peut être directement, mais bien par leurs collègues modérés qu'il faut les aborder.

Quant à ce que vous me dites de la nécessité d'une réunion de tous les royalistes du dehors, la marche à suivre à cet égard doit être commandée par les grandes puissances, et les dispositions de détail seront facilement tracées par les plus sages parmi les émigrés. J'ai dans le clergé, dans la noblesse, des amis distingués : les archevêques de Toulouse, d'Aix, de Bourges, l'abbé de Montesquiou, le marquis de Bouillé, et quelques autres, concourraient sûrement à un plan sage; l'assentiment des vaincus est bien moins important que celui des vainqueurs; mais si vos négociateurs français étaient assez raisonnables, assez modérés pour ne pas craindre de discuter avec vous, avec moi, avec nos amis, un plan de conciliation dans l'intérieur, ce serait déjà beaucoup qu'ils eussent la force de provoquer une telle discussion; de dire, par exemple, qu'ils consentent à s'expliquer sur le sort de l'émigration avec ceux des émigrés qui n'ont pas porté les armes et qui se sont fait connaître par la modération de leurs principes.

Mais de toutes les difficultés, comme je vous l'ai dit, la plus grave est celle relative à nos colonies. L'Angleterre ne consentira pas à les rendre; il est facile de faire entendre aux commissaires français qu'ils ne peuvent désirer cette restitution que par amour-propre, car, au moyen de leur décret d'affranchissement des nègres, les colonies seraient perdues pour eux, et les autres puissances ne pourraient conserver les leurs. Je vous répète donc que le seul expédient qui se présente, et il satisfait toutes les vanités, tous les intérêts, est de les déclarer indépendantes. Les États-Unis appuient cette proposition, qui fait leur fortune; mais il faut songer à se prémunir contre la sottise des colons, qui ne manqueraient pas de se croire aussi peuple souverain, et qui ne peuvent se passer d'une puissance protectrice et d'une force militaire. Il y aurait donc des mesures à prendre, si un tel arrangement avait lieu. Ainsi, autant que vous le pourrez, tenez-moi averti, non-seulement des faits, mais de vos conjectures.

J'attends toujours avec impatience des nouvelles de ma femme, que je suppose maintenant rendue à Plombières. Si elle arrive heureusement en Suisse, je n'ai pas besoin de vous la recommander; mais si vous aperceviez l'apparence d'une paix prochaine, au lieu de me l'envoyer ici, retenez-la, et avertissez-moi.

Adieu, mon ami. Que Dieu bénisse vos efforts!

M. Wickham vous parlera d'un mémoire de Montlosier, qui est bien dans votre sens.

XXXI

MALOUET A MALLET DU PAN, A BERNE.

Londres, 11 décembre 1794.

Comment aurais-je pu vous écrire plus souvent, mon cher ami, lorsque depuis six mois vous m'annoncez que vous êtes à la veille de quitter la Suisse, et que vos dernières lettres à Montlosier nous faisaient supposer que vous étiez en route pour Hambourg. Ce n'est donc pas ma faute, mais la vôtre, si notre correspondance est si peu régulière. Je reconnais tous les avantages que vous avez pour juger mieux que moi ce qui se passe en France, et vous savez bien qu'en général j'ai foi en vos aperçus; je ne connais personne qui voie mieux et plus loin que vous quand vous pouvez combiner froidement toutes vos notions; mais ce qui nuit quelquefois à la justesse de votre jugement, c'est l'impression vive que vous recevez des choses et des personnes. Ainsi, je m'en rapporte à vous quand il s'agit de juger l'Europe et l'allure de ses gouvernements, mais je vous crois susceptible d'erreur lorsque vous partez des faits qu'on vous raconte, et que vous recevez comme exact ce qui ne l'est pas. Par exemple, je n'ai pas cru, malgré tout ce que vous me mandiez de positif en septembre, qu'il fût si facile de faire une

paix quelconque sur des bases monarchiques; je crois que l'Europe tout entière, sans en excepter l'Angleterre, recevrait avec transport même un fantôme de roi constitutionnel; mais je n'ai pas cru qu'il y eût un parti assez puissant dans la Convention pour entamer une négociation sur cette base. Je crois bien qu'il nous a été fait des propositions, puisque vous me le dites; j'entends comment des modérés, des jacobins même, adopteraient cette issue pour se tirer de presse; mais qu'une délibération du Comité de salut public autorise de tels préliminaires, je ne le crois pas; je ne vois ni dans la Convention, ni dans la partie active de la nation révolutionnaire, de telles dispositions; je ne vois point de chef, point d'accord entre les partis modérés; je vois ceux-ci se diviser entre eux, se menacer, s'attaquer, témoin Cambon et Tallien. — Où réside donc la puissance de ce singulier gouvernement? La puissance d'opinion réside dans le mot *égalité;* celle de fait résidera peut-être encore longtemps dans le corps représentatif qui saura maintenir l'apparence de cette égalité, en faisant à tour de rôle la fortune ou le procès de quiconque se lancera dans la carrière. Il résulte nécessairement d'un tel état de choses, que personne n'ose se mettre en avant pour proposer et accréditer un changement, parce que nul individu n'a ni l'autorité de fait ni celle d'opinion. — Remarquez bien que dans toutes les révolutions qui ont précédé celle-ci, ce sont toujours des partis qui ont agi et des chefs qui ont dirigé leurs partis. Robespierre n'a succombé que parce qu'il n'a pas eu le temps de former son parti, qui se composait naturellement des plus enragés scélérats, encore indécis entre l'anarchie démocratique et le partage du butin sous les ordres d'un chef. Après sa mort, la lassitude, l'horreur universelle semblèrent devoir produire un gouvernement régulier qui ne pouvait être le républicain, puisque cette prétendue république n'avait pu créer que la tyrannie la plus exécrable. Qui donc peut avoir empêché ce dénoûment dont vous vous flattiez? Ce ne sont pas les jacobins, puisqu'ils ont été si facile-

ment terrassés; c'est le talisman de l'*égalite* qui agit efficacement sur la masse du peuple révolutionnaire et qui lui fait redouter tout pouvoir permanent. Voilà, n'en doutez pas, la cause de l'impuissance des constitutionnels et de la stérilité de leur alliance avec les modérés et les fédéralistes. Il faudrait, pour débrouiller ce chaos, qu'il s'élevât tout à coup au milieu des Français un homme nouveau d'un grand talent, d'un grand caractère, qui, précédé de sa réputation et suivi de deux cents hommes à cheval, proclamât dans Paris le jeune roi; toute la France obéirait avec joie, j'en suis persuadé. Mais cherchez-moi cet homme, ou attendez-vous à une quatrième campagne si l'on ne traite pas cet hiver avec la République. Je sais bien que cette campagne sera probablement désastreuse, et qu'à moins de commotions intérieures, d'une famine, d'un déficit dans les recrutements, on ne peut préciser où s'arrêteront les calamités qui menacent l'Europe; mais je doute d'une paix partielle et je ne crois point à une paix générale. Ici, l'on s'aveugle sur les dangers qui doivent résulter pour l'Angleterre de la prise de la Hollande ou de son alliance avec les Français; les Anglais ne sont point découragés; les fonds de la campagne prochaine sont assurés; on expédie sept mille hommes pour les colonies qui en ont grand besoin; la Guadeloupe, Saint-Domingue sont aux abois. Si donc vous pouviez nous donner un roi, à quelque condition que ce fût, soyez sûr qu'on ne serait plus difficile sur le reste; mais faites dire, et tâchez de persuader aux Français qu'ils n'ont plus, dans tous les cas, d'autre moyen de conserver leur part du commerce colonial, que d'en prononcer l'indépendance. S'ils veulent reprendre les colonies en toute souveraineté, ils n'ont ni moralement, ni matériellement les moyens de les réparer et de les conserver; la détresse de leurs négociants, l'épuisement de leurs manufactures, de leur marine, la corruption de leur peuple, perpétueront dans les colonies la misère, le désordre, l'insurrection; tandis que l'indépendance les sauve et change, en l'améliorant,

le système commercial du globe, en forçant tôt ou tard l'adoption du même régime dans toutes les possessions européennes en Amérique, ce qui laisse l'Europe en paix pendant longtemps. Croyez que cette idée est juste et que c'est le seul expédient praticable pour une pacification générale, qu'on reconnaisse une république ou une monarchie française. Adieu, mon ami; procurez-moi donc absolument des nouvelles de ma famille, cela doit être aisé maintenant. Tâchez de vous assurer si M. de Valady [1], gendre du marquis de Vaudreuil et membre de la Convention, a été guillotiné; j'ai un grand intérêt à le savoir. Mille amitiés à Mounier.

XXXII

MALOUET A MALLET DU PAN, A BERNE.

Londres, 19 décembre 1794.

Je n'ai reçu votre lettre du 20 novembre qu'après avoir répondu à celle du 15, et cependant, mon cher ami, quoique vos opinions soient pour moi très-importantes, je ne rétracte rien de ce que je vous ai mandé sur l'invraisemblance de paix partielle; je persiste toujours à croire qu'il y aura une pacification générale ou continuation de la guerre; et dans ce cas, d'après vos propres données, qui s'accordent avec les avis que

[1] Godefroy Yzarn, marquis de Valady, officier aux gardes françaises en 1789, avait été l'un des premiers et des plus actifs instigateurs de la révolte des troupes. (*Mémoire* I, note de la page 255.) Député de l'Aveyron à la Convention, il se réunit aux Girondins, vota dans le procès du roi pour la détention à Saumur, et publia son opinion. Dénoncé à cette occasion par Jean-Bon-Saint-André, il s'enfuit après le 31 mai 1793. Arrêté et traduit devant le tribunal révolutionnaire de Périgueux, il périt sur l'échafaud au mois de décembre suivant. Le marquis de Vaudreuil, son beau-père, était le cousin du Vaudreuil, grand fauconnier, dont il est fait mention t. I, p. 36.

nous recevons de la côte de Bretagne, je trouve moins de difficultés à réduire la Convention à des termes raisonnables, même à proclamer le jeune roi. Comment voulez-vous que traitent les alliés en se détachant de l'Angleterre? Ils demanderont sûrement la restitution de ce qu'on leur a pris. Mais quel autre moyen resterait-il à la France de se faire rendre les colonies, si elle commençait par restituer ce qui doit en être pour elle la compensation? Supposez-vous que les alliés veulent absolument la paix? Ils peuvent alors y forcer l'Angleterre; car si la Hollande, la Suisse, le Danemark et l'Espagne lui déclarent que si elle n'accède à la restitution réciproque de tout ce qui a été pris de part et d'autre, la coalition se tournera contre elle, l'Angleterre n'a plus qu'une objection plausible à leur faire, c'est qu'elle ne peut pas rendre les colonies françaises si on ne leur garantit un gouvernement conservateur; car en les rendant à l'anarchie, au régime de l'égalité, elles sont perdues pour tout le monde. La France, pressée comme vous le dites, doit vouloir aussi la paix; elle acceptera donc l'un des trois partis qui peuvent la lui procurer: soit de revenir à la monarchie, ce qui terminerait toutes les difficultés; soit de déclarer les colonies indépendantes, ce qui convient aussi à toute l'Europe; soit enfin d'adopter les principes du régime colonial, ce qui est le moins probable, attendu les changements qui en résulteraient dans son système intérieur.

Quand je dis que la monarchie terminerait toutes les difficultés, je ne doute pas que l'Angleterre n'insistât encore sur des indemnités, et je trouverais juste qu'elle les obtînt. Je ne sais pas pourquoi la France mettrait un grand prix à ses possessions dans l'Inde, pourquoi elle n'y renoncerait pas à tout établissement militaire. Dans l'état où se trouvera ce royaume pendant de longues années, il aura besoin d'économies et de repos; il conviendrait aussi à l'Angleterre de n'avoir plus rien à craindre pour son empire du Bengale, et de pouvoir, de ce côté, diminuer ses dépenses de terre et de mer. Si l'on ajoute

à cela la restitution de Tabago et la liberté de commerce aux îles françaises jusqu'à l'acquittement des créances acquises par le commerce anglais, je ne vois plus de difficultés pour une paix générale. Mais savez-vous quels seront les vrais obstacles? On projette depuis longtemps des changements dans la constitution germanique; les Français les provoquent; ils flattent peut-être en secret la Cour d'Autriche d'appuyer son projet favori de l'acquisition de la Bavière; ils voudront se mêler des affaires de Pologne; ils voudront abolir le stathoudérat en Hollande [1]; l'imprudence de quelque étourdi de leur comité peut faire naître d'autres incidents, et si nous ne sommes aidés par quelque explosion intérieure, par un cri général de l'armée et des départements en faveur de la paix, nous ne l'obtiendrons pas. Mais j'espère dans un de ces hasards heureux. Nous avons même de bonnes nouvelles de l'intérieur, datées du 7 de ce mois; si les lettres secrètes dont j'ai connaissance sont exactes, tout marche sûrement et rapidement vers la royauté.

Quel est le sujet de l'ouvrage que vous m'annoncez devoir publier? Vous avez prophétisé juste il y a quinze mois, mais ce moment-ci est difficile pour les conjectures, vous pouvez être plus facilement trompé que lors du siége de Valenciennes. Tout se prépare pour de grands changements. J'ai résisté moi-même à le croire comme vous me voyez résister encore à vos raisonnements; mais il me semble que les détails qu'on m'a confiés acquièrent de la consistance; il n'y a plus à douter des embarras épouvantables où se trouve la Convention. L'emprunt de Mr. Pitt aura un grand effet; il gagne déjà trois pour cent avant l'ouverture du Parlement. Cet exemple unique dans les annales de l'Angleterre prouve à l'Europe les ressources immenses de ce pays, sa confiance dans son gouvernement et le crédit absolu de M. Pitt. Votre Congrès de Bâle et le Comité de salut public y penseront à deux fois avant de rompre irrévocablement avec ces

[1] Voyez la lettre du 4 décembre 1795.

gens-ci. Voici lord Chatham remplacé par lord Spencer, dont on fait cas [1]; le duc d'York [2] quitte aussi le commandement. Le grand convoi pour les Indes occidentales vient de mettre à la voile après avoir été retenu dans les rades, par les vents contraires, pendant soixante-douze jours; il porte six mille hommes escortés par dix vaisseaux de ligne. Toutes ces mesures signifient quelque chose.

XXXIII

MALOUET A MALLET DU PAN, A BERNE.

Londres, Queen-street, Golden square, 17 février 1795.

Vous vous plaignez à Montlosier de ce que je ne vous écris point, et moi de ce que vous ne me répondez pas. Il est cependant vrai que depuis trois semaines je ne vous ai point écrit, parce que j'ai été fort indisposé : fièvre, fluxion, rhume violent qui dure encore, et surtout mélancolie profonde, que vos pronostics, encore plus sinistres que les miens, n'adoucissent pas.

[1] Le premier Pitt avait laissé deux fils; l'aîné, héritier de son titre, et le second de son génie. C'est de l'aîné, devenu comte de Chatham, en 1778, par la mort de son père, qu'il est ici question. (Voy. la lettre du 4 juillet 1794.)

[2] Ce second fils de Georges III, pourvu dès sa jeunesse de l'évêché luthérien d'Osnabrück, justifia le pronostic du grand Frédéric qui augurait mieux de sa carrière comme évêque que comme général. Mis à la tête des troupes envoyées dans les Pays-Bas, en 1793, pour opérer avec l'armée de Saxe-Cobourg, il eut sa part dans la prise de Valenciennes, mais il voulut agir seul et il se fit battre à Hondseooth (septembre 1793). L'année suivante, séparé de Clerfayt que Jourdan avait repoussé vers Aix-la-Chapelle, il fut lui-même rejeté en Hollande par Pichegru, laissa prendre Nimègue sous ses yeux (8 novembre 1794), et, après une retraite malheureuse, il ne put que rembarquer à Cuxhaven les débris de son armée. Ces revers n'empêchèrent pas le duc d'York de commander, en 1799, l'expédition de Hollande où il ne se montra pas plus habile; il engagea imprudemment ses troupes dans les terres noyées du Helder, et ne put les rembarquer qu'au prix d'une capitulation honteuse.

Je vous ai demandé, mon cher ami, le plus grand service que vous puissiez me rendre, en vous prévenant que je m'étais aussi adressé à un autre de mes amis, M. Guisan, ingénieur, Suisse de nation, et résidant à Avanches. Je vous priais tous deux de vous concerter, de vous communiquer ce que vous pourriez faire pour tirer ma famille de France. Guisan m'étant dévoué à raison des services que je lui ai rendus, je lui proposais d'aller lui-même à Paris, muni de passe-ports avec signalements pour sa femme, son fils, sa fille et une femme de chambre; il serait censé avoir été à Paris avec eux pour consulter les médecins. Arrivé à Paris, il s'établirait dans une auberge du faubourg Saint-Denis avec quatre personnes, qui seraient sa famille arrivant de Suisse; il enverrait chercher un médecin, lui ferait faire une consultation par écrit, et se présenterait ensuite à la Section avec les passe-ports et la consultation, pour avoir la permission de s'en retourner. Il aurait soin de se procurer des lettres de recommandation de l'agent suisse à Berne, même de M. Barthélemy, et aussi auprès de ce colonel Waiss, à Paris. Il reviendrait enfin par une autre route que celle qu'il aurait prise en allant.

Voilà ce que j'ai imaginé possible, soit par Guisan, soit par toute autre personne sûre que vous pourriez connaître, et je sais que des moyens de ce genre sont tous les jours employés avec succès. De votre côté, madame de Staël a mandé à madame d'Hénin que rien n'était plus facile. Les frais seront fidèlement remboursés; j'ai ici les moyens d'emprunter, et, quoique je m'épargne toute espèce de commodités, je ne balancerai pas à faire usage de mon crédit et de la bourse de mes amis. On m'a assuré quinze guinées par mois sur l'hypothèque de mon habitation; mais j'ai prévû le cas où je pourrais sauver ma famille, et j'ai l'assurance du secours qui me serait nécessaire dans ce cas-là.

Il y a près de deux mois que j'ai écrit à Guisan, et à vous dans cet intervalle deux fois, sans que je sache si mes lettres

vous sont parvenues à l'un et à l'autre, et ce que je peux en espérer. Voyez donc, mon ami, ce qu'il y a de possible et mandez-le-moi. Il est inutile de vous dire que l'homme de confiance chargé de cette mission devra avoir, si ce n'est pas Guisan, un signe de reconnaissance de votre part, et qu'il doit être chargé de dire à ma femme et à ma belle-sœur qu'elles ne soient pas inquiètes des moyens de subsistance; j'ai pourvu à tout.

Montlosier vous a mandé les propositions qui lui ont été faites, ainsi qu'à moi, de la part des princes. Je ne vois aucun moyen de les servir; je suis très-convaincu qu'ils n'entrent plus pour rien dans les plans variables de la coalition. M. Macpherson a eu ici le plus grand succès; ses propositions ont été accueillies, et l'on assure qu'il ne s'agit plus de marcher sur Paris; qu'on va s'occuper du siége de Lille et de plusieurs autres, ce qui absorbera toute la campagne, et nous conduit à la nécessité de faire une paix quelconque l'année prochaine; mais quelle paix et comment s'y confier? Convient-il même à la Convention de faire une paix générale, de désarmer les cinq cent mille hommes qu'elle ne pourrait ni contenir ni nourrir? Je ne crois donc pas à la pacification de l'Europe, si la France n'est subjuguée; et je crois encore moins qu'on en fasse la conquête.

C'est d'après ces considérations que je suis fermement résolu à aller faire un établissement en Amérique, aussitôt que je pourrai me réunir à ma famille. Vous êtes prévenu contre les États-Unis : vous les croyez exposés à de nouveaux troubles après la mort de Washington; il y aura sûrement des dissentiments, des changements dans la forme du gouvernement. Les États du Sud voudront une autorité plus concentrée; les États du Nord se rapprocheront au contraire de la démocratie; mais ne pensez pas qu'un territoire immense où les propriétaires dominent, où il n'y a point d'indigents, peu de populace, éprouve, d'ici à très-longtemps, les commotions auxquelles

l'Europe est exposée. Enfin c'est là qu'on peut trouver, avec les ressources de la civilisation et du commerce, les moyens de s'isoler, de s'établir à peu de frais, sous un climat doux, entre la Caroline et la Virginie. Comment pouvez-vous préférer la partie méridionale de la Russie? Je ne peux pas être de votre avis. — Gilliers, Cazeaux, peut-être Montlosier, deux autres de mes amis, nous ferons une société. Je désire bien que cela vous convienne : ce serait une grande douceur pour moi de vivre avec vous, et si vous vous y décidez, j'ai les moyens de faire annoncer notre émigration au Congrès et d'en obtenir certains avantages.

Adieu, mon ami. — Lally attend une réponse de vous. Mounier ne m'écrit point; faites-lui toujours des amitiés de ma part. Je vous recommande mes plus chers intérêts.

XXXIV

MALOUET A MALLET DU PAN.

Londres, 28 avril 1795.

Je ne peux plus vous écrire, mon cher ami, que par des occasions particulières; depuis le 20 janvier je n'ai pas reçu une lettre de vous, et je présume que vous n'en aurez reçu que deux de moi qui ont été portées sur le continent sans passer par la poste, car je ne peux pas douter que vos lettres et les miennes ne soient interceptées. Depuis que vous avez désiré que je communiquâsse vos notes à lord Grenville, il ne m'a pas rendu vos deux dernières lettres des 17 et 20 janvier, et je n'ai plus entendu parler de lui ni de vous; le chevalier Macpherson, que j'ai rencontré chez un de nos amis communs, m'en a dit autant; il est sans nouvelles de vous, et il impute votre silence à la même cause; écrivez-moi donc désormais sous le nom de J. Krestcher, old Bond street. C'est ainsi que

je reçois des nouvelles de France, et vous aurez su bien avant moi le dernier sujet d'affliction qui pèsera longtemps sur mon cœur : la mort de ma belle-fille.

Le reste de ma famille existe, mais presque dans l'indigence, et je n'ai ici aucun moyen d'y pourvoir; la colonie de Saint-Domingue est plus mal qu'elle n'a jamais été, par l'insuffisance des forces, l'impéritie des hommes employés, le défaut de plans, de mesures sensées; la résistance opiniâtre à tout ce que m'ont suggéré l'expérience et des informations exactes. Le mécontentement semble augmenter à mesure que l'on s'aperçoit que mes conseils étaient sages et que mes plaintes sont fondées : tout concourt à empirer ma position comme celle des affaires générales. Je ne vous dirai rien de leur situation sur le continent; mais je persiste à croire qu'il est question d'une paix générale, qu'on y travaille; que M. Pitt traite en cet instant avec la Convention et avec le parti royaliste; que l'expédition pour les côtes de Bretagne, toujours annoncée pour le mois prochain, est la partie essentielle de la double négociation; que celle qui se poursuit avec la Convention est uniquement entravée par l'affaire des colonies françaises et hollandaises.

Si dans l'intervalle le traité de Charette et de Stofflet peut se lier à quelque autre parti intérieur, modéré ou royaliste, et qu'on puisse les décider à reprendre les armes, à insurger la Bretagne et la Normandie, l'expédition de Warren aura lieu [1],

[1] Le traité signé entre Canclaux et Charette le 12 février 1795, ne put empêcher de nouveaux soulèvements d'éclater en Bretagne. C'est alors que Puisaye obtint du ministère anglais l'armement d'un corps de trois mille émigrés grossi de quelques recrues, et un matériel de guerre. L'escadre commandée par le commodore Warren, débarquait cette petite troupe sur la presqu'île de Quiberon, le 27 juin. Quelques jours après avait lieu le désastre, suivi du massacre de sept cent onze émigrés, sous les yeux de Tallien. C'est ainsi que la Convention, menacée par les Jacobins, repoussait l'accusation de royalisme. Un cri d'accusation s'éleva en France contre les Anglais qui étaient restés sur leurs vaisseaux spectateurs inactifs du combat. A Londres, l'opposition contre Pitt redoubla de violence; on lui reprocha l'expédition; et comme le ministre alléguait, pour se justifier, que le sang anglais n'avait

surtout si l'empereur peut agir offensivement sur le Bas-Rhin et occuper de ce côté-là la Convention. Au surplus, on se flatte ici que si le roi de Prusse ne ratifiait pas son traité, la triple alliance de l'Autriche, de la Russie et de l'Angleterre va le tenir en respect; qu'avec la menace de lui arracher sa part de la Pologne, on le décidera à continuer la guerre jusqu'à ce que les conditions de la paix générale soient arrêtées. Les nouvelles que nous recevons de France assez fréquemment, et à quatre et cinq jours de date, confirment dans leur opinion ceux qui soutiennent qu'en tenant bien cette campagne, la France, épuisée, déchirée, réduite aux abois, sera forcée d'accepter des conditions raisonnables et de revenir à la monarchie. — Sans doute cela eût été ainsi, en s'entendant mieux, en agissant de concert et vigoureusement; mais ce n'est pas à la fin d'avril, et dans le conflit d'intérêts, de fausses vues, de jalousies, d'inimitiés entre les alliés, qu'on peut espérer un plan et des moyens de continuer cette guerre avec avantage.

Ce pays-ci est encore dans toute sa puissance d'argent, de matelots, de vaisseaux; cent trente mille hommes sont votés et recrutés pour la flotte; on prépare des armements formidables, et pendant ce temps les îles du Vent sont saccagées, incendiées, insurgées par une poignée de républicains qui se promènent impunément dans tout cet archipel; ils n'ont ni vaisseaux ni frégates, et ils ont été brûler Saint-Vincent, Sainte-Lucie, la Grenade. A Saint-Domingue, les Anglais sont resserrés dans quatre postes sur les bords de la mer: Saint-Marc, le Môle, Port-au-Prince, Jérémie; le reste est possédé par les républicains. On est mécontent ici du gouvernement. M. Pitt perd dans l'opinion; mais on veut une paix avantageuse, et le parti ministériel est toujours le plus fort par cette considération. Il a cependant une nouvelle affaire sur les bras [1], dont le résultat

pas coulé, Shéridan s'écria à la tribune : « C'est l'honneur anglais qui a coulé par tous les pores. »

[1] Il existait alors en Irlande un parti d'opposition dont le but était d'as-

est incertain : celle de l'Irlande. Lord Fitz-William a demandé une enquête sur sa conduite et les motifs de son rappel; il est extrêmement animé ainsi que ses amis. Lord Moira, comme catholique, a pris parti pour lui, et il paraît assez extraordinaire que le général désigné d'une expédition secrète, qui est censé être dans la confiance intime du gouvernement, se déclare contre lui[1]. — En tout, nous vivons à une terrible époque

surer aux catholiques les mêmes droits politiques qu'aux membres de l'Église établie. Lord Fitz-William, nommé depuis peu de temps vice-roi, s'était entouré des membres de ce parti; il avait révoqué de leurs fonctions quelques-uns des serviteurs les plus dévoués de la couronne; enfin, sans en avoir référé au ministère, il avait demandé au parlement un bill dans le sens du parti qu'il favorisait. C'est alors que son rappel fut décidé dans le Conseil; lord Camden fut choisi pour le remplacer, et le bill fut rejeté.

Lord Fitz-William, considérant la mesure prise contre lui comme une disgrâce personnelle, réclamait une enquête parlementaire. Le précédent vice-roi, lord Westmoreland, s'attacha à réfuter les allégations de son successeur quant à l'état de l'Irlande; il soutint que les catholiques avaient obtenu toutes les concessions équitables, et ne réclamaient rien de plus; quoique cette assertion pût être aisément contestée, la demande d'enquête fut rejetée par la majorité.

[1] Francis Huntingdom, déjà connu par la guerre d'Amérique, et qui, dans la campagne de Hollande (1794), partageait le commandement avec le duc d'York, avait hérité, à la mort de son père, du titre et du nom de lord Moira. Il venait d'être choisi pour le commandement des troupes qui devaient appuyer le débarquement de nos malheureux émigrés à Quiberon. Un juste mécontentement du rôle qui lui avait été imposé dans la désastreuse expédition le mettait déjà en opposition avec le ministère, lorsqu'il eut à combattre, comme pair d'Irlande, les mesures qui enlevaient à son pays les dernières traces de sa nationalité, en réunissant son parlement à celui d'Angleterre. Lord lieutenant d'Irlande, après la retraite de Pitt, et bientôt adjoint comme grand maître de l'artillerie au ministère de Fox, il se montra le défenseur zélé de ses compatriotes catholiques. De 1812 à 1816, il eut le gouvernement général de l'Inde anglaise, qui comprenait l'île de Sainte-Hélène; et lorsqu'il revint en Angleterre pour se justifier d'accusations imméritées portées contre lui par la Compagnie, il fit une visite à Napoléon qui refusa d'abord de le recevoir, et reconnut bientôt l'élévation de son caractère. De retour dans sa patrie, il eut, comme récompense d'honorables services, le titre de gouverneur de la Tour de Londres et le commandement militaire de Malte où il mourut en 1826. Lord Moira avait hérité, en 1808, des anciennes baronnies

de délire, de crimes, de sottises. Combien les hommes les plus marquants sont amoindris.

Que devenez-vous? allez-vous à Hambourg? venez-vous ici? Que faites-vous de votre famille? où en sont vos affaires? Montlosier végète comme moi; l'ennui, la douleur, l'inquiétude me dévorent. Quand pourrons-nous, à quelque prix que ce fût, pleurer en paix sur les cendres de nos foyers? Adieu, mon ami.

XXXV

SERVAN A MALLET DU PAN[1].

Lausanne, 11 mai 1795.

J'ai passé, Monsieur, plusieurs jours à Rolle et aux environs de cette ville, et ce n'est qu'hier, à mon retour, que j'ai trouvé la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 5 de ce mois. J'aurais désiré pouvoir prendre le temps de jeter les yeux sur la vie de Dumouriez[2], que je n'ai pas encore lue, et

de Hastings et Hungerford. Le 7 décembre 1816, il avait été créé pair du Royaume-Uni avec le titre de marquis de Hastings, sous lequel il est inscrit dans le *Peerage*.

[1] Après sa sortie du ministère de la guerre, le 3 octobre 1792, et à la suite de ses démêlés avec Dumouriez, Servan s'était réfugié à Lausanne, auprès de son frère. Mallet du Pan, qui était en correspondance avec ce dernier, s'adressa à lui pour avoir des détails sur la journée du 10 août. C'est l'ancien ministre girondin qui répond ici à Mallet du Pan sous le nom de son frère avec une liberté d'appréciation qui ne lui eût pas été permise autrement, car il avait à parler d'événements auxquels il avait été mêlé et d'hommes dont il avait été le collègue.

[2] Le livre intitulé : *Vie et Mémoires du général Dumouriez* parut pour la première fois à Londres en 1794, et l'année suivante à Paris, à Hambourg et à Francfort. Cette publication, due aux amis de Dumouriez, avait pour but de le placer dans un rôle exclusivement militaire, en dehors des intrigues et des violences de la politique révolutionnaire. Le second volume contient un *Précis de la Vie de Dumouriez*, sous la forme d'une lettre adressée par lui à un de ses

y reconnaître les infidélités que vous avez déjà remarquées sur les faits que vous avez l'intention de rectifier; mais je ne veux pas perdre un instant pour répondre aux questions que vous m'avez adressées :

1° Sur la déclaration de guerre, sur le fait des avis cachetés, et le dépôt qui en a été fait.

Il est essentiel de rappeler les circonstances difficiles dans lesquelles se trouvait le Roi à l'époque qui a précédé la déclaration de guerre faite au roi de Hongrie et de Bohême. Environné de piéges, de quelque manière qu'il eût fixé ses résolutions en butte à tous les genres de calomnie, exposé aux provocations, aux insultes d'une faction avide de sang et de carnage, dénué enfin de tous les moyens qui auraient pu mettre sa personne en sûreté, le Roi ne pouvait cependant se lasser de croire à la loyauté de la majorité de la nation française; il supposait en même temps que cette Constitution, qu'on lui répétait si souvent être le vœu du peuple, pouvait être essayée, et, pour prouver de plus en plus combien il aurait désiré que cet essai fût suivi avec le moins d'obstacles, il avait choisi pour ministres des hommes qui, par leur attachement connu à la Constitution ou par le genre de places qu'ils avaient occupées depuis la révolution, ne pouvaient être suspectés d'en contrarier la marche.

Mais le parti républicain voulait accélérer la destruction de la royauté. Les imputations les plus calomnieuses ne suffisaient donc plus; il fallait préparer des griefs plus apparents : le Roi,

amis. On y lit ce qui suit : « Au mois de février 1792, j'ai été nommé ministre « des affaires étrangères; on me reproche d'avoir fait déclarer la guerre; je « prouverai qu'elle était inévitable. Mon opinion a été tout entière pour cette « déclaration, et elle était conforme à celle du Roi; non-seulement il a ap- « prouvé le rapport que j'ai lu à l'Assemblée nationale et qu'il a eu trois jours « entre les mains, mais il y a fait des corrections et il a lu lui-même son « discours. » On voit que cette déclaration de Dumouriez est démentie par la lettre de Servan que nous publions ici. Dans la même année, Servan publia l'écrit intitulé : *Notes sur les Mémoires de Dumouriez.* (Paris, 1795, in-8°.)

qui avait craint l'effet d'une dénonciation injuste dont la Reine était menacée, crut, malheureusement pour lui et pour la nation, qu'en s'entourant de ministres qui s'honoraient alors de leur attachement au parti jacobin, il n'y aurait plus lieu de douter de son abandon à la volonté générale, contre laquelle il n'avait d'ailleurs aucun moyen de résistance. Mais ces mêmes ministres, Dumouriez, Rolland, Clavière, De Grave, La Coste, Duranthon, embarrassèrent le roi par une proposition dont les deux alternatives étaient également dangereuses : s'il refusait la déclaration de guerre, on l'eût accusé de connivence avec les puissances qui n'y étaient, à cette époque, nullement préparées; s'il acceptait l'avis de la déclaration de guerre, on en rejetait sur lui l'événement; et cette détermination unanime de son conseil, qu'il a été forcé de suivre, malgré le regret qu'il en a manifesté dans différentes circonstances, lui avait paru tellement impérative dans la position funeste où il se trouvait, qu'il avait pris la précaution de se faire remettre (ce qui ne lui était jamais arrivé pour aucune délibération de son conseil) l'avis séparé et signé de chacun de ses ministres. On peut interroger sur ce fait positif ceux d'entre eux qui existent encore. Qu'ils disent si tous leurs avis ne portaient pas que le roi, pour l'honneur, pour la sûreté de la nation française, ne pouvait se dispenser de consentir à la déclaration de guerre? Qu'ils disent, ces ministres, liés dès lors à la faction qui préparait les massacres qui ont désolé la France, s'ils n'ont pas menacé le roi des effets de la responsabilité dont il se chargerait envers la nation, s'il ne profitait pas du moment où les puissances n'avaient fait que des simulacres de préparatifs, sans attendre qu'elles aient pu réunir leurs forces? Le roi avait pris la précaution de garder ces avis de son perfide conseil et d'en prendre des copies qu'il avait déposées, ainsi que les originaux, pour en assurer la conservation. On ne peut contester que ces pièces ne lui eussent été nécessaires, s'il avait eu besoin de justifier les malheurs d'une guerre dont il a souvent déploré la cause, et

dont il était facile de prévoir les tristes résultats. Pourquoi donc ces pièces, si importantes à la justification de la mémoire du roi, ne se sont-elles pas trouvées dans le dépôt où elles avaient été mises, et très-probablement dans cette armoire de fer, dont le ministre calomniateur Roland s'était attribué, pendant plusieurs jours, la disposition exclusive? Il a craint sans doute, dès lors, la responsabilité dont lui et ses collègues s'étaient chargés, en entraînant le plus infortuné des monarques à une démarche qui a précipité la France dans un abîme de maux; il avait espéré peut-être que cette manœuvre criminelle, à laquelle il avait participé, resterait ignorée, en ôtant au roi la possibilité de désigner les véritables auteurs de la guerre, à laquelle il n'aurait jamais voulu donner son assentiment, s'il n'avait eu à repousser, dès cette époque, l'imputation de concerter avec les puissances des projets d'invasion. Le roi, au contraire, a été constamment opposé à toute idée de réclamer le moindre secours de la part des étrangers; il savait que leur ambition, leur jalousie contre la plus florissante des monarchies, ne leur inspirerait jamais le désir généreux et désintéressé de rétablir la paix intérieure dans le sein d'une nation qui devait nécessairement s'affaiblir par ses propres divisions.

2° Le prétendu payement fait aux gardes du corps émigrés est un des principaux reproches qui ont été faits au roi. On ne peut que répéter, à cet égard, ce qui a été répondu par les défenseurs du roi, ce qui a été imprimé dans une déclaration du trésorier général de la liste civile; il en résulte que *le roi avait donné l'ordre le plus absolu, notifié dans les différents bureaux de la liste civile, de ne payer que sur la représentation des mêmes certificats de résidence*[1] qui étaient exigés, à cette époque, pour le payement de toutes les parties de la dette publique. On a cru pouvoir aliéner à jamais l'opinion des Français de leur malheureux roi, en supposant qu'il avait favorisé

[1] Voy. la lettre du prince de Poix, du 11 mai 1795.

des projets hostiles contre la France, et l'on a affecté d'imprimer, avec la plus grande profusion, des états ordonnancés de la totalité des gardes du corps, comme preuve de leurs payements. Comment a-t-on pu supposer qu'il ne serait pas facile, dans les premiers moments où l'on pourrait parler de justice et de raison, de faire retomber sur leurs auteurs l'effet de la plus exécrable calomnie? Et en effet, dès que la totalité des anciens gardes du corps avaient conservé leur traitement, soit comme retraite, soit jusqu'à ce qu'elle eût été réglée, il s'ensuivrait que leurs noms et les sommes à payer à chacun d'eux devaient être inscrits sur le même état, sauf aux payeurs à exiger les quittances dans la forme prescrite et à exiger des certificats de résidence en France. On ne peut pas plus dire que ces états soient une preuve de payement, qu'il ne serait possible d'alléguer que le département des finances, en France, ait ordonné de payer tous les rentiers indistinctement, quand ils n'ont pu et ne peuvent encore y rien recevoir qu'en rapportant des certificats de non-émigration.

3° Y avait-il, le 10 août, quelques députés au château?

Dès les premiers moments où le château avait été menacé, dans la nuit du 9 au 10 août, le roi avait désiré assurer sa personne et détruire, par la présence d'une députation de l'Assemblée, la fausseté des allégations répandues sur un projet d'évasion, et toutes les absurdités du même genre, à la faveur desquelles on égarait le peuple. Il avait fait faire, par ses ministres, divers messages auprès de l'Assemblée, pour lui faire connaître la position dans laquelle il se trouvait. Tantôt, l'Assemblée n'était pas formée; puis, se trouvant complète, elle avait refusé de détacher quelques-uns de ses membres pour les envoyer auprès du roi. Le maire de Paris, Pétion, qui était en même temps membre de l'Assebmlée, mais qui devait, comme chef du corps municipal, répondre à l'invitation que le roi lui faisait faire de se rendre auprès de sa personne et d'empêcher l'attaque dirigée contre le château, refusa de se présenter de-

vant le roi. Il ne le pouvait réellement pas, puisqu'il était déjà reconnu l'un des principaux provocateurs de l'insurrection. C'est sans doute en cette qualité qu'il était encore dans les cours du château des Tuileries à trois ou quatre heures du matin; et il se dispensa de tout effort pour rétablir l'ordre en se faisant enjoindre par l'Assemblée, et comme l'un de ses membres, de venir participer à ses délibérations.

4° Y avait-il collusion entre Rœderer et les conspirateurs?

A défaut d'une députation de l'Assemblée, et en l'absence du maire de Paris, il ne restait plus au roi que de tenter de faire servir l'influence des membres du département de Paris à détourner, s'il était possible, l'orage qui menaçait le château. Rœderer voulut paraître disposé à faire son devoir et à faire respecter, dans la personne du roi, la dignité éminente de chef de l'État. Il voulait paraître avoir eu l'intention de s'assurer des dispositions du poste de la garde nationale et des canonniers qui étaient de service au château. Il leur recommanda, en cas d'agression, et au nom de la loi, de repousser la force par la force. Lorsqu'il se trouva ensuite réuni avec le petit nombre des membres du département qui s'étaient rendus, ainsi que lui, au château, il insista auprès d'eux sur la nécessité de déterminer le roi à se rendre à l'Assemblée; il en fit ensuite directement la proposition au roi, qui la rejeta. Cependant le château était déjà investi de toutes parts; les canons étaient braqués; la populace organisée, dirigée par les Marseillais, et renforcée par une portion de la garde nationale, formait une armée de quatre-vingt à cent mille hommes; elle était en présence de six à huit cents Suisses et du petit nombre de gardes nationales qui se trouvaient, dans ce moment, de service au château. Les deux canons, qui accompagnaient constamment chaque bataillon de garde au château, pouvaient seuls opposer quelque résistance contre la nombreuse artillerie que les assaillants avaient enlevée dans la nuit à l'Arsenal. En signe de leur réunion avec ceux du dehors, les canonniers attachés au service

de ces deux seules pièces de canon, les avaient aussi tournées contre le château[1]. Les menaces de la part du plus grand nombre des gardes nationales, qui étaient dans l'intérieur des cours et du château; l'appareil de l'armée assiégeante, qui n'attendait plus que le signal de l'attaque, ne pouvaient plus faire douter de la perte certaine du roi, de la famille royale et de trois à quatre cents personnes de leur service qui les environnaient. Rœderer fit alors un dernier effort pour déterminer le roi à sortir du château, et s'adressant à la reine, il lui dit qu'elle se rendrait responsable envers le roi et sa famille des derniers malheurs, si elle ne s'empressait de réunir ses instances aux siennes pour décider le roi à se rendre sans délai à l'Assemblée. Ce fut à la suite de cette invitation pressante que le roi et la famille royale s'y rendirent. Mais Rœderer, l'ami de Pétion et des conspirateurs, a-t-il eu l'intention perfide de concourir à entraîner le roi et sa famille à leur perte? Il me semble qu'il l'a avoué lui-même, lorsqu'il a été appelé par l'Assemblée pour rendre compte des ordres qu'il avait été supposé avoir voulu donner, comme procureur syndic, à la garde nationale et aux canonniers de service. Il faudrait, à cet égard, vérifier ce qui a été dit par lui dans les séances de l'Assemblée, où je me rappelle qu'il a énoncé l'intention de servir les conspirateurs. Et d'ailleurs, s'il n'avait pas été de leur parti, s'il avait pu paraître avoir donné quelques preuves de dévouement à la cause royale et à la sûreté de la personne du malheureux roi, n'eût-il pas été sacrifié? On peut ajouter à ces présomptions trop fondées, que lorsque le commandant de bataillon, Mandat, qui se trouvait au château, fut appelé par la Commune, incertain sur le parti qu'il devait prendre, ce fut Rœderer lui-même qui lui dit qu'il ne pouvait se dispenser d'obéir. Or, la Commune et Rœderer savaient bien qu'en appelant le

[1] « Les canonniers, à la seule recommandation de la défensive, ont déchargé « leurs canons. » (Rœderer, *Chronique de cinquante jours*, p. 368.)

commandant de bataillon et en le faisant aussitôt égorger, on rendait toute défense du château presque impossible[1].

1. Le récit de Servan et ses appréciations se trouvent confirmés par la déposition de Rœderer lui-même devant l'Assemblée, sous le titre de : *Observations de P. L. Rœderer sur des réponses faites par des officiers suisses dans leur interrogatoire, le 17 août 1792;*

« ..... Des officiers suisses ont dit que j'avais passé dans leurs rangs avec le Roi et donné ordre de repousser la force par la force.

« Je nie d'abord, de la manière la plus absolue, que j'aie accompagné le Roi de près dans la revue qu'il a dit avoir faite des troupes.

« ..... Ils (les officiers suisses) disent que j'ai donné l'ordre de repousser la force par la force... qu'ils indiquent les circonstances, le lieu où je me suis présenté, et je prouverai mon alibi.... J'ai fidèlement rapporté à l'Assemblée nationale, dans la matinée du 10, ce que j'ai dit aux canonniers et aux gardes nationaux *qui ne sont pas des Suisses;* j'ai parlé, mais je n'ai rien requis..... Je recommandai positivement, fortement de ne point attaquer; je dis aux gardes et canonniers nationaux que la loi n'exigeait d'eux que de garder leur poste et d'opposer une forte résistance si, *contre toute attente,* leurs concitoyens les attaquaient.

« Quand j'eus parlé aux canonniers de ne point attaquer, l'un d'eux m'adressa cette question : « Et vous, resterez-vous là s'ils nous attaquent? — Oui, « répondis-je, *et non derrière vos canons, mais devant.* » Mes collègues ajoutèrent : « *Nous y serons tous, et devant.* » Sur cette réponse, le canonnier, sans rien dire, débourra son canon....: J'ajoute que telle est l'opinion de l'Assemblée, et lorsque, dans la matinée du 10, je lui rendis compte de ma conduite, si ce discours eût été coupable, eussé-je été *admis aux honneurs de la séance?*

« Lorsque la canonnade a commencé, il y avait plus de trois quarts d'heure que ni les Suisses ni les gardes nationales n'avaient plus de prétexte pour défendre leur poste, et c'est moi qui les avais dégagés de leur consigne en emmenant le Roi et sa famille à l'Assemblée nationale. Toutes ces circonstances qu'on rapporte d'une conjuration contre l'Assemblée nationale, cet encombrement d'hommes armés cachés dans le château, *en bien plus grand nombre que les troupes qui étaient dans les cours,* l'organisation militaire de *cette horde clandestine,* cet argent trouvé en abondance dans les poches de tous ces mercenaires, toutes ces circonstances et mille autres ne supposent-elles pas des ordres et des réquisitions bien différentes des phrases que j'ai dites, et des ordres secrets hostiles?

« Oui, Citoyens, j'ose vous le dire, dans la matinée du 10, *j'ai bien mérité de la patrie.* C'est moi, je vous le répète, qui ai entraîné le Roi et sa famille à l'Assemblée nationale. D'un côté je voyais une insurrection que chaque minute rendait plus générale et *par conséquent plus légitime;* de l'autre, je

5° et 6° Il n'est point vrai qu'il y ait eu un corps de surnuméraires attachés à la garde constitutionnelle. De tous ceux

soupçonnais des intentions hostiles, des moyens cachés, et j'appréhendais un combat cruel; je pris aussitôt ma résolution.

« Comme magistrat, je me dis à moi-même : Tu dois préserver la vie du Roi et de sa famille avec le même soin, *et c'est beaucoup dire,* que tu mettrais à préserver les plus obscurs citoyens; eh bien! c'est les mettre en sûreté que les mener à l'Assemblée. Comme magistrat encore, tu dois préserver l'Assemblée elle-même de tout péril; eh bien! placer le Roi dans son sein, c'est interdire à la faction qui la menace d'attenter sur elle.

« Comme citoyen, j'ai considéré que le Roi et sa famille étaient d'*utiles otages* dans une guerre entreprise sous son nom par les puissances étrangères, et nous tiendraient lieu d'un grand nombre de légions contre nos ennemis. Enfin j'ai considéré que ma magistrature, prête à rentrer dans la souveraineté du peuple, ne m'obligeait pas à mourir superstitieusement au pied d'un trône qui s'abîmait lui-même dans la puissance nationale; et, sans délai, j'ai dit au Roi et à sa famille : *C'est à l'Assemblée nationale qu'est votre unique retraite.* Quelque résistance m'a été opposée; elle a été pour moi un motif de plus pour presser, pour entraîner. « Marchons », a dit le Roi à mes dernières paroles, et je l'ai précédé à l'Assemblée nationale.

« Citoyens, ce service n'est point d'un conspirateur ni d'un patriote douteux. Qu'on examine ma conduite passée, mes opinions, mes discours, mes liaisons, mes habitudes; qu'on voie ce que j'ai écrit sur l'égalité, sœur de la liberté, mes dénonciations contre ses ennemis; enfin qu'on se rappelle les opinions que j'ai prononcées à l'Assemblée, et l'on verra que la liberté, l'égalité, la monarchie économique et non héréditaire, la république elle-même, ne sont ni assez étrangères ni assez peu respectables à mes yeux pour que j'aie pu m'abaisser à conspirer contre elles. » (*Moniteur,* vendredi 24 août 1792, n° 237.)

Nous avons entendu Rœderer en 1792; voici ce qu'il écrivait en 1832. Nous transcrivons littéralement, avec les soulignés, son récit, dans la *Chronique de cinquante jours;* les sentiments et les expressions sont les mêmes :

« ..... M. Mandat vint dire que la Commune le faisait appeler pour la « seconde fois. Il n'était pas d'avis d'y aller; M. Dejoly le croyait nécessaire « au Château. Je pensai que le commandant général était essentiellement aux « ordres du maire; qu'il était possible que le maire voulût aller au-devant des « rassemblements, et crût avoir besoin pour cela du commandant de la force « publique. Sur mon avis, Mandat partit, quoiqu'avec peine. Je me fondai « encore sur la nécessité d'éclaircir le prétendu contre-ordre donné par Manuel « relativement aux canons du Pont-Neuf, et de représenter à la Commune ce « qui lui paraîtrait nécessaire pour assurer la tranquillité. Mandat s'était rendu

qui avaient composé cette garde, il n'en était resté qu'un petit nombre à Paris, dont plusieurs s'étaient rendus auprès du roi dans la nuit du 9 au 10, lorsqu'ils apprirent que sa personne et sa famille étaient menacées : mais ils ignoraient, comme le petit nombre des personnes qui se trouvaient au Château, quels étaient les véritables projets et le nombre des assaillants. Quelle résistance utile eussent pu opposer en effet trois à quatre cents personnes enfermées dans le Château sans autres armes que leurs épées, et sans munitions quelconques? Il a été prouvé par les rapports les plus fidèles que les Suisses, qui ont opposé pendant quelque temps le courage du petit nombre à une armée très-nombreuse, n'avaient chacun que six cartouches.

Il avait été présenté au roi différents projets d'évasion; environné de gens dont les intentions ne pouvaient que lui être suspectes, il était bien éloigné d'en adopter aucun. Le parti constitutionnel connaissait la profondeur des projets des anarchistes républicains, et se croyant sûr de ses propres forces, il eût désiré conduire le roi en Normandie; mais le roi, sa famille, et le petit nombre des personnes qui les entouraient, étaient si éloignés, jusqu'à l'instant même du départ pour l'Assemblée, de supposer le danger réel qui existait; ils étaient tous si éloignés de croire à la conspiration dont ils allaient être victimes, et dont on a osé cependant accuser le roi d'être l'auteur, *qu'ils ont tous cru longtemps que cette insurrection n'était dirigée que par le parti constitutionnel; qu'elle n'avait d'autre objet que de forcer la famille royale à une évasion également désirée par les Jacobins; ils y auraient en effet trouvé le prétexte de la déchéance que Pétion était venu, peu de jours avant,*

« odieux à une grande partie de la garde par un dévouement fanatique à la « cour. *Il garantissait toujours sur sa tête* les bonnes intentions du Roi, il « était toujours *sûr* qu'il n'y avait à la cour aucun mauvais dessein. J'ignorais « la prévention établie contre lui; il aurait dû prendre des précautions pour « se rendre à la Commune : il paraît qu'il n'en prit aucune; *j'eus le chagrin « d'apprendre qu'il avait été tué en chemin.* » (P. 350.)

demander à l'Assemblée, au nom de la ville de Paris. Le trop bon et malheureux roi avait toujours craint l'effusion du sang; il avait toujours espéré éviter par des sacrifices personnels les fléaux de la guerre civile qui devaient nécessairement prendre naissance dans les excès des partis.

7° Je ne puis donner d'indication précise sur les personnes qui pouvaient avoir le plus d'influence et d'amis au château; *je sais seulement que Baumetz et Malouet avaient des intermédiaires* par lesquels ils faisaient parvenir des conseils; que *Madame de Luynes était un des principaux intermédiaires,* mais que les différentes personnes qui avaient accès auprès du roi et de sa famille, ayant, les uns et les autres, des vues ou des opinions différentes, dont aucune cependant n'aurait pu écarter le roi de la disposition constante où il a été de suivre fidèlement la marche constitutionnelle, *ont contribué à prolonger ses incertitudes sur les moyens, presque impossibles; de mieux pourvoir à sa sûreté.*

Je ne me rappelle point de faits importants qui prouvent, mieux que la conduite du roi, sa fidélité à suivre la Constitution. Quelques faits entre autres ont été énoncés dans des lettres écrites par M. Bertrand, lors du jugement du roi, et que je crois imprimées à la suite du recueil des pièces du jugement. Enfin, s'il vous était nécessaire de vous procurer d'autres renseignements que vous me croyiez capable d'ajouter à ceux que je vous transmets aujourd'hui, fort à la hâte, je suis à vos ordres, comptant bien sur la promesse que vous m'avez faite de brûler les notes que je pourrais vous fournir.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien m'accuser réception de ce paquet et de recevoir l'assurance des sentiments avec lesquels je suis votre très-humble et très-obéissant serviteur.

XXXVI

TERRIER DE MONCIEL A MALLET DU PAN, A GENEVE[1].

Au Pont-Neuf près Payerne, le 9 juin 1795.

On ne doit pas s'affliger beaucoup d'être attaqué, Monsieur, lorsqu'on a un défenseur tel que vous. Vos soins ont eu tout le succès que je pouvais désirer. La permission de leurs Excellences m'a été remise de la part de M. de Dompierre, lieutenant de l'avoyer. C'est lui qui, à ce que j'espère, voudra bien se charger d'obtenir l'agrément de la ville de Payerne; ainsi je serai en règle. J'aurai encore recours à vous, lorsqu'il sera question de renouveler ma permission; ce qui ne sera plus qu'une affaire de forme, les premières difficultés étant une fois franchies.

Je serais bien fâché que notre ami Malouet acceptât la commission que l'Angleterre lui propose[2], parce que je la crois impossible à exécuter aussi longtemps que les vues des deux cours seront telles qu'elles ont été jusqu'à ce moment; et je n'ai pas encore de raisons de croire qu'elles soient changées. Les Anglais ont voulu d'abord s'emparer de toutes les colonies, dans l'intention de les garder; et pour pouvoir les conserver à la paix, ils ont voulu que la France s'épuisât elle-même, afin qu'elle fût réduite à un état de défaillance tel qu'elle ne pût penser de longtemps soit à les redemander, soit à les reconquérir. C'est par cette idée seule qu'on peut expliquer la conduite de l'Angleterre pendant les dernières campagnes, soit après la prise de Valenciennes, soit vis-à-vis de la Vendée, etc.

[1] On trouvera dans le deuxième volume deux notes concernant Terrier de Monciel, pages 211 et 247.

[2] Tome II, page 283.

Ce sont les indemnités que les ministres anglais ont toujours demandées, dans leurs manifestes, comme dans leurs discours au Parlement. La suite des événemens leur ayant appris qu'ils n'étaient pas en état de garder les colonies, parce que leur population n'était pas suffisante pour fournir la quantité de troupes nécessaires à leur conservation, alors ils ont changé de système, ou pour mieux dire, ils ont adapté aux colonies celui qu'ils avaient suivi vis-à-vis de la France, c'est-à-dire de les laisser s'user sur elles-mêmes, afin qu'étant les seuls possesseurs de la grande masse des sucres, ils fussent les maîtres d'en fixer le prix. Maintenant ils voient que l'insurrection est comme un incendie qui se communique, et peut-être commencent-ils à sentir le danger qui les menace; mais je vous avoue que je les crois encore bien loin d'avoir des idées justes à cet égard.

D'un autre côté, les Espagnols ont été d'aussi mauvaise foi et aussi impolitiques que les Anglais, mais dans un sens différent : ils ne voulaient pas prendre les colonies pour eux-mêmes, mais ils aimaient mieux les laisser périr que de les voir dans les mains des Anglais; leur conduite en est une preuve évidente : avec des forces très-importantes et la possibilité d'en faire venir de plus considérables encore, ils n'ont jamais rien entrepris. Au contraire, ils ont favorisé l'insurrection des nègres ; ceux-ci vendaient publiquement ce qu'ils avaient volé à leurs maîtres. Jean-François était traité avec plus de distinction qu'aucun général ne l'a jamais été. Enfin le massacre des propriétaires rassemblés au Fort-Dauphin donne la mesure de leur perfidie[1].

Comment voulez-vous qu'un négociateur puisse concilier des intérêts aussi contraires ? Il faudrait d'abord convertir les deux cabinets, leur démontrer que leur véritable intérêt est de rétablir l'ordre à Saint-Domingue, pour le rendre à la France monarchie. Jusqu'à ce que cette idée soit adoptée, tous les efforts et les talents de notre ami deviendront inutiles. Lorsque vous

[1] Voy. la lettre de Malouet du 10 octobre 1794.

lui écrirez, peignez-lui le danger. Vous pouvez bien mieux que moi le lui faire sentir, et vous lui rendrez un grand service en l'empêchant de se charger d'une commission que je regarde comme infaisable.

Pardon, Monsieur, de tout ce bavardage ; mais il m'est dicté par un sentiment d'amitié que vous partagez et par l'estime et l'attachement que je vous ai voués pour la vie.

XXXVII

MALOUET A MALLET DU PAN, A BERNE.

Londres, 15 septembre 1795.

Votre lettre, mon ami, comme celles de Mounier des mois de juin et de mai, m'est arrivée il y a huit jours. Je lui ai écrit le lendemain ; ma lettre vous était commune : il doit vous l'avoir communiquée. Quant aux observations politiques, je vous ai gardé pour une occasion particulière ; en voici une : j'en profite.

Boissy d'Anglas, qui est le plus honnête homme de la Convention (ce n'est pas beaucoup dire, mais enfin il n'a pas voté la mort du roi, et il a le premier parlé raison dans cette assemblée de cannibales) ; bref, Boissy d'Anglas m'a fait faire de grands compliments et m'a témoigné beaucoup d'intérêt ; je viens de lui écrire par une occasion sûre, et je vous envoie ma lettre [1], parce que, si les ouvertures qu'il m'a fait faire peuvent avoir quelque suite, vous et Mounier êtes bien plus en mesure d'en profiter que moi et de traiter ce qui est relatif aux

[1] Cette lettre de Malouet à Boissy d'Anglas, document politique du plus grand intérêt, et dont Mallet du Pan avait gardé une copie, a malheureusement péri, avec beaucoup d'autres documents de la même époque, dans l'incendie du palais d'Orçay, à Paris, le 24 mai 1871.

émigrés. C'était là mon objet principal. J'ai mis en mouvement sur ce point Macpherson, qui a écrit en Prusse, à Bâle[1] et à Manfredini[2]. Il est actuellement en Écosse, et m'a promis de me faire part des réponses qu'il aurait.

Je ne suis pas parti, comme vous le voyez. — La paix de Bâle a mis fin à ma mission, qui, quoique vous en disiez, avoit un but utile. — J'ai reçu depuis, de Saint-Domingue, un diplôme de député avec un traitement; mais la colonie qui m'appointe n'a pas le sol; elle consomme un argent immense à l'Angleterre pour ne rien faire, elle est sans crédit, sans ressources, et je suis réduit aux emprunts comme ci-devant.

J'ai mandé à Mounier que les gens qui se prétendent intruits ici croient à une négociation actuelle entre l'Angleterre et la France. Le prix des fonds aide à cette conjecture, ainsi qu'un ordre du Conseil qui permet aux vaisseaux neutres de charger du grain pour les ports de France, où la disette se fait déjà sentir malgré la récolte. On conclut encore une paix prochaine du retour de Bourdon de l'Oise[3], de l'abandon de son expédition pour Saint-Domingue, tandis que ce pays-ci prépare

[1] *A Bâle* — désigne Barthélemy, l'habile négociateur des deux traités de 1795 avec la Prusse et avec l'Espagne.

[2] Manfredini était alors premier ministre du grand-duc de Toscane, Ferdinand III, qui avait succédé à son père Léopold, devenu empereur d'Autriche à la mort de Joseph II. Lorsque l'invasion française, en 1799, contraignit l'archiduc à chercher un refuge en Autriche, Manfredini suivit sa fortune, et fut encore son premier ministre dans le duché de Wurtzbourg, jusqu'au moment où sa santé le fit revenir en Italie, où il mourut en 1829.

[3] Robespierre ne demandait plus, pour consolider la République, que la tête de six conventionnels, chefs de la faction ennemie. Bourdon de l'Oise était le premier, Tallien le second. Il fallait tuer ou être tué; c'est la loi de la Révolution. Robespierre tombé, la Convention devient hésitante. L'année suivante, après le massacre de Quiberon, elle envoie Bourdon en Vendée; mais celui-ci pouvait-il arrêter les atrocités qu'il avait lui-même conseillées? Membre du Conseil des Cinq-Cents, il devient un réactionnaire; suspect aux deux partis, il se trouve isolé, et, par un de ces retours fréquents à une pareille époque, victime du 18 fructidor. Déporté à la Guyane, il mourut à Sinnamari en 1797.

le plus formidable armement, qu'il eût été si important à la Convention de prévenir, si l'on ne suppose que les arrangements sont à peu près convenus; qu'on laisse à l'Angleterre le temps et les moyens de soumettre Saint-Domingue, qui sera rendu à la France, laquelle cédera à son tour la Martinique; voilà le dire des spéculateurs politiques, et je ne vous parle pas des bruits de café. En attendant, vingt-cinq mille hommes et douze vaisseaux de plus vont être expédiés pour les îles du Vent et à Saint-Domingue. Nous sommes compris pour douze mille dans cette répartition. Le général Abercromby commande le tout; mais, quelque chose qu'on fasse, l'ordre est encore plus difficile à rétablir dans les colonies qu'en Europe.

Nous avons ici des nouvelles de Paris du 8 et du 9. La Convention lutte en cet instant contre le vœu manifeste de la grande majorité de la France [1]; mais j'oublie que vous êtes personnellement et mieux instruit que moi; lorsque cette lettre vous parviendra, la contestation actuelle sera décidée. C'est donc de la nouvelle Assemblée qu'il faut attendre une amélioration quelconque dans notre destinée. Je l'espère encore, sans me dissimuler tous les obstacles, toutes les commotions qui se préparent.

Adieu, mon ami. Reprenons le cours de notre correspondance. Je vais essayer de vous écrire tous les quinze jours; faites-en autant. Adieu. Montlosier qui sort de chez moi, vous dit mille choses.

[1] La Convention venait de décider (décret du 22 avril 1795) que le nouveau Corps législatif serait, dans la proportion des deux tiers, composé de conventionnels. Une grande agitation se manifesta dans Paris, où le décret fut rejeté par les sections; mais dans les provinces, l'indifférence et la lassitude des électeurs donnèrent gain de cause à la Convention. Ce dernier acte de violence, qui imposait cinq cents députés à la France, provoqua l'insurrection du 13 vendémiaire. Peu de jours après, la Convention allait expirer dans l'impuissance (26 octobre 1795).

XXXVIII

MOUNIER A MALLET DU PAN, A BERNE.

Weimar, le 13 novembre 1795.

Vous vous plaignez de mon silence, mon cher Mallet; je vous ai écrit deux fois, l'une par le fils de M. de Mun, et l'autre par la poste.

Je ne sais si je vous ai dit que parmi les lettres que vous m'avez envoyées, il y en avait une de M. de Flachslanden [1], qui se plaint de mon dernier ouvrage [2], et prétend qu'il est contraire à l'opinion du roi.

[1] Dernier représentant d'une ancienne famille d'Alsace établie en Silésie au dix-huitième siècle, et plus tard en Bavière, où celui-ci avait rang à la cour de conseiller intime. Dès le début de la Révolution, Flachslanden avait été l'agent secret de Louis XVI et des princes. Une volumineuse correspondance que possède M. Feuillet de Conches atteste cette confiance et l'activité de ces rapports. Une lettre de Mallet du Pan du 16 septembre 1795 (*Mémoires*, II, 181) nous fait voir Flachslanden très en crédit à la petite cour de Vérone; il y combattait l'influence du maréchal de Castries, et répondait à des communications de Mounier « avec dédain et dureté. » Cependant les idées de Mounier et du maréchal de Castries étaient adoptées par Louis XVIII dès l'année 1796; Malouet le savait et il le dit à la dernière page de ses *Mémoires*. Flachslanden était donc plus royaliste que le Roi; cela s'est vu. Il était ce que l'on appellerait aujourd'hui un *chevau-léger;* mais un chevau-léger allemand!

[2] *Adolphe, ou Principes élémentaires de politique et résultats de la plus cruelle des expériences.* (Londres, 1795, in-8.) Dans cet écrit peu connu et dans une forme qui sent son dix-huitième siècle, l'auteur introduit un dialogue entre un jeune homme et un vieillard, Adolphe et Ulric, cherchant honnêtement à concilier les principes de l'*Esprit des Lois* et les doctrines du *Contrat social*. Passant de la vie sauvage aux progrès successifs de l'état de société, l'ancien constituant traite *de la souveraineté du peuple, de l'inégalité politique, des conditions de la liberté, du despotisme démocratique :* « Aucun despote de l'Asie, — dit-il avec raison, — ne pourrait impunément « imiter les crimes des tyrans révolutionnaires. La révolte, ce terrible moyen

La colère de nos amis de Londres est au comble; je crois même qu'elle va trop loin. Je vais écrire à Malouet, le plus sage de tous, pour contenir l'exaltation des autres. Il serait malheureux qu'on pût les considérer, en interprétant mal leurs plaintes et leurs censures, comme les ennemis de la royauté légitime.

Dans les détails que vous avez la bonté de me donner, je suis fâché de n'en point rencontrer qui vous soient personnels. Vous ne me dites pas si vous restez en Suisse, si vous avez reçu une réponse de vos amis de Vérone. Je veux connaître jusqu'à votre logement, vos ennuis et vos distractions. Je vous ai trop apprécié en Suisse, pour ne vous avoir pas voué un intérêt très-distinct de la politique.

Je ne vous parle pas des succès des armes allemandes; les gazettes vous en instruiraient avant moi. Avez-vous appris que l'Angleterre a fait sommer le landgrave de Hesse [1] d'envoyer

« que Locke a nommé *l'appel au Ciel,* est l'unique ressource des opprimés; « mais comment déterminer l'instant où l'insurrection devient légitime? Il est « impossible de le fixer, et l'on ne doit pas chercher des règles là où *la nature « ne permet pas d'en établir.* » Un peu plus loin, la pensée de l'auteur se précise, et il n'a plus besoin de recourir à *la nature* : « Partout où pénétre-« raient, » dit-il, « les maximes d'égalité politique et de souveraineté du « peuple, elles produiraient les mêmes effets », c'est-à-dire la dissolution de la société. L'absurdité d'une république française étant reconnue par Rousseau lui-même, puisqu'il déclare que « si les doctrines du *Contrat social* étaient « applicables, elles ne le seraient qu'à un très-petit État », l'auteur conclut en faveur d'une monarchie tempérée par de bonnes lois et à *la nécessité de « reconstruire l'édifice avec les matériaux qui existent encore.* » Enfin, Ulric et Adolphe se promettent de « dissiper par leurs conseils les erreurs des amis « de la liberté. » Il est facile de deviner dans ce qui précède ce que Flachslan-« den jugeait contraire à l'opinion du roi. »

[1] Guillaume IX, fils du landgrave Frédéric II, avait vu son pouvoir ébranlé par la chute de Mayence, en 1792. La panique avait gagné même la rive droite du Rhin. Après bien des hésitations, il venait de signer, le 28 août 1795, un traité de paix avec la France, renonçant aux subsides de l'Angleterre, et à lui fournir des troupes. Créé électeur sous le nom de Guillaume Ier, à la suite du traité conclu le 5 mai 1796 entre la France et la Prusse, il fut confirmé dans cette dignité par la convention du 23 mai 1802. Menacé alter-

des troupes à l'armée de M. de Clerfayt [1], dans la proportion des subsides qu'il reçoit, sous peine de les perdre? La Cour de Vienne a redemandé son contingent à l'électeur de Saxe, qui s'excuse de l'avoir rappelé, sur ce qu'on n'en faisait aucun usage, et qu'il ne prévoyait pas les efforts tentés depuis ce temps-là avec tant de succès. Il assure qu'il a donné ordre à d'autres régiments de se tenir prêts pour le printemps prochain, dans le cas où la paix ne se ferait pas dans le cours de l'hiver.

Je suis à Weimar depuis hier. J'ai passé plusieurs jours à Gotha et le reste du temps à Erfurt. J'ai été fort bien accueilli à la Cour de Gotha par le duc et par la duchesse, quoique l'un soit accusé dans le public d'une aristocratie excessive et l'autre de démocratie.

Du 15 novembre.

Je n'ai pu faire partir cette lettre avant-hier, parce qu'il m'a été impossible de disposer d'un seul moment. J'ai été, presque sans intervalle, deux journées entières chez le duc de Saxe-Weimar [2]. Ce prince se conduit envers les Français avec l'hu-

nativement par ses deux puissants voisins, il vit son pays occupé en 1806, après Iéna, et, l'année suivante, incorporé au nouveau royaume de Westphalie. Au congrès de Vienne, il demanda le titre de roi, qui lui fut refusé, mais il garda le titre d'électeur quoiqu'il n'y eût plus d'empereur à élire.

[1] Le comte de Clerfayt, général autrichien, déjà remarqué dans la guerre de Sept ans et dans les campagnes de Turquie, en 1788 et 1789. Il prit Stenay, exécuta une belle retraite après Jemmapes, fit lever le siége de Maëstricht en 1793, fut battu en 1794 à Wattignies par Jourdan, et débloqua Mayence en 1795. Il a un tombeau à Vienne, où il mourut en 1798.

[2] Charles-Auguste, le plus aimable des souverains. De son temps, Weimar eut l'éclat d'Athènes et de Ferrare. Ses goûts étaient partagés par la duchesse Louise, de qui madame de Staël a dit : « Elle est le modèle d'une femme « destinée au rang le plus illustre... L'héroïsme des temps chevaleresques est « entré dans son âme sans rien lui ôter de la douceur de son sexe. » Ces nobles qualités ne parurent jamais mieux que dans les mauvais jours. Après Iéna, la duchesse sut protéger son petit État, et se faire respecter; lorsque, se trouvant en présence du vainqueur, elle eut à subir cette grossière apostrophe : « Madame, qui êtes-vous? » la fermeté prudente de sa réponse mit chacun

manité la plus touchante; il a recueilli ceux que l'électeur de Mayence avait renvoyés d'Erfurt [1], et les comble de politesses et de bienfaits. S'il a eu, comme on l'assure, des principes de démocratie, c'était uniquement par illusion de bien public; il a maintenant les opinions les plus saines, et tous les émigrés qu'il a reçus ont pris le bon parti de suivre son exemple, et m'ont fort bien traité.

Ne m'écrivez plus à Dresde, comme je vous en avais prié; il est vraisemblable que nous passerons l'hiver à Weimar. Indépendamment des ressources de l'esprit, qui s'y trouvent plus qu'ailleurs, le bon marché nous tente. Dresde est fort cher. J'étais muni pour cette dernière ville des meilleures recommandations, et j'avais la certitude d'y être bien reçu; mais, outre les autres avantages, je trouve encore ici celui de la proximité d'Erfurt, où habitent la duchesse de Bouillon et le prince

à sa place. Cette intempérance de langage, habituelle au conquérant, explique le mot de M. de Talleyrand : « *Quel dommage qu'un si grand homme soit si mal élevé!* »

[1] Depuis que l'empire n'existait plus que de nom, l'électorat était un titre sans fonction, et les principautés ecclésiastiques n'avaient plus leur raison d'être. Le baron d'Erthal fut le dernier prince-archevêque électeur de Mayence (1774-1802). Archichancelier de l'empire et président du collége des électeurs, il exerça encore son droit en 1792, en couronnant François II, le dernier empereur élu. Successeur du prudent et habile Emmerich-Joseph (1763-1774), d'Erthal ne fut ni l'un ni l'autre. La même année (1792) le vit accueillir avec enthousiasme le prince de Condé et les émigrés, puis les éloigner lorsque la guerre eut été déclarée à l'empereur; bientôt après, fêter les souverains de la coalition et faire imprimer dans son palais le manifeste du duc de Brunswick. Lorsque Mayence ouvrit ses portes devant Custine, le 20 octobre, l'électeur en était sorti la veille incognito. L'année suivante, les Prussiens rentraient dans Mayence; l'électeur, déchu de sa souveraineté par la convention rhénane (18 mars 1793), était allé à Erfurt, auprès de son suffragant, attendre les événements; mais il ne devait pas revoir son palais. Son dernier acte d'autorité fut le renvoi des émigrés d'Erfurt. — Mayence, encore une fois investi par les Français en 1794, était délivré par Clerfayt en 1795. Deux ans plus tard, la paix de Campo-Formio allait rendre à la France Mayence et la rive gauche du Rhin, et faire de la ville de saint Boniface et de Frédéric Barberousse le chef-lieu d'un département français.

Emmanuel, le voisinage de Gotha, d'Iéna, et une des meilleures sociétés de l'Allemagne. Si nous trouvons un logement convenable, nous resterons ici, et je vous le manderai tout de suite.

XXXIX

MALOUET A MALLET DU PAN, A BERNE.

Londres, 4 décembre 1795.

Votre lettre du 31 octobre m'arrive, mon cher ami. Vous avez dû recevoir depuis celle que je vous ai écrite le 20 ou le 25 du même mois, par laquelle je vous faisais part des nouvelles qui m'arrivaient de Paris. Boissy-d'Anglas me faisait dire en termes très-vagues, ce que je savais déjà, que la position ainsi que l'état des choses avait fort changé, et je ne vois rien encore qui permette de renouer ou de rendre utile ce commencement de correspondance.

Les détails dont vous me faites part ont renouvelé toutes mes douleurs. Nous étions instruits ici dès la fin de septembre du mouvement qui se préparait dans les sections [1] et des causes qui devaient le rendre désastreux : absence de moyens, point de mesures correspondantes avec les départements, défaut d'accord entre les entreprises du dehors et celles du dedans; toutes vos réflexions étaient les miennes, avec la différence que j'étais moins instruit que vous du but qu'on se proposait. Vous pensez bien qu'aucune de vos idées, de vos suggestions, de vos

[1] La lutte entre la Convention et les sections, c'est-à-dire entre ceux qui voulaient la république et ceux qui étaient las de ce honteux régime, avait éclaté le 23 septembre, à l'occasion du décret par suite duquel les deux tiers des membres de la Convention devaient faire partie du nouveau Corps législatif. Les sections de Paris rejetèrent le décret, et se mirent en insurrection. On sait comment Bonaparte, dans la journée du 13 vendémiaire, sauva la Convention, qui devait expirer quelques jours après.

indignations même, ne m'est étrangère. Nous sommes ici sept ou huit, raisonnant avec vous et comme vous. L'archevêque de Bordeaux, celui d'Aix, celui de Toulouse, M. de Bouillé, Montlosier, Lally, Panat, et voilà tout : Comment voulez-vous que nous composions un parti ? Qu'y avait-il à faire qui dépendît de nous et que nous ayons négligé ? Vous êtes au milieu des enragés, et nous aussi. Tant qu'il a été question de Quiberon, de projets de descente, il n'y avait ni sûreté ni possibilité même de contrarier de telles mesures. Cependant, vous croirez bien que nous ne nous en sommes pas gênés. Tout ce que j'ai pu dire et faire dire était dans votre sens. Il en est résulté qu'on m'a signalé aux princes comme leur ennemi, comme voulant sacrifier la France à Saint-Domingue, et employant à cet effet une influence que je n'ai pas. M. de Puisaye avait tellement fasciné les yeux du ministère, qu'ils ne doutaient pas de la révolte entière de la Bretagne [1], et ils en ont encore l'espérance. On a fait passer récemment des armes, de l'argent, des émigrés, aux

[1] Mal vu par les émigrés à Londres, Puisaye avait eu cependant assez d'influence sur les ministres pour les décider à former une expédition destinée aux côtes de Bretagne. Ce fut l'origine de la malheureuse tentative de Quiberon, dont le souvenir fait peser sur la mémoire de Puisaye un soupçon qui n'est pas encore éclairci. Quoi qu'il en soit, voici le témoignage d'un historien accrédité : » Puisaye venait de faire sa ronde.... Il accourt, et trouve « Sombreuil à la tête de sa division ; il lui ordonne de prendre une position « et de l'y attendre, mais sans vouloir partager ses périls. Au lieu de chercher « dans les rangs ennemis une mort glorieuse, il s'embarque précipitamment « et fuit vers l'escadre anglaise. Honteuse désertion ! éternel opprobre de « Puisaye, qui, d'après son abjecte soumission aux ordres secrets de l'Angle- « terre, livrait son propre parti. »

Six mois après le désastre, on vit Puisaye, ramené par les Anglais, reparaître en Bretagne. Découragé par l'accueil qu'il y reçut, il tenta de réorganiser les forces royalistes sur d'autres points, et de se créer une influence auprès du comte d'Artois : toutes ses tentatives échouèrent. Enfin, de retour à Londres, il obtint du gouvernement un établissement dans le Canada. Après la paix d'Amiens, il revint en Augleterre, où il mourut en 1827. (Alphonse de Beauchamp, *Histoire des guerres de la Vendée*. Paris, 1809, 3 vol. in-8°.— *Correspondance des chefs royalistes*, publiée par Buisson.)

chouans, que l'on assure toujours former un rassemblement de quatre-vingt mille hommes.

Quant aux mesures morales, à la doctrine politique qu'il fallait présenter à la France comme étant celle des princes et des puissances, tout a été tenté, mais inutilement; Lally a fait un travail excellent, mais qu'on a dédaigné. Vous ne faites pas attention que tous les gouvernements, plus faibles que jamais, n'imputant leur faiblesse qu'aux idées de liberté et d'innovation, tendent de toute leur force à les étouffer, ce qui est impossible, au lieu d'en diriger l'emploi, ce qui pourrait seul en empêcher l'abus. Quand on parle de vœu du peuple, d'esprit public, de représentation nationale, vous n'entendez de toute part que le cri de fureur : *Voyez ce qui se passe en France !* Et un sourire de pitié, d'indignation, est tout ce que la raison la plus calme peut obtenir de ces messieurs. Personne ne disconvient que le roi et son frère sont mal entourés, mal conseillés; on blâme même assez généralement la proclamation; mais c'est en disant qu'il n'en fallait point, que ce n'était pas le moment. Quant à une explication franche et libérale des principes de gouvernement qui peuvent être applicables aux Français, on n'en veut pas. On sous-entend toujours que le régime de la force, de l'autorité absolue est le seul désirable; qu'il ne s'agit que de préparer, que de faire naître l'occasion de l'établir. Ils nous appellent dédaigneusement gens à système, intrigants dangereux. Il n'y a donc pas d'espérance de convertir cette multitude de proscrits au point d'en faire un parti raisonnable, agissant de concert et avec des formes conciliantes. Mais ce qui ne peut être fait au dehors pourrait l'être au dedans. Il est bien probable que dans l'intérieur il y a aussi peu d'harmonie et de raison qu'au dehors, car s'ils s'arrêtaient à un plan monarchique qui leur convînt, ce plan serait bientôt forcément adopté; et en supposant qu'il y ait un jour une assemblée législative purgée de régicides, de jacobins, et cela finira par là, c'est cette assem-

blée qui rétablira une monarchie mixte, sans notre intervention.

Mais vous pensiez par vos écrits avancer ce moment. Vous savez qu'il y a plus d'un an que je vous avais proposé de nous réunir pour un ouvrage périodique écrit dans ce sens. Vous y aviez d'abord consenti; vous deviez venir à Londres, ensuite à Hambourg; vous vous êtes fixé à Berne. Je conçois que l'embarras, la dépense d'un grand voyage ont dû vous arrêter; mais du moment que notre réunion est devenue impossible, le travail que j'avais conçu l'est aussi. Individuellement, nous ne pouvons rien sans vous; moi surtout, lié par plusieurs motifs et par différentes considérations, je n'ai pas dû me mettre seul en évidence; ce n'eût été que par un développement périodique et soutenu d'idées raisonnables que nous aurions pu faire effet à la longue. Voyez maintenant s'il vous convient de m'adresser des lettres politiques destinées à être publiées; je les ferais imprimer à Londres, ainsi que mes réponses.

Au surplus, je pense, contrairement à votre opinion, que les succès du maréchal Clerfayt [1] conduisent à une paix plus avantageuse, sans en retarder l'époque; car vous ne devez pas oublier que la diète s'était engagée à ne traiter que sur le *statu quo ante bellum :* or, il était bien plus difficile d'y ramener les Français, s'ils avaient étendu leurs conquêtes, qu'il ne peut l'être, s'ils les abandonnent. De ce côté-là je vois donc plus de facilités. Dans l'intérieur de la France, on a plus que jamais besoin de la paix; on la désire vivement. Reste l'affaire des colonies, difficile à arranger; je reviens à cet égard à ma première idée, de déclarer l'indépendance de Saint-Domingue, sous la garantie des puissances maritimes de l'Europe, qui fixe-

[1] Les échecs de Custine et de Dumouriez avaient fait perdre aux Français la rive gauche du Rhin; la bataille de Fleurus (25 juin 1794) leur en ouvrit encore une fois la route. Une année fut employée à insvestir Mayence. Clerfayt surprit les assiégeants, et, le 29 octobre 1795, les chassa de leurs lignes de circonvallation. La place était dégagée. La paix de Campo-Formio devait rendre à la France la ligne du Rhin avec Mayence (17 octobre 1797).

raient la forme de son gouvernement. Depuis la cession du territoire espagnol [1], cette possession est un royaume où l'on pourrait réunir tous les émigrés, si l'on persiste à les chasser de France. L'Espagne ne consentira sûrement pas que cette île appartienne à l'Angleterre; d'une autre part, la rendre à la France dans l'état où elle est et avec les principes d'insurrection qui y sont établis, c'est y perpétuer l'anarchie. Il n'y a donc que l'indépendance qui présente une issue. Voyez ce que vous pouvez faire de cette idée, qui commence à ne paraître plus si bizarre à quelques politiques anglais.

Montlosier vous répond, et Macpherson dit toujours qu'il vous écrit. Ne soyez point inquiet pour nous de l'agitation que produisent les deux nouveaux bills dont vous entendrez parler. La réunion des propriétaires dans un même esprit préserve ce pays-ci et renforce le gouvernement.

Que présumez-vous du sort de la Hollande? Je ne serais point étonné que le roi de Prusse n'y rétablît encore une fois son beau-frère [2]; mais le cap de Bonne-Espérance et

[1] Le second traité de Bâle (22 juillet 1795) entre la France et l'Espagne restituait à cette dernière ce qui avait été conquis au sud des Pyrénées, en échange de la partie espagnole de l'île de Saint-Domingue.

[2] Lorsque le grand Frédéric donna sa nièce en mariage au stathouder Guillaume V, il dit à la jeune princesse : « Vous allez trouver tous les avantages attachés à la royauté sans aucun de ses inconvénients. » Le contraire eût été plus vrai. Témoin, pendant sa minorité, des luttes entre les patriotes, que favorisait la France, et les stathoudériens, soutenus par la Prusse et par l'Angleterre, Guillaume V, après des années de troubles, se vit dépouillé de ses prérogatives et bientôt suspendu de ses fonctions par les États (8 septembre 1785). L'arrestation de la princesse d'Orange acheva de déterminer le roi de Prusse à venir au secours de son beau-frère. Deux ans après, une armée rétabit le stathouder dans ses droits, et la première condition du traité signé à La Haye et à Berlin (15 avril 1788) fut le maintien du stathoudérat héréditaire dans la maison de Nassau-Orange. Cet état de choses subsista quelques années, mais la conquête de la Hollande par Pichegru réduisit Guillaume V à chercher pour la seconde fois un asile en Angleterre. Il ne revint sur le continent que pour renoncer, au profit de l'empereur Napoléon, à ses droits de quasi-souverain, et il mourut obscurément à Brunswick en 1806.

Ceylan[1], qui suivra bientôt, croyez-vous que les Anglais s'en désistent? Ceci, par exemple, peut bien faire difficulté pour la pacification générale. Bon Dieu! que deviendrons-nous?

Adieu mon ami; si vous voulez persévérer à m'écrire sans attendre mes réponses, j'en ferais autant de mon côté.

XL

MALOUET A MALLET DU PAN, A GENEVE.

Londres, 10 janvier 1796.

Montlosier me procure une occasion sûre de vous écrire, et j'en profite, mon cher ami. Vous devez avoir reçu, par le correspondant de la maison Muittemann à Fribourg, ma réponse à votre dernière lettre. J'ai appris depuis que vous deviez décidément venir à Hambourg, où l'on vous attend au commencement du mois prochain. Je serai fort heureux de ce rapprochement, car il semble que nous soyons aux antipodes l'un de l'autre.

Depuis vos sages et prophétiques observations, les probabilités sont toujours en faveur de vos calculs, mais non pas les événements. Le gouvernement français, toujours prêt à crouler, se soutient, et ne change point de ton malgré ses revers. L'emprunt forcé[2] ne présente aucune base connue de succès; cependant les réquisitions, les recrutements continuent sans opposition, et enfin la suspension d'armes entre Clerfayt et Jourdan

[1] Voy. la lettre du 10 janvier 1796.

[2] Ce moyen de terreur, imaginé par la Convention, devait produire 600 millions en numéraire ou en assignats au cours, c'est-à-dire au centième de leur titre. La mesure avorta. Le 18 mars 1796, le gouvernement brisa la planche aux assignats, et les remplaça par les *mandats territoriaux*, qui subirent la même dépréciation et disparurent au bout de trois mois.

semble indiquer des deux parts un besoin égal de repos. On y ajoute ici des préliminaires, un commencement de négociations entre l'Empire et la France; deux commissaires français sont attendus à Douvres. Une lettre de Calais, en date du 6, les annonce; mais ce pourroit bien être une nouvelle d'agiotage, d'autant que la déclaration du Directoire n'est qu'une répétition du message du roi au Parlement, et que l'un et l'autre me paroissent peu disposés à se relâcher des prétentions qui rendent la paix si difficile, quoique bien nécessaire [1].

C'est surtout depuis les derniers succès de Clerfayt, et encore depuis la prise du cap de Bonne-Espérance et de Trinquemalé [2], que ce gouvernement-ci élève ses prétentions à un terme inconciliable avec la sûreté des autres puissances maritimes. Celles-ci consentiront-elles à lui abandonner les principaux établissements hollandais et français dans les deux Indes? Je ne le crois pas. — La France voudra-t-elle, elle-même, tout restituer et céder ses propres possessions? L'impuissance absolue de continuer la guerre peut seule la réduire à cette extrémité, et s'ils arrivent à cette impuissance, s'ils sont hors d'état d'entretenir leurs armées, leur gouvernement actuel ne peut plus subsister. C'est un problème insoluble qu'un tel état de choses.

Mais nous voyons toujours les probabilités renversées par des événements imprévus. Le cadavre républicain se meut en-

[1] Vers la fin de l'année 1795, la politique de Pitt commençait à fléchir devant l'opinion fortement prononcée pour la paix. Pour obtenir les subsides dont il avait besoin, et pour faire ratifier par la majorité les mesures contre les meetings, dont l'agitation prenait un caractère séditieux, Pitt fut obligé d'annoncer au parlement des tentatives pour traiter avec le Directoire. C'est par suite de ces engagements que des ouvertures furent faites à l'envoyé français en Suisse, Barthélemy, par le ministre d'Angleterre, Wickham; mais le 28 mars 1796, le Directoire fit parvenir au gouvernement anglais une réponse insolente et hautaine, par laquelle il déclarait son refus de jamais traiter de la restitution *des pays réunis*. (*Mémoires de Mallet du Pan*, t. II, p. 227.)

[2] La colonie hollandaise du Cap avait été enlevée en 1795 par les Anglais, qui, la même année, s'étaient emparés de Trinquemalé, point important de l'île de Ceylan et relâche sur la route de l'Inde.

core comme un être vivant. L'impossibilité où ils croient être de trouver aucun autre moyen d'existence que celui qui les fait tenir debout sur leurs ruines, les y soutiendra peut-être sans qu'on conçoive par quel miracle. Il n'y a rien de plus fou, de plus monstrueux que leur système de finances, qui semble depuis six mois ne pas leur promettre quinze jours de durée. Ils annoncent eux-mêmes que tous les ressorts se brisent dans leurs mains, et ils vont. Ils prennent, par leur emprunt forcé, la valeur effective de toute la richesse monétaire; ils auront du blé, de l'eau-de-vie, quelque argent, des draps, des toiles, et il est possible qu'ils fassent subsister leurs armées la campagne prochaine. L'Angleterre ne le croit point et ne veut traiter qu'après le succès de l'expédition d'Amérique, que vous savez sûrement avoir été fort retardée et contrariée par des coups de mer multipliés. Le convoi a été dispersé trois fois. Quarante bâtiments sur deux cent dix-huit sont rentrés dans les ports d'Angleterre, et le 26 décembre, date de la dernière lettre de l'amiral Christian, il n'avait avec lui que cent vingt bâtiments, et cependant il continuait sa route dans l'espoir de rallier le reste. Ce convoi, un des plus considérables qui soit sorti d'Angleterre, porte quinze mille hommes aux Isles du Vent. Huit mille partent de Cork pour Saint-Domingue, et quatre mille vont partir encore en février, ce qui fera en tout vingt-sept mille hommes, répartis entre les Iles du Vent et Saint-Domingue. Il n'est pas douteux que ces forces ne suffisent pour prendre et soumettre complétement les Iles du Vent[1]; il en eût été de même à Saint-Domingue, si l'expédition y fût arrivée en octobre; mais, comme l'armée ne peut y être débarquée et en mouvement qu'en mars ou avril, et que les pluies, les torrents rendent les grandes opérations impraticables pendant les six mois d'été, je ne présume pas qu'on réussisse à soumettre complétement cette grande colonie.

[1] Ces troupes étaient aux ordres du général Abercromby, qui s'embarqua le 9 février 1796. (*Mémoires*, t. II, chap. XXI.)

Quoi qu'il en soit, il faudra bien dans six mois au plus tard s'occuper de la paix, et j'y vois encore de grandes difficultés relativement aux colonies, soit que les Anglais veuillent les garder ou qu'ils consentent à en rendre une partie aux Français. Leur gouvernement rétractera-t-il le décret d'affranchissement des nègres? Tel qu'il est composé maintenant, et avec ses principes, je pense qu'il ne le peut ni ne le veut; que le système encore dominant ne permet point l'effacement d'un de ses principes les plus solennels; il faudrait donc un autre gouvernement, une autre constitution, pour régler amiablement avec l'Angleterre le régime des colonies, en en supposant la restitution.

L'Angleterre les gardera-t-elle? Ici je vois l'opposition de l'Europe entière, et le gouvernement français encore renversé, s'il est forcé de consentir à un tel abandon. Que faire cependant? Si le gouvernement se soutient, si c'est avec lui qu'il faut traiter, je ne vois d'autre ressource que de le déterminer à prononcer l'indépendance de ses colonies, en y conservant la liberté de commerce et de navigation; et comme cette indépendance serait une absurdité si l'on n'en déterminait le mode, il me semble que toutes les puissances maritimes devraient garantir un régime uniforme des colonies, en fixant pour chacune son droit d'influence sur sa législation et sa police intérieure.

L'Espagne pourrait alors effacer la honte et le danger de sa cession[1], en conservant ses garnisons dans quelques points principaux de son territoire; l'Angleterre occuperait les autres. Saint-Domingue et la Martinique ayant appelé la protection des Anglais, seraient ainsi sous leur protection. Les autres colonies françaises seraient aussi sous la protection des autres puissances maritimes, et la liberté de commerce serait établie dans toutes.

Quelque opinion que vous ayez de cet arrangement, je ne

[1] La partie espagnole de Saint-Domingue avait été cédée à la France par le traité de Bâle (22 juillet 1795).

vois point d'autre expédient pour rétablir la paix en Amérique; car les principes français et le développement qu'ils ont eu déjà parmi les nègres et les matelots réduiront les îles à la condition de celles de la mer du Sud, si l'on ne revient unanimement à un régime répressif. Or, ce n'est pas là ce que peuvent et ce que veulent les Français dans ce moment-ci [1].

Je ne vous parle pas de toutes les difficultés que j'aperçois dans les négociations relatives au continent. Autant la paix me paraissait facile, en supposant aux Français quelque modération, autant leur état actuel m'y paraît un obstacle, parce qu'ils ne sont ni assez faibles ni assez forts pour que les espérances et les prétentions ne se prolongent pas de part et d'autre; et alors qu'arrivera-t-il? En vérité, cet avenir est un abîme sans fond.

XLI

LE CHEVALIER DE PANAT A MALLET DU PAN, A BERNE.

Londres, janvier 1796.

Je trouve enfin, mon cher ami, une occasion sûre pour vous écrire; c'est la première qui se soit présentée depuis mon arrivée à Londres. Montlosier et Malouet me donnaient de vos nouvelles; ils m'ont communiqué vos lettres toujours pleines d'intérêt. J'y ai vu aussi que vous n'aviez pas oublié un homme qui vous est bien tendrement attaché.

J'ai quitté Bruxelles avec le cardinal de la Rochefoucauld; nous avions tenu jusqu'au dernier moment. Des affaires m'appelaient à Londres : je me séparai de mon oncle. Je n'ai rien fait à Londres, et j'ai eu le malheur d'y perdre mon frère. Il

[1] Toutes ces questions, relatives au sort des colonies, ont été traitées dans les deux lettres du 30 décembre 1796 et du 25 janvier 1797, citées au tome deuxième, p. 285.

est impossible d'être frappé à la fois dans plus de sentiments et d'intérêts. Mon frère avait sa femme en France; elle avait conservé sa fortune, et elle avait pris des arrangements qui auraient assuré notre existence. Il faut aujourd'hui que j'attende d'un intérêt qui peut se lasser les ressources que j'aurais trouvées dans le caractère le plus noble et le plus généreux. Me voici donc à Londres. Je n'ai cherché à me placer dans aucun corps français, parce qu'un officier de la marine à trente-deux ans est bien peu propre à être lieutenant d'infanterie. Ma santé était un autre obstacle, et d'ailleurs ma défaveur auprès du parti aristocratique est telle, que je n'aurais sûrement pas obtenu un emploi si je l'avais sollicité. Il restait cette foule de métiers qu'ont embrassés ces nobles chevaliers français qui frémissaient au seul mot d'*accommodement*. Cette ressource n'en était pas une pour moi. Voilà, mon cher ami, ma triste situation. J'attends la paix pour fixer mon sort; alors, quel que soit le gouvernement qui domine en France; que la Constitution actuelle s'y maintienne ou qu'elle soit renversée par les terroristes, j'irai m'offrir aux poignards de Rewbell ou de Duhem plutôt que de périr d'opprobre et de faim sur une terre d'exil.

Vous recevrez, mon cher ami, un petit ouvrage[1] qui a paru

[1] *Relation de M. de Chaumereix, officier de marine échappé des prisons d'Auray et de Vannes*; s. l., 1795. (Bibl. nat., L^b 41, n° 1936.)

Dans cet écrit de quelques pages, introuvable ailleurs qu'à la Bibliothèque nationale, l'auteur déclare que, « échappé presque seul au massacre, c'est un » devoir pour lui d'en faire connaître les auteurs. » Il dit avoir lu le 27 juillet le Rapport adressé par le général Hoche à la Convention, et dont la dernière phrase était : « Les émigrés, placés entre l'eau et le feu, n'ont eu d'autre parti « que de se rendre; IL NE PARLAIT PAS DE LA CAPITULATION. » L'auteur raconte ensuite les exécutions de l'évêque de Dol, de Sombreuil, de soixante-dix prisonniers fusillés ensemble le 2 août, et de quarante-deux autres le lendemain. « Le corps de la marine, ajoute-t-il, a perdu cent officiers; quinze ou vingt, échappés de la tour de Vannes sous divers déguisements, furent recueillis par un canot anglais et conduits à l'escadre du commodore Warren. »

Ce triste récit est confirmé dans tous ses détails par l'*Histoire des guerres de la Vendée*, par Alphonse de Beauchamp. (Paris, 1809, 3 vol. in-8°.) Som-

sous le nom d'un de mes camarades, officier de marine, mais que j'ai rédigé; vous y trouverez des détails intéressants sur l'affaire de Quiberon, et vous serez content, j'espère, de l'esprit dans lequel il est écrit. J'ai puisé cet esprit de raison et de sagesse dans vos ouvrages, dans vos conversations.

Vous nous parlez souvent de la folie de Vérone. Hélas! mon cher ami, cette folie est générale et incurable. Combien vous vous trompez en croyant qu'il y a un peu de raison dans la cour du frère; nous voyons tout cela de près, et nous gémissons. Personne n'est corrigé; personne n'a su ni rien oublier, ni rien apprendre. Tous les chefs de l'aristocratie, tous les hommes influents, sont bien au delà des idées de Coblentz : On ne peut donc former aucune espérance. La nature des choses ramènera bien la monarchie, mais jamais Louis XVIII. Les mauvais conseillers de ce prince ont précipité la ruine de son antique maison : ils l'ont perdu, et il a entraîné avec lui tous ces hommes constamment aveugles, tout à la fois victimes et exemples.

Je vois souvent Montlosier, Malouet et Lally; nous pleurons tant de fautes commises, tant de malheurs qui en ont été la suite. Nous cherchons un remède sans le découvrir; cette intimité, cette communauté d'idées et de sentiments a bien des charmes. Combien vous nous manquez! Adieu, mon cher ami, quand vous reverrai-je? Nos destinées sont trop incertaines pour que je puisse former même une espérance. Je suis sûr du moins que votre intérêt ne m'abandonnera pas.

breuil, avant de recevoir la mort, déclare que les prisonniers ont capitulé verbalement, et qu'on leur a promis la vie. Les chefs républicains nient la capitulation, « comme si, » ajoute très-justement l'auteur, « une con« vention en forme eût été nécessaire pour épargner des ennemis désarmés... « Tout ce qui avait mis bas les armes perdit la vie..... N'ayant pu mourir en « héros, ils moururent en martyrs. » (Pages 234 à 237.) Ce silence sur le fait de la capitulation doit faire rabattre quelque chose de l'admiration convenue dont nos historiens de la Révolution entourent le nom de Hoche. La Convention se lavait dans le sang des malheureux émigrés d'accusations de tendances royalistes. Tallien a bien secondé cette politique; Hoche ne l'a pas contrariée.

XLII

MALOUET A MALLET DU PAN.

Londres, 2 mars 1796.

J'ai répondu, mon ami, de chez lord Sheffield, à votre lettre du 6 janvier; je l'ai communiquée depuis au chevalier Macpherson, à l'archevêque de Bordeaux, et, peu après mon retour de la campagne, ont commencé pour moi des embarras pénibles relativement à notre malheureuse colonie, où les divisions entre royalistes sont aussi ardentes qu'entre ceux-ci et les républicains. Il n'est que trop vrai que les Français sont nés pour les discordes civiles. Sur tous les points du globe où se trouvent des Français, ils se déchirent; ils prolongent et multiplient ainsi les désastres de notre malheureuse époque.

Vous avez su par les papiers publics combien la grande expédition de ce pays-ci se trouve contrariée et retardée par la persévérance des vents d'ouest. La flotte de l'amiral Christian, après avoir tenu la mer pendant cinquante-six jours, est rentrée dans les ports en mauvais état, et, malgré toute l'activité de l'Amirauté, elle ne peut remettre à la voile que par divisions, à mesure que les dommages des vaisseaux sont réparés. Ainsi, la délivrance des colonies, qui semblait assurée cette année, sera encore renvoyée à l'automne prochain. Il n'y a moyen de faire aucune opération offensive aux Iles du Vent pendant les quatre mois de l'hivernage; et quoiqu'il n'y ait pas le même inconvénient à Saint-Domingue, les grandes chaleurs et l'insalubrité, pendant qu'elles durent, ne sont pas moins à éviter. Les Anglais, jusqu à présent, y ont perdu les quatre cinquièmes des troupes qu'ils y ont envoyées, en y dépensant un argent immense. Maîtres à peu près de la cinquième partie de la colonie, cette conquête leur coûte soixante et dix

millions. Cela est incroyable, mais n'en doutez pas : c'est à qui volera le plus entre les Français et les Anglais. Nul ordre, nul contrôle dans l'administration, nulles formes comptables; on n'a pas idée d'un tel désordre[1]. Aussi, la dépense totale de cette année en Angleterre, dont j'ai les états sous les yeux, est portée en projet à la somme énorme de trente-huit millions sterling, en y comprenant l'emprunt; et le pain se vend sept sous et demi tournois la livre. Il en résulte donc des plaintes et des vœux pour la paix, qui s'éloigne plus que jamais; car lorsque je vous la disais prochaine, il est certain qu'on avait négocié et espéré un moment de grands sacrifices de la part de la France. Ils en sont loin maintenant; et cependant quelles sont leurs espérances, leurs moyens? Après leur emprunt forcé, en le supposant rempli, à quelles nouvelles ressources peuvent-ils avoir recours?

Je n'entends point parler de votre voyage à Hambourg, et j'en suis avide. Quoique vous ne soyez pas l'homme aux espérances, j'aime vos pensées substantielles; on vit plus d'un jour avec vous, et c'est vous qui me présentez dans le meilleur ordre le passé, le présent, l'avenir.

Il est question ici d'un emprunt pour l'Empereur; la banque s'y oppose si l'on veut envoyer des espèces sur le continent, attendu qu'on s'aperçoit de leur rareté; elle a été forcée de diminuer ses escomptes, ce qui a occasionné plusieurs banqueroutes. On suggère un expédient : c'est de faire faire l'emprunt sur le continent et de le cautionner ici; il est certain qu'il doit y avoir beaucoup d'argent en Allemagne, en Suisse, en Italie; car celui de la France et de l'Angleterre a passé quelque part, et les Etats-Unis n'ont pas seuls fait fortune dans cette horrible guerre. Ah! mon ami, annoncez-m'en la fin : je meurs d'ennui et d'inquiétude; je ne m'accoutume pas à cette triste condition de proscrit, à la merci des étrangers, fatigués

[1] *Mémoires*, t. II, chap. XXI.

de nous, nous détestant plus que jamais; et peut-être que la seule chose qui nous sauve du mépris est cette gloire militaire de nos féroces persécuteurs.

Croirez-vous qu'une nouvelle expédition à la côte de Bretagne et de Normandie est projetée? Les chouans et leurs prouesses recommencent à donner des espérances : on en attend une guerre civile. Hélas! voilà tout ce qu'on veut de nous. N'y a-t-il donc pas moyen de rallier au dedans un parti raisonnable? S'ils voulaient rappeler les émigrés, ils auraient bientôt ce qu'il y a de plus sensé parmi eux, avec leur assentiment pour l'abandon de la moitié de leur fortune.

XLIII

MALOUET A MALLET DU PAN, A BERNE[1].

Londres, 8 mai 1796.

Nous sommes toujours, mon cher ami, à deux mois d'intervalle dans notre correspondance. Ceux qui la supposent si active, si combinée, sont bien dans l'erreur. On ne doute pas, ici comme ailleurs, que nous n'ayons des communications très-suivies; on vous appelle le comité de Berne correspondant avec le comité de Londres, comme on m'appelait le comité autrichien pendant que j'étais à Paris; et une des raisons qui a toujours fait que notre bon esprit individuel n'a jamais rien produit est le défaut de concert et de communications, qui, dans un temps de troubles, ressemble bien peu à une conjuration; mais tous les honnêtes gens ne devraient-ils pas conspirer pour le rétablissement de l'ordre? Il paraît, mon ami, que

[1] Cette lettre a été publiée en partie dans les *Mémoires de Mallet du Pan*, t. II, p. 230.

c'est vous seul qui vous en occupez; car nous sommes ici bien dispersés, bien dépourvus de crédit, de moyens. Quelques conversations qui n'aboutissent à rien, voilà tous nos travaux.

Cependant Montlosier a voulu à toute force jeter une bombe dans le camp ennemi : il vient de publier des lettres qu'il m'a adressées : *Des Effets de la violence et de la modération dans les affaires de France*[1]. Il y a beaucoup d'esprit, des vues justes, des réflexions fines, et quelques maladresses; d'Entraigues[2] et Ferrand[3] y sont fort maltraités. J'aurais voulu que ce qui les regarde fût moins amer, sans être moins fort. L'objet de ces lettres est de montrer aux émigrés l'inconséquence de la violence, la nécessité de la modération, quand on est faible; et aux Français de l'intérieur, aux républicains même, que leur intérêt est de renoncer à ce système de proscription et de confiscation à l'égard des émigrés. Il conserve cependant assez noblement son caractère et ses principes royalistes. Ainsi, sur le fond des choses, il n'y aura rien à lui reprocher; mais les exagérés vont être furieux. D'Entraigues et Ferrand sont véritablement insultés, ce que je n'approuve pas; si bien que je l'avais

[1] Voy. *Mémoires*, t. II, p. 294.

[2] Le pamphlétaire exalté de 1788, l'auteur ultra-libéral du *Mémoire sur les états généranx*, se serait appelé successivement, s'il faut en croire l'abbé de Montgaillard : Avenel, de Launay, d'Antraigues, et enfin le comte d'Entraigues; quoi qu'il en soit, c'est le même personnage que nous retrouvons ici *ultra-royaliste*. Son mariage avec une cantatrice en renom, la Saint-Huberti, avait encore contribué à en faire un *déclassé*. Assez répandu dans le monde de l'émigration, on remarque cependant que Louis XVIII refusa de le recevoir à Hartwell. Il mourut assassiné, et les causes du meurtre n'ont jamais été éclaircies.

[3] On a pu voir dans le présent volume, page 8, quels étaient les procédés de Ferrand envers ceux qui professaient des opinions différentes des siennes. Montlosier était en droit de le traiter sévèrement. Mallet du Pan, moins modéré que Malouet, mais non moins vrai, et qui connaissait les deux personnages, dit, en parlant de la petite cour de Vérone : « On autorisait Ferrand et d'Entraigues à préparer leurs incroyables manifestations et leurs manœuvres insensées. » (*Mémoires*, II, 149.)

d'abord prié d'effacer mon nom sur l'adresse, malgré les compliments qu'il me fait; je ne l'ai laissé subsister que parce qu'il n'a voulu effacer ni les compliments, ni ce qu'il appelle mon signalement, et qu'alors ma circonspection aurait eu l'air d'une lâcheté. Il vous enverra un exemplaire, ou plusieurs, par la première occasion.

Mais je ne reçois point votre ouvrage depuis si longtemps annoncé, et dont j'entends beaucoup parler; on dit même que vous y êtes amer contre l'Angleterre, ce qui me fâcherait; car, outre les secours de toute espèce que reçoit ici l'émigration, vous ne savez pas assez combien l'Angleterre a été trompée par les Français. Ne croyez pas que ce soit le ministère qui ait projeté, combiné aucune des funestes opérations de l'intérieur. Toujours il a été provoqué, tourmenté, harcelé par nos faiseurs, et j'ai lieu de croire que le cabinet a cédé à regret en plus d'une occasion. Il ne vous est pas plus facile de savoir bien au juste quelles sont les véritables prétentions de l'Angleterre dans cette guerre. Je me suis donné bien de la peine pour connaître l'opinion des hommes influents et qui passent pour les plus éclairés, et je vous assure que je les vois plus occupés au dedans et au dehors de leur propre sûreté que de calculs ambitieux.

C'est sans doute une grande faute d'avoir annoncé dès le début le projet d'indemnité avec celui de sûreté; mais aujourd'hui pensez-vous qu'en traitant avec la République, si elle adoptait pour ses colonies un régime conservateur, si elle pouvait le garantir, pensez-vous, dis-je, que les Anglais se refusassent au *statu quo ante bellum?* Si les Français persévèrent dans leur démocratie et leur anarchie coloniale, y a-t-il sûreté pour l'Angleterre à leur rendre leurs établissements de l'Amérique? Ne serait-elle pas obligée à se maintenir, dans les siens, sur un pied de guerre? D'un autre côté, je suis loin de penser que le cabinet britannique ait mieux vu que les autres l'objet véritable, les moyens et les suites de cette guerre désastreuse,

L'ancienne politique est complétement en défaut dans cette circonstance; elle a toujours vu des crimes à punir là où il y avait un incendie général à prévenir; et au moment même où l'on traitera avec la République, où elle sera reconnue comme puissance, on ne verra encore qu'une troupe de conjurés, quand c'est une vaste conjuration qui marche aujourd'hui toute seule, quel que soit le sort de ses chefs.

Vous voilà donc revenu à désirer la paix; depuis longtemps j'ai vu qu'à la manière dont on faisait la guerre, notre sort ne pouvait qu'empirer. Il est écrit que les coalitions auront toujours le même résultat. Les espérances que vous donnez à Lally sont toujours celles auxquelles je m'attache; mais quand je considère la lassitude, l'insouciance, l'égoïsme des honnêtes gens de l'intérieur, je ne vois plus par qui ni comment une grande entreprise pourrait être conduite à bien; je sens alors qu'il faut attendre le renouvellement complet du corps législatif; et s'il y a auparavant quelque changement, il ne peut être qu'au profit des jacobins ou de l'armée, c'est-à-dire que nous reverrons soit un gouvernement révolutionnaire, soit une démocratie militaire : des députés de l'armée formant un conseil sous un capitaine général; et malheur alors aux autres gouvernements de l'Europe! Cette chance, à mon avis la plus redoutable, est aussi la plus probable si la guerre continue, attendu que je ne lui vois d'autres moyens d'être entretenue que par elle-même : l'instinct de tous les individus, de toutes les agrégations, est de pourvoir à leur propre conservation. Je ne prétends pas deviner, mais en examinant le cours naturel des événements, je trouve celui-là dans la route; car un gouvernement régulier est impraticable sans un système de finances raisonnable; et qu'ont-ils fait encore qui y conduise? C'est en ce genre qu'ils sont complétement absurdes; ailleurs leur férocité n'a pas toujours été sans habileté.

Le duc de Brunswick et son armée, voilà une perspective d'espérances, si les intentions sont bonnes; et je suis tenté d'y

croire, d'après une ancienne lettre du prince Henry à M. de Bouillé, dont j'ai eu connaissance dans le temps. C'était avant son départ pour la Martinique. Ce prince le conjurait de ne pas aller en Amérique : *Attendez*, lui disait-il, *et dans le cours de cette année, je vous promets un ordre de choses dans lequel vous pourrez trouver place.*

Il y a aussi deux mois que Macpherson m'avait annoncé comme moyen de dénoûment cette levée de boucliers du roi de Prusse. Je ne peux pas croire qu'il ne soit question que de garder la ligne de neutralité; il y a sûrement quelque projet sur la Hollande, et, en tout, il me semble qu'il doit y avoir en Europe un grand déplacement de puissance; que les électorats ecclésiastiques, les petites principautés, auront le sort de la Pologne; que l'Autriche et la Prusse tendent à s'arrondir. Mais qu'arrivera-t-il en Italie? Les nouveaux succès des Français sont décisifs; s'ils sont dus à la trahison, à la disposition des troupes piémontaises, si le peuple de Turin se déclare contre son souverain, alors plus de ressource : la Révolution rentre en Allemagne par l'Italie, qui lui fournit de nouveaux aliments. Mais si la prise de Céva et de Mondovi [1] n'est qu'un hasard de la guerre, je crois que Coni d'une part et Alexandrie de l'autre doivent les arrêter.

En voilà assez pour aujourd'hui, mon ami. Nous avons des nouvelles fraîches des Iles du Vent. Les troupes y sont arrivées le 1er avril. On allait attaquer à la fois Sainte-Lucie et la Guadeloupe; Saint-Vincent est déjà soumis, la Grenade va l'être. Reste Saint-Domingue : un convoi de six mille hommes doit y être arrivé à la fin d'avril.

[1] Le général piémontais Colli, commandant sous le maréchal autrichien Beaulieu, avait été chassé par Bonaparte du camp retranché de Céva et, deux jours après, battu à Mondovi (21 avril 1796). C'était le début de la campagne d'Italie. Le 19 mai, Mallet du Pan écrivait : « Beaulieu a laissé aux Français le champ libre; l'Italie est à eux ; cette belle contrée va être démeublée, spoliée, mise à sac. »

XLIV

MALOUET A MALLET DU PAN, A BERNE.

Londres, 4 juin 1796.

J'ai reçu le 1er de ce mois, mon cher ami, les exemplaires de votre ouvrage[1], et je les ai distribués conformément à vos intentions. Je n'étais pas en peine que vous ne fissiez un tableau très-frappant, mais je voudrais que vous nous eussiez laissé quelques espérances ou indiqué des remèdes. Les unes ou les autres se trouveront sans doute dans les lettres suivantes; alors je suis fâché que l'ouvrage ne paraisse pas tout à la fois, car l'impression qui reste de cette première partie est désolante. Plus vous êtes vrai dans vos aperçus, juste dans vos conclusions, plus on est attristé de vous avoir lu. Le découragement des uns et la colère des autres, voilà les sentiments que vous excitez. Vous prouvez que la prolongation de la guerre est impuissante contre la révolution : il faut donc faire la paix; mais cette paix, d'après vous, sera subversive et infâme. Que faut-il faire? Je sais bien que vous avez toute raison en imputant les mauvais succès à la misérable ambition, à l'immoralité, aux fausses vues, aux sottises des coalisés; mais il fallait leur montrer un autre but, et leur indiquer d'autres moyens. En France, vous ne ferez qu'exaspérer les républicains, non-seulement les scélérats, mais ceux qui croient devoir se rallier au gouvernement actuel par lassitude; sans doute, cette dernière classe est

[1] *Correspondance politique pour servir à l'histoire du républicanisme français.* — Cette publication s'arrêta après la première des huit lettres que Mallet du Pan se proposait de faire paraître successivement; elles étaient précédées d'un avant-propos remarquable, dont on trouvera des extraits au onzième chapitre des *Mémoires de Mallet du Pan.* « Liberté dans la monarchie, servitude dans la république; » telle est l'épigraphe choisie par le publiciste, et qui serait vraie de nos jours comme elle l'était en 1796.

lâche, condamnable; mais en le leur disant, en répétant que, aussitôt que les honnêtes gens se réuniront, ils sont perdus, vous manquez votre objet, qui est de provoquer un autre ordre de choses. Vous avez écrit *ab irato,* ce qui n'empêche que l'étendue et la justesse de votre esprit ne se manifestent dans cette production comme dans les autres; mais il arrivera, cette fois, qu'on rendra hommage à votre talent sans en être content, et personne ne le sera. Les régicides vous feront emprisonner, s'ils le peuvent; les modérés craindront de se voir déjoués dans leurs projets, s'ils en ont; les royalistes de Coblentz vous feront les mêmes reproches que ci-devant. Au moins, Montlosier, en se brouillant avec un parti, peut se faire des amis dans les autres; mais vous, qui avez les moyens de diriger, de concilier ceux qui peuvent être conciliés, pourquoi perdre l'avantage de votre position et de votre caractère?

Je suis persuadé que, dans les lettres suivantes, vous saurez réparer le mal dont je me plains, et je vous engage à le faire. En supposant qu'il y a des républicains de bonne foi, et il faut le supposer, pourquoi ne pas se mettre en mesure de les attirer à soi? Souvenez-vous que nous périssons victimes d'une intolérance insensée. N'imitons pas, dans le parti raisonnable, les manières du plus fou; enfin, laissez-moi vous citer le jugement d'une personne pour qui nous avons l'un et l'autre de l'amitié, et qui était complétement dans la vérité lorsqu'elle vous disait que les opinions extrêmes sont le fait de ceux qui ne peuvent avoir qu'une idée à la fois [1].

Du reste, si vous ne voulez que forcer l'acquiescement à vos vérités sévères, il est bien certain que je suis de votre avis en tout et pour tout; que je ne trouve rien de trop fort contre cette république monstrueuse ni dans la manière dont on l'a attaquée; mais, quand vous publiez votre opinion, il faut qu'elle tende à un but, et que ce but soit réparateur.

[1] Madame de Staël.

Je profite du départ de M. Morris pour vous envoyer un paquet de Lally, et cette petite lettre, que je n'ai pas le temps d'allonger, parce que je ne suis averti que tout à l'heure.

XLV

MALOUET A MALLET DU PAN, A BERNE.

Londres, 25 août 1796.

Votre lettre, mon cher ami, est bien d'accord avec celles que vous avez publiées : elle explique très-bien les motifs de votre indignation, de votre mépris pour les Français révolutionnaires, pour ceux qui les gouvernent; mais elle ne répond pas à ma grande objection. Comme historien, vous avez sans doute le droit de prononcer un jugement; sous ce rapport, je suis de votre avis. L'Europe et ses ministres, la France et ses dominateurs méritent ce que vous en dites; mais le drame n'est point encore terminé; nous n'en sommes point au dénoûment; les acteurs sont en scène, et vous y arrivez vous-même pour donner votre avis; vous n'êtes plus historien, vous êtes conseiller de la diète européenne; en cette qualité, vous nous devez quelque chose de plus qu'un arrêt. Cette puissance monstrueuse, née du crime, alimentée par le crime, n'en est pas moins au moment de prendre sa place parmi les puissances; vous ne pouvez pas, vous seul, la mettre hors la loi, lorsque tous les potentats, de gré ou de force, ont déjà traité ou vont traiter avec elle. Ce sera, comme vous le dites, une paix honteuse, qui produira de nouvelles guerres; mais serait-ce la première fois que le brigandage et l'injustice auront fondé une grande puissance, qui prend ensuite une direction plus raisonnable, qui s'organise, se modifie, et revient aux principes de sociabilité?

J'adopte vos conjectures sur les variations, les commotions successives auxquelles ce gouvernement est exposé; et cependant il n'est pas hors des probabilités qu'il prenne une consistance plus solide et qu'il arrive à peu près à la forme constitutionnelle. Supposez le Corps législatif et le Directoire épurés de régicides, de jacobins; vous paraîtrait-il impossible qu'une telle machine eût quelque durée? Ne trouvez-vous pas que le Directoire a plus de force d'action et de moyens propres pour gouverner que la plupart des rois de l'Europe? Et ne serions-nous pas heureux de revenir à la royauté héréditaire sans autre commotion que de la mettre à la place du Directoire? Alors, je voudrais qu'au lieu d'annoncer aux Français qu'avant de se reposer, ils ont à renverser encore une fois tout ce qui existe; je voudrais, dis-je, que vous les eussiez seulement préparés à la nécessité de réparer, de perfectionner leur dernière œuvre; que vous leur eussiez montré la possibilité d'y parvenir sans s'exposer à de nouveaux désastres, par le bénéfice du temps, et en remplaçant d'abord les fripons par d'honnêtes gens.

Quant aux puissances de l'Europe, ce n'est pas seulement la faiblesse de leurs mesures, c'est la jalousie, la cupidité, ce sont les fausses vues, qui ont paralysé leurs moyens; et ces misérables passions sont encore dans toute leur force. L'Espagne, en ce moment, obéit plutôt à ses ressentiments contre l'Angleterre qu'à ceux du Directoire; et si cette nouvelle guerre s'allume, qui peut en prévoir la fin et les résultats? Si les puissances neutres ne s'occupent avec la plus grande activité d'une pacification générale, c'est alors que nous sommes menacés de revenir aux temps d'Attila.

Et pourquoi n'auriez-vous pas été, dans cette circonstance, l'interprète des vœux et des intérêts publics? Je vous censure, moi, pendant qu'on vous applaudit. De tous vos ouvrages, aucun n'a mieux réussi que le dernier, parce que vous êtes maintenant la seule puissance en état de châtier ces républicains qui humilieront toutes les autres. Mais pourquoi vous

priver, même vis-à-vis d'eux, de l'avantage que vous pouviez avoir en les éclairant sur leurs vrais intérêts, qui sont de ne pas abuser de leurs succès? Et ne pensez pas que j'entende par là les ménagements pusillanimes, qui me disconviennent autant qu'à vous. L'horreur qu'inspirent, même en France, les Jacobins, laisse une assez grande marge pour comprendre dans cette classe tous ceux qui, sous quelque dénomination que ce soit, sont les auteurs des malheurs publics. Pourquoi ne pas laisser une issue à tous ceux qui sont, ou qui veulent être, d'honnêtes gens? Je tiens beaucoup, mon ami, à ce que vous ne vous brouilliez pas indistinctement avec tous ceux qui ont part au gouvernement, parce qu'il n'y a rien à faire avec ceux qui ne s'en mêlent pas, et parce que vos relations, vos talents, votre influence, sont des moyens qu'il faut ménager. Les gens qui vous lisent s'embarrassent fort peu du bien que vous pouvez faire; ils ne considèrent que l'écrivain qui parle selon leur cœur; et ce n'est pas l'honnêteté, la pureté de vos maximes qui les transporte, c'est l'énergie de vos anathèmes. Je vous engage donc, s'il en est temps, à reprendre, dans la suite de votre ouvrage, des vues conciliatrices, non avec les fripons, les scélérats, mais avec les institutions actuelles; il faut les ménager, non par ce qu'elles ont de contraire, mais par ce qu'elles ont de compatible avec la royauté; non parce qu'elles sont un produit de la révolution, mais parce que la masse de la nation espère et veut y trouver un point de repos. Je suis revenu des conspirations, des conjurations contre toute autorité gouvernante. Il faudrait que cette autorité fût bien bête pour se laisser renverser, et ces gens-ci sont de grands coquins, mais ce ne sont pas des sots.

Nous vous envoyons M. Hammond[1]. Les uns disent qu'il va

[1] Le gouvernement anglais témoignait de son désir de faire la paix, d'abord par des ouvertures faites directement à Paris, et lorsqu'elles eurent échoué, par l'envoi à Berlin de M. Hammond, dont la mission avait pour but de réclamer la médiation de la Prusse. C'est à propos de ces négociations que

droit en France; Macpherson dit qu'il se rend auprès du roi de Prusse, que l'on croit avoir offert sa médiation. Ce qui est positif, c'est qu'on négocie, et que le Directoire, contre votre opinion, n'a pas rejeté les premières ouvertures. Le succès ou la rupture de cette négociation décidera de la guerre avec l'Espagne. Le manifeste dont on parle dans les papiers publics n'est pas vrai. Il y a une lettre de l'ambassadeur Las-Casas qui expose les griefs de sa cour, au nombre de trois : la saisie des soies vendues à Cadix et envoyées ici par le marquis d'Iranda, qui les avait achetées; les propriétaires anglais les ont fait saisir comme n'ayant pas été jugées de bonne prise, et l'affaire est pendante au tribunal du banc du roi. Deuxième grief : l'insulte faite au territoire espagnol, sur les côtes du Pérou, par un bâtiment marchand, qui a poursuivi à terre des matelots déserteurs et les a enlevés malgré les habitants. Enfin des bâtiments espagnols visités et arrêtés dans la Méditerranée et dans le canal de Bahama [1]. L'ambassadeur demande une prompte satisfaction, à défaut de quoi, Sa Majesté Catholique serait, dit-il, obligée d'user de représailles.

Ici, l'on ne veut point la guerre; on ne s'y décidera qu'à la dernière extrémité. On désire la paix, et l'on consentirait, pour l'obtenir, à toute condition qui ne compromettrait ni l'honneur ni la sûreté. Voilà ce que disent, non pas les ministres, mais ceux qui les devinent.

Burke publia ses *Lettres à un membre de la Chambre des communes*, lettres qui furent traduites et publiées en France avec un commentaire injurieux pour l'Angleterre.

[1] Ces griefs servirent de prétexte au prince de la Paix pour engager Charles IV à signer avec la France le traité de Saint-Ildefonse (19 août 1796), par lequel les deux puissances se garantissaient mutuellement leurs possessions en Europe et aux Indes. C'est par suite de ce traité que l'Espagne déclara la guerre à l'Angleterre, le 6 octobre de la même année.— On ne s'explique pas le nom de Las-Casas donné à l'ambassadeur d'Espagne : les deux seuls représentants de l'Espagne auprès de la République ont été le marquis del Campo en 1795 et 1796, et le chevalier d'Azara en 1797.

Or, vous pensez que le Directoire veut à toute force l'invasion, la destruction de ce pays-ci, et ne se prêtera à aucune condition de paix raisonnable. Si cela est, ils y seront pris, car je vois des mesures très-vigoureuses adoptées contre l'invasion. La marine est dans le meilleur état possible, et, si le ministère, à la rentrée du Parlement, peut mettre en évidence les prétentions insolentes du Directoire, ne doutez pas qu'il n'y ait un cri et un effort unanime de la nation pour se défendre beaucoup mieux qu'elle n'a su attaquer.

Je ne vois pas ce que gagnera l'Espagne à cette nouvelle guerre. On a beau dire qu'elle fermera ses ports, ceux du Portugal, ceux de la Méditerranée; les vaisseaux neutres seront les colporteurs des marchandises anglaises, et les matelots anglais seront employés sur les vaisseaux de guerre, assez nombreux pour défier ceux de l'Espagne, de la France et de la Hollande.

Un armistice général et un congrès, dans lequel cet impudent Directoire revienne à des prétentions mesurées, voilà ce que lui conseillerait un bon républicain. S'il en est autrement, je vois des dangers, des malheurs pour toute l'Europe; mais j'espère au moins que ces impudents usurpateurs en seront les premiers punis.

Vous devez avoir reçu le dernier ouvrage de Montlosier, dont je suis plus content que du premier. Il y a des vues saines, de bons sentiments, de l'esprit, des idées justes. Je désire, plus que je ne l'espère, qu'il réussisse en France. Je suis bien las de mon métier d'exilé, de proscrit; moins fier que vous, je m'accommoderais avec toutes les républiques du monde, à la seule condition de finir tranquillement mes jours dans mon pays.

Je n'ai presque plus d'espérances sur Saint-Domingue. Les armées, les trésors de l'Angleterre y fondent comme cire, par l'impéritie, le brigandage, par les divisions des Français et des Anglais. Je fais ici l'office de Cassandre, et je réussis comme

elle. On m'a jugé longtemps un sermoneur importun; on me regarde actuellement comme un juge sévère des fautes commises, et l'on a tort, car je crois à l'obligation de respecter et de reconnaître la protection, l'asile, les secours accordés à notre infortune; rien ne peut dispenser de ce devoir. — Adieu; informez-moi de votre destinée. — Allez-vous toujours à Brunswick?

XLVI

LOUIS MALLET A SON PERE, A BERNE.

Paris, le 28 octobre 1796.

Nous voici arrivés, mon cher père, dans cette fameuse cité; j'y suis depuis deux heures, et je ne puis encore me le persuader. Ce n'est rien de voyager et d'être en France, mais il est incroyable de se trouver à Paris, d'y revoir les figures, les rues, les boutiques, les ponts, les cris; enfin tout me paraît miraculeux et incompréhensible; jusqu'à présent, rien ne m'a paru changé, mais il est vrai que je n'ai fait que traverser le faubourg Saint-Antoine.

Quand j'aurai couru demain, je t'en parlerai plus au long; il suffit pour le moment que je te dise que nous sommes en bonne santé, qu'il ne nous est pas arrivé le moindre accident. Je vais te rendre un peu compte de mes observations de route; je n'ai rien mis par écrit par prudence, de manière que je n'ai pas les idées bien distinctes; mais tu me comprendras, et pour le moment, c'est tout ce qu'il faut.

J'ai voyagé pendant onze jours en France; j'ai vu bien des lieux et bien des personnes différentes, et je n'en ai trouvé qu'une seule qui eût sur la révolution et sur le gouvernement une opinion différente de la mienne; cela, depuis le roulier, à qui l'on fait perdre en décimes deux sous sur quatre, jusqu'au

bourgeois qui est obligé d'acheter des patentes pour gagner sa vie. Le paysan seul est content; il obéit à un seul instinct: l'intérêt; arrive-t-il un décret qui lui soit favorable? il élève aux nues les législateurs; éprouve-t-il quelque perte? il maudit la république et professe le royalisme. En résumé, lui seul gagne; il a acheté presque tous les prés, les champs, les vignes attenant aux biens d'émigrés, et il laisse acheter à d'autres les châteaux et les maisons.

Personne dans les tables d'hôte et ailleurs n'a attendu que j'exprimasse ma façon de penser pour se prononcer ouvertement; les noms de gueux, de brigands, d'assassins, de voleurs ne sont pas épargnés en parlant des *cinq rois* et de leur clique. Toutefois, en exprimant le mépris le plus profond et la haine la plus caractérisée contre le Directoire, personne n'admet seulement l'idée de la résistance; on vous dit bien que l'on ne pourrait obtenir ni plus d'hommes ni de nouvelles contributions; mais la crainte que l'on voit dominer fera obéir à tout.

L'espoir général, de ce qu'on peut appeler les gens pensant bien, paraît se porter vers le renouvellement du tiers des Conseils; ils regardent ce moment comme celui qui doit amener leur salut; mais ils craignent que le Directoire ne trouve les moyens d'empêcher les élections d'avoir lieu. La paix est le cri général; c'est le seul vœu du moment; les espérances, les désirs ne vont pas au delà de cette paix tant désirée; ils attribuent tous leurs maux à la guerre, et c'est la raison fondamentale de leur haine pour le gouvernement qui veut la continuer. Le royaliste, dégoûté de la guerre, trompé par elle et sans espoir de voir finir cet état de choses, espère que la paix renversera le gouvernement et bâtit des châteaux en Espagne sur la rentrée des troupes mécontentes, sur les moyens d'oppression ôtés au Directoire, sur l'influence que prendra le parti modéré et pacifique. Le marchand, l'artisan, et en général tout ce qui travaille, la désire, parce qu'ils croient qu'elle les délivrera des réquisitions et de toutes les mesures vexatoires; ils

croient que les denrées baisseront des deux tiers, et ils espèrent surtout la tranquillité, car c'est tout ce qu'on demande. On ne regarde plus les émigrés que comme des gens dépouillés injustement, qu'on plaint, et à qui on voudrait voir rendre justice; mais, excepté Lyon, il n'y a peut-être pas une ville de France qui ait encore l'idée de voir jamais le royalisme se rétablir. Cette idée s'affaiblit tous les jours et se perd insensiblement : la tranquillité, sous quelque gouvernement que l'on soit, est le cri universel; tout le monde parle encore de ce qu'on a souffert, et je n'aurais pas cru que le Français pût s'occuper de ses maux aussi longtemps.

Dans la Bourgogne et la Franche-Comté il y a une quantité d'hommes dans les villes et dans la campagne; mais en approchant de Paris, l'on aperçoit un manque d'hommes qui est très-sensible. Les terres sont cependant bien cultivées, les chevaux et les bestiaux pour le labourage ne manquent nullement.

L'on trouve partout des volontaires qui ont quitté l'armée et qui sont revenus chez eux dans la ferme intention de ne pas retourner au service. Ils sont en général étonnés et irrités des contributions et impôts dont on accable leurs familles.

Partout on m'a dit que le plus grand nombre, sans comparaison, était bien pensant, mais que les municipalités étaient mal composées ou qu'elles n'osaient s'opposer aux terroristes qui, s'ils voulaient agir, feraient encore, dans beaucoup d'endroits, tout ce qu'ils voudraient.

En approchant de Paris, l'esprit de haine est moins violent et l'influence de la capitale se fait apercevoir. On trouve ici de beaux parleurs, mais point cette énergie de colère des provinces. Il faut attendre les élections avec patience et suivre à la lettre la Constitution; voilà le langage de ce pays.

L'embargo tient à la descente qui va se faire. On la croit faite de manière que l'embargo ne peut durer longtemps. Je partirai donc pour Calais, au risque d'y attendre quelques jours.

C'est l'évêque d'Autun qui traite avec lord Malmesbury, et non Lacroix [1].

XLVII

LOUIS MALLET A SON PERE, A BERNE.

Londres, le 1er décembre 1796.

Me voici donc, mon cher père, dans cette grande ville, aussi heureux, aussi content que je puisse l'être loin de mes parents. Dès hier, à huit heures du matin je fus chez M. Malouet, qui demeure très-près de chez nous; je le trouvai seul, et quand il sut qui j'étais, il me reçut avec toute l'amitié possible, et me promit de me trouver quelque emploi de concert avec le chevalier Macpherson; il me questionna sur la France et parut satisfait de mes observations; il me dit qu'il allait travailler en ma faveur et m'engagea à aller aujourd'hui chez la princesse d'Hénin, où il veut me présenter. En sortant de chez M. Malouet je fus chez le chevalier Macpherson, qui demeure tout à fait hors de la ville, du côté de Chelsea, mais je ne le trouvai pas; de là je vins chez M. Saladin qui était prévenu de mon arrivée et qui me dit qu'il allait à Bath, mais qu'à son retour, dans trois semaines, il parlerait à différentes personnes en ma faveur; je vis aussi madame Saladin qui me reçut fort amicale-

[1] Les victoires de Bonaparte avaient fermé aux vaisseaux anglais la plupart des ports de l'Océan et de la Méditerranée. Ce fut dans ces circonstances que, cédant aux réclamations du commerce, Pitt envoya lord Malmesbury pour traiter de la paix avec le Directoire. Les négociations duraient depuis deux mois sans résultat, lorsqu'elles furent rompues le 19 décembre.

Pitt n'avait voulu que gagner du temps, et lorsque la flotte qui portait l'expédition commandée par Hoche sortit de Brest, elle fut dispersée par la tempête et obligée de regagner péniblement les côtes de France. L'Angleterre avait eu pour alliés les vents et les flots, et l'Irlande était sauvée de l'invasion française.

ment et qui me paraît regretter la société de Berne. En rentrant à la maison, je trouvai un domestique à cheval m'apportant une lettre du chevalier Macpherson, qui me marquait ses regrets de n'avoir pas été chez lui et me priait d'y venir après-demain avec M. Malouet. Je lui répondis en le remerciant et je compte y aller demain. M. Malouet m'a chargé de te dire mille choses de sa part et de t'assurer qu'il aurait soin de moi.

. . . .

. . . . . . J'ai été choqué de la profonde misère de la moitié de Paris et du luxe d'habillement du reste; les rues ne peuvent pas changer, mais tout ce qui peut changer est méconnaissable. Des figures atroces ou bizarres, beaucoup de pauvres, peu d'équipages, beaucoup de troupes de toute espèce et de sacripants, voilà ce que présente Paris. Les hommes ne savent plus ce que c'est que la bonne compagnie; ils se mettent comme des jockeys et ils en ont les manières avec l'allure; les spectacles remplis de femmes publiques et d'hommes suspects, de gens en guenilles ou à peine peignés. Tout ceci m'avait tellement fait horreur, que je n'aurais pu supporter l'idée de rester dans ce pays-là, et ce spectacle de la décadence du bon goût et des manières dans la ville du monde la plus célèbre pour ces deux choses, me rendait vraiment triste, surtout quand je repassais dans mon esprit tous les événements accomplis depuis mon départ. . . . .

. . . .

Du 2 décembre 96.

Je croyais que la poste partait hier; elle ne part qu'aujourd'hui, de manière que j'ai réservé une page pour te parler d'une soirée chez la princesse d'Hénin. J'y fus hier et j'y trouvai M. de Lally, qui demeure dans la même maison, M. le prince de Poix, le comte Ch. de Noailles [1], le comte de Duras, M. de

[2] Le comte Charles de Noailles, fils aîné du prince de Poix et petit-fils par son père du maréchal de Beauvau, fut plus tard duc de Mouchy. Il avait

Montlosier et quelques autres personnes; ils me reçurent comme le fils de leur ami, de leur plus zélé défenseur, et me témoignèrent infiniment d'amitié. M. le prince de Poix me recommanda de te dire combien d'estime et d'amitié il avait pour toi; M. de Lally me fit beaucoup d'accueil et témoigna au fils tout l'attachement qu'il a pour son père. Madame d'Hénin ne me fit pas moins d'honnêtetés. M. de Montlosier me dit qu'il t'avait écrit dernièrement et me pria d'appuyer fortement sa demande: il désirerait de toi une lettre tous les quinze jours pour l'insérer dans le journal qu'il va faire; cela donnerait du crédit à son ouvrage, et une fois bien en train, il ne te donnerait plus cette peine; il attend de ton ancienne amitié ce service essentiel, et j'espère bien que tu ne le lui refuseras pas; il a été malade et il a encore très-mauvais visage. Tu ne peux pas te faire une idée de l'estime et de l'amitié que tous ces messieurs ont pour toi, et ils me l'ont témoigné de la manière la plus honnête; ils espèrent que tu m'écriras souvent, et je l'espère aussi, car tes lettres m'introduiront et me feront rechercher des meilleures sociétés; on les regarde avec raison comme des oracles pleins d'esprit. Ils ont presque perdu toute espérance et n'en conservent surtout aucune à l'égard du rétablissement de la monarchie par les puissances. Je trouve qu'il existe maintenant entre cette classe d'émigrés et la plus grande partie des habitants de la République, un très-grand rapprochement dans les opinions; les uns et les autres n'ont d'espérance que dans de nouvelles élections, et dans l'occupation des premières places par d'honnêtes gens avec lesquels on pourrait traiter. Tous les royalistes de l'intérieur sont de la même opinion à cet égard et ne pensent plus du tout aux armées étrangères. Il existe ici une grande erreur chez les émigrés, qui croient que le parti d'Orléans a

épousé, en 1790, Nathalie de Laborde. Une fille née de cette union devint madame Alfred de Noailles par son mariage avec un de ses cousins; quelques lignes ont été consacrées au souvenir de cette personne si distinguée dans l'Appendice du premier volume, page 485.

de nombreux partisans. Il peut avoir pour adhérents une partie des Jacobins, encore sont-ce des alliés bien dangereux[1]; mais j'ai trouvé dans toutes les provinces que j'ai traversées la haine et le mépris le plus profond pour cette famille. Quoiqu'il paraisse singulier de voir les Français vomir des injures contre leur gouvernement, au risque de s'exposer, et de voir d'un autre côté leur peu d'énergie pour le rétablissement de la monarchie, cela peut fort bien se concilier, et voici comment je l'explique. Ils détestent le gouvernement actuel parce qu'ils voient à sa tête des créatures de Robespierre, et qu'ils ont en horreur tout ce qui tient à ce règne affreux; ensuite ils voient que le gouvernement actuel protége et soutient partout les Jacobins qui sont généralement détestés, et cela les irrite; mais s'il y avait à la tête du gouvernement des gens honnêtes ou modérés, ils se trouveraient les plus heureux des mortels, et craindraient autant le retour de la monarchie, ou presque autant que celui de la Terreur, parce que l'un et l'autre amèneraient des secousses, et que tout ce qu'ils désirent c'est la tranquillité. Une des raisons pour lesquelles le Directoire est détesté, c'est que le peuple est persuadé qu'il peut, mais qu'il ne veut pas faire la paix; tandis que si les chefs étaient changés, il aurait la paix tout de suite. On ne peut se faire une idée du désir qu'en a le peuple; on ne parle que de cela, on ne pense qu'à cela, et je ne serais nullement étonné, d'après ce que j'ai observé, qu'il y eût un soulèvement général s'il était bien visible que le Directoire eût refusé la paix. Il existe une corruption incroyable parmi les employés du gouvernement; par exemple, quand je devais partir clandestinement de Calais, les passagers qui étaient de la partie devaient se cotiser pour donner deux louis au commissaire du pouvoir exécutif

[1] « Les papiers publics ont mis en avant l'idée d'appeler au trône le fils « du dernier duc d'Orléans. L'exécution d'une pareille pensée ne pourrait « que perpétuer en France les horreurs de la guerre civile. » — *Lord Grenville's, Instructions to Mr Wickham.* (*Correspondence,* I, 14.)

afin de nous favoriser, et douze francs au major de la place pour faire ouvrir les portes et ponts-levis. . . . .
. . . .

XLVIII

LE PRINCE DE POIX A MALLET DU PAN, A BERNE [1].

Londres, ce 13 décembre 1796.

Vous m'avez donné, Monsieur, le droit de compter sur votre estime et votre amitié ; c'est dans cette confiance que j'ai cru pouvoir vous entretenir d'un fait qui m'afflige sensiblement.

Vos écrits ont trop d'importance pour que je ne croie pas que ce que vous venez d'écrire pour défendre la cour de Vienne au sujet du traitement fait à M. de la Fayette ne fasse beaucoup de mal à ce dernier, et je ne puis me persuader que ce soit votre intention.

Il m'est prouvé, et je vous en donne ma parole d'honneur, que tout ce qui a été écrit sur le traitement qu'il éprouve est de toute vérité.

Il ne s'est rien passé de pareil dans les prisons de Robespierre : non-seulement M. de la Fayette et ses compagnons éprouvent un *traitement atroce,* mais les rigueurs s'exercent envers sa femme et ses filles. Dans le moment où de tels procédés sont à la connaissance de toute la France, où l'on peut espérer d'exciter un véritable intérêt, jugez de la peine que vous faites éprouver à ses amis et à sa famille en défendant le cabinet de Vienne. Je veux croire qu'un jeune prince ne peut imaginer de pareils supplices et que sa religion est trompée ;

[1] Au sujet des prisonniers d'Olmutz, voir les lettres du 16 et du 23 décembre 1796 et du 21 février 1797.

cela ferait trop craindre pour l'avenir; mais si vous conservez quelque relation avec cette cour, ne pourriez-vous pas, avec la vérité et la justice qui ont toujours inspiré vos écrits, lui faire sentir qu'il n'est pas permis d'abuser ainsi de l'autorité de votre plume. Je vous le demande au nom d'une amitié de vingt ans, que le dernier dévouement de M. de la Fayette a ranimée en moi autant que ses malheurs et ceux de son infortunée famille [1].

J'ai eu le plaisir de voir votre fils ici; c'est un jeune homme qui paraît sage et intéressant. Je forme des vœux pour sa fortune, et je voudrais bien me voir à portée de lui être utile.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus inviolable attachement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

XLIX

LOUIS MALLET A SON PÈRE, A BERNE.

Londres, le 16 décembre 1796.

J'espère, mon cher père, que tu auras reçu la lettre que je t'écrivis au commencement de ce mois, quelques jours après mon arrivée à Londres. Depuis lors, j'ai fait bien des courses, mais je n'ai encore que des espérances; tout le monde me dit, et je me dis aussi : patience. Avant de te parler de mes propres affaires, je te ferai part du grand murmure élevé contre toi à cause de ta lettre insérée dans les papiers français sur M. de la

[1] Un membre de la chambre des Communes, le général Fitz-Patrick, avait proposé une adresse au roi au sujet de la détention du général la Fayette et de ses compagnons d'infortune. La motion appuyée par Fox et par les principaux membres de l'opposition avait été repoussée par la Chambre; un membre de la majorité avait fait observer que la proposition était étrange, venant précisément de ceux qui refusaient au gouvernement le droit d'intervenir dans les affaires de France. (*Political life of* W. Pitt, chap. XXVIII.)

Fayette. Je fus il y a quatre jours, à dix heures, chez M. Malouet, qui m'engagea à passer chez madame d'Hénin, qui voulait me parler. Je m'y rendis, et j'eus à essuyer pendant une demi-heure tout le feu de sa vivacité sans pouvoir ouvrir la bouche; enfin je lui avouai que j'étais étonné de la note, mais que tu ne pouvais l'avoir faite sans raison, d'autant plus que tu avais souvent parlé en faveur de M. de la Fayette et de ses compagnons à la cour de Vienne. Elle me dit qu'elle me croyait, mais qu'il était affreux de voir étouffer tout à coup le cri de l'opinion publique, qui s'élevait en faveur de ces malheureux; elle me raconta les souffrances très-réelles de madame de la Fayette, dont elle me montra les lettres qui font frémir. Enfin elle m'engagea à t'envoyer une lettre qu'elle me lut et qu'elle écrivait à M. Malouet à ce sujet; je le lui promis, et je partis. Le lendemain, je vais chercher cette lettre chez M. Malouet, et j'y trouve le *post-scriptum* que tu liras. J'en fus étonné au dernier point, et, craignant que le général Fitz-Patrick n'allât avancer des faits plus qu'incertains en plein Parlement, j'écrivis à madame d'Hénin la lettre suivante :

« Madame,

« Ayant trouvé dans votre lettre à M. Malouet au sujet de la « note de mon père le détail d'une conversation que vous avez « eue avec M. le général Fitz-Patrick, je prends la liberté de « vous présenter quelques observations au sujet des assurances « que vous lui avez données.

« Vous lui avez affirmé, madame, que mon père n'avait au- « cune mission de la cour de Vienne pour nier les souffrances « de M. de la Fayette et de son intéressante famille, et cepen- « dant j'avais eu l'honneur de vous dire que mon père ne « l'avait probablement fait qu'à la sollicitation de la cour de « Vienne, dont il n'est point *envoyé*, mais avec laquelle il a « des relations. Malgré les apparences qui sont contre mon

« père, il est peut-être le seul homme qui ait sollicité souvent « et directement en faveur de M. de la Fayette et de ses com- « pagnons d'infortune, et qui ait fait parvenir jusqu'au trône « de Sa Majesté impériale et royale le cri de l'opinion publique « en sa faveur; non qu'il ait injurié ce souverain, personnelle- « ment estimable, comme l'ont fait l'*Éclair* et quelques autres « journaux accoutumés à insulter les têtes couronnées; mais il « a sollicité avec respect et d'une manière plus propre à at- « teindre le but qu'il se proposait. Je suppose donc que la cour « de Vienne, étonnée de ses réitérations à ce sujet, lui aura « formellement fait nier les bruits trop bien fondés qu'on « répandait, et l'aura fait prier de les démentir. Mon père ayant « autant de raison de croire au ministre impérial qu'au gaze- « tier de Paris, a cru devoir faire ce qu'on lui demandait et « rendre ainsi hommage à la vérité. Il s'est malheureusement « trompé, mais les gens les plus éclairés sont sujets à errer.

« Je serais donc fâché que M. le général Fitz-Patrick avançât « en plein parlement cette assertion, et je vous aurai une « grande obligation de l'éclairer sur les vrais sentiments de « mon père, qui désire très-vivement la liberté de M. de la « Fayette et de ses compagnons. »

Toute la société de madame d'Hénin a regardé ta note comme l'effet de ta haine pour M. de la Fayette, au lieu de la considérer comme une leçon aux insolents journalistes qui traitent l'Empereur comme ils traiteraient un de leurs cinq rois révolutionnaires. Je suis cependant très-fâché de ce démenti de ta part, car l'opinion publique aurait peut-être fait adoucir la captivité de ces infortunés prisonniers, qui sont vraiment très-maltraités. Je n'ai point lu cette note, mais M. Malouet m'assure que c'est exactement ton style et qu'elle porte ton cachet. Je n'imagine pas qne tu aies reçu aucun ordre de Vienne, mais je l'ai supposé, afin de pouvoir donner une raison aux nombreux mécontents.

Maintenant, à moi. Quelques jours après t'avoir écrit, je passai chez M. Reeves, qui me reçut fort amicalement, m'invita à dîner le lendemain, et me promit de ne pas m'oublier : il n'a rien reçu de M. Wickham, ce qui est très-malheureux pour moi, parce qu'une lettre de sa part eût pu faire effet en ma faveur, J'ai cru pendant quelques jours que je ne pourrais pas voir M. Hastings; j'y avais passé deux fois, et je lui avais écrit en lui envoyant ta lettre; enfin j'y repassai il y a trois jours, et, ne pouvant être admis, je remis une lettre qui fit effet, car le soir je reçus de lui une lettre fort polie pour m'inviter à me rendre chez lui le lendemain à onze heures; j'y fus, et je le trouvai très-reconnaissant de ce que tu as fait pour lui, mais fort peu à même de me rendre service, parce qu'aucun étranger n'est employé dans la Compagnie des Indes, et qu'il n'a presque aucune connaissance ministérielle.—J'ai dîné chez lady Herries, à laquelle madame de Bonstetten[1] m'avait recommandé; si je voulais une place dans la Cité, chez quelque banquier, son mari m'y placerait de suite; mais le chevalier Macpherson ne veut pas me mettre dans la Cité, parce qu'il trouve que cela ne mène à rien, et que l'air y est mauvais : j'ai dîné chez cet excellent homme samedi dernier, avec le prince Ernest, un des fils du roi[2]; je lui avais apporté le matin un petit Mémoire

[1] Né à Berne en 1745, mort en 1822; disciple de Ch. Bonnet et de Saussure; pendant la Révolution, Bonstetten se retira successivement en Italie, à Londres et à Copenhague. Ses écrits les plus connus sont : *Lettres sur les pâtres suisses*, Bâle, 1782. — *L'hermite*, 1792. — *Voyage sur la scène des derniers livres de l'Énéide*, Genève, 1804. — *Lettres à Matthisson*, Zurich, 1827. — *Lettres à Frédérique Brun*, Francfort, 1829.

[2] Ernest-Auguste, duc de Cumberland, cinquième fils de Georges III, né le 5 juin 1771, servait en Flandre et dans les Pays-Bas depuis l'année 1794 à la tête d'un régiment hanovrien dont il était colonel. En 1806, il prit part à la campagne de Prusse, si désastreuse pour cette puissance. La mort de son frère Guillaume IV, roi d'Angleterre, l'appela au trône de Hanovre (20 juin 1837). Son règne fut marqué par une influence habilement exercée dans l'intérêt des États secondaires de l'Allemagne. De son mariage avec une princesse de Mecklembourg-Strélitz, il eut un fils qui, malgré son état de cécité, lui

sur mes observations en France, et il me pria de venir le voir le lendemain matin : j'y fus, et il me dit qu'il l'avait lu, qu'il me faisait beaucoup d'honneur, et qu'il le communiquerait au secrétaire du bureau du comte de Liverpool[1] (lord Hawksbury), où il a envie de me faire entrer par le moyen de M. Reeves, qui est grand protégé de ce dernier. Voilà où j'en suis.

M. Malouet est surchargé par Saint-Domingue, où il a dû aller il y a deux mois, et où il ne va plus, par un enchaînement de circonstances que je te raconterai un jour. J'ai vu mademoiselle Wilkes, qui m'a reçu fort honnêtement, qui m'a parlé de toi avec grand éloge, mais voilà tout : il ne paraît pas qu'elle puisse m'être utile. Il serait bien essentiel que M. Wickham écrivît à M. Reeves en ma faveur une lettre que ce dernier pût montrer, ou même une simple lettre de recommandation : j'espère que le crédit de ce dernier, les sollicitations du chevalier Macpherson et mon petit Mémoire pourront peut-être me procurer une place tôt ou tard dans quelque bureau. Comme, en attendant, je suis logé et nourri pour rien, je peux patienter.

succéda le 18 novembre 1851 sous le nom de Georges V ; c'est sous le règne de ce dernier que la guerre de 1866 consomma l'annexion du Hanovre à la Prusse en vertu du principe : *la force prime le droit.*

[1] Banks Jenkinson, lord Hawksbury, était déjà connu comme écrivain dans le *Monthley review* lorsqu'il fut initié aux affaires politiques en qualité de secrétaire de lord Bute en 1761. Membre actif de la chambre des Communes et bientôt secrétaire-adjoint de la Trésorerie, il fit partie de ce cabinet secret que lord Bute dirigeait du fond de sa retraite, et dont lord Chatham eut souvent à combattre l'influence. Auxiliaire dévoué de Pitt dans sa guerre contre la révolution, il fut élevé à la pairie en 1796 avec le titre de comte de Liverpool. Il mourut en 1808; c'est de lui qu'il est ici question.

Son fils suivit la même ligne politique. La prise de la Bastille et les journées d'octobre dont il avait été le témoin à dix-huit ans, ne le disposaient pas en faveur de la France, et plus tard la politique victorieuse de Bonaparte eut en lui un adversaire aussi décidé que les excès de la Révolution. Lorsque les événements de l'année 1800 et le traité de Lunéville mirent fin à la seconde coalition, Pitt, dont le nom s'était identifié avec l'état de guerre, dut céder la place au cabinet Addington dans lequel le deuxième comte de Liverpool continua la politique de Pitt comme ministre des affaires étrangères.

J'ai reçu par la France la lettre que tu m'as écrite le 20 novembre et celle de mon oncle du 22; ces deux mots m'ont fait plaisir, mais j'attends avec la plus vive impatience les courriers d'Allemagne, dont il manque six, et qui n'arrivent point depuis mon arrivée. Je n'en conçois pas la raison : les Français auraient-ils effectué leur dessein d'aller à Hambourg, ou l'Elbe est-il gelé?... Je n'ai pas un mot de Calais, où je suis bien sûr qu'il y a des lettres pour moi.

La levée de l'emprunt aura étonné en France, où l'on était loin de croire que le ministère anglais pût trouver dix-huit millions sterling dans trois jours, avant que l'emprunt fût ratifié par le Parlement. Il existe vraiment de l'énergie dans ce pays-ci parmi les propriétaires, et ce sont les associations fondées par M. Reeves qui ont sauvé l'Angleterre d'une révolution [1]. Il y a ici une fort grande quantité de démocrates, mais sans la moindre force; ils travaillent cependant beaucoup. Une partie de l'opposition paraît s'être jointe au parti de Horne-Tooke, Shelidall et autres, qui sont les plus grands coquins et les plus déterminés propagateurs qui existent. Heureusement pour moi

[1] L'année 1789 avait vu naître en Angleterre la première de ces associations. La Révolution trouvait de l'écho, et il se forma à Londres un parti qui, pour remettre en honneur les souvenirs de 1688, propageait les idées françaises. Burke (*Réflexions sur la Révolution de France*) signale deux clubs établis à Londres en 1790, *Constitutionnal society* et *Revolution society*, « dans le but manifeste de nous entraîner à imiter la conduite de l'Assemblée « nationale », et il témoigne « le chagrin et l'inquiétude » qu'il en éprouve. Bientôt on vit Thomas Paine fonder la société des *Amis du peuple*, où se firent connaître Horne-Tooke et quelques autres. Des meetings réunirent les ouvriers des villes manufacturières ; des mouvements séditieux furent réprimés par la force, et le parlement autorisa des mesures de rigueur pour assurer la tranquillité publique. Un peu plus tard, Reeves, jurisconsulte distingué, auteur d'une *Histoire des lois anglicanes*, fonda une association contre-révolutionnaire dans le but de seconder la politique de Pitt ; elle fut connue sous le nom de *Crown and Anchor*, du nom de la taverne où elle tint ses premières séances. C'est de là que sortit ce parti des *Indépendants* dont il est question dans une autre lettre (23 mars 1797), et qui se rapprocha de l'opposition lorsque l'opinion publique se prononça fortement dans le sens de la paix.

que M. Rigaud[1] et ses relations sont très-bien pensant, car je n'aurais pu vivre dans une famille de démocrates : il continue à me traiter avec infiniment de bonté. — Depuis le dégel, il fait une telle boue, qu'il m'est impossible de faire des visites sans prendre un fiacre, ce qui revient assez cher, mais dans les commencements il ne faut pas y regarder de très-près, car le seul moyen de se faire des amis est d'être très-attentif à les voir souvent.

L

LOUIS MALLET A SON PÈRE, A BERNE.

Londres, 23 décembre 1796.

J'ai enfin reçu un mot de toi, mon cher père; c'est ta lettre du 16 novembre; elle m'a cependant fait grand plaisir. Je crains bien de ne rien recevoir de toi de longtemps, parce que tu ne m'auras écrit ici que quand tu auras appris la levée de l'embargo. Je t'ai écrit il y a huit jours une lettre longue et assez intéressante à l'adresse de ton domestique. Depuis lors j'ai revu madame d'Hénin qui m'a montré quelques lettres fort touchantes datées d'Olmutz et signées de madame de la Fayette; je crois inutile de t'en envoyer la copie; elles ne disent rien de plus que ce que je t'ai mandé. Le général Fitz-Patrick a prononcé ton nom au Parlement malgré les sollicitations de madame d'Hénin qui lui a donné des assertions hasardées, et qui ensuite n'a pas su s'en tirer quand je l'ai priée de les démentir : je ne savais point que ce général fût lié avec l'opposition, et je trouve mal à madame d'Hénin de m'avoir

[1] L'un de ces Genevois qui s'étaient expatriés à la suite de l'invasion française; membre de l'Académie de peinture de Genève, et peintre distingué, il est l'auteur d'un beau portrait de Mallet du Pan que conservent les petits-enfants du célèbre publiciste. Son fils est connu par le *Recueil de renseignements relatifs aux beaux-arts*. (Genève, 1849.)

engagé à lui faire la moindre communication. M. Malouet, à qui j'ai demandé conseil, aurait bien pu m'en donner un bon, celui de ne répondre à rien; mais il a malheureusement trouvé ta réputation compromise : du reste, il est plein d'amitié pour moi et je lui suis fort attaché : il m'a offert de devenir son secrétaire si je ne trouvais rien de mieux, et peut-être accepterai-je si je vois que cela traîne; mais tant que je suis obligé de courir toute la journée je ne peux rien faire de plus.

M. de Montlosier m'a écrit aujourd'hui pour m'engager à aller le voir, parce qu'il avait reçu une lettre de toi : je compte le faire et lui porter quelques petites notes qu'il m'a demandées; elles sont inexactes et incomplètes parce que j'ai toute autre chose dans la tête que la politique française, et que je suis toujours en l'air. Je dînai avec lui chez le chevalier Macpherson il y a huit jours; notre quatrième était le docteur Gillies[1] qui a écrit l'histoire de Grèce. Je commence à être peu content de mes protecteurs chez lesquels il faut que je sois continuellement pour les faire souvenir que je suis là, et qui me promettent toujours de ne pas m'oublier, sans cependant rien faire. Le chevalier Macpherson m'invite à dîner très-souvent, mais me parle rarement de mon affaire. M. Reeves a reçu la lettre de M. Wickham; il me fait amitié, mais il me renvoie au chevalier Macpherson, qui me renvoie un peu aussi à lui. La personne dont je suis le plus content est M. Hastings. Il est venu me voir, ce que n'a fait aucune autre personne, et comme je ne pouvais aller dîner chez lui ce jour-là et qu'il partait le lendemain pour la campagne, il me pria de passer chez lui le lendemain avant son départ; j'y fus, et il me témoigna combien il avait de reconnaissance de ce que tu avais fait pour lui, et le désir qu'il aurait de m'être utile; il me dit qu'il

[1] Philologue écossais; succéda au célèbre Robertson, son compatriote et son ami, dans la charge d'historiographe du roi. L'ouvrage de Gillies a été un service rendu à l'érudition, et la meilleure histoire de la Grèce jusqu'à celle publiée de nos jours par le savant et regrettable Grote.

n'avait que peu ou point de connaissances dans le genre de monde qui pourrait me servir, parce qu'il s'était fait une règle pendant son procès [1] de ne devoir sa libération qu'à la justice de sa cause : il me représenta les difficultés qu'un natif même avait pour obtenir des places ; et quoiqu'il me crût plus utile qu'un natif sous plusieurs rapports, il me montra que les difficultés n'étaient pas moindres : « Cependant, me dit-il, je pour« rai peut-être faire quelque chose indirectement, et tout ce « que je pourrai faire, je le ferai; écrivez-moi si vous avez « besoin de moi dans quelque genre que ce soit, protection, « argent, etc. Je reviendrai en ville dans trois semaines et mon « premier soin sera de vous voir. » — L'on m'avait assuré qu'il témoignait très-peu et je l'ai trouvé bon envers moi au delà de toute expression : M. Malouet m'a dit qu'il ne promettait jamais rien et ne faisait rien espérer, mais qu'il était plus actif à obliger que tout autre. — J'ai été, depuis que je ne t'ai écrit, chez deux ou trois personnes qui ne sont point en ville et entre autres chez M. Bates. J'ai été chez lord Fincastle [2] que je n'ai pas trouvé, mais j'y retournerai. Je suis fâché de n'avoir aucune lettre de M. Trevor [3] sur lequel je comptais un peu. On ne

[1] C'est en 1781 que Fox, Sheridan et Burke dénoncèrent à la Chambre des communes Warren Hastings, comme coupable de cruautés et d'exactions dans le gouvernement de l'Inde. Le procès dura douze ans et se termina par un verdict d'acquittement rendu par la Chambre des lords. Il en coûta soixante-huit mille livres à l'accusé que la Compagnie voulut dédommager par une pension de cinq mille livres, motivée sur ce que Warren Hastings « avait contribué plus qu'aucun autre gouverneur à fonder la domination anglaise dans l'Inde. » Les services qu'il rendit à son gouvernement « ne sont pas moins « évidents, dit Macaulay, que la supériorité des talents dont il fit preuve ; si « les moyens dont il se servit furent souvent blâmables, il n'est pas moins « certain que son administration fut populaire parmi les Anglais et parmi les « indigènes. »

[2] Georges Fincastle, cinquième comte de Dunmore, marié en 1803 à l'une des filles du duc Hamilton.

[3] Ambassadeur anglais à Turin. Ami commun de Mallet du Pan et du chevalier Macpherson ; arrière-petit-fils de ce Sir John Trevor, speaker de la

me trouve point trop jeune pour voyager avec un jeune homme, mais maintenant les jeunes gens ne voyagent plus du tout : le goût et la mode en sont passés, et la guerre y met obstacle. Ce que je désirerais, serait d'avoir une place dans quelque bureau ou quelque chose *in the Political line,* comme disent les Anglais, et c'est ce désir que j'ai exprimé à mon protecteur. Je répugne excessivement à entrer dans une maison de commerce où je serais dix ans à travailler comme une machine sans avancer d'un pas, mais j'espère ne pas en être réduit là.

...... Depuis que j'ai commencé à écrire ma lettre, j'ai vu M. de Montlosier qui a reçu une lettre de toi. Il m'a donné quelques conseils, mais le chevalier Macpherson que j'ai vu aussi diffère totalement d'opinion : le premier voudrait que j'écrivisse au secrétaire du bureau de lord Grenville en me réclamant de M. Wickham et en lui annonçant mon but en venant en Angleterre; mais le chevalier croit que ce serait inutile et mal à propos, puisque ce secrétaire ne me connaît pas. M. de Montlosier voudrait parler pour moi à M. d'Yvernois [1], mais le chevalier qui le déteste en est fort éloigné : je

Chambre des communes sous les règnes de Jacques II et de Guillaume III, et de qui Burnet a dit : ..... « Being a tory in principle, he undertook to manage that party; provided he was furnished with such sums of money as might purchase some votes, and by him began the practice of buyng off men, in which hitherto the king had kept to stricter rules. » *History of his own time* (vol. IV, p. 74. 1823). Burnet oublie Robert Walpole qui se vantait de connaître le tarif de toutes les consciences. Notre Trevor devint plus tard lord Hampden; une lettre de lui, insérée dans les *Mémoires de Mallet du Pan* (II, p. 81), dénote un esprit politique.

[1] Genevois, d'origine française, et l'un des chefs du parti libéral dans la petite république, d'Yvernois n'en fut pas moins, dès le début, l'ennemi de la Révolution dont il prévoyait bien la propagande incendiaire. Genève dut à son influence d'être épargnée lors de l'invasion française en 1792, et il reconnut la protection de Montesquiou en facilitant sa fuite lorsque ce général fut proscrit par la Convention. Condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire, d'Yvernois se réfugia à Londres; en 1798, lorsque le territoire de Genève fut réuni à la France, il partagea avec Mallet du Pan et Duroveray l'honneur d'être exclu de la qualité de citoyen français.

le suis un peu aussi. Bref, je ferai ce que le chevalier m'indiquera de plus convenable. Il me semble que mon affaire prendra bonne tournure, et je compte beaucoup sur M. Hastings et un peu sur M. Rose; tout est suspendu pour trois semaines, parce que d'ici au 12 janvier pas une âme n'est en ville.

Le chevalier Macpherson m'a parlé longuement de ses idées politiques et m'a donné plusieurs choses à lire afin que je t'en rendisse une espèce de compte; ma première lettre t'en parlera. J'apprends par M. de Montlosier que tu vas publier un nouvel ouvrage : je te prie de ne pas m'oublier pour un exemplaire, non plus que M. Rigaud qui continue à avoir bien des bontés pour moi et auquel je te prie instamment d'écrire : il se trouvera bien payé par une lettre de toi. Je tâcherai de me procurer, comme tu me le demandes, ce qui paraîtra de mieux à Londres en fait de brochures. Le chevalier Macpherson, au lieu de montrer mon petit Mémoire (dont il m'a fait encore l'éloge hier) au secrétaire du comte de Liverpool, l'a prêté à Peltier qui en a été frappé et qui va en imprimer quelques morceaux : cela me fait infiniment de peine, parce que j'eusse mieux aimé obliger M. de Montlosier que Peltier que je ne connais point et que je ne me soucie pas beaucoup de connaître. Mais voilà à quoi l'on est exposé quand on a affaire à plus fort que soi. . . . .

LI

MALOUET A MALLET DU PAN.

Londres, 21 février 1797.

Il y a quinze jours seulement que j'ai appris d'Hambourg que M. Duperrier avait jeté mes paquets à la mer, c'est-à-dire celui dont il s'était chargé pour M. Wickham, et dans lequel

en était un pour vous, une lettre de quatre feuilles, écrite au moment où je comptais partir pour Saint-Domingue. Il serait trop long, mon ami, de vous recommencer mon histoire à partir du mois d'octobre; mais je ne confierai plus rien aux gens officieux qui se débarrassent d'une commission sollicitée, sous le prétexte de l'approche d'un corsaire.

Je ne vous ai pas écrit depuis l'arrivée de votre fils : voilà un tort; il vous dira cependant si j'ai été bien aise de le voir et s'il n'a pas trouvé en moi l'ami de son père; mais, ami sans crédit, essayant jusqu'à présent sans succès tous ses petits moyens pour servir votre intéressant enfant, bon jeune homme, plein d'esprit, de raison, qui plaît à tout le monde, et qui ferait sûrement son chemin dans un autre pays que celui-ci, où l'on croit avoir tout fait pour un étranger en lui donnant à dîner, et un habit, s'il est nu; les Anglais sont charitables, mais froids, et nullement serviables; ils n'aiment point du tout à employer les étrangers.

Votre fils vous a mandé que, pour ne pas perdre son temps, je l'avais engagé à travailler, soit au journal de Montlosier[1], soit à ma correspondance. L'une et l'autre de ces ressources étant précaires et très-réduites, il a préféré la première, qui lui fournit l'occasion de continuer son travail d'extraits; il y a beaucoup d'ordre, de méthode, de netteté, dans ceux dont il se charge.

Le succès du journal est encore bien incertain; il est jusqu'à présent en concurrence, et à peu près sur le même plan que celui de Peltier[2] : c'est un extrait de tous les papiers français,

[1] *Journal de France et d'Angleterre,* publication périodique commencée en 1796 et qui paraît n'avoir pas été continuée au delà de l'année 1797. Les premiers numéros auraient été réunis en un volume in-8°, S. L. 1796 ; mais c volume n'existe point à la Bibliothèque nationale, du moins sous ce titre.

[2] Peltier rédigeait alors, avec Rivarol et le vicomte de Mirabeau, les *Actes des Apôtres,* écrit périodique qui attaquait par le ridicule les meneurs de la Révolution. Cette publication fut suivie en 1802 de celle connue sous le

sans couleur, sans caractère d'auteur. Aujourd'hui seulement il commence à parler en son nom sur la politique générale et la situation de l'Angleterre; nous verrons comment cela prendra; mais en attendant il peut à peine suffire aux frais.

Votre fils m'a communiqué ce que vous lui avez écrit, et j'ai su, comme bien vous pensez, de la première main tout ce qui s'est passé relativement à l'affaire de la Fayette. Je ne partage point la chaleur de madame d'Hénin; j'ai toujours sur le cœur les premières opérations du prisonnier; mais le traitement qu'il éprouve est si impolitique, si injuste, comparativement au ton et à la conduite qu'on se croit obligé de tenir avec de bien plus grands coupables, que j'ai été fâché de votre première lettre imprimée; celle qui l'a suivie est dans la mesure exacte qui vous convient. Quant à l'intérêt de ses amis de France, et à celui des partisans de la liberté dans tous les pays, cela est dans l'ordre : il faut s'attendre à voir les gouvernements faibles et arbitraires vilipendés, lorsqu'en traitant de puissance à puissance avec les factieux avoués, ils ne se mettent en colère que contre les factieux repentants.

15 mars.

Trois semaines se sont écoulées depuis que cette lettre est commencée : j'ai un rhumatisme au bras droit, qui ne me laisse plus la faculté d'écrire que par intervalles, et j'ai tant à

nom de l'*Ambigu*, principalement dirigée contre le système impérial. Napoléon, après avoir réclamé contre le publiciste par la voie de la diplomatie, l'attaqua devant les tribunaux anglais où celui-ci eut pour défenseur le célèbre Mackintosh. Une légère amende à laquelle le condamna la Cour du Banc du Roi fut bientôt couverte par la publication des plaidoiries.— Peltier mourut à Paris en 1825, pauvre et ignoré, laissant une quantité d'écrits signés ou anonymes, compilations en général assez confuses, mais où l'on trouve des détails et des pièces historiques qui ne sont point ailleurs. Il s'était fait connaître dès 1789 par un écrit adressé aux membres de l'Assemblée sous ce titre : *Sauvez-vous, sauvez-nous!*

écrire, tant de distractions pénibles, que ce qui me plaît et me convient le mieux est rarement ce que je fais.

J'ai éprouvé une banqueroute qui dérange, non pas ma fortune, il n'en est plus question, mais mes moyens d'existence et ceux de ma famille. La maison Muittemann m'avait fait vivre ici pendant trois ans; aussitôt que j'ai eu un traitement de Saint-Domingue, je le lui ai abandonné pour m'acquitter, et j'étais quitte au 1er janvier. J'avais même entre leurs mains de quoi faire face au crédit que j'ai procuré à ma famille sur Hambourg : tout est perdu.

Diverses considérations, louables assurément, me décident à publier successivement deux lettres[1] dirigées contre la philanthropie qui menace nos colonies en Angleterre comme en France; ces lettres ont aussi pour objet de ne pas nous rendre inconciliables avec la France république, si l'on nous remet entre ses mains. J'avais donc à naviguer entre des écueils; il fallait n'offenser aucune des deux nations, ni les principes libéraux de celle-ci, ni les préjugés beaucoup plus violents des Français contre l'esclavage des nègres; vous jugerez si j'ai rempli cette tâche. Plusieurs personnes distinguées par leurs lumières paraissent le croire; mais les colons, les aristocrates enragés, me poursuivent comme un blasphémateur; c'est votre

[1] On trouvera ces deux lettres comme nous l'avons dit, à la page 285 du présent volume, dans les *Mémoires sur les Colonies.* (V. 215 à 299.) Cet ouvrage devenu rare mériterait d'être réimprimé; nous en avons extrait tout ce qui se rapporte à notre publication. Ce cinquième volume est tout entier consacré à cette question de l'esclavage et du travail des nègres. L'auteur fait justice des mensonges de la philanthropie révolutionnaire : « La proclamation des droits de l'homme, — dit-il, — a été dans les colonies le signal de massacres et de dévastations qu'il eût été facile de prévenir; l'affranchissement subit des cultivateurs esclaves était la sentence de Collot-d'Herbois contre les Lyonnais... Ce crime n'appartient pas tout entier à la première Assemblée; les envoyés de la seconde l'ont consommé; c'est à la Convention qu'il était réservé de les absoudre de tout le sang qu'ils ont versé, des ruines qu'ils ont amoncelées sur ce sol jadis le plus riche du globe. »

ami d'Entraigues dans tous les éclats de sa fureur. Ils ont chargé heureusement le plus bête d'entre eux d'imprimer des injures dans la langue des halles, et ils agissent à Saint-Domingue pour faire nommer un autre député[1]. Voilà les fruits que je recueille de quatre ans de travaux, de patience, et d'ennuis qu'il serait difficile de vous peindre.

C'en est assez sur ce qui me concerne; votre fils me communique vos lettres : combien vous êtes noir, mon ami ! Accoutumé comme je le suis à croire en vous, vous m'ôtez le peu d'espérances qui me restent. Cependant on nous assure de tous côtés que les élections seront moins mauvaises que vous ne le pensez; il semble même que le Directoire change de ton et se dispose à prendre une figure humaine. Ici, le patriotisme a calmé les alarmes, qui croissaient outre mesure et qui ont seules nécessité la suspension des payements en argent[2]; opération inouïe, inattendue, et qui peut avoir des suites funestes. Je dois dire cependant que dans ce moment-ci le péril est écarté : l'esprit de famille, qui est celui de cette nation, a pourvu, quant à présent, à tous les inconvénients; tous les commerçants, toutes les corporations, sont convenus de donner et recevoir le papier de la Banque pour argent comptant; ainsi il ne résulte de ce qui a été fait aucun embarras dans la circulation ni dans les transactions commerciales; mais le principe de tout ceci étant l'accroissement de la dette et des taxes, l'accumulation des capitaux fictifs et conséquemment leur dépression se manifestent par le bas prix des fonds......

1 *Mémoires,* chapitres XX, XXI.

2 C'est peu de jours avant la date de cette lettre que la Banque d'Angleterre, épuisée par ses avances à la coalition européenne, obtenait du gouvernement un *ordre en Conseil* qui suspendait pour quatre mois tout payement en espèces. L'opinion fut vivement émue, mais le Parlement s'associa à la mesure par un acte qui déclarait la situation de la Banque excellente; à partir de ce moment les billets ne subirent plus aucune dépréciation, et la crise fut conjurée par cette merveilleuse intelligence du crédit qui distingue la nation anglaise.

LII

LOUIS MALLET A SON PÈRE, A BERNE.

Londres, 3 mars 1797.

. . . .

Je te prévenais depuis quelque temps que ce pays-ci était mécontent, que sa position était critique : la bombe vient enfin d'éclater; une nouvelle scène vient de s'ouvrir, et Dieu seul sait où elle finira. Le conseil privé donna dimanche passé l'ordre à la Banque de ne plus payer en espèces. Voici comment on est venu là.

Le ministre, menacé d'une invasion d'un côté, et voyant d'un autre que la guerre était loin d'être populaire, a cru devoir créer une force armée considérable; il a fait passer en Parlement les bills pour l'augmentation de la milice, la formation de la cavalerie, des chasseurs, etc. Il est résulté de là qu'on a mécontenté les provinces; pour les persuader, on leur a représenté le danger d'une invasion, danger qui fit courir tout le monde aux banques répandues dans la Grande-Bretagne. Ces banques, manquant d'argent, arrêtèrent leurs payements, et tout reflua sur la Banque de Londres. Voilà la cause de cette mesure; mais la mesure elle-même est monstrueuse; elle devait être la dernière à prendre, et ses effets sont incalculables [1].

Hier matin j'assistai à une conversation à ce sujet entre M. Malouet et le chevalier Macpherson : « Songez, lui dit « M. Malouet, que par cette mesure le gouvernement devient « arbitraire; les billets de banque au-dessous de cinq livres

[1] Voy. au sujet de la mesure prise par le Conseil privé, la lettre de Malouet à Mallet du Pan, du 21 février 1797.

« qu'il va créer sont de véritables assignats, une monnaie for-
« cée dont la création est dans la main du gouvernement; il n'a
« qu'à émettre pour soutenir la guerre et payer ses soldats.
« Vous vous plongez dans un labyrinthe de maux incalculables,
« si la paix n'est pas faite dans six mois. »

M. Malouet regarde l'Angleterre comme étant en péril. On te dira à Berne qu'on a pris la même mesure qu'en 1745; cela est inexact; à cette époque ce ne fut point le gouvernement, mais la Banque qui ralentit ses payements. Ici, c'est le ministre ordonnant à la Banque de ne plus payer, parce qu'il a besoin d'or pour les troupes; c'est le ministre créant des assignats d'un louis et au-dessus (jusqu'à cinq), qu'il force le public à accepter; car on a beau dire que tous les grands négociants ont promis de prendre les billets comme de l'or, au pair des espèces sonnantes, il n'en est pas moins vrai qu'ils sont obligés de les prendre. D'ailleurs, quand l'Angleterre soutiendrait le crédit de ses billets, quelle sera la réaction provenant de l'étranger? Qu'est devenu le crédit immense de ce pays? Et puis quand pourra-t-on rouvrir la Banque? L'époque est impossible à fixer; et plus on la retarde, plus elle devient difficile à déterminer. Ensuite, qui pourra examiner ces billets? Personne : il n'y avait que la Banque en Angleterre qui connût ses billets; elle les vérifiait quand on les lui présentait; maintenant qu'ils deviennent monnaie courante, qu'on en fait d'une guinée, cela ouvre le chemin à toutes sortes de fausses fabrications. La France va rendre à ce pays les ballots d'assignats de Quiberon en ballots de billets [1].

[1] On lit dans l'*Histoire de la guerre de la Vendée* par Alphonse de Beauchamp : « Puisaye obtint le rétablissement de la fabrique de faux assignats « créée par Calonne; douze cents ouvriers y travaillaient journellement. Pour « en assurer la circulation en Bretagne, Puisaye prit à Londres un arrêté au « nom du Conseil militaire de l'armée catholique et royale portant que ces « assignats, qui avaient un caractère secret de reconnaissance, seraient échangés « par les sujets du roi contre le papier républicain pour subvenir aux besoins « journaliers de l'armée. » (T. III, p. 112.)

Au milieu de ce désordre dans le crédit public, le Parlement, toujours aveugle, voyant toujours dans le ministre le plus grand homme de l'Europe, le suit avec servilité, l'établit presque dictateur. Cependant les esprits commencent à se révolter; tout le monde parle d'un changement; mais qui mettre à la place? Voilà la grande question, la question que personne ne peut résoudre. On voit où va Pitt; on méprise Fox, et l'on n'en voit point d'autre. Un parti se forme cependant dans le Parlement, à la tête duquel est un membre que tu m'as chargé de féliciter de son élection. S'il devient assez fort pour se déclarer, il demandera qu'on renouvelle les propositions de paix. Ce parti vient de faire paraître une brochure à cet effet, où le grand projet de la personne en question est développé; il trouve que le Directoire et l'Angleterre doivent se réunir contre leur ennemi commun, l'anarchie. En général, je ne le trouve point bon, parce qu'il considère le gouvernement français comme ami de l'ordre, comme étant obligé de faire la paix, si on la lui demande; qu'il ne présente ni plan ni vues sur ce qu'il y a à faire, et qu'il a le ton d'un homme qui désire l'établissement de la république.

Hier le Parlement donna aux banquiers et manufacturiers le droit de faire des billets pour de petites valeurs d'argent ou de cuivre; c'est un beau champ pour la fausse fabrication.

J'ai vu M. Bertrand; son ouvrage est immense; ce sont des mémoires en trois gros volumes in-8°; il m'a lu le morceau qui te concerne. Il décrit la cause de ta mission et la manière dont il correspondait avec toi; il parle du petit billet du roi; il dit qu'on t'offrit deux mille écus, à ce que je crois, mais que tu ne voulus prendre que ce que tu dépenserais. Il n'est entré dans aucun détail des obstacles que tu rencontras pour l'objet dont tu étais chargé; il dit seulement que M. le duc de Brunswick changea totalement la nature du manifeste. Il y a trop de détails minutieux.

Il a fait cet ouvrage, qui n'est point encore publié, pour

gagner de l'argent; il lui vaut sept cents louis; c'est en anglais qu'il le fait imprimer. Il est extrêmement modéré, et prêche à la France le royalisme et non l'ancienne monarchie; il leur dit, dans sa préface, qu'il la déteste autant qu'eux. Il est rempli d'espérances de l'intérieur, comme la plupart des émigrés, qui jugent la France entièrement par les journaux.

J'entrai l'autre jour chez le prince de Poix avec M. Malouet pour y lire ta lettre. Le comte et le marquis de Vaudreuil, M. de Duras et quelques autres personnes y étaient; elle les étonna au dernier degré. MM. Malouet et de Duras et le prince furent persuadés de la justesse de tes vues; mais le reste cita les journaux pour montrer que l'esprit était bon. M. Malouet est profondément affecté et conserve peu d'espérance; je ne connais aucun homme qui sente aussi vivement les maux de la France; il en est accablé. Je me suis extrêmement attaché à lui, et je le mets, pour la justesse de l'esprit et la profondeur des idées, au-dessus de toutes les personnes que je connais. Remercie-le, dans tes lettres, de toutes ses bontés pour moi; dis-lui que je les sens vivement.

Tu me demandes le ton du journal de M. de Montlosier : jusqu'à présent, ce n'est qu'un amas de journaux de France; il a mis, dans les derniers numéros, des articles sur l'Angleterre, où il représente sans réserve les dangers du pays, l'état du Parlement dans ce moment; mais, à mon avis, et à l'avis, je crois, de M. Malouet, ces articles sont imparfaits et inutiles; il présente le danger d'une invasion; l'auteur parle des talents de M. Pitt, puis de ceux de M. Fox, et ainsi de suite; mais il n'y a pas un résumé, et comme étranger, il ne peut pas en donner. C'est bien écrit, mais voilà tout.

. . . .

Pendant que j'écrivais ma lettre, j'avais entendu le canon; c'est le canon de la Tour. L'amiral Jarvis a battu les Espagnols qui se rendaient à Brest; il leur a pris quatre vaisseaux de ligne, coulé un à fond, pris six frégates et une quantité de

transports [1]. C'est une grande nouvelle, qui remontera un peu l'esprit public, mais qui ne raccommode pas le crédit.

LIII

LOUIS MALLET A SON PERE, A BERNE.

Londres, le 23 mars 1797.

. . . .

Ta lettre du 22 février me fit un sensible plaisir et intéressa vivement tous tes amis. Ils partagent pleinement ton indignation contre d'Entraigues et ton mépris pour toutes ces conspirations de marionnettes. Quant à la France et aux élections, ils ne sont nullement de ton avis, et si tu as raison, tu seras le seul qui ait vu juste. Leurs espérances de l'intérieur sont au plus haut degré : chacun se voit déjà rentré par les décrets que va faire le nouveau corps législatif. Quant à moi, je pense entièrement comme toi à l'égard de l'avilissement de la nation, de son égoïsme, de sa cupidité et de son défaut total de morale et de justice ; mais je commence à croire que les gouvernants veulent la tranquillité ; que des hommes tels que Carnot ne sont plus jacobins ; qu'ils songent à établir leur gouvernement, et qu'avec les moyens de faire une Saint-Barthélemy, ils ne la feront pas, parce qu'elle leur serait inutile. Donne-moi, je t'en prie, ton opinion sur Bonaparte : on croit généralement ici qu'il ne reviendra plus en France, mais qu'il se fera protecteur des républiques italiennes.

Tout est ici dans le même état jusqu'à présent ; la fermeture de la Banque n'a opéré aucun effet sensible dans les affaires.

[1] Il s'agit ici du désastre de la flotte espagnole au cap Saint-Vincent (14 février 1797). L'Espagne payait chèrement sa déclaration contre l'Angleterre. L'amiral Jarvis fut à cette occasion créé lord et comte de Saint-Vincent.

Le parti des indépendants, dont je t'avais parlé, a agi avec tant d'imprudence et d'impétuosité, qu'il a été bien vite réduit à néant. On a dit que tout avait été suicide depuis la Révolution : les preuves de cette assertion se multiplient tous les jours. Si ce parti avait agi avec secret et prudence, s'il eût attendu la formation du nouveau corps législatif pour présenter des idées de paix, s'il n'eût pas eu l'air de vouloir entraver le gouvernement, au lieu de l'aider dans ces circonstances périlleuses, il eût pu devenir puissant; il eût pu, dans un mois ou deux, élever la voix avec force au Parlement et commander l'attention et la crainte; mais rien de tout cela. On les avait dit au nombre de cent; ils n'ont jamais été plus de trente à quarante. Ils ont commencé à parler de leurs projets, à nommer les personnes à mettre dans le ministère; ils ont tenu des assemblées [1] particulières où ils ont pris des résolutions; ils ont fait imprimer des brochures modérées que personne ne lit; tous les partis se sont moqués d'eux. Pourquoi, ont dit les papiers ministériels, des gens sensés cherchent-ils à embarrasser la marche du gouvernement dans ces circonstances? Pourquoi, a dit l'opposition, de bons patriotes, voyant les erreurs des ministres et le précipice où ils nous plongent, ne se joignent-ils pas à nous? Bref, ces modérés, bafoués de tous côtés, se sont réfugiés dans l'opposition, comme étant plus rapprochée de leurs vues que le ministère.

Je suis très-fâché que le chevalier Macpherson se soit mis à la tête de tout cela; il paraît croire que l'Angleterre sentira la révolution et qu'il n'y aura que cela pour lui ouvrir les yeux. Il attribue tous les maux dont l'Europe est accablée à la rejection de son système. Je ne suis pas à même de juger la vérité de cette assertion; mais certainement son plan est grand; ses idées sont peu communes, et beaucoup d'entre elles sont d'une

[1] A l'occasion d'une autre lettre du 16 décembre 1796, on a expliqué ce qu'étaient ces associations et ce que fut le rôle de ce parti des indépendants.

justesse frappante. Il n'a rien fait imprimer de nouveau; ce dont je t'avais parlé était sa correspondance de Turin, que tu as, et sa lettre au grand pensionnaire de Hollande. Je dînai tête à tête avec lui il y a quelques jours; nous parlâmes beaucoup de toi. Il admire au plus haut degré tes *Considérations* [1] publiées à Bruxelles; tu étais alors dans ses idées; mais il trouve que tu as pris une tout autre marche dans ton dernier ouvrage [2]. — Votre père, me dit-il, est un homme vertueux qui s'indigne de tout ce qui n'est pas dans la ligne de la justice, et qui exprime avec autant d'énergie que d'éloquence l'horreur que doit inspirer le crime; mais il a besoin de connaître les hommes en les gouvernant. — Il trouve que tu aurais dû suivre les idées de ton premier ouvrage. M. Burke, en le lisant, disait qu'il croyait l'avoir écrit. M. Pitt avoua à lord Elgin qu'il n'avait aucune idée de la révolution avant de l'avoir lu; tu as la lettre qu'écrivit le chancelier au chevalier Macpherson. Voilà ce que pense le bon chevalier.

En général, ton dernier ouvrage n'a pas autant plu à tes amis; ils ont dit que *tu étais en colère en l'écrivant.* Je te dis tout ceci parce que tu vas publier la suite; tu en feras ce que bon te semble. J'avoue que, quant à moi, je ne pense nullement comme M. de Montlosier; *il ne connaît aucun homme dans la révolution, il ne voit que les choses.* En politique, si j'étais Louis XVIII, je penserais comme cela; mais en morale et comme particulier, je déteste le criminel autant que j'abhorre le crime; et je ne verserai pas une larme sur le sort de tous les la Fayette, Lameth, Dumouriez et autres, tant que j'aurai sous les yeux les malheurs de l'Europe. Tant que le parti modéré s'en est tenu à prêcher le pardon politique, c'était très-bien; mais qu'il prêche le pardon moral, c'est passer les bornes qu'il s'était prescrites : le silence vaut mieux.

[1] Considérations sur la nature de la révolution de France. (Londres, 1793.)

[2] Correspondance politique pour servir à l'histoire du républicanisme français. (Londres, 1796.)

Tu admires M. Burke; tous les modérés ici le regardent comme digne des Petites-Maisons[1]. On peut lui contester le remède, mais on ne peut lui refuser les justes éloges que méritent la vérité et l'éloquence d'une plume digne de Cicéron. Ce pauvre M. Burke est bien mal; il ne peut vivre longtemps.

L'ouvrage de M. de Lally a paru[2]; il a dû t'être envoyé de Hambourg; il te fera plaisir; il sera difficile, après un tel plaidoyer, de dire que les émigrés sont justement condamnés; mais toute la force et la sensibilité de ses arguments ne toucheront ni ne convertiront un seul agioteur et acheteur de biens d'émigrés. Je n'en ai encore lu que quelques morceaux.

J'aurais bien désiré que tu envoyasses à M. de Montlosier les morceaux dont tu parles; il en a fait un sur les conspirations en général, qui est extrêmement curieux; il n'a paru que hier[3]. J'ai remis à M. Saladin, qui avait une occasion, deux morceaux de M. de Montlosier sur l'Angleterre, un du chevalier de Panat sur l'opinion publique, un extrait de la proclamation de Romme à Saint-Domingue, et le dernier ouvrage de M. Malouet.

Il n'y a point de quatrième lettre de M. Burke.

Je te parlerai dans ma première lettre du journal de M. de Montlosier, qui va *cahin caha,* et dont je crains fort la chute.

[1] C'est ce revirement de l'opinion que constate Samuel Romilly, lorsqu'il écrit à l'un de ses correspondants, à peu près à la même époque : « Je suis étonné de voir à quel point le livre de Burke a perdu dans l'opinion, quoiqu'il ait atteint sa dixième édition; ses plus chauds partisans sont revenus de leur admiration. D'un autre côté, le livre de Paine a converti bien des gens à ses doctrines, et ce succès me paraît encore plus étonnant que celui de Burke, car je n'admets pas qu'on puisse se laisser persuader autrement que par de bonnes raisons, et je n'en trouve pas une seule dans le livre des *Droits de l'homme.* — Traduit devant la Cour du Banc du Roi, Thomas Paine passa en France où il fut adopté par la Révolution, et malgré sa qualité d'étranger, élu député du Pas-de-Calais à la Convention.

[2] *Défense des émigrés français,* 1797, 2 vol. in-8°.

[3] Les écrits de Montlosier cités ici étaient insérés dans le *Courrier de Londres.*

Il s'est arrangé maintenant avec son imprimeur, et par cet arrangement, nécessité par les frais et les non-rentrées, il ne gagnera rien jusqu'à ce qu'il ait plus de cent quatre-vingts souscripteurs

Le prince de Poix a dû t'écrire; il n'a pas montré ta lettre à madame d'Hénin.

..... Hier soir il y eut dans la cité un *common hall,* soit assemblée de *liverymen* [1], à la maison de ville, où l'on a décidé de présenter à Sa Majesté une adresse pour la prier de renvoyer ses ministres et de faire la paix. Cela est arrivé souvent et sans effet dans les autres guerres; mais, dans un moment comme celui-ci, ces assemblées populaires peuvent devenir bien dangereuses.

Les papiers de France jusqu'au 17 nous arrivèrent hier; il paraît que l'ouvrage de M. de Lally fait beaucoup de bruit à Paris, et, d'après le message du Directoire, je crois qu'il avancera la crise. Le moment est critique : les élections seront bonnes, si elles ont lieu; mais ce message du Directoire me paraît de mauvais augure; c'est un manifeste précédant les hostilités. Je commence à craindre que tu n'aies complétement raison.

Le morceau de M. de Montlosier, *les conspirations* [2], est un chef-d'œuvre; il embrasse le sujet en grand, remonte à l'origine des conspirations et aux éléments nécessaires pour les former, éléments qui n'existent plus; de là il travaille sur l'idée que tu me citais de lui, que les plus grands ennemis de la royauté étaient les royalistes, et que tout a été suicide dans

[1] Corps privilégié choisi parmi les membres des corporations de la ville de Londres. C'était, dans une forme différente, et sous un autre nom, une de ces associations dont il a été parlé dans une des notes de la lettre du 16 décembre 1796.

[2] Ce travail doit avoir été inséré dans le *Journal de France et d'Angleterre* dont il est parlé dans une note de la lettre XLI, car il ne se trouve dans aucun autre des écrits de Montlosier.

la Révolution, etc., etc. Je voudrais bien pouvoir te l'envoyer. M. Malouet en est enchanté; il lui a adressé une lettre qui sera dans son premier journal, sur l'oubli qu'il avait fait de parler de la conspiration des gens exaltés, des sots, de l'esprit de parti contre tout ce qui est sage et modéré.

M. Malouet a été attaqué par un M. Bréard, colon, qui ne sait pas plus écrire que réfléchir, sot à vingt-quatre carats, au sujet de son dernier ouvrage; il s'est contenté, pour toute réponse, de bafouer son style dans notre journal. Ce journal se lit avec plaisir depuis qu'il n'est plus une copie de celui de Peltier, et il prendrait infailliblement dans trois mois, si on avait de l'argent pour attendre; mais je crains que ce maudit argent n'arrête tout. J'avais écrit en France à divers journalistes, sous le nom de Mallet, pour leur parler de notre journal: la *Quotidienne* et l'*Éclair* m'ont répondu fort honnêtement pour m'en demander une douzaine d'exemplaires.

En général, le parti que les aristocrates appellent *monarchien* prend de la force. — MM. Malouet, Montlosier et Lally n'y vont pas de main morte, et si le Corps législatif se formait et prenait de la consistance, je concevrais des espérances....

LIV

LOUIS MALLET A SON PÈRE, A BERNE.

Londres, 31 mars 1797.

..... Ce pays-ci me paraît dans une situation fort critique. Voici, en peu de mots, ce qu'offre le moment actuel : M. Pitt perd du terrain par la dernière bataille d'Italie[1] et par les pro-

[1] Cette bataille est celle de Rivoli (15 janvier 1797), suivie de la reddition de Mantoue (2 février). Une sixième campagne allait commencer pour l'armée d'Italie; les victoires de Tagliamento (10 mars) et d'Isonzo (24 mars) en

jets de descente. L'on commence à être inquiet, à être mécontent. Un membre des fameuses associations[1], auquel on proposait de les renouveler dans ce moment critique, jura, il y a deux jours, qu'il ne remuerait jamais son petit doigt pour un ministre qui poursuit pour un pamphlet l'homme qui les a établies. Le parti des Indépendants du Parlement prendra le dessus dans la session qui s'ouvre aujourd'hui. Le public est excessivement mécontent des cacades de la marine anglaise dans l'expédition d'Irlande, et craint les Français, ce qui n'était pas encore arrivé. Il existe une espèce d'humeur dans les différents partis, et celui du ministère perd à vue d'œil. Cette victoire d'Italie a fait un effet prodigieux.

Il paraît que l'embargo est renouvelé en France, et je m'attends, un de ces matins, à voir débarquer en Angleterre quinze à vingt mille sans-culottes. Les Anglais se croient invincibles à cause de l'antipathie nationale et de leurs milices; l'une disparaîtrait par la publication des *Droits de l'homme*[2]; quant aux milices, si elles sont battues au premier feu, ce qui est bien probable, elles ne sauront jamais se rallier, et nous verrons les bonnets rouges à Londres, jusqu'à ce qu'une armée les en chasse. On ne pense point ici aux quatre-vingt mille Jacobins désignés par M. Burke. Les gens qui pensent, et j'en vois quelques-uns, M. Reeves, par exemple, sont tristes et inquiets; les ministres ne savent quel parti prendre; l'opposition fait un train effroyable; les campagnes se plaignent de la levée des milices; les villes, des taxes. Tout ce qui a de l'argent va à

avaient marqué le début. Le 18 avril suivant, Bonaparte allait signer l'acte célèbre, connu sous le nom de préliminaires de Leoben. De la grande coalition il ne restait plus que l'Angleterre et la Russie, et Paul I[er] commençait à s'éloigner ouvertement de la politique de Catherine. C'était pour Pitt la nécessité de changer de marche et de traiter avec la France. Le 6 juillet de la même année allaient s'ouvrir les conférences de Lille, bientôt rompues (7 septembre) par l'arrogance du Directoire.

[1] Voy. la lettre du 16 décembre 1796.

[2] L'écrit de Thomas Paine dont il est parlé dans la lettre du 23 mars.

l'Opéra, sans songer qu'un de leurs corps de miliciens battu dans le comté de Kent peut amener la révolution à Londres. Tout le monde est las de la guerre. La plus grande partie des gens qui comptent commencent à désirer qu'on eût fait la paix, et le chevalier a eu pleinement raison.

M. Malouet vient de publier une suite à son ouvrage sur les colonies. Cette seconde partie est encore mieux que la première; elle a plus de détails et contient un plan : il propose à l'Europe de neutraliser les colonies dans toutes les guerres, et montre aux puissances quel intérêt elles ont à ce qu'elles ne soient pas révolutionnées.

M. de Lally a traduit la séance du général Fitz-Patrick, et aurait pu, ce me semble, mettre à la fin ta lettre à Lacretelle. Il va publier un plaidoyer pour les émigrés, qui doit actuellement être imprimé à Paris. Madame d'Hénin m'en a lu quelques morceaux en manuscrit; ils m'ont paru éloquents, mais il m'a semblé voir quelques phrases un peu faibles pour un homme qui abhorre la république.

Tu n'as pas d'idée du degré d'admiration de MM. Lally, de Poix, Macpherson, Montlosier, pour Bonaparte et pour les grands hommes de la France actuelle; César n'est qu'un écolier à côté du moderne vainqueur d'Italie. Ils sont profondément las de l'émigration; ils le sont trop, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi. Ils adoptent, sans s'en douter, le langage des journalistes français; ils en sont presque au point où l'on s'accoutume, non à vivre sous le règne de Barras et de Carnot, mais sous celui des cinq directoriaux.

M. de Grave[1] écrivait, il y a huit jours, à M. de Montlosier

[1] Cet ancien ministre de la guerre, décrété d'accusation par Cambon le 27 août 1792, s'était réfugié en Angleterre. — Bertrand de Moleville a dit de lui : « Il n'était ni zélé constitutionnel ni jacobin enragé; il était ce qu'ont été en France beaucoup de gens qui désiraient une petite révolution, dans l'espérance d'en tirer quelque profit. » — Dumouriez, dans ses *Mémoires :* « Il était jeune, de peu d'expérience, et d'une timidité qui le rendait impropre

qu'il trouvait son journal trop aristocrate; sa lettre était digne de Condorcet; il la terminait en espérant qu'on ne verrait plus en France de prêtres ni de femmes qui gouvernassent. Ceci est pour toi seul. Je n'ai pas fait une seule reflexion là-dessus à M. de Montlosier, qui consulte souvent l'écrivain. Je suis loin d'aimer et d'admirer les violents aristocrates, mais je vois que, malgré la vigueur apparente des écrits des personnes dont je te parle, leur force d'esprit s'affaiblit tous les jours.

On vient de publier, hier, une lettre de M. Fouché au duc de Portland, écrite en 1793 [1]; il y attaque personnellement les membres de l'opposition, avance contre M. Fox cinquante-quatre articles d'*impeachment,* et le traite sans ménagement. Cette lettre, qui n'a jamais été destinée à voir le jour, a été copiée par un coquin de secrétaire et imprimée hier; elle fait beaucoup de bruit.

M. Erskine vient de faire paraître un mauvais pamphlet sous le titre de : *Vues sur les causes et les conséquences de la guerre;* un parti l'admire, l'autre le trouve détestable [2].

Notre journal va, mais voilà tout. Le plan de M. de Montlosier est calqué à la lettre sur celui de Peltier, et n'offre pas le moindre intérêt de plus. S'il donne des nouvelles d'Angle-

aux fonctions de sa place dans un pareil temps. » — Madame Roland le définit : « un homme qui, faute d'esprit pour concilier des qualités et des défauts contradictoires, finissait par n'être rien. » — De Grave était un poltron féroce, comme on en voit en temps de révolution.

[1] Cette pièce échappe à nos recherches; elle n'est indiquée sur aucun des catalogues du British Museum.

[2] Thomas Erskine, après de brillants débuts dans la marine et dans l'armée, avait été pendant cinq ans membre de la Chambre des communes. Nommé en 1792 Attorney général pour le prince de Galles, il dut bientôt résigner cette fonction, par suite de son refus de renoncer à la défense de Thomas Paine, poursuivi à l'occasion du livre des *Droits de l'homme.* Dans les dernières années de sa carrière, lord Erskine parut rarement à la Chambre haute; il mourut en 1823 après avoir donné quelques signes d'aliénation mentale. Ses discours ont été réunis en cinq volumes in-8°. Le pamphlet dont il est ici question n'a pas eu moins de quarante-huit éditions.

terre, des séances du Parlement, il ennuiera les Anglais; s'il donne ses idées, il ne sera lu de personne; et s'il continue à suivre le plan actuel, il aura cent soixante souscripteurs dans un an. Il n'aurait pas dû l'entreprendre, voilà mon avis; M. Malouet et madame d'Hénin pensent de même; son premier numéro contiendra un morceau de M. de Panat sur l'esprit public en France.

LV

MALOUET A MALLET DU PAN, A BERNE.

Londres, 25 avril 1797.

J'ai reçu, mon ami, votre lettre du 29 mars, et je l'ai communiquée à votre fils, comme il me communique toutes les vôtres. Je persiste dans ce que je vous ai dit de son voyage en Anglcterre et de son retour auprès de vous. L'un et l'autre lui seront utiles et contribueront aux succès que lui préparent son bon esprit et son excellent cœur. Je n'ai point encore aperçu en lui de défaut qui dépare ses bonnes qualités. Il est digne, en tout point, d'être votre fils, et je vous promets qu'il soutiendra votre réputation. Nous vous le renverrons donc incessamment, quoique, pour mon compte, ce soit une véritable privation, et je ne suis pas le seul ami qu'il laissera ici. Anglais et Français, tous ceux qui le connaissent le chérissent. Il a réussi complétement à plaire et à intéresser; il a acquis même plus de consistance qu'on n'en a à son âge. Mais obtenir ici une place pour un étranger est presque la chose impossible; sur ce point, les Anglais sont intraitables. Il n'y avait que ma simplicité ordinaire qui, dans les commencements, pût me le faire espérer. Vous avez donc grandement raison de n'être point embarrassé d'un tel candidat. Si nous rentrons en France, c'est dans les affaires étrangères qu'il faut le faire employer. Sa

réserve, son jugement et l'instruction qu'il a déjà acquise le feront bientôt distinguer.

Je vous loue enfin de votre retour à l'espérance. Assez longtemps, vous ne nous avez laissé d'autre parti à prendre que celui de mourir de douleur. J'avais besoin de recommencer à vivre dans l'avenir, car un passé qui nous laisse toutes les angoisses de l'agonie est pire que la mort. Nous sommes plus près que vous, malgré l'embargo, des nouvelles de Paris, et, quoique votre prescience se soutienne d'une manière étonnante, peut-être ne vous attendiez-vous pas, le 29 mars, à tous les choix qui ont été faits. Ils tournent si fort au royalisme que je crains, de la part du gouvernement, une tentative quelconque qui empêche la réunion des nouveaux députés[1]. Le Directoire ne peut pas croire que de tels hommes, ayant la majorité, le laissent investi du pouvoir, quand même il se subordonnerait à leur impulsion; et l'audace avec laquelle il remet en jugement les conspirateurs royalistes me fait présumer qu'il se croit encore de grandes ressources. Je m'attends donc, plus que vous, à une nouvelle lutte, et si vous ne m'aviez pas tant prémuni contre la faiblesse et l'égoïsme de la masse, j'en craindrais moins le résultat. Prenez garde qu'à la manière dont vous peignez cet inexplicable peuple, il ne peut se soustraire au joug de ses tyrans qu'autant que ceux-ci deviendront aussi lâches que lui, et, jusqu'à présent, l'énergie est du côté du crime.

[1] Les élections de l'an V avaient été très-contraires au Directoire; le Jura se faisait représenter par Pichegru; Lyon, par Camille Jordan et Imbert-Colomès; Marseille, par le général Willot; Brest, par l'amiral Villaret-Joyeuse. La majorité était déplacée; le 20 mai suivant, l'élection des deux présidents ne devait pas être moins significative; Barbé-Marbois dans le Conseil des anciens, Pichegru dans l'autre, réunissaient les sept huitièmes des voix; enfin, Letourneur, directeur sortant, était remplacé par Barthélemy, l'heureux négociateur des deux traités de Bâle. — Comme l'écrit Malouet le 28 juin suivant : « Le Directoire ne pouvant pas gouverner les Conseils, doit « ou conspirer, ou obéir, ou périr. » Il conspira. — Nous sommes à la veille du 18 fructidor.

Mais j'efface dans vos tableaux ce qui contrarie trop mes espérances et mes combinaisons. Je remarque, en général, que ceux qui raisonnent juste ne rencontrent presque jamais avec précision aucun événement, parce que les actions des hommes ont fort peu de ressemblance aux bons raisonnements. Si vous signalez un scélérat habile, audacieux, vous préjugez sa conduite d'après les règles de l'habileté et de l'audace; point du tout : il s'y trouve aussi de la sottise et de l'inconséquence. De même pour les sots et les lâches : ils ont des moments lumineux et des accès de courage. Voilà ce qui explique l'insolence et l'héroïsme de Bonaparte, la platitude du prince de la Paix et son ascendant en Espagne, les infamies et la vigueur du Directoire.

Nous sortons ici d'une crise épouvantable et dont les suites sont bien à redouter. L'affaire de la Banque [1] n'est rien à côté de celle-là. La flotte, c'est-à-dire les équipages de la grande escadre de lord Bridport, ont été dix jours en insurrection. Dans le même instant, à un signal donné, auquel tous les vaisseaux ont répondu, chaque équipage s'est trouvé formé en corps représentatif, ayant des délégués à un comité central, qui a pris le commandement et suspendu les officiers. Alors des pétitions ont paru, demandant augmentation de gages, d'aliments, de pensions de retraite, de parts de prise, et un relâchement dans la discipline. L'amirauté s'est transportée à Portsmouth, et a traité pendant six jours avec les révoltés, qui ne se sont relâchés sur rien, et qui ont exigé, quand on a eu tout accordé, qu'il parût une proclamation du roi pardonnant la révolte; ce qui a été fait hier. Le plus grand ordre a régné dans la rade pendant tout ce temps; le traité s'est fait de puissance à puissance, et aujourd'hui la flotte met à la voile [2].

[1] Voy. la lettre du 21 février 1797.

[2] L'Angleterre échappait à peine à la crise financière (Voy. la lettre du 21 février 1797), lorsqu'elle eut à subir l'épreuve d'un péril non moins redoutable. Les matelots de la flotte, enlevés par la presse au service de la

Or, maintenant, continuer la guerre avec de tels incidents, des emprunts, des taxes toujours croissantes, un mécontentement général, un désordre, un affaissement universel! Il faut en finir et profiter de la leçon. Nous attendons la paix de l'Empereur; faites faire tout de suite celle de l'Angleterre, ou vous verrez ce pays-ci, le lest du continent, bouleversé dans la cale. Appelez vite les puissances neutres aux conférences; qu'on fixe un droit public de l'Europe; qu'on prenne des mesures pour l'avenir. Vous aurez retrouvé toutes vos idées sur cela dans mon dernier écrit.

Notre ami le chevalier Macpherson [1] se déconsidère par des idées vagues de philanthropie et de paix universelle qu'il proclame comme des axiomes, et qui ne signifient rien. Cet honnête homme a quelques idées justes, qu'il ne peut ni féconder ni employer, et autour desquelles il tourne sans relâche. Montlosier écrit, écrit, écrit; avec plus d'esprit et de sagacité, il manque de mesure. S'il avait autant de justesse que d'esprit, ce serait un homme rare.

marine marchande, se plaignaient, avec quelque raison, de l'insuffisance de leur solde, maintenue au même taux que sous le règne de Charles II. Dans les premiers jours du mois d'avril, un soulèvement, dont le caractère est indiqué par Malouet, se déclara dans les équipages de la flotte réunie à Spithead; l'amirauté transigea. — Plus tard, au mois de juin, un mouvement encore plus grave éclata dans la partie de la flotte réunie à l'embouchure de la Tamise. Cette fois le ministère fut inflexible; le Parlement vota un bill de trahison; les meneurs de la *fleeting republic* firent leur soumission, et les chefs furent punis de mort. (*Alison's history of England*, ch. XXII.)

[1] Ce nom réveille le souvenir des discussions qui, à la même époque, passionnaient l'Angleterre au sujet des poésies publiées sous le nom d'Ossian; mais il ne paraît pas qu'il ait existé entre le chevalier Macpherson et celui qui eut quelques instants une bruyante renommée, d'autre rapport que la similitude de nom. John Macpherson, dont il est ici question, avait occupé dans l'Inde une grande position. Une mission à Vienne le mit plus tard dans la confiance de l'empereur et de l'archiduc Charles; c'est au retour de cette mission qu'il rencontra à Bruxelles Mallet du Pan, dont les Mémoires nous font connaître « la franchise et la bonhomie de cet homme excellent » qui s'était fait, paraît-il, le continuateur de l'abbé de Saint-Pierre.

Je pense comme vous de l'ouvrage de M. Necker; si ce n'est que j'y trouve un peu d'emphase[1].

Écrivez-moi sous mon nom. Je vous ai mandé que mon correspondant Muittemann a fait une banqueroute de six cent mille livres sterling.

LVI

MALOUET A MALLET DU PAN, A BERNE.

Londres, 4 mai 1797.

Jour néfaste, mon cher ami, que celui où vous avez écrit à Montlosier. Je m'empare de cette lettre pour la confronter avec toutes celles que j'ai de vous, avec vos principes, avec votre noble conduite pendant tout le cours de la révolution, et je n'y retrouve plus mon ancien ami, dont la tête forte et les connaissances étendues embrassent le passé, le présent, l'avenir. Je vois que les variations que vous reprochez à Montlosier, vous les éprouvez vous-même d'une manière effrayante. Qu'enten-

[1] C'est pendant la Terreur que Necker écrivit son ouvrage : *De la Révolution française*. Il y fait voir l'idée fausse que l'on se fait de l'égalité, et il explique, à sa manière, comment on doit entendre l'égalité devant Dieu. « Tous les hommes sont égaux devant vous, ô mon Dieu, lorsqu'ils communiquent avec votre bonté, lorsqu'ils vous adressent leurs plaintes, lorsque leur bonheur occupe votre pensée; mais si vous avez permis qu'il y eût une image de vous sur la terre; si vous avez permis à des êtres finis de s'élever jusqu'à la conception de votre existence éternelle, c'est à l'homme dans sa perfection que vous avez accordé cette prérogative; c'est à l'homme parvenu par degrés à développer le beau système de ses facultés morales; c'est à l'homme enfin lorsqu'il se montre dans toute la gloire de son esprit. » Cette *gloire de l'esprit* nous semble être bien loin de l'esprit de l'Évangile.

Madame Necker, dans la préface du livre, exprime ainsi son admiration pour son mari : « Si Dieu, avant de créer le monde, avait appelé dans son Conseil les âmes privilégiées qui devaient un jour animer les grands hommes sur la terre, sans doute l'âme de M. Necker y aurait été appelée. »

dez-vous donc lui reprocher, et que prétendez-vous dire par cette proscription de tout parti mitoyen? Quoi! vous aussi, dans les extrêmes! Et l'on pourrait dire un jour de celui qui a signalé d'Entraigues et les *maratistes* de l'armée de Condé, qu'il ne connaît pas de milieu entre leurs opinions et celles de la Montagne!

On sait ce que veut Blankenbourg [1]. Hé! vraiment oui, on le sait; c'est parce qu'on le sait qu'il n'y a pas un homme raisonnable, aimant son pays et son roi et pouvant les servir utilement, qui puisse rien espérer de ses conseils, de ses agents, de leur système et de leur plan de conduite. Et parce qu'on sait aussi ce que veut la Montagne, vous ne trouvez entre deux que des discoureurs, des lâches ou des sots. Vous voyez déjà Montlosier flotter entre la république et la royauté, parce que Montlosier, malgré son caractère ardent, a un esprit pénétrant et des vues droites; parce qu'il s'est prononcé avec fureur contre la scélératesse jacobine et l'ineptie constitutionnelle, vous voudriez qu'il adoptât avec résignation tous les rêves du conseil de Blankenbourg. Rangez-moi donc aussi dans cette classe de tâtonneurs politiques, sauf à me montrer, si vous le pouvez, en quoi j'ai dévié de ma conduite et de mes principes de 1788.

Quoi! mon ami, nous aurions eu l'aveu formel, à cette époque, la reconnaissance authentique de la part du monarque des droits politiques de la nation, et parmi les hommes qui ont concouru à les établir, à les défendre avec la sagesse et la mesure convenable, il s'en trouverait d'assez lâches pour les désavouer, pour en investir M. d'Avaray et consorts, pour parler au roi un autre langage que celui qui convient à ses intérêts comme aux nôtres, à son honneur, à sa sûreté comme à notre honneur et à notre sûreté commune! Quoi! vous pouvez croire

[1] Petite ville du duché de Brunswick, où résida Louis XVIII lorsque la campagne d'Italie l'eut contraint de quitter Vérone. Les conférences de Rastadt lui ayant enlevé de nouveau son asile, Louis XVIII se retira à Mittau, dans les États de Paul Ier.

que cette nation, criminelle sans doute, mais triomphante et dictant des lois à l'Europe, voudrait s'abandonner paisiblement à un gouvernement arbitraire; et lorsque le chevalier de Guer et d'Entraigues sont, jusqu'à présent, les seules cautions des limites qui doivent être imposées à l'autorité absolue du prince, aux prétentions des parlements, à celles des courtisans, cela suffit pour vous reposer sur ce que veut Blankenbourg! Mais, mon cher Mallet, quand ce serait là votre opinion, comment pouvez-vous croire qu'elle fût devenue, qu'elle devînt jamais celle de l'intérieur du royaume? Et si, par une accumulation de fausses démarches, de proclamations équivoques ou dangereuses, le rétablissement de la monarchie est moins prochain que vous ne le pensez....! Qu'entendez-vous par la fidélité que nous devons au roi légitime? Certes, s'il pouvait donner asile et subsistance à tous les royalistes, et qu'il ne fallût, pour obtenir une concession dans son territoire, que lui donner de bons conseils, je me ferais inscrire. Mais, comme il ne peut rien pour moi, ni moi pour lui, tout anti républicain que je suis, je subirais comme le Pape et l'Empereur le joug de la nécessité, si je trouvais au sein de la République protection et sûreté.

Hé! pourquoi donc dénigrer avec amertume ceux qui, dans le gouvernement, réunissent à de vrais talents les bonnes intentions qu'ils peuvent manifester avec quelque succès? En examinant bien les circonstances et les difficultés, qu'auriez-vous pu faire de mieux que Boissy d'Anglas, Portalis, Jordan, Pastoret? Je vous abandonne Dumas [1], quoique homme d'esprit,

[1] Par ses antécédents et par ses relations, Mathieu Dumas appartenait à l'école américaine, et la Révolution le trouva préparé à toutes les idées nouvelles. En 1791, sa qualité d'aide de camp du général de la Fayette le désigna pour le commandement des gardes nationales rassemblées à Paris après le retour de Varennes. A cette époque, ses allures politiques se ressentirent de ses attaches au parti constitutionnel ou *fayettiste*, mais à l'Assemblée législative, on le vit suivre une ligne de conduite plus ferme et combattre les décrets contre les prêtres non assermentés et contre les émigrés. Plus tard,

parce que je le connais intrigant; Rœderer [1], parce que je l'ai connu infâme; mais ces hommes-là même n'ont-ils pas concouru à l'affaiblissement du plus mauvais parti?

Vous paraissez regretter, dans l'excellent ouvrage de Lally, ses pages républicaines; mais quel est le potentat en Europe qui a imposé et qui imposera à cette république des conditions aussi sévères que celles que Lally met à son obéissance éventuelle? Comment ne trouvez-vous pas, au contraire, dans ses réticences, dans ses batteries masquées, dans ce qu'il dit et ne dit pas, la plus rude attaque qui ait été faite au système révolutionnaire, aux principes et à la stabilité de ce gouvernement? Si, cependant, les décrets de la Providence veulent qu'il ait quelque durée, que signifieraient votre obstination et la mienne à lui en contester la possibilité? Or sus, homme d'honneur et de sens! laissez là toutes vos pages, *ab irato*. J'aime la royauté autant que vous, sûrement; j'ai toujours détesté les petites et les grandes républiques; je me résignerais au despotisme de Frédéric le Grand, si j'étais né son sujet; je n'aurais jamais provoqué de révolution dans aucun pays du monde; mais celle qui est faite, que vous jugez vous-même prête à finir, vous voudriez que je concourusse à n'en faire que la préface d'une nouvelle édition? Vous croyez sérieusement que, si ceci ne se termine pas par un bon contrat qui enchaîne à tout jamais tous les Collot, tous les Marat, il y aura sûreté pour le roi, pour aucun de ses fidèles sujets?.... Non, ne le croyez pas: vous étiez dans un mauvais jour, quand vous avez écrit cette lettre; vous en écrirez une autre que je puisse ajouter à

au Conseil des Anciens, il se rapprocha des principes monarchiques, mais non sans quelque arrière-pensée orléaniste.

[1] Comme éditeur, nous n'avons pas à justifier les jugements et les appréciations de Malouet. A l'occasion d'une autre lettre, relative aux événements du 10 août, nous avons rapporté les déclarations faites par Rœderer lui-même devant l'Assemblée législative, et plus tard dans ses écrits. (Voy. la lettre de Servan du 11 mai 1795.)

mon recueil; vous louerez Montlosier de sa contenance droite, de son courage, sauf quelques tournures, quelques phrases qui sont parfois trop raides; mais vous mettrez en honneur le parti mitoyen. Vous ne ferez pas comme Cazalès, qui soutient fièrement que la raison, la modération sont le partage des pauvres gens[1]. Vous appellerez, comme M. Burke, *pauvres riches*, ceux qui ne sont riches qu'en prétentions sans moyens, en espérances sans fondement; et aussitôt que la République sera devenue aussi raisonnable, aussi juste qu'elle est menaçante, vous accepterez la République, en attendant une monarchie tempérée, qui nous arrivera, Dieu aidant.

Je vous annonce que votre fils est de cet avis et qu'il a une bonne tête, indépendamment de son bon cœur. Je vous embrasse sans rancune, dans l'espérance que votre premier écrit public sera une exposition franche et forte, à votre manière, des principes purs du parti modéré, qui est le seul digne de la protection divine.

LVII

MALOUET A MALLET DU PAN, A BERNE.

Londres, 28 juin 1797.

Et toujours *ab irato!* Pourquoi donc, mon ami, supposez-vous si facilement que les gens qui vous aiment, qui vous estiment le plus, soient capables de vous jouer de mauvais tours, et surtout qu'on veuille vous brouiller avec moi? Dans ce qui s'est passé pendant votre séjour à Bruxelles, pas un mot n'a été

[1] Cazalès, tout homme d'esprit qu'il était, avait fini par mécontenter ses meilleurs amis, et l'on peut voir que c'est à son sujet que madame de Staël écrivait à Mallet du Pan : « Les opinions extrêmes fatiguent mon esprit « comme une folie monotone. » (*Mémoires*, II, 110.)

dit, pas une démarche n'a été faite à votre préjudice. Lally et madame d'Hénin nous connaissent, et ils respecteraient notre intimité, quand ils n'auraient pas pour vous la haute estime que vous leur avez toujours inspirée, Mais il est tel détail de vos opinions, tel acte de votre vie qui ne leur plaît pas également. Votre carrière est marquée par d'assez honorables travaux, par une conduite assez louable, pour que vous puissiez vous laisser croire en défaut sur quelques points. Celui que je remarque, moi, avec la censure de l'amitié, c'est que je vous vois, dans certaines circonstances, aller au delà du but. Tout ce que vous avez écrit sur notre horrible révolution est plein de vues justes et profondes; mais il n'y a que votre dernière lettre sur Venise dont je ne retrancherais pas un seul mot[1]. Dans vos autres ouvrages, après des pages excellentes, je trouve quelques phrases que je voudrais effacer. Il en est de même dans vos lettres particulières : celles qui sont le plus rapidement écrites signalent, tout à la fois, un penseur profond et un homme exaspéré; si bien qu'il vous échappe dans vos colères ce dont vous ne vous souvenez plus l'ordinaire d'après. Telle est là lettre qui a occasionné de ma part celle à laquelle vous répondez.

[1] Cette lettre, adressée à la *Quotidienne,* à la suite des Préliminaires de Leoben, qui donnaient à l'empereur Venise et son territoire en échange de la Belgique et de la Lombardie, a été reproduite dans les *Mémoires de Mallet du Pan*, t. II, p. 302 : « Venise est finie, — écrit le célèbre publiciste. — Ce gouvernement, que l'on nous dépeignait dans l'attitude de la menace et de l'héroïsme, s'est dissous lui-même, exemple inouï de pusillanimité. Cette aristocratie fertile en grands hommes, cette institution des siècles, que nos Visigoths nomment oligarchie, a fait place à la démocratie révolutionnaire.... Aussitôt que cet acte d'abdication a été consommé et qu'une municipalité choisie au scrutin de vos généraux eut remplacé les successeurs des doges, le peuple furieux s'est soulevé, et a failli ensevelir Venise sous les débris de son honneur et de son gouvernement. Vos rhéteurs n'en continueront pas moins à nous citer le vœu, la souveraineté et l'insurrection des peuples comme le titre de ces exploits! ils n'en seront pas moins effrontés à vous représenter comme populaire une révolution dont à peine un habitant sur dix mille a été le fauteur. »

Mais je les ai toutes, vos lettres, mon cher ami, et je vous étonnerais bien si j'en transcrivais certains passages.

Brisons là. Je ne vous croirai jamais, je ne vous ai jamais cru capable d'une inconséquence grave et prêt à varier du blanc au noir. Je connais vos principes, votre cœur, votre esprit, et j'entends fort bien la distinction que vous établissez entre ce que vous appelez des faits, et vos vœux, vos opinions. Mais, même sur les faits, vous vous faites illusion en présumant que la monarchie absolue soit possible en France. La tyrannie, je le conçois; une dictature, un gouvernement militaire, une anarchie quelconque, à la bonne heure! mais Louis XVIII monarque absolu comme Louis XIV me paraît un être de raison. Les éléments de ce genre d'autorité n'existent plus; les liens, les préjugés, les habitudes, les institutions qui la soutenaient, qui la faisaient mouvoir, tout cela a disparu; et Louis XVIII, ses favoris, ses conseils, ne sont pas de trempe à recréer un empire despotique, ou à s'y maintenir, si on les y appelait. Il faut donc moins s'arrêter aux difficultés qui se rencontrent dans la recomposition d'une monarchie mixte qu'aux obstacles invincibles qui empêchent le retour de l'ancien régime. Les intrigants, les novateurs, les gens à système et toutes leurs créations, sont des fléaux, je le sais bien; mais comment y pourvoyez-vous? Par une monarchie simple. Donnez-moi donc un Charlemagne, un Frédéric, et leur armée; ou, à défaut de ces grands moyens, soumettez-vous à la nécessité de reconstruire l'édifice avec ce qui reste de matériaux; et, pour commencer par quelque chose, mettez-nous tout simplement le monarque à la place du Directoire : le reste arrivera, s'il est habile, ferme, s'il choisit de bons ministres. Si, au contraire, plus vous l'investirez de la toute-puissance, plus vous préparerez de nouvelles révolutions, où la monarchie périrait sans retour. Il est donc certain que je ne vois pas comme vous l'état actuel de la France.

Il me semble que les acquéreurs de biens nationaux, les

constitutionnels révolutionnaires, les Jacobins, les fripons de toute espèce, les gens en place et une partie des armées; il me semble, dis-je, que tout cela compose une masse de puissance anti royaliste; qu'on ne peut l'attaquer que par la ruse ou par la force. Par la ruse : il ne faut pas leur faire craindre la menace d'une contre-révolution; par la force : quelle est celle dont vous disposez? Je ne vois que des bras désarmés, des vœux épars et divisés. Et dans ce moment, la marche du Conseil des Cinq-Cents ne me paraît ni sage, ni habile, ni ferme. Je ne vois que des coups de boutoir, des attaques sans plan, une petite audace, de grandes étourderies. Je ne sais si le Directoire manœuvrera mieux; mais, jusqu'à présent, son obstination à garder, à défendre ses ministres jacobins me fait croire qu'il a une arrière-pensée, une défensive arrangée. Est-ce avec Bonaparte? est-ce avec les brigands de l'intérieur? Et jusqu'à quel point Barthélemy les gênera-t-il ou les laissera-t-il faire?

Vous avez toujours fait, vous, pour votre compte, le plus beau, le plus noble manifeste de cette désastreuse époque. Si j'étais l'une des puissances de l'Europe, je vous l'envierais bien. Mais tous ces gens-là n'ont point encore une attitude prononcée devant le Directoire. Cette ancienne, ou plutôt cette moderne amphibologie de la division de l'indépendance des pouvoirs, qui ne peuvent être divisés que dans les détails et qui doivent toujours être dépendants de la souveraineté, cette sottise constitutionnelle est une espcèe de glu dans laquelle ils s'empêtrent réciproquement.

Trois pouvoirs, étonnés du nœud qui les rassemble, etc.

Ce sont de beaux vers; mais la morale de cette fable est que le gouvernement ne peut aller qu'autant qu'il gouverne le parlement, dans lequel il n'y a de pouvoir indépendant que celui de l'opposition, qui se borne à déclamer, et qui devient gouvernement aussitôt qu'elle peut agir. Or, le Directoire, ne

pouvant pas gouverner les Conseils, doit ou conspirer, ou obéir, ou périr.

Au surplus, que pensez-vous de la paix? Voilà lord Malmesbury qui part demain pour la seconde fois, et qui paraît croire qu'il ne reviendra pas sans un bon traité de paix [1]. Nos politiques de la Cité le croient aussi; et moi-même, par quelques détails, par quelques rapports que me donne ma malheureuse colonie, j'ai lieu de penser qu'on veut sérieusement, qu'on se flatte d'en finir. Mais l'Italie, l'Allemagne, l'Europe, quel gâchis! Qui débrouillera tout ce chaos?

LVIII

MALOUET A LOUIS MALLET, A BERNE [2].

Londres, le 24 novembre 1797.

Je ne sais, mon cher pupille, ce que seront devenues mes lettres à votre père; j'ai été trois semaines sans vous répondre parce que vous ne me donniez point d'adresse en m'annonçant un déplacement prochain; ensuite je vous ai écrit à Constance, puis j'ai écrit à votre père à Fribourg en Brisgaw et à Con-

1 Les conférences pour la paix, ouvertes à Lille le 6 juillet 1797, entre lord Malmesbury et Maret, depuis duc de Bassano, avaient duré deux mois, lorsqu'elles furent rompues, le 7 septembre, par les exigences du Directoire, qui voulait que l'Angleterre renonçât à toutes ses conquêtes, sans compensation.

2 Il est nécessaire de rappeler les circonstances dans lesquelles avait été écrite cette lettre. Les événements du 18 fructidor (4 septembre 1797) avaient ruiné les espérances des royalistes, qui se fondaient sur les progrès de l'opinion modérée dans les deux conseils. Malouet, découragé, s'adressa alors à Mallet du Pan, dans la pensée d'obtenir de l'empereur, par son intermédiaire, l'intendance des ports de l'Adriatique. Il est inutile de dire que cette pensée n'eut pas de suite.

stance; enfin je vous écris à Berne. Si celle-ci vous parvient, faites réclamer les trois autres; il y en a une de Lally à Fribourg, et ces dernières lettres sont intéressantes pour moi, peut-être pour vous-même, en ce que j'y fais part à votre père d'une idée qui me travaille et qui n'est point une idée creuse. Je me suis mis dans la tête de devenir administrateur de la marine de l'Empereur dans les nouvelles possessions de l'Adriatique [1]; dans le fait, de l'intendance de Toulon à celle de Venise il n'y a qu'un pas, et comme les États héréditaires de la maison d'Autriche n'ont encore produit aucun intendant de marine, je ne vois pas pourquoi je ne me mettrais pas sur les rangs. Il y a, au contraire, deux raisons pour que j'y songe : la première, c'est que l'Empereur, soit qu'il veuille faire peu ou beaucoup avec les nouveaux arsenaux, les ports, les matelots, qu'il vient d'acquérir, dans tous les cas, a besoin de quelqu'un qui entende cette administration quant à la police et à la partie économique. La seconde raison, que je pourrais dire la première, sauf le respect que l'on doit aux souverains, c'est que je ne sais que faire ni que devenir; la colonie de Saint-Domingue est finie ou expirante ainsi que ma députation; je ne prévois ici de ressources dans aucun genre; vous savez ce que c'est que l'Angleterre pour un étranger; on lui fait la charité, mais voilà tout. Je n'ai point de dettes, mais je n'ai pas d'argent; il est donc naturel que je cherche à vivre de mon travail là où il peut être utile, et vous croyez bien que si j'étais employé de la manière que j'indique, je vous y trouverais aussi une place. Il s'agit de savoir si votre père, par ses amis, ses relations à Vienne, peut me servir ou indiquer à la princesse de Bouillon,

[1] Le traité de Campo-Formio (17 octobre 1797) venait d'assurer à l'Autriche la possession de la Dalmatie, de l'Istrie et des États vénitiens jusqu'à l'Adige, en échange de la reconnaissance de la république cisalpine et d'une renonciation à ses droits sur les Pays-Bas. Par le même traité, Bonaparte avait stipulé la liberté de la Fayette et de ses compagnons, détenus à Olmutz depuis cinq ans.

à qui j'en ai écrit, ce qu'elle doit faire pour réussir. Je suppose que votre père a conservé une correspondance avec l'archiduc; je lui ai mandé que je pouvais réunir ici et emmener avec moi les débris de l'administration de Toulon, en ingénieurs, officiers de port, maîtres de marine, etc.; et je pense que cette petite colonie ne serait pas à dédaigner par la cour de Vienne, car dans une nouvelle possession ainsi acquise, les hommes du pays ne peuvent pas être employés avec beaucoup de confiance de la part du nouveau souverain, tandis que des proscrits comme nous, sont nécessairement attachés à la puissance qui les fait vivre. C'est à vous, c'est à votre père à commenter mon texte; je m'en rapporte à l'amitié de tous les deux, d'autant que s'il y a planche pour moi dans le naufrage, le port où j'aborderai sera aussi l'asile de mes amis.

J'ai suivi votre politique, votre cours d'observations, depuis que nous sommes séparés : vous avez été élevé à trop bonne école pour n'avoir pas déjà votre part patrimoniale, qui est la sagacité jointe à la justesse des vues. Votre père ne se trompe dans ses conjectures et ses combinaisons que lorsqu'il n'y a que les esprits faux qui puissent deviner. Cette paix de l'Empereur me paraît grosse d'une nouvelle guerre; ce grand cloaque français ajourne de plus en plus sa pacification. Dans l'état où est l'Europe, mon ami, vous conviendrez qu'il n'y aurait rien de plus sage pour moi que d'aller passer le carnaval à Venise, sauf à déloger dans le carême. Cependant si j'étais une fois intendant de l'Adriatique, je défendrais le terrain pied à pied, et je serais plus réduit à offrir, en cas de besoin, mes services au Grand-Seigneur. N'allez pas traiter mon affaire en plaisantant; je vous permets bien d'en rire en lisant ma lettre, mais après avoir lu reprenez votre sérieux, et travaillez tout de bon au succès de cette grande entreprise. — Ici, je ne peux rien faire pour vous; je vous dirai seulement, par supplément ou par répétition de Montlosier, que nous nous flattons d'une paix prochaine avec l'Espagne et d'une nouvelle coalition des puissances

du Nord et de celles du Midi. — Dites à votre père qu'il tâche d'en tirer meilleur parti que de la première; je vous embrasse tous les deux.

LIX

A S. M. LOUIS XVIII [1].

Londres, 23 mars 1798.

SIRE,

J'ai vu avec une sensibilité profonde dans la lettre de Votre Majesté à M. l'archevêque d'Aix [2], les marques de bienveillance dont elle m'honore. Je n'ai pas été assez heureux pour avoir des occasions marquantes de prouver au Roi mon entier dévouement, mais j'espère qu'il s'en présentera où la pureté de mon zèle pourra se manifester.

Je n'ai à offrir à Votre Majesté que de faibles talents, mais des vües droites et le courage de les suivre.

De toutes les opinions qui peuvent diviser les serviteurs de Votre Majesté, je n'en embrasse aucune comme un système; je ne repousse que celles qui peuvent nuire aux intérêts du roi et retarder le rétablissement de l'ordre et de la paix en France: cette fin si désirable s'éloigne encore. Interrogé en 1792 et en 1793, sur la situation de l'intérieur, par les ministres d'Angleterre et d'Autriche, la réunion de tous les partis contre un me parut alors comme aujourd'hui le seul moyen de salut. On en a tenté d'autres inutilement en dédaignant celui-là; mais, Sire, toute réunion d'intérêts divers suppose, exige des bases de confiance. Là où la force ne peut tout faire, la composition devient nécessaire et les garanties indispensables. Il est bien

[1] Cette lettre a été autographiée et jointe au portrait de l'auteur dans l'*Iconographie des Contemporains*.

[2] M. de Boisgelin.

peu de grands résultats politiques qui soient uniquement l'effet du hasard; un pouvoir exécré, tel que celui du Directoire, ne se soutient que par un concours de causes et de circonstances qu'on pourrait tourner contre lui au lieu de les lui laisser pour appuis.

Votre Majesté d'un côté, l'Angleterre de l'autre, peuvent opérer cet heureux changement. — Je laisse à M. l'archevêque d'Aix le soin de rendre compte à Votre Majesté des informations que nous nous sommes procurées et des conférences que nous avons eues. — Nous ne sommes bien sûrs encore que des obstacles, mais les moyens de succès existent aussi, et ce ne sera pas faute de zèle et de persévérance que nous manquerons de nous en saisir.

Je suis, avec le plus profond respect, Sire,
De Votre Majesté,
Le très-humble et très-obéissant serviteur et sujet,

MALOUET.

LX

MALOUET A L'AUTEUR DU MERCURE BRITANNIQUE[1].

25 juillet 1799.

Vous avez annoncé, dans un de vos premiers numéros, une intrigue qui a eu lieu en France et dans un pays étranger, pour accréditer la nécessité d'un changement de dynastie. Ce projet, abandonné pendant la grande fortune du Directoire, se réveille, dit-on, dans sa détresse. On assure que les Jacobins, en déployant tous leurs efforts pour soutenir la république chancelante, se disposent, s'ils ne peuvent y réussir, à créer un roi, et une monarchie dont ils formeraient le premier ordre : on

[1] *Mémoires de Mallet du Pan*, t. II.

renouvelle en conséquence les libelles sur le caractère de nos princes, sur ce que la nation aurait à en craindre; sur l'attachement présumé de la famille royale à tous les abus de l'ancien régime; on insiste principalement sur le besoin qu'ils auraient, ainsi que leurs partisans, de l'autorité arbitraire pour venger toutes leurs injures.

Voilà comment les régicides appellent à eux tous les intérêts, toutes les inquiétudes de ceux qui ont pris une part quelconque à la Révolution; ils espèrent ainsi séduire même les étrangers qui voudraient, à quelque prix que ce fût, être délivrés de la république française. Mais quel est le souverain qui serait tenté de sanctionner la Révolution, en en adjugeant volontairement le prix à un usurpateur? Le droit de succession et celui de propriété tiennent aux mêmes bases; leur violation conduit aux mêmes conséquences. Eh! comment, après tant de calamités, espérer d'en voir la fin, autrement que par une consécration nouvelle de tous les droits légitimes? Ceux du peuple et ceux du prince ont une source commune, dont il importe de rétablir et de maintenir la pureté. Quel est le Français, hors du cercle heureusement très-réduit des grands coupables, qui n'a pas plus à redouter de la tyrannie actuelle que de son ancien gouvernement? Et quel homme sensé peut craindre le retour des abus de l'ancien régime?

En supposant au nouveau roi la plus grande latitude pour faire sa volonté, il me paraît douteux qu'il voulût précisément tout ce qui existait en 1788; et quand il le voudrait, où trouverait-il les mêmes hommes, les mêmes dispositions, le même esprit, le même genre de talents, les mêmes moyens d'action?

Au dedans comme au dehors, tout est changé depuis dix ans, et c'est dans des variétés infinies, des dissonances et des contrastes qu'il faut chercher aujourd'hui les mœurs et le caractère national. Au milieu de tous les vices, à travers l'explosion de tous les crimes, paraissent quelques âmes fortes, quelques talents, des vertus obscures mais éprouvées; une valeur

soutenue à côté de la plus ignoble servitude, des mœurs dissolues; à côté d'une génération vieillie dans la corruption, une jeunesse audacieuse et guerrière; un désordre universel dans les intérêts et les passions; un peuple étonné de tout ce qu'il a fait, de tout ce qu'il a souffert; l'amour du repos, l'esprit de faction, la bonté, la scélératesse : telle est l'inexplicable énigme, le spectacle étonnant que présente aujourd'hui la nation française; et l'on croirait pouvoir la gouverner par les maximes, par les moyens et suivant les usages de l'ancienne cour! Il me semble que le gouvernement de la Chine lui serait plus facilement adapté, et je le préférerais à celui du Directoire; mais si nous ne pouvons plus douter de la toute-puissance de la Terreur et de ses prodiges épouvantables, vous savez comme moi, et avec la même certitude, qu'indépendamment du caractère sage de Louis XVIII, son expérience, ses lumières, dont personne ne conteste l'étendue, l'éloignent de l'autorité arbitraire, lui en font apercevoir le danger et l'insuffisance dans la disposition actuelle des esprits.

Qu'exigerait-on, cependant, de ce prince? Qu'il se pressât d'adopter des changements ou de les indiquer? Peut-il donc savoir aujourd'hui quels sont ceux que désire la nation, ceux qui conviennent à l'état actuel de la société? Cette nation enchaînée ne peut plus se mouvoir que dans le cercle révolutionnaire, ni s'expliquer que par l'organe des Jacobins, qui comptent pour rien ou traitent en ennemis ceux dont ils n'ont pu faire leurs complices. Une seule chose, quant à présent, paraît démontrée; c'est qu'il faut aux Français, pour les protéger, pour leur rendre l'ordre, la paix, la liberté civile, non-seulement la puissance de la royauté, mais tout l'appui qu'elle peut recevoir de leur volonté librement obéissante. Ce n'est plus avec des courtisans, c'est avec des hommes dont le caractère et les talents commandent la confiance, qu'un roi peut gouverner la France. Qu'on examine bien la situation où elle se trouve, et l'on apercevra toutes les garanties que l'on peut

désirer, dans la nécessité où sera le roi d'appeler à lui tout ce qu'il y a d'hommes vertueux et capables, pour en recomposer l'esprit public et la puissance de son gouvernement, qui périrait une seconde fois entre les mains d'hommes faibles, passionnés ou corrompus. Quel autre pouvoir que celui d'une coalition, de volontés fortes et éclairées, peut assister le prince lorsqu'il sera question de régler les impôts, le sort des rentiers de l'État, celui des acquéreurs des biens nationaux, de l'armée, de l'ancien et du nouveau clergé? Et quel ministre oserait prendre sur lui les rigueurs ou les transactions nécessaires sur des intérêts si graves, si nouveaux, si compliqués? Il s'agit de replacer la propriété, l'ordre social sur leurs fondements; il faudra bien entendre leurs organes. Qu'ont alors à craindre les révolutionnaires, non régicides, lorsque la presque totalité de la nation a à se reprocher sinon des torts, au moins de grandes erreurs, suffisamment expiées par dix ans de malheurs?

On craint la trop grande autorité d'un roi! Mais celle dont abusent les usurpateurs est devenue si exécrable, qu'un prince légitime ne sera pas tenté de s'en servir; quant à l'autorité tutélaire, quant à celle qui protége et qui conserve, elle ne saurait être trop puissante.

Ce sont donc des factieux, et les plus coupables d'entre eux, qui continuent à égarer ce peuple agité, en paraissant même favoriser la propension vers la royauté. Ils appellent un changement de dynastie, c'est-à-dire une guerre civile interminable, car le nouveau roi serait ou étranger à la maison de Bourbon, ou du même sang, mais d'une autre branche. Étranger, il ne conviendrait pas plus à l'Europe qu'aux Français qu'un prince d'une autre maison souveraine leur portât des germes de guerre par des droits éventuels à une autre succession, ou par la connexion trop intime de deux grandes souverainetés; Bourbon d'une autre branche, l'héritier légitime ne renonce pas à ses droits. La royauté une fois rétablie, l'usurpateur aurait pour lui les révolutionnaires, mais ceux qui ne le sont pas, les sujets

fidèles, les factieux mécontents eux-mêmes, ne balanceraient pas à s'unir au légitime roi. Ce serait donc encore une fois pour l'intérêt d'un petit nombre de coupables que le sang innocent coulerait, que la tranquillité de l'État serait troublée! Et que pourrait-on reprocher à Louis XVIII qui altérât le respect, la fidélité que nous lui devons? Où trouverions-nous un roi plus éprouvé par l'infortune, moins aigri contre ses ennemis, plus disposé à tous les tempéraments, à tous les sacrifices que la raison autorise et que la politique conseille?

Que le peuple français se sépare enfin de ses tyrans, et qu'il voie dans leur impuissance de gouverner autrement que par la violence, la nécessité de revenir au sceptre national et paternel.

Mais l'Europe, mais la généralité de ses princes et de ses peuples sont-ils bien convaincus que leur intérêt sollicite, aussi puissamment que le nôtre, le rétablissement de la monarchie française? Nous ne pouvons plus douter que les hommes les plus éminents par leur caractère et par leurs lumières, ne forment à cet égard les mêmes vœux que nous; et cependant il est possible que cette nation, disposée aux plus grands sacrifices pour repousser les invasions du Directoire, n'en fît aucun pour le rétablissement de Louis XVIII.

Certes, nous n'avons aucun droit d'associer à nos malheurs ceux qui peuvent n'en être point atteints. S'il n'était résulté de la Révolution française aucune violation des droits, des mœurs, des intérêts des États environnants; si la république qu'elle a créée s'était mise en harmonie avec les principes et la sûreté des autres sociétés politiques, une croisade pour la détruire ne me paraîtrait point motivée : mais c'est l'ancienne société tout entière et ses bases fondamentales qui sont attaquées par le nouveau pouvoir; ce sont les principes de la souveraineté sous toutes les formes, les pratiques religieuses de tous les cultes, les droits de propriété dans toutes les classes; c'est la république d'Underwald comme la monarchie absolue, que les Jacobins voudraient renverser; cette guerre universelle, déclarée

par eux à toutes les sociétés, ils la poursuivent impitoyablement. L'oligarchie révolutionnaire est inconciliable avec la sûreté des autres États, et si l'on traite de nouveau avec une république française, elle ne peut plus être composée ni des mêmes hommes ni des mêmes principes; or, ce renouvellement de ses éléments me paraît beaucoup plus difficile que le rétablissement de la monarchie : nous pouvons donc l'espérer, surtout si elle se présente à la majorité de la nation qui la désire, comme un bienfait et non comme une menace.

Mais c'est encore un problème pour les étrangers que ce vœu supposé des Français de l'intérieur pour la monarchie. Il me semble que pour en douter, il faudrait prouver que le parti royaliste dans la Vendée, en Bretagne, à Lyon, en Provence, en Normandie, n'a succombé qu'après avoir été puissamment secouru; que des garanties, des médiations ont été proposées et rejetées; qu'enfin c'est volontairement que ce peuple opprimé a proscrit ses rois et adopté ses tyrans..... Mais, si l'évidence du contraire est constatée; s'il est facile de composer avec tous les partis, avec tous les intérêts, moins un seul; si l'orgueil national est refroidi, sur les conquêtes; si l'on ne croit plus, même en France, à la possibilité d'une république; quel obstacle y aurait-il au retour de la monarchie, si ce n'est le pouvoir chancelant des usurpateurs?

On dédaigne les fables, les impostures, les récriminations du Directoire; cependant, c'est ainsi qu'il parvient à animer le peuple contre les étrangers. Ce n'est pas en lui disant : ils nous méprisent, ils nous détestent, ils ont en horreur notre doctrine et notre gouvernement; on leur répondrait : et nous aussi. C'est en faisant répandre par leurs émissaires, par leurs journalistes, par de prétendus royalistes, *que les puissances étrangères ont conjuré la destruction de la France, Monarchie ou République; qu'on veut y perpétuer l'anarchie, qu'on soudoie pour cela des Babouvistes; que tout ce qu'on desire est le massacre des Français par les Français; qu'on déteste autant les*

émigrés que les Jacobins; qu'on ne prend aucun intérêt à la maison de Bourbon ni au rétablissement de la monarchie; qu'on ne voudrait substituer à la tyrannie des Jacobins que celle de Louis XI; et l'on ne manque pas de donner en preuve de toutes ces assertions l'alliance de l'Espagne, son union avec la France, son opposition à l'esprit de la coalition.

Le résultat de ces calomnies peut-il être autre que ce qu'il est : la défiance, l'abattement, la division, la difficulté des résistances, faute de chefs et de secours? et faut-il s'étonner que trois cent mille révolutionnaires qui ont un but unique, un intérêt commun, se présentent à l'Europe en corps de nation militaire,, lorsqu'on leur laisse les moyens de convertir en auxiliaires leurs concitoyens opprimés?

C'est à la décomposition de cette puissance anarchique qu'est attaché le repos de l'Europe : le moyen qui me paraît le plus facile pour y parvenir serait d'ouvrir aux Français la route qui peut les conduire à un gouvernement légal, à une monarchie sagement tempérée. Toutes les probabilités indiquent ce dénoûment, tous les intérêts le commandent, et l'on n'y échouera qu'autant que des passions aveugles voudraient le diriger.

LXI

PORTALIS A MALLET DU PAN, A LONDRES.

Emkendorff, 15 septembre 1799.

Mon cher Mallet, vous devez avoir reçu une longue lettre à moi dans laquelle l'amitié confiait à l'amitié les diverses pensées que font naître tout ce qui se passe autour de nous. Aujourd'hui, je viens réclamer votre plume et vos bons offices pour un journal purement militaire, de la composition de Dumas;

ce journal a pour titre : *Précis des événements militaires*[1]. Je ne sais s'il est connu à Londres; l'auteur désirerait qu'il le fût. Il vous le ferait passer si vous le souhaitiez, et, dans le cas où vous trouveriez que l'ouvrage mérite une annonce de votre part, l'auteur se féliciterait du passe-port que vous donneriez à son journal.

Votre fils nous a écrit votre intéressante entrevue avec Monsieur[2], et les étourderies des exagérés. Je ne comprends pas comment on ne devient pas plus sage après dix ans d'expérience. Je comprends bien moins encore comment on ne sent pas que de nouvelles circonstances demandent nécessairement, sur une foule d'objets, de nouveaux plans et de nouvelles vues. Les hommes ne sont pas faits pour les lois; les lois sont faites pour les hommes : il faut donc qu'elles leur soient adaptées. Si jamais le retour à l'ordre s'effectue, il y aura plus à réparer, ou même à créer, qu'à rétablir...

[1] Cette publication cessa bientôt d'être périodique, et l'auteur explique, dans la préface du troisième volume, les raisons qui l'ont engagé à en faire un livre. L'ouvrage forme aujourd'hui dix-sept volumes in-8°, sous le titre de : *Précis des événements militaires, ou Essai historique sur les campagnes de* 1799 à 1814.

[2] On peut lire, dans le second volume des *Mémoires de Mallet du Pan*, la suite des rapports du célèbre publiciste avec le comte d'Artois, et la lettre que ce prince lui écrivit (page 502).

LXII

MALOUET A MALLET DU PAN, A GENEVE.

Londres, 1799[1].

Je vous envoie ma lettre, mon cher Mallet, à laquelle vous joindrez vos propres réflexions. Voici ce que me mande à cet égard le maréchal de Castries :

« Je reçois une lettre de Mittau, par laquelle on m'en « annonce une du roi, portant qu'il vous sait gré de votre « déférence; que les principes comme le but qu'on s'est pro- « posé répondent parfaitement à la manière dont vous vous « êtes montré dans toutes les occasions principales; qu'il me « chargera de vous marquer combien il est sensible à votre « surveillance pour tout ce qui peut être utile à la monarchie « et à lui; qu'ayant prévu tout ce que les différents partis pou- « vaient se permettre de dire, il avait chargé quelqu'un de « traiter la matière et qu'il attendait cet écrit en très-peu de « temps.

« C'est à vous, ajoute le maréchal, à voir ce qui vous con- « vient, car le fond comme la forme aura, à ce qu'on me « mande, l'approbation. On a seulement trouvé qu'il gagnerait « à être resserré, d'autant que sûrement M. Mallet du Pan y « ajoutera des réflexions, et que l'ensemble pourrait paraître « trop étendu pour la frivolité de la plupart des lecteurs. »

Je vous ai transcrit littéralement tout ce qui concerne cet

[1] Cette lettre, non datée, est du mois de décembre 1799. Une lettre de Mallet du Pan au comte de Sainte-Aldegonde, publiée en partie dans les *Mémoires de Mallet du Pan* (t. II, p. 403), nous fait connaître les circonstances auxquelles elle se rapporte, et l'effet que produisit parmi les émigrés réunis à Londres la lettre de Malouet, qui avait eu l'approbation de Louis XVIII et que publia le *Mercure britannique* (t. III, p. 422).

article. Maintenant, lisez ma lettre, que j'ai resserrée et améliorée, je crois, sans rien changer à ce qui a dû le plus fixer l'attention du roi sur ce que je dis de ses intentions, de ses intérêts et de sa moralité.

Je vous laisse juger si je dois me nommer ou non. Je ne crains point les clabaudages, je ne recherche pas un vain bruit; il s'agit de ce qui est plus ou moins utile. En ne me nommant pas, mais vous, certifiant que vous avez les plus fortes raisons de croire que l'auteur connaît bien les intentions de Louis XVIII, la lettre peut avoir dans l'étranger plus d'autorité. Si, au contraire, vous croyez devoir me nommer, ce ne pourrait être qu'autant que vous jugeriez que tous les honnêtes gens de l'intérieur, dans le cours de la révolution, m'ont toujours reconnu sur la même ligne qu'eux, et qu'ils auraient confiance dans mes déclarations.

Je vous prie de dire à l'abbé Delille qu'aussitôt que je me porterai mieux, j'irai à Londres pour le voir. M. Trévor m'a dit qu'il désirait faire sa connaissance. Adieu, mon ami.

LXIII

MALOUET A DE GÉRANDO[1].

Anvers, 23 avril 1808.

Mon ami,

A l'appui de votre apologie, dont je vous remercie, et pour la confirmer dans l'occasion, voici les faits qui seront consignés dans mes Mémoires; j'en ai les preuves, que le ministre de la police[2] a vues; elles ont motivé de sa part l'intérêt qui a succédé à la persécution qu'il m'a fait subir pendant un an.

[1] T. II, p. 289.
[2] Fouché.

A mon arrivée à Londres, au mois de septembre 1792, deux députés y avaient été envoyés de Saint-Domingue pour remettre la colonie aux Anglais en toute propriété, et leurs offres avaient été acceptées par le ministère; ils vinrent me prévenir de cette belle transaction, dont je fus indigné. Il y avait alors à Londres l'élite des grands propriétaires de la colonie; nous étions quatre-vingt-dix possédant les plus riches habitations: M. de la Ferronays, M. l'évêque de Comminges, aujourd'hui évêque de Nancy, M. de Fontenille, etc. Je leur dis ce que je venais d'apprendre, et combien il était indécent, coupable, que des particuliers inconnus, se disant députés des habitants de Saint-Domingue, disposassent de cette possession; que nous, grands propriétaires, n'avions pas le droit de faire un tel traité au préjudice de notre pays, de notre souverain; que, chassés et proscrits en France par les conventionnels, égorgés à Saint-Domingue par nos nègres, nous avions bien le droit de demander protection et secours à une puissance étrangère qui n'était pas en guerre avec la France, mais non celui d'aliéner une de ses plus belles possessions. — Sur cet exposé, les propriétaires s'ameutent et se rassemblent : ils me nomment leur député, leur fondé de pouvoirs auprès du ministère anglais, pour solliciter sa protection dans les termes et aux conditions que je trouvais seuls légitimes.

Je vais à M. Pitt avec cette mission; je lui parle de nos devoirs de Français, des intérêts même de l'Angleterre, qui étaient d'étouffer une révolte de nègres et de ne pas se hâter ainsi de dépouiller la France. Je lui dis ces propres paroles qui lui firent impression : « Il paraît qu'il est question d'une coalition entre l'Angleterre et les puissances du continent contre la Convention : quelle en sera la base, et comment pensez-vous vous entendre, si votre début est de prendre pour vous notre plus belle colonie? Il faudra donc diviser toutes nos provinces entre les coalisés; mais croyez-vous qu'il y ait un seul Français honnête, quelle que soit son opinion, qui ne se réunisse à ceux

qui combattent pour empêcher le démembrement ? » M. Pitt entend raison : le premier traité est annulé ; il n'est plus question, pour l'Angleterre, de s'approprier Saint-Domingue et d'en recevoir l'investiture des propriétaires, qui se mettent, jusqu'à la paix, sous la protection de Sa Majesté Britannique. — Je conserve donc aux Français le droit de rester Français, et je le conserve si bien, que le serment d'obéissance n'est prêté dans la colonie que jusqu'à la paix ; mais je le conserve mieux encore, ainsi que vous l'allez voir : je reste député ; les habitants de la colonie confirment le choix fait à Londres ; les Anglais arrivent, occupent à peu près les deux tiers de la colonie et ne peuvent parvenir à s'emparer de l'autre tiers. — Alors, j'interviens auprès du gouvernement anglais, en ma qualité de député ; je dis aux ministres : « Vous savez que nous sommes restés Français ; vous combattez pour votre compte comme pour le nôtre une révolution anticoloniale ; vous y dépensez beaucoup d'hommes et beaucoup d'argent. Le gouvernement français s'améliore ; une assez bonne composition dans les deux Conseils me fait croire que les principes conservateurs des colonies y prévaudront : votre objet sera rempli, si nous délivrons la Jamaïque de toute crainte d'insurrection, en nous en délivrant nous-mêmes. Je vous offre de vous débarrasser des deux tiers de vos dépenses ; accordez-nous seulement un subside, avec lequel nous solderons des Espagnols ; avec eux, nos nègres fidèles et nos milices, nous viendrons à bout des révoltés, si vous me permettez de négocier cet arrangement avec le Directoire en lui garantissant la restitution de Saint-Domingue ; et pour cela laissez-nous nous gouverner nous-mêmes. »

Ces propositions sont acceptées ; je suis moi-même investi des pouvoirs du gouvernement, que je partage avec M. de Bouillé : j'écris, avec la permission des ministres, au Directoire, aux deux Conseils ; j'adresse mes lettres à MM. Portalis, Marbois et Vaublanc, qui communiquent le tout au sénateur Barthélemy, alors directeur. — Ils me répondent que le Directoire n'enten-

dra à aucune proposition de ma part. Je gémis de son aveuglement; je résigne les pouvoirs que j'avais reçus; et comme j'avais préparé la colonie à ce changement de scène, sans pouvoir lui dire tout, quelques imbéciles persuadent à la tourbe que je les trahis, que je trahis le gouvernement anglais, que je suis devenu Jacobin, agent du Directoire. Un décret de leur Conseil révoque ma mission en me signalant comme traître; les papiers anglais publient ce décret, et le public à Londres, qui ignorait tous ces détails, me croit un moment sot ou perfide; et M. de Stahremberg [1], aristocrate zélé, va trouver le duc de Portland pour me faire renvoyer d'Angleterre; il en a bien été honteux depuis. — Tous les ministres anglais se récrièrent sur cette infamie; tous déclarèrent que j'avais servi mon pays avec leur consentement; et comme j'étais privé du traitement que me faisait la colonie, M. Pitt me fit donner, ma vie durant, celui que l'on faisait au vice-amiral français, M. le comte d'Hector. Après le 18 brumaire, lorsque je vis le gouvernement consulaire établi, je remets le traitement, j'annonce mon retour en France avant d'en avoir reçu la permission; je l'annonce aux princes français et aux ministres anglais; j'écris au consul Lebrun; je reste six mois sans obtenir la permission de rentrer; je pars sans l'avoir obtenue; je suis arrêté à Dunkerque et exilé pendant un an, jusqu'à ce que le ministre de la police, instruit des faits, me dit : « Votre conduite a été telle, dans une ligne très-différente de la mienne, que je ne connais personne qui ne voulût l'avoir tenue. — Je pense comme vous, lui répondis-je, mais je n'en suis pas moins ruiné. »

Tels sont les faits, mon cher ami, sur lesquels je vous demande d'autant moins le secret, qu'ils seront très-publics un jour, ainsi que mes rapports avec les princes, et tout ce que j'ai fait d'efforts inutiles pour les mettre dans la route de leurs vrais intérêts. — Si M. Maret et vos personnages éminents ignorent

[1] Ambassadeur de l'empereur; il a été question de lui, page 222.

tout cela, comme c'est probable, qu'ils consultent Fouché, qui a vu les preuves.

P. S. L'incorrection de mon style est un vice habituel; j'écris trop vite pour écrire purement, mais je corrige, si l'on a la bonté de noter au crayon les négligences.

Certainement il y aura un supplément, c'est-à-dire un autre volume; mais il n'est pas fait [1].

Vous ne me dites rien de mes lettres philosophiques [2], d'où je conclus que vous ne les aimez pas; hé bien! je ne vous en aime pas moins, et votre excellente femme.

[1] Voy. la note, t. II, page 251.

[2] Ces lettres n'ont pas été publiées.

FIN DU TOME SECOND ET DERNIER.

TABLE DU TOME SECOND.

CHAPITRE XXI.

LES ÉMIGRÉS.

DOCUMENTS.

CORRESPONDANCE.

FIN DE LA TABLE DU TOME SECOND.

TABLE ANALYTIQUE.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

55
55
SM